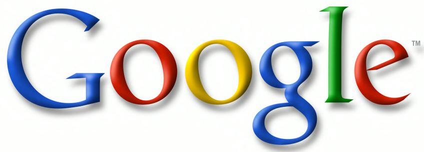
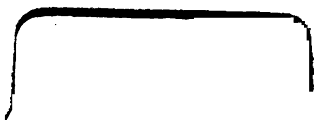






COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PREMIÈRE PARTIE

ARCHIVES CIVILES

INVENTAIRE - SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. J^H GARNIER, ARCHIVISTE

Chevalier de la Légion-d'Honneur

COTE-D'OR

ARCHIVES CIVILES — SÉRIE B

CHAMBRE DES COMPTES DE BOURGOGNE, Nos 11265 à 12067

TOME CINQUIÈME



DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE, RUE CHABOT-CHARNY, HOTEL DU PARC

1878

Département de la Côte-d'Or.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE B.

(Cours et juridictions. — Parlements, Bailliages, Sénéchaussées et autres juridictions secondaires, Cour des Comptes, Cour des Aides, Cour des Monnaies.)

COUR DES COMPTES DE BOURGOGNE. — (*Suite.*)

B. 11265. (Registre.) — Petit in-folio, 214 feuillets, papier.

1363/4-1378. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Richard Poissenot, tabellion d'Auxonne, pour Monsieur le duc de Bourgogne. — Vente d'une maison sise à Perrigny-sur-l'Ognon, rue de Pesmes, moyennant 15 florins. — Acte par lequel les maire et échevins d'Auxonne autorisent Jacques Humbert de Grantson, écuyer, à tenir ses jours à Auxonne par emprunt de territoire, attendu que la ville de Flammerans est « destruicte. » — Obligation de ... florins, souscrite par Jean Jacquart, de Villers-les-Pots, envers des Lombards d'Asti, établis à Auxonne, sous la garantie de plusieurs individus de Villers, qui se portent otages. — Belite, fille de Jean Grippon, lègue 12 deniers à l'œuvre de la chaussée d'Auxonne et autant à l'œuvre de l'église du lieu. — Procuration donnée par Jean de Labergement, écuyer. — Emprunt de 7 florins, fait par les habitants de Villers-les-Pots aux Lombards d'Asti d'Auxonne. — Vionet Aubert d'Auxonne loue un bateau, dit navoy, de 7 toises de long, pour 4 florins par an. — Acte de réception d'un mercier, par le roi des merciers, aux foires d'Auxonne. — Obligation de 122 florins, de frère Bisonce d'Arbois, précepteur de la maison de Saint-Antoine de Ruffey, envers les Lombards d'Auxonne. — Bisuncins Nicoley, maire, les échevins d'Auxonne, et ensemble le recteur de l'hôpital, baillent à cens une maison située rue Saint-Germain, à Auxonne. — Obligation de 100 florins, souscrite par Jean de Grantson, chevalier, seigneur de Pesmes et de la Marche, et Marguerite, sa femme, envers Richard de Mailly, chevalier, en présence de Jean de Montagu, chevalier, seigneur de Sombernon, gouverneur du duché. — Procuration, donnée par Laurent de Gray, chanoine de Langres, curé d'Auxonne, témoin Guillaume Durand, recteur des écoles. — Ventes de maisons, sises rues de Pantecon et du Cimetière, à Auxonne. — Maintenue, par autorité de justice, de Jean de Pouhans en possession du domaine d'Athée et Villers-les-Pots, mouvant du fief d'Huard de Bauffremont, chevalier, qui lui avait été délivré par Jean d'Arc-sur-Tille, chevalier, et Marie d'Aubigny, sa femme, Hugues et Robert, leurs enfants. — Regnaud de Mailly, lieutenant de Garnier de Mercey, mayeur, et les échevins d'Auxonne, nomment Richard Gaignery et sa femme, bienfaiteurs de l'hôpital et de la maladière d'Auxonne, au gouvernement de cette dernière. — Signification faite par un sergent du bailli de Dijon au châtelain de Fontaine-Française, des lettres de sauvegarde obtenues du duc par Jacques de Grantson et Marguerite de Vergy, sa femme, à l'encontre des malveillants, qui voulaient profiter de sa captivité chez les gens des grandes compagnies, pour lui porter préjudice. — Vente de la terre de Laye, faite à Jean de Villers la Faye, écuyer, par Jeanne de Moissy, fille de Jean Bougeon, chevalier, et femme de Guy de Branco, écuyer. — Testament d'Annote, veuve Lechain d'Auxonne, par lequel elle lègue plusieurs sommes aux églises d'Auxonne et des environs et à

l'œuvre de la chaussée. — Pouvoir donné par les amis et parents de feu Michelot le Maistrot, mort excommunié pour dettes, de traiter avec le curé de Tillenay, principal créancier, afin d'obtenir son absolution. — Amodiation de terres à Auxonne, par Guillaume de Blaisy, doyen de Saint-Vivant-de-Vergy. — Jacques le Carondelet, maire d'Auxonne, met Amiot le Genevois en possession d'une terre sise sur le finage. — Toutes les reconnaissances de sommes prêtées à Auxonne obligeaient les débiteurs à fournir des otages entre les deux ponts de la ville. — Guillaume de Champlitte, écuyer, amodie ses moulins de Vonges. — Vente faite par Guillaume de Genlis à Henri de Trouhans, des biens possédés en l'ile de Mailly par Robert d'Echalot, écuyer, exécuté pour ses démérites, et qui dépendaient de son fief. — Inventaire des joyaux de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, bailliés en gage à Simon de Saint-Aubin et Hugues de Binon, en garantie d'une somme de 500 florins. On mentionne un frontal enlevé à la châsse de Saint-Germain garni de saphirs, de perles et d'escarboucles, un taublet d'or pesant 6 marcs et demi, en forme de croix, orné d'émeraudes, de saphirs et de perles. — Jean Morel fonde un anniversaire à la chapelle de Saint-Eloi de l'église Notre-Dame d'Auxonne. — Cession de la mairie de Billey, faite par Guillaume de Saint-Julien, écuyer, seigneur du lieu, à Agnès de Beroing, sa femme. — Constitution d'arbitres pour juger le différend entre Jacques de Grantson, sire de Pesmes, et Henri de Longvy, sire de Raon. — Quittance de tutelle donnée à leur majorité (15 et 16 ans), par Huguette et Vautier, enfants de feu Geoffroy de Frolois, sire de Saint-Germain en Bresse, à Jeanne d'Asnet, leur mère, et à Jean de Rye, seigneur de Balençon, son second mari. — Obligation de 18 florins, souscrite par Pierre Caillot, curé de Premières. — Girard Griffon de Dijon donne quittance à Jeanne Hugonet, sa belle-mère, de 1000 florins formant la dot de sa femme. — Interpellation, faite par Jean Morel à Guillaume Morel, maire, et aux échevins d'Auxonne, chargés de la tutelle des pupilles, d'avoir à lui payer la somme de 120 florins à lui due par les mineurs Genéson, dont il a épousé la mère, ou à lui céder les immeubles qui en sont la garantie, mais qui tombent en ruines. — Constitution de procureur par Richard de Mailly, chevalier. — Autre par Henri de Trouhans, dit Petit-Jean, écuyer, et Agnès de Fontaine, sa femme. — Une soiture et demie de pré, dans la prairie de Flammerans, est vendue 4 francs d'or. — Testament de Guillaume Pautins, clerc à Auxonne, qui, entre autres legs pieux, donne des sommes « *operibus* » des églises Saint-Gervais et Saint-Protais de Savigny-le-Sec, de Saint-Laurent de Flagey-les-Auxonne, de Notre-Dame d'Athée, de Saint-Denis de Tillenay, et de la chaussée d'Auxonne. — Transaction sur le désaccord survenu dans les convenances de mariage entre Jaquot le Loup de Chalon et Nicole Colonge d'Auxonne. — Obligation, souscrite par Guillaume Morel, de 900 florins au profit de Benoit du Gal et de Ayne Raponde, pour acquitter leur part de l'impôt de 12 deniers par livre de sel accordé au duc de Bourgogne. — Transaction entre Jacquot Humbert de Grantson, écuyer, et Villemotte de Flammerans, sa femme, d'une part, et Hugues de Flammerans, écuyer, fils de cette dame et de Jean de Flammerans, son premier mari, au sujet de leurs droits sur cette terre. — Belin de Gaignours de Flagey ayant désavoué son seigneur, celui-ci reprend sa tenure et la donne au frère; le seigneur et le frère meurent; le nouveau seigneur est sur le point de délivrer ces tenures, quand Belin, suivant le conseil de ses amis, se réadvoue son homme et obtient l'investiture. — Accord entre Guy de Pontailler, chevalier, et Jacques d'Arguel, fils de Jean d'Arguel, chevalier, âgé de 14 ans, ainsi que l'attestent sa mère Jeanne de Baserans et trois écuyers. — Rachat de la propriété des Fours de la Marche, par Jacques de Grantson, sire de Pesmes, dudit lieu, et Marguerite de Vergy, sa femme. — Bisuncins d'Arbois, précepteur de l'hôpital de Saint-Antoine de la Marche au diocèse de Chalon, doit à Enfermet dudit lieu « 900 de fili de cuil« loite senz ratures et senz estopes » du prix de 5 florins. — Quittance de 15 francs d'or, donnée par Etienne de Mailly, écuyer, fils de Richard de Mailly, chevalier, au nom de Marguerite de Maisières, sa femme. — Renonciation faite par Bonnot le Musard de Talmay aux poursuites qu'il avait commencées contre Guillaume de Choisy, écuyer, pour sévices commis sur sa personne, en 1368, devant Fontaine-Française. — Contrat d'apprentissage du métier de couturier, quatre ans de durée, au bout desquels le maître devra donner à l'apprenti une paire de forces et « *unum epitagium, gallice ung bugnon.* » — Bail à cens d'une maison passé par Perronet de Mailly, maire d'Auxonne. — Procuration donnée par la commune d'Auxonne à plusieurs individus. — Déclaration faite en présence du maire d'Auxonne, par Jean Sarrain à Huguenot son gendre, de son intention de lui verser 200 florins sur les 400 constitués en dot à sa femme, sous la condition de les assigner sur des fonds de terre, d'en produire les actes, de faire preuve de bon gouvernement, moyennant quoi il lui délivrerait les 200 autres pour être également convertis en fonds de terre; mais que s'il prétend en disposer autrement, lui ne les délivrera point et en achètera des terres au nom de la femme. — Simon d'Aignay, chevalier, et Huguette de Bierre, sa femme, engagent, à titre viager, le quart de leur fief de Boncourt-la-Ronce à Guillaume de Blaisy, doyen de Saint-Vivant de Vergy. — Emprunt de 200 florins d'or fait par la commune d'Auxonne à Pierre de Gouhenans, chevalier. — Amodiation des terres et revenus du prieuré de Saint-Léger, faite pour trois ans, par le prieur Guillaume de Juzennecourt, à deux bourgeois d'Auxonne, pour le prix de 580 francs d'or.

B. 11266. (Registre.) — Petit in-folio, 128 feuillets, papier.

1361-1367. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Alberti de Seneveto, clerici tabellionis curie Lingonensis.* — Philippe de la Chaume, chevalier, frère de père d'Agnès de Saint-Seine, dame d'Arc, et Othe de Cromari, son frère utérin, se portent ses garants pour une créance. — Amodiation par Jean de Mantoche, curé de Talant, du droit de patronage que le prieur de Saint-Bénigne à Talant possède sur son église. — Promesse de Pierre Gregeri, prieur de Tart et récemment nommé à l'abbaye de Lesterp au diocèse de Limoges, de s'acquitter du don d'une coupe d'argent d'un marc, et d'un vase aussi d'argent d'une once, auquel il est tenu par sa promotion à un canonicat de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon. — Lettres d'Eudes de Saulx, sire de Vantoux, et de Jeanne d'Arc-sur-Tille, sa femme, qui nomment Jacques Lancelot chapelain de leur chapelle de Tart. — Constitution d'arbitres pour juger un différend entre les échevins de Talant et Henri Roigetet du lieu. — Guillaume de Baleure, chevalier, et Guy de Riecy, écuyer, acceptent les fonctions d'exécuteurs testamentaires de Guy de Frolois, chevalier, sire de Molinot. — Viennet de Pommard, clerc des écoles de Dijon, témoin d'un acte. — Pierre de Bussières, prieur du Quartier, et ses deux religieux, réfugiés à Dijon « pour les gens d'armes, » empruntent 30 florins à un religieux de Val-des-Choux. — Adhésion donnée par les curés d'Arc-sur-Tille et d'Epernay à l'appel au Saint-Siége, interjeté par l'abbé de Citeaux et le prieur, d'une taxe frappée sur les bénéfices ecclésiastiques de la province, par le doyen et le chapitre de Lyon pour le rachat de la ville d'Anse. — Haymon de Maisières, de Beaumont en Argonne, autorise Jean de Beaufort à employer la somme de 107 florins, qu'il lui doit, pour payer la rançon de Vautelet Calignon, prisonnier du sire de Blaisy et enfermé audit château. — Acte par lequel, après que le curé de Saint-Michel eut annoncé au prône le ban de mariage de Huguenot de Larrey avec Perrenotte, fille de feu Millot d'Echenon, et invité ceux qui y connaîtraient des empêchements de les déclarer; une femme répondit qu'elle savait que Perronette avait été fiancée à un autre, à quoi Jean Duport, bourgeois, lui répliqua : Veux-tu empêcher ce mariage? Non, dit l'autre. Alors, continua Jean Duport, j'assigne toutes les parties à Langres et j'en requiers acte. — Procuration donnée par Guillemotte de Ruilly, abbesse du Lieu-Dieu, pour recouvrer 50 florins dus par Odét de Ménans, écuyer. — Amodiation du prieuré de Chevigny de Sainte-Foy, par Jean Martin, prieur, à Guillaume de Juzennecourt, chambrier de l'abbaye Saint-Bénigne. — Acte de la saisie de la mairie de Dijon, faite sur l'ordre du duc de Bourgogne, par Hugues Aubriot, bailli du Dijonnais, pour abus commis par les magistrats. — Acte, dressé dans l'église de la Sainte-Chapelle de Dijon, de la renonciation faite par Wadislas (duc de Cujavie), en présence de l'abbé de Citeaux, à la règle et à l'ordre de Citeaux. — Acte par lequel le curé de Saint-Philibert de Dijon met Guillaume de Fruges, nouveau curé, en possession de l'église d'Echirey, par la tradition des clefs de l'église, du toucher du verrou de cette porte, des fonts baptismaux, de la corde des cloches, des livres et des ornements des autels. — Jean de Morelmesnil, fondé de procuration de l'abbé et du monastère de Valoires, de l'ordre de Citeaux au diocèse d'Amiens, se présente devant la porte de Citeaux et demande à être introduit près de l'abbé. Sur la réponse du prieur qu'il était à Paris, il signifie à ses représentants l'appel au Saint-Siége, dont il est porteur, interjeté par l'abbé de Valoires, des abus d'autorité qu'il reprochait à l'abbé de Citeaux et en demande acte. — Jean de Bonfaye de Montbéliard vend au chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon 4 milliers de plomb, moyennant 120 florins. — Acte du paiement de 100 deniers d'or, fait dans le prieuré de Saint-Léger, par l'official du monastère de « Partensis » au prévôt de Dijon et à ses cavaliers, qui l'avaient aidé à y arrêter frère Martin de Souhey, inculpé d'avoir dilapidé les biens de son prieuré. — Marché pour la façon de 36 faisceaux de cercles de différentes grandeurs, pour le prix de 9 florins. — Jean de Vienne, sire de Roulans, donne quittance, aux lombards de Pontailler, des 100 florins que lui devait le duc de Bourgogne. — Thierry de Bourguignon, curé de Fontaine, prend à bail de Richard de Fontaine, écuyer, seigneur du lieu, une maison, sise devant l'église, joignant le meix dudit seigneur. — Contrat de mariage d'Antoine de Grantson, fils de Jacques de Grantson, sire de Pesmes, et de feue Marguerite de Vergy, avec Jeanne de Vienne, fille de Jacques de Vienne et de feue Marguerite de la Roche. — Acte de réception de Philippe Aubriot, chanoine de la Sainte-Chapelle, comme chantre de ladite chapelle, et de mise en possession par la tradition de ses lettres de nomination par le duc Philippe-le-Hardi. — Guillaume Cruchet de Saint-Julien, doit à Brice, fruitier à Dijon, 12 milliers de pommes, dont il se déclare payé. — Transaction entre Perrin de la Grange, écuyer, et Berthier, curé de Brognon, au sujet d'un puits mitoyen. — Discrète personne maître Lambert, maître en médecine à Dijon, règle le compte de fermage de son domaine de Marsannay-le-Bois. — Acte de prise de possession par Jeannin Blanchet, fils de Jean Blanchet, secrétaire du duc de Bourgogne, d'un canonicat de la Sainte-Chapelle auquel l'avait promu ledit duc. — Lettres de grâce accordées par Jean de France, comte de Poitou, lieutenant-général au Languedoc, à Jean Supplis d'Arras, poursuivi pour avoir donné un coup de couteau à un individu qui avait terrassé sa femme. — Accord, entre Jeanne de Montagu, dame de Villey-sur-Saône (Bonnencontre), prenant en main, pour la veuve et les parents de A. Regnard, son homme, et les habitants de Rouvres, par lequel ceux-ci paient une

composition de 120 deniers d'or, pour le meurtre dudit Regnard, par eux commis sur le chemin de Longvic.

B. 11267. (Registre.) — Petit in-folio, 49 feuillets, papier.

1364-1368. — Notaires et tabellionages. — Protocole d'Adam d'Alise, coadjuteur d'André de Fénay, tabellion à Dijon. — Mathieu d'Arnay vend à Regnaud la porte des Granges de la ville de Dijon, avec tous les droits et franchises qui en dépendent, moyennant 100 florins. — Signification, devant le bailli de Dijon, des lettres du bailli de Sens, qui, vu les guerres régnant, proroge de trois mois l'époque à laquelle il devait venir à Dijon, pour l'examen des pierres qui avaient motivé un procès entre la commune de Dijon et Pierre Maglier. — Guy de Saint-Loup reconnaît devoir 82 florins à Philibert Paillart, chancelier de Bourgogne. — Simon de Nogent, écuyer, vend une maison à Gevrey, à Guy, doyen de la Sainte-Chapelle. — Georges Asinier, lombard à Seurre, fait crier, à Dijon, la vente d'un cent de carpes à prendre dans l'étang de Flacey, saisi sur Jacques de Grantson, sire de Pesmes. — Humbert de Marandeuil, couturier, vend un « gipon » de futaine 4 florins. — Plomb vendu, par un marchand de Montbéliard, au chapitre de la Sainte-Chapelle pour la couverture du clocher. — Acte de refus du lieutenant du bailli à Jean Poissenot, maire de Dijon, de lui rendre un bourgeois qu'il tenait prisonnier sans permission du bailly, et de l'offre qu'il faisait de le mettre en liberté sous caution. — Quittance donnée par Jacques de Vienne à Jean Poinsart Bourgeoise, receveur de l'aide des moutons d'or levé sur le duché, pour le roi d'Angleterre, d'une somme de 1,300 florins due par le duc à Guillaume de Grantson. — Renonciation faite par Jean de Montagu, sire de Sombernon, gouverneur de Bourgogne, au nom du duc, et Guiot Plin, procureur de la commune de Dijon, à tous les débats qu'ils avaient ensemble, pour leurs droits, en laissant les droits dans l'état où ils étaient avant l'instance. — André de Fénay, tabellion de Dijon, achète une maison derrière l'église Saint-Jean, près la maison du Pont-du-Lion. — Jean de Saulx, dit Guerrier, se porte garant d'une dette de M[me] Isabelle de Saulx, dame d'Autricourt, femme de Girard de Rougemont, écuyer, envers des lombards. — Guillemotte de Moncois amodie sa terre de Lezeuil, bois, vignes, terres, prés, etc., 3 quartaux de conceau et d'orge, et un quartaut de noix sèches par an. — Obligation de 200 francs, faite par Jean de Crux, seigneur de Trouhans, à Regnaut, chevalier, tailleur du corps du duc. — Procuration donnée par Jean de Bretenières, abbé de Fontenay. — Lettres de Philippe-le-Hardi, qui accorde le tabellionage de Dijon à Huet Hanon, son trésorier, dans le cas où André Etienne (de Fénay), poursuivi devant le chancelier, pour certains abus, viendrait à être dépossédé. — Formule de lettres de sauvegarde accordées par le même comme lieutenant du roi ‹
vince de Lyon.

B. 11268. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, papi

1367-1368. — Notaires et tabellionages. — P
Guyenot Princhelle, clerc, coadjuteur d'Etienne de
bellion de Dijon. — Testament de Pierre Griffon,
de Dijon; il fonde un anniversaire dans l'église N
où était la chapelle fondée par ses pères. — Achat, p
Aubriot, bailli de Dijon, d'une rente sur une mai
au Château de Dijon, devant la prison de la ville. -
tion d'arbitres pour juger un différend entre Gu
Pailly, chevalier, et Huguenin et Guyette, orpheli
d'Arc-sur-Tille, sire de Saulon-la-Chapelle. — I
donnée par Hugues de Pontailler, chevalier. — G
Tour, seigneur de Montbellet, quitte une femme
de tout ce qu'elle lui devait, à cause de Hugues de
Jean, père de sa femme. — Perrin de Ménessaire, é
sonnier du duc de Bourgogne, se déclare clerc dev
de Dijon qui le délivre aussitôt à ses pleiges qui pr
le représenter. — Ratification par Guillaume de Bl
de Saint-Vivant de Vergy, du bail de Saint-Vivant-
passé par Barthélemy de Losne, son prédécesseu
d'une partie de la seigneurie de Chevannay, faite p
dre, sire de Blaisy, à Yolande de Saint-Beury, fem
le Boitou de Vitteaux. — Partage des biens de la su
Jacot le Vertueux, entre Eustache, sa femme, et J
gues, leurs enfants. — Hugues de Pontailler, cheva
Talmay, donne quittance, au nom de Guy de Ponta
chal de Bourgogne, son fils, des 200 livres de se
maréchal. — Procuration donnée par les abbé et
Pontigny, à l'effet de recouvrer la somme de 319 flo
à la ville de Dijon. — Accensement, par le prieur
Vivant de Vergy, des vignes qu'il possédait au Bou
sur le finage de Dijon. — Bureau de Mairey, chanoin
transporte à Poinsart Bourgeoise tout ce qu'il a
par décret, sur Philippe de Monthureux, chevalier,
Longeaut et Pluvault. — Dénombrement de la terr
Andeux, donné au duc par Jean, sire de l'Espinasse,
— Vente de la pêche des étangs de Saint-Léger, par
de Juzennecourt, prieur du lieu, à Regnaut le Géli
même prieur vend 150 arpents de bois de Foolot, p
de 600 florins, dont l'abbaye de Saint-Germain
prend 400.— Amodiation de l'Etang-l'Abbé à Dijon
de Véronnes, faite pour trois ans à Regnaut le Géli
geois de Dijon, par les abbé et couvent de Saint-
cette ville, au profit de ceux de Saint-Bénigne. —
neuf milliers de « harein soc, novel, léaul et march

par des marchands de Chalon-sur-Saône à deux « recruveurs » de Dijon, pour le prix de 22 francs pour le fort et 2 francs pour l'amenage. — Acte dressé devant la chapelle d'Etienne de Musigny, chevalier, par lequel un sergent du duc, porteur d'un mandement du bailli de Dijon, tenant Jean de Saules par la manche de sa robe, notifie à Jean de Courtiambles, sire de Commarin, que Jean, son homme serf, le désavoue et s'avoue homme du duc et franc bourgeois de Dijon. — Testament de Bertrand d'Uncey, chancelier de Bourgogne. Il choisit sa sépulture dans l'église de la Sainte-Chapelle, au lieu où il siégeait comme chanoine. — Eudes de Saulx, sire de Vantoux, chevalier, choisit Dreue Phelise, sage en droit, pour conseil des mineurs de Jean d'Arc, dont il est le tuteur. — Bertrand de Choingney, sire de Savouges en partie, vend la coupe de bois Semey audit lieu. — Perrin de Ménessaire, écuyer, vend à Philippe, duc de Bourgogne, 20 livrées de terre sur sa terre. — Guy de Pontailler, chevalier, maréchal de Bourgogne, déclare avoir reçu de Huet Hanon, trésorier du duc, les 200 francs d'or que ce prince lui a prêtés. — Acte par lequel Henri d'Aisey, écuyer, demande instrument de ce que, suivant convention arrêtée entre lui et Rigaut de Juilly, écuyer, pour la vente de la terre de Pouilly-les-Dijon, il se présente pour faire ratifier cette vente par sa femme et en payer le prix. — Acte de vente de cette terre par les mêmes au même, moyennant 620 florins d'or. — Guillaume de la Borde, écuyer, vend à Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, sa terre d'Heuilley, en franc-aleu, moyennant 360 florins. — Othe de Cromary, chevalier, vend à Alexandre, sire de Blaisy, 30 livrées de terre à la vieille assiette de Bourgogne, à Saint-Anthot ou à Aubigny, au choix de l'acheteur. — Jean de Pontailler, sire de Magny-sur-Tille, retient Dreue Phelise, sage en droit, pour son conseil, moyennant le produit annuel de quatre soitures de pré en Lamponne. — Accord entre Eudes de Saulx, sire de Vantoux, et Olivier de Jussey, sire de Rochefort, au sujet de la tutelle des mineurs de Jean d'Arc-sur-Tille, seigneur de Saulon-la-Chapelle. — Guillaume de Chivres, écuyer, engage à vie sa terre de Longchamp, en franc-aleu, à Girard de Longchamp, chevalier, pour 56 francs d'or. — Marie, veuve de Jean Griffon, cède la Motte de Montmusard, avec les appartenances, à Regnaut le Gélinier. — Richard de Fontaine, damoiseau, donne quittance, au nom de Jeanne et Agnès, filles de Jean, son frère. — Acte par lequel Jacote, femme de Jean Lemuet, de l'autorité de son mari, met Perrin en possession d'une maison qu'elle lui avait vendue, par la tradition de la clef et du verrou de la porte d'entrée.

B. 11269. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1367/8-1368. — Notaires et tabellionages. — *Registrum prothocollorum Guidonis Johannis de Fontanis et Michel de Sacugneyo, clericorum coadjutorum Andree Stephani de Faenay, tabellionis Divionis.* — Procuration donnée par Philibert de Blaisy, chevalier, sire de Villecomte, et Guillaume de Vergy, damoiseau, sire de Mirebeau. — Ratification, par ce dernier, de la fondation d'une chapellenie en l'église Saint-Martin de Genlis, par trois habitants du lieu. — Contrat de mariage d'Antoine, fils de Jacques de Grantson, sire de Pesmes, avec Jeanne, fille de Jacques de Vienne, sire de Longvy, et de Marguerite de la Roche. — Obligation de 11 florins, souscrite par Guillaume de Blaisy, prieur de Saint-Vivant de Vergy; — autre de 29 francs, par Besançon d'Arbois, de l'ordre de Saint-Antoine, commandeur de l'hôpital de Saint-Antoine de la Marche. — Guillaume de Quetigny, drapier, amodie une portion de maison, rue Neuve à Dijon, à frère Jean Reaudel, commandeur de la maison de Velle-sous-Gevrey, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. — Obligation souscrite par Hugues Berbisey de Bretigny. — Contrat de mariage de Jean Fremiot de Dijon, avec Huguette de Marsannay. — Jean Aliote de Darois se reconnaît homme justiciable de Jean de Villey, écuyer, lequel lui constitue en échange une tenure à Etaules. — Poinsart Bourgeoise, bourgeois de Dijon, reconnaît devoir à Eudes de Verdun, chevalier, 660 francs d'or, pour cause de prêt à lui fait sur une image de Notre-Dame, pesant 128 marcs d'argent. — Pierre de Chaumont, prieur de Larrey-lez-Dijon, amodie tout le gaignage de son bénéfice moyennant 29 florins. — Jean des Clores, abbé de Saint-Bénigne, baille à ferme la grange de Chaignot avec toutes ses dépendances, sans réserve, moyennant 95 émines de blé par an. — Acte par lequel Perrenin Monin de Pouilly-lez-Dijon, gisant au lit, malade d'une blessure reçue sur la tête, en revenant de Dijon, disculpe Odot Pelot de Bellefond de l'accusation qu'il avait portée contre lui. — Acte par lequel Othe, sire de Grantson, chevalier, en récompense de ce que Philippe de Jaucourt, chevalier, est entré dans sa foi, sauf le roi et le duc, promet de lui constituer 40 livrées de terre de revenu en Bourgogne. — Promesse faite par Estevenin l'orfèvre de Dijon, prisonnier au chastel de Talant, et Jacote, sa femme, à quatre de ses amis qui se sont portés ses pleiges de 1,000 francs d'or et obtenu sa mise en liberté dans l'enceinte de la ville de Talant, de ne point dépasser cette enceinte sans permission des officiers du duc, de ne point se réfugier en lieu saint et de ne rien faire qui puisse empêcher ses amis de représenter son corps à toutes les réquisitions de la justice. — Jeannette d'Arceau, femme de Guyot de Fouchanges, achète, moyennant 13 francs, deux pelisses de gris, l'une de 8 « teres » et l'autre de 7 et demi, en panne noire d'agneaux. — Acte par lequel Rollin de Fauvernay dément, en présence de témoins, tous les mauvais propos tenus sur son compte et celui de sa femme, au sujet de leur mauvais gouvernement et d'une tentative d'empoisonnement. Il la disculpe par avance de tout ce qui pour-

rait lui arriver de fâcheux par la suite, lui pardonne, lui demande pardon, et promet désormais de vivre en bon mari. Perrenotte, sa femme, en fait autant, et le notaire en dresse instrument. — Contrat de mariage de Sandri de Guines, écuyer, capitaine de Saint-Denis en France, et de Jeanne d'Arceau, demoiselle, veuve de Guiénot Roussot de Fouchanges. — Oudot Pouget, drapier à Dijon, quitte Marguerite de Sarrebruck, dame de Barchi, femme de Léger, chevalier, sire de Courtenay, de la somme de 32 florins. — Dénombrement de la seigneurie de Brognon, fourni par Jean, seigneur du lieu, à Jacques de Grantson, sire de Pesmes.

B. 11270. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1370-1371. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Guidonis Johannis de Fontanis, coadjutoris Andree de Faanayo, notaris Divionensis.* — Jean le Pitois, écuyer, seigneur de Couchey, vend, pour 6 francs, 4 setiers de vin de cens sur une vigne à Couchey. — Jean et Garnier Griffon vendent 8 livrées de terre à Regnaut le Gélinier, pour le prix de 100 florins. — Procuration donnée par Jean Garnier d'Origeulx, grand-prieur de Champagne. — Vente, par subhastation, d'une maison à Talant, faite devant le « moutier, en la place où l'on accoustumey de vendre gages. » — Testament de Guillemette, veuve de Richard Clairambaut, bourgeois de Dijon. Elle fait des legs aux couvents des Cordeliers et des Jacobins, à l'église Notre-Dame, où elle est inhumée. — Les procureurs de l'abbaye de Pontigny, à qui appartient le péage de Dijon, amodient les péages d'Ahui, Fontaine et Talant, qui en dépendent, moyennant 20 francs d'or par an. — Procuration donnée par Jeanne d'Etaules, veuve d'Eudes, seigneur de Fontaines-en-Duesmois, chevalier. — Partage de la succession de Thibaut, sire de Brognon, entre Jean, sire de Brognon, écuyer, Jeanne et Guillemette, ses sœurs. — Jean Lefoul fait marché avec Jean Lenormandel, seigneur de Vesvrottes, « d'enroucher, enduire, tourchier et blanchir » sa maison-forte de Vesvrottes, ainsi que la grange, moyennant 12 francs d'or et une émine de froment. — Fondation d'un anniversaire à l'église des Frères prêcheurs de Dijon, par Guillaume le Vicaire, sargissez (drapier). — Testament du même ; il élit sa sépulture aux Cordeliers ; — de Nicolas le Pitoul, qui élit sa sépulture dans l'église Saint-Nicolas. Il lègue une maison à Jean le Lanternier, potier d'étain, qui a promis d'accomplir, pour lui et en personne, le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice. — Vente de blé, faite par Pierre Ginet de Marsannay-le-Bois, curé de Magny-Saint-Médard, pourvu par la duchesse de Bourgogne du gouvernement du prieuré de Saint-Léger. — Guillaume de Fouvent, recteur de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, et ses frères, renoncent au cens qu'ils avaient sur une maison, rue aux Cartaux, détruite lors de la construction des fortifications de la ville.

B. 11271. (Registre.) — Petit in-folio, 67 feuillets, papier.

1372-1373. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Guidonis Johannis de Fontanis de Divione, tabellionis curie Lingonensis.* — Vente, par autorité de justice, d'une « corone d'argent surdorée à pelles de verre vert et rouge et de petites pelles blanches, ensemble un saffel porté un anaul d'or, » donnés en gage par Jean Baudinel, mercier, et adjugés, moyennant 5 francs d'or, à Aubry d'Arceau, potier d'étain. — Obligation de 10 francs au profit de maître Jean de Poilly, physicien du duc de Bourgogne. — Gillot Redouillon de Dijon, fait marché avec les frères de Quetigny, bourgeois de Dijon, de les servir pendant un an, « d'accomplir leurs besognes et négoces licites et honnestes, » comme en fait de sergenterie exiger leurs dettes tant par vertu de mandement du chancelier que autrement, moyennant 25 francs, une malecotte et une émine de blé. — Jean de Beire, curé de Pontailler, met sa nièce en apprentissage à Dijon, pour apprendre l'art « *textricii capitegiorum;* » durée, dix ans. — Girard Alaisinot, lanternier, fait marché avec Bourgenot, autre lanternier résidant à Dijon, de demeurer avec lui et ouvrer de leur métier, sous la condition de lui payer 2 gros et demi par cent de cors clers de lanterne, et la faculté d'aller travailler aux vignes quand son associé n'aura affaire de lui audit métier. — Quittance du droit de bienvenue, donnée par les jurés fripiers à Petit-Perrot, « forpier » nouvellement établi. — Obligation souscrite par Pierre Noiset, recteur des écoles de Champlitte. — Perrenot Berbisey, clerc, fils de Pierre Berbisey de Bretigny, transige avec la veuve Perrin, au sujet de la cense d'une maison, rue Verrerie, à Dijon. — Acte par lequel Etienne le Conis, procureur de Philibert de Lespinasse, chevalier, décline sa qualité à Jaquot de Vougrey, procureur de Jean de Saffres, qui lui demande à voir les lettres dont il est porteur et demande instrument au notaire. — Acte par lequel Perrin de Leffond déclare qu'étant chez le grand Jehan de Marcey, demeurant rue Saint-Nicolas, le jour où il traitait des convenances de mariage de Marguerite, sa fille, avec Jehannot de Leffont, il entendit Jehan dire à celui-ci : Je veux que tu aies Marguerite ma fille et que tu sois mon gendre ; que le soir, après souper, il dit à Jehannot : Tiens ce verre et donne à boire à ma fille en gaing et par beauté de mariage ; laquelle le prit, le but et le rendit audit Jeannot.

B. 11272. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1378-1379. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Guidonis Johannis de Fontanis, tabellionis curie Lingonensis,* à

Dijon. — Déclaration faite par Monet Etienne d'un dépôt de 3 florins, prix de 10 milliers d'aissannes, fait entre ses mains par Jean Berthier, pelletier à Dijon, au profit de Jean Chatel de Viévigne. — Guillaume, fils de Pierre de Blaisy de Dijon, clerc, se commande à Michelot de Sacquenay, clerc, pour le servir dix ans durant, en l'art de tabellion et écritures et à tous ses commandements licites et honestes, faire son proffit, eschiver son dommage, garder son honneur et son secret : Michelot doit le nourrir et lui enseigner l'art de tabellion, lui donner une « maulecotte » et 6 francs d'or.— Hugues Béraudet, curé de Chevannay et Saint-Hélier, afferme pour trois ans les revenus de sa cure avec les droits y spécifiés, à Antoine Daubepierre, prêtre. — Amodiation, par les procureurs de la confrérie des cordonniers, de deux étaux au marché des cuirs à Dijon. — Quittance donnée par Marguerite de Vantoux, religieuse de Larrey, au nom de Marie de Vantoux, aussi religieuse. — Procuration donnée par Richard, sire de Fontaine, écuyer. — Jean Regnaut s'engage pour la vie à Bourquin de Montbellet, lanternier à Dijon, et promet de lui administrer et fournir toute la fustallia (bois débité) pour lanternes de trois grandeurs, avec le fond et la forme, moyennant 6 gros par cent, deux chaperons en valeur de 4 gros. — Obligation de 8 francs souscrite par Robert Pariset, curé de Fontaine-Française, au profit de Dominique Poncet, curé de Fleurey. — David de Baume, juif, loue une maison rue des Grands-Champs, donnant sur celle des Petits-Champs. — Pierre le Maçon de Beaumont en Argonne, renonçant au projet qu'il avait de porter la cloichotte et de quérir le pain parmi la ville pour les pauvres de l'hôpital Notre-Dame, donne la moitié de son pécule audit hôpital pour rester participant aux oblations et aux bénéfices qui s'y feront, et reçoit l'autre moitié du maître auquel il donne quittance. — Louis de Talmay, charpentier, reçoit 4 francs pour la réparation du moulin du Saulce à Saulon-la-Rue, commun entre Hugues de Pontailler, chevalier, et la Sainte-Chapelle de Dijon. — Récépissé donné par Eudes de Grancey, sire de Villars-Monoyer, chevalier, de vaisselle d'argent du poids de 32 marcs 5 onces, consistant en coupes, drageoirs, aiguières, gobelets et fontaine, qui lui ont été remis en gage par maître Richard Bouhet, sage en droit à Dijon. — Contrat d'apprentissage du métier de gantier, 7 ans de durée. — Amodiation des revenus de la cure de Fleurey par le curé. — Guillaume Barrière, chambrier de l'abbaye de Saint-Bénigne, engage pour trois ans les revenus de la chambrerie à Jean Baudot de Dijon, moyennant 32 francs. — Robert de Chaignay, chanoine de Saint-Etienne et recteur de l'hôpital Notre-Dame, fait un échange de vigne à Larrey. — Obligation de 15 francs souscrite par Froment de Saint-Loup, sire d'Oroille. — Décision des jurés pelletiers, portant que Jean Legrant doit reprendre la houppelande par lui vendue à Oudot Pougeot, et la refourrer de bons « conis léaux et de saison de la culloite de cest païs. » — *Registrum protocolorum per Johannetun Viennin de Sauroisio, clerici tabellionis curie Lingoninsis.*

B. 11273. (Volume.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1380-1383. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Guidonis Johannis de Fontanis, tabellionis curie Lingonensis.* — Hugues Durand, de Saint-Julien, procureur de l'hôpital Notre-Dame de Roncevaux, au diocèse de Pampelune, amodie pour deux ans, les aumônes et quêtes de cet hôpital dans le diocèse de Langres, et l'archidiaconat d'Oscheret, au diocèse de Chalon. — Emprunt de 27 francs fait par Richard Blondeau, boucher de Dijon, à la confrérie de Saint-Antoine du pont de Norges. — Lamelin Marigny, clerc, paie 4 francs d'or et demi 17 « vaissetz de bonnes moichotes (paniers d'abeilles), cest assavoir 10 vis et 7 mors. » — Règlement de compte d'argent et de blé, entre Jean de la Rochette, abbé de Bèze, et Philippe Géliot, bourgeois de Dijon. — Bail de terres à Ruffey, passé par Henri Petitjean de Trouhans, seigneur en partie de Ruffey. — Quittance générale donnée par Bertrand de Chartres, chevalier, chambellan du duc, au juif Joseph de Saint-Michiel ; — autre, de 327 francs, reste de 655, donnée par Guy Chauchard, bourgeois de Dijon, à Ambroise Magne, alias Rapatise, lombard de Milan. — Acte par lequel Perrin Charbonnier, à Messigny, et Jean Barbier, son gendre, forment association et mettent tous leurs biens en commun. — Procuration donnée par Guillaume de Rossillon, sire du Bouchage, écuyer, et onze autres, pour réclamer à Thibaut de Blamont les sommes qu'il leur doit en paiement de services militaires. — Regnaut de la Loye, tisserand, s'engage au service de Guillaume le Vicaire, « sargissey » (drapier) à Dijon, moyennant un franc d'or pour le tissage d'une pièce de drap de 40 aunes, blanc ou camelins, et 7 gros pour la pièce de sarges. — Bail à vie d'une pièce de vigne, par Philippe Géliot, bourgeois de Dijon, maître et recteur de la Maladière. — Henri Lechevrier, ployeur de laines, s'engage au service de Guy Chauchard, bourgeois de Dijon, pour ployer et mettre à point les ouvrages de laine, aller, venir partout, à pied, à cheval, acheter et marchander uniquement pour le compte de Chauchard, moyennant 9 francs d'or, une robe et une « malecotte » percée. — Donation entre vifs, faite par Odette la Cofférée d'Ahuy, à Hugues Michel, en récompense de ses agréables services, amours, curialitez, et en suivant Dieu et la parole du Prophète, qui dit : Nul bien ne doit passer sans rémunération. — Quittance donnée par le procureur de l'hôpital de Saint-Bernard des Monts de Montjeu (grand Saint-Bernard) aux fermiers des quêtes appelées boîtes ou ales. — Deux queues de vin de Dijon sont payées 9 francs d'or. — Milot Dasquin, cordonnier à Dijon, s'engage, moyennant 22 gros, à fournir à Pierre de Recolones, clerc à Dijon, pendant six mois, des souliers à « bouclotes ou de boutures et à rampçonner ses

estivaulx. » — Amodiation par Robert le Muriet, recteur de l'hôpital Saint-Fiacre, de la quête dudit hôpital dans les diocèses d'Autun, Langres et Chalon. — Pierre Gillette met sa fille en apprentissage chez les époux le Quarrelet, pour apprendre l'art de tixerie des couvre-chief et de blanchisserie. — Quittance de 150 francs, donnée par Simon d'Engoulevant, écuyer, bailly de la terre d'Autrey, au nom de Jacques de Vergy, chevalier, et Jean de Pontailler, sire de Magny-sur-Tille, chevalier. — Amodiation du clos de Clairvaux à Dijon, passé par Etienne de Foissy, maître en décret, abbé de Clairvaux. — Marché pour le décombrement des fossés environnant la maison de Champmol, entre la porte du côté de Larrey et le ruisseau du « Saulveur » (réservoir).

B. 11274. (Registre.) — Petit in-folio, 141 feuillets, papier.

1383-1384. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Guidonis Johannis de Fontanis, coadjutoris Andree de Faanayo, notarii Divionensis.* — Vente faite par Guillaume de Juzennecourt, prieur de Saint-Léger, à Perrenotte, veuve de Jacques Sauvageot, barbier, demeurant à Dijon, de la succession de son mari, homme de mainmorte et de serve condition, décédé sans hoir, laquelle pour cette cause était advenue audit prieur. — Aubry d'Arceau, potier d'étain, s'engage à faire, avec le métal d'étain que lui a fourni André de Fenay, 2 plateaux moyens, un aiguerot et des écuelles moyennes. — Le même potier fonde un anniversaire en l'église Notre-Dame. — Aymonin de Saulx, châtelain de Saulx, amodie son pré de Fauverney pour 12 ans, sous la condition au preneur d'en récolter les fruits durant 8 ans, de les partager avec le bailleur les 4 dernières années, d'irriguer le pré, de l'assainir et mettre en aussi bon état et nature que les prés voisins. — Procès-verbal de visite, par les barbiers, à la requête du procureur ducal, de Guillaume Jovin de Chenôve, qui avait été frappé et navré en l'épaule droite; ils déclarent qu'il n'est point en péril de mort. — Obligation de 39 francs, souscrite par Girard de la Chaume, écuyer, au nom de Philippe, son père, chevalier, au profit de Hugues d'Aignay, bourgeois de Dijon. — Marché passé entre des carriers d'Is-sur-Tille et Jacques le Maçon, ouvrier du duc de Bourgogne, pour la fourniture de 500 membres de pierres d'Is-sur-Tille, pour la construction du couvent de Champmol. — Caution fournie par Michel de Pertux, lombard de Talant, à Guyot le Poncelet, nommé sur sa demande sergent du chancelier et du bailliage. — Amodiation de la maison sise rue des Quartaux à Dijon, appartenant au prieuré du Quartier, de l'ordre du Val-des-Choux. — Obligation de 1,165 francs d'or, par Jean le Joliet, drapier, au profit de Jean Sauvegrain, dit Normandel, seigneur de Vesvrottes. — Girard de Pesil de Chartres s'engage pour un an à Bourquin le Lanternier, et promet de le servir dans ce métier qu'il apprendra « afin d'accomplir un cent de seffloz, » et, son temps expiré, de ne point servir de cinq ans en Bourgogne un autre maître de lanternerie. — Brocard Juhanne, maire de Fontaine, vend une pièce de vigne de trois quartiers en Champmuis, moyennant 40 francs d'or. — Vente faite par Regnaut de Roocourt, écuyer, et Alix de la Roche, sa femme, à Jean d'Ysoire, écuyer, de leur terre de Clénay et du Val-Julien, mouvant du fief des héritiers de Jacques de Grantson, sire de Pesmes et de Saint-Julien, pour la somme de 70 francs d'or. — Jean de Baissey, écuyer, sire de Champfort et de Beurey-Bauguay, étant chargé de dettes à cause de sa rançon, vend à Jean Sauvegrain, sire de Vesvrottes, écuyer, 60 livrées de terre à prendre sur son domaine de Pommard, selon l'estimation qui en sera faite par experts. — Jean de Pontailler, sire de Magny-sur-Tille, chevalier; Hugues de Pontailler, chevalier, et Jean, son fils, écuyer, vendent, moyennant 250 francs d'or, à Richard Bouhot de Dijon, 25 livres tournois de rente; compté, le franc pour 20 sols et un gros tournois pour 20 deniers, assises sur leurs domaines. — Obligation de 100 francs souscrite par Richer de Hautecourt, abbé de la Bussière, au profit de Jean Sauvegrain, écuyer de cuisine du duc, sire de Vesvrottes. — Panin Boule, lombard de Pontailler, vend 5 soitures de pré de la Prairie, moyennant 32 francs d'or. — Vente faite par le prieur de Saint-Léger, des matériaux d'une maison située rue du Pautat à Dijon, dont il baille ensuite à cens l'emplacement à Jean le Vertueux, bourgeois de Dijon. — Bail à cens de la maison du prieuré de Saint-Sauveur, située rue Saint-Nicolas, hors les murs de Dijon; les religieux s'y réservent une chambre. — Hugues de Boux, tournier de la ville, reconnait devoir 12 francs à Moïse de Vitry, juif, « pour la vendue d'une courroie à femme, ferrée sur un tissu de soie pers de rosotes d'argent doré et de cloux d'argent blanc, pesant 2 marcs et une once, d'un hanap d'argent pesant 6 onces, de 2 bourses, l'une à 5 gros grellots reons d'argent, de soie battue en or, d'une courroie de cuir noir ferrée d'argent, d'une autre courroie de soie battue en or et ferrée de clous d'argent soirdoré, et le mergant et bloque émailliez et 6 gros grillots roons et d'une croix d'argent. »

B. 11275. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier.

1367/8-1369. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Jacobi de Grangiis, coadjutoris Andre de Faanay, notarii Divionensis.* — Marché passé par Thibaut le Carzet, clerc, procureur des fabriciens de l'église Saint-Jean, avec deux charpentiers, pour la réparation des charpentes du comble de l'église, depuis le « cruxefis » (chalcidique) jusques au portail. — Transaction entre Jean de Losne, curé de Saint-Jean-de-Losne, et les hoirs de Jacot Garnier, au sujet des draps sergés,

couvertures, etc., fournis pour les obsèques dudit Garnier et que le curé prétendait lui appartenir. — Jean de Brognon se trouvant dans l'impossibilité de s'acquitter envers Jean Chatellaine de Dijon, lui engage pour trois ans sa terre de Brognon. — Eudes de Grancey, sire de Pierrepont, donne à Jean de Baissey, sire de Champfort, tout le droit qu'il a sur la terre d'Autricourt, mise en vente par les frères de Quetigny de Dijon. — Procuration donnée par Girard, chevalier, sire de Montmorot et de Mont-Saint-Jean. — Jean Gallepain, curé d'Argilly, se porte caution de Huguenot Rigaux d'Argilly, prisonnier pour les deniers de l'imposition des 12 deniers pour livre au profit du roi. — Bertrand de Chevigny, en Auvergne, amodie pour trois ans, moyennant 100 francs, à Hugues Aubriot et à Marguerite de Pommard, sa femme, tous les revenus de sa terre de Savouges. — Amodiation, par Jean de Crux, sire de Trouhans, des revenus de sa terre de Chevigny-Fénay; — par Etienne Quarrete, précepteur de la maison de Saint-Antoine de Vienne à Dijon, comme procureur de l'hôpital Notre-Dame de Roncevaux, au diocèse de Pampelune, sur le chemin de Saint-Jacques en Galice, de la quête dudit hôpital dans l'archevêché de Besançon. — Jean, maire de Longvic, requiert instrument de ce qu'il a dit à Thibaut de Laviron : « Vous dites que je vous ai dit que je vous avoye dit aucune vilenie, je ne le vous amenderai pas et le heuste juré li maire de Dijon. » — Procuration donnée par Jacques de Vaux, recteur des écoles de Dijon, et par Jean Mougin, s'intitulant recteur des écoles d'Autun.

B. 11276. (Registre.) — Petit in-folio, 223 feuillets, papier.

1369-1372. — Notaires et tabellionages. — Protocoles de Jacques de Fontaines, Thierrot Espeyer et Aleaume de Cleuleu, coadjuteurs d'André Etienne de Fénay, tabellion de Dijon. — Nomination d'arbitres pour accorder le différend entre Hugues de Pontailler et Jacques de Grantson, au sujet de dépenses faites en allant en Angleterre. — Renonciation par Eudes de Saulx, sire de Vantoux et de Saint-Thibaut, aux poursuites qu'il dirigeait contre un habitant de Saint-Thibaut, homme du prieur, qui, malgré les convenances qu'il disait avoir faites avec le prieur, avait acquis du bien sur sa terre. — Procuration donnée par Philippe de Chassey, seigneur de Mussy. Attestation donnée par deux religieux de la mort d'Etienne de Musigny, chevalier, et de son inhumation au prieuré du Quartier. — Vente de la terre de Charrey faite au chapitre de la Sainte-Chapelle, par Jeanne de Montagu, dame de Villey-sur-Saône (Bonnencontre). — Amodiation de la quête de l'hôpital Saint-Fiacre de Dijon, dans les diocèses d'Autun et de Chalon. — Traité entre Jacques de Chazans, chevalier, et Alix, sa fille, nonne de Larrey, pour la pension qu'il doit lui payer chaque année. — Acte d'émancipation, par Guillaume Senière d'Auxonne, de Jean, son fils, dressé devant le gouverneur de la mairie de Dijon pour le duc, séant en justice devant son escriptoire. — Affranchissement de Perrot Reaullot de Fénay, par Hugues de Pontailler, sire de Talmay, de Saulon-la-Rue et de Fénay. — Acte demandé par Bernard de Rappes, écuyer et familier du cardinal d'Orbenne, du refus du commandeur de la Madeleine de prendre connaissance d'une lettre adressée à tous les membres du clergé, régulier et séculier. — Jean de Grantson, sire de Pesmes, fait hommage à Jean de Pontailler, sire de Magny-sur-Tille, pour des terres à Saint-Julien. — Acte par lequel Jean d'Arc, chevalier, seigneur de Saulon-la-Chapelle, désavoue la capture de Guillaume d'Arc, écuyer, son frère, que Jean le Guespet d'Arc-sur-Tille lui avait fait faire par force et par contrainte. — Acte de la criée du fermage de la prévôté d'Auxonne, à la somme de 1,000 livres, faite par un sergent de la mairie de Dijon, sur la place du puits Saint-Michel, au lieu où l'on a accoustumé de vendre les gages. — Guillaume Lore de Dijon, étudiant à Orléans, vend 8 livres de rente pour la somme de 58 francs. — Jean du Lac, étudiant à Bologne, donne des bestiaux à cheptel au prieuré de Saint-Léger. — Assignation, sur Saulon-la-Rue, des terres formant la dot de Guiotte de Saint-Seine, fille de Jean d'Arc, mariée à Thomas de Vantoux, écuyer. — Accord entre Perrin d'Epernay, écuyer, veuf de Jeanne de Pontailler, dame de Sennecey, et Marguerite, sa fille. — Acte de refus de Joffroy de Blaisy, chevalier, de surenchérir sa terre de Neuilly, saisie sur lui et mise à prix à 500 francs. — Mention que, le mercredi avant Noël 1370, maître Pierre de Dinteville, docteur en lois et en décrets, a pris possession de la chancellerie de Bourgogne. — Mandement du duc Philippe-le-Hardi, qui donne mainlevée à Jacques de Grantson, sire de Pesmes, chevalier, et à Marguerite de Vergy, sa femme, de la confiscation des terres de Brochon et de Saint-Julien, qui avaient été vendues sans sa licence au sire de Rahon. — Thibaut du Pont-de-Norges, écuyer, confesse que tout ce qui lui a été fait de bonne guerre par Jacquemart, fils de Hugues de Pontailler, chevalier, « avec lequel il avait discord, a été léal, » et nomme des arbitres pour arranger le différend. — Procuration donnée par Robert de Grancey, sire de Beaujeu, chevalier. — Maître Lambert de Sermiselles, maître en médecine à Dijon, amodie sa maison d'Ahuy. — Othe d'Eguilly, chevalier, et Thibaut, son frère, font partage de ce qu'ils ont à Thomirey, Courcelles-lez-Arnay et Sombernon. — Amodiation de son château et domaine de Gilly, faite par Jeanne de Dampierre, dame de Mareuil, à l'abbaye de Citeaux. — Procuration donnée par Philippe-le-Chien, fauconnier du duc de Bourgogne. — Richard Baquars, sergent de la mairie, étant sur le point de vendre « une cothe de fer, ung bassinet et une gourgerecle » saisis sur Guillaume Pontot, celui-ci arrête la vente en exhibant un mandement de la duchesse qui lui accordait un délai d'un an pour se libérer de ses dettes. — Mar-

ché passé par Aubin Cousin, boucher de Beaune, avec les maîtres du duc pour la fourniture quotidienne de la viande de boucherie, de la volaille, du gibier, de l'hôtel ducal par tout le royaume. — Bernard Fontainier, couvreur à Dijon, fait marché avec les habitants de Molinot pour la couverture en plomb du clocher de leur église, moyennant 35 francs d'or. — Marché passé par le maire de Dijon et les habitants des paroisses Saint-Médard et Saint-Pierre avec Robert Salebruot, pour l'édification du pont et de la tour de la porte Saint-Pierre. — Echange de terres et granges à Chargey, entre Marie, fille de Jean d'Arc, seigneur de Chargey, Simonne de Pontailler, femme de Philippe Pestot d'Etaules, et Marguerite, femme d'Etienne de Mailloy, écuyer. — Philippe de Blaisy, sire de Villecomte, vend à Alexandre, sire de Blaisy, écuyer, sa mouvance du fief du Val-de-Suzon, qui appartient à Guillaume de Montot. — Pierre Cotelle, huissier de la salle du duc, se transporte devant la maison de Guillaume de Quetigny, bourgeois de Dijon, demande à la femme s'il est présent, et, sur sa réponse négative, l'assigne au lendemain devant le duc, et, en signe de main-mise, met la main sur son domicile. — Jeanne de Dampierre, dame de Mayeux, cède à Jean de Montrambon, chevalier, tout ce qu'elle possède à Premières, Pluvault, Beire. — Obligations diverses, souscrites par les fermiers de l'imposition de 12 deniers pour livre pour toutes marchandises vendues soit dans les châtellenies, soit dans les corporations de métiers. — Transaction au sujet d'une saisie de 200 florins, par Jeanne de Vergy, dame d'Autrey, sur Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau. — Procuration donnée par Jean d'Eguilly, veuve de Guillaume de Choiseul, seigneur d'Aigremont. — Guichard de Saint-Seine, écuyer, donne quittance de 50 florins sur la dot de Marguerite, sa femme, fille de Jocerand de Lugny, chevalier. — Traité entre Isabelle d'Ocres, abbesse de Tart, et Eudes de Saulx, sire de Vantoux et de Tart, au sujet de leurs droits réciproques audit lieu de Tart. — Acte par lequel Oudard de Vuchey offre, en présence de témoins, à Dreue Felise, sage en droit, la somme représentant le prix de la terre qu'il avait acquise de Guillaume Outhenot à Saint-Julien, et comme les délais énoncés dans l'acte ne sont pas expirés, il l'invite à délaisser cette terre. Dreue Felise répond à cette interpellation en l'assignant devant juge compétent. — Acte de l'ajournement, par les commissaires du duc, de la cause entre Jacques de Vienne, sire de Longvy, chevalier, et les habitants de Seurre. — Guillaume d'Arc, écuyer, fils de Hugues d'Arc, chevalier, fait l'abandon de tous ses biens à Hugues et à Guy de Pontailler, père et fils, lesquels promettent de lui faire obtenir une « chanoinie » ou de le nourrir et l'entretenir toute sa vie selon son état. — Robert de Sermiselles, maître en médecine, et Jacques Duvaulx, maître ou recteur des écoles de Dijon, sont nommés arbitres pour une affaire de monnaie. — Jean Sauvegrain, alias Normandel, écuyer d'écurie du duc, nomme Guillaume de Pauges pour gouverner sa justice dans ses terres de Vesvrottes, Echalot et Vernot. — Acte par lequel Didier d'Aisey, écuyer, ayant demandé à Alexandre, sire de Blaisy, de recevoir son hommage pour la terre provenant de Mille d'Aisey, située dans son fief, celui-ci répondit qu'il l'ignorait et en demanda la preuve par écrit, à quoi Didier répondit qu'il la lui fournirait, mais qu'en attendant, s'il ne le recevait point, il reprendrait du duc de Bourgogne. — Quittance donnée par Jean le Guespet d'Arc-sur-Tille, à Guillaume de Pailly, chevalier, des 500 florins pour lesquels il s'était porté garant lorsqu'il avait acheté 150 livrées de terre de Marie d'Aubigny, femme de Hugues d'Arc-sur-Tille, chevalier. — Accord entre Jean de Cicons, commandeur de la Romagne, et Jean Charnaul, écuyer, pour le jugement par arbitres de leurs différends. — Interpellation pour production de témoins entre les procureurs de Jean et Thomas de la Rochette, chevaliers, et de Jean de Vergy, sire de Fouvent, et Jaquot, son frère. — Alexandre, sire de Blaisy, reçoit l'hommage de Eudes de Saulx, sire de Vantoux, acquéreur du fief de Minot sur Philibert de Blaisy, sire de Villecomte. — Guillaume de Grosbois, écuyer, vend au duc de Bourgogne 30 livres de revenu sur la prévôté de Nuits. — Fondation d'anniversaires en l'église du prieuré d'Amanzé, par Gibaut de Mello, sire d'Epoisses et de Bourbon-Lancy, chevalier. — Acte de la signification faite par le sergent d'armes du roi aux religieux du couvent des Cordeliers, de lettres royaux dont il était porteur, et du refus des religieux d'y obtempérer, avant d'en avoir pris connaissance et de les avoir montrées à leur conseil, à Lyon. — Refus d'Alexandre de Blaisy de déclarer à Jean de Mauppert, qui avait enchéri sa terre de Blaisy, saisie par autorité de justice, de quel fief elle relevait. — Procuration donnée par Jean de Vienne, sire de Roulans. — Acte du refus fait par Simon Geliot de Blaisy, notaire, aux procureurs de Jeanne d'Eguilly, veuve de Guillaume d'Aigremont, et de Thomas d'Eguilly, son frère, à Géliot de Blaisy, de se rendre à Neufchâtel en Lorraine, pour l'accomplissement d'un mandement du prince, à cause du peu de sûreté des chemins et des affaires dont il était chargé. — Jean d'Avout, chevalier, engage pour trois ans ses revenus des terres de Bessey et de Marliens, à Jean de Villers, seigneur de Layer. — Alexandre, sire de Blaisy, cède à Jean de Blaisy, sire de Mauvilly, tout le droit qu'il a sur sa terre, et ratifie l'affranchissement de plusieurs hommes de Mauvilly et l'abonnement de la taille de Meulson, accordé par feu Jeoffroy de Blaisy sans sa permission, ce qui, d'après la coutume, motiverait la confiscation du fief. — Pierre de Poitiers, écuyer, serviteur de Guy de la Trémoille, chevalier, et de Guillaume, son frère, ayant perdu les sceaux de ces seigneurs, qui lui avaient été donnés en garde, ceux-ci se présentent devant le bailli et le maire de Dijon, séant en justice

déclarent tous les actes qu'ils ont scellés depuis le jour de la perte, et protestent de la nullité de tout ce qui pourrait leur être présenté, scellé avec ces sceaux, et terminent en disant que leurs nouveaux sceaux auront des différences avec ceux qu'ils ont perdus. — Alexandre de Blaisy cède à Robert de Beaujeu la mouvance de la terre de Chaudenay-le-Château. — Procuration donnée par Jeanne de Dampierre, dame de Mareul, femme d'Eustache de Conflans, maréchal de Champagne. — Ordonnances, faites au Parlement de Beaune le 8 décembre 1370, concernant les appellations, les ajournements, les présentations, les plaidoiries, les amendes, le tabellionage, etc.

B. 11277. (Registre.) — Petit in-folio, 164 feuillets, papier.

1369-1370. — Notaires et tabellionages. — *Registra protocollorum receptorum par Micheletum de Sacugneyo, clericum coadjutorem Andree Stephani de Faenayo, notarii Divionis pro duce Burgundie.* — Vente d'une vigne à la Fontaine-des-Fées, sur Talant. — Vente d'un jardin (*orreyum*) à Dijon, rue de la Porte-Nanxion. — Vente de 24 pintes d'huile de noix, mesure de Dijon, pour 3 florins. — Amodiation d'une maison, rue Sur-Suzon, par Robert de Channay, maître de l'hôpital Notre-Dame. — Procuration générale donnée par Philibert d'Arc, chevalier. — Simon de Gray se met au service de Chassigner, épicier, pendant un an, moyennant 15 francs d'or et 2 aunes de drap pour une male cote. — Vente faite par Jean, sire de Brognon, à Jean Pigney d'Ogny, de tout ce qu'il possédait audit Ogny, moyennant 12 francs, la mouvance en fief et l'exemption du mandement de guerre. — Procuration donnée par Jacques Humbert de Grantson, écuyer, demeurant à Auxonne. — Au mois de juin 1370, le coadjuteur fut réformé par maître Pierre des Nohes, chancelier de Bourgogne. — Bretion, fruitier à Dijon, vend un cheval « roncin » sous poil noir, au prix de 5 francs d'or. — Obligation de 40 francs d'or, souscrite par Guiard de Pontailler, chevalier, au profit de Jean de Blaisy, chevalier. — Amodiation, par Hugues de Bussières et Jean de Mirebeau, de la quête de Notre-Dame et de Saint-Fiacre de Dijon, dans les évêchés de Langres, Autun et Chalon. — Mathieu d'Oisilly, curé de Mitreuil, amodiateur du *dîme* de Binges, Mitreuil et Cirey. — Nomination d'arbitres pour juger un différend entre Joffroy du Meix, écuyer, et Henri Petitjean et Agnès, sa femme, fille de feu Jean de Fontaines. — Obligation de 12 francs, souscrite par Jean, sire de Baissey, écuyer. — Vente d'une vigne située sur Talant, comme elle s'étend de raie en raie. — Obligation de 20 francs d'or, souscrite par Jean Pitois de Monthelon, seigneur de Couchey. — Guillaume de Juzennecourt, prieur de Saint-Léger, reconnaît devoir 200 francs d'or à Richard Bouhet, jurisconsulte, pour la vente de 40 muids de vin rouge, pour caution desquels il oblige les hommes et revenus de Binges et de Mitreuil. — Cession faite par Gauthier le Pécaudel à Jacques de Chanciaux, moyennant 45 francs 8 gros, des 1,250 aunes de toile d'Echenon, d'une aune de large, que doit lui fournir Guillemin, drapier à Echenon. — Jean d'Estrabonne, écuyer, vend à Joffroy du Meix, écuyer, tous ses droits sur la succession de Hugues de Brulley, à Champagne-sur-Vingeanne. — Amodiation de la quête de Notre-Dame de Peul-en-Auxois, dans tout le diocèse de Langres, pour le prix de 15 gros par an. — Jacques de Roche, écuyer, et Alix de Juzennecourt, engagent pour deux ans les revenus de leur terre d'Orgeux à Jean de Baubigny, chanoine de la Sainte-Chapelle. — Jean Jaillot, prieur de Bonvaux, échange des terres à Hauteville. — Jacques de Chasans, chevalier, vend pour trois ans le tiers du dîme des laines et agneaux à Chambœuf. — Obligation de 27 francs, souscrite par Philibert de Blaisy, chevalier, seigneur de Villecomte en partie, à Pierre Pannin, lombard de Pontailler. — Le dimanche après Noël 1370, au quarron de la Verrerie, devant la maison de Jean Chambellan, on met Jean de Bretenières en possession de la maison de la femme Jacot Germain, par la tradition du verrou de la porte. — Quittance donnée par Jean Sauvegrain, alias Normandel, de 2,000 francs qui constituaient la dot de Mathilde Chauchard, sa femme.

B. 11278. (Registre.) — Petit in-folio, 288 feuillets, papier.

1372/3-1375. — Notaires et tabellionages. — *Registrum prothocollorum receptorum par Micheletum de Sacugneyo, clericum curie ducis Burgundie, coadjutorem Andree Stephani de Faenay, notarii Divionensis.* — Ventes de maisons situées à Dijon, rue aux Ormeaux ; rue de la Croix-Blanche ; rue des Fols ; rue de Charlieu. — Obligation de 120 florins, souscrite par Vaucher de Frolois, sire de Saint-Germain-du-Plain ; — de 96 francs, souscrite par Jean de Vergy, sire de Fouvent ; — de 43, par Jacques de Grantson, sire de Pesmes ; — de 16 francs, par Richard de Mailly, sire de Maisières. — Accensement d'une vigne, par Gaspard, sire de Fontaines, écuyer. — Amodiation de la tuilerie de Longchamp par Jacqueline de Grantson, dame d'Orbe, moyennant 12 francs par an et l'usage dans les bois. — Amodiation faite par la Sainte-Chapelle de Dijon, de ses droits de péage et vente à Dijon, moyennant 64 livres 13 sols et 500 harengs. — Bail à cens d'une maison à Ruffey, par Jean de Trouhans, écuyer, seigneur du lieu. — Obligation de 12 francs, souscrite par Philibert de Saffres, écuyer, au profit d'Eudes, seigneur de Grancey ; — de 146 francs souscrite par Gibaut de Mello, sire d'Epoisses, à Garnier de Bèze, à Dijon. — Vente de 250 aunes de toile de chenôve, d'une aune de Provins de large, pour la somme de 7 francs et demi. — Jeanne d'Etaules, dame de Fontaine-en-Duêmois, amodie son revenu de Pouilly-les-Dijon, à Marguerite de Coul-

lon, veuve de Jean de Bar, chevalier. — Joffroy du Meix, écuyer, vend 33 émines de blé à Jeanne de Fontaines, nonnain de Larrey, plus 7 queues de vin, 8 lits de plume, 25 pots et poêles, et lui loue une maison rue de la Parcheminerie, à Dijon, le tout moyennant 60 francs d'or. — Traité entre le châtelain ducal de Lantenay et les habitants du lieu, pour le guet et la garde du château. — Amodiation du moulin de Belleneuve, situé sur l'Albane. — Emprunt de 152 francs, fait par Dreue Felise, sage en droit, à Jean Bouhet, son confrère, pour lequel il donne en nantissement 69 marcs de vaisselle en argent. — Girard Griffon d'Arceau vend deux émines de froment à Peret, vallet des petiz chiens de M. le duc, à raison de 2 florins. — Mandement de Philippe-le-Hardi qui permet à Jacques de Grantson, sire de Pesmes, d'engager son étang de Flacey « pour lui aidier en ses nécessités. » — Transaction entre les habitants de Morey et Bernard le Fontenier, au sujet des réparations du clocher de l'église. — Quittance donnée par Guy de Cicons, chevalier, pour ses gages de capitaine de la ville, lorsque les Anglais et autres ennemis du royaume envahirent le duché. — 105 sacs de charbon sont payés 3 francs 2 gros. — Richard, sire de Fontaine, écuyer, amodie 5 francs et demi par an le four banal dudit lieu. — Obligation de 13 francs, souscrite par Pierre de Thil, sire de Saint-Beury, pour du drap vendu. — Jacot Lambert, de Magny-Saint-Médard, se reconnaît homme de Jean de Sauvegrain, sire de Vesvrottes, lequel s'engage à le garder et défendre. — Jean le Maintenaz de Gemeaux reconnaît devoir à Pierre de Chaumont, prieur de Larrey, 16 émines et 9 boisseaux d'avoine, desquels il est entré en la main dudit prieur pour MM. de Grancey et de Louvois en innovant leur debt et en la prenant pour son compte. — Jacques de Grantson reconnaît devoir 12 francs à Gelot de Saint-Liénart, mercier, « pour la vendue d'un satains roige. » — Vente faite par Pierre de Montagu, sire de Malain, à un habitant de Talant, des biens d'un mainmortable de Malain, décédé à Fontaine, que le seigneur de Fontaine lui avait rendus. — Guillaume de Fussey, écuyer, et Marie d'Epernay, vendent à Simon d'Aignay, tout ce qu'ils possèdent à Gevrey relevant du fief de l'abbé de Cluny. — Transaction entre Perrenot Jacqueron de Chanceaux, et Guillaume, maire dudit lieu, au sujet des prétentions que chacun d'eux avait sur ladite mairie. — Echange entre Guillaume du Pailly, chevalier, qui cède à Richard Bouhet tout ce qu'il possède à Comblanchien et à Fixey, pour tout ce que ce dernier avait à Arc-sur-Tille. — Quittance de la somme de 400 francs, prix de la terre de Bessey, vendue par Jean d'Avout, chevalier, à Jean de Villiers, écuyer, châtelain de Vergy. — Obligation de 172 francs, souscrite par Jean de Vergy, sire de Fouvent, chevalier, à Jean Sauvegrain, écuyer. — Bail d'une vigne à trois vies, fait par Guillaume des Nouveaux, prieur de Bonvaux. — Obligations de différentes sommes souscrites par Enguerrand de Varanges; Jean de Pontailler, sire de Magny; Jean de Vergy, sire d'Autrey; Marguerite de Vergy, dame de Pesmes; Jeanne de Dampierre, dame de Mareuil; Jean de Perrigny, chevalier, pour achat de drap. — Amodiation par Marguerite d'Epernay, dame de Sennecey, femme de Jean d'Orain, écuyer, des revenus de sa terre de Sennecey. — Bail à vie de la grand'maison de la confrérie des suers (cordonniers), sise rue du Pautet, à Dijon. — Ervier de Busserotte, chapelain de la chapelle Saint-Eloi, fondée dans l'église d'Is-sur-Tille, amodie une terre à Til-Châtel.

B. 11279. (Registre.) — Petit in-folio, 75 feuillets, papier.

1375-1375/6, octobre. — Notaires et tabellionages. — *Registrum protocollorum receptorum per Micheletum de Sacugneyo, clericum coadjutorem Andree Stephani de Faenayo, notarii Divionensis.* — Vente d'une allée joignant la maison de la Pomme, rue du Miroir, à Dijon. — Cheptel de moutons entre Jean Sauvegrain, sire de Vesvrottes, et des habitants du lieu. — Jean du Meix, écuyer; Guichard de Saint-Seine, écuyer; Jean de Musigny, sire de Barjon, font des obligations à Jean de Bèze, pour du drap vendu. — Obligation de 120 francs par Regnaud de Goudry, maître des monnaies du duc, à Jean d'Antigny, bourgeois de Beaune, pour achat de vin. — Ventes de maisons à Dijon, rue du Marché-au-Blé; sur Suzon; vers la porte aux Anes. — Claire de Corcelles, femme de Jean Juliot, donne aux prêtres de Notre-Dame de Dijon une maison sur la rivière de Renne. — Obligation de Jean de Vergy et de Philibert de Bauffremont, chevalier, envers Etienne Ferroillon, bourgeois de Dijon. — Jean de Valerey, prieur de Beaumont-sur-Vingeanne, amodie les revenus de son prieuré, à Beaumont, Leuilley, Champagne et Blagny. — Etienne, maître de la Verrière d'Oreres, fait compte pour drap acheté de Guillaume d'Echenon, drapier à Dijon. — Amodiation du moulin de Chèvremorte à Dijon, dépendant de l'abbaye Saint-Bénigne, faite pour le prix de 8 émines et un bichet de blé par an; — d'une vigne par les confrères de la confrérie de la messe du matin, que l'on chante tous les jours en l'église de Talant. — Six douzaines de cuirs de basane sont vendus 6 francs d'or.

B. 11280. (Registre.) — Petit in-folio, 71 feuillets, papier.

1368-1374. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Perreneti Burgenses, de Sancto Salvatore, tabellionis et jurati curie Lingonensis,* à Mirebeau. — Obligation de 5 francs, souscrite par Hugues de Salins, prieur de Mirebeau, à un lombard de Pontailler. — Amodiation de terre par Etienne de Mirebel, clerc, maître de l'école dudit lieu. — Engagement de la pêcherie de la Bèze, à Mirebeau, par Guillaume de Vergy, seigneur du lieu. — Jacques Lebel, pelletier, à Mirebeau, quitte Jean de

Châtenay, chevalier, de toutes les dépenses faites dans sa maison par son fils, tant « *in medicina* » qu'autres frais. — Règlement de compte entre Jean de Beire, curé des Granges et maître de l'hôpital de Mirebeau, et Amiet de Mirebeau, drapier; — autre, avec Guillaume Chatbuef de Tanay. — Vente d'une pièce de pré, située en la prairie de Mirebeau, au lieu dit Derrière les murs, au-dessus de la Pourtelle. — Acte par lequel Rignaud de Charmes, étant dans l'intention de se faire moine, renonce à l'héritage paternel, en faveur de Guillaume et de Thibaut, ses frères, écuyers, sous la condition qu'ils paieront ses dépenses durant son noviciat et qu'ils le meubleront; — autre, par lequel Simon de Coublanc, sire de Bézouotte, remet Chrétiennot Mutin de Mirebeau, en posession d'une redevance d'un quartier de porc, et des quatre nungloz (pieds), pendants, d'une fouasse, d'une éminette de blé, et de deux pintes de vin qui lui étaient dues. — Guillaume de Vergy, seigneur en partie de Mirebeau, rembourse 8 florins sur les 28 qu'il devait à Simon de Charmes, écuyer. — Odet de Cheuges, écuyer, accepte un cheptel de 3 vaches « *in pericula sua de omnibus guerris*, etc. » — Jacques dit d'Estrabonne, Hugues de Charmes, Etienne Soudon, écuyers, en font autant. — Obligation de 4 francs souscrite par Amiete du Fossé, nonnain de Tart, demeurant à la rente de Lamblin, à Jean, dit Fournier, de Plurault. — Acte par lequel Etienne Jupy de Renève se reconnaît homme de corps, taillable, corvéable et de mainmorte, de Guillaume de Vergy, sire de Mirebeau.

B. 11281. (Registre.) — Petit in-folio, 183 feuillets, papier.

1370-1397. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean Sauloignon de Longecourt, clerc, coadjuteur de Clément de Bligny-sur-Ouche, tabellion de Rouvres. — Jeanne de Nesle, femme d'Etienne de Villers, écuyer, vend à Jean de Villers tout ce qu'elle et son mari possédaient à Villers-la-Faye. Jean de Laignes, écuyer, engage pour douze ans, à Jean de Villers, tout ce qu'il possède sur la terre de Layer. — Obligation de 40 émines de blé, souscrite par Thibaut de Longecourt et Jeanne, sa femme, à Guiot des Losges, damoiseau. — Jean de Villers-la-Faye, écuyer, cède à Guillaume d'Ecutigny trois hommes et leurs meix à Messanges, et reçoit en échange tout le droit de celui-ci sur la terre de Brully et de Saint-Romain. — Jean de Villers quitte les mineurs de Chissey, écuyers, de tout ce qu'ils lui devaient, et ceux-ci ratifient, en échange, la donation de la terre d'Echirey, qui lui a été faite par feu Guillaume de Varanges, leur oncle. — Guillemin d'Echenon, drapier à Dijon, achète 40 sacs de charbon pour le prix de 18 gros. — Vuilleret le Boigerel de Marliens vend à Raoul de Luppi, chevalier, seigneur de Longecourt et de Tart, le quart du sixième du dîme de Tart et trois meix audit lieu, pour 16 francs. — Acte par lequel Jean de Baissey déclare que Jean Tisserandet n'est plus son homme taillable et justiciable. — Protestation de Thibaut de Longecourt contre la vente de ses biens, faite par le seigneur à Jean Colier, malgré qu'il n'eût rien fait pour les perdre. — Acte et formule de saisie d'une maison à Longecourt. — Jean de Mipont, sire de Corberon, engage pour quatre ans à Jean de Villers, sire de Layer, sa terre de Bellenod, Origny, Vaux et la Montagne. — Acte de refus de Robin le Baillot de rendre la lettre d'obligation que lui avait fait Regnaud de Tart, et qu'il réclamait en offrant de lui en rembourser le montant. — Hugues de Pontailler; Jean de Pontailler, son frère, écuyers, fils de Jean de Pontailler, seigneur de Magny-sur-Tille, vendent leur fief de Louvey, près Gergy, à Guillaume de Lonvey, pour le prix de 120 francs. — Partage de la succession paternelle entre Jean et Richard de Chissey, écuyers; Jean a, pour sa part, les fiefs de Varanges, Tart, Longecourt et Fixey, et Richard, le vignoble de Morey et les terres sises en la paroisse d'Arconcey, au midi de la Vouge, à Dole, etc. — Richard de Chissey emprunte 12 tasses en argent à Jean de Villers. — Guillaume d'Ecutigny, sire d'Iseure, vend 100 soudées de terre à Jean de Villers, sire de Layer, pour le prix de 50 francs d'or. — Jean et Richard de Chissey amodient leur tuilerie d'Aubigny pour dix milliers de tielle pleine ou creuse ou de carreaux, par an. — Contrat de mariage de Gibaut, fils d'Etienne, sire de Montot, avec Isabelle de Saint-Phal. — Testament de Philiberte de Mailly, femme de Guillaume d'Ecutigny, sire d'Iseure. Elle élit sa sépulture dans l'église dudit lieu. — Etienne Chapperon, écuyer, sire de Belleneuve en partie, baille à ferme tout ce qu'il possède à Bessey. — Jean Fevrier, pelletier à Dijon, achète, pour 60 francs d'or, des peaux de quenis (connis, lapins), bonnes et suffisantes.

B. 11282. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier.

1371-1383. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Gueneti Rousselli de Marandelio Divionis, tabellionis curie Lingonensis*, et coadjuteur d'Etienne de Fénay, tabellion de Dijon. — Jean Pegu, curé d'Arc-sur-Tille, amodie les revenus de sa cure à Eudes Henriot, prêtre. — Récépissé donné par Gobert d'Apremont, chevalier, au nom de Geoffroy, Philippe, Marguerite et Guillemette, ses enfants, nés d'Isabelle de Jouvelle, sa défunte femme, d'une obligation de 8,000 francs, souscrite au profit de ladite Isabelle par le duc Philippe le Hardi. — Contrat d'apprentissage du métier de tonnelier; quatre ans de durée. — Mention d'une saisie de vin, faite à Gevrey par Simonot Ladain, commis des Elus sur les aides. — Règlement de compte entre Carpon de Salon, fermier de la traite des vins de la ville et prévôté de Beaune, et son associé. — Procuration donnée par Guillaume de Pierrefitte, prieur de Saint-Sauveur. — Mandement des Elus des Etats du duché pour assigner à Chalon et à Dijon, pour une enquête relative à la perception des droits

sur les vins. — Acte par lequel Odot Valot de Cuisery et ses enfants se désavouent hommes du prieur de Saint-Léger, et s'avouent francs-bourgeois du duc, à Dijon. — Hugues le Vertueux, maire de Dijon, adjuge la messerie de la paroisse Saint-Nicolas pour 13 francs et 13 oies grasses. — Eudes, sire de Grancey, et Marguerite de Vantadour, comtesse de Joigny, renouvellent le compromis dernièrement fait par eux pour le jugement d'un débat. — Contrat d'apprentissage « de l'art d'espesserie et d'espoticharie; » trois ans de durée.

B. 11283. (Registre.) — Petit in-folio, 15 feuillets, papier.

1374-1375. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Jacobi de Janleyo, clerici de Divionensis, coadjutoris Andree Stephani de Faenayo, notarii Divionensis pro duce Burgundie.* — Obligation de la somme de 600 francs, souscrite par Jean Legrand de Luzy à Milet le Changeur de Beaune. — Cession faite par Etienne Morié, doyen de Flagey-lez-Nuits, à Odot de Grey, de Nuits, orfèvre à Dijon, de tous les revenus et profits de son doyenné; — autre, faite par Jean de Pontailler, sire de Magny-sur-Tille, au prieur du Val-des-Choux, d'un cens en blé sur Epernay. — Obligation de 80 francs, souscrite par Pierre de Dinteville, chancelier de Bourgogne, au profit d'Odet d'Arc, bourgeois de Dijon. — Transaction entre Guillaume de Vergy, sire de Mirebeau, et Jean, sire de Perrigny, au sujet de la mouvance de la terre d'Arceau. — Nomination d'arbitres pour le jugement d'un différend entre Eudes de Grancey, sire de Louvois, chevalier, et Girard de Longchamp, aussi chevalier. — Guillaume de Chamesson, damoiseau, donne quittance à Pierre de Dinteville, évêque de Nevers, chancelier de Bourgogne, de tout ce qu'il lui devait pour le voyage en cour de Rome qu'il avait accompli en son nom.

B. 11284. (Registre.) — Petit in-folio, 97 feuillets, papier.

1375-1385. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Vuillelmi Girardi de Divione, tabellionis curie Lingonensis*, à Dijon. — Acte par lequel Nicolas de Bretenière, sergent du bailly de Dijon, déclare à Jean de Varanges, maire de la ville, qu'il appelle de son intention de le faire emprisonner. — Résignation de la chapellenie de Notre-Dame de Flandres à la Sainte-Chapelle de Dijon, faite par Guillaume de Laignes, entre les mains du chapitre. — Acte demandé par Richard, sire de Fontaine, de la déclaration, par les barbiers, que les blessures faites par Claude de Darois à sa femme, et pour lesquelles il était détenu en prison, n'étaient point mortèlles. — Acte de prise de possession de l'église de Longvic par Henri, curé de Fontaine. — Obligation de la somme de 6 francs, souscrite par Henri de Leuilley, curé d'Oisilly, au profit d'Henri de Til-Châtel, doyen de la Chapelle-aux-Riches, à Dijon. — Quittance générale donnée par Robert le Muriez, recteur de l'hôpital Saint-Fiacre, à Othenin de Bussières, fermier de la châsse et quête. — Jean le Picard, poulailler, paie 30 francs un millier de poulailles de Chaussin. — Acte de la présentation faite par le grand-prieur de Bèze et les religieux à Jean de la Rochelle, leur abbé, d'une supplication « en ung role de papier » et de la promesse de celui-ci de leur faire réponse dans le délai de huit jours. — Guyot Poissonnier, épicier, reçoit son frère en apprentissage pour trois ans. Il s'engage à le nourrir, vêtir, à lui apprendre le métier et lui payer 10 francs d'or à la fin du terme. — Acte, donné à Thomas le Pelier de Fontaine, prêtre, et à messire Jean Vins, des injures dites l'un à l'autre en plaidant. Thomas accusait Jean d'être un *lerres* et Jean lui avait répliqué qu'il était un *efforcier* de femmes. — Obligation de 58 francs au profit de Jean d'Angoulevant, sire de Renève. — Acte par lequel le procureur des Jacobins de Dijon « preste à Jean de Saint-Dizier, orfèvre à Dijon, de la terre non bénite de leur couvent pour mettre en garde et dépôt le corps de Joffroy le Sauvage, tué dans les rues de la ville, jusques qu'on ait obtenu l'absolution dudit Joffroy. » — Jean Potier, archidiacre de Langres et secrétaire du duc de Bourgogne, fait marché avec Thibaut de Sombreffe, charpentier, pour lui fabriquer, moyennant 3 francs d'or, un tournevent pour mettre dans sa salle. — Procuration donnée par la commune de Dijon pour soutenir ses causes à Paris, à Beaune, à Langres et à Dijon. — Jean de Chauvirey, Huguenin de Fussey, Pierre de Pierrefitte, ménetriers, achètent un franc une challemie de Pierrre Fournier, maître des cornemuses à Dijon. — Pierre Loiselet de Bretigny, s'engage à retourner en prison à Dijon, si, dans huit jours, il n'a point payé les 26 francs qu'il doit aux Lombards de cette ville. — Vidimus donné à Wladislas de Pologne, moine de Saint-Bénigne de Dijon, des lettres émanées et scellées du sceau de l'abbé dudit monastère. — Procuration donnée par Guillemette de Monthelon, abbesse de Pralon, que son grand âge rendait impropre au gouvernement des choses spirituelles et temporelles de son monastère.

B. 11285. (Registre.) — Petit in-folio, 139 feuillets, papier.

1379-1382. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Guillelmi Girardi de Divione, clerici coadjutoris Andree de Faanay, notarii Divionis.* — Règlement de compte entre Jeanne de Dampierre, femme de Conflans, chevalier; — Thomas de Voudenay, chevalier, et Jeanne de Conflans, sa femme. — Richard d'Uchey, écuyer, engage pour six ans les revenus de sa prairie dudit lieu. — Traité entre Robinet, sire de Florigny, Agnès de Blaisy, sa femme, et Jean de Blaisy, sire de Mauvilly, chevalier, leur frère, pour le paiement de la somme de 1,000

francs, constituée en dot à ladite Agnès. — Nomination d'arbitres pour un règlement de compte « de marchandises, tant de polaillerie que de boucherie, » entre Aubin Cousin et Jean le Picard, poulailler. — Fondation de trois messes annuelles en l'église de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon, par Etienne Fremiet. — Procuration générale donnée par les habitants de la commune de Talant pour la défense de leurs droits. — Acte par lequel Jean le Churgneret, fiancé de Guillemette Liville, chargée du gouvernement des biens meubles de Thomas de Saulx, dit le Loup, sire de Vantoux, en sa forteresse dudit lieu, s'oblige à lui faire rendre compte de sa gestion et à répondre des effets perdus. — Gobert, sire d'Apremont, donne quittance au duc de Bourgogne de différentes sommes à valoir sur la vente de la terre de Jonvelle. — Procuration donnée par Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne. — Procuration donnée par David le juif, fils de maître Benoît le juif, physicien. — Vente faite par Alix de Magny, femme de Joffroy de Chailly, au duc de Bourgogne, de rentes sur les foires chaudes de Chalon, provenant d'un échange de portion de l'éminage de Nuits, fait entre Perreaul de Blaisy, son ancêtre, et Robert II, duc de Bourgogne. — Tutelle donnée par le lieutenant du maire de Dijon à Jean Lechat, orphelin. — Jean le Guespet d'Arc-sur-Tille, écuyer, retient Geliot de Blaisy comme conseil, durant 3 ans, moyennant 5 francs par an. — Jean de Chissey, écuyer, sire de Varanges, et Richard de Chissey, écuyer, son frère, retiennent comme conseil Jean de Varanges, sage en droit. — — Amodiation des revenus de la seigneurie de Chailly, faite par Jeanne d'Arc, dame de Vantoux, moyennant 48 francs pour 3 ans; — autre, des revenus de la ferme de Bessey, près Beaumont-sur-Vingeanne, par Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne. — Jean de Varanges, sage en droit, achète « 200 chiez de bonne poulaille senz y mettre pucins et la chair de 200 conins, bons et frects, » pour la somme de 19 francs d'or. — Contrat de mariage de Guillaume de Foissy, fils de Jean de Foissy, écuyer, sire de Creue, bailli de la Montagne, et de Doulce, sa femme, avec Huguette, fille de Benoît de Bussières, et de Jacquette, sa femme. — Vente d'une maison à Dijon, rue de la Porte-au-Lion. — Marché de la construction d'une maison en charpente, pour un boucher de la rue du Bourg, à Dijon. — Thevenin de l'Isle, bourgeois de Paris, vend à Vacelin de la Piscine de Dijon, huit serpillières (balles) de laine d'Angleterre, dont cinq de col de Gal et de Landesie, à 26 francs le cent, et trois d'Allemont à 22 francs. — Eudes, sire de Grancey, chevalier, reconnaît devoir 119 francs à Guy Chauchard, bourgeois de Dijon. — Jean Pitois de Monthelon, écuyer, reconnaît devoir 40 francs à Humbertot, maire de Marsannay-en-Montagne. — Affranchissement de la mainmorte, accordée par Jean le Chastellain de Monteclere, écuyer, sire de Maroilles, à Jean de Maroilles, clerc à Dijon.

B. 11286. (Registre.) — Petit in-folio, 244 feuillets, papier.

1382-1386. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Guillelmi Girardi de Divione, clerici coadjutoris Andree Faanay, notarii Divionis.* — Promesse faite par les parents de Jacot le Loup, prisonnier, à la requête du sire de Grancey, pour mauvaise gestion des terres de Gemeaux et de Pichanges, de le représenter à la première réquisition du chancelier. — Cheptel d'un troupeau de 117 moutons, donné par le châtelain de Talant, au nom de la duchesse Marguerite, à Jean Lemoine de Saint-Phal. — Quittance, donnée par Hugues le Vertueux, mayeur de Dijon, pour des traizaines qui lui étaient dus. — Robert de Florigny et Huguenin de Monetoy, amodient pour six ans leur seigneurie de Chailly, moyennant 16 francs par an. — Jacques de Cortiambles, chevalier, sire de Commarin, et Jean de Nesle, écuyer, cèdent à Agnès de Blaisy, femme de Robert de Florigny, tous les droits qu'ils possédaient sur les terres de Prissey, Premeaux et Messanges. — Obligation de 9 francs, souscrite par Mathey Gauthier à Jacques de Chavanges, chirurgien à Dijon, qui s'engage à le « garir par euvre « de chirurgie, des maladies apparentes qu'il a sur le corps. » — Promesse faite par Hugues Le Lambeloichet de rendre compte à Thomas de Saulx, sire de Vantoux, des recettes et dépenses qu'il a faites de plusieurs de ses terres, sur peine de 100 francs, pour le paiement desquels il oblige tous ses biens. — Compte entre Thierriot Espeyer, clerc de la mairie de Dijon, et Hugues le Vertueux, mayeur, pour la recette des scels et escriptures de la mairie. — Bail à cens d'une maison du Saint-Esprit à Dijon, située sous les murs du *Castrum*, devant Saint-Michel du côté de la Portelle. — Le châtelain de Rouvres reçoit sous sa caution Villemet Martaillé, maire de Rouvres, prisonnier à Dijon, pour argent dû au duc (par la commune). — Guyot, maire de Sathenay, vend les matériaux d'une maison audit lieu à Guy de Pontailler, chevalier, maréchal de Bourgogne. — Procuration donnée par Jean, sire de Perrigny, chevalier, et Marie d'Orcellon, sa femme. — Autre, par Sohier de Gand, sire de Tanay. — Cheptel de 192 moutons, donné par la duchesse Marguerite à Henri Beroignet de Corgoloin. — Une houppelande, 3 paires de chausses, et un chaperon sont vendus 3 francs d'or. — Lettre de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui établit Demoinge Vautherin, grenetier du grenier à sel de Dijon. — Promesse faite par Simonnin, bâtard de Verdun, prisonnier pour un gage de bataille « jeté en « contre » Baudoyn, bâtard de Beaune, et mis en liberté sous caution de se représenter à toutes réquisitions pour le jugement dudit cas. — Engagement fait pour trois ans, par Jean Pitois, écuyer, sire de Monthelon et de Couchey, et Simon Pitois, son frère, à Philippe Arnaut, bourgeois de Dijon, de leur terre de Couchey et de Perrigny, moyennant 380 francs d'or. — Con-

trat de mariage de Jean, fils d'Alexandre, sire de Blaisy, chevalier, et Marguerite, fille de Richard Bouhot, bourgeois de Dijon.— Promesse faite par Thibaut Eliot de Saint-Thibaut, prisonnier, à la requête de Thomas, sire de Vantoux, damoiseau, pour la somme de 85 francs, et mis en liberté sous caution de ne point quitter les murs de Dijon sans avoir acquitté sa dette. — Amodiation du péage de Dijon à la réserve des aulx, oignons, ciboules et autres fruits, faite par les propriétaires dudit péage à Michelot Girost, moyennant 280 francs par an. — Quittance de la somme de 400 francs, à valoir sur le prix de la vente de la terre de Bellenod-sous-Pouilly, faite au duc de Bourgogne par Jean de Pontailler, sire de Magny, Hugues de Magny, chevalier et Jean de Magny, écuyer, ses fils. — Thomas de Sombreffe, ouvier des menues œuvres de charpenterie du duc, s'associe pour un an Viennot Tetot, charpentier de menues œuvres de charpenterie et son valet, pour 22 francs et sa nourriture. — Quittance de 25 francs, donnée par Amiot Arnaut, receveur général du duc, à quatre individus de Beaune pour la composition d'un meurtre. — Etienne Le Verrier, maître de la verrerie de Belleneuve, vend à Evrard le barbier, de Dijon, 25 « faiz » de verres, savoir « 8 de recourbes, 8 de petits gou- « teres, 4 de gintoffles blancs, 2 de robinoz, 2 d'antonneurs et « 1 d'avincles. » — Contrat de mariage de Regnaud Lemoigne, de Bretenières, et de Marguerite, fille de Jacques Du Val, secrétaire du roi et du duc de Bourgogne. — Promesse faite par trois individus de Marsannay-le-Bois, de payer 5 francs d'or au grenetier du grenier à sel de Dijon, dans le cas où il serait prouvé que les quatre lards et demi trouvés dans leurs hôtels auraient été salés avec du sel non gabellé. — Nomination d'arbitres pour le jugement d'un différend entre Charles de Poitiers, sire de Saint-Vallier et Perrin de Trigny, écuyer. — Jean d'Engoulevent, écuyer, prétendant que messire Jean Hugardet, prêtre à Dijon, est son homme de mainmorte et serve condition, celui-ci le conteste, et, pour couper court à tout débat, s'avoue homme du duc. — Lettres par lesquelles Jean, duc de Berry, autorise son frère, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, à prendre et à amener en Bourgogne 200 muids de sel du Pont-Saint-Esprit en Languedoc. — Philippe Pestot d'Etaules, écuyer, Guillaume et Huguenin, ses fils, procréés de feue Marie d'Arc, sa femme, fille de Jean d'Arc-sur-Tille, chevalier, cèdent à Thomas de Saulx, dit Le Loup, damoiseau, sire de Vantoux, tout le droit qu'ils peuvent avoir sur la seigneurie d'Arc-sur-Tille. Amodiation pour quatre ans, par la mairie de Dijon, du droit de lever sur les charbonniers les amendes du métier, moyennant 240 francs de bon or pour tout le terme. — Le moulin de Limprey, sur Quetigny, est amodié, avec les terres en dépendant, 8 émines, un bichet de froment et avoine. — Amodiation du moulin Bernard, à Dijon, et du battoir en dépendant, moyennant un quartaut de blé par semaine. — Quittance de 500 francs, donnée par Bertrand de Chartres, chevalier, Hugote de Frolois, sa femme, à Jean de Gray.

B. 11287. (Registre.) — Petit in-folio, 75 feuillets, papier.

1388-1393. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Guillaume Gérard, coadjuteur d'André de Fénay, notaire à Dijon. — Quittance donnée par Jean de Fouvent, recteur de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, au fermier de la quête de Notre-Dame de Peu (Puy). — Jean Pitois de Monthelon, écuyer, achète trois courroies d'argent à Guillaume Loyet, orfèvre de Dijon, pour 6 francs d'or. — Amodiation des vignes appartenant à la confrérie des mégissiers, parcheminiers, gantiers, lainiers et sergissiers, fondée en l'honneur du Saint-Esprit. — Cheptel de vaches, consenti par Nicolas de Landeveler, écrivain, demeurant à Dijon. — Aubert Clairsalé, de Longvic, reconnaît devoir à Perrin le cordier, 2 émines de tourte de deux grains « nettes et pures de nulle boce surcemiée et d'herbe rouge. » — Lambert de Sermiselle, physicien du duc de Bourgogne, reçoit en gage de Jean d'Auxonne, un vaisseau d'argent et 25 lamines avec crochets aussi d'argent, le tout pesant 18 marcs. — Acte de la renonciation de Jean de Maroilles, clerc à Dijon, au bail à cens d'une maison appartenant à la Sainte-Chapelle, sise au château de Dijon, près la maison de M. de Pontailler, maréchal de Bourgogne. — Obligation de 20 francs, souscrite par Jean du Moulin, écrivain à Dijon. — Etienne Marriot, épicier, prend en dépôt les 833 francs d'or destinés par Philibert, sire de Bauffremont, au rachat de la terre de Villers-les-Pots. — Acquisition, moyennant 700 francs, par Amiot Arnaut, de la maison de pierre dite de la Corvée, située près du couvent des Cordeliers, et donnée par lui à ce monastère.

B. 11288. (Registre.) — Petit in-folio, 189 feuillets, papier.

1375, octobre **1390**. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Pierre Layer, d'Aleaume de Cleuleu, et d'Aubertin de Sauxurette, coadjuteurs de André de Fénay, notaire de Dijon. — Jean de Vergy, sire de Fouvent, chevalier, tuteur des enfants de Guillaume de Vergy, sire de Mirebeau, et Philippe, sire de Bauffremont, mari de la veuve de Guillaume, rendent à Guillaume de Genlis une obligation de 400, qu'il rembourse. — Jean de Broinges, prêtre, fait plusieurs legs aux hôpitaux de Dijon, et ordonne que le demeurant des pièces d'or dont il a disposé sera donné à Etienne, son neveu, « pour le tenir à l'école. » — Acte par lequel les orfèvres de Dijon instituent une boiste pour la desserte de la confrérie de Saint-Eloi, et règlent l'aloi et la marque des objets fabriqués en or et en argent. — Jean de Saulx, seigneur de Courtivron, se fait couvrir par Hugues Aubriot, prévôt de Paris, créancier du duc Philippe,

d'une somme de 500 francs, qu'il doit audit Philippe. — Marie d'Epernay, dame de Vaudrey, femme de Guillaume de Fussey, écuyer, et Hugote de Cotebrune, dame de Bierne, femme de Simon d'Aignay, chevalier, vendent leur moitié de la seigneurie de Boncourt-la-Fontaine, à Jean le Guespet d'Arc-sur-Tille, écuyer. — Guillaume de Blaisy, prieur de Saint-Vivant, cède au même toute la part de ce domaine qu'il avait acquise de ces dames et de leurs maris. — Contrat de mariage d'Erard, fils de Guillaume de Champlitte, écuyer, avec Perrenotte, fille de Jean le Guespet d'Arc-sur-Tille. — Robert d'Amance, bourgeois de Troyes, vend à Amiot Arnaut la maison située au châtel de Dijon, qu'il avait acquise des héritiers de Philippe Aubriot, trésorier de la Sainte-Chapelle. — Obligation de 81 florins d'or, souscrite par Jean le Borgne de Saint-Hilaire, chevalier, au profit de Jean de Quingey, chevalier. — Acte par lequel Isabelle de Jonvelle, ayant perdu son scel, révoque en doute toutes les lettres qui pourraient être scellées de ce scel postérieurement au jour de sa perte. — Compromis entre Jean le Guespet d'Arc-sur-Tille, écuyer, et Guillaume de Chevigny, fils de Jean de Chevigny, sire de Nades, au sujet de la restitution, par le premier, de la terre de Savouges, qu'il détenait. — Amodiation viagère de la terre de Boncourt-la-Ronce, tenue en franc-aleu et de la tour de la forteresse, qui est de fief, faite par Jean le Guespet à Jeanne de Dampierre, femme d'Eustache de Conflans, maréchal de Champagne, moyennant 60 francs par an. — Acte de la présentation à la mairie de Dijon par Jean Valée, accompagné par un sergent du roi, à cheval, 1° d'un arrêt du Parlement de Paris, qui condamne Antoine Gras, marchand, à lui payer certaines sommes, et d'un acte de saisie opérée par lui à Saint-Jean-de-Losne d'une certaine quantité de balles de laine appartenant audit Gras. Après cette notification, la mairie lui donne un sergent pour aller la signifier au domicile occupé par Gras lors de ses séjours à Dijon. — Conventions d'arbitres entre les habitants d'Ahuy et ceux de Norges, au sujet de débats pour vaine pâture. — Opposition formée par Juliot de Blaisy, procureur de Aimé de Baudoncourt, sire de Beire, à la saisie par autorité de justice de cette terre, qu'un sergent royal voulait faire au nom d'un bourgeois d'Auxerre, créancier dudit seigneur. — Acte de la mise en possession, par le lieutenant du receveur du bailliage de Dijon, assisté d'un sergent du maire, de Jossequin le Munier, armurier et valet de chambre du duc, d'une maison située rue Saint-Jean, advenue au duc par le décès de Jean Verrey, mainmortable, et par lui donnée audit Jossequin. — Protestation contraire de Jean de Sainte-Menehould, sellier, qui demeurait en la maison et prétendait l'avoir acquise. — Testament de Jean Landormiex de Talant, inhumé aux Cordeliers de Dijon, auxquels il fait plusieurs legs. — Regnaut Leperrier, de Fixin, vend à Girart de Marcenay, demeurant à Beaune, une « sculpture de pierre de franc banc » de 9 pieds de long, 6 pieds de large et un pied d'épaisseur, pour 2 francs et demi. — Odot de Selongey, épicier à Dijon, achète 1315 livres de cire à Ami Conquaresse, marchand de Milan, pour 294 francs d'or. — Cession viagère de la terre de Saint-Marc, faite par le duc Philippe le Hardi à Philippe de Chartres, chevalier, son chambellan. — Philippe de Saint-Seine, chevalier, vend à Eudes, sire de Grancey, et à la reine de Bohême, sa femme, tout ce qu'il possédait à Pichanges et qui relevait de leur fief. — Acte par lequel les parents et amis de Jean de Flogny, enlevé la nuit de son château de Flogny par Jean de Saint-Antoine et ses complices et transporté hors du royaume, ayant convié le sieur de Saint-Antoine, auquel ils avaient envoyé un sauf-conduit, à se rendre, avec les siens, à Dijon, pour examiner si la capture était légale, ceux-ci font défaut et laissent sans réponse la sommation qui leur avait été faite par un sergent. — Vente faite par Jean Sauvegrain, écuyer de cuisine du duc, à deux lombards de Milan, de trente balles de laine, provenant des abbayes de Clairvaux, de Fontenay et de l'hôpital de Beaune, au prix de 3 gros « par pierre. » — Quittance donnée par le procureur de Eudes de Grancey, sire de Viviers, aux acquéreurs de biens meubles vendus lors de la cession de la baronnie d'Antigny, faite par son maître à Marguerite de Vantadour, comtesse de Joigny et dame d'Antigny. — Convocation du ban de la ville de Dijon, par le duc Philippe le Hardi, pour servir dans l'armée levée par le roi de France. — Acte par lequel le bailli, après avoir sommé inutilement le maire de Dijon d'avoir à représenter les pièces de la procédure instruite contre un nommé Girard qu'il avait fait arrêter, se transporte, avant le coucher du soleil, devant les prisons de Dijon, enjoint au geôlier d'avoir à lui délivrer le prisonnier, et, sur son refus, saisit la mairie, et en signe, scelle de son sceau les portes de la maison commune. — Marie, femme d'Etienne, seigneur d'Oiselay, vend sa terre de Rougemont à Olivier de Sussey, seigneur de Rochefort-sur-Armançon. — Partage des biens de Jeanne de Châlon, femme de Jean de Vergy, sire de Fouvent, sénéchal de Bourgogne. — Isabelle de la Haute-Ribeaupierre, femme de Guillaume de Vergy, seigneur du Port, cède sa terre de Salins à Jean de Vergy, son beau-frère. — Accord entre les habitants de Chaussins et ceux de Vornes, au sujet de la vaine pâture. — Promesse faite par Simon Bouxin, charretier, dont l'attelage avait été saisi par les officiers du duc pour charroi de sel non gabellé et qui lui avait été rendu, de représenter l'attelage à la mi-carême, sous peine de payer 100 sols tournois. — Traité par lequel Jean de Vienne, amiral de France, seigneur, en partie, de Meursault et d'Auxey, conjointement avec Philibert Paillart, s'engage dans le cas où il parviendrait à ressaisir un prisonnier, qui, au lieu d'être incarcéré dans la prison commune de Meursault l'avait été

dans une autre de lui Jean de Vienne, à le réintégrer audit Meursault, afin d'y être jugé par la justice commune dudit lieu. — Partage de la succession de Jehan de Saint-Hilaire, chevalier, dit le Borgne, entre Jean de Saint-Hilaire, chevalier, et Henriette, sa sœur, femme de Guillaume de Courcelles, clerc, licencié en lois. — Contrat de société, pour cinq mois, entre Jean du Moulin et Jacquin Leclerc, « escripvains de forme » à Dijon. — Procès-verbal, dressé à la requête des délégués de la ville de Flavigny, de l'ouverture, par un serrurier, à défaut de clef, de deux écrins ou coffres déposés dans une chambre voûtée sise derrière le grand autel de l'église du couvent des Cordeliers de Dijon, en laquelle « estoient les chartres de plusieurs villes et personnes. » Les délégués ayant reconnu l'absence des pièces qu'ils espéraient y trouver, les écrins sont refermés et replacés dans la chambre. — Acte par lequel Jean Foret, orfèvre, se présente devant le maire de Dijon et lui rappelle que le feu duc l'a pris sous sa sauvegarde. — Nomination d'arbitres pour arranger le différend entre Jean de Châlon, seigneur d'Arlay, Henri de Châlon, damoiseau, son frère, et Guy, seigneur de la Trémouille et de Sully, et Mme Isabelle, dame de Sully et de Craon.

B. 11289. (Registre.) — Petit in-folio, 80 feuillets, papier.

1392-1397. — Notaires et tabellionages. — Protocole d'Aleaume de Cleleu, coadjuteur d'André Etienne de Fénay, tabellion de Dijon. — Quittance donnée par Jean Belin, prêtre, ses frères et ses sœurs, à Jean Noichet de Genlis, de la somme de 115 francs, pour la composition faite avec lui, au sujet de la poursuite du meurtre de leur père. — Testament d'Eustache le Bougre, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Amodiation de la tuilerie de Quetigny, par l'abbé de Saint-Etienne de Dijon, à Pierre « le Tiélier » de Longchamp, moyennant 12 milliers de tuiles par an. — Contrat d'apprentissage du métier de sculpteur, passé entre Richard Mudey de Fleurey et Claux Selustre, ouvrier et valet de chambre du duc. — Acte par lequel Odet de Grez, orfèvre, s'engage à démolir, à la première réquisition de la mairie de Dijon, l'étal qu'il a bâti sans autorisation vers la porte au Lion. — Acte de la demande en communication du testament de Jean de Vergy, sire de Mirebeau, qui était déposé à la chancellerie, faite par le procureur de Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, sénéchal de Bourgogne, au gouverneur de ladite chancellerie, afin de l'exhiber au procès pendant au Parlement de Paris entre Jean de Vergy et le sire de Bauffremont, et du refus de celui-ci, motivé sur ce que, depuis sa « gouvernance, » les testaments déposés, une fois publiés, ne se communiquaient plus. — Obligation de la somme de 50 francs, souscrite au profit du prieur de Saint-Valery-sur-Somme, par Hugues de Saulx, dit le Loup, de Vantoux, écuyer, seigneur de Saint-Thibault et d'Arc-sur-Tille; — autre de 477 livres 10 sols, souscrite au profit du duc de Bourgogne, par Naudin Bonne, Guise, maître de la monnaie d'Auxonne. — Acte par lequel Pierre Tarlevet, maître et *fondeur* de l'hôpital Saint-Jacques à Dijon, reçoit Lambert le Gautier « *frère* donné et rendu » dudit hôpital, auquel il fait l'abandon de tous ses biens. — Acte reçu en présence d'Aleaume de Cleleu, de la remise faite par Philippe Arnaut à Jean de Saint-Dizier, orfèvre, au nom de M. de la Trémouille, de 10 marcs d'or pour enchâsser le chef de saint Ladre d'Autun. — Consentement donné par Henri de Châlon, sire d'Arguel, curateur aux biens de Béatrix de Châlon, sa tante, veuve d'Antoine, sire de Beaujeu, à ce que, conformément à l'engagement pris par sa tante avec Guy de la Trémouille, celui-ci prélève la moitié des arrérages, revenus et du douaire, qu'il contraint par poursuite le sire de Beaujeu à lui accorder. — Guillemote de Saint-Bonnet, femme de Philippe Lombard de Château-Châlon, vend à la Chartreuse de Dijon son franc-aleu de Varanges et Fauverney, moyennant 60 francs d'or. — Evrard, dit le Prodhomme, prêtre, se loue pendant un an à Jean Tarlevet, recteur de l'hôpital Saint-Jacques, pour faire la quête au profit dudit hôpital, à Dijon et ailleurs, moyennant ses « despens de bouche et de solliers. » — Acte par lequel Jean Tarlevet transmet l'hôpital qu'il a fondé à Marguerite, duchesse de Bourgogne. — Huguenin de Saulx, sire de Saint-Thibaut, vend au duc de Bourgogne, pour la dotation de la Chartreuse, sa portion de sa seigneurie d'Athée. — Testament de Josse de la Houe, écuyer, inhumé au milieu de la nef de Saint-Etienne. — Sommation faite par Jean Morel, au receveur du bailliage de Dijon et substitut du procureur du duc, séant devant la maison au Singe ou des prisons de Dijon, de mettre en liberté Perrenot, son père, détenu pour le paiement, non de 60 francs, comme ils le prétendaient, mais de 60 sols. Refus de ces derniers et appel de Jean Morel au Parlement de France.

B. 11290. (Registre.) — Petit in-folio, 101 feuillets, papier.

1376-1377. — Notaires et tabellionages. — Protocole d'Aubertin de Sauxurettes, clerc, coadjuteur d'Etienne de Fénay, tabellion de Dijon. — Aubert de Savigny, écuyer, et Gauthier Vaulte de Montoillot, achètent pour 37 francs de drap à Jean Joliet, drapier à Dijon. — Joffroy du Meix, écuyer, baille à cens un meix sis à Champagne-sur-Vingeanne. — Obligations pour achat de drap, souscrites par Jean Grenecey, écuyer, seigneur en partie de Gissey-sous-Flavigny; messire Godemars du Fays, chevalier, seigneur de Villers-les-Pots, assisté du maire dudit lieu et de deux habitants. — Guy Léger de Brasey, curé d'Aiserey, amodie sa cure à Henri Miaulet, prêtre. — Amodiation d'une maison, rue du Pautet, à Dijon, par Guyote d'Auxonne, blanchisseuse de « crovechiefs. » — Marguerite Henri de Talant, entre autres legs, donne à l'œuvr

de l'église de Talant un demi-franc, et fonde une lampe à ardoir devant le crucifix, les vigiles et les samedis, pendant un an. — Testament de Jacotte, femme de Pierre de Chevigny, clerc à Dijon ; elle élit sa sépulture dans le cloître des Cordeliers et lègue 10 francs pour l'œuvre de la chapelle que Jean de Chevigny veut fonder dans l'église de ces religieux. — Mention que, le 27 juin 1376, Nicolas de Toulon fut institué chancelier de Bourgogne. — Jean, sire de Brognon, écuyer, et Jeanne, sa femme, fille de Philibert de la Chaume, chevalier, vendent 50 soudées de terre à Jean Sauvegrain, écuyer, sire de Vesvrottes. — Liste des coadjuteurs du tabellionage de Rouvres. — Procuration donnée par Philibert, seigneur de Bauffremont et de Charny, chevalier. — Obligation de 19 francs d'or, souscrite par Jeanne de Dampierre, dame de Mareul, à Garnier de Bèze, pour vente de drap. — Dépôt fait chez Guyot d'Asnières, potier d'étain à Langres, de six paires de meules, dont trois à pivot et trois à forger. — Obligation de 400 francs, souscrite par Jean de Saint-Hilaire, dit le Borgne, chevalier, sire d'Auvillars, envers M. de Talmay. — Acquisition de la mairie de Flacey par Richard Bonnot, sage en droit à Dijon.

B. 11291. (Registre.) — Petit in-folio, 92 feuillets, papier.

1380-1382. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Aubertini de Sauxureti clerici tubellionis curie Lingonensis Jurati, etc.*, coadjuteur d'André de Fénay, tabellion de Dijon. — Promesse de Monnet de Cuisery de payer 11 francs, prix d'une queue de vin, livrable à la brise-treuil (Notre-Dame de novembre). — Bail à culture d'une vigne en Loicheres, près la Motte de Montmusart, à Dijon. — Acte par lequel le prévôt de Vosne et son sergent, informés qu'une femme du duc était emprisonnée dans la maison de Citeaux, à Ouges, s'y transportent et, après la déclaration de cette femme qu'elle était réellement bourgeoise du duc et de la prévôté de Flagey, ils la mettent en liberté et somment quiconque aurait à s'y opposer, à le déclarer. — Amiote, fille de Nicolas de Corcelles et Jean Baudot, reprennent « de main et de bouche, » de l'abbé de Saint-Bénigne, tout ce qu'ils possèdent en fief sur la grange du Pré (Gouville, près Dijon). — Obligation de 10 francs, souscrite par B. Tribet au profit de Jean Varsaul, « servans de la cope » en l'église Saint-Mammès de Langres. — Saisie des biens de Pierre Juliot, bourgeois de Dijon, à la requête du duc et de la duchesse, afin de le contraindre à rendre compte « de ce qu'il a gouverné des finances dudit seigneur le duc. » — Vente à la criée des draps saisis, par mandement du chancelier, sur Berthot : camelins, brins de Nevers, draps de Châtillon, d'Amiens. — Pierre Falquet, licencié en médecine, appelle d'une saisie faite par le receveur de la ville. — Acte par lequel Jean le Gélinier et Jean Tauron rebaillent au tournier de la prison de Dijon, Pierre Barbier d'Autun, qu'ils avaient promis de rendre au duc. — Jean le Vernier, curé de Longvic, amodie sa cure à Jean Moniot du Faul, prêtre, pour trois ans, moyennant 40 francs d'or. — « Un cent de cuillers, deux cents de patines, deux cents de dresseures » sont vendus 2 francs. — Quittance de fermage de vignes, donnée par Guillaume de Jalleranges, écuyer. — Nomination d'arbitres pour le jugement d'un différend entre l'abbaye de Citeaux et Villemot Passerotte de Chambolle, demeurant à Saint-Philibert, qui avait vendu une coupe de bois de l'abbaye et négligé d'en rendre compte. — Acte par lequel le revenu de l'église Saint-Michel de Dijon est garanti de toute perte, à l'occasion d'une anticipation d'épousailles de Perrenote de Saint-Léger, contre laquelle Girard Ambroise avait appelé à Langres. — Présentation au maire de Dijon, séant devant la Sainte-Chapelle, d'un mandement de M. Guy de Pontailler, gouverneur de Bourgogne, d'avoir à faire démolir la tour de Villemot. — Procès-verbal d'installation de Jean Roland, curé de Talant. — Quittance de 102 francs, donnée par Belin de Comblanchien, maçon, en déduction de ce qu'il a fait et doit faire en l'œuvre de l'église de Fontaine. — Procuration donnée par Guy de la Trémoille, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, pour acheter la terre et seigneurie d'Arconcey.

B. 11292. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1382-1384. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Protocolorum Aubertini Johannis de Sauxurettes, tabellionis curie Lingonensis Jurati.* — Cheptel d'un bœuf rouge de « pipe blanche. » — Vente d'une maison, rue des Ribotés, à Dijon. — Jean Fumey, pelletier à Dijon, vend, pour 29 francs, 6 pannes et 6 pelissons, chacun de 50 peaux de « conis de saison sans l'appereaul » et une penne de ventre de « mart » beaul et marchand. — Catherine de Marey, abbesse de Tart, vend la coupe d'un buisson à Treige. — Richard de Haute-Court, abbé, et le couvent de La Bussière, amodient à Guy de Talant, religieux, la maison de Dijon et tout ce qui en dépend à deux lieues à la ronde, moyennant 40 francs par an, sous la condition d'entretenir le domaine, et d'héberger l'abbé et sa suite pendant 24 jours par an, et de recevoir les procureurs du couvent appelés à Dijon pour leurs affaires. — Règlement de compte entre André de Fénay, tabellion de Dijon, et Guy de Corsaint, son coadjuteur. — Contrat d'apprentissage du métier de couturier. — Jean de Perrigny, chevalier, quitte Jean Jeanniot d'Arceau, prêtre, de l'amodiation de sa terre et de ses hommes d'Arceau. — Quittance de loyer, donnée par Eliot Guillot à Jeannotte et Jacobte de Mussy-l'Evêque, maitresses des fillettes de Dijon. — Maitre Point Vion, sage en droit, vend à Regnaut le Gélinier tout ce qui lui vient de son père

« en plusieurs bestes, maisons, fructages et cheptels. » — Jeanne de Dammartin, femme de Jean de Vienne, sire de Longvy, remet à Jean de Saint-Dizier, orfèvre à Dijon, la valeur de 103 francs, tant en or comme en pierres et perles, pour faire un « chapel qui, assouvi, devra peser un marc et demi sans les pierres, » moyennant 78 francs d'or. — Obligation de 5 francs, souscrite par Barthélemy de Vellexis, prieur de Léry. — Jean le Bourcier, verrier, demeurant à Dijon, doit faire en l'église de Fontaine « la grant fenestre darrier le grant autel de voirre dotté bon et fin ymaiges des ymaiges Notre-Dame, tenant son enfant ou mylieu, a la dextre saint Ambroysinian, a la senestre Saint-Bernard, nay de Fontaine, et dessus leurs testes bons tabernacles et toutes les trois fenestres revêtues de lices tout entour et le harneix (ferrement) dessus, c'est assavoir : chauvesseries de trois demis compas révestues de lices pointes et recuites et en chascun compas un boullon d'une rose vermeille ou perse, » moyennant 7 francs d'or. — Jean le Gueniffet de Baigneux, prisonnier à Talant, à la requête du châtelain d'Argilly, pour défaut de paiement de bois vendu, promet au garde de la prison de réintégrer ladite prison dans quinze jours, et remet pour caution la somme de 56 francs, pour laquelle il avait été arrêté. — Vente à la criée, devant le puits de Saint-Michel, d'un hanap d'argent doré, orné de pierres et de perles, pesant un marc et demi, délivré pour 15 gros à Jean de Saint-Dizier, orfèvre.

B. 11293. (Registre.) — Petit in-folio, 67 feuillets, papier.

1384-1388. — Notaires et tabellionages. — Protocole d'Aubertin de Sauxurettes, coadjuteur d'André de Fénay, tabellion à Dijon, avec le concours de Guillaume de Brazey, son clerc. — Pierre Ives, clerc des offices du duc, amodie la chapellenie fondée en la Sainte-Chapelle de Dijon, par Guillaume du Pailly, chevalier, moyennant 25 florins par an. — Jean de Baissey, sire de Champfort, vend à Richard Bouhot, licencié en droit à Dijon, 100 livrées de terre, moyennant 1000 francs d'or. — Eudes de Sauvigny, écuyer, reconnaît devoir 100 francs d'or à David de Baumes, juif. — Froment de Saint-Loup, écuyer, vend sa part de la terre et seigneurie d'Orville à Jean Sauvegrain, sire de Vesvrottes, moyennant 73 francs. — Poinsot, sire de Châteauneuf, damoiseau, vend au même 50 livrées de terre pour 500 francs. — Jean de Baissey, écuyer, et Guillaume, son frère, seigneur de Collonges-les-Premières, engagent au même, pour trois ans, tout ce qu'ils possèdent à Collonges, moyennant 40 francs. — Guillaume de Tenarre en Bresse, chevalier, tant pour lui que pour Jean de Tenarre, seigneur de Genlis, son frère, engagent pour trois ans, au même, leurs terres de Beire, Uchey, Saulon-la-Chapelle, Mailly, Barges et Volnay, moyennant 150 francs. — Jean de Muresanges, écuyer, vend sa terre de Corgoloi[n] [à Ri]chard Bouhot, sage en droit, pour 100 francs. — Simo[n]... fille de Jean Cougnet de Clénay, déclare, en présence [de son] père et de ses parents, pardevant Aubertin de Sauxu[rettes], qu'elle a accusé faussement Guillaume le Lucre de Dij[on de] l'avoir efforciée. — Jusquel, fils de Joseph de Saint-M..., juif, donne quittance à son père de tout ce qui pouvait l[ui être] dû de la dot de Bacenine, sa femme. — Jean de Hadonvi[lle], clerc, s'engage pour trois ans au service d'Aubertin de S[auxu]rettes, qui s'oblige à le nourrir, le vêtir, le chausser [et lui] apprendre l'office de notaire. — Clément Rouhier de Lux [recon]nait devoir 10 francs à Eudes de Lux, maître de l'école de Be... — Guichard de Saint-Seine, chevalier, neveu de Jean d[e Bais]sey, sire de Champfort, reprend, à titre de retrait, de Ri[chard] Bouhot, et moyennant 1100 francs, les 100 livrées de [terre] aliénées par son oncle. — Vauchier de Frolois, sire de [Saint-]Germain-du-Plain, achète pour 408 francs de vaisselle [d'ar]gent à Jean Sauvegrain, seigneur de Vesvrottes. — Test[ament] de Huguenin Lallier, bourgeois de Dijon et d'Isabea[u, sa] femme, inhumés tous les deux aux Cordeliers de Dijo[n ; —] autre de Philibert Courdey, inhumé à l'église Saint-Ni[colas], dans la chapelle des Foncelets. — Thierry de Charmes[, ...] de Bèze, amodie pour un an, à Jean Sauvegrain, son do[maine] de Viévigne, pour 100 francs. — Obligation de 700 f[rancs], souscrite par Jean Languet de Sombernon au profit de ... et Salomon de Baumes, juifs de Dijon ; — autre de 604 f[rancs], souscrite aux mêmes par Jean de Sainte-Croix, seigne[ur de] Savigny-en-Revermont. — Jean Le Barbon, chandelie[r, fait] son testament, par lequel il élit sa sépulture aux Cord[eliers], et laisse, entre autres legs, 8 francs pour faire seize voy[ages à] Notre-Dame d'Auxerre, dans l'espace de quatre ans, et d[e quoi] faire un luminaire pendant un an devant l'image de N[otre-]Dame, en l'église Notre-Dame de Dijon. — Girard de [Bour]tailler, sire de Talmay, maréchal de Bourgogne, rec[onnaît] devoir 200 francs à Jean Sauvegrain.

B. 11294. (Registre.) — Petit in-folio, 93 feuillets, papier[.]

1391-1392. — Notaires et tabellionages. — Pro[tocole] d'Aubertin de Sauxurettes, coadjuteur du tabellion de [Dijon], avec le concours de Perrin Barbier, son clerc. — Ven[te de] maisons sises à Dijon, rue des Grands-Champs; sur le Ch... Damas; à la porte Saint-Pierre; rue de la Chaudronn[erie]; rue des Bordes ; derrière Theuley; rue des Changes. — [Pe]renot Berbisey, épicier, achète un fourneau de chaux [situé] à Chambœuf, contenant environ 50 émines, pour le pr[ix de] 20 francs, rendu à Dijon ; il achète 53 chevrons en [chêne], chacun de 28 pieds de long et d'un demi-pied de large, p[our le] prix de 16 francs 4 gros, livrables au couvent des Jac[obins]

— Jean de Pontailler, sire de Magny-sur-Tille, donne à Jaquemart, son bâtard, en récompense de ses bons services, les biens provenant de l'hoirie de Jean Billebaud, décédé à Magny. — Le même engage, pour trois ans, sa maison des Granges-sous-Grignon, à Jean de Pontailler, écuyer, son fils, moyennant 60 francs. — Quittance de la somme de 18 francs payée par Regnaut de Flacey, prêtre, desservant en l'église Notre-Dame de Dijon, à ses confrères, en indemnité d'un vaisseau d'argent « à mettre le corps de Jésus-Christ, pris et emblé par sa coulpe. » — Une soiture de pré, sur le finage de Saint-Apollinaire, est vendue 30 francs. — Vente d'une maison en la ville de Sully (près Saint-Apollinaire), pour 20 francs. — Obligation de 42 francs, souscrite par Guy de Franchelain, commandeur de Norges et d'Etais, au profit de Jean Chambellan, pour drap « converti au vestement des frères dudit Norges. — Perrenot de Longvic vend 850 pieds de saule sur les bords de l'Ouche, pour 6 francs, et en retient la tonte pendant douze ans pour paisseaux, à raison du prix d'un cent de fagots de paisseaux. — Testament d'Agnelet Thibaut de Fontaine, inhumé en l'église dudit lieu, à laquelle il fait un legs, ainsi qu'aux églises du voisinage, parmi lesquelles figurent Notre-Dame du Mont-Roland, Notre-Dame d'Etang, etc. — Philibert de Blaisy, chevalier, sire de Villecomte, reconnaît devoir 8 francs à Jean de Beaufort, drapier, pour vendue de drap. — Simon d'Angoulevant doit à Jean Chambellan, drapier, 18 francs 11 gros, pour vente de 14 aunes « de herene « de Lière, de demi-aune d'un blanc de har et d'un quartier « et demy d'un vert d'Angleterre. » — Cent charretées de « pendans de pierre de franc ban, pour faire voute » sont payées 4 francs. — Brunet de Lyer, apothicaire à Dijon, prête 6 francs à Guiot le Bergeret, armurier. — Protestation des habitants de Saint-Apollinaire et de Sully contre la plantation de bornes de ces territoires avec celui de Dijon, faite entre la mairie et l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. — Marché passé par Jean Sauvegrain, seigneur de Vesvrottes, avec Regnaut le Ponceret, couturier à Dijon, pour la façon en drap : 1° des pourpoints de lui et de ses enfants, pour le prix de 13 gros et demi pièce. Ils seront garnis de bourre, « les botons attachés de soie, doublés de toile dès le faulx en avant ; » 2° des houppelandes courtes et huques, à 3 gros ; 3° des chaperons à un gros; 4° de paires de chausses à un gros et demi.

B. 11295. (Registre.) — Petit in-folio, 120 feuillets, papier.

1392-1394. — Notaires et tabellionages. — *Registrum prothocolorum Aubertini Sauxuretes, coadjutoris Andree de Fraaay, notarii Divionensis*, de Oudot Godard de Selongey et Pierre Morisot, ses clercs. — Jeanne d'Arceau, veuve de Sandrin de Guyenne, amodie une partie de sa maison rue des Fols, à Dijon, à Robert de Florigny, chevalier, et Anne de Blaise, sa femme. — Thierry de Charmes, abbé de Bèze, vend à Paris de la Jaisse, bailli du Dijonnais, 100 émines de blé et avoine, pour le prix de 100 francs. — Pierre Le Berruyer, chevalier, amodie sa maison, dite du Grippon, en la Chaudronnerie de Dijon, à Gervaise Geffet de Constance, moyennant 40 francs par an, et lui vend le mobilier pour 500. — Testament de Ythier Arnolet de Fleurey. Il lègue à Jean Aubriot, qui l'a visité en sa maladie, une « hoppelande neuve fourrée d'escureulx et un chapelet pour prier Dieu pour lui. » — Contrat de mariage de Girard de Perrigny, chevalier, fils de Jean, sire de Perrigny, avec Jeannote, fille de Regnaut de Doncey, chevalier, et de Jeanne de Virey, sa femme. — Jean Thesour, clerc de Dijon, amodie, pour 6 ans de l'hôpital Notre-Dame, la quête dans l'archevêché de Besançon, moyennant 6 francs par an. — Billet de 32 francs, prix d'achat de drap, fait par Girard de Mairey, chevalier, chez Guiot Hardi de Dijon. — Vente d'un meix à Argilly, sur le chemin *Ferrey* (Voie romaine de Dijon à Langres). — Procuration donnée par Hue de Bulgnéville, chevalier. — Bail à cens d'une maison, par Henri d'Aisey, chevalier, seigneur de Pouilly-lez-Dijon. — Amodiation de la cure de Messigny, par le curé Nicole du Crest, à Girard le Mergelet, prêtre du lieu, moyennant 11 francs d'or par an. — Vente d'une maison à Dijon, rue des Coquins, près du four de Bèze. — Acte de foi et hommage de Barthélemy de Blagny, écuyer, à Henri de Baudoncourt, seigneur de Beire. — Obligation de 140 francs, souscrite par Pierre de la Haie, écuyer tranchant du duc, à Jean de Bèze, pour la vente d'un cheval. — Amodiation des revenus et profits de la place Charbonnerie à Dijon, faite à Guillaume Damas pour le prix de 74 francs par an. — Obligation de 20 francs, souscrite par Guillaume de Montmartin, valet de chambre de la duchesse de Bourgogne ; — autre de 52 francs par Eudes de Juzennecourt, prieur de Saint-Léger.

B. 11296. (Registre.) — Petit in-folio, 142 feuillets, papier.

1398-1399. — Notaires et tabellionages. — Protocole d'Aubertin de Sauxurettes, coadjuteur du tabellion de Dijon. — Ventes de maisons à Dijon, rue du Marché au blé ; dans les vieux terreaux, près la barre aux Pannars ; devant les moulins de la ville ; rue du Pautet devant l'hôpital Saint-Jacques ; rue des Ribotés. — Acte dressé à Talant, dans la rue qui va de la porte Dijonnaise à la Portelle, devant les échevins dudit lieu, de la déclaration de Hugues le couturier de Dijon, qui, parmi les quatre hommes qui lui sont présentés, ne reconnaît pas celui qui l'a battu et volé, mais le reconnaît ensuite dans un détenu de la prison de la ville. — Acte par lequel les mêmes échevins, séant par jugement, sur la déclaration du coutu-

rier qu'il renonçait à la poursuite (il avait transigé avec les parents), ordonnent la mise en liberté du prisonnier. — Denisot, clerc, reçoit en dépôt de Laurent du Mes, prêtre, une « monstre » d'argent, pesant un demi-marc un quart d'once. — Contrat d'apprentissage du métier d'estacenerie et d'ouvrages de cire, cinq ans de durée. — Procuration donnée par dame Mathieu, veuve de Jean Sauvegrain, chevalier, Jean et Philibert, ses enfants, à Raoul Sauvegrain, leur beau-frère et oncle. — Aimé d'Arbec, écuyer, seigneur du lieu et de Tanay, reconnaît devoir 35 francs à Jean Chambellan pour vente de drap. — Vente d'un journal de vigne à la fontaine des Fées sur Talant. — Piéret le Bougre se recommande pour cinq ans à un tonnelier de Dijon, afin d'apprendre le métier de tonnelier. — Guillemette de Vantoux et de Montormentier, veuve de Jean de Saulx, écuyer, sire de Vantoux, reconnaît devoir 8 francs à Jean Chambellan, bourgeois de Dijon. — Poinsot Quinot, drapier, reçoit de Jeanne de Pommard, veuve d'Aymonin de Saulx, 8 pierres moins 4 livres de laine, et promet de les convertir en drap, moyennant neuf francs. — Thibaut Magnotet de Talant prend à bail les droits et émoluments de la confrérie de la Conception de Notre-Dame de Talant. Parmi ses charges figure le diner qu'il doit servir le jour de la fête à tous les confrères.

B. 11297. (Registre.) — Petit in-folio, 191 feuillets, papier.

1398-1399. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Aubertini de Sauxuretes, coadjutoris notarii Divionensis et tabellionis curie Lingonensis*, assisté des clercs Jean Lebon, Etienne Venet et Guillaume de Brassy. — Vente à vie d'une maison rue des Grands-Champs, à Dijon, faite par Jean Courtois, prêtre. — Amodiation par Etienne de Spey, maître de l'hôpital Notre-Dame de Dijon, d'une maison située sur Suzon, vers la porte aux Asnes. — Obligation de 8 francs d'or, reste de plus grande somme, souscrite par Jean de Tenarre, sire de Genlis, au profit de Pierre de Chevigny, bourgeois de Dijon, pour vendue d'un « manteaul et demi de ventres d'escureulx affinés. » Autre de 8 francs, souscrite par Guillaume de Marey, sire de Fontaine, pour achat de drap. — Achat par Mme Agnès de Blaisy, de Florigny, d'allevin pour l'empoissonnement de son étang de Brognon. — Acquisition de 100 sols de rente sur une maison par Aiman de Lit, sommelier de corps du duc de Bourgogne. — Obligation de 5 francs, au profit de Guiot Poissonnier, épicier, souscrite par Philippe le Guespet, écuyer, pour argent prêté et vente de soie d'Arras. — Bail d'un meix à Orgeux, par Thomas, sire de Perrigny, écuyer et seigneur du lieu, Girard de Livoise, Guyard de Corcelles, Richard et Marguerite de Demoix, leurs femmes, le premier [possédant] un quart et les autres trois quarts de la terre. — Promesse de Jean d'Ambreville, sergent de la mairie, de rembourser au maire les treizaines perçues pour livre. — Procuration donnée par Simon d'Angoulevant, sire de Renève, et Marguerite de Champagnoles, sa femme. — Obligation de 21 francs, souscrite par Regnaut Damas, chanoine de Saint-Etienne de Dijon, recteur de la maison-Dieu de Brochon. — Acte de l'appel interjeté à la cour d'Appeaux et au Parlement de France, par Pierre de Chevigny, bourgeois de Dijon, d'un mandement du maire de cette ville, qui avait ordonné la saisie de ses biens jusqu'à l'exécution d'une construction de mur à lui prescrite. — Obligation de 118 francs, souscrite à Jean Chambellan, bourgeois de Dijon, par Guyard de Pontailler, seigneur de Talmay et de Saint-Remy, pour « vendue d'une arengne de « Malines, 5 aunes d'un blanc de Hae, 24 aunes un tiers de « gris de Saint-Lau, 10 aunes de mege grainne de Here« fleur, 6 aunes d'un violet du même lieu, 33 aunes de blanc « et 25 aunes d'un gris de Montpessan. » — Jean de Melin, « escripvain de forme, » fait marché avec Jean Denisot de Palaiseau, clerc, demeurant à Dijon, de lui écrire, dans le délai de trois mois, le roman de la *Rose*, moyennant 12 blancs par cahier, le cahier réglé par Jean Denisot. — Pierre Vairons de Nuits, marchand, vend à Perrenet de Bologne « 100 faiz de « voirres barons, dont il y doit avoir 16 faiz de soillotes sen« gles et 85 fais de voires buvens. » — 400 de harengs blancs et secs sont payés 3 francs 4 gros. — Perrenette de Fougerolles, dame de Magny-sur-Tille, femme de Hugues de Magny, chevalier, promet à Jean de Saulx, sergent du duc, de lui payer la somme de 28 francs pour achat de vin.

B. 11298. (Registre.) — Petit in-folio, 176 feuillets, papier.

1399-1400. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Aubertini de Sauxurettes tabellionis coadjutoris que Andree de Faanay notarii Divionensis*, assisté de Pierre Morisot et Jean Lebon, clercs. — Vente de 20 livres de rentes, assignée sur une maison et des terres à Dijon, faite par Jeanne d'Oiselet, dame de Bonnencontre, veuve de Jean de Vienne, seigneur de Roulans, amiral de France, et Philibert de Vienne, seigneur de Roulans, son fils, au chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, moyennant la somme de 100 francs. — Humblot Gaudy de Véronnes vend à Guy Vautherin, bourgeois de Dijon, sa maison sise rue des Forges, avec son mobilier consistant, entre autres objets, en lits de plume avec coutres, cussins, linceulx, chauderons, chaudières, écremoir et dressoir, pots de cuivre, écuelles d'étain, arches plates, arches ordinaires, un buffet de noyer, une armoire, une chière close, etc. — Acte par lequel Robert de Tournelle, écuyer, et Guillaume Poinssot de Saint-Seine, coseigneurs de Thénissey, font un compromis pour un arbitrage. — Obliga-

tion de 12 écus d'or, souscrite par Thomas de Perrigny, écuyer, seigneur dudit lieu, au profit de l'abbaye de Cîteaux, pour vente de 12 émines de blé. — Vaucher de Maxilly, écuyer, fils de feu Guillemot de Maxilly, bourgeois de Dijon, du corps de dame Hugues de Frolois, dame de Saint-Vincent-en-Bresse, reconnaît devoir 65 francs d'or à Guillaume de Vandenesse.— Vente de 5 francs de rente sur une maison, rue Saint-Jean, à Dijon, près le quarron de la petite Juerie. — Obligation de 8 francs, souscrite par maître François de Monthelier de la conté de Milan, licencié en médecine, demeurant à Dijon, à Jean Chambellan, bourgeois, pour vendue de drap. — Jean de Nancy, fournier, vend sa maison située « au chanon du grand Bourg, » à Dijon. — Vente de quatre vaisseaux de mouchottes (ruches d'abeilles), moyennant un franc. — Bail à cens d'un meix en Foret, paroisse d'Arc-sur-Tille, par Philippe le Guespet, écuyer, fils de Jean le Guespet, chevalier. — Jean de Ronceveaul, d'Arc-sur-Tille, s'engage pour deux ans au service de Jean Géliot de Dijon, moyennant sa nourriture, 2 paires de souliers, deux paires de remandeures (chausses), trois aunes de retout (ratine), un ruchot (blouse) de toile et 16 sols de salaire. — Quittance générale, donnée par Julienne, femme d'Henri Le Berruyer, chevalier, de tout ce que lui devait la famille Miotte d'Arc-sur-Tille. — Henri d'Aisey, sire de Pouilly-lez-Dijon, amodie une vigne sur ce territoire. — Obligation de 21 francs, souscrite par Hugues de Blaisy, seigneur de Mavilly, à Villemot le Pourterie, pour vendue de drap; — autre de 98 francs, souscrite par Guiard de Pontailler, écuyer, sire de Talmay et de Saint-Remy, à Jean Chambellan, bourgeois de Dijon, pour vendue de deux draps entiers de vert de Rouhans, un de Louhiers et 8 aunes et demi d'un vert de Moustier-Vilers, etc. — Amodiation, par les religieux de Clairvaux, d'un four de maison, situé dans le pourpris de leur hôtel, à Dijon.

B. 11299. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1377-1381. — Notaires et tabellions. — *Registrum prothocolorum Aubertini de Sauxurettes, clerici coadjutoris Andree Faanaix notarii Divionensis, pro domino Duce quo tempore erat cancellarius Burgondie dominus, Nicholas de Tholon.* — Jean des Roches, écuyer, reconnaît devoir 10 francs à Guillemette Clérembaut pour marchandises vendues, et promet de les payer à la Notre-Dame de la Marsoinche (Annonciation). — Engagement pour deux ans des tailles de Brognon, fait par Jean, sire du lieu, à Regnaut le Gélinier, bourgeois de Dijon. — Deux poulaillers de Dijon vendent à Aubin Cusin, boucher du duc, 1000 chefs de poulailles, 200 oisons, 6 milliers d'œufs, 400 de fromages, pour 104 livres. — Obligation de Jean de Perrigny, chevalier, et Jean de Baissey, écuyer, pour vendue de drap. — Procuration donnée par Jean de Semur, écuyer, seigneur de Montille, à l'occasion d'un procès pour le moulin de Rochefort, situé à Semur, sous la tour Lourdaul. — Mangin de Valeroy, châtelain de Rouvres, achète des ais de chaigne pour la réfection des salles du château. — Obligation de 1000 francs, souscrite au profit d'Odet de Sauvigny, écuyer, par Léonard Grassi de Milan, pour vente de balles de laine. — Donation entre vifs, faite par Pierret de Neufville, valet des petits chiens du duc, et sa femme, à André Sandré de Guiene, écuyer. — Autorisation donnée par Etienne de Chevannay, écuyer, à sa femme Simonnote Mallechard, de disposer librement de ses biens. — Gauthier de Rouvres « seroigien » doit à Richard Bagnier, 2 francs d'or et demi, pour vendue d'un manteau brun. — Procuration donnée par Humbert de Rougemont, chevalier. — Acte par lequel Jean d'Angoulevant, écuyer, fondé de procuration de Jacques de Vergy, seigneur d'Autrey, ayant sommé le seigneur de Magny d'avoir à payer les 300 francs qu'il avait promis de rembourser audit Jacques, son fils se présente, déclare que son père étant malade et en péril de mort, il n'a pas pourchassé le paiement promis, c'est pourquoi il est prêt de tourner en prison, si telle est l'intention du sire d'Autrey et de son procureur; ce dernier en demande acte au notaire. — Demoingeot Guillot se recommande pour cinq ans au service de Guyennot de Marandeuil, notaire public, pour l'aider dans cet office, « besoigner licitement et honnêtement, faire son profit, exchiver son dommage, garder son honneur, celui de sa femme et auxi le secret, moyennant quoi il l'introduira en l'art de notaire, etc. » — Acte de la restitution faite au prévôt de Flagey par celui de Dijon d'un homme détenu à Talant, qui se réclamait homme dudit prévôt et bourgeois du duc. — Acte par lequel Besancenot Petit de Belleneuve se reconnaît homme du seigneur du lieu, et autorise son seigneur, au cas de désaveu, à prélever, sans formalité de justice, 100 francs sur l'universalité de ses biens. — Quittance donnée par Marguerite de Pommard, femme de Hugues Aubriot, prévôt de Paris, de quatre années de fermage du péage de Dijon. — 55 charges de sel de Salins, dit sel Lombarde, sont vendues au prix de 100 florins de Florence. — Jean le Gélinier, bourgeois de Dijon, achète 6 milliers de carpes de Saône, et non d'autre rivière, à raison de 4 francs et demi le millier. — Obligation de 50 francs d'or, souscrite par Jean de Vienne, sire de Roulans, « admirault de la mer en la partie de France, » au profit de Jean le Joliet, pour drap vendu à Jeanne d'Oiselet, sa femme. — Procuration donnée à Perrin Gère, maître de l'école de Gevrey. — Bail d'une maison, rue de la Porte-au-Lion, à Dijon. — Engagement des tailles de Saint-Julien par Alix, dame d'Ogny, femme de Thibaut de Brognon, écuyer. — Emonin de Saulx, châtelain de Saulx et de Fouchanges pour le duc, et Jean de Perrigny, chevalier, coseigneurs de Fou-

changes, vendent l'hoirie d'un mainmortable de ce lieu, décédé à Talant. — Obligation de 7 francs, au profit de la confrérie Saint-Eustache, en l'église Saint-Nicolas de Dijon. — Jacques d'Ahuy, prieur de Bonvaux, amodie une maison rue Verrerie, à Dijon. — Jean d'Avout, chevalier, achète 45 francs un cheval sous poil noir. — Contrat d'apprentissage du métier de potier d'étain, 8 ans de durée; — autre du métier d'archier, 6 ans de durée. — Amodiation des revenus de la maison de l'hôpital Saint-Bernard du Val-de-Suzon. — Vente de trois maisons devant le Morimont, aboutissant sur le bief de Renne. — Obligation souscrite par Guillaume de Malleu, seigneur de Gevrey, et Olivier de Jussey, chevalier, à Jean le Geliot, pour vendue de drap; — autre par Regnaut Faitnéant de Villey, écuyer.

B. 11300. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1381-1384. — Notaires et tabellionages. — Protocole d'Aubertin de Sauxurettes, coadjuteur d'André de Fénay, tabellion de Dijon. — Jean le Galoix de Jussey, écuyer, engage pour trois ans à Jacquot Matrot, clerc, tous ses revenus de Saint-Julien, pour 36 francs. — Perrenot Courtesbraies de Brasey, tisserand, s'oblige à faire « quatre pièces de touailles doubles de douze aunes de long et de cinq quarts de large; plus 36 aunes de touaillettes doubles, de bon fil de couleur, bien litellées et d'une aune de large. » — Obligation de 68 francs, souscrite par Jean de la Rochette, abbé de Bèze, à Philippe Geliot, bourgeois de Dijon. — Jean Picard, poulailler à Dijon, vend à un pelletier toutes les peaux de lapins qu'il débitera, moyennant 25 gros le cent de ceux de la saison d'été et 3 francs ceux de saison, non compris les despéciés, les lapereaux et les peaux qui plument. — Traité entre Jean de Lugny, damoiseau, en qualité de mari de Jacquette, veuve de Jean de Musigny, chevalier, sire d'Antilly et Barjon, et Gaudry de Belleneuve, chevalier, héritier de Jean, au sujet du douaire de ladite Jacquette. — Humbert de Beaumont, maçon, commande son fils et son pupille à Barthulomé de Licey, demeurant à Talant, pour leur apprendre l'art de la taillerie de la vigne et travailler avec lui durant dix ans, moyennant quoi il devra les nourrir, vêtir et entretenir. — Constitution de tutelle de mineurs par les échevins de Talant. — Obligation de 87 francs, souscrite par Jean d'Avout, chevalier, au profit de Jean le Gélinier, bourgeois de Dijon. — Sous-amodiation du péage de Fleurey et de Velars et de tout ce qui « passe le droit chemin de Beaune à Paris, réservé celui des laines se dirigeant sur Saint-Jean-de-Losne, » faite moyennant 35 francs par an. — 500 peaux de chèvres sont employées à la confection de 24 pellissons à la façon de Gray. — Vente de six pellissons de dos de connils, chacun de 50 connils, pour 29 francs. — Vente d'un quarteron de peaux de « foynes, » autant de « regnart, » et trois autres peaux, pour 8 francs. — Obligation de 15 gros, souscrite par Jean Pinceguerre de Fauverney, écuyer, à Regnaut Chapelet, pour vendue de souliers. — Contrat d'apprentissage du métier de drapier, quatre ans de durée. — Ajournement, à cri public, de Jean Bressenet, accusé de meurtre, ordonné par les échevins de Talant, séant en jugement. — Nomination, par l'abbesse et le monastère de Tart, de Hugues Chataillon, pour remplir l'office de leur forestier de la rente de Lamblin. — Vente d'une maison située à Dijon, rue des Forges, près le pont de Suzon. — Etienne Chapperon de Belleneuve, écuyer, achète un cheval noir pour 10 francs. — Jean, fils Perrini, prenant l'habit des frères de Notre-Dame du Carme, à Dijon, vend le quart d'une maison, à Ahuy. — Achat, moyennant 38 francs, de deux chevaux, d'un bacinet, d'une coste de fer, d'un brassard, d'un gantelet et d'une selle garnie de son harnais; 21 milliers et demi de pommes de ceriete sont vendus 15 gros et demi. — Achat d'une vigne par Pierre Fourvet, maitre des cornemuses à Dijon. — Acte de l'arrestation de deux malfaiteurs, à Ruffey, ordonnée sur les lieux par le Mayeur de Dijon, assisté du syndic. — Bail d'une maison, à Dijon, rue au Change, par Bertault de Chartres, chevalier, tuteur de Pierre et Lancey, fils de Guillaume de Mailly et de Huguette de Frolois, sa femme.

B. 11301. (Registre.) — Petit in-folio, 116 feuillets, papier.

1384-1386. — Notaires et tabellionages. — Protocole d'Aubertin de Sauxurettes, tabellion de la cour de Langres, coadjuteur d'André de Fénay, tabellion de Dijon. — Gilles Petitot, curé de Viévigne, achète deux muids de vin, pour la somme de 5 francs. — Vente de 25 livrées de terre, faite par Jean de Pontailler, seigneur de Magny-sur-Tille, Hugues et Jean ses fils, à Richard Bouchot, sage en droit à Dijon. — Ventes de maisons sises à Dijon, rue des Cordeliers; rue ès Bergers; rue des Foulx de Tart; sur le Champ-de-Mars. — Transaction entre Isabelle du Bœuf, religieuse de l'abbaye de Lieu-Dieu, et Guillaume de Celsey, pour le paiement de sa pension fixée à trois émines de blé, trois muids de vin et 8 florins d'argent. — Obligation de 141 francs, souscrite par Vauthier de Frolois, chevalier, sire de Saint-Germain et chambellan du duc, au profit de Jean Sauvegrain, écuyer, seigneur de Vesvrottes; — autre de 18 francs, souscrite par Philibert d'Avout, fils de feu Jean d'Avout, chevalier. — Acte de prise de possession d'une maison, sise rue Bouchefol, à Dijon, par le verrou et la clef de l'huisserie, donnés par le sergent du maire au nouvel acquéreur. — Procuration donnée par Hugues de Fontaines, fils de Richard, seigneur de Fontaines, écuyer. — Jean de Roches, écuyer, et Jean, son fils, vendent à

uvegrain, écuyer, seigneur de Vesvrottes, leur terre
.x, moyennant la somme de 40 francs. — Contrat d'ap-
sage du métier de sellier, trois ans de durée. — Jean
rs, écuyer, maître d'hôtel du duc, vend la coupe du
Chigey, au prix de 16 gros le journal. — Marché d'ou-
de charpenterie dans le château d'Arc-sur-Tille, appar-
à Soyer de Gand, écuyer, seigneur de Tanay, et Jean
pet, chevalier. — Hugues de Monthureux, valet du
nanger de la duchesse, achète une queue de vin rouge
nu annuel pour 32 francs. — Obligation de 32 sols,
te par Jean Baudoin, maire de Beaune, pour achat de
ie. — Procuration donnée par Jean de Lugny, sire de
tte. — Girard de Rouvres, cloutier à Dijon, achète une
vec enclume, « sofflos, marteaux, tenailles et autres aise-
» pour 8 francs. — Contrat d'association pour un an
éliot le Boitous, ménétrier à Dijon, et Symonin Pince-
ménétrier à Gray. — Hugues de Mantoche, vigneron à
voulant reconnaître les bons services que lui a rendus
ne, durant les trente-six années de leur mariage, con-
suivant la coutume de Dijon, déclare que, s'il meurt
elle, il veut qu'elle emporte, non pas le quart de la
nauté, comme le veut cette coutume, mais la moitié.

11302. (Registre.) — Petit in-folio, 289 feuillets, papier.

6-1389. — *Registrum protocolorum Aubertini de Sau-
s, coadjutoris notarii Divionensis*, assisté de Guillaume
tey. — Vente d'une terre à Dijon, par Pierre Fournier,
de cornemuses. — Obligation de 80 livres, souscrite
n de Vaudrey, seigneur de Mons, chevalier, au profit
tet de Châtillon-sur-Seine. — Amodiation, pour 10 ans,
nd étang de Saint-Léger, faite par Eudes de Juzenne-
prieur de Saint-Léger, à Amiot Arnaut et compagnie,
nant la somme de 700 francs. — Amodiation d'une terre à
iine de Champmaillot ou en Bergis, à Dijon. — Vente de
s sises à Dijon, rue de la Corvée outre le pont du Saint-
; rue de la Renouillère ; rue de la Charbonnerie ; près
tel de Crux, joignant la portelle du Châtel ; rue de
y ; sur le Champ-Damas ; rue du Mireur ; sur le Champ-
on ; rue de Bèze ; rue de la Serrurerie ; au cul de la
du Chapon ; rue des Petits-Champs ; rue au Prévôt
ime. — Procuration donnée par Jean, bâtard de Châlon,
ier, sire de Montrichard, comme tuteur de Jean, fils de
ime Villers-la-Combe, chevalier, seigneur de Cotte-
— Guillaume dit Carraul, de Fresne Saint-Mammès,
, vend ce qui lui appartient à Tanay, à Soyer de Gand,
ır du lieu. — Noble homme Guillemin Franconville,
veneur du duc, vend 24 francs un cheval blanc. —
sire de Bessey, écuyer, engage pour trois ans les re-
venus de sa terre de Collonges, à Jean Sauvegrain, sire de Vesvrottes, pour la somme de 40 francs. — Partage d'une maison située à Dijon, devant l'église Notre-Dame, entre la maison Hugues Aubriot, chevalier, et la rue qui va aux Jacobins. — Obligation de 17 francs, souscrite par Simon d'Angoulevant, écuyer, au profit de Perrenot de Bar-sur-Aube, bourgeois à Dijon. — Vente d'une coupe de bois à Bressey-sur-Tille, faite par Jeanne d'Arceau, veuve de Saudrin de Guines, écuyer. — Henri de Baudoncourt, écuyer, cède à Aymé, son frère, tout ce qu'il peut prétendre sur leurs biens communs en Franche-Comté, moyennant la somme de 1000 francs. — Amodiation du prieuré de Fleurey-sur-Ouche, à Jaubert de la Roche, licencié en médecine à Dijon, par le procureur du cardinal de Viviers, prieur de Saint-Marcel de Chalon. — André Gaufour, marchand de Milan, achète pour 273 francs de laine à Girard de Montsaugeon, écuyer. — Revente de 15 livrées de terre, faite par Girard de Longchamp, chevalier, à Jean de Vergy, sire de Fouvent, chevalier, sénéchal de Bourgogne, au nom de Guillaume de Vergy, damoiseau, seigneur de Mirebeau. — Jean de Chissey, seigneur de Varanges, doit 5 francs à Jean Chambellan, bourgeois de Dijon, pour vendue de drap. — Amodiation de la terre de Leuglay, par Robinet de Florigny, sire de Brognon, à Jean Moirot, moyennant 20 francs par an ; — autre, par Guillaume de Celsoir, licencié en lois, au curé d'Oisilly, de sa terre de la Rochette-sur-Vingeanne, moyennant 10 émines de blé. — Simon d'Angoulevant vend 10 livrées de sa terre de Renêve, en franc-aleu, à Jean Sauvegrain, écuyer, sire de Vesvrottes, moyennant 100 francs d'or. — Constitution d'arbitres pour le procès entre Jean Rabutin, chevalier, sire d'Epiry, Jean Calepin, chanoine d'Autun, pour des bois. — Henri de Coublanc, écuyer, sire de Bézouotte, Simon de Coublanc, sire d'Arceau et Arcelot, vendent des émines d'avoine en revenu à Jean Sauvegrain, seigneur de Vesvrottes. — Institution de tutelle par les échevins de Talant. — Marché de la construction de la charpente de la coiffe de la tour de la porte Fermerot, à Dijon. — Obligation de 130 francs, souscrite par Joffroy de Charny, chevalier, sire de Montfort, au profit de Jean Sauvegrain, seigneur de Vesvrottes. — Le même Sauvegrain achète de Jean de Tenarre, seigneur de Genlis, tout ce qu'il possède à Gevrey. — Procuration donnée par Guillaume de Marey, écuyer, et Marie de Fontaine, sa femme. — Guiot Chauchard de Dijon achète un millier de brêmes et 500 lancerons pour 6 francs et demi. — Obligations de diverses sommes envers Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, par Soyer de Gand, seigneur de Tanay et les autres garants de Jean de Saulx, dit le Louvet, de Vantoux, pour l'amende à laquelle il avait été condamné pour le meurtre de Guillaume de Bessey, écuyer. — Jean Quien, mégissier à Dijon, achète un millier

d'écuelles de bois, moitié « bassevées, » moitié rondes, pour 3 francs. — Perrenot Sachot de Belleneuve « vend huit paires de vaisseaux de mouchottes et 8 gelons (essaims), rendus volans à la fleur du pêcher, » pour 8 francs. — Gillet « tallelour d'estades » de l'évêché de Tournay ouvrier « de faire ymaiges entaillées, » demeurant à Dijon, marchande avec Guy Gélinier, bourgeois, de lui faire quatre images de pierre de 2 pieds et demi de haut, représentant Notre-Dame, saint Claude, saint Antoine et saint Pierre de Luxembourg, un tabernacle à bonnes fleurs au-dessus de l'image de Notre-Dame et au-dessus de saint Pierre « ung ange partant d'une nue, portant un chapel de cardinal à bons pendans par manière de tabernacle, » le tout pour la somme de 16 francs et une émine de blé. — Guillaume de Bèze marchande, pour 25 francs, la rupture pour la pêche de l'étang de Chevigny-lez-Bèze et sa reconstruction après la mise au sec.

B. 11303. (Registre.) — In-4°, 144 feuillets, papier.

1388-1391. — Notaires et tabellionages. — *Registrum prothocolorum Aubertini de Sauxuretes, coadjutoris notarii Divionensis*, assisté de Jean le Bon, clerc. — Poinsard Bourgeoise vend à la commune de Dijon une pièce de terre à l'entrée de la ville, près le « Belle » de la porte Guillaume. — Nomination d'arbitres pour le jugement d'un différend de Jacques de Vergy et Jeanne de Saint-Dizier, sa femme, avec Marguerite de Vergy, veuve de Jacques de Grantson, seigneur de Pesmes, au sujet de 100 livrées de terre réclamées par les premiers. — Quittance de 20 émines de blé, donnée par Etienne de Flavigny, seigneur de Bouhy, chevalier d'honneur et maître d'hôtel du roi, à Eudes, sire de Grancey. — Jean de Perrigny, chevalier, vend la coupe de bois de la Vacherotte-sur-Arceau, pour 18 francs. — Guillaume de Monthureux, chevalier, vend quatre émines d'avoine de rente annuelle à Jean Sauvegrain, sire de Vesvrottes, pour 40 francs. — Guillaume de Rougemont, sire de Til-Chatel, lui vend également 12 émines d'avoine pour 100 francs. — Jean de la Rochette, sire de Montmoyen, écuyer, vend tout ce qu'il possède à Ogny à Amiel de Blaisy, femme de Robert de Florigny, chambellan du duc, moyennant 60 francs. — Ventes de maisons à Dijon : rue des Bordes vers Theuley ; rue Chaude ; rue aux Fevres hors des murs ; rue Croix-Aissane ou aux Offrois ; rue de l'Archerie ; cimetière de Notre-Dame ; rue es Ribotés ; rue Saint-Antoine hors les murs. — Donation de différentes pièces de terre, faite par Jean Sauvegrain, sire de Vesvrottes, écuyer, maître d'hôtel et des déduits du duc de Bourgogne et du comte de Nevers, au profit de la Chartreuse fondée à Dijon. — Promesse de Jean de Charrecy, écuyer, châtelain de Brancion, de payer dans un mois les 100 francs qu'il doit à Hugues le Vicaire et, à défaut, de retourner dans la prison, dont il a consenti à le faire sortir. — Huit aunes et demie « heregne de malines, 5 aunes d'un vert d'Arcflour, 3 aunes de becassin » blanc et 4 aunes de futaine noire « gadié, » 5 aunes de « moiré de Brucelles de la grant moeson » sont achetées 29 francs par la dame de Pesmes. — Obligation de 96 francs, souscrite par Girard et Simon de la Chaume, écuyers, fils de Philippe de Saint-Seine, seigneur de la Chaume, chevalier, à Guy Chauchard, bourgeois de Dijon. — 100 sacs de charbon sont payés 4 francs. — Emprunt de 300 francs, fait par Jeanne de Neufchatel, dame de Rigny, et Jean son fils, à Jean Sauvegrain, sire de Vesvrottes. — Jean du Trembloy, sire de Laumes, vend au même 20 livres de rente. — Règlement d'intérêts de mariage entre Robinet de Florigny et Agnès de Blaisy, sa femme, auparavant veuve de Philippe de Monestoy. — Amodiation de la quête de l'hôpital de Saint-Bernard de Montjeu, dans les diocèses d'Autun et de Langres. — Obligation de 6 francs souscrite par Poinz du Colombier, sire de Chatellenot. — Bertrand de Courtahaut, écuyer, seigneur de Coudray et Odete de Rochefort, sa femme, demeurant à Saint-Julien, vendent 10 livres de rente à madame de Florigny, pour 100 francs. — Guillaume de Lugny, écuyer, sire de Mailly, reconnaît devoir 150 francs à Jean Sauvegrain. — Henri le Barrouhier, écuyer, reconnait devoir 20 francs à Louis de Sancerre, maréchal de France. — Marché passé par Julienne, femme dudit Henri, pour la réparation de leur tour de Saint-Julien. — Marché passé par Jeanne, veuve de Saudrin de Guyenne, écuyer, avec Salvin de Baumes, médecin juif à Dijon, pour la visiter en toutes ses maladies, et lui bailler remèdes pour sa santé, moyennant 10 francs par an. — Amodiation de leur terre d'Arceau et Arcelot, faite par Béatrix de Glaumet et Jean Grasset de Chasey, son mari. — Jean de Pontailler, chevalier, emprunte à Jean Sauvegrain une ceinture d'argent fourrée de cuir noir à grands clous d'argent, pesant 12 marcs et demi; une pile d'argent garnie de six gobelets pesant 9 marcs et demi, 12 hanaps et une aiguière d'argent. — Thomas de Sombresse, maitre des œuvres de charpenterie du duc de Bourgogne, achète une coupe des bois de Citeaux, moyennant 90 francs. — Amodiation du domaine d'Ouges, faite par l'abbaye de Citeaux à Perrin le Marc, la boureur, pour 10 émines de grains par an.

B. 11304. (Registre.) — Petit in-folio, 38 feuillets, papier.

1376-1384. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean de Maroilles, clerc, coadjuteur du notaire de Dijon. — Girard de Lavoise et Joffroy du Meix, écuyer, vendent des terres sur Dijon. — Thomas de Saulx, dit le Loup, sire de Vantoux, cède à sa mère Jeanne d'Arc les biens à lui légués par Marguerite d'Arc, dame d'Olencourt et d'Ailleville, sœur de sa mère. — Jean et Guillaume de Chauffour, écuyers, cèdent

ɔt, leur frère, tout ce qu'ils prétendent sur la terre t. — Ventes de maisons à Dijon, rue Saint-Michel, puits où l'on a « accoustumé de vendre les gages. » e Pontailler, sire de Magny, chevalier, vend les dimes, et les tierces qu'il avait à Magny, Rouvres et Maruliot, bourgeois de Dijon. — Traité entre Jeanne de ·e, femme d'Eustache de Conflans, et Thomas de Vou-Jeanne de Conflans, sa femme, au sujet de l'hoirie de e Dampierre, dame d'Argilly, sœur de la première.— aite par Claire, femme de Jean Juliot, à Jean de on gendre, de tous les droits auxquels elle peut pré-.ns la succession de Sauce de Nogent, chevalier, son - Don fait par Hugues de Pontailler, sire de Talmay, Villers, écuyer, sire de Layer, de tout son fief de ɪf et Clémencey. — Marie d'Epernay, dame de Vau-ɪne, à titre viager, à Simonette de Trembley, ses revenus de Vosne. — Jean de Foissy, bailli de la Mon-nd son quart de la seigneurie de Barges à Guy de r, maréchal de Bourgogne. — Jeanne de Mipont, Guiot de Loges, cède une certaine terre à Philippe urt, sire de Villarnoux, moyennant 300 francs. — e Jussey, chevalier, sire de Rochefort, cède sa terre ɪoyen à Simon le Breton de Voulaines. — Hugues ire de Marcilly, vend 100 livrées de terre sur la sei-le Monestoy à Guy de Pontailler, maréchal de Bour-ɔur 100 francs. — Jean de Magny, fils de Jean de r, sire de Magny, vend 40 sols de rente pour 20 francs, sur la terre de Montceau. — Jean de Crux, chevalier, rouhans, baille à cens sa maison au château de Dijon. notte de Vaux, femme d'Ancel Bouchard de Saint-vend à Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, ire assigné sur Saint-Romain, Meursault et Auxey. e Gélinier cède à Guillaume de la Trémoille, cheva-40 livres de rente qu'il avait acquises de Jean de Pon-ire de Magny et de Jean son fils. — Jean de Vergy, Fouvent, chevalier, vend à Amiot Arnaut de Dijon u'il a acquis à Brochon, Epernay, Fauverney et Sa-vendu par décret sur les sires de la Rochelle. — Jean s, sire de Layer, achète à Jacques de Courtiambles, ommarin, des rentes assignées sur Villers-la-Faye, evrey, et à Jacot de Blaisy des vignes à Chambolle. à Jean, bâtard de Villers, tout ce qu'il a acquis à ɪes. — Philibert Paillart, seigneur du fief du Puits, ar le même de M. de Montanteaulme, refusant de con-cette vente, Jean de Villers lui cède la terre pour cs. — Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, e Jeanne de Vergy, dame d'Authon, des rentes sur la Renève. — Vauthier de Froslois, sire de Saint-Ger-ɪ-Plain, vend sa terre de Saint-Etienne en Bresse à Bertrand de Chartres, chambellan du duc, pour 2000 francs. — Jeanne d'Arceau, veuve de Guiénot Rousseau de Fouchanges, vend sa terre de Renève à Jeanne de Vergy, dame d'Authon, pour 400 francs.

B. 11305. (Registre.) — Petit in-folio, 78 feuillets, papier.

1378-1381. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Guidonis de Corporibus Sanctis clerici coadjutoris Andree de Faanayo tabellionis tabellionatus Divionensis.* — Partage d'une maison de boucher dans la rue du Bourg, à Dijon ; on y parle de l'étal devant la maison, des chambres basses et de l'escourcherie pavée derrière. — Jean d'Avenin, valet de chambre du duc, vend 532 livres de fer à un maréchal de Dijon pour 16 francs. — Jean de Vienne, amiral de France, emprunte, à deux reprises, 200 et 500 francs à Jacquin, maire de Cêtre, châtelain de Talant. — Règlement de compte entre Guillaume du Pailler, chevalier, et Jean le Guespet d'Arc-sur-Tille, écuyer. — André de Fénay, tabellion de Dijon vend trois queues de vin vermeil à Hugues de Pontailler, seigneur de Talmay, moyennant 8 francs d'or. — Acte par lequel Jean, fils au Bourrelier, de Chevigny-Fénay, interpellant Jean Parisot, dudit lieu, acquéreur à reméré de deux pièces de terre que lui avait vendues la femme de lui Bourrelier, et Jeannotte, femme de son frère, lui présente la somme de 7 francs, prix de cette acquisition, et en demande instrument. — Amodiation d'un domaine à Corcelles-lez-Dijon, par la veuve d'Othenin de Quetigny, bourgeois de Dijon, qui y joint deux chevaux « sur poil breneaut, » valant 6 francs, une charrette ferrée, un boireaul (tombereau), une surselle, un bât du prix de 3 francs, un fer et un coutre de charrue de 3 francs. — Perrenet de Neuville, valet des petits chiens du duc, est témoin d'un emprunt fait par un charron de Fouchanges. — Jean Fuissey, maçon, emprunte 3 francs et demi à Jacob Coham, juif. — Guillaume de Fontaine et Girard Brocardet, tourneurs à Dijon, empruntent également 12 francs à Aliot de Seurre, juif. — Jean Foulier, orfèvre, vend à quatre Lombards de Dijon 62 émines de blé, pour 62 francs. Ces Lombards en achètent une grande quantité aux environs de Dijon. — Acte de prêts faits par Durant de Carpentras et Joseph de Trèves, juifs, à plusieurs paysans des villages autour de Dijon. — Philibert de Blaisy, chevalier, seigneur de Villecomte, leur emprunte 14 francs 3 gros. — Lettres patentes de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, données à Paris, le 10 janvier 1380/81, par lesquelles il confirme les priviléges et franchises accordés aux ménages de Juifs établis en Bourgogne, sous la garde du sieur de la Trémouille, charge le bailli de Dijon de la juridiction de ceux de cette ville, et défend à toutes personnes de leur meffaire en corps ou en biens ; — autres par lesquelles il porte

de 12 à 20 le nombre des ménages juifs, autorisés à commercer en Bourgogne.

B. 11306. (Registre.) — Petit in-folio, 143 feuillets, papier.

1381-1382. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Guidonis de Corporibus sanctis clerici, coadjutoris Andree de Faanayo, tabellionis tabellionatus Divionensis.* — Hugues de Charmes, écuyer, emprunte 7 francs à Joseph de Saint-Mihiel, juif. — Ce protocole, du reste, est en grande partie composé de lettres de prêts d'argent, faits par les Juifs et les Lombards, résidant à Dijon, à des personnes de tous états et de toute condition. — Les Lombards y continuent aussi leurs achats de blé et leurs prêts à intérêts. — Jean de Vienne, chevalier, seigneur de Chevigny-Saint-Sauveur, vend 80 francs la coupe du bois de Chevigny. — Marché d'un poissonnier avec l'infirmier de Saint-Bénigne de Dijon, pour la fourniture au couvent, pendant un mois, tous les vendredis, de deux gros brochets et de deux grosses carpes « sans fendre » de deux brochets et carpes ni mi si grands, de deux plus petits brochets et carpes, de deux chevaneaux, d'un panier de friture, et 34 petits poissons; de la même fourniture les samedis, moins les deux derniers articles, moyennant la somme de 20 francs d'or. — Contrat de mariage de Carrast d'Ableau, en Lombardie, monnoyeur, avec Odette, fille de Jossequin, l'armurier. — Jean de Gratery, sous-fermier du huitième du vin vendu à Chenôve, Larrey, et à la rue de Marsannay, banlieue de Dijon, verse 33 fr. pour les sept mois échus de son bail. — Emprunt de 30 fr., fait à Jean de Beaumes, bourgeois de Dijon, par les habitants d'Auxonne, pour parfaire le paiement des 250 francs qu'ils devaient à M. Gobert d'Apremont, chevalier. — Ventes de maisons à Dijon, rue Saint-Jean, près la chapelle des moignes du Val-des-Choux; rue des Petits-Champs, au bout devers les murs. — Acte par lequel Joseph de Saint-Mihiel et Salomon de Balmes, juifs, reconnaissent avoir reçu parmi leurs autres coréligionnaires, Jantot Couhan et sa famille. — Autre par lequel Jean le Guespet, d'Arc-sur-Tille, ayant vendu sa terre de Broindon à la duchesse de Bourgogne, au profit de la Sainte-Chapelle, invite les féaux de la terre à reconnaître le chapitre comme seigneur. — Jean dit Liège, tailleur de menues œuvres en bois et en pierre, marchande à Guillaume Raichot, bourgeois de Salins, de lui faire, moyennant 40 francs, en charpenterie, « deux galées de bois portant sur roues, comme celle « qu'il a déjà faite à Salins pour festes, de seize pieds de long, « six bestions moleys de toile, ung basiliq assuis et actoffez de « toile de bois de peinture et de arnois appartenant aux bas- « tions. » — Jean de Perrigny, chevalier, emprunte 18 francs aux Lombards de Dijon. — Thomas Lallemand de la Roquette, lombard, cède aux trois frères Bernier, lombards de Dijon, la part qui lui revient dans les bénéfices de l'association, tant pour Dijon que pour la Bourgogne, moyennant le ils sont convenus entre eux. — Notification par Fra nier de l'association faite par son frère et lui avec (rie, aussi lombard. — Jean de Sauvegrain, écuyer du duc, donne quittance au chef des Juifs de Bourg somme de 660 francs, à valoir sur celle de 1000 fr devaient audit duc. — Transaction entre Jean de V valier, seigneur de Fouvent, sénéchal de Bourgog libert de Bauffremont, chevalier, mari d'Agnès d veuve de Guillaume de Vergy, sire de Mirebeau, a règlement des intérêts de la succession dudit Guil Guillaume de Broing, écuyer, achète « un bacinet d'acier, des avant-bras garnis de garde-bras, des une pièce garnie de paus, un harnois de jamb 50 francs. — Protestation des dominicains de Di une construction que le maire de Dijon voulait fai leur église. — Legs de 20 francs, fait par Jeanne dame de Chazan, a Philibert de Blaisy, chevalier, s lecomte. — Procuration donnée a Odot de Bretign des écoles de Dijon. — Acte d'émancipation de l Fauconnay de Ruffey. — Ordonnance de Philippe duc de Bourgogne, qui autorise l'établissement en de douze familles juives, pendant dix ans et sous conditions. — Portrait de Charles VI à l'âge de Formule du serment que prêtaient les Juifs appelés justice.

B. 11307. (Volume.) — In-folio, 143 feuillets, pa

1382-1384. — Notaires et tabellionages. — P Guy de Corsaint, coadjuteur d'André de Fénay, ta Dijon. — Contrat d'apprentissage du métier de pellet ans de durée. Le père de l'apprenti lui réserve qu de vacance à l'époque des vendanges. — Richar Poinsard de Moloy, donne tous ses biens de Moloy du Pyn, écuyer, et à Philippe de Saudon, sa femme de Longchamp, chevalier, sire de Bandeville et de Tille, amodie sa terre de Sercey. — Contrat de n Henri de Bauffremont, chevalier, seigneur de S Jeanne, fille de Guillaume de Vergy, sire de Mirebe deux époux cèdent le château de Mirebeau à Jean seigneur de Fouvent, sénéchal de Bourgogne, livres. — Quittance de 60 francs, donnée à mai Rochefort, écuyer, licencié en lois. — Acte par l laume le Puillet, receveur général des deniers de Dijon, atteste l'authenticité d'une quittance donnée produite dans un compte de Lombard. — Cheptel peau de 160 moutons, appartenant à la duchesse pris par le religieux gouverneur du domaine de l' Citeaux, à Ouges. — Marc Taverne de Milan achète

duchesse pour 294 francs de laine. — Vente de réservoirs à poissons dans les rues de la Renouillière et de la Corvée. — Registre spécial « pro Lombardis, » contenant toutes les obligations souscrites à leur profit par les gens de tout état de la ville comme de la campagne qui leur empruntaient de l'argent. (Entre les feuillets 75 et 76, un cahier, probablement d'obligations semblables, faisant suite au précédent, a été déchiré.) — Henri de Bauffremont et Jeanne de Vergy, sa femme, échangent leur terre de Sully à Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, sénéchal de Bourgogne, pour 100 livrées de terre. — Registre « pro Judeis, » contenant, de même que pour les Lombards, la réunion de toutes les obligations souscrites à leur profit par leurs débiteurs, pour argent prêté, même des sommes très minimes, 15 gros, 11 gros, 2 francs, ainsi que la mention des objets mis en gage pour sûreté de ces prêts. — Des femmes juives prêtent aussi en leurs noms. — Amiot Arnaut, bourgeois de Dijon, achète une maison, rue Bouchefol, à Dijon. — Aymonin de Saulx baille en amodiation le curtil de la prévôté, situé devant le couvent des Frères Prêcheurs, provenant des biens de Hugues Aubriot, chevalier. — Henri Paignot, prêtre, achète 12 aunes de drap pers, pour 12 francs d'or.

B. 11308. (Registre.) — Petit in-folio, 160 feuillets, papier.

1389-1390. — Notaires et tabellionages. — Registre de Guiot de Corpssains, clerc, coadjuteur du tabellion de Dijon. — Emprunt de 12 francs, fait par Jean de Vergy, chevalier, seigneur de Champlitte et de Fouvent, à Aliot de Seurre, juif. — Jean Coyn, boucher à Dijon, achète 61 « chastrons » pour 45 francs. — Quittance de la somme de 225 francs, donnée par Jean Baudoin, maire de Beaune, à deux Juifs de Paris. — Transaction ménagée par Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, sénéchal de Bourgogne, et Jacques, son frère, seigneur d'Autrey, entre Jean de Baissey, écuyer, et Jean de Saulx, dit le Louvet, au sujet de la mort de Guillaume de Baissey, causée par Jean de Saulx. Ce dernier s'oblige à faire conduire le corps de Guillaume à Cîteaux, pour y être inhumé à ses frais, après des obsèques solennels ; à payer, à titre d'indemnité, une somme de 160 francs d'or ; à venir à Dijon crier merci à Jean de Baissey et à ses amis, moyennant quoi Jean de Baissey promet de le tenir en paix et de ne point s'opposer à l'obtention des lettres de grâce qu'il sollicitera du roi et du duc. Les actes subséquents attestent que ces conditions furent exécutées. — Un navoir de bois (barque) d'une pièce est acheté 13 gros, à Perrigny. — Nombreuses obligations souscrites au profit d'Aliot de Seurre, Mossey de Vitry, Durant de Carpentras, juifs, par des vignerons et autres artisans. — Vente faite à Pierre Paris, doyen de Châlons-sur-Marne, par les exécuteurs testamentaires de feu Urtelin Rosier, licencié en lois à Dijon, de sept volumes de droit canon et civil, codes, digeste, décrétales, moyennant 60 francs d'or. — Marguerite Daminon se recommande pendant cinq ans à Isabelle de Molômes, maîtresse de l'hôpital Saint-Fiacre, et à Marguerite, sa fille, tixière, pour apprendre le métier de tixerie et de toiles de couvrechef. — Quittance générale, donnée par Jean de la Bretonnière, épicier à Dijon, à Jean de Thiois, verrier et valet de chambre du duc. — Acte par lequel Jaquet de Pressy, procureur de Vauchier de Vienne, sire de Mirebeau-en-Montagne, après s'être assuré que ni Philibert de Bauffremont ni ses gens n'étaient descendus à Dijon, à l'hôtel de la Maison-Ronde, se transporte sur la place de la Sainte-Chapelle, et fait proclamer qu'il est prêt de satisfaire à la journée contre ledit de Bauffremont. — Obligation de 115 francs, souscrite par Henri de Bauffremont, seigneur de Scey, au profit du juif Aliot de Seurre ; — autre de 14 francs, par Jean de Mipont, chevalier, sire de Corberon ; — autre de 9 francs, par Guillaume Quarrey de Couchey, qui déclare renoncer formellement à toutes grâces, « respis, dilacions, » à obtenir du roi, du duc, de la duchesse, de leurs enfants et de l'évêque de Langres. — Obligation de 300 francs, souscrite par Henri le Berruyer, écuyer, demeurant à Dijon, au profit d'Ogier le Pelletier à Paris, pour le prix de 6600 de menu vair, vendu à raison de 50 francs le millier. — Promesse faite par les Juifs de Salins d'acquitter la somme qui leur sera imposée pour leur part de la composition à payer au duc de Bourgogne. — Guillaume de Broyes, prieur des Jacobins de Dijon, vend à Guienot Bouhot une haquenée, pour le prix de 38 francs. — Oudot Donay, maître de la Chambre des Comptes, vend à Josquin, armurier du duc, une maison sise sur la place Saint-Jean. — Vente faite par Girard de Longchamp, chevalier, à Jean de Vienne, seigneur de Roullans, amiral de France, et à Jeanne d'Oiselet, sa femme, de la terre de Saint-Gervais, dans la Bresse chalonnaise. — Obligation de 120 francs, souscrite par Jean, sire de Ray, chevalier, au profit de Joseph de Chinon, juif, et de Floriac, sa femme, pour les indemniser des pertes qu'ils avaient subies en venant d'Allemagne en Bourgogne « par la coulpe dampnable de Valerien, » comte de Ryestain, seigneur de Florimont.

B. 11309. (Registre.) — Petit in-folio, 227 feuillets, papier.

1391-1392. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Guidonis de Corporibus Sanctis, clerici coadjutoris tabellionis Divionensis et tabellionis curie Lingonensis.* — Vente du péage des Juifs à Dijon, pour 3 francs d'or par an. — Joseph de Saint-Mihiel, David et Salomon de Balmes, frères, demeurant à Dijon, commis et députés à ce par le duc de Bourgogne, admettent Jacob Cahen et Eliza de Trèves, juifs, et leur famille, à demeurer en Bourgogne pendant 12 ans, à la condition de

payer chacun 12 francs d'entrée et 12 francs de cens par an. — Le protocole est rempli d'obligations souscrites par des vignerons, des artisans et des nobles, au profit de ces Juifs, pour prêts d'argent. — Jean Charlier, serviteur de feu Hugues Aubriot, donne quittance du legs que lui a fait son maitre. — Poinseard Bourgeoise vend à Perrenot Berbisey sa maison située entre les rues de La Porte-au-Lion et des Changes. — Perrenot Berbisey, marchand, amodie pour un an des outils de carrier, comme « paulfor, » coins, marteaux, pics et pioches, pour 6 gros. — Jean de Tenarre, seigneur de Genlis, paie 2 francs 9 gros une selle à chevauchier. — Quittance de la somme de 100 francs, donnée à Guy de Pontailler, chevalier, maréchal de Bourgogne, par Jeanne de Pommard, veuve d'Aymonin de Saulx, tant en son nom, celui de Marguerite, Jean, Marie, Guillemotte, Perrenotte, Jeannotte et Thomas, ses enfants, que de Jacot de Saulx, sire de Couchey, et Jean et Philibert de Saulx, ses frères. — Obligation de 6 francs, souscrite par Guillaume de Màlain, écuyer, sire de Marcelois, au profit de Durant de Carpentras, juif; — autre, par Regnaut de Chatillon, sire de Crecey. — Acte de vente d'une maison, rue des Petits-Champs, par Laure, femme de Pierre de Chablens, autorisée à cet effet par lettres de la duchesse de Bourgogne, entérinées par le bailli de Dijon, après enquête et jugement, qui déportait le mari de l'administration des biens de la femme pour cause de mauvais traitements et de dissipation. — Vente de la maison des Sains, sise rue Bataillère, derrière la maison du Cheval, tenant aux murs de la cloison d'enceinte de l'abbaye de Saint-Bénigne. — Emprunt fait par Jean le Muriet, boucher, sur les deniers communs des compagnons bouchers. — Obligation de 85 francs d'or, souscrite par Hugues de Vienne, seigneur de Seurre et de Sainte-Croix, à Salomon de Balmes, juif. — Reconnaissance de la somme de 6 francs d'or, par Jean de Vienne, seigneur de Pagny, à Arnoul Pracornet, peintre à Dijon, « pour un estandart et 80 petits pannonceaulx de batture pour mettre en lances. » — Contrat d'apprentissage du métier de tonnelier, six ans de durée, au bout desquels le maitre doit fournir à l'apprenti : « un chien, un david et une aichote de tonnelier. » — Erard de Lésignes, sire de Posanges, doit 25 francs à Salomon de Balmes, juif, pour lesquels Antoine de Mayorque, physicien à Dijon, se porte caution. — Emprunt de 113 francs, fait par l'abbaye de Bèze, aux Juifs de Dijon. — Demoinjon de Rolampont, chasublier à Dijon, emprunte 3 francs et demi à Aliot de Seurre, juif. — Jean d'Avout, chevalier, lui emprunte également 38 francs. — Constantin le Recouvreur emprunte à Joseph de Saint-Mihiel, juif, 3 francs quatre gros, et donne en gage une robe de pers, 6 linceulx, une couverture double et une cuiller d'argent. — Jean Tarlevet, recteur de l'hôpital Saint-Jacques, emprunte 4 francs et demi à Durant de Carpentras. — Joseph de Trèves, juif, maître en loy des Juifs, demeurant a Dijon, donne quittance générale, à la date du jour, à tous les juifs et juives, demeurant au royaume de France de la Langue d'Oil, de tout ce dont ils étaient redevables envers lui.

B. 11310. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1384-1394. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Thierry Espeyer, Jean de Sencey, Perrin Barbier, Jean de Corsaint, Aleaume d'Otheroille, Pierre de Dammartin et Guillaume de Brasey, tous coadjuteurs d'André de Fénay, tabellion de Dijon. — Vente de maisons à Dijon, sur le pont de Suzon; rue de Pautay, près le meix de Guy de la Trémouille ; rue aux Fèves; rue de l'Archerie ; rue au Comte, près la porte ; rue des Channex ; rue Neuve ou des Rouhiers; rue du Grand-Cloître. — Jean de Crux, sire de Trouhans, vend 30 livrées de terre de cense annuelle, à Amiot Arnaut, pour 300 francs. — Jean Chambellan, drapier, achète pour 18 francs deux cuves tenant 18 muids et plus chacune, et deux autres contenant 14 muids aussi chacune. — Jean Sauvegrain, sire de Vesvrottes, vend deux queues ou 4 muids de vin vermeil à Jacques de Valeroil, prieur de Beaumont-sur-Vingeanne, pour la somme de 14 francs. — Récépissé, par les carriers employés aux travaux de la Chartreuse de Dijon, de coins de fer et de pics, fournis par le receveur général du duc. — Obligation de 15 francs, souscrite au profit des Lombards de Pontailler, par les procureurs des habitants de Saint-Maurice, de Soissons et de Vielverge. — Vauchey, seigneur de Saint-Germain du Plain, reconnait devoir 20 francs d'or, pour prêt, à Jean Sauvegrain, sire de Vesvrottes. — Jean de Baissey, seigneur de Champfort, amodie la pêche sur la Bèze, depuis sa maison jusques à la Saône. — Protestation de Pierre de Sombernon, sire de Màlain, contre la saisie de ses biens, prononcée par le gouverneur de la chancellerie, à la requête de sa sœur, abbesse de Saint-Andoche d'Autun. — Garantie donnée à leurs pleiges par les fermiers de l'imposition sur la poulaillerie, la fustaillerie, la fruiterie, le foin et le fourrage, le lin et le chanvre, à eux adjugée par le receveur du bailliage de Dijon. — Nicolas de Crecey, écuyer, vend 16 livrées de terre, à prendre sur son fief de Charmoy-lez-Blaisy, à Jean, seigneur de Ville-sur-Arce et de Thoires, chevalier, pour 160 livres. — Contrat de mariage de Jean, fils d'Alexandre, sire de Blaisy, et de Marguerite, fille de Richard Bonnot, licenciés en lois. — Quittance de gages, donnée par Jeannin Leroux, valet des lévriers du duc. — Guillaume de Brasey, clerc, coadjuteur au tabellion de Dijon, assisté d'un sergent du maire de cette ville, vend, par autorité de justice, devant le puits de la place Saint-Michel, un petit cheval gris, saisi sur Aubin de Langres. Il est délivré pour le prix de 2 francs et demi. — Obligation de 75 francs, souscrite par Jean Languet de Sombernon, au profit

de Jacques de Chevannes, chirurgien à Dijon, pour le demeurant de la somme de 100 francs, par lui demandée pour la cure et visitation faite et à faire de son fils Pierre, religieux de la Bussière. — Marché passé par Pierre de la Cour de Ray, recteur des écoles de Mont-Saint-Jean, avec Jean Silvestre, qui s'oblige à le servir pendant un an dans sa régie des écoles, moyennant la nourriture, le logement et un salaire de 18 francs.

B. 11311. (Registre.) — Petit in-folio, 93 feuillets, papier.

1383-1388. — Notaires et tabellionages. — *Registrum prothocolorum Guillelmi de Maxilleyo,* notaire à Pontailler, assisté de Guiot d'Ancise et de Guillaume de Pontailler, ses coadjuteurs. — Jean Chalegrey de Perrigny-sur-l'Ognon, écuyer, amodie, en société, les moulins du duc audit lieu. — Jean de Maxilly, châtelain de Pontailler, achète une fauchée et demie de pré dans la prairie de Maxilly, pour 7 francs. — Michel Vauzil, curé de Perrigny, vend 14 journaux de terre, à Vonges, pour la somme de 10 francs. — Gilles de Lambray, abbesse du monastère de Collonges, ordre de Citeaux, amodie pour trois ans, moyennant 23 émines de blé, toutes les revenues qui lui sont dues par les seigneurs de Lux. — Guillaume de Juzennecourt, prieur de Saint-Léger, amodie sa tuilerie, près le grand étang, la terre et le bois, moyennant 5 milliers de tuiles par an.— Refus d'un des trois collecteurs de la taille à Annoire, pour le sire de Pesmes, de rendre compte audit seigneur de sa recette en l'absence de ses associés. — Procuration générale donnée par les habitants de Perrigny-sur-l'Ognon en corps de communauté, pour soutenir leurs intérêts devant la justice de Dijon. — Acte de refus fait par le prieur de Saint-Léger à ses hommes de Saint-Léger, Triey et Marandeuil, de s'imposer, afin d'avoir argent pour défendre leurs causes. — Acte par lequel Guy de Pontailler, sire de Talmay et d'Heuilley, consent à rendre aux habitants d'Heuilley, moyennant une rançon de 50 francs, un troupeau de 278 porcs mis en glandée dans ses bois où ces habitants n'avaient aucun droit. — Vente d'une maison à Pontailler, desservie par un treige assez large pour qu'on y puisse passer avec deux seaux dans chaque main et avec civière. — Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, prend Geoffroy Lambert, curé de Maxilly, sous sa sauvegarde, moyennant le cens annuel d'un florin. — Alixant de Pontailler, sœur du même Guy, lui confirme la cession qu'elle lui a faite, moyennant 60 francs, de tout ce qui lui revenait de l'héritage paternel. — Agnelle de Vianges, femme de Philibert Prestot, d'Etaules, lui vend 10 livrées de terre à Drambon, Couchey et Cheuges. — Hugues de Charmes lui vend également 10 livrées de terre à percevoir sur celle de Drambon, moyennant 100 francs. — Un demi-journal de vigne, au Mont-Ardoux-sur-Pontailler, est vendu 4 francs. — Testament de Guy de Pontailler, chevalier, seigneur de Talmay, maréchal de Bourgogne, inhumé dans la chapelle de l'église dudit lieu, bâtie par lui. Au cas où ses héritiers empêcheraient ses dernières volontés, il lègue 1000 francs au duc de Bourgogne, avec prière d'accomplir son ordonnance. — Contrat de mariage de Ancel Miet de Pontailler, avec Estiennote, fille de Guillaume de Maxilly, châtelain de Pontailler. — Perrin Lovaton d'Annoire s'avoue homme de M[me] Marguerite de Vergy, dame de Pesmes. — Eudes de Juzennecourt, prieur de Saint-Léger, vend, pour 60 francs, 65 émines par moitié blé et avoine, « dont la mousture est baillée aux acheteurs en un drapel saelé du scel du notaire. » — Oudot de la Borde, écuyer, capitaine de Talant, amodie pour trois ans, moyennant 10 francs par an, à Gillette de Lambray, abbesse de Collonges, la terre de Cheuges appartenant à Jeannote et Agnès, ses filles. — Obligation de 40 francs, souscrite par la commune de Pontailler, à Guillaume Boille, lombard à Talant. — Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, et Jean de Pontailler, son frère, chevalier, se partagent la succession de Jacquemart, frère de Hugues d'Argueil, leur oncle, et Jacot d'Orgueil, leur neveu. — Thiébaut de Charmes, écuyer, doit 7 francs et demi à Ancel Miot, lombard de Pontailler. — Jacquot de Rossot, de Montmançon, autrement dit homme de fer, reconnaît devoir 2 francs 5 gros à Guillaume Boule, aussi lombard. — Quittance générale donnée par ce lombard aux paroissiens de Saint-Maurice de Pontailler. — Acte par lequel Jean Aliston d'Angleterre, chevalier, reconnaît que, lors de la paix entre les rois de France et d'Angleterre, il s'associa avec Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, pour faire un voyage à Notre-Dame de Nazareth, mais qu'en ayant été empêché, parce qu'il était devenu prisonnier de Brun de la Haulte-Ribeaupierre, chevalier, il avait requis Guy de le délivrer sur sa parole, ce que celui-ci avait accordé. C'est pourquoi il promet sur les saints évangiles d'avoir le château de Talmay pour prison, d'en sortir seulement pour aller à la messe, du congé de M[me] de Talmay ou dans la basse-cour. — M[me] de Talmay ayant quitté Talmay pour aller résider à Courcelles-lez-Semur, Aliston qui l'accompagnait, jure de ne point quitter sa nouvelle prison.

B. 11312. (Registre.) — Petit in-folio, 151 feuillets, papier.

1390-1391. — Notaires et tabellionages. — Registre de Pierre Dommartin, clerc, demeurant à Dijon, coadjuteur du notaire de Dijon pour M. le duc de Bourgogne. — Jean de Blaisy, chevalier, sire de Mauvilly, amodie pour six ans sa maison toute meublée, sise rue de la Porte-Neuve, à Dijon, moyennant 25 francs par an. — Robert Jacquin de Choiseuil,

curé de l'église Saint-Jean de Dijon, quitte Thierri de Bourguignon, curé de Saint-Martin-des-Champs et de Fontaine, en partie, de tout ce qu'il lui devait pour le gouvernement de cinq des habitants de ce lieu qui sont de la paroisse Saint-Jean. — Acte, dressé sur la pierre des fonts de Saint-Etienne de Dijon, du refus de Jean de Saint-Hilaire, chevalier, sire de la Bruyère, à Jean le Guespet d'Arc-sur-Tille, chevalier, de remettre en les mains d'arbitres toutes les pièces nécessaires pour arranger leur différend. — Acte par lequel Alexandre de Montagu, abbé de Saint-Bénigne de Dijon « devant se rendre en pluseurs leux » déclare renoncer au jugement d'une affaire entre Philibert de Blaisy, chevalier, sire de Villecomte et lui, au sujet de la succession d'un mainmortable. — Amodiation des moulins du pont d'Ouche à Dijon, appartenant à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, moyennant 80 émines de blé et 40 livres de cire par an. — Acte, dressé à Marsannay-le-Bois, sous la cheminée, de la renonciation faite par la femme Merdin au « parroichiage » dudit lieu, en présentant un petit blanc au curé, lequel, au lieu de l'en remercier, lui dit des injures et sort, dit l'acte « hospite insalutato. » — Marie de Vantoux, religieuse de Larrey, vend à Gennegon de Saint-Borain, religieuse au même monastère, la maison qu'elle a dans la clôture, moyennant la somme de 10 francs. — Jean le Guespet, d'Arc-sur-Tille, chevalier, et Jeanne d'Etaules, sa femme, affranchissent Jaquenet le Suirel, de Magny-Fouchart, demeurant à Saint-Seine, leur homme lige de corps de poursuite, exploitable, de condition taillable haut et bas et de mainmorte, moyennant un cens annuel de 20 sols. — Par un autre acte, le même consent à annuler ces lettres un mois après son mariage, ou dans un an s'il ne se marie pas, si en payant le premier terme il n'y joint pas la somme de 300 francs. — Amodiation, par deux maréchaux, d'un ouvroir de maréchalerie, sis rue de la Juiverie à Dijon, garni de tous ses outils, moyennant 12 francs et demi par an. — Contrat d'apprentissage de « l'ars et science de filer laine à la rouhe, » six ans de durée. — Huguenin de la Chapelle se commande pour trois ans à Voulant et à Jean Rossignol de Dijon, ménetriers, pour les servir et apprendre la « science de menestrandise. » — Philippe le Guespet se présente à Maizerotte, près Corgengoux, devant Jean de Lugny, écuyer, seigneur du lieu, auquel Jean le Guespet, son père, avait vendu, avec faculté de rachat, la terre de Boncourt-la-Fontaine et lui présente la somme fixée par le contrat; sur son refus de l'accepter et de vuider ses mains de la propriété, Philippe le Guespet, toujours accompagné du notaire, se rend à la tour de Boncourt, y allume le feu, fait donner à boire aux assistants et se fait donner acte de non-opposition à sa prise de possession. — Procuration donnée par Jean de Beaulmes, « paintre » et valet de chambre du duc de Bourgogne. — Guy de Marey, chevalier, paie 5 francs d'or des « arnois pour chevaucher. » — Testament de Claire de Courcelles, femme de Jean Juliot, bourgeois de Dijon. Elle donne sa « charnoste es vers de terre. » Elle élit sa sépulture au cimetière de Notre-Dame. Elle veut que son cercueil soit recouvert d'un drap blanchet avec une croix vermeille et qu'il soit porté sur le brancard des pauvres. Elle lègue, entre autres dons, aux établissements religieux de Dijon, 12 deniers à chacune des pauvres femmes qui gardent les gelons (enfants trouvés) au Saint-Esprit; 2 francs à l'œuvre de réparation de l'église des Jacobins. — Contrat de mariage d'Etienne de Souhey, écuyer, avec Simonnote, fille d'Etienne de Dongeon, maire de Gevrey; — autre de Jean de Villers, écuyer, sire de Layer, maître d'hôtel du duc de Bourgogne, et de Guillemotte, fille de feu Guy Pougean, bourgeois de Dijon. — Acte par lequel Guillemin de Charmole, maréchal de Noiron, près Gray, désavoue Emonin Chauderey, son seigneur, et s'avoue bourgeois du duc. — Vente d'une vigne à Couchey, par Guillaume de Marey, écuyer, sire de Fontaine-lez-Dijon, et Marie, fille de feu Richard de Fontaines, sa femme. — Guillaume de Rameru, demeurant à Dijon, s'engage pour 25 francs à faire le voyage de Saint-Jacques en Galice et de Saint-Sauveur d'Escures, au nom de Guy d'Orges, écuyer d'écurie du duc. — Contrat d'apprentissage de l'art et science de tannerie, dix ans de durée. — Acte par lequel Mathieu de Montmançon, sergent du duc, Perrin, Henri et Jacques de Montmançon frères, accompagnés d'un notaire, se présentent au prieuré de Saint-Sauveur où ils ne trouvent qu'une servante qui leur dit qu'elle ne sait où est le prieur; que les moines sont allés à Bèze « voir les mérites du Saint-Sépulcre, » et que le chapelain du prieur est au cabaret. Néanmoins lesdits frères signifient à la servante leur désaveu de la seigneurie du prieur et leur aveu de la seigneurie du duc, le sergent lui notifie la défense de toucher aux corps et aux biens desdits frères, puis se transportant au cabaret, où ils trouvent le chapelain, ils lui font la même signification et la renouvellent encore le lendemain devant le gouverneur dudit prieuré, au nom du roi. — Obligation de 4 francs, souscrite par Guillaume d'Ecutigny, sire d'Iseure en partie, au profit de Jean de Pasques, sergent du duc.

B. 11313. (Registre.) — Petit in-folio, 198 feuillets, papier.

1397-1399. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Pierre de Dommartin, coadjuteur du tabellion de Dijon et tabellion de la cour de Langres. — Jean de Chanteraigne, moine de Saint-Bénigne de Dijon, cède à son frère Pierre de Seuray, prévôt du Val audit monastère, tous les revenus de la greneterie, moyennant 13 émines d'avoine. — Jean, fils de Minot, se recommande pendant un an à maître Girard Daillot, « requemoier, »

« pour apprendre l'art et science de requemoier. » — Amodiations ou ventes de maisons sises à Dijon, fol. 7, ruelle par où on va de la rue du Cloître à celle de Cherlieu ; fol. 14, rue de Clugny, emprès le moulin de Renne; fol. 25, faisant le quarron des rues Saint-Jean et de la Juiverie; fol. 52, rue des Etais; fol. 58, rue de la Courroierie; fol. 69, rue de la Renouillère; fol. 78, rue des Forges; fol. 80, rue du Cloître; fol. 80, rue de la Corvée; fol. 93, rue des Petits-Champs; fol. 99, rue de la Parcheminerie; fol. 116, rue du Four, près la voûte de Cluny; fol. 129, rue de la porte Nanxion ou Prévôt Guillaume; fol. 155, rue de Citeaux; fol. 165, rue Bouchefol; fol. 175, rue du Pont-ès-Chases; fol. 187, devant le champ du Morimont. — Fol. 15. Acte par lequel Perrin le Camus de Drambon, malade et couché, ayant été sommé par un nommé Euvrard de déclarer le règlement de compte qu'ils avaient fait ensemble, reconnaît devoir audit Euvrard la somme de 4 gros. — Fol. 20. Jacques Mauclerc emprunte 16 francs à Thomas Chastelain, prêtre, sur une courroie d'argent sur soie verte, pesant 9 onces. — Acte par lequel le même prêtre déclare, en présence de témoins, à sa tante gisant au lit en grant maladie, que, pour éviter le parler des gens, il renonçait à son héritage, et que, de tout ce qu'il faisait pour elle, il ne voulait autre « guerdon » que celui de Dieu. — Fol. 35. Marché passé entre Pierre d'Epoisses, prêtre de la confrérie des vignerons de Dijon, pour la desserte des messes de fondation, moyennant 7 francs. — Maître Jean de Moulin, clerc, écrivain à Dijon, promet de faire à Guillaume Chaucins, bourgeois, moyennant la somme de 10 francs, des heures de Notre-Dame, ornées de douze « ystoires à vignetes, savoir : à matines, laudes, prime, tierce, midi, none, vêpres, complies, sept seaulmes, heures de la croix, heures du Saint-Esprit et vigiles du mois; plus d'autres images de saints. Guillaume doit aussi fournir le parchemin, 2 trezeaulx de fin azur et un quarteron de fin or. » — Fol. 53. Amiote, femme de Jean Dupont de Toul. vend à un religieux de l'hôpital du Saint-Esprit de Toul tout un mobilier, parmi lequel on remarque une houppelande de pers fourrée de groignez; une autre de vert fourrée de connis, une male cote fourrée de gros vairs; une panne d'escureulx; dix quarreaulx de serge à seoir; 8 escrins, une mouchette de fer. — Fol. 61. Josset, armurier du duc, vend un harnais de « jostes » pour 10 francs. — Fol. 63. Une robe et une chausse de sargy sont vendues 1 franc. — Fol. 73. Acte de la levée, de la visite et du transport au moulin de Vesson, du corps d'Allard le Poissonnier de Plombières, trouvé noyé dans l'Ouche, dressé par un échevin de Dijon, assisté du procureur syndic et d'un barbier; de la délivrance du cadavre à la famille, et de la protestation des échevins de Talant contre cet acte de justice de la mairie de Dijon. — Fol. 77. Marché par lequel Jean de Nuis et Jeannote, sa femme, s'engagent, moyennant 6 francs, à montrer de tout leur pouvoir leur métier de tiraclerie (marchands d'orviétan) à Lambert Petit, « sans riens en receler, ni retarder. » — Fol. 96. Actes par lesquels Isabelle de Saulx, dame de Villefrançon, réclame le retrait des héritages vendus par Huguenin de Saulx, écuyer, son parent, sire de Saint-Thibaut, pour former la dotation de la Chartreuse de Dijon, et, déposant la somme de 200 francs, s'en fait remettre en possession. — Fol. 116. Testament de Jean Brenier, curé d'Etaules, inhumé à Bonvaux. — Fol. 128. Acte dressé dans l'église de la Sainte-Chapelle du duc de Bourgogne à Dijon, devant l'autel, où, en présence du comte de Nevers, se célébrait la messe de la veille du mariage de Jacquette, fille de Guy d'Orge, écuyer du duc, avec George de . . . . . , écuyer, constatant que, lorsque ladite Jacquette vint à l'offerte, frère Martin de Varanges, chanoine et sacristain de l'abbaye Saint-Etienne de Dijon, qui assistait à l'office, ayant étendu la main pour recevoir l'offrande, Jean Bertrand, chapelain chorial, étendit aussitôt la sienne devant celle du religieux, reçut des mains de Jacquette un écu blanc, valant 12 deniers, et, le montrant à l'assistance, il requit instrument au notaire. Après, le même religieux s'étant retiré, le chapelain recueillit encore une pinte de vin et un pain qui avaient été déposés sur le « ciborium, » selon la coutume suivie par les fiancés la veille de leurs noces. — Fol. 144. Acte, dressé dans une maison de la rue des Moulins de Suzon, dans une chambre où des fillettes cousaient des étoffes, par lequel Etienne de Jussey, chanoine de Talant, interpellant Jeannette, fille de feu Huguenet de Prenois, qui travaillait avec ces filles, la somma de déclarer s'il était vrai, comme l'en accusaient son père et son parastre, qu'il l'avait enlevée, débauchée et mise dans cette ville; à quoi celle-ci répondit que jamais il ne lui fit du mal, violence, déplaisir, ni honte de son corps, pas plus en sa chambre qu'ailleurs et qu'elle est bonne et vraie pucelle. — Fol. 147. Amodiation de la quête de Saint-Eloi de Pontailler, dans le diocèse de Langres, pour 5 francs. — Fol. 155. Acte par lequel Jeanne, veuve de Dreue Phelise, mère de Guillaume de Courcelles, clerc, licencié en lois, se transporte dans la chambre de son fils, malade et couché, et lui notifie qu'elle le révoque comme son procureur. — Fol. 179. Amodiation de l'hôtel de Saint-Seine, situé rue Guillaume, avec les étuves joignant. — Fol 186. Amodiation de la quête de l'hôpital du Saint-Esprit, aux pays de Charollais et de Vezelay, diocèse d'Autun, pour 31 francs. — Fol. 194. Amodiation des perrières de Renne, par l'abbaye de Saint-Bénigne, à Poinsot Glaine, pour 6 francs par an.

B. 11314. (Registre.) — Petit in-folio, 168 feuillets, papier.

1390-1392. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean Lebon et Perrin Barbier, coadjuteurs du tabellion de Di-

jon. — Fol. 5. Procès-verbal de plantation de bornes séparatives des finages de Dijon et de Saint-Apollinaire, en présence de Jean Pouthier, archidiacre de Langres et Paris de la Jaisse, bailli du Dijonnais. — Fol. 6. Jean de Melle-sur-Mer, Charles, fils de Philippe de Savoisy, chambellan du roi, et Colin de Mauleherbe de Saint-Aignan, écuyers, reconnaissent devoir 40 francs à Jean Sauvegrain. — Ventes et amodiations de maisons sises à Dijon, fol. 17, rue de la Porte-au-Comte; fol. 20, rue de la Madeleine; rue des Nonnains de Tart; fol. 25, rue Croix-Aissane; fol. 47, rue aux Offrois; au chastel près l'hôtel de Grancey; fol. 53, rue Vannerie; fol. 61, rue aux Ormois; fol. 81, rue Chaudronnerie; fol. 87, rue des moulins Saint-Etienne; fol. 95, devant le carron du four du marché; fol. 102, rue de la Porte-aux-Lions; fol. 112, grande rue Saint-Nicolas, fol. 117, rue es Fouls; fol. 120, rue aux Fèves; fol. 153, rue de Citeaux; fol. 157, rue Bouchefoul; vers la porte aux Chanoines. — Fol. 23. Thierry de Charmes, abbé de Bèze, vend à Jean Sauvegrain, écuyer, seigneur de Vesvrottes, maître d'hôtel et des desduits du duc, son droit de four à Viévigne, pour trois ans, moyennant 100 francs d'or.— Saisie par un sergent du duc, en l'hôtel de Henri le Berruyer, chevalier, de deux saphirs montés en bagues et d'une « amarade (émeraude) en archiée d'or, » comme nantissement d'une somme de 20 francs due à Louis de Sancerre, maréchal de France. — Joffroy de Charny, sire de Montfort, chevalier, vend 50 livrées de terre à Jean Sauvegrain, pour 500 francs.— Fol. 2 Alix de Brognon, femme de Guillaume de Chanceaux, et Jeanne d'Etaules, femme de Girard Chancenote d'Etaules, écuyer, vendent à Mme Agnès de Blaisy, dame de Florigny, le tiers du four de Bousey, en la ville de Saint-Julien, pour le prix de 12 francs. — Fol. 33. Henri le Berruyer, chevalier, et Julienne, sa femme, reconnaissent devoir 120 francs à Bernard de la Tour, évêque et duc de Langres. — Fol. 40. Jean de Pontailler, sire de Magny-sur-Tille, reconnait devoir 300 francs d'or à Jean de Pontailler, son fils, pour l'abandon qu'il lui a fait de tout ce qui pouvait lui revenir de l'hoirie de Philiberte de Colombay, sa mère. De ces 300 francs, 100 doivent être payés aux enfants de feu Hugues de Pontailler, frère dudit Jean. — Fol. 53. Quittance de la somme de 100 francs, donnée à Eudes, sire de Grancey, par plusieurs individus de Pichanges. — Fol. 62. Contrat de mariage de Jacques de Pontailler, fils de Guy, seigneur de Talmay, maréchal de Bourgogne, chevalier, et d'Alix, fille de Jacques de Grantson, seigneur de Pesmes, et de Marguerite de Vergy. — Fol. 65. Jean du Meix, écuyer, demeurant à Champagne-sur-Vingeanne, amodie le revenu que Perrenotte des Granges, sa femme, a dans la terre d'Annoux vers Montréal. — Fol. 107. Guillaume de Marey, seigneur de Fontaine, reconnait devoir 50 francs aux religieux chartreux de Dijon. — Fol. 109. Jean Sauvegrain prête 270 francs à Guillaume de Courcelles, écuyer, sire de Gissey-sous-Salmaise. — Fol. 132. Jean de Perrigny, chevalier, vend à Philibert Arnaut la coupe du bois de Feliote, à Arcelot, moyennant 20 francs, en se réservant les chênes, les poiriers et les pommiers. — Fol. 140. Jean Denisot passe marché avec les paroissiens de Saint-Nicolas de Dijon, pour la garde, pendant trois ans, de leurs bêtes, grosses et menues, excepté bœufs et bêtes de boucherie, moyennant un gros par bête et une quarteranche de blé. — Fol. 161. Hugues de Semur, sire de Montille, reconnaît devoir 140 francs à Jean Sauvegrain. — Fol. 163. Agnès de Blaisy, femme de Robert de Florigny, chevalier, chambellan du duc, achète de Jeannotte, fille de feu Thibaut de Brognon, écuyer, et de Guillemette, sa sœur, mariée à Regnaut Faitnéant de Villy-en-Auxois, écuyer, le bois du grand Vernois-sur-Brognon, moyennant 40 francs d'or.

B. 11315. (Registre.) — Petit in-folio, 141 feuillets, papier.

1390-1391. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean Lebon et de Perrin Barbier, tabellions de la cour de Langres, coadjuteurs de celui de Dijon. — Fol. 12. Règlement de compte entre Jean de Melons, fripier, et Guillemin de Ollandes, maître du Reloge (Jacquemart), serrurier à Dijon. — Fol. 20. Henri d'Aisey, seigneur de Pouilly-lez-Dijon, amodie à moitié une vigne près son clos, — Henri de Scirey, demeurant à Fauverney, et Simon de la Chaume, écuyers, mettent en dépôt, entre les mains de Philibert Pestot, seigneur d'Etaules, la somme de 62 francs, due par eux à Jean le Guespet. — Fol. 30. Acte par lequel Jeanne d'Arceau, veuve de Sandrin de Guines, dément Vionnot Talmey, qui l'accusait de l'avoir engagé à faire venir son frère pour lui rendre des lettres. — Fol. 36. Amodiation de la cure de Frénois, par le curé Guy de Dijon, à Etienne Pascal, prêtre du diocèse de Viviers. — Fol. 41. Guy de Fontenay, prêtre, remet pour 60 francs à Thomas Pellier, son associé, tout ce qui peut lui revenir de bénéfice sur l'amodiation de la cure de Saint-Michel de Dijon, qu'ils ont prise ensemble pour trois ans. — Fol. 49. Obligation de 5 émines de blé, souscrite par Jacques de Vallerey, prieur de Beaumont-sur-Vingeanne, au profit de Regnaut le Gélinier, bourgeois de Dijon. — Amodiation de la grange du Val-Saint-Lieu de Dijon, sise à Magny-sur-Tille. Entre autres conditions, le fermier doit fournir chaque année 20 fromages faits en « ycelle grange. » Fol. 53 Un cent d'ais de chêne, et un cent d'ais de foyard, revenus au pied et à la corde, sont vendus 9 florins. — Fol. 60. Girard de Raivres, maçon, marchande la façon d'une cheminée, flanquée de deux aumaires et d'une fenestre croisée, le tout en pierre d'Asnières, pour le prix de 36 francs. — Fol. 64. Jean de Tenarre, écuyer, sire de Genlis, reconnaît devoir 22 francs 7 gros à Guienot, bourgeois de Dijon. — Fol. 70.

Salomon de Baulmes, juif, renonce à la pension de 10 francs que Jeanne d'Arceau, veuve de Sandrin de Guines, écuyer, lui avait constituée pour le soin de sa santé. — Fol. 74. Guillemin de Semur et Jean de Saint-Loup, « chapuis, » reconnaissent devoir aux recteurs de l'église Saint-Michel de Dijon la somme de 2 francs, pour l'enterrement, dans leur cimetière, de Jean de Salière, bourgeois de Beaune, auquel ils avaient, sur la requête desdits chapuis, administré tous les sacrements. — Fol. 80. Acte, dressé en la prison de Dijon, par lequel Jean le tisserand disculpe Henri Berthaut de Talant et sa femme d'avoir gardé le fil qu'il avait déposé dans leur maison. — Fol. 88 Procuration donnée par Jean Cabis de Noiron, clerc, à Jean Payen, pour accepter ou refuser en son nom la possession des écoles de Bar-sur-Aube. — Fol. 89. Contrat de mariage de Guillaume le Mugnerel, « obloier, » avec Nicole, fille de Odut Riole, « roubier. » — Fol. 96. Quittance générale donnée par Guiot d'Arcey, sire de Mimeure, écuyer, à deux juifs de Dijon. — Fol. 99. Marché passé par Guillaume le « tielier » de Longchamp, pour le pavement de deux chambres en bons quarreaulx plombés rouges et noirs. — Fol. 100. Acte par lequel Jean le Miraudet, après l'obsèque de son père et sur sa fosse, renonce à l'héritage paternel et au paiement de ses dettes. Il renouvelle sa renonciation devant la maison qui appartient à son père, située rue es Soilloz. — Fol. 109. Paiement de 95 francs d'or aux chapuis qui ont fait, aux frais de la ville de Dijon, la coiffe de la tour de la porte au Fermerot. — Fol. 118. Acte, dressé devant la porte de l'église des Jacobins, de l'interpellation de Perreau Faullet de Saint-Seine à deux bourgeois de Dijon, nommés arbitres dans un débat entre lui et Guillaume Picot, maçon, d'avoir à rendre leur sentence. — Fol. 137. Quittance de la somme de 11 francs, donnée par Lombard Moreau, curé de Fénay, aux prêtres qui avaient amodié sa cure.

B. 11316. (Registre.) — Petit in-folio, 225 feuillets, papier.

1391-1394. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean Lebon, de Perrin Barbier, d'Aubertin de Sauxurettes et de Odot Godard, coadjuteurs du tabellion de Dijon. — Fol. 2. Jeanne d'Arceau, femme de Sandrin de Guines, écuyer, engage pour six ans, et moyennant 9 francs, deux bois à Arcelot. — Ventes ou amodiations de maisons sises à Dijon, fol. 5, rue des Cartaulx ; — fol. 8, rue de la Coutellerie ; — fol. 33, rue de l'Archerie ; fol. 40, rue du Pautat ; fol. 52, rue Gauche ; fol. 51, rue du cimetière Notre-Dame ; fol. 74, rue des Changes ; fol. 85, rue du Champ-des-Marcs ; fol. 119, rue es Noirots, fol. 152, rue es-Fouls-de-Tard ; fol. 157, rue es Quoquins ; fol. 162, rue de la Vannerie, alias es Chaumiez. — Fol. 6. Vente de la coupe du bois des Corées, sur Arcelot, par Jean de Roche, écuyer, moyennant 10 francs. — Actes de foi et hommages, faits à Henri de Scey, seigneur de Mirebeau, par Jean, sire de Perrigny, chevalier, et Simon, sire d'Angoulevant. — Fol. 7. Révocation de procureurs par Jean, sire d'Oiselet, chevalier. — Fol. 16. Acte par lequel Perrenotte, veuve Villemin, malade au lit, disculpe messire Etienne de Grandet, accusé de l'avoir battue. — Fol. 24. Sentence de la mairie de Dijon, qui condamne Regnaudot à l'amende, pour avoir détourné le cours de la rivière de Renne sur le champ de Suzon. — Fol. 37. Procuration donnée par Philippe Froment, confesseur du duc. — Fol. 38. Eudes de Semur, chevalier, sire de Montille, emprunte à Jean, sire de Rochefort, chevalier, une coupe d'or, pesant 2 marcs 7 onces et demi. — Fol. 58. Odot de Dijon, clerc, se recommande pour un an à Jean Beulée, prévôt de Dijon, pour l'aider dans l'office de clergie de ladite prévôté, moyennant 16 francs, 4 aunes de drap, une paire d'estivaulx et sa nourriture. — Fol. 59. Vauthier de Frolois, sire de Saint-Germain-du-Plain, reconnaît devoir 300 francs à Jean Sauvegrain. — Fol. 61. Bertrand de Chartres, chevalier, chambellan du roi et du duc, vend 30 livrées de terre pour 300 francs au même Sauvegrain. — Fol. 70. Quittance de la somme de 500 florins donnée par Vauthier de Frolois, sire de Saint-Germain-du-Plain, au nom de Hugotte, Marie et Jeanne, filles de lui et de feue Marguerite de Vienne, sa femme, à Humbert de Rougemont, chevalier, légitime administrateur de Humbert et de Jeanne, enfants de feu Guillaume de Rougemont, son fils, et de ladite Marguèrite, à cause d'un certain accord convenu entre eux. — Fol. 75. Obligation de 1,000 francs, souscrite par Jean de Corgenon, seigneur de Maillenay, chevalier, et Guillaume, sire d'Estevayer, au profit de Jean de Châlon, seigneur de Châtel-Belin. — Fol. 76. Autre de 600 fr. souscrite par Jean de Corgenon, seigneur de Maillenay, chevalier, Guillaume de Ceudon, sire de la Marche, écuyer, au profit de Jean Sauvegrain. — Le même Jean emprunte encore 522 florins à Amiot Arnaut de Dijon. — Fol. 80. Guy de la Trémoille commande à Girard, ouvrier « de couvre, » deux chandeliers pour la chartreuse de Lugny. — Fol. 107. Acte dressé devant la forteresse de Hugues de Saulx, dit le Louvet de Vantoux, à Arc-sur-Tille, de la sommation faite par le procureur syndic [illegible] Dijon, prenant en main pour Moreau Michel bourgeois de Dijon, assigné ce jour audit Arc-sur-Tille, aux officiers du seigneur de tenir les jours, et de la réponse de ceux-ci qu'ils avaient été renvoyés à une autre époque. — Guy de Franchelain, commandeur des hôpitaux du pont de Norges et d'Etais, reconnaît devoir 100 francs à Jean Chambellan, bourgeois de Dijon, pour les vestiaires de lui, des frères des donnés et des malades. — Fol. 142. Girard Puey de Spoy, recteur de l'église Notre-Dame de Dijon, et son frère Etienne, maître de l'hôpital Notre-Dame, amodient tant qu'il leur plaira à Vivien d'Aiserey, chapelain de ladite église, « le seel, le registre d'icelle, drois et esmolumens, sous la condition de

gouverner ledit seel leaulment, seiller, enregistrer et remettre tous ajournements, excommuniemens, etc. » — Fol. 149. Monnot Amiot, ménétrier, se recommande pour un an au Petit Guillaume, ménétrier à Dijon, pour lui servir en l'art de ménestrier et instruments, moyennant 2 francs, une robe ou la valeur, une paire de chausses, draps, linge et sa nourriture. — Fol. 179. Inventaire des biens de Oudot Girouard de Dijon, parmi lesquels on remarque des pots de cuivre blanc, « une cassefrictoire, une salourote (salière) de morte matière. » — Fol. 182. Acte par lequel Jean Joly, de Jussey, s'avoue homme de Henri de Baudoncourt, seigneur de Beire. — Fol. 196. Quittance de 300 francs, donnée par Jean Sauvegrain à Guillaume Bataille, receveur général du duché et du comté de Bourgogne, cautionné par Pierre de la Haye, écuyer tranchant du duc.

B. 11316 *bis*. (Registre.) — Petit in-folio, 103 feuillets, papier.

1395-1398. —Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean Lebon, coadjuteur au tabellion de Dijon, assisté de Huguenin Chevrey et Guillaume Boillardet ses clercs et coadjuteurs. — Fol. 2. Girault de la Chaume, écuyer, reconnaît devoir 6 francs 3 gros à Jean Chambellan « pour vendue de 5 aunes de vert. » — Fol. 7. André Bergier se commande pour 6 ans aux mariés de Courcelles, bourgeois de Dijon, « pour les servir à tourner la rouhe à faire pos d'étain, » moyennant sa nourriture, son logement, sa chaussure, un chaperon et 3 francs de gage. — Fol. 11. Hugues de Saulx, dit le Louvet de Vantoux, écuyer, sire de Saint-Thibault, reconnaît devoir 133 francs à Jean Chambellan, bourgeois de Dijon. — Fol. 24. Acte par lequel Alix, fille de Jean Bannetrie, retire la plainte qu'elle avait portée au maïeur de Dijon, contre trois serviteurs de l'hôtel de la duchesse, qu'elle accusait de l'avoir efforciée. — Fol. 26. Contrat de mariage de Hugues Cœur-de-Roi, pelletier à Dijon, et de Jeannotte, fille de Perrenot Laurent, aussi pelletier à Dijon. — Fol. 27. Amodiation des revenus de la confrérie de la Conception Notre-Dame à Talant, faite par les délégués de la confrérie en présence de Jean Musart curé du lieu. — Fol. 46. Jean de Pontailler, chevalier, seigneur de Villeneuve, reconnaît devoir 61 francs à Guiot Poissonnier, épicier à Dijon. — Fol. 51. Guiot de Conflans, écuyer, et Jeanne, sa sœur, femme de Demongeot Gélinier, font le partage des biens de Girard de Conflans et de Marie de Poissy, leurs père et mère. — Fol. 60. Jean de Rigny, chevalier, reconnaît devoir 25 francs à Jean Chambellan, bourgeois de Dijon. — Fol. 63. Vente d'une maison, rue du Cloître, près le Morimont du côté du moulin de Renne. — Fol. 76. Guillemette de Brognon, femme de Regnaut Faitnéant de Villy-en-Auxois, écuyer, vend 18 journaux de terre sur Brognon, à Robin de Florigny, chevalier, pour 25 francs. — Hérard de Champlitte, sire de Vonges, doit 7 francs à Hugues de Morey, bourgeois de Dijon, pour vin acheté; — fol. 78, de même que Odot de la Borde, capitaine de Pontailler. — Fol. 98. Ventes de maisons à Dijon, derrière le grand Bourg « deça les murs du chasteaul ; » rue de la porte aux Asnes; fol. 102, de la Madeleine, alias des Chous-Noix.

B. 11317. (Registre.) — Petit in-folio, 493 feuillets, papier.

1397-1400. — Notaires et tabellionages. — *Registrum sextum septimum Johannis Boni de Divione clerici, coadjutoris tabellionis loci dicto Duce, tabellionis curie Lingonensis.* — Fol. 2. Vente de 2 milliers de « loiche à couvrir toy » pour 2 florins. — Fol. 18. Contrat d'apprentissage du métier de verrier, six ans de durée et l'obligation pour chacun an que l'apprenti « deffaudra, » de rendre au maitre 6 francs d'or. — Fol. 12. Ventes et amodiations de maisons sises à Dijon, rue es Beliots ; rue Saint-Antoine ; fol. 24, rue du Pautet ; fol. 52, rue des Crais ; fol. 61, rue des Ormeaux ; fol. 62, rue de la Tonnellerie; fol. 71, rue de la porte aux Chanoines; fol. 76, rue du Miroir ; fol. 99, rue de la Vieille-Charbonnerie ; fol. 148, au Châtel, entre la maison de Henri le physicien de la duchesse et la maison de la confrérie des sueurs (cordonniers) ; fol. 203, sur le cimetière Saint-Jean ; fol. 217, rue de la Corvée ; fol. 218, rue Roulotte et de la Boucherie touchant es murs du Châtel ; fol. 226, rue des Cordeliers ; fol. 307, rue du Temple ; fol. 329, rue du Frontaut de la porte Neuve ; fol. 332, rue du grand Bourg devant la maison du Bœuf du côté de la Portelle, d'une part, et la voie qui va aux Cordeliers, d'autre part ; fol. 363, rue du Bouchefol, alias Corroirie ; fol 397, rue de la porte du pont d'Ouche ; fol. 424, rue du pont Arnaut ; fol. 431, rue de la Vieille-Poissonnerie. — Fol. 23. Acte par lequel Perrin Journot de Mailly-le-Port consent, moyennant 20 francs, à ne plus s'opposer à l'entérinement des lettres de grâce obtenues par nobles hommes Guart Petit Jean de Trouhans ; Guillaume de Varanges et Guillaume de Pluvet, écuyers, qui l'avaient battu, lui étant en la garde du duc. — Fol. 30. Jean de Blaisy, sire de Mauvilly, amodie sa terre de Neuilly pour neuf ans, moyennant 35 émines et demi de grains par an. — Fol. 33. Hugues de Villiers-le-Duc, prieur du Quartier, reconnait devoir 5 francs à Guienot de Marandeuil. Fol. 35. Quatre habitants de Gray cautionnent Pierre de la Tasnière, chanoine de Saint-Etienne et recteur de l'église Saint-Michel de Dijon, dans le cas où il serait recherché pour avoir inhumé au cimetière un homme de Gray, mort chez Marie, femme de François de Gy, physicienne, et sous le coup d'une sentence d'excommunication. — Fol. 37. Procuration donnée par Guiard de Pontailler, écuyer, fils de feu Guy de Pontailler, maréchal de

Bourgogne. — Fol. 42. Ratification, par Philippe de Saint-Pasteur, femme de Henri du Deffend, écuyer, du contrat de mariage d'Agnès, leur fille, avec Guiot d'Ouges, écuyer. — Fol. 43. Regnaut de Melincourt, écuyer, sire de Taniot, reconnaît devoir 13 francs à Guienot Ardi de Dijon. — Fol. 47. Simon le Savateret, « archeneur et gardeur, » se commande pour un an à Othenin Gallard, drapier, lequel lui donnera 4 gros pour chaque pierre de gris et de camelin qu'il gardera, 3 gros du petit blanc. Simon lui fait d'avantage une pierre de camelin à garder et à arcener et Othenin lui baille une aune de camelin. — Fol. 60. Cognot de Colombier, clerc, fait convenance avec Huguenin Thiébaut, clerc de Rain d'Or, clerc recteur des écoles de Vitteaux, de tenir avec lui ces écoles pendant six mois, moyennant la somme de 15 francs et sa nourriture. — Fol. 62. Acte dressé au cloître de la Chapelle-aux-Riches, sous les Loges, au lieu où on a accoutumé de tenir les jours du doyen, de la renonciation des religieux de Saint-Jean de Jérusalem aux poursuites qu'ils avaient exercées sur les habitants de Tréclun au sujet du péage. — Gazot le verrier, à Dijon, reconnaît devoir à Jocerand Frepier, de Chalon, 27 francs 2 gros, pour vendue de plomb, et promet de lui faire en sa maison tel ouvrage de verrerie qu'il voudra à raison de 2 gros par pied. — Fol. 74. Marché passé par l'abbaye de Saint-Seine avec deux carriers d'Hauteville, pour la fourniture de la lave destinée à couvrir l'hôtel qu'elle vient d'édifier rue de la Porte-Guillaume, à raison de 5 gros la toise rendue sur place. — Fol. 86. Autre, pour la fourniture de 100 membres de pierre d'Asnières, pour la somme de 16 francs. — Fol. 116. Guillaume d'Ecutigny, seigneur d'Iseure, reconnaît devoir 16 francs à Guillaume Bernard, drapier, pour vendue de drap. — Fol. 133. Marché pour la construction d'un moulin, dit de la Loiche, derrière Genlis, appartenant à l'abbé de Saint-Etienne de Dijon, moyennant 80 francs d'or. — Fol. 138. Ratification faite en présence de Jean, comte de Nevers et de sa femme, par Jean Vaillon de Sencey, écuyer, seigneur de Lougeoy, des convenances arrêtées pour son mariage avec Jacote, fille de Guiot d'Ouges, écuyer, maître d'hôtel du duc. — Fol. 162. Un bichet d'avoine est payé un florin d'or. — Fol. 164. Jean des Molins, écrivain de forme, fait marché avec Jean Juliot de lui faire « ung messeaul » sur parchemin avec « ung kalendrier, une majesté, un crucifil » de couleur, les grosses lettres tournées d'azur et de vermillon. Les grosses lettres « de bonnes festes d'or floretées et couvert de rouge cuir, » pour 16 francs et un muid de vin. — Fol. 165. Le même écrivain reçoit en dépôt un demi-missel, un gréal noté, qu'un juif avait reçu en gage des habitants de Rouvres, pour la somme de 4 francs. — Fol. 212. Contrat d'apprentissage du métier d'épicerie et d'apothicairerie, quatre ans de durée. Le maître est tenu de nourrir l'apprenti et de le chausser. — Jacques de Maxilly, prieur de Bonvaux-sous-Talant, amodie ses vignes sur Dijon. — Fol. 238 et 246. Jean Gélinier, maire de Dijon, baille moyennant 40 francs les profits de la Poissonnerie. — Fol. 241. Procuration donnée par les confrères de Saint-Eustache à l'église de Saint-Nicolas de Dijon. — Fol. 256. Thierry de Charmes, abbé de Bèze, reconnaît devoir 100 livres à Philippe Juliot de Dijon, pour la vente de 20 queues de vin vermeil, pour le vivre et sustentation de lui et de son monastère. — Fol. 273. Jean de Tenarre, écuyer, sire de Genlis, et Jehanne de Montaubert, sa femme, vendent à Guiot Poissonnier de Dijon six émines de grain de rente annuelle, pour 73 francs. — Fol. 286. Nicolas Clerembaut, épicier à Dijon, achète, pour 22 gros, « sept vaisseaulx de moichotes à la fleur du pêchier. » — Guiard de Pontailler, sire de Talmay, reconnait devoir 106 francs à Richard de Chissey, seigneur de Nalvieille. — Fol. 289. Guillaume de Marey, sire de Fontaine, emprunte 16 francs à Perrenot Berbisey de Dijon. — Fol. 305. Thomas de Perrigny, seigneur d'Arceau et d'Arcelot, emprunte 33 francs à Perrenot Norgeot de Dijon. — Fol. 306. Jean Pitois, écuyer, sire de Monthelon et de Couchey, engage pour trois ans sa terre de Couchey à Pierre de Cirost, écuyer, moyennant 320 francs. — Fol. 332. Amodiation du péage de Dijon pour trois ans et moyennant la somme de 180 francs par an. — Fol. 336. Jeanne d'Arceau, veuve de Sandrin de Guines, vend, moyennant 3 francs, la coupe du bois de Varain sur Bressey, appartenant à elle et à Jeanne sa sœur. — Fol. 378. Ratification, par Regnaut Brulard de Flacey, de la donation faite par son oncle, Regnaut Brulard, aux prêtres Saint-Nicolas de Dijon, de deux maisons situées rue Bouchefol et emprès le champ Damas. — Fol. 388. Acte par lequel M. Hugues Gélinier, prêtre à Dijon, s'engage à accompagner Parisot Bretenot à Rome, toutes les fois qu'il lui plaira d'y aller, moyennant 100 francs. — Fol. 400. Marion Banot donne aux Jacobins de Dijon 20 francs à percevoir, après sa mort, sur les revenus d'une maison rue Saint-Jean. — Fol. 409. Robert de Baubigny, abbé de Saint-Etienne de Dijon, amodie pour six ans les moulins de Saint-Etienne de Dijon, le moulin Bernard et le battoir, moyennant une émine de blé par semaine, un franc d'or par an, 4 pintes d'huile, et l'obligation de moudre les grains de l'abbaye. — Fol. 444, Achat par Mme Jeanne d'Oiselet, dame de Bonnencontre, veuve de l'amiral Jean de Vienne, et Philippe, son fils, d'une maison sise à Beaune, rue du Pont-aux-Chèvres. — Fol. 459. Transaction entre Guillaume de la Tournolle, sire d'Auxerain, écuyer, au nom de Philippe et Marie, ses enfants, héritiers de leur sœur Aglantine, femme de Jacques de Saulx, chevalier, d'une part, et Jean de Saulx, conseiller du duc, chevalier, au sujet de ladite succession. — Fol. 477. Echange de la maison d'Aguilley, sise rue du Cloître, contre celle dite d'Ysore,

rue des Grands-Champs. — Fol. 490. Robert de Longchamp, écuyer, fils de feu Girard de Longchamp, chevalier, reconnaît devoir 20 francs à Jacques de Bèze, bourgeois de Dijon.

B. 11318. (Registre.) — Petit in-folio, 167 feuillets, papier.

1402-1403. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean Lebon et ses clercs, coadjuteurs du tabellion de Dijon. — Fol. 5. Antoine Chuffain, docteur es lois, bailli de Dijon. — Fol. 6. Ventes de maisons, rue du Four, près la voûte de Cluny. — Fol. 12. L'abbaye de Bussière baille à deux vies une maison rue du Pautet, pour 2 francs de cens annuel. — Fol. 13. Institution d'un curateur aux mineurs de Guienot par sentence du maïeur de Dijon. — Fol. 28. Hugues de la Palud, curé de Chenôve, vend pour 25 gros de vin à un habitant d'Iseure. — Fol. 34. Quittance donnée par Nicolas Morelet, curé de Gerland, à Hugues le Bel, curé de Flavignerot. — Fol. 36. Cheptel de bœufs, entre Jean Poissonnier, épicier à Dijon, et Jean de Beauchamp, demeurant à la rente Lamblin. — Fol. 38. Amodiation d'une troulx (portion) de la rivière de Tille, à Arc-sur-Tille, derrière le moulin, moyennant 3 francs, trois services de poissons valant chacun 6 blancs, et la faculté d'avoir un compagnon de pêche, mais sans pêcher autrement qu'à la trouble. — Fol. 44. Vacelin, fils de Jean de Bretenières, bourgeois de Dijon, se recommande à Jean de Vandenesse, épicier, « pour apprendre le métier de espicerie, apothicaire et autres choses touchant icellui et escripre de son povoir. » — Fol. 51. Emart de Lichey, écuyer, sommelier du corps de M. le duc de Bourgogne, et Marguerite, sa femme, reconnaissent devoir 130 francs à Hugues Martin, chanoine de la Sainte-Chapelle. — Fol. 53. Acte, dressé devant l'écritoire de Jean le Bon, sise rue du marché, par lequel Oudot Germe, s'adressant à Mᵉ Etienne le Gaudet, prêtre, et à Jean Guiot teinturier, leur dit : « Je avois prins de vous une maison assise en la rue Neufve pour 3 francs de cens, laquelle pour l'orvalle advenue en l'hostel de vous Estienne est arce et ruinée, et pour ce que, pour ma culpe, elle n'est mie en tel estat, je renunce à vostre cense pour moy et mes hoirs et faites du mes et place ce que bon vous semblera. » — Fol. 59. Guart de Pontailler, autrement dit de Magny, tant en son nom qu'en celui de Jean, Girard, Richard, Alexandre et Hugote, ses frères et sœur, reconnaît devoir 293 francs à Jean de Saulx, sergent du duc. — Fol. 66. Henri de Cougny, écuyer, et Jean, son frère, prieur de Jouhe-les-Mont-Roland, reconnaissent devoir 132 francs à Perrenot Berbisey, bourgeois de Dijon, pour et au nom d'Aimé de Châlon, abbé de Beaumes, lequel avait donné en gages 6 tasses d'argent pesant 6 marcs ; ces tasses lui sont rendues et remplacées par une croix et deux chandeliers d'argent, vairé en certains lieux et pesant 17 marcs. — Fol. 176. Acte de partage des biens de la succession de Jean de Villiers, écuyer, châtelain de Vergy, maître d'hôtel du duc, et de Blanche, sa femme, par Jacot, Antoine, Etienne de Villiers, frères, leurs enfants. — Fol. 85. Guillaume, seigneur de Pesmes, écuyer, reconnaît devoir à Jean Potier, chanoine de Saint-Etienne de Dijon et prieur de Mirebeau, 23 florins pour la vente d'un cheval sur poil boyard, estoilé au front avec la selle et le harnais, et promet, le terme passé, « de venir tenir ôtage à Dijon à deux chevaulx en foy de jantyllesse, » sans en quitter avant l'entier paiement. — Fol. 93. Raymond d'Arbois, maire de Mirebeau, achète un cheval sur poil fauve du prix de 12 écus d'or. — Ventes et amodiations de maisons à Dijon, rue de la Porte-Guillaume ; fol. 103, au cimetière Notre-Dame ; fol. 109, rue de la Tannerie ; fol. 124, en Gratte-Dos ; fol. 130, rue du Marché-au-Blé, tirant par derrière sur la Vannerie ; fol. 134, rue du Puits Billon, vers le meix de la Trémoille ; fol. 161, rue de l'église Notre-Dame ; fol. 163, rue du Cloître. — fol. 99, Transaction entre Marguerite de Fougerolles, veuve de Jean de Pontailler, dit de Magny, écuyer, avec Jean Girard et Alexandre de Magny, écuyers, enfants de feu Jean de Pontailler, dit de Magny, chevalier, héritiers de Jean, leur oncle, au sujet de la succession dudit Jean. — Fol. 111. Pierre Chappot, curé de Til-Châtel, maître de l'hôpital Saint-Fiacre, achète trois quartiers de vigne au Vallemint sur Dijon, pour un écu d'or. — Fol. 121. Amodiation de leur seigneurie de Sennecey-lez-Dijon, par Jean d'Orain, écuyer, sire de Varennes-sous-Beaune, et Marguerite, sa femme. — Jean Gélinier, âgé de 18 ans, se donne lui et tous ses biens à Dieu et à l'église de Saint-Etienne de Dijon, sous la seule condition d'être nourri, vêtu et entretenu. — Fol. 125. Nicolas Feuillebois se commande pour quatre ans à Liénard Bouhier, prêtre, tabellion de Langres, qui est tenu de le nourrir, de le chausser, de lui fournir une robe et un chaperon, et de l'instruire de son pouvoir en l'office de notaire. — Fol. 139. Une tombe en pierre d'Is-sur-Tille, de 7 pieds de long sur trois et demi de large, est payée 18 gros sur place. — Fol. 140. Acte par lequel Jeanne de Mipont, femme de Jean de Ragny, reconnaît devoir à Yolande de Bar, dame de Grancey, la somme de 60 francs, pour accord fait d'une main-mise sur le fief de Menêbles pour infraction de ban.

B. 11319. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1401. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, coadjuteur au tabellionage de Dijon, et de Pierre Alixant et Pierre Potier, ses clercs. — Fol. 1ᵉʳ. Isabelle, femme de Philippe Griffon, bourgeois de Dijon, reçoit de Jeannote la Frerouhote, pour vendre, des andains, un bassin, des verges de fer et un seau de cuivre. — Jean Bourgeoise, fils de feu Poinsart Bourgeoise, bourgeois de Dijon, et Marguerite, sa femme, fille de Guillaume de Lulemale, écuyer, quittent Jacot

de Villers, écuyer, des sommes qu'il leur devait. — Fol. 3. Girard de Bourbon, écuyer, seigneur de la Boboingne, emprunte 22 francs à Jean de Champrenault. — Fol. 4. Amodiation par Jean Periot, doyen de la Chrétienté de Dijon, des profits et émoluments de la justice du doyenné, moyennant 40 francs par an. — Fol. 7. — Guyot de Montot, écuyer, sire de Quincerot, achète 60 écus un cheval sous poil bai. — Fol. 15. Perrot Laillot, « queux » du duc, remet, pour 80 francs, les biens vendus par décret à Dijon, sur la femme de Breteniêre. — Convention d'arbitres entre les habitants de Montmançon autorisés par Jean de Thoisy, écuyer, leur seigneur, et ceux de Charmes, également autorisés par Guillaume de Charmes, leur seigneur, pour le jugement du débat survenu entre eux, pour le parcours et pâturage sur leurs territoires respectifs. — Fol. 20. Obligation de 17 gros, souscrite par les mariés Greunote de Talant, à un chaudronnier, pour la vendue d'un pot de cuivre. — Fol. 25. Frère Guy de Brianny, prieur des Jacobins de Dijon, amodie une maison du couvent, située rue de la Poissonnerie. — Fol. 23. Poinsart Chapuis, prêtre, donne à Jeannette Floconet « un lit garni de coutre, de cussin et de linceulx, 8 torjures (essuie-mains), 3 touailles, 2 quevre chiefs, 8 écuelles, 3 plats, 2 pintes rondes en étain, 2 pintes, un escrin ferré, une tauble avec trois bancs, 3 chandeliers de fer, une arche, un soillot, un trepier, une grille, une bassiole, une chère, 3 anas (hanaps), l'un de madre, l'autre de caillevau, une lampe. » — Fol. 36. Vente d'objets mobiliers, parmi lesquels on remarque un tour de pâtisserie, « des rondeaux pour mettre tartre, une broye pour broyer paste, une ploute pour chapeler chart, etc. » — Fol. 44. Acte, dressé à Fouchanges, devant la croix au milieu du village, de la revendication par retrait lignager faite par Narber Boisselet d'Arceau, des biens vendus par son frère à Euvrard le Clerget, et de la restitution de ces biens moyennant le prix qu'ils avaient coûté. — Fol. 55. Vente du quart d'une fosse à conserver le poisson, située sur le cours de Renne, derrière une maison de la rue Saint-Jean. — Fol. 61. 500 livres de suif fondu, sans mélange du suif de tripes, sont vendues 15 francs. — Isabelle, veuve de Poinsart Bourgeoise, et Jean, son fils, amodient leur grange de Mourveaulx, à la réserve des bois, moyennant 12 émines de grain par an. — Fol. 79. Transaction entre Guyard de Pontailler, fils et héritier de Guy de Pontailler, chevalier, jadis maréchal de Bourgogne, tant en son nom que comme tuteur de Jeanne de Pontailler, fille de feu Jean de Pontailler, son oncle, et André, fils et héritier de Guillaume d'Arbonnay, seigneur des Roiches-en-Vaulx, au sujet de la succession de Jeanne d'Arbonnay, femme de Jean d'Argael, chevalier. — Fol. 85. Autre, entre Guichard de Saint-Seine, chevalier, et Erard de Champlitte, écuyer, au sujet de leurs droits de justice sur la terre de Vouges.

B. 11320. (Registre.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1401-1405. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, coadjuteur du tabellionage de Dijon, et de Pierre Alixant et Pierre Potier, ses clercs. — Ventes ou amodiations de maisons sises à Dijon, fol. 2, rue de la Porte-Guillaume, près la maison du Miroir ; fol. 18. rue Saint-Michel ; fol. 47, rue des Pigniers ; fol. 48, rue des Changes ; fol. 52, entre les vieux terreaux et le chemin conduisant à Saint-Apollinaire ; fol. 55, rue des Chanets ; rue Chaude. — Fol. 9. Amodiation du revenu de la confrérie Notre-Dame de Talant ; le preneur s'engage à payer les services religieux institués, à fournir le luminaire des confrères trépassés, ainsi que le mangier des confrères le jour de la conception Notre-Dame ; « ce mangier consistera, si c'est un jour gras, en char de bœuf des bons endroits, et s'il tombe un jour maigre, en friture de poisson, bonne et honneste. » — Fol. 12. Jean d'Estrabonne, chevalier, seigneur de Varoilles, vend à la fille Gaulpie l'échute d'un de ses hommes mainmortables, mort à Chaux. — Girard Christophet, curé d'Ouges, reconnait que le luminaire du grand autel Saint-Pierre de l'église d'Ouges est à sa charge et promet à ses paroissiens de l'entretenir. — Fol. 25. Dans le partage de la succession de Jean le Nain, procureur du duc au bailliage de Dijon, on estime 2 courroies d'argent 11 francs, une « penne d'escureulx et une demie hopelande, 8 francs ; deux douzaines de couvrechiefs, 2 francs ; le drap d'une opelande de brunote, 4 francs. » — Fol. 32. Jeanne de Mipont, veuve de Guiot de Loges, écuyer, et femme de Jean de Raigny, écuyer, amodie de son domaine de Longecourt, Tart et Marliens, pour deux ans, moyennant 120 francs. — Fol. 42. L'abbaye de Morimont amodie sa maison et tout le domaine de Dijon, pour quinze ans, moyennant 15 écus d'or par an, et l'obligation de recevoir et loger chaque année, un jour et une nuit, l'abbé et ceux de ses officiers qui se rendront au chapitre général à Citeaux. — Fol. 37. Jean Cochery se commande pour six ans à Guillaume Fauconnet, archier (menuisier ébéniste), qui devra « l'instruire es science et en l'art d'archerie » et lui fournir au bout du terme une resse et un rabot. — Fol. 61. Huguenin Durand, curé de Chenôve, reconnait devoir 5 francs à Monin d'Echenon, drapier, pour vendue de drap. — Fol. 64. Un demi-journal de vigne, au Mont-Chapet, finage de Dijon, est vendu 10 francs. — Fol. 70. Robin de Bailleux, jadis maitre de la Chambre aux deniers du duc, quitte Jean de Vergy, sire de Fouvent, sénéchal de Bourgogne, de la somme de 300 francs à valoir sur celle de 775 qu'il lui doit. — Fol. 71. Jean Ozier, prêtre, reçoit en dépôt, des abbé et religieux de Saint-Etienne de Dijon, 20 tasses et 20 cuillers en argent, marquées à leurs marques, le tout pesant 20 marcs 20 onces. — Fol. 83. Vente d'un meix à Arc-sur-Tille, par Thomas,

sire de Perrigny et d'Arcelot. — Fol. 94. Jean Capitain, boulanger, amodie la voûte et le four, appelé Four du Morimont, pour le prix de 8 francs par an.

B. 11321. (Registre.) — Petit in-folio, 70 feuillets, papier.

1405-1406. Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, coadjuteur du tabellion de Dijon, assisté de Pierre Alixant, son clerc. — Fol. 1er. Vente de deux vignes à la Fontaine-au-Page, finage de Dijon. — Fol. 4. Baux ou ventes de maisons à Dijon, devant la porte Neuve; fol. 12, rue de la Draperie; fol. 21, rue du Fermerot; fol. 22, rue Riboutée; fol. 32, entre la rue Chaude et les vieux Terreaux; fol. 53, rue du Champ-Damas; fol. 62, rue du Pont-es-Chasets. — Fol. 5. Nicolas de Dannemarie, écuyer, reconnait devoir 2 francs et demi à Isabelle de Saulx, dame de Villefrançon. — Fol. 9. Vente de 100 sacs de charbon pour la somme de 4 florins. — Fol. 15 Rachat, par retrait lignager, au nom de Marie de Pontailler, femme d'Odot de la Roche, écuyer, d'une rente de 15 écus d'or, faite par Guiard de Pontailler, son frère, au chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, et assignée sur ses terres de Saulon, Fénay et Barges. — Fol. 18. Guienot Ardi, bourgeois de Dijon, vend une paire d'andains à Guy de Courcelles, et à Marguerite, sa femme, pour la somme de 33 gros. — Fol. 28. Deux ânesses, l'une sur poil blanc et l'autre sur poil fauve « et un anot d'ung an » sont vendus 3 florins. — Fol. 36. Un cent et demi de faiz (fagots) de paisseaux sont vendus 13 gros. — Fol. 38. Composition d'un écu, payée au grenetier de Dijon par un habitant de Varois, chez qui on avait trouvé du sel non gabellé. — Fol. 43. Un demi-journal de vigne, près la fontaine de Champmaillot, est vendu 3 francs. — Fol. 49. Acte par lequel il est donné quittance à Jean Constant, sergent du roi es foires de Champagne, des 37 marcs et demi de vaisselle d'argent, gobelets, couverts dorés, tasses, aiguières, etc., qui lui avaient été remis en nantissement du prix d'adjudication des biens saisis sur Guienot Bouhot. — Fol. 61. Acte par lequel Jeanne, veuve de Jean de Gray, écuyer, s'adressant à Richard de Chancey, maïeur de la ville, lui déclare que, nonobstant qu'il l'ait imposée pour l'emprunt de 2,000 livres, fait au duc, et mis le scellé sur ses caves pour avoir argent, elle part pour Bretenière, sans pouvoir assigner l'époque de son retour, mais que si, durant son absence, il met son vin en vente, elle en appellera au duc lui-même. — Fol. 64. Thomas Laurent, prêtre, demande 3 florins pour avoir fait les épousailles d'Oudot Secours de Rouvres.

B. 11322. (Registre.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1406-1407. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, coadjuteur du tabellion de Dijon, assisté de Pierre Alixant et Jean Bizot, ses clercs. — Fol. 1er. Amodiation des moulins d'Aubigny-en-Plaine, appartenant au chapitre d[e] Saint-Vincent de Chalon, moyennant la somme de 12 franc[s] par an. — Fol. 2. Guillaume du Chief, prieur de Saint-Sau[veur], reconnait devoir 22 francs à Philippe Juliot, bourgeoi[s] de Dijon. — Fol. 9. Girard d'Aisey, sire de Pouilly-lez-Dijo[n] reconnait devoir 13 francs à Hugues de Morey, drapier, pou[r] vente de drap. — Fol. 15. Vente d'une maison et bancs en avant située rue du Grand-Bourg. — Ventes et amodiations de maison[s] fol. 16, rue Saint-Pierre; fol. 17, entre les rues au Comte et d[e] Chaux; fol. 24, touchant aux murs de la porte au Lion; fol. 30 rue devant Notre-Dame; rue du Fronton de la Porte-Neuve; fol. 34, au cloître de la Sainte-Chapelle; fol. 47, rue de la petite Ju[i]verie; fol. 60, rue de la Tournelle, devant le pont de Suzon; fol. 69, rue de la Tonnellerie; fol. 92, rue es Ormots; fol. 93, devant l'église Saint-Nicolas. — Fol. 22. Acte par lequel Girard Christophelet, curé d'Ouges, renonce, moyennant indemnité, aux poursuites commencées contre les héritiers de Pierr[e] Phisot, choral de la Sainte-Chapelle et curé d'Ouges, pou[r] réparations du presbytère que ledit Phisot avait laissé tombe[r] en ruines. — Fol. 28. Contrat de mariage de Jean de Gray, écuyer, fils de Jean et de Jeanne Courtot de Bretenière, avec Jacobte, fille de feu Pierre Morel, licencié en droit et nièce de Hugues Morel, doyen de Beaune, trésorier de la Sainte-Chapelle. La dot est de 500 francs et de terres. — Fol. 33. Jean de Vienne, sire de Pagny, chevalier, reconnait devoir 293 francs 18 gros à Guy Poissonnier, épicier à Dijon — Fol. 35. Acte par lequel Jean de Champrenault, châtelain de Pouilly, renonce, entre les mains de Jeannotte, veuve de Jean de Tenarre, écuyer, sire de Genlis, Jean de Tenarre, Marguerite, Denise et Hugote, ses enfants, aux effets de l'engagement des revenus des terres de Genlis, et Uchey, que ledit Jean lui avait fait et ce, moyennant le remboursement de la somme de 107 francs. — Fol. 41. Transaction entre Jeanne de Mipont, dame de Fain, veuve de Guyot, sire d'Arcy et de Mimeure, femme de Jean de Ragny, écuyer, d'une part, et Guillaume, sire d'Ocle en Charollais, écuyer, mari de Marguerite, fille de Guiot et de ladite Jeannotte, au sujet du douaire qu'elle prétendait. — Robert de Baubigny, abbé de Saint-Etienne, achète chez Monin d'Echenon, drapier, moyennant 70 francs, le drap nécessaire pour faire les livrées de ses gens et officiers. — Fol. 55. Deux harnois de selles, l'un garni de drap vert, l'autre de cuir noir cloués à deux rainchos (rangs), sont vendus 3 francs. — Fol. 58. Une émine de froment vaut 2 écus d'or. — Fol. 60. Vente d'une vigne, en Cray-Gigeot, emprès le terraul nouvellement fait par la ville pour le cours de Suzon. — Fol. 78. Acte de partage de biens entre Jacob de Villers, écuyer, sire de Layer et de Blanche de Tourmont. — Vente de rentes sur Talant faite par Luquote, veuve d'Aubertin de Sauxurettes, notair[e] de Langres, et femme de Jean le Bon, notaire à Langres.

B. 11323. (Registre.) — Petit in-folio, 70 feuillets, papier.

1407-1408. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, coadjuteur du tabellion de Dijon et notaire de Langres, assisté de Jean Bizot, son clerc. — Fol. 5. Contrat de mariage de Jean, clerc, fils de Guiot d'Ancise, bourgeois de Pontailler, avec Julienne, fille de Thevenin de Feaz, bourgeois de Dijon, rédigé « suivant la générale coustume du duché, nonobstant la coustume locale de Dijon. » La dot est de 600 francs et des maisons. — Fol. 12. Acte de partage des biens de Catherine de Fontaine-lez-Chalon, fait entre Emart Bouton, écuyer, Jeanne de Quincey, sa femme, d'une part; Richart Bonne et Catherine, sa femme, sœur utérine de Jeanne, et toutes deux filles de Mlle Catherine de Fontaine. — Fol. 26. Eudes de Juzennecourt, prieur de Saint-Léger, emprunte 100 francs à Girard Moingeart, prêtre, pour la garantie desquels il engage ses étangs de Saint-Léger. — Marché d'apprentissage du métier de serrurier, quatre ans de durée. — Fol. 31. Deux milliers de lattes à tuiles sont payés 6 francs et le millier d'« andoules » 2 francs. — Fol. 33. Obligation de 10 florins, souscrite par Lambert Comte, « recouvreur de loiches. » — Fol. 46. Une pièce de terre contenant trois journaux, au Champ levé, finage de Dijon, est vendue 3 francs d'or. — Fol. 51. Jean d'Estrabonne, écuyer, seigneur de Nolay, reconnait devoir 10 francs 2 gros à Hugues de Morey, drapier à Dijon, « pour la vendue d'une pièce de fustaingne. » — Fol. 53. Obligation de 5 francs, souscrite au profit de Jean Bizot de Rossois, physicien à Dijon. — Fol. 63. Transaction entre Robert de Fixin, prieur, et le prieuré d'Epoisses, avec Henri de Morey, bourgeois, amodiateur du revenu du prieuré, au sujet de la résiliation du marché.

B. 11324. (Registre.) — Petit in-folio, 180 feuillets, papier.

1407-1408. — Notaires et tabellionages.— « C'est le prothocolle du duc ouquel sont enregistrez les contraulx recehuz par Jean le Bon de Dijon et ses clercs, coadjuteurs de Jean Bernard, tabellion fermier du tabellionage de Dijon. » — Fol. 5. Obligation de 160 francs, souscrite au profit de Jean de Pressy, receveur général des finances du duc, par Querart-Ru-Cellay de Florence, ancien maitre de la monnaie d'Auxonne. — Fol. 13. Autre de 3 francs, par Girard Maitrot, bourgeois de Dijon, au profit de Marguerite de Marey, abbesse de Tart. — Fol. 17. Guillaume de Jalleranges, écuyer, et Jean de Veaux, auditeur de la cour de Troyes, héritiers de Pierre de Jalleranges, écuyer, sage en droit, vendent à Jean Géliot un domaine situé à Quetigny, Chevigny-Saint-Sauveur et Saint-Apollinaire. — Fol. 23. 300 d'ais, chacun de 8 pieds de long et d'un pied de large, à la corde quatre pièces de bois pour faire un arbre de treuil, 15 travaux de 28 pieds de long, 2 sommiers de 24 pieds de long, sont vendus 34 francs. — Fol. 25. Etienne le Rousselot, prêtre, amodie la cure d'Iseure pour 10 francs d'or, une émine de blé et un chariot de foin. — Fol. 28. Deux poinçons de vin blanc sont achetés 8 francs par Nicolas de Saint-Usage, écuyer, et Julienne, sa femme. — Fol. 32. Acte par lequel Jehannotte, veuve Popelart, promet à sa fille de lui bailler à son mariage la moitié des 1400 francs de monnaie d'or, lesquels, avec de la vaisselle et des bijoux, avaient été enterrés dans un pot sous le seuil de sa maison, à Châtillon. — Fol. 42. Jean Bizot, « serorgien » à Dijon, achète 3 francs un cheval sous poil noir. — Fol. 49. Eudes Poissonnier et Perrenotte, sa femme, donnent aux religieux du couvent des Carmes, à Dijon, deux maisons situées rue du Sachot. — Fol. 54. Acte par lequel Jean Violier, boucher à Dijon, déclare donner pouvoir à quatre individus, dénommés au contrat, de lever sur lui la somme de 2 francs d'or, à leur profit, toutes les fois qu'ils le trouveront jouant à quelque jeu que ce soit. Le même droit est donné au procureur de la ville pour le profit être employé à l'utilité de la ville. — Fol. 55. Perrenot Lejeune, écuyer, emprunte 20 écus d'or à Thomasse de Breteniéres, fille de Marguerite d'Estives, sa femme. — Acte dressé en l'église paroissiale de Rouvres, devant le grand autel, « entre les deux siéges sur lesquels les bonnes gens se siesent à l'église, » par lequel Odot Pluvot, écuyer, maire dudit lieu, désavoue la défense par lui criée aux habitants d'aller moudre leurs grains en un autre moulin qu'en celui du duc. — Fol. 56. Jean de Moins, écuyer, se commande pour trois ans à Richard de Chissey, seigneur de Nalivieules, écuyer, pour gouverner les terres qu'il possède à Nalivieules (Nivelle), Aubigny, Magny, en la paroisse d'Arconcey (Esbarres), Chamblanc, la Bruyère, Seurre, Mont, Bonnencontre, Jallanges, etc., moyennant 15 francs d'or par an. — Fol. 67. Etienne de Grichault, écuyer, mari d'Yolant, fille de Jean de Savigny, écuyer, et d'Alix d'Igny, et Guiénot Bouhot, écuyer, mari de Jeanne, sœur d'Yolant, se partagent les terres de Chasse Lambert, et de Cormaillon, près de Courcelles-sous-Grignon, provenant de l'hoire dudit Jean de Savigny. — Vente d'un douzième de la terre d'Athée, faite par le chapitre de la Sainte-Chapelle, à Horry de Lambry, écuyer. — Fol. 102. Huguenin de Saint-Dizier reconnait devoir 17 francs d'or à Hutin de Buxières, tant de la quête de la châsse de l'hôpital Saint-Piacre que d'autres sommes. — Fol. 103. Acte, dressé en l'hôtel du duc de Bourgogne, en la forteresse de Talant, en présence du maire et des échevins de Dijon, par Hugues Morel, doyen de la Sainte-Chapelle, commis de l'évêque de Langres, de l'interrogatoire de Jean de Gray, bourgeois de Dijon, qui s'était déclaré clerc, et qui était arrêté comme complice d'un vol de joyaux commis dans l'église des Chartreux de connivence avec d'autres individus et deux chartreux. Jean de Gray fait les aveux les plus complets

sur le vol, et, à la suite de cet interrogatoire, les officiers municipaux se rendent à la Chartreuse, et, nonobstant l'opposition du prieur, ils procèdent à l'arrestation d'un des chartreux inculpés, lequel, pourtant, en révérence de Dieu, ils consentent à laisser sous la garde du prieur. — Fol. 108. Bail d'une grange, rue des Ribotes, à Dijon, appartenant à Jean de Saulx, sire du Meix, à Jeanne de Pommard, sa mère, et à Thomas, son frère. — Fol. 114. Transaction entre les abbé et couvent de Saint-Etienne de Dijon et les religieux des Cordeliers, par laquelle les premiers, en qualité de curés primitifs, consentent à ce que ceux-ci remplacent leur petite cloche par une grosse cloche. — Marché pour le curage à vif-fond et le rélargissement des fossés de la rente de Treige, moyennant 13 francs d'or. — Fol. 139. Jean de Salins, chevalier, sire de Rans et en partie de Fouchanges, et Jeanne Domecy, sa femme, amodient pour trois ans cette dernière terre, moyennant 50 écus d'or.— Fol. 145. Quittance de la somme de 300 francs, donnée par les procureurs de Maroye, veuve de Colas Grossevin de Namur, à Jean Perrin auquel avait été confié, par les officiers du duc, le gouvernement des marchandises que ledit Colas avait amenées de Namur à la foire de Chalon, où il était mort, et qui, saisies par le fisc, sur le bruit qu'il était bâtard, avaient été rendues à ses héritiers sur l'attestation du comte de Namur qu'il était né en « leal mariage. » — Fol. 148. Procuration donnée par Girard de Pontailler, sire de Magny-sur-Tille. — Fol. 150. Huguenin du Glay (Bled), seigneur de Cormatin, reconnaît devoir 27 francs à Guillaume le Porteret de Dijon. — Fol. 159. Revente, faite par Pierre Ricey, chevalier, seigneur de Saint-Phal et de Montigny-sur-Aube en partie, à Philibert de Saulx, évêque de Chalon, des 12 livres de rente annuelle, acquises sur Thomas de la Rochelle, écuyer, sire de Belan. — Fol. 177. Contrat de mariage de Jean de Saulx, secrétaire du duc de Bourgogne, et de Antoine Gélinier, dressé en présence de Jean de Saulx, chevalier, seigneur de Courtivron, chancelier de Bourgogne.

B. 11325. (Registre.) — Petit in-folio, 180 feuillets, papier.

1407-1409. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, tabellion de Langres, coadjuteur du tabellion de Dijon, assisté de Jean Bizot, Guy Bizot et Jean le Gros de Losne, ses clercs et collègues. — Fol. 4. Etienne, sire de Montot-lez-Gray, vend à un vigneron de Dijon la succession d'un de ses hommes, pour 2 écus d'or. — Fol. 24. Acte par lequel Gérard Labireau de Champlitte, clerc, s'engage à demeurer un an avec Eudes Chardin de Lux, maître de l'école de Beaune, pour l'aider à tenir cette école, moyennant 12 francs, sa nourriture et la moitié des profits et émoluments. — Fol. 28. 43 aunes de boiges loyaux et marchands sont vendues 5 francs. — Fol. 30. Cinq muids cinq setiers de vin vermeil sont vendus 21 francs. — Fol. 36. Jean de Cressey, écuyer, sire de Blaisy, achète 2 florins un harnais de cheval. — Fol. 38. Un millier « de lambroix à lambroisser maison » est vendu 4 écus d'or, rendu, depuis Collonges-les-Nonains vers Gray, à Dijon. — Fol. 49. Thiébaut de la Baume, écuyer, seigneur en partie de Pouilly-lez-Dijon, amodie une vigne audit lieu. — Fol. 66. Quittance de la somme de 40 livres, donnée par discrète personne Gauthier Girardin, recteur des écoles de la cité de Langres. — Fol. 70. Richard Perron, chaudronnier, fait marché avec Jean Marchant, maréchal à Potonières près la Bussière, de lui fournir 300 queues de bassins à boire et aiguières de six moisons (mesures), un demi-cent de queues de « casotes et trois moisons ; » un cent d'« ances garnies d'ouroilles à mettre en chauderons, pesant des six en aval ; » un demi-cent de queues « d'escramores » (écumoires) et de dressores tout de bon fer, pluyant et repluyant, moyennant 17 francs d'or. — Fol. 76. Amodiation d'une vigne sur le chemin des Perrières près la porte Guillaume. — Fol. 83. Amodiation de la maison toute meublée et du domaine d'Ahuy, faite par l'abbé de Saint-Etienne de Dijon, à Hugues Sotier, chanoine de l'abbaye, pour six ans.

B. 11326. (Registre.) — Petit in-folio, 150 feuillets, papier.

1409-1410. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, coadjuteur du tabellion de Dijon, assisté de Jean Gros et Guyot Bizot, ses collègues. — Fol. 3. Un poinçon de vin vermeil est vendu 5 francs. — Fol. 6. Hugues Caulot, valet de chambre de Mlle de Penthièvre, achète une pièce de terre sur Dijon. — Fol. 7. Jeanne d'Oiselet, dame de Bonnencontre, vend plusieurs héritages à Chevigny-Saint-Sauveur. — Fol. 11. Jean Petit, d'Arc-sur-Tille, reconnaît devoir 7 francs à Guillaume de Marey, sire de Fontaine. — Fol. 12. Echange par lequel Philippe de Longeault, écuyer, cède aux Chartreux de Dijon des terres et des maisons à Collonges et Beire-le-Fort, et reçoit des terres et des redevances à Essey, Rouvres et Meilly. — Fol. 22. Vente de 100 pots de terre « à la façon de Saint-Soingne, leaulx et marchands, » pour la somme de 14 gros. — Fol. 23. Acte par lequel Jeannotte, veuve de Lambellot Coingnet, au moment de se séparer de son fils, reconnaît qu'ils sont quittes l'un avec l'autre, et qu'en cas que Dieu « feist son commandement d'elle, » ses héritiers ne pourront revendiquer dans la maison que les objets mobiliers, qu'elle déclare dans ledit acte. — Fol. 36. Robert de Baubigny, abbé de Saint-Etienne de Dijon, allant résider dans son abbaye de Saint-Pol de Besançon, reconnaît que les livres qu'il emporte avec lui appartiennent à l'abbaye, et promet de les renvoyer avant son trépas. On remarque, parmi ces ouvrages: les Décrétales, le Rosaire, la Bible, le Miroir historial de la terre en trois volumes, la Voie dorée, Causus decreti, Causus

Bernardi, Parvus de abstinentia, Gosselinus, Summa de causibus, de Agricultura, Scala Dei, Metamorfosios, Henricus Bort en deux volumes, Historia scolastica, Diccionarius in trib. volum., Oculus moralis, etc. — Fol. 47. Traité de partage de la succession de Guichard de Saint-Seine, chevalier, par Thierry de Saint-Seine, écuyer, Etienne de Saint-Seine, chevalier, et Jean de Saint-Seine, clerc, licencié en lois, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, ses enfants. — Fol. 52. Nicolas de Dannemarie, écuyer, vend pour 6 francs de vin à Perrenot Lejeune, écuyer, demeurant à Belleneuve. — Fol. 75. 200 peaux de lapins, « de recepte, bonnes et loyales » sont vendues 7 francs d'or. — Fol. 82. Rolequin Carry, archier, achète une cote de fer, une paire de « bracellos, une capeline et une paire de gantellos » pour 13 écus. — Fol. 83. Richard de Chissey, sire de Nivelle et Jean de Chissey, sire de Varanges, son neveu, écuyers, reconnaissent devoir 55 francs d'or à Henri de Morey, bourgeois de Dijon. — Fol. 105. Vauthier de Maxilly, écuyer, fils de feu Guillaume de Maxilly, et Vauthier de Maxilly, écuyer, et Bertrand de Maxilly, chevalier, ses neveux, fils de Pierre de Maxilly, chevalier, amodient à Guillaume de Vandenesse tout ce qu'ils possèdent à Dijon, Marsannay et à la prairie de Lamponne. — Fol. 122. Les profits de la place de la Poissonnerie à Dijon sont amodiés par le maire, pour trois ans, moyennant 50 francs. — Fol. 134. Transaction entre Jean Bonost, maître des comptes du duc, et l'abbaye de Saint-Etienne, au sujet des censes assignées sur l'hôtel de Perrigny, rue Saint-Pierre, qu'il venait d'acquérir. — Fol. 140. Acte, dressé sous le chappot de la porte de l'église Saint-Michel, du côté de la croix du cimetière, de la renonciation des mariés Coquey à une maison située rue des Reboutés, qu'ils tenaient à cens des prêtres de Saint-Michel, et du refus de ceux-ci de recevoir cette renonciation.

B. 11327. (Registre.) — Petit in-folio, 129 feuillets, papier.

1409-1411. — Notaires et tabellionages. Registre de Langres. Protocole de Jean le Bon, tabellion de la cour de Langres, coadjuteur du tabellion de Dijon, assisté d'Etienne Constantin et Jean Gros, ses clercs et coadjuteurs. — Fol. 6. Jean Petit Jurvy, vigneron, « se rendant au siége de Vellexon, en Franche-Comté, emprunte ung bassinot et une espée » à Guienot Ardi, bourgeois de Dijon, estimés 4 francs, et promet les lui restituer au retour de l'expédition. — Fol. 11. Jean Laurent, chanoine de Saint-Etienne de Dijon, amodie à Pierre d'Orche, prieur de Grancey, aussi chanoine, le grand dîme de Saint-Etienne, à Cussey, pour 8 francs d'or. — Fol. 14. Odot de Màlain, marchand, amodie à Jean le Roy, fellin (dinandier), demeurant à Dijon, 6 marteaux à deux mains appelés bélins, quatre marteaux dits belinaux, 8 autres dits staloy, 8 autres dits planssons, quatre autres à lancer fonds, un à lancer baul, 6 pour craper, 2 pour commorner, 4 pour battre au long et 4 enclumes dont 3 acéiés. — Fol. 15. Guillaume Arnoul de Gevrey achète pour 40 francs « un bacinet, un arnois de jambes, ung garde bras, un avant-bras, un gantheloz, une pièce d'acier et une hache d'armes. » — Fol. 17 Jean de Saulx, chancelier de Bourgogne, amodie sa maison de la Borde, à Dijon. — Fol. 23. Transaction entre Henri de Morey, bourgeois de Dijon, et Amiot Viard d'Auxonne, au sujet d'une créance de 120 écus d'or, reste de 400 écus et du prix de deux sacs de billon « du coing du duc de Lorraine, chacune pièce d'un sac était à image d'homme armé à cheval, et l'autre de image d'homme armé à pié. » — Fol. 33. 50 charretées de fumier, à trois chevaux, sont payées 4 francs 2 gros. — Fol. 41. Jean Blaigny, curé de Saint-Julien, recteur des églises de Clénay et Ogny, amodie pour un an le revenu de l'église de Clénay avec ses charges, moyennant 12 francs. — Fol. 42. Guillaume Courtot, maître de la chambre des comptes, et Claire, sa sœur, femme de Guienot de Marandeuil, se partagent la succession de Philippe Courtot, procureur du duc, leur père, et de Oudote, leur mère. — Fol. 44. Contrat de mariage de Jean Gros de Losne, clerc, notaire de Langres, à Dijon, et de Remonde Mutin, de Mirebeau. — Fol. 56. Mme Philippe de Lignières, dame de Trouhans, amodie sa maison, appelée l'hôtel de Crux, sise au châtel de Dijon. — Fol. 64. Marché pour la confection de deux portes, une huisserie et huit fenêtres de bois de chêne pour la maison de la confrérie Notre-Dame de Talant. — Fol. 77. Un cent et demi de bosses d'armes sont échangées contre un cheval « sous poil baussains. » — Fol. 78. Acte par lequel François de Manteaulx, licencié en médecine, s'engage, moyennant 12 écus d'or, à « garir et monder » Arviot le Dointeux, boucher, d'une certaine maladie qu'il a « en sa chambe droite. » — Fol. 88. Hugues et Jacques du Bois, écuyers, quittent Jean de Champrenault, châtelain de Pouilly, de tout ce qu'il peut bien leur devoir sur les tailles de Bellenot. — Fol. 90. Jean Artault, prêtre, se porte caution, envers Huguenin de Morey, de 2 florins qui lui sont dus par Jeannin Dambreville, obloyer, qui, entaché de la maladie de lèpre, devait être ce jour-là mis hors du siècle en le jectant de l'église dont il était paroissien, cérémonie qui ne pouvait se faire qu'après attestation du garde du scel de l'église constatant le paiement de toutes ses dettes.

B. 11328. (Cahier.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier.

1411-1412. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, tabellion de Langres et coadjuteur du tabellion de Dijon, assisté de G. Constantin, son clerc et coadjuteur. — Fol. 4. Procuration par Oudot de Constantinoble, écuyer, et Matheon, sa femme. — Fol. 10. Vente de deux pièces de vignes, situées à Dijon, en la côte de Bussy, dessus la fontaine

d'Oiche. — Fol. 13. Jean d'Estrabonne, chevalier, reconnait devoir 7 francs à Huguenin de Morey, pour vendue de drap. — Fol. 14. Transaction entre Philibert Juliot et les prêtres de l'église Saint-Nicolas, pour la desserte des anniversaires fondés par Guillaume, son père. — Fol. 22. Contrat de mariage de Guyot de Montot, écuyer, sire du Val-Suzon, et de Jeannotte, veuve de Jean de Chacenay, seigneur de Verrey-sous-Drée. — Fol. 25. Jean de Dommarien, couturier, échange sa maison, située devant la Maison ronde faisant le quarron de la rue des Champs, des rues tirant par devant l'église Notre-Dame et celle tirant à la Sainte-Chapelle, par devant ladite Maison ronde, contre une maison rue de la Courroierie. — Fol. 27. Claude le Bougras, chevalier, seigneur d'Agey, achète pour 18 francs « une pièce d'une haiche et un pan d'acier. » — Fol. 35. 13 aunes de camelin sont vendues 18 gros et demi. — Fol. 41. Jean de Crux reconnait devoir à Jean Peluc ot, conseiller du duc, 10 écus d'or pour la vendue d'une « coste de fer et d'une paire d'avant-bras. »

B. 11329. (Registre.) — Petit in-folio, 208 feuillets, papier.

1414-1416. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, coadjuteur du tabellion de Dijon, assisté de Jehan le Roy et Guillaume Amidieu, ses clercs et coadjuteurs. — Fol. 1er. Une vigne de sept quartiers, en Champmaillot, est vendue 4 écus. — Fol. 2. Jean de Rye, chevalier, seigneur de Corcondray, reconnait devoir 17 francs à Monin d'Echenon, bourgeois de Dijon, pour vendue de drap. — Amodiations ou ventes de maisons sises à Dijon, fol. 6, rue es Beliots, tirant par derrière à la rue Neuve ; fol. 10, rue de la Charbonnerie ; fol. 19, rue de la Verrerie, dite la maison de la Marchandise, devant la maison du Grippon ; fol. 31, rue du Bourg et ruelle sur Suzon ; fol 21, rue des Novices, près l'église Saint-Philibert ; fol. 52, au Châtel, rue Billon ; fol. 62, rue des Changes ; fol. 88, rue de l'Ancienne-Poissonnerie ; fol. 94, au Château près la maison aux Asnes ou l'hôtel de la Trémoille ; fol. 98, rue du Pont-d'Oiche ; fol. 112, à la Carreierie, alias Bouchefour devant le Champ Damas ; fol. 121, près de la Basse-cour du duc ; fol. 125, devant l'église Saint-Michel, joignant aux murs du château ; fol. 144, rue de la petite Juiverie ; fol. 149, rue aux Fols ; fol. 188, rue de l'hôpital Saint-Jacques. — Fol. 12. Acte par lequel Guillaume Richard de Vandenesse, clerc, assisté d'un sergent, se transporte à l'hôtel du duc, où se trouvait frère Pierre de Bauffremont, chevalier de Rhodes, commandeur de Beaune, et, en cette qualité, seigneur de Vandenesse, et, après lui avoir expliqué que feu son père Guillaume était originaire du lieu de Vandenesse et soumis à la mainmorte, il lui déclare que lui le désavoue comme son seigneur, et veut être bourgeois du duc et jouir des priviléges de la ville de Dijon. — Fol. 14. Jean de Saulx, secrétaire du duc, amodie sa maison, rue des Changes. — Fol. 20. Amodiation des moulins de Menans, à Argilly, au profit de la chapellenie fondée par Jean de Baubigny, chanoine de la Sainte-Chapelle, à l'autel de ladite chapelle. — Fol. 23. Un bacinet de fer est vendu 3 francs. — Fol. 30. Loys de Châlon, écuyer, sire d'Argueil, reconnait devoir 32 francs à Etienne Marimet, mercier à Dijon. — Fol. 37. Acte par lequel Guillaume de Marey, sire de Fontaine-lez-Dijon, et Marie de Fontaine, sa femme, déclarent que les habitants de Fontaine ayant, lors de la dernière guerre, et à leur requête, curé et réparé les fossés et les fortifications du château, puis travaillé dans leurs vignes et avancé de l'argent, néanmoins ils reconnaissent qu'ils ont fait ces travaux de leur plein gré et bon vouloir, attendu que ces habitants ne sont tenus envers eux qu'à des prestations dont cet acte ne détermine pas la quotité. — Fol. 66. Perrenot Berbis, bourgeois de Seurre, Eudes Berbis, chanoine de la Sainte-Chapelle, et Perrenot Berbis, clerc, se partagent la succession de Perrenot Berbis, leur père, bourgeois de Seurre. — Bertrand Vallée, tapissier d'Arras, reconnait devoir 19 francs à Thomas Noblement, marchand à Dijon, pour dépens de bouche de lui, de ses valets, familiers et de 16 chevaux. — Fol. 72. Procuration donnée par Guienot Bouhot, maire de Dijon, et les Proconfrères de la confrérie Madame Saint-Agne. — Fol. 80. Marché pour la fourniture des pierres d'une margelle avec marche pieds du puits de la maison de Jean de Saulx, secrétaire du duc, sise rue du Chanel. — Fol. 82. Fondation d'un anniversaire à la Sainte-Chapelle par Jean de Vandenesse, doyen du chapitre de Beaune et chanoine de celui de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Fol. 115. Ratification, par Marie de Fontaine, du traité passé par Guillaume de Marey, son mari, avec les habitants du lieu. — Fol. 126. Acte par lequel dix-sept des principaux bourgeois de Dijon reconnaissent devoir à Girard de Ternay, chevalier, sire de Ternay et de Sombernon, la somme de 500 francs par lui prêtée pour parfaire celle de 1000 donnée par la ville au duc de Bourgogne. — Fol. 149. Bernard de Châteauvilain, seigneur de Thil, achète un aubergeon d'acier du prix de 22 écus. — Fol. 151. Contrat de mariage de Hérard de Champlitte, écuyer, et Jeanne de Poitiers, dame de Basoilles et de Sauxures. — Fol. 156. Guillaume de Grantson, sire de Pesmes, vend la moitié d'une maison à Dijon, qui lui est advenue par le décès de Eudes de Bretigny, prêtre, recteur de l'école de Dijon, homme mainmortable de Bretigny. — Fol. 157. Louis de Chasans, chevalier, vend à Jean de Saulx, sire de Courtivron, chancelier de Bourgogne, la moitié de la seigneurie de Villecomte, à lui advenue par la mort de Philiberte de Chasans, sa tante, femme de Guillaume d'Arnay, écuyer. — Fol. 166. Traité entre Guillaume Richier, clerc, demeurant à Dijon, et Philibert de Saulx, évêque d'Amiens, au sujet de la vente d'une maison rue des Changes. — Fol. 178. Vente de

la coupe du bois d'Essartaingne-sur-Saulon, faite par Jean de Gand, écuyer, seigneur d'Arc-sur-Tille et dudit Saulon.

B. 11330. (Registre.) — Petit in-folio, 150 feuillets, papier.

1415-1417. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, coadjuteur au tabellion de Dijon, assisté de Jean le Roy et Guillaume Amidieu, ses clercs et coadjuteurs. — Fol. 1. Fondation d'un anniversaire à la Sainte-Chapelle, par Pierre de Layer, prêtre. — Fol. 4. Pierre Thiélier, prieur du prieuré de Pontailler, achète sept quartiers de vigne sur Daix, moyennant 30 écus d'or. — Fol. 7. Etienne le Gauderet, prêtre, donne à la fabrique de l'église de Saint-Michel 3 francs, pour faire faire un timbre qui servira au divin office, comme Notre-Dame, et que l'on sonnera à l'heure que l'on « liève » le corps saint. — Fol. 23. Transaction entre Guillaume de Marcy, sire de Fontaine, Marie, sa femme, et les habitants du lieu, au sujet des droits seigneuriaux. — Fol. 25. Jean de Bèze, écuyer, fils de Garnier de Bèze, bourgeois de Dijon, vend à Jean de Noidant, receveur général des finances du duc, deux soitures de pré sur Varanges, pour 22 francs. — Fol. 30. Jean Cognot de Villebichot, « plommier et fasseur de cloches, » se commande pour un an à Martin de Commaille, orfèvre, moyennant sa nourriture et 18 francs d'or. — Fol. 33. Jean de Saint-Hilaire, sire d'Auvillars, chevalier, bailli de Chalon, vend trois queues de vin vermeil à Guiot de Montot, écuyer, seigneur du Val-de-Suzon, pour 12 écus. — Fol. 42. Contrat d'apprentissage du métier de fellin (chaudronnier), cinq ans de durée. — Girard, sire des trois Maillys, reconnait devoir 9 francs à Etienne Marinet, mercier à Dijon.—Fol. 48. Transaction sur procès entre l'abbaye de Saint-Seine et les habitants de la terre de Saint-Seine, contenant règlement de la taille et des prestations seigneuriales. — Fol. 52. Guillaume de Rancy, écuyer, archer du duc, demeurant à Rouvre, reconnait devoir 43 francs à Hugues de Morey, bourgeois de Dijon. — Fol. 56. Robert d'Ivoire, écuyer, lui en doit 42. — André de Verres, liégeois, paellier, se commande à Jean Courtois, paellier à Dijon pour « ouvrer de son métier en l'ouvre » dès le point du jour jusqu'à l'entrée de la nuit, sans « voiller à la chandelle, sinon quand le maître voudra fondre, » moyennant 6 petits blancs par jour et ses dépens de bouche quand il passera la nuit. — Fol. 59. Interpellation faite par le procureur de Mme Perrenette de Rougemont, dame de Til-Châtel, à deux sergents du duc, d'avoir à lui exhiber le mandement en vertu duquel ils ont mis la terre de Til-Châtel sous la main du duc pour défaut de reprise du fief. — Fol. 61. Jean de Monteau, clerc, docteur en médecine, fils de François de Monteau, « fisicien » à Dijon, reconnait devoir 18 francs à Marinet, mercier à Dijon. — Regnaut Davanne, chevalier, sire de Fresnois et de Taniot, achète, à crédit, pour 17 francs de drap à Monin d'Echenon. — Jacques Le Comte de Flavigny reconnait devoir à Nicolas de Corcelles, bourgeois de Dijon, la somme de 6 francs et demi, valeur d'un Roumant de Boece, *de Consolatione*, qu'il lui avait prêté et qui avait été perdu par cas de fortune. — Fol. 75. Pierre de Villers, maître des œuvres de charpenterie du duc, achète à Talmay, pour Jean de Saulx, secrétaire du roi et du duc, 100 marches de vis en bois et 100 d'ais pour 18 francs. — Fol. 81. Contrat de mariage de Jean Marcelin de Dijon, barbier, valet de chambre du duc de Brabant, et de Guillemotte, fille de Jean Fontenelle, barbier à Dijon. — Fol. 88 et 113. Guyard de Trouhans, chevalier, seigneur en partie de Ruffey-lez-Dijon, et Catherine de Voiles, sa femme, vendent 30 livrées de terre moyennant 300 francs. — Fol. 101. Huguenin de Chassenay, écuyer, mari de Jeannotte, fille de Richard de la Marche, reconnait que sa maison, sise rue des Nonnains de Tart, est grevée d'un cens au profit de l'Eglise Saint-Michel. — Fol. 102. Jean de Bauffremont, chevalier, sire de Mirebeau, vend 18 livrées de terre au chapitre de la Sainte-Chapelle, moyennant 180 livres. — Fol. 104. Une épée, deux dagues et deux courroies sont vendues 21 florins. — Fol. 120. Frère Colin de Noiron, prieur de Bonvaux, amodie, pour son couvent, de Roger, prieur de Pontailler, la grange et les appartenances de Rouvres pendant 12 ans, moyennant 8 émines de froment, deux d'avoine et 8 francs d'or par an. — Fol. 123. Jean Jacquin d'Ahuy se commande pour un an à Oudot Thevenot dudit lieu, moyennant sa nourriture, 9 francs d'or, une paire de draps, linges, « ung roichot et un chaperon » du prix de 14 gros. — Fol. 130. Procuration générale donnée par les habitants de Talant, assemblés en corps dans l'église paroissiale.

B. 11331. (Registre.) — Petit in-folio, 296 feuillets, papier.

1417-1420. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, coadjuteur du tabellion de Dijon, assisté de Jean le Roy et Guiot Girardot, ses clercs et coadjuteurs. — Fol. 6. Guillaume d'Angoulevent, écuyer, seigneur en partie de Renève, vend à Alexandre le Guespet, seigneur en partie d'Arc-sur-Tille, 8 émines de froment de revenu sur la dime de Renève, pour 40 francs. — Fol. 12. 300 fais et 6 javelles de paisseaux sont vendus 21 gros. — Amodiations ou ventes de maisons sises à Dijon, fol. 17, rue des Coquins, près du four de Bèze; fol. 19, devant la grande porte du monastère Saint-Etienne; fol. 26, rue de la Vieille-Poissonnerie; fol. 29, maison de la Croix de fer vers Notre-Dame; fol. 25, rue de la Tannerie; fol. 47, rue de Chaussin, derrière le clos de Bèze; fol. 70, rue des Forges, appartenant à Arnoul Pacournet, peintre; fol. 94, rue de la petite Juiverie; fol. 115, rue du Temple, derrière l'église de la Madeleine, hors les murs; fol. 119, au Châtel, entre l'hôtel la Trémoille, la maison au Singe

et la rue qui mène à la Chambre des Comptes; fol. 198, rue du Marché au charbon; fol. 235, maison Auxane, contiguë à la maison au Singe; fol. 246, près la Porte au Lion; fol. 275, rue de la Vannerie près la Serrurerie. — Fol. 42. Monin d'Echenon, bourgeois d'Echenon, achète 2 maisons à Fontaine, l'une devant la croix du Perron et l'autre devant le puits. — Fol. 43. Transaction entre les habitants de Talant et le chambrier de Saint-Bénigne, au sujet des dimes sur les vignes du territoire. — Fol. 61. Guillaume d'Estrabonne, écuyer, et Guillaume Varney de Trochères, doivent à Marcel Humbert, drapier à Dijon, 19 francs, pour vendue de deux poinçons de vin vermeil et de drap rouge et « vert erbit. » — Fol. 63. Une paire de chausses noires et une paire de « solers » sont vendus 10 gros. — Fol. 73. Vente faite par Louis de Savoie, prince de Morée, à Philibert de Saulx, évêque d'Amiens, des terres et château de Verzé et Ceubeville, vers Cluny, moyennant la somme de 8000 francs d'or. — Fol. 79. Jean de Saulx, chancelier de Bourgogne, baille à cens sa grange de la Noue-lez-Dijon, pour 5 émines de blé par an. — Fol. 80. Gauthier de Bauffremont, dit de Ruppes, reconnait devoir à Monin d'Echenon, bourgeois de Dijon, 133 francs pour achat de drap et autres denrées. — Fol. 81. Girard, sire de Vantoux, reconnait devoir 60 écus d'or à Alexandre le Guespet, sire d'Arc-sur-Tille. — Fol. 98. Girard de Châteauneuf, chevalier, sire de Villaines-les-Prévôtes, vend au chapitre de la Sainte-Chapelle 15 livrées de terre de rente annuelle moyennant 150 francs. — Fol. 103. Vente d'une maison sise à Talant, rue de la Porte-aux-Arbalétriers. — Fol. 104. Vente faite par Jean de Fauverney, prêtre, au chapitre de la Sainte-Chapelle, de 25 sols de rente, au profit de la chapellenie érigée par Gérard de Bar-le-Duc, et « des écoliers ordonnés en icelle chapellenie. » — Fol. 156. Marché entre Amiot et Pierre Miard, bourgeois d'Auxonne, et Joshang de Nuremberg, en Allemagne, pour la visite et l'exploitation, s'il y a lieu, « de plusieurs mynes de pluseurs métaulx, assises au finage d'Avallon. » — Acquisition faite par Jean de Noidant et M. Jean de Saulx, au nom des paroissiens de l'église Saint-Nicolas, de deux maisons sises rue du Marché au blé (sur l'emplacement desquelles a été bâtie l'église Saint-Nicolas). — Fol. 174. Acte par lequel Aliénor, veuve de Jean de Corbeton, écuyer, renonce à la moitié des meubles de la succession de son mari, qu'elle prétendait garder comme tutrice de Robert, leur fils. — Fol. 188. Agnès de Saint-Soran, veuve de Jean de Pontailler, sire de Magny-sur-Tille, reconnaît devoir 36 francs d'or à Jean Lescot, épicier. — Fol. 195. Deux « archiers » de Dijon font marché avec Monin d'Echenon, bourgeois, de lui faire, pour 12 francs d'or, « ung dresseur de chêne, par moitié ouvert et par moitié enfoncié, de 4 pieds de haut, 2 pieds de large et 4 pieds de long; deux bancs tournés, l'un de 14 pieds de long et l'autre de 10, chacun garni de sa perche; trois taubles de bois de noyer, deux de 16 pieds de long et l'autre de 10, sur 2 pieds et demi de large, lesquelles seront gluées de glu de noix, et quatre paires de tréteaulx. » — Fol. 108. Acte dressé au cimetière Saint-Nicolas, par lequel Gillet le Béguinet, vigneron, après l'inhumation de Guillaume, son père, renonce à la succession et refuse de payer ses dettes. — Fol. 215. Autre par lequel Colas de Trouhans, dit de Ruffey, Marguerite, Guillemotte, Henriote et Marie, ses sœurs, confirment la vente des terres de Baffart et de Chissey-en-Comté, faite par Guyard de Trouhans, chevalier, sire de Ruffey, et Catherine de Vailes, leur père et mère, à Jean de Chissey, leur oncle et cousin germain. — Fol. 248. Jean Bouot, maitre à la Chambre des comptes, achète, au nom des paroissiens de Saint-Pierre, à Parisot Perrin, marchand, moyennant 226 francs, la quantité de 1500 pesant de fin métal pour convertir à la façon de deux cloches. — Nouvelle amodiation de l'hôtel de l'abbaye de Morimont, situé à Dijon près du champ de Suzon. — Fol. 257. Acte par lequel Guyard de Pontailler, sire de Talmay, étant prisonnier des Armagnacs, vend au chapitre de la Sainte-Chapelle, pour payer sa rançon, 200 vieux écus de rente pour 1000 viez escus. — Fol. 276. Besançon Sirehugue, tanneur à Dôle, s'engage à rapporter, bien tannés, à Dijon, dans le délai d'un an, 23 cuirs de bœufs qu'il avait achetés dans cette ville, ce qu'il ne pouvait faire étant forain, et qui, pour ce, avaient été adjugés à la ville.

B. 11332. (Registre.) — Petit in-folio, 175 feuillets, papier.

1420-1424. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, coadjuteur du tabellion de Dijon, assisté de Jean Mathelie, Huguenet Binget et Jean Machefer, ses clercs et coadjuteurs. — Fol. 5. Pierre de Gerlaud, chevalier, sire de Neuilly et de Rosey, vend au chapitre de la Sainte-Chapelle 15 livrées de terre pour 150 francs. — Fol. 6. Jean, seigneur de Drée, reconnait devoir 70 francs à Humbert Bolard, marchand. — Fol. 15. Jean du Clou, alias Clavin, écuyer, sire de Remilly-sous-Cornillon, et Jean du Clou, sire de Mons-en-Savoie, empruntent 500 et 200 écus d'or à Girard Marriot, bourgeois de Dijon. — Fol. 16. Monnot Mâchefoin, premier valet de chambre, garde des joyaux du duc de Bourgogne, châtelain et tabellion de Rouvres, et Marguerite, sa femme, achètent une maison à Fixin. — Fol. 24. Contrat de mariage de Jean d'Epinal, orfèvre à Dijon, avec Béatrix, fille de Raoul, orfèvre audit lieu. — Fol. 30. Regnaut d'Avanes, chevalier, sire de Taniot, emprunte 113 francs à Monin d'Echenon, bourgeois de Dijon. — Fol. 41. Colas le Mignot, écuyer, sire de Ruffey, reconnait devoir 30 sols à Jean le Bon, notaire, pour coût de lettres. — Fol. 42. Yot le Loyardet et deux compagnons font marché de faire moyennant 4 livres « de tarrey du travers demy-journal et quatre perches de vigne et faire les

mugnoz de quatre benatées, et chacune benatée de deux escuelles et torcheront les mugnoz l'un à l'autre. » — Fol. 61. Vente d'une vigne, finage de Dijon, près la fontaine de Magne, au long du ruisseau de ladite fontaine. — Fol. 70. Acte, dressé dans la rue où on vend le feurre, tendant contre la maison au Singe, par lequel Penesset, demeurant à Dijon, interpellant Thiébaut de Rougemont, sire de Ruffey-sur-l'Ognon et de Goullans, lui déclare être né sur ses terres de Goullans de parents taillables et mainmortables, mais que, voulant demeurer franc et libre, ainsi que sa postérité, il lui délaissait ce qu'il avait dans sa terre et se reconnaissait homme du duc de Bourgogne et bourgeois de Dijon. — Fol. 91. Partage du château de la terre de Fontaine, d'Ogny, Clénay, etc., entre Alexandre et Bernard, fils de Guillaume de Marey, écuyer, et de Marie de Fontaine. — Fol. 124. Fondation d'une messe anniversaire dans la chapelle de Notre-Dame de Val-Saint-Lieu à Dijon, par Jean le Bon, notaire de la cour de Langres, et Lucotte Poissonnier d'Auxonne, sa femme.— Fol. 130. Pierre Bolart, imageur de pierre, amodie une maison de la Sainte-Chapelle, située près de la maison au Singe. — Fol. 135. Humbert Maslart, prêtre chorial de la Sainte-Chapelle, se commande pour un an à Guiart de Mailly, sire dudit lieu, moyennant 10 livres, sa nourriture, sa chaussure, une robe et un chaperon. — Fol. 140. Acte, dressé dans la maison appartenant à la chapellenie fondée à l'église Saint-Michel par les Griffons, et sur la bouche du celier de cette maison, de l'opposition formée par Girard Maistrot aux constructions que les chapelains, usufruitiers de cette maison, voulaient faire à son préjudice, et desquelles il appelait à toutes les juridictions, comme aussi de la réponse des chapelains, qu'ils étaient fondés à agir comme ils le faisaient, et de l'ordre qu'ils donnèrent aux ouvriers de déboucher l'ouverture du celier. — Fol. 149. Claude Raboteaul, chapelier, achète pour 20 livres 50 chapeaux « grans demi-pied à main de Ruche hors la testière et 163 chapeaux faites. » — Fol. 156. Vente d'une maison, rue du grand Bourg, qui fault par derrière sur la rue Porte-au-Lion. — Fol. 160. Pierre de Beaufremont, chevalier, seigneur de Charny, vend au chapitre de la Sainte-Chapelle 30 vieux écus d'or de rente pour 300 viez écus d'or. — Fol. 172. Convenances de mariage entre Jacob Martin, bourgeois de Dijon, et Marguerite, sa femme, fille de Monnot Machefoin, châtelain de Rouvres. — Fol. 167. Traité entre Pierre de Bauffremont, sire de Charny, Anne de Saulx, sa femme, et les frères de Montjeu, au sujet de la possession des châteaux de Molinot, de Bouhey et la succession de Jean de Saulx, chancelier de Bourgogne.

B. 11333. (Registre.) — Petit in-folio, 45 feuillets, papier.

1420-1421. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, coadjuteur du tabellion de Dijon, et de Jean Mathelie, son clerc et coadjuteur. — Fol. 3. Bail à cens de 2 bancs « à vendre chair en la grant boucherie de Dijon, » fait au profit de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Fol. 4. Guillaume le tabellion, huchier à Rouvres, vend à Etienne Contesse audit lieu, moyennant 2 francs, un office de sergenterie, à lui donné par le duc de Bourgogne. — Fol. 6. Vente d'une maison à Dijon, rue de l'hôpital Saint-Jacques. — Fol. 8. Vente d'une maison rue du Petit-Pautet, touchant par derrière aux murs du châtel (castrum), avec la défense expresse de toucher à ces murs. — Fol. 9. Autre, d'une maison à Villers-les-Pots, rue dite en Bourg-Garni. — Fol. 11. Girard de Lépine, écuyer, emprunte 9 francs, pour lesquels il donne en gage une pièce fermant « d'arriers, une salade de Millan, une paire de grans garde-bras à rouelle. » — Fol. 15. 52 chevrons de 18 pieds de long, d'un demi-pied carré de large, sont vendus 22 francs.

B. 11334. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1421-1422. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, coadjuteur du tabellion de Dijon, assisté de Jean Mathelie et Huguenet Binget, ses clercs et coadjuteurs. — Fol. 1er. Deux cents de « brez à brecier enffants » sont vendus 25 francs. — Fol. 4. Nicolas Science de Marey-sur-Tille commande sa fille pour dix ans aux époux Morrey, estassonniers à Dijon, sous la condition de la nourrir, vêtir, entretenir selon son état et, à l'expiration du terme, de lui donner la somme de 4 francs, une robe et un chaperon de drap. — Fol. 8. Acte, dressé au château de Fontaine, de la revendication, par les échevins et le procureur de la commune de Talant, de deux individus de leur banlieue, accusés de meurtre et emprisonnés audit Fontaine, et de la réponse de Guillaume de Marey que les magistrats de la ville de Dijon les ayant également réclamés, il les ajournait à 8 jours de là, à Dijon. — Fol. 16. Jean Chrétien de Troyes se commande pour six ans à Henri Bellechose, peintre et valet de chambre du duc, et à Alixant, sa femme, « maintenans le mestier de paintrerie, sous la condition d'être nourri, d'un gage de 6 francs et être introduit en bonnes mœurs et aussi audit mestier de paintrerie. » — Acte par lequel, moyennant une composition de 60 francs, Jeannette, veuve de Jean Lambelin, vigneron à Dijon, consent à ne point s'opposer à l'entérinement des lettres de grâces obtenues par Vincenotte, femme de Philibert Sanguinet, sergent du maire, au profit dudit sergent, lequel ayant, « de coraige mal meu, » tué Lambelin d'un coup de couteau, s'était rendu fugitif et avait quitté le pays. — Fol. 26 et 29. Fondation d'un anniversaire à la Sainte-Chapelle par Guillaume Chappet, curé de Saint-Philibert de Dijon, et chanoine de ce chapitre. — Fol. 33. Huguenin Boulart, bourgeois de Dijon, amodie son moulin du Pautet, à Saint-Seine, au meunier du moulin du

Roy, près Oigny. — Fol. 45. Emprunt de 45 écus, fait par Jean de Rye, sire de Til-Châtel à Jean de Saulx, conseiller du duc, à Dijon. —Fol. 54. Vente d'une vigne au Bourg Maséaul, devant la porte Guillaume, à Dijon. — Fol. 61. Guillemotte, femme de Jean Peguillot de Langres, emprunte 200 écus d'or à Jean Gélinier, conseiller du duc de Bourgogne, pour racheter son mari mis à rançon par les « Arminaz » tenant le château de Vaucouleurs. — Fol. 67. Guiot de Curgy, boulanger, achète, moyennant 6 écus, « un haubergeon, une espée et une dague. — Cinq milliers de tuile de la tuilerie de Montot et cinq milliers de pavement plombé et noir, sont vendus, la tuile 12 livres le millier et le pavement 10 livres. — La veuve et les héritiers Monnin d'Echenon, en contemplation de ce que son corps a été inhumé à Saint-Etienne devant l'autel du glorieux Mgr Saint-Georges, fondent un anniversaire dans ladite église, et la dotent d'ornements sacerdotaux. — Fol. 82. Marché entre un boucher et un tanneur, pour la vente des cuirs de veaux et vaches sur le pied des 13 peaux de veaux pour 20 sols, et les 13 peaux de vaches pour 6 livres.

B. 11335. (Registre.) — Petit in-folio, 114 feuillets, papier.

1422-1423. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, coadjuteur du tabellion de Dijon, assisté de Jean Mathelie et Hugonet Binget, ses clercs et coadjuteurs. — Fol. 3. Ventes et amodiations de maisons situées à Dijon, sur le pont de Suzon faisant quarron de la rue de la Tournelle ; fol. 10, rue des Noirots ; fol. 37, rue des Changes près le cimetière Notre-Dame ; fol. 44, rue du Petit-Pautet, près l'hôpital Saint-Jacques; fol. 57, grande rue Saint-Jean, aboutissant sur Renne ; fol. 77, près la porte Saint-Pierre ; fol. 99, rue de la Serrurerie près le cimetière Saint-Michel ; fol. 94, derrière l'église Notre-Dame ; fol. 95, rue de la Rouherre, derrière l'église Saint-Nicolas ; fol. 103, rue du puits Billon. — Fol. 10. Bail d'une masière à Hauteville, par Royer de Pontailler, prieur de Bonvaux-sous-Talant. — Fol. 13. Jean de la Tour, écuyer, sire de Montbellet et Jacqueline de la Tournelle, sa femme, vendent au chapitre de la Sainte-Chapelle 20 écus d'or de rente, pour 200 écus. — Fol. 15. Odette, femme de Jean Chambellan, bourgeois de Dijon, donne une somme de 600 livres aux religieux Carmes, tant pour une fondation que pour la construction de leur église. — Marché passé par Girarde, bourgeois de Dijon, commis du duc de Bourgogne, avec Jacot Vanton, pour la reconstruction d'un pont en pierre à deux arches sur l'Ouche, au Pont-de-Pany, moyennant la somme de 248 livres. — Fol. 45. Perrin de la Ferté et Jean de Coublanc, écuyers, doivent chacun 6 livres à Marceaul Humbert, marchand, pour vente de huit aunes de drap blanc et huit aunes de drap gris. — Fol. 86. Eudes de Charmes, prieur de Saint-Léger, emprunte 150 écus d'or à Pierre Soiterne, sergent du duc, à Vonges. — Fol. 115. Acte dressé à Argilly, dans la maison de Jean de Glanon, de l'appel interjeté par lui au Parlement de France, de la saisie faite, à la requête de Guillemotte, veuve de Monin d'Echenon, bourgeois de Dijon, pour le paiement d'une créance de 332 livres. — Fol. 109. Gauthier, maçon à Dijon, amodie pour 2 ans la perrière des quatre « nouhiers, » sise sur Fontaine, et appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle, moyennant 14 gros. — Marguerite de Marey, abbesse de Tart, amodie la maison des dames de Tart, sise à Dijon, rue de la Vannerie, et saillant par derrière sur la rue du Marché au blé.

B. 11336. (Registre.) — Petit in-folio, 198 feuillets, papier.

1423-1425. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, coadjuteur du tabellion de Dijon, assisté de Jean Machefer, Jean Mathelie, Henri Félix et Guillaume Badere, ses clercs et coadjuteurs. — Fol. 8. Etienne Poitral, fondeur de cloches, vend 22 livres de potis au prix de 15 deniers la livre. — Fol. 12. Hugues de Bèze, écuyer, reconnaît devoir 87 livres à Jean Labirail, marchand à Dijon, pour « prinses et venditions de plusieurs denrées » pour la dépense de Mme de Richemont. — Fol. 14. Trois pièces de chêne, chacune de 32 pieds de long et d'un pied de gros, sont vendues 7 livres. — Fol. 17. Cession de créance faite par Perrenot le Bobeliet et Jeannote, sa sœur, femme de Henri le paintre du duc. — Acte par lequel Jean Boillery de Bligny-sur-Ouche renonce à l'action en revendication, introduite contre Guillaume Midan de Morey, qui avait acheté un cheval sellé et bridé volé audit Jean, lequel l'avait reconnu et le revendiquait devant le bailly de Dijon. Jean reçut une indemnité de 7 livres. —Fol. 30. Marché passé entre le chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon et Perrenet de Touz, verrier, pour le « rapparoillement » des verrières de l'église et du chapitre et leur entretien. — Fol. 33. Gilet Grivet, maçon, fait marché avec les religieux Jacobins pour des réparations aux piliers de l'église et à l'autel. — Fol. 38. Jacquin Bertin, se commande pour trois ans à Guillaume Urbain, tondeur de drap, sous la condition d'être nourri, vêtu, chaussé et d'apprendre le métier de tonderie, de garder drap, de foler et tout le métier de la draperie. — Fol. 90. Hugues Follenet, prêtre, vend 7 queues de vin rouge à Jean d'Aunoville, écuyer, demeurant à Châtillon, pour 11 livres et demie. — Fol. 110. Contrat d'apprentissage du métier de couturière, quatre ans de durée. — Fol. 118. Perrenet Feulde de Tart commande pour cinq ans sa fille mineure aux mariés Perrin, merciers à Dijon, sous la condition de la nourrir, de la vêtir, de l'entretenir et de l'introduire « in bonis moribus et documentis. » — Fol. 130. Le tuilier de Montot livre cinq milliers de gros « quarrons à murier, » un millier de « taubles à paver, » à raison de 175 sols le millier, puis cinq milliers de pavement noir et blanc, à

60 sols le millier. — Fol. 140. Quittance donnée par Claude de Baissey, chevalier, mari d'Agnès de la Chaume, Jean de Charme, écuyer, mari de Marguerite de la Chaume, et Mahaut de Recey, mère et tutrice d'Aymon de la Chaume, à Henri de Morey, bourgeois de Dijon, de la somme de 18 francs, pour vente de vin à lui faite par feu Simon de la Chaume, leur père et mari. —Fol. 161. Bail d'une maison, rue du Petit-Bourg vers la porte au Comte. — Fol. 168. Pierre Bourbet, ouvrier de cuivre, déclare avoir reçu des confrères de la confrérie de Saint-Hippolyte de Brion-sur-Ource la somme de 100 sols pour faire en bonne « matière jaune l'ymaige de saint Ypolite « en laquelle aura quatre chevaulx en cuvre deux devant qui « tireront ladite ymaige par les mains à trais qui y seront et « deux es pieds semblablement. » — Fol. 182. Acte par lequel Laurent Chevillon, charpentier, reconnait devoir 6 livres à Henri Jaulet, potier d'étain à Dijon, pour la « meffaisson d'une maison qu'il devait faire et qu'il avait marchandée. »

B. 11337. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1424-1425. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, coadjuteur du tabellion de Dijon, assisté de Jean Mathelie, Jean Machefer, Jean le Roy et Hugues Félix, ses clercs et coadjuteurs. — Ventes et amodiations de maisons à Dijon, sises : fol. 2, sur le bord de l'Ouche, en la Renoillière, près les « molins » de Saint-Bénigne ; fol. 14, rue du Chaffaut ; fol. 40, hors les murs, près le curtil des frères de Saint-Nicolas ; hors les murs, entre la porte au Comte et la porte Fermerot ; rue des Grands-Champs, saillant sur la rue des Petits-Champs ; fol. 57, maison de l'Ange, derrière l'église Notre-Dame ; fol. 65, derrière l'église Saint-Michel, saillant sur la rue tendant à la rue Neuve ; fol. 94, rue de l'Archerie, saillant par derrière sur la rue où l'on « souloit vendre les pourceaulx. » — Fol. 10. Michel Estellin de Cambray, peintre, se commande pour deux ans à Henri Bellechose, peintre et valet de chambre du duc, moyennant sa nourriture, 60 sols et l'obligation de lui montrer le métier de « paintrerie. » — Fol. 15. 40 fourrures de « conis, » chacune de 50 conis et 18 pannes de ventres de conis, chacune de 120 ventres et 46 fourrures « d'escureulx » de Flandres, chacune de 40 écureuils, dos et ventre, sont vendues 200 écus d'or. — Fol. 30. Contrat de mariage de Jean de Chauvirey, chevalier, sire dudit lieu, et d'Agnès de Blaisy, fille de feu Hugues de Blaisy, chevalier, ayant pour curateurs Jean de Blaisy, abbé de Saint-Seine, et Jacques de Cortiambles, seigneur de Commarin. — Fol. 42. André Chaudrin, marchand à Chalon, reconnait devoir la somme de 600 écus d'or « viez » de 64 écus d'or au marc de Paris, à la veuve Maire et à son fils, bourgeois à Dijon, pour la vendue de 100 marcs d'argent fin a 11 deniers et maille fin. — Fol. 79. Marché passé par Me Thibaut le Goux, maçon, avec Jean Gélinier, conseiller du duc de Bourgourgne, pour la construction « d'une vif en pierre destinée à desservir sa grosse maison et son esmay. »

B. 11338. (Registre.) — Petit in-folio, 164 feuillets, papier.

1426-1427. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, coadjuteur du tabellion de Dijon, assisté de Jean Machefer, Hugues Félix et Guillaume Badère, ses clercs et coadjuteurs. — Ventes et amodiations de maisons sises à Dijon, fol. 2, rue es Ribotés ; fol. 10, rue de Craiz, alias es Chaignez ; fol. 12, rue du Pilori, alias du Marché du blé ; fol. 20, rue du Chastel ; fol. 38, rue de l'hôpital Saint-Jacques ; fol. 76, rue des Champnels ; fol. 93, rue de la Corroierie, alias Bouchefour ; fol. 94, rue des Changes devant la Maison ronde ; fol. 130, ruelote es Nonnains de Tart ; fol. 133, rue de Cherlieu ; fol. 150, rue du four (de Bèze) tirant derrière sur la rue es Esguliers, entre la porte au Comte et celle au Fermerot. — Fol. 21. Une selle à chevaucher est vendue 45 sols. — Fol. 29. Amende de 60 sols infligée à trois individus de Chenôve pour avoir attrappé (pioché) une vigne qui ne leur appartenait pas. — Fol. 35. Jean Clerc des Laumes, curé de Lucenay-le-Duc, achète deux vignes sur Dijon à Jean, sire de Rochefort, de Châtillon-en-Bazois et de Bussy, chevalier. — Acte dressé au village de Ruffey, au lieu où le juge dudit lieu pour le chapitre de la Sainte-Chapelle et Colas de Ruffey, coseigneurs, tenaient leurs jours, du consentement du procureur syndic de la commune de Dijon, à ce que le sergent qui l'accompagnait ne tint point la verge haute, à cause des droits de moyenne et basse justice desdits coseigneurs, mais en même temps de l'affirmation qu'il faisait que la haute justice appartenait à la commune. — Fol. 58. Pierre Chassot, écuyer, demeurant à Rouvres, reconnait devoir 31 sols à Beaumillon, marchand à Dijon, pour vendue de drap. — Fol. 82. Perrenot Caillot de Mailly, écuyer, vend 6 livres 10 sols de rente au chapitre de la Sainte-Chapelle pour 60 vieux écus d'or. — Fol. 85. Contrat de mariage de Joffroy de Marigny, écuyer, de Veronnes, et d'Henriotte. — Fol. 113. Thibaut de Nogent, seigneur en partie d'Orgeux, vend au chapitre de la Sainte-Chapelle 6 livres de rente annuelle pour 80 livres. — Fol. 121. Guillaume Brunel, clerc, bénéficier de la moitié de la chapellenie de Jean Bruchiote, reconnait devoir au chapitre de la Sainte-Chapelle 40 livres tournois pour deffaut de 485 messes qu'il devait desservir. — Fol. 140. Jean de Rye, chevalier, sire de Til-Chatel, reconnait devoir 140 livres à Etienne Mairet de Dijon. — Fol. 144. — Guillaume de Saulx, écuyer, sire d'Arc-sur-Tille, vend 4 livres de rente au chapitre de la Sainte-Chapelle, pour 50 francs.

B. 11339. (Registre.) — Petit in-folio, 82 feuillets, papier.

1427-1428. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, coadjuteur du tabellion de Dijon, assisté de Hugues Félix, Guillaume Badère et Valenchot Bataillon, ses clercs et coadjuteurs. — Fol. 1er. Jean Pinot, curé d'Ouges, reconnaît devoir à ses paroissiens la somme de 20 livres, qu'ils lui ont prêtée pour convertir « es ustencis du presbytère. » — Fol. 12. Guillaume dit le Buef, « serorgien, » demeurant à Dijon, et Marquise, sa femme, renoncent à l'acquisition d'une pièce de vigne qu'ils avaient faite à Dijon. — Fol. 22. Huguenot de Monsturel, écuyer, demeurant à Oisilly, reconnaît devoir 30 livres à Guillaume Constantin, pour vente de trois queues de vin. — Fol. 23. Transaction entre le curé de Gerland et le chapitre de la Sainte-Chapelle, au sujet de la dîme sur les terres de la Grange-Rouge. — Fol. 38. Pierre Barthélemy, demeurant à Dijon, reconnaît devoir à Robin Ferrion, citoyen de Besançon, la somme de 115 livres, pour vendue de 20 pièces de drap, à la « fasson de Valant, » savoir : 5 de brunette, 5 de vert-brun, 5 de pers, 5 de violet. — Fol. 54. Quittance générale donnée par Jacques de Villers, chevalier, à Jean Lollier. — Fol. 62. Procuration donnée par Jean Legrain, l'aîné, huissier d'armes du duc, et Jean Legrain, valet de chambre du duc, enfants de Laurent Legrain, greffier du Parlement de Beaune. — Fol. 68. Vente d'héritages à Varanges, par Huguenin de Varanges, écuyer, demeurant à Ternant. — Fol. 78. Contrat de mariage de Perrenet, fils d'Etienne Berbisey, bourgeois de Dijon, et de Bellot, fille de Perrenot Tainturier, bourgeois et marchand à Auxonne.

B. 11340. (Registre.) — Petit in-folio, 95 feuillets, papier.

1428-1429. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, coadjuteur du tabellion de Dijon, assisté de Hugues Félix, Valentin Bataillon et C. Johannin, ses clercs et coadjuteurs. — Fol. 3. Odinet Urbain, tondeur de drap, reconnaît devoir 6 livres à Jean de Savoye, sommelier du duc. — Fol. 11. François de Manteaux, physicien, reconnaît devoir 55 sols à Jean le Rousselet, drapier à Dijon, pour achat de drap. — Fol. 19. 26 marches de chêne, chacune de 3 pieds et demi de long, de demi « d'apès et d'un pied et plaine panne en queues » sont payées 4 livres. — Fol. 20. La rente de Morveau, appartenant aux Bourgeoise, est amodiée pour 13 émines moitié froment et avoine. — Fol. 43. Amodiation des revenus de la chapellenie, fondée en la Sainte-Chapelle de Dijon par Amiette de Mirebeau, à l'autel Saint-Denis. — Fol. 44. Henry de Marey, vigneron à Fontaine, reconnaît devoir 6 livres à Jean Ronard, marchand, pour achat de drap rouge et violet. — Fol. 46. Une émine de blé-seigle est vendue 2 francs 10 sols. — Fol. 50. Marché pour l'agrandissement d'une grange à Gemeaux, appartenant à Jean Legrain, huissier d'armes du duc. — Fol. 58. Henri dit Huremberg, et Marguerite Gélinier, sa femme, reconnaissent devoir 40 livres à Jean Moine, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Fol. 65. Michel Lorrain, curé de Charrey, amodie sa cure pour trois ans à Pierre Langard, prêtre des Barres d'Orsans, pour 25 livres. — Fol. 72. Contrat de mariage de Henri Ayron, de l'évêché de Liége et de Senée, fille de Gérard Kophen du même pays, passé « selon la loi de Rome et si Dieu et la sainte Eglise s'y accordent. » — Fol. 76. Marguerite de Menans, femme de Lancelot Savarey, secrétaire du duc, achète un cheval sous poil gris pour la somme de 8 livres. — Fol. 83. Marché passé par Henri Bellechose, peintre et valet de chambre du duc de Bourgogne, avec les fabriciens de l'église Saint-Michel de Dijon, pour la peinture du tabernacle en pierre du grand autel ; de l'image de saint Michel terrassant le démon, placé au-dessus ; d'un tableau en bois représentant le Christ au milieu des douze apôtres ; d'un retable aussi en bois représentant l'Annonciation, le tout pour la somme de 37 livres. — Fol. 84. Jean Moisson, bourgeois de Dijon, se porte caution pour Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges, de la somme de 280 francs qu'il doit à Jean Marriot.

B. 11341. (Registre.) — Petit in-folio, 150 feuillets, papier.

1429-1434. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, coadjuteur du tabellion de Dijon, assisté de Thierry Jeannin, Valenchet Bataillon et Jeannot Thomas, ses clercs et coadjuteurs. — Fol. 1er. Etienne Racine, ouvrier en cuivre, amodie de Mougenot de Bettancourt, maître émouleur des grandes forces, une maison sise à Dijon, rue des Halles. — Fol. 22. Jean Bernard, prêtre, vend à Odet Basin, prêtre, curé de Longvic, un lit, deux tuniques de prêtre en drap vert et en drap violet, et un seau de cuivre, le tout pour 10 livres. — Fol. 32. Acte par lequel Nicolas Tribaulot, chirurgien à Semur, s'engage à guérir de leurs infirmités les deux enfants de maître Henri, moyennant la somme de 3 francs, qu'il promet de rendre en cas de non guérison. — Fol. 36. Etienne le Gourmant, maçon, fait marché avec Etienne la Bouquet, clerc pour creuser et maçonner un puits dans sa maison, rue au Comte, moyennant 7 livres, un chaperon de drap brun et une pièce de deux journaux à cultiver pendant un an. — Fol. 40 Amodiation de la cure de Saint-Michel de Dijon, par Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Etienne, à Hugues Auccau, religieux, pour trois ans et moyennant 60 livres par an. — Fol. 42 Le même abbé amodie pour six ans la cure de Notre-Dame à Jacques de Lugny, chanoine de Saint-Etienne, maître de l'hôpital Notre-Dame, et à trois prêtres, moyennant 230 livres tournois. — Fol. 45. Colard Boulay, huilier, donne à bail so

« ouvreur » et tous les ustensiles propres à fabriquer l'huile, moyennant 10 livres par an. — Fol. 49. Nicolas Vannier, barbier chirurgien à Semur, reconnaît devoir 45 sols à Jean de Cirey, chaudronnier, pour la vente d'un livre de physique. — Fol. 52. Guy Gélinier, conseiller du duc de Bourgogne, marchande à Jean Bonjour, ouvrier de cuivre, la façon de six pieds et demi de lames de laiton, d'un demi-pied de large, à 9 blancs la livre ; puis il fait marché avec Guillaume Morey, graveur de tombes, pour graver sa tombe qui sera en sa chapelle de Gray « ou sera sa représentation et y aura beaux tabernacles, belles colonnes, dessouls ses pieds deux chiens, mettra les lames dessus dites, où il appartiendra, y gravera ses titres, fera les escus et armes. Le tout pour 8 francs. » — Fol. 63. Jean le Ligue, marchand à Dijon, et sa femme, reconnaissent avoir reçu en dépôt, de la veuve de Odot de Malain, la somme de 7 livres de gros qu'ils promettent de lui rendre si elle revenait du pèlerinage qu'elle entreprend à Notre-Dame du Puy, et en cas de mort de les consacrer à lui faire dire des messes. — Fol. 69. Transaction entre l'abbaye de Saint-Etienne et Milet Papin, au sujet d'une maison accensée à ce dernier, située devant la Sainte-Chapelle, et que le duc voulait acheter et démolir pour « grandir » la place. — Fol. 73. Perrin Lacote reconnaît devoir 6 livres à Jean de Saulx, conseiller du duc et maire de la ville, pour accord fait entre eux au sujet de trezaines. — Fol. 74. Pierre Gardien de Hesdin, prêtre, se donne, lui et ses biens, à Dieu et à Saint-Etienne de Dijon, pour être chapelain de l'hôpital Notre-Dame. — Fol. 81. Acte par lequel Belotte, veuve de Jean Courtot de Dijon, interpellant Jacques Lemoine, tondeur de drap à Rouen, avec lequel elle était fiancée, lui déclare qu'ayant appris qu'il était marié, elle le somme de la quitter des convenances qu'ils avaient passées ensemble comme elle le quittait des siennes propres ; à quoi celui-ci répond que, dans l'incertitude où il est de la vie de sa femme, il la dégage de sa parole et accepte son refus. — Fol. 10J. Transaction entre le chapitre de la Sainte-Chapelle et les héritiers de Eudes Maillot, chanoine, au sujet de la fondation de messes devant l'autel Saint-Thibaut. — Fol. 117. Guiote Bourgeois de Larrey se commande pour deux ans à Collinet de Chaigne, « arpeur et maitre des ogres » à Dijon. — Fol. 122. Jean le Pignaulet de Fontaine achète pour 4 livres tournois de plomb pour convertir en l'église dudit lieu. — Fol. 141. Acte de fondation de la chapelle de la Croix à l'église Saint-Nicolas de Dijon, par Guy, serrurier, chanoine de la Sainte-Chapelle. — Fol. 143. Acte par lequel Guillaume Viénot de Lux, prêtre, se donne, lui et ses biens, à l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon, sous la seule réserve « d'aller quant bon lui semblera faire ung voyage de Rome. »

B. 11342. (Registre.) — Petit in-folio, 180 feuillets, papier.

1429-1431. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, coadjuteur du tabellion de Dijon, assisté de Thierry Jeannin, son clerc et coadjuteur. — Fol. 6. Vente faite par Guy de Pontailler, chevalier, sire de Talmay, à Philibert de la Marche, d'une rente de 180 livres tournois, acquise par Guy de Pontailler, son père, maréchal de Bourgogne, sur Guillaume de la Marche, bailli de Chalon, père de l'acquéreur; le tout moyennant 722 livres 16 sols 4 deniers. — Fol. 14. Bail d'une vigne à Pouilly-lez-Dijon, par Regnaut de la Baume vers Arlay, écuyer, au nom de Jacobte de Bart, sa mère, dame en partie dudit lieu. — Fol. 21. Contrat de mariage de Guillaume Languet, bourgeois de Vitteaux avec Huguette, fille d'Etienne Berbisey, bourgeois de Dijon. — Fol. 30. Acte par lequel, moyennant remboursement de la somme de 50 livres, Antoine le Boquet, écuyer de cuisine de la duchesse, se départ de l'achat qu'il avait fait à Jean le Lacier, avec faculté de rachat, d'une maison située rue de la Draperie, devant la maison du Grippon emprès la halle de la Marchandise, d'une part et la aule de la Pelleterie, d'autre part. — Fol. 40. Alexandre de Pontailler, abbé de Saint-Etienne de Dijon, reconnaît devoir à Jean de Pontailler, seigneur de Crapon, 600 écus d'or prêtés « pour convertir en la poursuite de sa confirmation. » Cette créance est ratifiée par le chapitre du couvent. — Jean de Dinteville, chevalier, sire d'Eschannay, reconnaît devoir 500 livres à Laurent Caignot de Dijon, et lui donne en nantissement des ornements de chapelle en argent, une table de marbre garnie d'argent, un collier de femme en or, de la vaisselle d'argent, une patenotre de corail garnie de 24 signaux d'or, une seraine d'or émaillée garnie d'un diamant, de deux grosses perles et 12 perles, une chainette d'or à fermail à diamant plat, 5 grosses perles, un fermail à 9 perles, 3 saffis, ung balay fendu au milieu, une hoppelande de velours noir fourrée de martre semée de seraines et papelottes d'orfévrerie semée mêmes perles, une houppelande de drap rouge d'écarlate doublée de martres semée d'orfévrerie. — Fol. 55. Jeanne et Marguerite, filles de Guillaume de Courcelles, conseiller du duc, vendent le tiers de leur terre du Châtel devant Chenecy en Comté, à Michel Maingenot de Salins, écuyer, leur cousin-germain. — Fol. 59. Amodiation du grand étang du prieuré de Saint-Léger pour trois ans, moyennant la somme de 200 livres. — Fol. 62. François Chevalier, licencié en médecine, fonde un anniversaire en l'église du Val-Saint-Lieu, à Dijon. — Fol. 77. Rachat fait par Jean de Pontailler, chevalier, sire de Crapon, sur Guy de Pontailler, chevalier, sire de Talmay, moyennant 600 écus d'or, de 64 « viez » écus d'or de rente qu'il avait assignés sur sa terre de Magny-sur-Tille. — Fol. 87. Transaction entre Jean de Pontailler, chevalier, fils de Girard de Pontailler,

seigneur de Magny-sur-Tille, et Parisot Clément, épicier à Dijon, au sujet de leurs droits respectifs sur la grange de Sennecey. — Vente de 900 de « grix à dix tires » le cent, au prix de 3 francs, d'un cent d'aumusse du prix de 8 francs; d'un manteau de martres contenant un cent et demi moins quatre martres pour le prix de 20 salutz d'or. — Fol. 100. Jeanne et Marguerite de Courcelles, sœurs, vendent, tant en leur nom, qu'en celui de Jean et de Philibert de Courcelles, écuyers, leurs frères, à Jeau Terreau le Jeune, licencié en lois, la mitoyenneté du mur de leur grange, située rue du Chanet. — Fol. 110. Jean Lemuet, écuyer, gouverneur de la terre de Commarain pour Jean de Dinteville, chevalier, sire des Chanitz (Eschaunay), vend la moitié d'un meix à Bretigny. — Fol. 130. Emprunt de 12 livres contracté par les consorts Berthier vers Philibert de Courcelles, écuyer, pour payer la rançon d'André Berthet, prisonnier des « Arminaz » du château de Grancey. — Fol. 134. Acte par lequel les échevins et le procureur de la commune de Talant choisissent Pierre Berbis, licencié en lois, pour leur conseiller, aux gages, à vie, de 6 livres par an. — Fol. 137. Joffroy d'Auxerre, écuyer, procureur de Guillaume de Gerland, chevalier, détenu prisonnier et en otage par le sieur de Châteauvilain, vend 50 salutz d'or de rente à Philibert de Courcelles, écuyer tranchant du duc, pour la somme de 500 salutz. — Fol. 140. Jean de Pontailler, sire de Magny et de Crapon, reconnaît devoir 30 saluts à Etienne Marinet, marchand à Dijon, qui lui avait vendu du « drap de damas noir et un bonot. » — Fondation d'une messe solennelle en l'église du prieuré de Pontailler, par Guy Serrurier, chanoine de la Sainte-Chapelle et secrétaire du duc. — Fol. 153. Partage entre Colas et Guillaume de Ruffey, frères, écuyers, des biens de Guy et de Catherine, leurs père et mère, situés aux Mailly, à Tillenay, aux Barres d'Orsans, etc. — Fol. 159. Contrat de mariage de Pierre Longue-Jouhe, citoyen de Paris, valet de chambre du duc de Bourgogne, et Guillemote de Bèze, veuve de Jean de Saulx, à Dijon.

B. 11343. (Registre.) — Petit in-folio, 102 feuillets, papier.

1438-1441. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Bon, coadjuteur du tabellion de Dijon. — Fol. 6. Echange de pièces de vigne et de cens sur le territoire de Dijon, entre l'abbaye de Saint-Etienne et Jean Cothier, et Jeanne Bonne, sa femme. — Fol. 11. Maître Anselme, docteur en médecine à Dijon, et sa femme, prolongent d'un an le terme assigné pour la faculté laissée aux héritiers le Bricardet, de racheter les vignes qui leur ont été vendues par ledit Bricardet. — Fol. 21. Huguenin Pillard de Gendrey reconnaît devoir à Thibaut Boichenot, marchand à Dijon, « 24 cents de dressurectes, le cent au prix de 4 gros; 600 de patines, à 2 gros le cent; un milier de grandes pouviches, à 5 gros et demi; 1,200 de petites cuillers à un gros le cent. » — Jean de Courcelles, écuyer, sire d'Auvillars, Philippe de Courcelles, écuyer, sire de Bousselanges, et Jeanne de Courcelles, femme de Mathieu Lambert, écuyer, seigneur d'Annoires, font entre eux le partage des biens provenant de Guillaume de Courcelles, écuyer, et de Henriette de Saint-Hilaire, sa femme, leurs père et mère. — Fol. 27. Guyote de la Pérouse, femme de Jean de Noidant, bailli de Dijon, vend un meix à Chenôve. — Donation faite par Chretiennot Mutin, bourgeois de Dijon, au profit de la confrérie de la conversion de saint Paul, apôtre, en l'église Notre-Dame. — Fol. 31. Perrenot Leyer, orfèvre, donne en nantissement de la somme de 100 francs, empruntée à Philippe de Courcelles, écuyer, « ung fermillet d'or, auquel a ung balay et 6 pelles à l'entour. » — Fol. 43. Récépissé de Thomas Buguet, de Montier-en-Der, maître ès arts, et Jean Buguet, son frère, de l'argent comptant, des meubles et vêtements provenant de l'hoirie de Nicolas Buguet, prêtre, leur oncle, mort à Dijon, qui leur ont été remis par Jacques Alayre, recteur de l'étude de Dijon. — Fol. 44. Transaction entre Pierre Vocet, prieur de Bonveau, et Roger de Pontailler, ancien prieur révoqué, lequel renonce, moyennant indemnité, à l'appel qu'il avait interjeté de son exclusion de cet office. — Fol. 56. La quête de l'hôpital Saint-Fiacre de Dijon, dans le diocèse de Chalon, est amodiée 5 francs. — Fol. 68. Henri de Vesoul, écuyer, vend à Jean de Noidant, conseiller et maître d'hôtel du duc, seigneur de Flavignerot, 30 sols de rente annuelle pour 15 livres. — Fol. 70. Guy le Gélinier, rétrocède à Charles de Vergy, sire d'Autrey, les 45 francs de rente annuelle que Jean de Vergy, sire d'Autrey, son père, lui avait vendus pour 400 écus d'or. — Fol. 88. Transaction entre Marceau le Norrisset, prieur de Fauverney, et Hérard de Bauffremont, commandeur de Bellecroix et du Temple de Fauverney, au sujet du droit d'affouag que le prieur prétendait dans le bois de Marmot.

B. 11344. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1391-1397. — Notaires et tabellionages. — Le regist Huguenot Chevrey, clerc, coadjuteur du notaire de Chalo de Pierre de Dammartin, et de Jean le Bon, coadjuteurs d celui de Dijon. — Fol. 9. Guillaume du Val, secrétaire du r et du duc, reconnait devoir 30 francs à Guillaume Bachelie de Mont-Saint-Jean. — Fol. 13. Huguenin Beau, de Genlis, r connait devoir 2 francs à Vuillemot Thiot, d'Ouges, dont l femme l'a « gari de plaies. » — Fol. 19. Jacquinot de Mill maçon, à Is-sur-Tille, reconnait devoir à Perrin le Gazer vigneron, la somme de 10 francs, et une tombe de pierre 8 pieds de long, 4 et demi de large, un petit pied d'épaisseu rendue à Dijon, au cimetière Saint-Philibert « nette de tai jusques à escripre. » — Fol. 25. 120 pièces de bois de chê appelées travers, de 12 pieds 3 « doies » de long, et deux aut

pièces du même bois de 19 pieds de long sur un demi-pied au carré, appelés filloz, sont payées 25 francs. — Fol. 27. 52 sacs de charbon de Francheville sont vendus 2 francs d'or. — Fol. 31. Bail des moulins de Trouhans passé par Jean de Crux, seigneur du lieu, à Girard le Ribaut, moyennant 21 émines et demi de blé par an. — Fol. 34. Henri le Berruyer, chevalier, maître d'hôtel du duc de Bourgogne, reconnaît devoir au roi la somme de 52 francs, reste de l'amende de 60 francs, à laquelle il a été condamné par arrêt du Parlement de Paris. — Fol. 36. Bail à vie de l'hôtel de l'abbaye de Morimont, à Dijon, et du domaine sis à trois lieues à la ronde de cette ville, au tiers des fruits et l'hôtel, à la condition de l'entretenir en bon état, et d'y recevoir l'abbé et son cortége chaque année lorsqu'il se rendra au chapitre de Citeaux. — Fol. 42. Jean Margot, demeurant à Nuits, promet à Jean de Fontaine, receveur du bailliage de Dijon, de ne point partir de Dijon d'entre les quatre portes avant de lui avoir payé la somme de 15 florins qu'il lui doit. — Fol. 44. Guillaume de Vienne, chevalier, sire de Sainte-Croix, reconnaît devoir la somme de 80 francs à Salomon de Baumes, juif de Dijon. — Nombre de reconnaissances de créances sont faites à la requête de Joseph de Saint-Michel, Durand de Carpentras, Jacot Coham et autres juifs de Dijon. — Fol. 51. Autres passées au profit de Guillaume Bachelier de Mont-Saint-Jean, par Jean de l'Espinasse, chevalier, sire de la Clayette et de Saint-Thibaut; Guillemin de Sercey, écuyer. — Fol. 56. Jean le Bâtard, de Genlis, vend à Jean de Bèze, bourgeois à Dijon, onze cents de fais de paisseaux, pour 7 francs d'or. — Fol. 60. Gilles de Beugin, écuyer, huissier d'armes du duc, amodie sa maison, rue es Beliots, à Dijon. — Fol. 64. Jean Cornu, maçon, fait marché avec Jean de Blaisy, chevalier, sire de Mauvilly, pour la maçonnerie de son hôtel à Dijon, estimée 120 livres; l'ouvrage devra être reçu par Jacques le Maçon, maître maçon du duc. — Fol. 66. Vente de 105 peaux « d'aignelins noirs, senz flamans, senz fuille, sens apoiz, senz boudrot et senz vilains pertuz, « pour la somme de 3 francs. » — Fol. 74. 13 vans et 13 bruchons sont vendus 2 francs d'or. — Fol. 80. Guillaume de Rancourt, écuyer, quitte Jean Coingnet du reméré qu'il lui avait fait obtenir de Mme Agnès de Blaisy, femme de Robert de Florigny, chevalier, au sujet de la vente de la terre de Tarsul. — Fol. 95. 4 émines d'avoine, mesure de Dijon, sont vendues 4 francs.

B. 11345. (Registre.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1391-1392. — Notaires et tabellionages. — « C'est le Ve papier ou registre » de Guillaume de Brazey, de Dijon, clerc juré de la Cour du duc de Bourgogne, et tabellion de la Cour de Langres. — Fol. 3. Villemot Violotte, tisserand, se commande à Villemot Bardeau, tisserand, pendant un an, « pour ouvrer en l'art de tixerie de toilles, touailles, tergeures, etc. » — Fol. 5. Gui Foiretot, curé d'Aiserey, doit 5 francs à Jean Chambellan, drapier, pour prix de 4 aunes d'un vert de Rouhan. — Baux et ventes de maisons sises à Dijon, rue « ès Offroiz deseurs la porte Neuve; » fol. 8, rue des Grands-Champs; fol. 15, rue de la Vannerie; fol. 27, rue Saint-Pierre; fol. 47, rue Chaude; fol. 51, rue du Marché des Porcs, rue du Marché des Sargis; fol. 57, rue es Pignes, près la porte Fermerot; fol. 98, rue Roulotte es Nonnains de Tart; fol. 87, au-dessus de la portelle du Bourg; fol. 88, rue du Petit-Cloître-sur-Renne, près du Morimont. — Fol. 14. Deux pelletiers marchandent à Guy Chauchart « d'ouvrer au couteaul et à l'éguille un millier de peaux d'escureulx, les préparer en pannes des dos, des ventres, des testes, des cruppes et des penillières, » moyennant 12 francs et un muid de vin. — Fol. 15. Un muid de vin rouge est vendu 2 francs. — Fol. 22. Eudes de Semur, chevalier, sire de Montille, achète 50 francs un cheval noir. — Fol. 27. Quittance générale donnée par Jean de Chay, procureur de l'hôpital Saint-Bernard de Montjeu, à Etienne Marriot, épicier à Dijon. — Fol. 30. Autre donnée par Philippe et Amiot Arnaut, bourgeois de Dijon, à Jean et Simon Pitois, frères, seigneurs de Couchey et de Monthelon. — Fol. 31. Girard de Brimeu, écuyer, panetier du comte de Nevers, reconnait devoir 41 francs à Jean Sauvegrain, maître d'hôtel du duc. — Fol. 50. Guillaume de Marey, écuyer, sire de Fontaine, achète à crédit un harnois à armer, valant 15 francs. — Fol. 51. Guyard de Trouhans, écuyer, ayant, en présence de témoins, sommé Simon le Guienet d'avoir à lui rétrocéder, en sa qualité de plus proche parent de Philippe Pestot d'Etaules, la vigne qu'il avait acquise dudit Pestot à Gevrey, moyennant 60 francs, et celui-ci lui ayant répliqué qu'il l'avait transportée à Jean Potier; ledit Guyard nomme des procureurs pour s'enquérir de ceux qui avaient acquis des biens de son parent Pestot et en poursuivre le retrait lignager. — Fol. 72. 52 sacs de charbon de Francheville sont payés 2 francs. — Fol. 73. Une robe de drap gris, doublée d'un brun drap rouge « es chaquetey » est vendue 2 francs.

B. 11346. (Registre.) — Petit in-folio, 92 feuillets, papier.

1392-1393. — Notaires et tabellionages — « C'est le VIe papier ou registre » de Guillaume de Brazey, clerc, juré de la cour du duc, à Dijon, et tabellion de la cour de Langres. — Fol. 16. La façon de sept quartiers de vigne, au finage de Dijon, lieudit en Champs-Perdrix, sur la fontaine d'Ouche, est payée 7 francs par an, en fournissant par le propriétaire la lieure et les paisseaux. — Fol. 13. Un journal de 17 perches de terre, à la Motte de Montmusard, est vendu 7 francs 4 gros. — Fol. 14. Un millier de « raiz à rouhe » de charrettes à trois chevaux, est vendu 2 francs. — Fol. 27. Eudes de Juzennecourt, prieur de Saint-Léger, reconnaît devoir

417 francs à Guy Chauchard, bourgeois de Dijon. — Fol. 30. Girard Ferry, écuyer, fils de Perrenot Ferry de Chaumont, écuyer, vend ses vignes de Dijon. — Fol. 33. Sybille de Fauverney, veuve de Jean de Vaudrey, chevalier, reconnait devoir 40 francs à Jean de Bèze, bourgeois de Dijon. — Fol. 36. Guillaume, seigneur de Scavoye, chevalier, doit à Guillaume le Porteret, drapier à Dijon, 44 francs pour vendue de drap de laine et de drap de soie. — Fol. 39. Cheptel de bœufs et vaches établi par frère Marcel Jourdain, maître de la maison de l'hôpital de Fauverney. — Fol. 45. L'herbe des trois soitures de pré du Breuil à Fauverney est vendue 2 francs. — Fol. 46. Contrat de mariage de Guillemin de Montmançon, tailleur des robes de madame de Beauvoir, puis valet de chambre de la duchesse, et de Jeanne la Chevriotte. — Fol. 68. Pierre, prieur d'Epoisses, reconnait devoir 12 émines de blé à Henry de Morey, bourgeois de Dijon, et 3 francs d'or pour achat de drap. — Fol. 69. Jean Coignet de Saint-Julien achète à Jean Chambellan de Dijon 25 aunes de gris de Saint-Lô et 7 aunes d'une « araigne » de malines, pour 13 francs. — Fol. 73. Guillaume de Sanvignes, écuyer, achète à Raoul Sauvegrain, écuyer, un cheval gris pour 6 francs. — Bail du péage de Dijon, y compris Fleurey, Rouvres, Fauverney, Talant, Ahuy, et Fontaine, passé pour 3 ans par Jeanne de Pommard, veuve d'Aymonin de Saulx, écuyer, le commandeur de Fauverney, le chapitre de la Sainte-Chapelle, l'abbaye de Pontigny, M. de Villeberny et les frères Arnaut, propriétaires de ce péage, aux frères Bon, moyennant 160 francs par an.

B. 11347. (Registre.) — Petit in-folio, 43 feuillets, papier.

1396-1397. — Notaires et tabellionages. — Registre de Guillaume de Brazey, clerc de la cour du duc, tabellion de la cour de Langres, à Dijon. — Fol. 2. Jean Jeannot, maître de l'hôpital d'Arceau, achète 5 francs 3 gros trois muids de vin. — Fol. 3. Cheptel de moutons accepté par Nicolas Galais, prêtre, maître de la Maison-Dieu d'Orville. — Fol. 9. Jeannotte, femme Vincent, vend une maison, rue du Moitant, à Talant, et tout le droit qu'elle peut avoir sur la maison de la Maladière dudit lieu. — Fol. 11. Cent peaux d'agneaux noirs « hosté la fuille, l'espin et le villain pertuz, » sont vendues 4 francs et demi. — 400 de fais de paisseaux sont vendus 26 gros. — Fol. 22. Perrenotte, veuve Nardin et sa fille, reconnaissent devoir 314 francs à Jean Seran, bourgeois d'Auxonne, et lui donnent en nantissement une ceinture « à homme sur tissu de soie noir, ferrée d'argent, des ceintures de femmes dorées en façon de pars, » de la vaisselle d'argent, « ung chappeaul à femme d'orfévrerie, » un fermail, une bourse de perles, etc. — Fol. 38. Perrenette de Fougereulles, veuve de Hugues de Magny, chevalier, reconnait devoir la somme de 9 francs à Henri Digenot, son clerc, pour son salaire. — Baux et ventes de maisons sises à Dijon, fol. 2, rue de la Vannerie; fol. 4, rue es Channez; fol. 14, près de l'église Notre-Dame du côté de la Maison-Ronde; fol. 17, rue es Pigniers, au faubourg Saint-Nicolas; rue du marché des Porcs; rue Saint-Antoine; rue au Prévôt-Guillaume; fol. 34, rue es Soilloz. Ce registre est terminé par un procès-verbal, dressé en 1401 par Mathieu de Buisson, gouverneur de la Chancellerie, constatant que ce volume ayant été retrouvé en l'hôtel de feu Guillaume de Brazey, avec plusieurs autres protocoles, il a été apporté à la chancellerie et reconnu par Pierre Morisot, ancien clerc dudit Guillaume et coadjuteur au tabellionage de Dijon, comme devant faire partie des protocoles dudit Guillaume.

B. 11348. (Registre.) — Petit in-folio, 186 feuillets, papier.

1394-1401. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Michaelis Coqui de Sancto-Sequano Divioni commorantis, tabellionis Lingonensis coadjutoris que tabellionis Divionis.* — Fol. 12. Procuration générale donnée par les paroissiens de Saint-Martin-du-Mont pour lever, « enquérir et enserchier, » toutes choses au profit de leur église. — Acte dressé devant la porte de l'église paroissiale de Saint-Seine, de la présentation au curé du lieu, par un nommé Patroiseux, palefrenier de l'abbé de Saint-Seine, des lettres de M. de Langres, pour son mariage avec une fille de Saint-Seine, et, comme le curé, doutait de l'authenticité de ces lettres, le curé de Saint-Martin-du-Mont, qui était présent, s'en porte garant et cautionne Patroiseux. — Fol. 3. Pierre Marriot, prêtre à Saint-Seine, donne à la future, qui avait été sa chambrière, du linge, des ustensiles de cuisine et des écuelles d'étain. — Déclaration faite par le curé de Saint-Martin-du-Mont de sa volonté de se retirer de la confrérie de monsieur Saint-Didier à Saint-Seine. — Fol. 8. Acte du débat entre l'amodiateur de l'impôt de 12 deniers pour le duc audit Saint-Seine et un marchand de Vans qui se refusait de payer les droits. — Fol. 10. Interpellation faite par Pierre Pourcellot de Saint-Seine, prêtre, à André Lefèvre, de lui déclarer le motif pour lequel il le fait ajourner à Langres, attendu qu'il n'était tenu à lui payer que le prix dont ils étaient convenus pour lui apprendre le jeu du bloquier. — Fol. 18. Acte de la présentation faite par le commis du prévôt de la Villeneuve-le-Roi, gardien du prieuré de Lévy, mis sous le séquestre, à l'abbé de Saint-Seine, comme haut justicier, de deux membres d'un cerf tué par les loups et trouvé dans la rivière dudit Léry. — Fol. 20. Acte de refus de l'abbé de Saint-Seine à Étienne d'Etalante, prieur de Léry, de consentir à son absolution de l'excommunication lancée contre lui, jusques à ce qu'il se soit libéré envers lui. — Fol. 21. Promesse faite par Simonnot Pestot de Saint-Seine de

représenter à toute réquisition de justice Thomas, son fils, poursuivi pour s'être introduit nuitamment dans l'hôtel du chambrier de Saint-Seine, à Francheville, avoir escaladé la clôture, forcé les portes et emmené une jeune femme qui y était couchée. — Fol. 27. Acte de la délivrance faite par les officiers de justice de l'abbé de Saint-Seine à ceux de l'évêque de Langres de messire Étienne de Gindre, prêtre et chapelain de Fresnoy, chargé de ses faits, ensemble de tous ses biens meubles. — Fol. 32. Marché passé entre Girard de Chiseaulx, pitancier de l'abbaye, et un boucher de Saint-Seine pour la fourniture de la viande au monastère. — Perrin Regnard, de Bray-sur-Seine, reconnaît devoir 2 francs à Guillaume Perrin de Versaillis, qui l'avait guéri de plusieurs plaies que lui avaient faites des larrons de bois, au bois de Sestre près Saint-Seine. — Convention de Pierre Mairet, curé de Saint-Seine, avec Pierre Pourcelot, prêtre, pour l'office de vicaire à Saint-Seine et la desserte de Bligny-le-Sec. — Fol. 52. Acte du pari fait entre Jacquinot Surre et Denizot Richot, habitants de Saint-Seine; l'un et l'autre s'engageant à payer un setier de vin et six chapons, Jacquinot, si la femme Poisot enfante un fils, et l'autre, si c'est une fille. — Constain de Bourbonne, clerc, se commande au curé de Saint-Seine pour le servir en ses « besoignes et mesmement comme soulz maistre » en l'école dudit lieu. — Fol. 55. Acte constatant qu'après des paroles rigoureuses, proférées par Étienne Ancenot à André Lafaenne, il lui montra « son cul au doy » en lui disant « tu sofflerez cy, voy soffle. » — Fol. 60. Protestation du procureur de l'abbaye de Saint-Seine contre les empiétements sur la justice du monastère, commis par le prévôt ducal de Baigneux, en tenant ses jours à Saint-Seine. — Acte par lequel le procureur du doyen de Saint-Seine, ayant assemblé les curés pour leur demander les droits de visitation dus tant au pape qu'à lui-même, ceux-ci éludent la demande d'argent et refusent de lui répondre jusqu'à production d'un pouvoir régulier. — Fol. 75. Acte dressé devant la maladière de Saint-Seine, par lequel, après avoir fait jurer sur l'évangile, au notaire et aux témoins, de garder le secret durant six jours, Regnaut de Couches, écuyer, serviteur de l'archevêque de Rouen et de l'abbé de Saint-Seine, lui déclare que c'est lui, de complicité avec le prieur de Saint-Hélier et deux autres moines, qui ont tellement battu le sergent ducal de Saint-Seine qu'il en est mort. — Fol. 77. Acte donné à Guiot Chamboy, clerc, de l'injonction à lui faite par le curé de sortir de l'église sous prétexte qu'il était excommunié. — Fol. 90. Déclaration faite par le curé de Saint-Seine, qu'en faisant placer une barre de fer, fermant à clef, devant l'aumaire de l'autel de la confrérie de Saint-Didier de l'église paroissiale, il n'a point agi comme curé, mais comme confrère. — Fol. 92. Le chantre de l'abbaye de Saint-Seine quitte le curé de tout ce qu'il peut lui devoir de l'amodiation des écoles dudit lieu. — Fol. 113. Philippe et Alexandre le Guespet, fils de Jean le Guespet, chevalier, et de Jeanne d'Étaules, vendent 30 livrées de terre de revenu, assignées sur leur terre d'Etaules et Darois, moyennant 300 francs. — Fol. 119. Acte par lequel le curé de Saint-Martin-du-Mont, en qualité de lieutenant du doyen, installe Jean Perrot comme curé de Champagny. — Fol. 129. Guyot de Seigny, sire de Boussenois, et Marguerite de Courchapon, sa femme, vendent 10 livrées de terre à l'abbaye de Saint-Sëine. — Fol. 149. Thomas, sire d'Eguilly, écuyer, reconnaît devoir 10 francs à Jean Chambellan, marchand à Dijon, « pour la vendue de cinq aunes de brenotte de Lielle et de 9 aunes de gris de Montpison. » — Fol. 153. Jean de Chissey, seigneur de Varanges, doit au même 25 francs d'or, pour achat de drap. — Fol. 159. Testaments de Jean Doni, curé de Francheville, et de Hugues Favet, curé de Curtil; fol. 169, de Jean Quitton, curé de Pellerey.

B. 11349. (Registre.) — Petit in-folio, 91 feuillets, papier.

1401-1413. — Notaires et tabellionages. — Registre de Michel Coqui, de Saint-Seine, tabellion de la cour de Langres et coadjuteur du tabellion de Dijon, à Dijon. — Fol. 18. Contrat de mariage de Viennot, fils bâtard de feu Jean de Perrigny, chevalier, sire de Perrigny et d'Osannote, et de Jeannotte, fille d'Estevenot le Reveneret de Fouchanges. — Fol. 21. Henri de Bauffremont, chevalier, sire de Scey et Jeanne de Vergy, sa femme, échangent à Liébaut du Fays, écuyer, tout ce qu'il possède à Villers-les-Pots, contre 30 livrées de terre de revenu. — Le même Henri vend cette terre de Villers-les-Pots à noble Jean dit Sorent d'Auxonne, pour la somme de 800 francs d'or; Jean Sorent était command du chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Fol. 31. Guillaume de Marey, sire de Fontaine, et Marie, sa femme, vendent leur terre de Marey à Poinceot de Saint-Seine moyennant 420 francs. — Fol. 40. Jeanne, dame de Mont-Saint-Jean et de Thil, femme de Pierre de Thil, vend à Jean Chambellan, bourgeois de Dijon, le meix du Crot Conart à Morey. — Fol. 50. Partage des biens de Raoul de Montormentier, chevalier, entre ses enfants, Guillemette, dame de Vantoux, et Aubry, son frère. — Fol. 54. Marché pour le charroi du bois nécessaire au chauffage du four banal de Gevrey et des 40 charretées pour la provision des habitants du château dudit lieu. — Fol. 62. Acte par lequel les mariés la Boquet disculpent la Novalet du vol de gélines et d'un col appelé Poul, commis dans leur hôtel. — Fol. 70. Vivien d'Aiserey, chanoine de Saint-Étienne, curé de Notre-Dame de Dijon, reconnaît devoir « sept mangiers ou digniers bien honorables et souffisans » aux prêtres desservant ladite église et d'autres droits et profits pour son « O, pour son dy dedero, son defructu et aussi les flans de

roisons. » — Fol. 77. Frère Guillaume de Velfain, chanoine de Saint-Pierre de Mâcon, clerc, écolier à Dijon, emprunte 7 francs à Henri de Gorleau, maître de ces écoles. — Fol. 84. Guillaume de Chevigny, clerc, demeurant à Dijon, reconnaît devoir 40 sols à Gevrey Couchon, barbier, « pour certaigne cure de maladie. » — Fol. 85. Acte par lequel deux prêtres desservants de l'église Notre-Dame somment Hugues de Mirebel, leur confrère, malade au lit, de déclarer, si, comme il l'a dit, il leur a réellement donné son argent en garde, à quoi ce dernier répond que ce qu'il en dit n'était que par plaisanterie.

B. 11350. (Registre.) — Petit in-folio, 93 feuillets, papier.

1400-1402. — Notaires et tabellionages. — Registre de Berthelot Cornu, de Corbueil, clerc, coadjuteur d'Étienne de Fénay, tabellion de Dijon. — Fol. 4. Michel Bercherel d'Angers se commande comme apprenti à Arnoul Pincornet, peintre à Dijon, pendant quatre ans, pour apprendre « le mestier de pointre et les appartenances d'icellui. » — Fol. 80. Le même se commande également à Quassot de Frerin, « voirrier, pour apprendre la science de son mestier. » — Fol. 5. Rétrocession faite par Guillaume Clément d'Arnay aux religieux de la chartreuse de Dijon, de la vente de quatre livrées de terre à lui faite par Jean de Saint-Basile, écuyer, et Isabeau de Vaulsery, sa femme, laquelle avait fait abandon de tous ses biens à ladite chartreuse. — Fol. 7. Acte de versement fait par les habitants de Montigny, près Arbois, entre les mains des officiers du duc, d'une somme de 300 livres, donnée par eux pour aider le duc à racheter du chapitre d'Arbois la terre de Montigny, de Vaucelles et la grange des Arceures. — Fol. 16. Monnet de Prenois, chapuis, vend à la Chartreuse de Dijon, moyennant 150 francs, une certaine quantité de pièces de terre, sises au finage de Corcelles-en-Montvaux. — Fol. 20. Promesse du procureur de l'abbaye d'Accey, du chapitre de Saint-Anastase-sur-Salins, des gardiens et couvent de Salins et de Lons-le-Saulnier de se représenter devant la Chambre des comptes au sujet de l'exécution des lettres patentes du duc, portant main-levée des rentes assignées à ces communautés sur les revenus de la Saunerie de Salins. — Fol. 30. Philibert de Blaisy, chevalier, sire de Villecomte en partie, reconnaît devoir 2 francs à Jean-de-Saulx, sergent du duc. — Fol. 37. Girard de Pontailler, écuyer, seigneur de Talmay et de Saulon-la-Rue, vend 22 livres tournois de revenu à Guiot Poissonnier, pour 220 francs. — Fol. 42. Jean de Crux, chevalier, sire de Trouhans, vend à la chartreuse de Dijon 6 émines de froment de rente annuelle pour la somme de 120 livres. — Fol. 46. Guillaume de Marey, écuyer, sire de Fontaine, quitte Philippe de Blaisy, chevalier, sire de Villecomte, des quatre queues de vin d'Hauteville, qu'aux termes du testament de Jeanne de Blaisy, dame de Flavignerot, il devait servir à feu Richard de Fontaine, son beau-père. — Fol. 50. Vente faite par Huguenin Perrot de Pouilly aux religieux chartreux de Dijon, des tierces du moulin de Bellenod et dépendances, et d'autres terres, le tout moyennant 80 francs d'or. — Fol. 53. Jeannoste Pinot, âgée de 8 ans, se commande pour 8 ans à Jean Lescot, apothicaire à Dijon, pour le servir, lui et sa femme, à condition d'être nourrie, vêtue, chaussée, avoir toutes ses nécessités convenables, suivant son état, et la somme de 10 francs son terme échu. — Fol. 74. Jean de Vienne, sire de Pagny, Mathieu de Longvic, sire de Raon et Jean de Choiseul, écuyers, reconnaissent devoir à Jean de Montiérender, hôtelier du Chapeau-Rouge, à Dijon, la somme de 26 gros, pour dépense faite en son hôtel. — Guyard de Pontailler, écuyer, sire de Magny-sur-Tille, en partie, reconnaît devoir 8 francs à Étienne Chambellan, drapier à Dijon.

B. 11351. (Registre.) — Petit in-folio, 135 feuillets, papier.

1403-1406. — Notaires et tabellionages. — Registre des contraulx, reçus par Berthelot Cornu, clerc, coadjuteur du tabellion de Dijon. — Fol. 12. Perrotin Lambert de Champvans, écuyer, reconnaît devoir 3 francs à Jean de Fontenoy, couturier, pour la vendue d'un gipon. — Philippe et Alexandre dit les Guespet, écuyers, frères, doivent au même 26 francs pour argent prêté. — Fol. 19. Un muid de vin vermeil vieux est vendu 16 gros ; — fol. 22, un bacon et trois quarts de bacon de lard, 22 gros ; — deux billes de foul, (foyard) de 6 pieds de long, 16 gros. — Fol. 24. Jeanne de Mipont, dame de Fain-les-Montbard, femme de Jean de Ragny, écuyer, cède sa terre de Fain à Guillaume des Loges, écuyer, son fils et de Guyot des Loges, son premier mari. — Fol. 31. Jean Perrenin, chapuis, reconnaît devoir 3 écus à Perrinet Barbete, barbier, « pour ouvrage fait par ce dernier, sur la guérison de sa jambe. » — Fol. 32. Eudes de Juzennecourt, prieur de Saint-Léger, vend trois milliers « de nourrin de carpes, de un doy moins d'un pied de long à prendre de l'œil jusques à la fourchette. » au grand compte de 1,200 par 1,000 livrées sur le grand étang, pour le prix de 30 écus d'or. — Fol. 36. Richard de Chissey, écuyer, vend pour 100 francs, à Jean Martin, drapier à Dijon, plusieurs bijoux, parmi lesquels on remarque « ung fermoillet d'or, ou il y a trois petits saphirs, ung levrier d'or au milieu émaillé de blanc à six perles. » — Fol. 37. Douze cents de suif fondu sont vendus 34 francs. — Fol. 50. Villemin Prévôt, de Resnel, près Bâle, ménestrel du comte de Nevers, amodie sa maison, rue des Forges, à Dijon. — Fol. 52. Jean de Vienne, sire de Pagny, reconnaît devoir 25 francs à Étienne Chambellan, pour vente de 8 aunes de drap vert guay et 11 aunes de drap de brunette

de Douai. — Fol. 65. Testament de Hugote, veuve de Jean Juliot le jeune, bourgeois de Dijon. Elle est inhumée dans la chapelle fondée dans l'église Saint-Jean, en l'honneur de saint Grégoire, par Jean Juliot, et donne des fonds pour en augmenter la dotation. Elle lègue aussi à six pucelles, qui seront choisies par ses exécuteurs testamentaires et à chacune d'elles, « une coustre de plume, un coussin, un oreiller et une paire de draps de chenove. — Acte dressé devant la maison mortuaire de Belote de Beaufort, située près le couvent des frères prêcheurs, de la revendication par les prieur et religieux dudit couvent, de ladite maison, laquelle, en vertu d'un titre, devait leur revenir après la mort de ladite Belote. — Fol. 90. Regnaut Petit, vigneron à Talant, reconnaît devoir 12 gros à Olivier Pied-de-Vache, « cyrurgien » à Salives, « pour avoir taillé de routure un sien enfant. »

B. 11352. (Registre.) — Petit in-folio, 108 feuillets, papier.

1403-1404. — Notaires et tabellionages. « C'est le papier et registre des contraulx receups par Berthelot Cornu, coadjuteur de Jean Aubert, fermier du tabellionage de Dijon. » — Fol. 3. Jeanne de Mipont, dame de Fain, femme de Jean de Ragny, écuyer, se porte caution des 33 francs dus par Jean Prévôt, brodeur, aux frères mineurs de Dijon. — Fol. 9. Marché pour la construction de deux « escollaiches » en charpente derrière le treuil de Rolin Guillemin de Talant. — Fol 11. Thomas, sire de Perrigny, d'Arceau et d'Arcelot, vend au bâtard d'Ormoy un héritage provenant d'un mainmortable décédé sans hoir. — Fol. 19. Le péage de la ville de Dijon est amodié 570 francs. — Fol. 21. Perrenot Potot, vigneron à Diénay, reconnaît devoir 4 écus d'or à Bertrand d'Hauteville, bourgeois de Dijon, pour la « vendue d'une robe doublée de drap pers appelée hincelin. » — Fol. 23. 23 cuirs en graisse sont vendus 42 francs. — Fol. 29. Vautier de Marcilly, écuyer, fils de Villemot de Marcilly, jadis bourgeois de Dijon, reconnaît devoir 135 francs à Guillaume de Vandenesse, clerc, pour dépens de bouche et de chevaux, et pour toile et un harnois de guerre, fournis à Jean de Chartres, écuyer, frère dudit Vautier. — Il emprunte au même, du consentement de Hugote de Frolois, sa mère, et comme tuteur de Gauthier et Berthaut, ses neveux, fils de feu Pierre, son frère, la somme de 57 francs, à valoir sur le prix et la ferme des biens desdits mineurs. — Fol. 35. Vente faite par les consorts Robin à Guillaume de Saulx, Jean de Saulx, chevalier, sire de Courtivron, chancelier du duc, Jean de Saulx, son frère, de tout le droit qu'ils pouvaient prétendre dans la succession de Jean Cauchard, prêtre. — Fol. 38. Acte de la présentation faite par Perrot Laillot, queux du duc, à Henri Huerken, queux de la duchesse, de la somme en argent de 90 écus d'or qu'il lui devait, et du refus de celui-ci de recevoir cette somme autrement qu'en or, ainsi que le portaient ses lettres. — Fol. 46. Un vigneron de Gevrey achète à un coutelier de Dijon une épée et une dague pour 2 francs. — Fol. 52. Interpellation faite par le procureur de madame de Lignières, veuve de Jean de Crux, seigneur de Trouhans, dame de l'éminage de Dijon, au mayeur de cette ville, siégeant en l'auditoire des prisons, d'avoir à informer du délit commis par un pâtissier qui avait brisé la mesure du fermier de l'éminage. — Fol. 64. Acte par lequel Guillaume Poinsot, de Saint-Seine, écuyer, ayant acquis de Thomas d'Eguilly, écuyer, ses terres de Maizières et Courcelles, près Voudenay, Thomirey, Semarey, Selle, Sausseau, moyennant 5,000 francs d'or, desquels il a payé 2,000, il s'engage à lui servir sa vie durant, et par an, 20 émines de froment, 20 d'avoine, 15 queues de vin, 5 lards et 300 écus. — Fol. 65. Thomas d'Eguilly, sire dudit lieu, assigne les 105 livrées de terre vendues par lui audit Guillaume, sur les revenus de sa terre d'Eguilly, laquelle relève en fief de Saffres. — Fol. 71. Simon Lebrun, clerc, de Semur, achète, pour 2 francs, à Guillaume Troismailles, sergent du duc, un écusson de sergent, armoyé des armes de M. le duc. — Fol. 79. Jeannin Bonet, de Belesme-en-Perche, se commande pour deux ans à Jean Fixet de Coutances, « triacler chirurgien, pour le servir audit mestier. » — Fol. 90. Thomas de Perrigny, écuyer, sire dudit lieu d'Arceau et d'Arcelot, voulant acquitter ses dettes, vend la terre d'Orgeux et le moulin du Bois à Guillaume Poinsot, sire d'Eguilly, pour la somme de 400 écus d'or. — Fol. 97. Gérard Roncenet, fermier de la Poissonnerie de Dijon, reconnaît devoir à cette ville la somme de 53 francs. — Fol. 98. Thierrot Huart, écuyer de l'abbé de Saint-Étienne, achète pour 8 francs une cotte de fer, un jacques de futaine et une paire de gantelets.

B. 11353. (Registre.) — Petit in-folio, 202 feuillets, papier.

1404-1423. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Berthelot Cornu, clerc, tabellion de Langres, coadjuteur du tabellion de Dijon. — Fol. 12. Jean Anglus, prêtre, curé de Messigny, reconnaît devoir 12 francs au chambrier de Saint-Bénigne, à cause du patronage de son église et des messes à dire dans la chapelle dudit chambrier à Messigny. — Fol. 16. Jaquot et Jean Bitote, frères, menuisiers à Morey, s'associent pour trois ans, avec Jaquot Lécrivain, menestrier au même lieu, qui s'engage à leur enseigner l'art de « menestrandise » et leur donner un tiers du gain fait en commun. — Fol. 36. Amodiation des terres sur Couchey, faisant partie de la dotation de la chapellenie, fondée en la Sainte-Chapelle, par Perrenotte de Layer, femme de Regnaut de Torcenay, écuyer. — Fol. 38. Estevenin d'Alaise de Salins, « estudiant aux escoles » de Dijon, reconnaît avoir emprunté 10 francs à Michel Morel dudit lieu, pour avoir ses nécessités auxdites écoles. —

Fol. 56. Jean de Vantoux, tisserand, reconnait devoir 3 francs à Jean d'Arras, portier de la duchesse. — Fol. 65. Testament de Pierre Jacquin, maréchal à Vitteaux, qui, entre autres legs, laisse 20 sols à Marie « la fisicienne, » veuve de François de Gys, barbier, qui l'a gardé dans sa maladie, et 6 gros au prêtre qui l'a visité et lui a administré les sacrements. — Fol. 74. Béatrix, veuve Jacquier, reconnait devoir 3 francs à Henri le Vigoureux, barbier, qui l'avait « garie d'un aposthume qu'elle avait entre le coul et l'épaule. » — Fol. 102. Guillaume Jainglote doit 5 francs au même pour cure d'un « aposthume pénestré qu'il avait au mouvement de l'épaule droite gisant sur les costes. » — Fol. 76. Jeanne d'Oiseler, dame de Bonnencontre, reconnait devoir 4 francs à Arnoul Pincornet, peintre à Dijon, pour la façon et ouvrage de la bannière de Philippe de Vienne, son fils. — Fol. 81. Jean de Marly, clerc, « estudiant en l'Université de Paris, en la faculté de decret, » reconnait devoir 5 francs à Moingeot pour charroi de vin. — Fol. 89. Nicolas Péronne, clerc, se commande pour un an à Thevenin Lemonial, boucher, pour le servir loyalement en « l'art et science d'escripture, » moyennant la nourriture, le logement et la somme de 10 francs. — Fol. 91. Association entre Jean de la Croix et Jean Lavisey, boulangers, pour l'office de la boulangerie, de la pâtisserie de la duchesse, du comte du Charollais et des enfants de Bourgogne. Ils alternent le service par période de quatre mois. — Fol. 94. Jean Michel, sergent de la mairie, reconnait devoir à Guy Poissonnier, maire, la somme de 15 francs, pour les treizaines. — Fol. 99. Jean de Glanno, écuyer, capitaine de Talant, doit 2 francs à Jean Gomet, bourgeois de Dijon. — Fol. 105. Rolequin de Durdret (Dordecht), ouvrier de menus fers à Dijon, marchande avec Amiot Pincernet, peintre, la façon d'une table d'autel, contenant 20 pieds de long, 5 pieds et demi de haut, surmonter ladite table « au milieu environ 7 pieds de largeur en demi-rond sans feuilles qui seront à l'entour; laquelle table sera close de deux ventaux couvrant toute la table. Lesquels table et ventaux doivent être enfonciés, avoir un boutaul et une nacelle tout à l'entour. » Le tout en bois sec, net et grée, savoir les panneaux et la taille des feuilles en noyer et le demeurant en chêne. Amiot doit le gluer de glu de « noe » en faire transporter la table à Langres. Le tout moyennant 18 livres. — Fol. 121. Acte de la déclaration, faite en présence de François de Mantul, « fisicien maistre en médecine » à Dijon, par Jean de Verdi, coutelier, à Dijon, et Jacquette, sa fille, jadis femme de feu Gilet de Bonneval, coutelier à Dijon, à présent femme de Guillaume Parisot, coutelier à Langres, qu'il y a deux ans, ledit Gilet étant malade, on envoya quérir ledit maître François qui le visita durant quatre jours, qu'au matin du quatrième, ladite Jacquette ayant demandé au médecin si une saignée ne serait pas profitable, celui-ci répondit qu'il fallait bien s'en garder parce que le malade était en péril de mort; que nonobstant cet avis des voisins ayant envoyé chercher un apothicaire, celui-ci pratiqua une saignée qui détermina l'hémorragie qui emporta le malade, et qu'enfin ledit médecin étant survenu après, et s'étant aperçu qu'on avait transgressé ses ordres, s'était départi d'illec et le commandant à Dieu. C'est pourquoi Verdi et sa fille reconnaissent que si cette saignée faite contre leur gré n'avait point été pratiquée, Gilet « n'eust point esté mort si tost comme il fut. » — Fol. 149. Jean Cusin, curé de Neuilly, loue son cheval, sur poil bayart, du prix de 6 francs, pour un mois. — Fol. 154. Jean Benoit le jeune, marchand de Mâcon, vend à Jean Bernard, barbier à Dijon, « six fes de voirre » de la verrerie de Bonnevaul en Dauphiné pour 15 francs. — Fol. 184. Règlement de compte entre Etienne Quarron, maçon, et Quentin Damy, bourgeois de Dijon, pour avances faites, lors de la « refaçon du pignon du parvis » et des pilliers devant le pignon de l'église Saint-Philibert de Dijon. — Fol. 200. Une panne de martre est vendue 18 écus d'or.

B. 11354. (Registre.) — Petit in-folio, 128 feuillets, papier.

1412-1422. — Notaires et tabellionages. — Registre de Berthelot Cornu, clerc, à Dijon, coadjuteur du tabellion de cette ville. — Fol. 5. Acte dressé dans le « berle » de la porte Guillaume, par lequel le moine gardien de l'hôtel de Clairvaux, à Dijon, donne une tasse d'argent aux fermiers de l'impôt de XII deniers pour livre en nantissement du prix du vin qu'il faisait conduire hors de Dijon, à la charge par ceux-ci de la rendre s'il est prouvé que l'abbaye de Clairvaux est exceptée de cet impôt. — Fol. 10. Dans l'inventaire des biens donnés par Jeannotte de Fregnoy à Simonne Darey, demeurant à Dijon, en nantissement de la somme de 8 francs, figurent : « un escrint ferré à serrure de fer, renfermant un demicin sur soye ynde, garny de cloux d'argent; deux mordans d'une chaigne d'argent; une patenostre d'ambre fin; un anel d'or auquel il a une pierre de Licorne, une crois d'argent, un miroir, une culier en gros argent; une bourse de soie contenant 124 petits boutons d'argent doré. » — Contrat de mariage d'Huguenin de Marey, écuyer, sire d'Echevannes et de Oudote, fille de Jean de Choisey, chevalier. — Fol. 21. Acte dressé à la chambre de Ville, duquel il résulte que les fermiers de l'imposition de 12 deniers pour livre, sur le poisson mis en vente, ayant présenté à Guy Poissonnier, maire de Dijon, une commission scellée par Moisson, receveur du bailliage, celui-ci prit un canif, enleva le sceau, non point comme maire, mais comme simple particulier, attendu que cette cédule devait être revêtue de son seel et que l'adjudication ayant eu lieu devant la

Chambre des Comptes, c'était à elle qu'appartenait le soin de donner la commission. — Fol. 28. Odot de Pluvot, écuyer, échanson du duc, achète pour 12 francs un cheval « moreaul. » — Fol. 30. Henriette de Saint-Hilaire, femme de Guillaume de Courcelles, licencié en lois à Dijon, cède, pour 90 francs, à son frère Jean de Saint-Hilaire, chevalier, seigneur d'Auvillars, tout ce qui peut lui revenir dans la succession de Marguerite de Saint-Hilaire, leur cousine germaine, sur la terre de Bousselanges. — Contrat d'apprentissage du métier de gainier, sept ans de durée. — Fol. 39. Acte dressé dans un cellier de la Verrière, où mangeaient des clercs, par lequel Simonnot Sauvoy, clerc, ayant dit à Étienne Vincent, aussi clerc, quelle « chiere » il faisait et qu'il s'en allait mourant, et, celui-ci ayant répondu que lui Symonnot pourrait bien mourir avant lui, mais que néanmoins, s'il mourait dans l'année, il le ferait son héritier ; Symonnot le prend au mot, mande un notaire et fait dresser instrument de cette déclaration. — Fol. 47. Bail de l'étang l'Abbé, près les chartreux de Dijon, fait par l'abbé de Saint-Bénigme, moyennant 8 francs par an. — Fol. 52. Huguenin le Tuilier, vend au duc de Bourgogne, pour la couverture des bâtiments de Talant, six milliers de tuiles plombées, blanches et noires, à prendre dans sa tuilerie de Quetigny. — Fol. 64. Deux hommes de Curtil se portent garants envers Simonin Poget, drapier à Dijon, de la somme de 10 francs, prix de quinze aunes de drap rouge, vendues à Girard de Saulx, écuyer, sire de Vantoux. — Fol. 76. Loys d'Epernay, secrétaire du duc de Bourgogne, prête la somme de 4 francs à un tonnelier. — Guy de Montot, écuyer, sire du Val-de-Suzon et de Quincerot, reconnaît devoir 4 francs à un hôtelier de Dijon. — Fol. 65. Jean de Savoisy, seigneur de Minot, Bellenod et Bierry, vend à Jeannette et Marguerite, filles de feu Guillaume Fraillon et de Catherine de Boucheral, à présent femme de Richard de Chancey, bailli de Dijon, leur tuteur, sa terre du Fossé, près Is-sur-Tille, la Grange noire, une maison à Savoisy, son château de Minot et sa terre de Bellenod, le tout pour 1,000 écus d'or. — Fol. 90. Amodiation par l'abbaye de Fontenay de sa maison à Dijon. Parmi les meubles qui y sont inventoriés on remarque deux cents, deux demi-cents et deux quarterons de pierre à peser, garnis d'anneaux de fer. Le bail est fait sous la réserve de loger et d'héberger le procureur de l'abbaye, son valet et leurs chevaux toutes les fois qu'ils viendront à Dijon. — Fol. 97. Girard le Gazerat, vigneron, marchande de faire les vignes d'un sergent de la mairie de Dijon, moyennant 9 francs, « unes chausses de 5 gros et 3 paires de souliers garnis de ramandeures. » — Fol. 118. Guillaume de Mantoche, « fevre, » s'engage envers le prince d'Orange, seigneur d'Arlay, à lui fabriquer six canons à deux chambres contenant 3 livres de poudre, et huit autres canons, jetant dix livres de pierre à deux chambres, contenant chacune 2 livres de poudre, moyennant 5 francs par livre de pierre. Les canons seront essayés à trois coups. — Fol. 109. Emprunt de 12 francs fait par Viennot Humbert, vigneron, sur nantissement d'une courroie d'argent blanc, d'une bourse de velours noir, d'un « épinglier ouvré de dorures » et garni d'argent doré, et d'une patenostre d'ambre jaune, garnie de plusieurs boutons d'argent. Fol. 127. Marché passé par le chatelain de Lantenay, pour la réparation de la toiture du château. — Fol. 124. Denisot Baudrier se commande pendant six ans à Jacot des Roches, arbalétrier et artilleur du duc, pour apprendre l'art et science dudit mestier d'artillerie. — Fol. 125. Philibert de Rye, écuyer, sire de Rye, reconnaît devoir 72 francs à l'hôtelière du Chapeau-Rouge.

B. 11355. (Registre.) — Petit in-folio, 74 feuillets, papier.

1402-1403. — Notaires et tabellionages. — Registre de Jean du Bois, de Verrière-sous-Glaine, clerc, coadjuteur de André Etienne de Fenay, tabellion de Dijon. — Fol. 2. Contrat d'apprentissage du métier de mercier et de marchandise, dix ans de durée. — Fol. 3. Jean Potier, chanoine de Saint-Etienne, commande pour 4 ans Pierre Potier, son frère, à Jean le Bon, tabellion de Langres à Dijon, pour le servir, à charge de le nourrir et de lui enseigner l'office de notaire. — Jeanne de Mipont, dame de Fain, veuve de Guyot d'Arcey, sire de Mimeure, emprunte 80 francs à Guillaume Bataille, gruyer de Bourgogne. — Fol. 9. Elle reconnait devoir à Jean Chambellan, drapier, 13 francs et demi, prix de 4 serges de drap rouge pour une chambre. — Fol. 12. Etienne et Jean Villotte, frères, écuyers, sires de Montot, et de Josseaulx, vendent aux chartreux de Dijon tout ce qu'ils possèdent à Pluvault, Beire-le-Fort, Premières et Longeault, moyennant 350 écus d'or. — Fol. 14. Jean Chauchard, chapelain de la chapellenie de Sainte-Marie-Madeleine, érigée au château de Rouvres, l'amodie à vie à Pierre de Dammartin, prêtre, moyennant une partie dans les revenus. — Fol. 28. Transaction entre Hérard de Champlitte, sire de Vonges et André Etienne de Fenay, tabellion de Dijon, veuf de Jeanne, sœur dudit Hérard, et tuteur de Geliot, son fils, au sujet des 50 livrées de terre constituées en dot à ladite Jeanne et qui n'avaient jamais été livrées. — Fol. 31. Jean de Rupt, écuyer, échanson du duc, prête 372 francs à Jean Creton, marchand. Quittance de 290 francs, donnée par Mathion, veuve de Jean Sauvegrain, chevalier, et Philippe son fils, à Pierre de Cussigny, chevalier, sire du Pons et de Montille, ayant cause de Jeanne de Montille, sa femme, sœur et héritière de Eudes de Semur, chevalier, seigneur de Montille. — Fol. 48. Guyard de Pontailler, écuyer, sire de Talmay, et Jean Anglois, curé de Messigny, reconnaissent devoir 24 francs à Jean Chambel-

lan, drapier, pour vendue de drap de plusieurs couleurs. — Fol 56. Jean de Gand reconnaît devoir 15 francs au même pour le même sujet. — Fol. 62. Acte par lequel Philippe Sauvegrain, écuyer, se porte caution et garant de Humbelin Langeolet de Talant, clerc, que, sur sa requête, Guillaume Chevilley, tabellion de Dijon, avait bien voulu prendre pour coadjuteur. — Fol. 71. Simon de la Chaume, écuyer, reconnaît devoir 15 francs à Etienne Marriot, épicier à Dijon, pour vente de cire ouvrée et d'épices. — Fol. 73. Fondation d'une torche pour servir Dieu en l'église Saint-Jean, faite par Simon Turreau, cordonnier.

B. 11356. (Registre.) — Petit in-folio, 125 feuillets, papier.

1405-1406. — Notaires et tabellionages.— « Registre du duc et de Lengres des contraulx receuz par Jean du Bois, de Verrière-sous-Glaine, clerc, coadjuteur de Guillaume Chenilly, tabellion de Dijon. » — Fol. 2. Viennot le Bricaudet et Jean Roubart, vignerons, reconnaissent devoir 12 francs d'or à Pierre de Boulogne, pour le « livrement » et la façon de la cire de la torche de Saint-Nicolas. — Fol. 4. Reconnaissances par Jean de Montaigu, sire de Montoillot et Jean de Tourneurre (Tenare), sire de Genlis; fol. 14, par Emonin d'Arain, sire en partie de Marey-sur-Tille, des sommes dues à différents particuliers de Dijon, pour vente de draps, d'épicerie et d'argent prêté. — Fol. 16. Jean de Tenare achète un aubergeon d'acier pour 25 francs. — Fol. 24. Cent sacs de charbon, sont vendus 8 deniers pièce. — Fol. 135. Un journal de vigne, en Giron, finage de Dijon est vendu 12 francs par Jean Teste, écuyer, fils de feu Jean Teste, chevalier. — Jean de Tenare, sire de Genlis et d'Uchey, amodie son château et sa terre de Genlis pour trois ans à Jean de Champrenaut, bourgeois de Dijon, pour 321 francs. — Fol. 41. Acte par lequel Guillaume de Vendenesse se présente devant le maire de Dijon, dénie formellement les injures qu'on l'accusait d'avoir proférées contre les membres de la Chambre de ville, dépose son chaperon en signe de gage de bataille contre son accusateur, et, informé que des sergents le cherchaient pour le conduire en prison, il proteste contre cette mesure, attendu qu'on savait qu'il avait assez de chevance pour payer l'amende, et, dans le cas où le maire voudrait passer outre sans enquête préalable, il déclare en appeler. — Fol. 46. Pierre Prudhomme, coutelier à Dijon, retient au meunier des moulins des Roches « une rouhe et un rouhot » pour faire virer sa meule un jour de 12 heures de chaque semaine, moyennant 2 gros et demi pour chacun de ces jours. — Fol. 49. Gérard de Saulx, sire de Vantoux, fils de messire Jean de Saulx, seigneur de Vantoux, chevalier; fol. 103, Henri de Saulx, écuyer, sire de Vantoux, en partie, doivent 10 francs chacun à Jean Chambellan, drapier à Dijon. — Fol. 60. Dans les conditions du bail d'une vigne en Presle, sur Dijon, il est dit que les preneurs seront tenus de faire un terreaul (fossé le long du chemin) pour rompre les racines de liège. — Fol. 73. Quittance d'un franc, donnée par le maistre et procureur de la confrérie des tanneurs de Dijon. — Fol. 92. Trois cents et demi de peaux d'agneaux de recette sont vendus 3 écus et demi. — Acte par lequel Richard Perrin, chaudronnier, et Jean d'Orléans, s'engagent à ne jouer d'aucun jeu à argent comptant sous peine de payer 10 francs, dont la moitié appartiendra à l'évêque de Langres et l'autre moitié à celui qui n'aura pas joué. — Fol. 109. Règlement de compte entre Guiot et Claude de Baissey, frères, écuyers, et Jean Chambellan, drapier. — Fol. 114. Robert de Gerland, chevalier, amodie la dîme de Chenôve à Jean Bourgeoise, de Dijon, pour 20 écus d'or. — Procuration donnée par Jean de Ragny, seigneur de Fain, à Jeanne de Mipont, sa femme, pour administrer ses biens durant les absences auxquelles l'obligent son service de panetier du duc. — Acte du refus de Perrot Rougeot à la sommation du maire de Dijon de vuider la maison de l'abbaye de Tart, avant l'accomplissement des mesures prescrites pour cette affaire. — Fol. 123. Procuration donnée à Paris, par Guillaume de Saulx, conseiller du roi; Jean de Saulx, chancelier du duc de Bourgogne; Philibert de Saulx, son frère, et Jean de Saulx, au nom de Thomas, Marie et Perrenotte, leurs frère et sœurs, pour la succession de Jean Chauchart.

B. 11357. (Registre.) — Petit in-folio, 154 feuillets, papier.

1405-1407. — Notaires et tabellionages. — Registre des contraulx receuz sous les scels de la cour de M. le duc de Bourgogne, par Jean Dubois, de Verrière-sous-Glaine, clerc de Michel Des Noms, son clerc, coadjuteur du tabellion de Dijon. — Fol. 5. Guillaume de Châteauvilain, écuyer, reconnaît devoir 40 francs à Guillaume de Bèze, écuyer. — Fol. 16. Procuration donnée par Pierre d'Aillenay, écuyer, échanson du roi. — Fol. 8. Six émines de froment et 6 carteranches de fèves combles, sont vendues 8 francs d'or. — Fol. 11. Philippe de Vienne, chevalier, doit 86 francs au drapier Guillaume de Bèze, pour vente de drap de diverses couleurs. — Fol. 20. Henri de Coublanc, sire de Bézouotte, engage ses revenus dudit lieu, pour trois ans, à Jean de la Verrière, bourgeois de Dijon, pour 12 francs et 9 émines de blé. — Fol. 25. Acte de la dation de tutelle de Doouyn, fille de Jean le Chauchier, de Talant, faite par les échevins de Talant, séant par justice sur la place publique au lieu accoutumé à tenir les jours. — Fol. 28. Quittance donnée par Jean Aubert, tabellion fermier, à Jean Dubois, son coadjuteur, de 80 lettres

scellées du grand scel et 12 du petit scel, reçues, tant par lui que par Michel Des Noms, son clerc et coadjuteur. — Fol. 45. Jean de Vaudrey, écuyer, doit à Jean Chambellan, drapier, 13 francs 8 gros, pour 12 aunes et 4 aunes de pers. — Fol. 61. Guyard de Pontailler, sire de Talmay, lui doit également 20 francs pour vendue de drap de diverses couleurs. — Fol. 61. La quête de l'hôpital Notre-Dame de Dijon, dans l'évêché de Chalon, est amodiée 8 francs. — Fol. 71. Anne de Bauffremont, veuve de Hugues de Saulx, écuyer, sire de Saint-Thibaut et d'Arc-sur-Tille, règle son compte avec Jean Chambellan, drapier. — Fol. 74. Jean, seigneur de Cotebrune et de Bierne, écuyer; et fol. 75, Jean de Chissey, reconnaissent devoir diverses sommes à Guillaume de Bèze, drapier, pour drap et bouracin double achetés chez lui. — Fol. 81. Guy Branchet amodie pour trois ans et moyennant 10 francs la quête de l'hôpital Saint-Jacques de Dijon dans l'évêché de Chalon. — Fol. 84. Fondation faite à la Sainte-Chapelle par Jean de Saulx, chevalier, sire de Courtivron, chancelier de Bourgogne. — Fol. 87. Acte, duquel il résulte que, Etienne Carnot ayant dit à Mathieu de Montmançon, sergent du duc, « pour ma foy, Mathieu, vous avez fait plusieurs biens et plusieurs maulx, » celui-ci lui répliqua : « par le sang de Dieu, vous y mentez par votre sanglante gorge, je n'ai point fait de maulx. » — Fol. 93. Un bacinet, garni d'un camal d'acier, est estimé 10 francs. — Fol. 101. Jean de Choisy, sire d'Orières et d'Aubigny-sous-Sombernon, amodie pour trois ans sa terre d'Aubigny, du chef de Jeanne de Saint-Seine, sa femme, moyennant 70 francs par an. — Fol. 121. Jeanne de Montarbel, veuve de Jean de Tenarc, écuyer, sire de Genlis, reconnaît devoir 25 francs à Jean Chambellan, drapier, pour vendue de drap. — Fol. 125. Deux « aumaires » en bois, ferrées, sont vendues 34 gros. — Fol. 131. Procuration donnée par Jacot Contranglise, écuyer, seigneur d'Orgeux en partie.

B. 11358. (Registre.) — Petit in-folio, 115 feuillets, papier.

1405-1408. — Notaires et tabellionages. — Registrum Johannis de Bois, de Verreria-subtus-Glainam, tabellionis curie Lingonensis à Dijon et Michel Des Noms, son coadjuteur. — Fol. 12. Pierre Morelet, aumonier de Saint-Benigne, amodie sa grange d'Aiserey, moyennant 12 francs. — Fol. 21. Un cheval « arnouchiez de bourreaul » est vendu 6 francs. — Fol. 25. Quittance de 9 francs pour fournitures de « tielles » plombées, pour la couverture des toits de Champmol. — Fol. 27. Henri le Jaulet, potier d'étain, reçoit en gage d'un confrère, des moules « de cymarres » de pintes quarrées, d'aiguières carrées, de flacons, de plateaux et d'écueilles. — Fol. 32. Jean Logerot de la Monte, clerc, se commande pour un an à Simon de Vaulx, maître es arts, recteur des écoles de Bourg-en-Bresse, pour introduire les écoliers que ledit maître lui donnera en l'art et science du fait des écoles, moyennant sa nourriture et 30 francs d'or. — Fol. 34. 54 peaux de moutons blanches, tout ouvrées, sont vendues 5 francs et demi. — Fol. 35. Jean du Moulin, clerc, écrivain de forme, emprunte 12 écus d'or à Jean de Mantoche, prieur de Pontailler. — Fol. 37. Hugues Durant, curé de Chenôve, amodie sa cure pour trois ans à Pierre de Dammartin, prêtre, moyennant 14 francs par an. — Fol. 39. De petits « escrins de pivers » sont vendus 7 francs par un Genevois à deux pelletiers de Dijon. — Fol. 45. La quête de l'hôpital de Saint-Eloi de Pontailler, dans le diocèse de Langres est amodiée 10 francs. — Fol. 49. Vente de 6 livres tournois, appelées francs monnoie courante, le franc compté pour 20 sols, de rente annuelle, pour la somme de 100 francs. — Fol. 62. Vente d'une meule de moulin, pour 6 francs et demi d'or. — Fol. 68. Huguenin du Blé, seigneur de Cormatin, afferme ses vignes de Couchey. — Fol. 70. Vente d'une vigne, sise finage de Dijon, devant le puits Chieraul. — Fol. 93. Guillaume Poisot d'Argilly vend à Amiot, le Doitoux, boucher à Dijon, un cheval noir pour 10 francs. — Fol. 100. Acte constatant que Hugues le Turc, clerc, de Saint-Seine, se présente devant le recteur, curé de Notre-Dame de Dijon, lui annonce que, quittant la ville, il renonce à son paroichiage, « lui baille 6 deniers en le requérant de ne point recevoir contre lui aucunes citations, excommuniement et autres exploits. — Fol. 104. Quinze douzaines de couteaux, tous engaînés, le treizième en sus de chaque douzaine, sont vendus 13 blancs la douzaine, faisant la somme totale de 4 francs d'or. — Fol. 111. Amodiation des étuves de l'hôtel de l'abbaye de Saint-Seine à Dijon, par Jean de Jussey, meunier du moulin de Roche, aux mariés Genon, moyennant 5 sols par semaine.

B. 11359. (Registre.) — Petit in-folio, 62 feuillets, papier.

1406-1408. — Notaires et tabellionages. — Registre des contraulx reçus par Jehan du Bois, de Verrière-sous-Glaine, clerc, à Dijon, coadjuteur de Jean Aubert, tabellion de Dijon, assisté de Regnault Lexarté, son coadjuteur. — Amodiations et ventes de maisons situées à Dijon, fol. 2, en la Vieille-Verrerie, sur le quarron de la rue des Foulx; devant la porte du pont d'Ouche; rue es Beliots; fol. 13, derrière l'église Notre-Dame; rue des Pigniers, entre les portes au Comte et Fermerot; fol. 17, rue Neuve; fol. 46, rue des moulins Saint-Etienne. — Fol. 5. Eudes de Crécey, écuyer, reconnaît devoir 18 francs d'or à Jean Chambellan, drapier, pour vente de 16 aunes de drap. — Fol. 7. Acte de l'interpellation faite par Huguenot de Bèze, au juge des terres de Longecourt et de Tart, pour le duc de Bar, d'avoir à lever la main-mise, pour défaut de reprise de fief, sur la redevance

qu'il perçoit sur les tierces de ces terres, en vertu d'un contrat dont il justifie, ou bien le recevoir, en opposition, afin de lui permettre de recourir contre ses vendeurs, ensemble de la réponse du juge qu'il voulait, avant de prononcer, s'en référer aux conseillers du duc. — Fol. 8. La coupe de 30 journaux du bois de Champbetant, sur Perrigny, est adjugée pour 3 francs, par Thomas, seigneur de Perrigny. — Fol. 25. Donation de tous ses biens, faite au couvent des Cordeliers de Dijon, par Loys Thorel, fils de Jean Thorel, marquis de Canillac, au diocèse de Mende, sire de la Mote, du corps de dame Jeanne, sa femme, fille du comte de Prade, au royaume d'Aragon. — Fol. 26. Girard d'Aisey, sire de Pouilly-lez-Dijon, règle compte avec un homme dudit lieu pour dépens faits par les gens de son hôtel. — Fol. 29. Acte dressé en la chambre du conseil de la ville de Dijon, duquel il résulte qu'un sergent de l'hôtel du roi ayant saisi les biens d'un mercier de Dijon, débiteur du roi, sans s'être fait au préalable assister de la justice municipale, la mairie le mande devant elle, lui fait reconnaître le mépris dont il a usé envers elle et le condamne pour réparation à 10 livres d'amende, qu'elle lui remet aussitôt, pour l'honneur et révérence du roi. — Fol. 39. Contrat d'apprentissage de l'art et science de « cousturerie et giponnerie » six ans de durée. — Fol. 51. Echange de vigne sur Dijon, entre Philippe de Franchelain, commandeur de la Chaume, au diocèse de Saint-Lô, procureur d'Antoine de Franchelain, écuyer, sire de Maillenay, et Nicolas de Courcelles, bourgeois de Dijon. — Fol. 58. Nouvelle amodiation des étuves de Saint-Seine.

B. 11360. (Registre.) — Petit in-folio, 142 feuillets, papier.

1407-1410. — Notaires et tabellionages. — Registre de Jean du Bois, de Verrière-sous-Glaine, tabellion de la cour de Langres à Dijon, assisté de Michel Des Noms, Regnaut Lexarté et Jean Brulan, ses clercs et coadjuteurs. — Fol. 1er. Amodiation, pendant deux ans, de la quête de Saint-Eloy de Pontailler, dans l'évéché de Langres, moyennant la somme de 12 francs. On remet au preneur la châsse, deux clochettes, un papier de confrérie et l'autorisation épiscopale de quêter. — Fol. 3. Sept milliers de pavements plombés, pris à Pontailler, sont vendus 14 francs. — Fol. 5. La quête de Notre-Dame du Puy, au doyenné de Longecourt, diocèse de Chalon, est amodiée 3 francs. — Fol. 10. La veuve Quinot marchande à Jean Pillot, mercier, la fabrication de 12 « pierres de layne en drap de camelin et de sargis, fasson de Dijon » pour 7 francs. — Acte par lequel Coustain Pissegrin, potier d'étain, serviteur de Jean du Vivier, s'engage de nouveau à servir son maître audit métier, mais refuse de renouveler le serment de fidélité et de lui garder le sien, sous prétexte qu'il a déjà prêté ce serment. — Fol. 15. Cheptel de huit vaisseaux de mouchottes; le partage du fruit se fait par moitié. — Fol. 30. Caution donnée par Guillaume de Maxilly, chatelain de Pontailler, pour la créance de 100 francs d'Agnès de Blaisy, dame de Brognon, envers Jean Chambellan, drapier. — Fol. 36. Le même Chambellan vend 4 demi-draps d'Aubeville, pour la livrée des sergents de la mairie de Dijon, moyennant 35 francs. — Fol. 38. Contrat de mariage de Jean Tarlevet, maitre de l'hôpital Saint-Jacques de Dijon, et de Lorote Rougejouhe. La fiancée donne à l'hôpital une maison rue Saint-Nicolas. — Fol. 49. Madame Philippe de Linières, veuve de Jean de Crux, chevalier, tutrice de Jean et Jeanne, ses enfants, amodie l'éminage de Dijon pour trois ans, moyennant 40 émines de blé par an. — 500 gros fagots de chêne sont vendus un franc. — Fol. 61. Pierre Gervaise, fournier, achète aux fermiers de la coupe des bois seigneuriaux de Perrigny les « gattis » des bois de cette coupe pour 4 francs et demi.— — Fol. 72. La tonsure de 313 pieds de saules, aux environs de Longvic, est vendue 2 francs et demi. — Fol. 81. Acte par lequel Jacques Maille, bourgeois de Dijon, accepte les offres de Perrenot de Boulogne, sergent du duc, de se rendre pour lui à Acqui, en Piémont, et s'engage à l'indemniser, sur sa simple déclaration, de toutes les pertes qu'il pourrait supporter de la part des gens de guerre, à l'aller et au retour du voyage. — Fol. 84. Ornements de chapelle et mobilier de la literie des cinq lits de l'hôpital du Val-de-Suzon, reçus en dépôt par Jacques Poingeot, de Talant. — Fol. 89. Hugues Bricault se commande pour un an à Nicolas le Jolietet, licencié en médecine, pour être introduit en l'art et science de « selorgien. » — Fol. 89. Marie, fille de Jean de Foissy, écuyer, bailli de la Montagne, femme de feu Jean Baudot, bourgeois de Dijon, donne quittance à son père de 50 francs qu'il lui devait sur sa dot. — 16 livres de cire et 30 livres de tenements, coûtant 5 francs, sont employés à la fabrication d'une grosse torche destinée à l'église Saint-Pierre. — Fol. 106. Jean Amiot, prêtre, achète pour 8 francs une « oppelande de pers fourrée de connins. — Fol. 126. Une cotte et un chapel de fer, deux paires de gantelets et d'avant-bras, sont vendus 8 francs. — Fol. 132. Une panne d'agneaux noirs pour fourrer une robe est vendu 2 écus d'or. — Fol. 68. Trois particuliers de Varanges font marché avec Dreux Maréchal, maître de la chambre des comptes du duc, de « oster toutes les grioles, espines, boissons et autres mauvaises herbes estant » dans une pièce de 32 soitures de pré sur Varanges, moyennant la somme de 6 francs.

B. 11361. (Registre.) — Petit in-folio, 31 feuillets, papier.

1413-1414. — Notaires et tabellionages. — Registre de Jean du Bois, de Verrière-sous-Glaine, tabellion de Langres, à Dijon. — Fol. 3. Trois manouvriers de Dijon font mar-

ché de battre « et escourre » tous les blés, froment, avoine et orge du dîme de Saint-Etienne déposés dans la grange de Theuley, moyennant 7 petits blancs par émine. — Fol. 5. Jean de Trotedan, écuyer, reconnaît devoir 3 francs à Girard Marriot, drapier, pour vendue de drap. — Fol. 6. Monin Gauthier, et Jean de Beaune, chapuis, reconnaissent avoir reçu leur part des 20 francs payés par les habitants de Rouvres sur la marchandise de leur clocher. — Fol. 15. Les religieux chartreux de Lugny amodient les deux maisons qu'ils possèdent, rue du Recept, à Châtillon. — Fol. 20. Jean, sire de Cusance et de Beauvoir, chevalier, reconnaît devoir 9 francs pour dépenses dans un hôtel de Dijon. — Fol. 21. Guillaume de Grantson, chevalier, seigneur de Pesmes, paie 60 francs, un cent et demi de martres, 32 « foyngnes et ventres de regnards. » — Fol. 24 Guillaume de Saulx, écuyer, sire d'Arc-sur-Tille en partie, doit 43 gros à Chambellan, drapier, pour vendue de drap. — Le même Chambellan avance 17 écus aux habitants de Tart, pour parfaire les 50, donnés par eux à Guyard de Pontailler, sire de Talmay, leur seigneur.

B. 11362. (Registre.) — Petit in-folio, 146 feuillets, papier.

1404-1407. — Notaires et tabellionages. — Registre de Perrenot Bonerot, d'Auxonne, clerc, notaire juré de la cour de l'official de Besançon. — Fol. 2. Robert Bonot, « escuelley, » se commande pour un an avec Perrenot Girardot, d'Auxonne; il promet d'ouvrer à son profil en l'art et « mestier d'escuelley, » sous la condition d'être nourri, chaussé et habillé d'une robe de sarges, d'un chaperon pers et de chausses blanches. — Fol. 3. Jean Pourchet de Champdivers, écuyer, donne quittance du prix d'un cheval, vendu par feu Henri de Louvois, écuyer, son frère germain. — Fol. 6. Jean Viart d'Auxonne, écuyer, emprunte une cote de fer, en valeur de 4 écus, et promet de la restituer ou d'en payer la valeur. — Fol. 8. Le même achète pour 10 francs un « bassignet et une paire d'arnois de jambes. » — Donation faite aux prêtres desservant la messe quotidienne, appelée la messe matinale qui se chante à la chapelle Notre-Dame-la-Blanche à l'église paroissiale d'Auxonne. — Fol. 10. Acte par lequel Pierre Vincent d'Auxonne se reconnaît obligé de fournir à Jean Pascolet, de Verdun, un arbre de moulin, les ailes de la roue, ainsi que les éperons à mettre devant le moulin. — Fol. 12. 200 hanaps de bois appelés bruyères sont vendus 6 francs 8 gros. — Fol. 22. Regnier le Fisier d'Auxonne reconnaît devoir à Etienne Pernotet, mercier, 203 quarterons de « drappeaulx appelés drilles. » — Fol. 25. Rachat de la terre de Billey, en vertu du droit lignager, fait par Pierre de Bignans, écuyer, sur Jeanne Viart d'Auxonne, qui avait acquis cette terre de Guillaume, père dudit Pierre, depuis douze ans. — Fol. 34. Pierre Vincent reconnaît devoir à Antoine de Mailly, bourgeois d'Auxonne, un « navois » de bon bois de chêne, de 7 toises de long et de 9 pieds et demi de large. — Jean d'Argent achète 8 francs un bréviaire. — Fol. 42. Transaction entre Gauthier Deschamps, écuyer, sire en partie de Billey, et un de ses hommes au sujet des corvées. — Fol. 45. La ferme de l'imposition de 12 deniers de toutes denrées vendues à Poncey et à Athée, est amodiée 10 francs. — Fol 46. Jeanne Viart reconnaît devoir 13 gros et demi à Jacques de Clairvaux, des frères prêcheurs de Clairvaux, pour les missions d'une absolution du pape, qu'il lui avait fait venir d'Avignon. — Pierre Lavesque, « molier » à Moissey, quitte Vivant du Fresne, qui s'était commandé à lui pour un an, pour être « introduit » au métier de molier, sous la condition de lui livrer six « moles » de moulin de bonne pierre, sans « por ne vene, » chacune de 14 tours. — Fol. 74. Six milliers de tuiles plates, prises en la tuilerie de Saint-Sauveur et employées à la couverture des deux halles d'Auxonne, sont payées 6 francs. — Fol. 98. Hugues Fiot reconnaît devoir 3 francs à Guillaume le Bel, bourgeois d'Auxonne, et lui donne sa femme pour un an comme servante et chambrière sous la condition de lui donner 4 francs, deux aunes de toile et un chaperon. — Guillaume Gourmandet, prêtre d'Auxonne, s'engage, moyennant 10 écus, à se rendre près du pape, à l'effet d'impétrer un mandement pour épouser Jean, fils de Guillaume Alardot, avec Asseline le Morel, tous deux de Perrigny, qui sont de « linaige. » — Fol. 101. Le chargement, déchargement et le charroi de 16 milliers de tuiles, amenés de Pontailler à Auxonne, pour la couverture de la halle, sont payés 3 francs 3 gros.. — Fol. 106. Acte par lequel Guillaume Milletot, bourgeois de Paris, s'oblige à acheter et faire rendre à Auxonne, à Etienne Perrotet, mercier, « des tissus de soie, des ceintures de toutes sortes, à deux, trois roues, à boucles, à rosettes, des bourses, du fil d'argent, du bougran ardent, etc. » — Fol. 107. Acte dressé au chanteaul de l'église d'Auxonne duquel il résulte que Jean Messon, maître es ars et des écoles d'Auxonne, en « chousant et en riotant » avec Jean Drouhet, prêtre, l'avait appelé lerre (larron). — Fol. 118. Une dague, garnie d'argent, et un couteau appelé « ponart » sont vendus 4 francs. — Fol. 130. Jean, dit de la monnaie, d'Auxonne, déclare avoir reçu 5 marcs un quart d'once d'argent de Mathieu de Longvy, sire de Rohon, pour ouvrer en la manière que ledit sieur l'a ordonné.

B. 11363. (Cahier.) — In-8°, 44 feuillets, papier.

1418. — Notaires et tabellionages. — « C'est le registre de Perrenot Bonerot, clerc, notaire de monseigneur (le duc) à Auxonne. — Fol. 1er. Acte par lequel Huguenin Viart remet à Henri de Champdivers, chevalier, tout le droit qu'il avait sur une maison, sise rue du Chamois, à Auxonne. —

Fol. 3. Guyot de Rye, fils de Mathieu de Rye, sire de Balançon, reconnait devoir à Guillaume de Beire, écuyer, la somme de 100 écus d'or à la couronne, pour la vendue d'un « courcier genet d'Espaigne, sur poil gris. » — Acte par lequel Jean Roy d'Auxonne, après avoir reproché à Jean Serant de n'avoir point fait, dans la grange qu'il lui avait amodiée, les réparations convenues, déclare renoncer à ce bail ; de son côté celui-ci, tout en reconnaissant qu'il n'a point tenu ce qu'il s'était engagé à faire, refuse néanmoins de lui donner congé et prétend s'aider de sa lettre. — Autre par lequel Henri de Champdivers, chevalier, tenant un sac de toile renfermant 120 livres de monnaie, déclare à Simonnet de Brie, ouvrier de monnaie, que Jean Viart d'Auxonne renonçant, à sa sollicitation, au droit de retrait lignager, qu'il prétendait exercer envers lui, Simonnet, pour rentrer en possession de la maison qu'il habite et qu'il avait acquise de Jeannette, fille de Villermin Viart et veuve de Jeannin Viart, lui, Henri, le somme de lui céder cette maison, ainsi qu'ils en sont convenus, moyennant la somme de 120 livres qu'il lui offre, plus le prix des réparations qui y ont été faites depuis l'acquisition. Conditions acceptéees par Simonnet. — Acte dressé au chanteaul de l'église d'Auxonne, du refus du curé de Frasne à Nicolas l'Escolier, curé d'Auxonne, de lui donner le certificat de la contumace qu'il prétend avoir obtenue contre lui devant le chapitre de Besançon. — Fol. 32. Acte dressé dans la maison Perrin, à Auxonne, constatant que messire Etienne Paigney, prêtre, ayant dit à Jean d'Argent, aussi prêtre : « Je vous ferai venir vous et vostre putain, là digner, » celui-ci répliqua : « elle vaut mieux que toy. » — Fol. 36. Guillaume de Champdivers, chevalier, quitte Amiot Chisseur, maitre de la monnaie d'Auxonne, de 200 francs sur les 400 marcs d'argent qu'il lui avait donnés à ouvrer.

B. 11364. (Registre.) — Petit in-folio, 44 feuillets, papier.

1407-1408. — Notaires et tabellionages. — C'est le registre et prothocole de Jean Bizot, clerc, à Dijon, coadjuteur de Jean Bernard, tabellion de Dijon. — Fol. 3. Guillaume de Jalleranges, écuyer, frère et héritier de Pierre de Jalleranges, sage en droit, à Dijon, remet pour 4 francs à Guillemette, sa belle-sœur, tout le droit qu'il prétend sur une pièce de vigne. — Jean Bonvallot, épicier, achète pour 3 francs un cheval de cinq ans « sur poil breneal. » — Vauthier de Marcilly, écuyer, fils de feu Guillaume de Marcilly, de Dijon, reconnait devoir 312 francs à Guillaume le Pourteret, bourgeois de Dijon.— André de Darbonney, écuyer, sire de Roche-en-Vaulonnois au comté de Bourgogne, se reconnait débiteur de 14 francs envers Etienne Chambellan, drapier. — Acte par lequel Marguerite, veuve de Sancenot, épicier, voulant donner à son fils la somme de 1,000 francs qu'elle lui a constituée en mariage, lui abandonne, parmi des meubles, les marchandises étant dans ses magasins d'une valeur de 325 francs; parmi ces marchandises, toutes d'épicerie ou droguerie, on voit figurer des huiles ou essences de citron, de térébenthine, de roses, de violettes, de lys, de rue, de « murpin, » de scorpion, de camomille, de sureau, « de verpin, » de laurier, de petrose, de mandragore, de bedegar, d'amandes douces et amères, de nenufar, etc., des sirops, « des ungants, des massapain de Montpellier, » 150 livres d'eau distillée, valant 2 francs, etc.— Fol. 22. Deux cents de suif fondu sont vendus 6 francs. — Fol. 26. Emonin Oudot, écrivain de forme, achète pour un franc de parchemin ris. — Fol. 22. Emonin d'Orain, seigneur de Marey, et Huguenin de Savianges, écuyer, sire de Magny-lez-Brazey, se reconnaissent débiteurs de Guillaume le Pourteret, pour drap vendu. — Fol. 31. Humbert de Rougemont, chevalier, sire de Til-Châtel et de Lux, amodie les revenus de sa terre de Til-Châtel, pendant trois ans, pour 90 florins. — Fol. 36. Acte dressé au berle de la porte Guillaume de l'interpellation, faite par Hugues Fauvernay de Miribel, à Guillaume le Tauron, libellance de la chancellerie de Bourgogne, de ce qu'un sergent l'ayant exécuté en vertu d'un mandement obtenu contre lui par Henri de Beauffremont, sire de Scey, il l'en rendait responsable, et en appelait au Parlement, parce que lui, libellance, avait l'argent.

B. 11365. (Registre.) — Petit in-folio, 137 feuillets, papier.

1413-1433. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean Favre, d'Occey, prêtre, curé d'Occey, puis de Saint-Julien, et tabelllion de la cour de Langres. — Fol. 1 à 10. Reconnaissances de cens sur Fixin, Fixey, Gevrey, Semesanges, faites par le tabellion, en qualité de procureur, au profit du chapitre de Langres. — Fol. 10. Fouquet de Montigny, sire de Broindon, se porte caution d'un de ses hommes qui avait emprunté 2 francs à Jean d'Occey. — Fol 14. Huguenin de la Ferté et Mathiote, sa femme, fille de Thibault d'Escoze, écuyer, vendent à Jacot de Fontette, sire d'Occey, tout ce qu'ils possèdent à Lux, moyennant 10 livres. — Fol. 17. Une émine de blé est vendue 60 sols. — Fol. 18. Jean Ivoire, écuyer, demeurant à Clénay, vend 200 javelles de paisseaux pour 4 francs.— Fol. 20. Marché d'apprentissage du métier de couturier, cinq ans de durée, au bout desquels le maitre doit donner à l'apprenti des forces, un dé et des aiguilles.— Fol. 39. Jacot de Maiserey, gouverneur du château de Brognon, fait marché avec des manouvriers pour « coper, traire et oster tous sauces, arbres, espines et autres bois dans les prés du château, moyennant la somme de 11 francs. — Fol. 43. Une émine de blé est vendue 5 francs. — Fol. 48. Vente de la coupe du bois des Soiteux, faite moyennant 16 francs, par les habitants de Norges, à quatre individus d'Asnières. — Codicille ajouté par Agnès de

Blaisy, dame de Florigny et de Brognon, à son premier testament. Elle lègue sa terre de Brognon à Jean de Blaisy, son petit-neveu, et à sa sœur Agnès sa terre de Leuglay. — Fol. 60. Jean d'Occey inscrit sur son registre la créance de Michel Munier de Bretigny, qui lui doit deux émines de blé et onze carteranches, pour les mortuaires de sa femme et de ses trois enfants trépassés de la mortalité (1428). — Fol. 69. Quittance donnée par Jean de Savigny, écuyer, demeurant à La Marche, à Lambert Langeolier de Saint-Julien. — Fol. 77. Viennot Dudat de Saint-Julien reconnaît devoir à Mme Jacquette de Blaisy, dame de Commarin et de Saint-Julien en partie, la quantité de 20 émines de blé. — Fol. 82. Catherine de Neufchâtel, dame de Pesmes, de La Marche, et Jean de Champlitte, seigneur de Vonges, sont témoins du bail d'une maison à Saint-Julien. — Fol. 84. Acte par lequel Mulotte, veuve de Jean Michel, après avoir ouï la messe des funérailles de son mari, « se dessint » sur le cimetière, en présence de témoins, en disant au notaire curé ces paroles : « Je me dessins et renonce à tous les biens paternels et maternels et aussi à tous les dots de feu Jean Michel, mon mari, et vous en demande instrument. — Fol. 97. Jean d'Ivoire, écuyer, et Guillaume Chethery, de Bretigny, reconnaissent devoir 7 francs à Claude, fils de Jean de Tinteville, chevalier, sire d'Echannay. — Fol. 103. Bail d'une pièce de terre par Jean de Savigny, écuyer, sire de Saint-Julien en partie.

B. 11366. (Cahier.) — Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1413-1414. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Petiot, notaire à Esbarres. — Fol. 1er. Contrat de mariage d'Etienne Penoichot et de Jeanne Naulot, tous deux d'Esbarres d'Orsans, rédigé selon les us et générales coustumes du duché de Bourgogne. — La tondue du bois de la Barre est vendue 29 francs, par Vauthier de Marcilly, Jean de Chissey, et les héritiers de Jean de Chissey de Perrecy, écuyers. — Fol. 2. Pierre de Constantinople, écuyer, achète un cheval pour 5 francs. — Les dimes de Villars-aux-Barres, paroisse d'Arconcey (Esbarres), sont baillées, par le curé Eudes Vauthier, pour 25 émines de blé, un bichet de blé, un boisseau de pois, un boisseau de millet, un cent de « gleux » (paille pour couverture), une corde pour la cloche. — Fol. 3. Perret des Barres, écuyer, vend à réméré deux soitures de pré pour 40 francs. — Fol. 4. Simonne, veuve de Nicole de Constantinople, chevalier, vend un journal de terre à Arconcey, pour 10 francs. — Fol. 5. Partage entre Vauthier de Marcilly et Jean de Chissey, écuyers, des terres de Richard, Philippe et Jeanne, enfants de Richard de Chissey, écuyer, seigneur des Barres d'Orsans, situés sur le territoire d'Esbarres, Aubigny, Magny, Charrey, Brazey, La Bruyère, Chamblanc, Seurre, Mont-lez-Seurre, Jallanges, Trugny, Corgengoux, Morey et Fixin.

B. 11367. (Registre.) — Petit in-folio, 102 feuillets, papier.

1417-1427. — Notaires et tabellionages. — Registre de Jean Boyert de Selongey, clerc, coadjuteur de Pierre Jossequin, tabellion de Dijon. — Fol. 2. Contrat de mariage de Jean Dorny, de Chassey, chevaucheur de l'écurie du roi et du duc, et d'Agnès, veuve de Jeannin de la Vigne. — Fol. 4. Acte de la remise, faite par les habitants d'Is-sur-Tille, à Pierre Feauteaul de Saulx, de papiers et autres pièces, pour remettre à leur procureur au Parlement de Paris, dans l'instance qu'ils ont contre Mme de Grancey, au sujet du marché d'Is-sur-Tille. — Partage des biens de Hugote de Pontailler fait entre Agnès de Saint-Symphorien, dame de Magny, représentant Jean de Pontailler, son fils, Guyart et Girard de Pontailler, neveu et frère de la défunte. Ces biens sont situés à Magny-sur-Tille. — Fol. 6. Acte du serment prêté entre les mains d'Alexandre la Dosne, écuyer tranchant d'Agnès de Bourgogne, par Pierre de Lonne nouvellement nommé sergent des foires de Champagne, de bien et loyalement exercer son office. — Fol. 8. Amodiation des bois de la forêt de Til-Châtel, faite par les trois sergents du duc, commis au gouvernement de cette seigneurie de par le roi. — Fol. 9. Transaction entre Guillaume de Vichy, sire d'Agencourt et de Premeaux en partie; Guillaume et Jean de Fussey, écuyers, seigneurs de Premeaux en partie; les habitants de Premeaux, Emard Bouton, et Jeanne de Quincey, sa femme, au sujet du droit que possédaient les premiers de prendre à certains jours toute l'eau du bief du moulin de Quincey, pour l'irrigation de leurs prés. — Fol. 12. Transaction entre Perrette de Marey, veuve de Jean de Saulx, chancelier de Bourgogne, et Pierre de Bauffremont, sire de Charny, écuyer, et Agnès de Saulx, sa femme, fille desdits Jean et Perrette, au sujet de l'héritage de Philibert de Saulx, évêque d'Amiens, frère de Jean, dont Perrette, parce qu'elle était commune en biens avec son mari, prétendait la moitié. — Fol. 15. Contrat de mariage de Guillaume de Grancey, seigneur de Larrey, avec Perrette de Marey, veuve de Jean de Saulx, chancelier de Bourgogne. — Fol. 27. Acte dressé devant l'hôtel du Chapeau-Rouge, à Dijon, par lequel Isard de Halles, sire de Vergoncey, s'adressant à Jacques de Mouffans, couturier à Dijon, lui dit : « Jacques vous êtes mon homme taillable haut et bas et de mainmorte, et pour ce je mets la main à vous et vous impose taille de 400 écus d'or, payables à la fin d'août. » — Fol. 24. Guillaume de Saulx, conseiller du roi, donne tous ses biens meubles à Jeannette la Chandelière, bourgeoise de Paris, pour les agréables services qu'elle lui a faits et espère lui faire. — Transaction entre le même et Jean de Saulx, sire du Meix, fils de Jeanne de Pommard et d'Aymonin de Saulx, au sujet de la succession dudit Aymonin. — Fol. 30. Jean Berthin, de Ta.

lant, reconnait devoir 12 francs à Jeannet Dufour, maître des « orgres » de Dijon. — Acte par lequel Guillaume Bardillier, maître d'hôtel du prince d'Oranges, institue Loys Colombes, brodeur et valet de chambre dudit seigneur, concierge de son hôtel à Dijon. — Fol. 36. Traité entre Guyard de Pontailler, chevalier, sire de Magny-sur-Tille, et Jeanne de Pommard, sa femme, d'une part; Guillaume de Vichy, écuyer, Philibert Pitois, écuyer, mari d'Eustache, et prenant en main pour Jean de Fussey, Etienne et Philiberte de Fussey, ses frères et sœur, au sujet du droit que les premiers maintenaient de vendanger quand bon leur semblait leurs vignes de Premeaux. — Fol. 42. Jehannin Quitienterre, armurier de Paris, vend pour 4 francs à Guillaume de Lyon, enlumineur, une paire d'avant-bras, une paire de gantelets et deux croissants. — Fol. 52. Jean de Saulx, seigneur du Meix, amodie des biens à Marsannay-la-Côte, Vosne et Is-sur-Tille. — Fol. 75. Acte du refus fait par le maïeur Jean de Saulx à un sergent du roi de lui donner assistance pour l'exécution d'un mandement, décrété à l'encontre de Chenilly, parce que ledit Chenilly lui avait affirmé avoir appelé de ce mandement au Parlement de France. — Autre par lequel le même sergent, informé que Richard de Chancey, licencié en lois, avait acheté une maison à Guillaume, le somme de lui déclarer ce qu'il devait audit Guillaume, et sur sa réponse qu'il lui devait encore 500 livres, le sergent saisit cette créance et défend à Richard de la verser audit Guillaume.

B. 11368. (Registre.) — Petit in-folio, 114 feuillets, papier.

1418-1420. — Notaires et tabellionages. — Registre de Jean Boyert de Selongey, tabellion de la cour de Langres, à Dijon. — Fol. 3. Défaut obtenu par Etienne de Crécey, procureur de Mme de Grancey, et les habitants de Crécey, contre Gauthier de Rye, seigneur de Til-Châtel, qui les avait fait assigner au sujet d'un chêne coupé vers le bois d'Etevaux. — Fol. 7. Jean de Betancourt, épinglier à Dijon, reconnait devoir 7 écus à Verlier Fordement de Bâle, pour marchandises vendues. — Thomas Lorote, orfèvre, loue pour deux ans à Jean Cosin, orfèvre, pour 20 sols par an, trois lits garnis, trois robes à femme fourrées de ventres d'écureuils et d'agneaux blancs, quatre « godots » (jupons), de la vaisselle d'étain, deux robes d'homme, des gros marteaux, des marteaux à planer, des enclumes et une forge. — Fol. 20. Arnolin du Castel se commande pour trois ans à Pierre de Poitiers, chevalier, seigneur de Balabre, moyennant 4 francs par an, sa nourriture, vêtements et chaussure. — Fol. 22. Acte par lequel Perrin le bâtard de la Roche, écuyer, ayant notifié à Henri Bressier, maçon, qu'il était venu pour recevoir la somme qu'il lui devait, et protesté qu'il demeurerait en cette ville à ses frais jusques au parfait paiement, ledit Henri lui répondit qu'il lui ferait foy de quittance dans brief temps. — Fol. 31. Jean de Baumes, prêtre, demeurant à Dijon, prea à ferme pour un an la cure de Mantoche, moyennant 17 franc — Fol. 38. Une paire de chausses noires et un chaperon rouge doublé sont vendus 20 gros. — Fol. 57. Amiote, veuv de Jean le Ramousseret, vigneron, donne tous ses biens l'église de Clairvaux, pour jouir des priviléges attachés l'abbaye, demeurer dans la maison de Dijon et y être nourri — Fol. 63. Jeanne, femme de Jean Quenart, quitte Marguerit Damée de deux anneaux d'or, l'un orné d'un diamant l'autre d'un rubis, qu'elle lui avait donnés en gage. — Fol. 70. Girard Pirey de Spoy reconnait devoir 8 franc 6 blancs et 4 linceuls à Jean Journot, pour l'amodiation de l « queste de Saint-Bernard, qui se fera en l'évesché d'Ostu es festes de Noel, appelées les festes de Beligny et de Chastel neuf. » — Fol. 78. Jean, seigneur de Dommarien, reconnai devoir 15 francs à Etienne Chambellan, maïeur de Dijo reste de plus grande somme, pour vendue de drap de soie. — Fol. 96. Trente-huit membres de pierres d'Asnières à « resser » (scier) sont vendues 6 francs.

B. 11369. (Registre.) — Petit in-folio, 106 feuillets, papier.

1418-1424. — Notaires et tabellionages. — « Protocol de Claude Amidieu, clerc, coadjuteur de Philippe Mugnier dit Jossequin, tabellion de Dijon et tabellion juré de l'official de Langres, » à Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 6. Procuration donnée par Girard Lebeuf, curé de Brazey, et les sept prêtres desservant l'église du lieu. — Fol. 8. Vente de la coupe des bois de Marigny et du Gibot, appartenant à Mme de Lignières, dame de Trouhans, pour 24 livres; — celle d'un arpent dans le bois de Lée prée, appartenant à Girard de Mailly, seigneur en partie de Mailly-le-Château, est vendue 3 francs 4 gros. — Fol. 9. Acte de la troisième sommation, faite par le sergent du seigneur de Trouhans aux deux frères Guiénot dudit lieu de se rendre, le mieux montés et habillés possible à Labergement de Cuisery, pour accompagner leur seigneur au service dû au roi et au duc, sous peine d'être déclarés traîtres et privés du fief qu'ils possèdent; et de l'appel de cette sommation interjeté par les deux frères. — Fol. 24. Jean de Neufchâtel, écuyer, demeurant à Pluvault, reconnait devoir 10 écus à Jean Crastelet, bourgeois de Saint-Jean de Losne. — Guillaume Reliet, de Saint-Jean-de-Losne, vend cinq « services et demi de rivière, » à prendre en la rivière de Saône, étant par indivis entre les moulins de Saint-Jean-de-Losne et la rivière de Vouge, pour la somme de 15 livres. — Fol. 49. Acte dressé au cimetière de Trouhans, devant la maison presbytérale, duquel il résulte que le curé, informé que les habitants du lieu voulaient faire arrêter un chariot chargé des meubles qu'il emmenait à Dijon, monte sur le chariot, harangue les habitants, leur dé

are qu'il laisse plus de meubles à la cure qu'il n'en a trou- é en y entrant, et finit par demander acte au notaire de appel qu'il faisait et de tout ce que l'on ferait contre lui. — aiot de Baissey, écuyer, fait marché avec des manouvriers pour curer les fossés de sa « fort maison » de Baissey à vif fond et à « douhe, » moyennant 12 écus, 2 aunes de drap vert ou rouge, un muid de vin, 8 boisseaux de froment, une carte-ranche de pois ou de fèves, un demi-porc, 6 fromages et trois aloignons de sel. — Fol. 75. Acte donné à Simonnot Corne-millet de la déclaration faite par Jean Foursin, que, s'il l'avait appelé, en présence de plusieurs bonnes gens : « sanglant larre, traite de merde, » c'était parce que lui Cornemillet l'avait traité de borgne éraillé. — Fol. 79. Marché entre deux « terraillons » pour le curage de deux pans de fossé de la « fort maison » de Fangy, appartenant à Jean de Chissey, chevalier, sire de Beuffart et de Fangy. — Fol. 81. Jacquette de Vorne, veuve de Eudes le Brun, écuyer, dame en partie de Preley, près Vorne, demeurant à Raon, amodie sa maison de Trouhans.

B. 11370. (Registre.) — Petit in-folio, 170 feuillets, papier.

1425-1443. — Notaires et tabellionages. — « Registre de Claudé Amidieu, de Saint-Jean-de-Losne, clerc, tabellion fermier dudit lieu pour le duc de Bourgogne, des contraulx par lui receuz tant soubs les scels de la cour de mondit seigneur, comme soubs les scels des cours de Langres, Chalon, comme Loone. » — Fol. 5. Acte du refus fait par la femme Henriot de Trouhans de recevoir de Symonnot Boillon, tisserand à Saint-Jean-de-Losne, une somme de 13 francs pour l'« avancerie » (retrait) d'une pièce de terre appartenant à sa femme, et du dépôt de cette somme entre les mains du juge du lieu. — Fol. 7. Pierre Després, recteur de l'école de Saint-Jean-de-Losne, témoin d'un acte. — Fol. 8. Inféodation d'un domaine à Trouhans, fait par Jean de Cruz, chevalier, à Jean de Brades. — Fol. 12. Transaction entre Jean Tronson, curé de Saint-Jean-de-Losne, les prêtres desservant son église, et Naulet Regnaut d'Esbarres, au sujet de la fondation d'un anniversaire par Pierre Guy. — Fol. 57. Charles d'Oiselet, écuyer, seigneur de Chassagne, vend à Pierre d'Esbarres, écuyer, 10 livres tournois de rente, moyennant 100 francs. — Fol. 58. Transaction entre Etienne Faulquier, prieur de Notre-Dame-de-Losne, le curé et les desservants de l'église de Saint-Jean-de-Losne, au sujet de la fondation de Regnaude, femme de Jean Ligey. — Fol. 5. Donation faite au prieuré de Losne, par Hugote d'Archambac, veuve de Pierre des Barres, écuyer, de la moitié de la terre et du Navoy du maisonnement, appelé la Tour aux Lombards, sise en l'île de Notre-Dame-de-Losne, près l'église du prieuré. — Fol. 79. Contrat de mariage d'Antoine de Villers, écuyer, et de demoiselle Philippe d'Accors, fille de Jean d'Accors, chevalier, seigneur de Chay et de Crubecque, et de Barbara, sa femme. — Fol. 112. Cheptel de vaches, contracté entre les deux frères Martenne des Barres, à Saint-Jean-de-Losne, devant la porte du chastel de M. le duc. — Fol. 137. Contrat de mariage de Jean Coutier, écuyer, demeurant à Nuits, et Jacote, fille de noble Jacot Rivier, alias Naulot des Barres d'Orsans. — Fol. 146. Guillaume de Ruffey, écuyer, sire de Fangy, achète 20 livres un cheval noir.— Fol. 149. Bail à ferme de la grange de Bretigny, passé pour six ans par l'abbaye de Cîteaux à trois habitants de Brazey, moyennant 30 émines de blé et avoine.

B. 11371. (Registre.) — Petit in-folio, 153 feuillets, papier.

1420-1454. — Notaires et tabellionages. — Registre de Nicolas Recouvreur, clerc, coadjuteur du tabellion de Dijon, à Arc-sur-Tille. — Fol. 6. Jean Retiet, alias Pernelle, reconnaît devoir une certaine quantité de grains à Alexandre le Guespet, écuyer, seigneur de Tanay. — Fol. 11. Un journal de terre au-dessus d'Arcelot, finage d'Arc-sur-Tille, est vendu 3 francs. — Fol. 14. Amodiation de la pêche de certaines rivières d'Arc-sur-Tille, pour 3 francs. — Fol. 15. Jean de Gand, écuyer, sire d'Arc-sur-Tille, reconnaît devoir la somme de 16 francs à Claude de Bissey, chevalier, et Jean de Charmes, écuyer, à cause de leurs femmes, Anne et Margot de la Chaume. — Fol. 24. Le même seigneur d'Arc-sur-Tille et de Tanay amodie son labourage de Tanay pour 9 ans aux mêmes conditions que le bail précédent. — Fol. 61. Alexandre le Guespet amodie sa rente de Boulenove (Belleneuve) pour 6 ans, moyennant 6 émines de blé. — Fol. 64. Jean de Gand, seigneur de Saulon, baille à cens un meix audit lieu. — Fol. 70. Redevances en grains payées à Guillaume de Saulx, sire d'Arc-sur-Tille en partie. — Fol. 75. Thibaut de Nogent, écuyer, et Marguerite Poinsart, sa femme, vendent au même Guillaume leur portion de la seigneurie d'Orgeux, moyennant 140 livres. — Fol. 97. Monin Aubriot se commande pour trois ans à Jean Porriot, tisserand, à Arc-sur-Tille, pour apprendre le métier de tixeranderie. — Fol. 102. Quittance donnée en la maison de Jean de Gand, sire d'Arc-sur-Tille, par Guillemette de Baudoncourt, dame de Saint-Thibaut et d'Arc-sur-Tille, veuve de Guillaume de Saulx, des 100 francs que Henri de Saulx, sire de Vantoux, devait à son mari. — Fol. 104. Lambert Tuquot reconnaît devoir 8 francs à Jean de Torcenay, sire de Bressey. — Fol. 112. Jean de Gand, seigneur d'Arc-sur-Tille et de Tanay, vend à Jean, bâtard de Vergy, sire de Richecour et de Cusey, 38 livres tournois de rente pour la somme de 380 livres. — Fol. 135. Acte dressé en la maison fort d'Arc-sur-Tille, et en présence de Jean de Gand, seigneur dudit lieu, de la protesta-

tion faite par Philippe de Monstereul, écuyer, sire de la Rochette, et Liénart du Cret, contre le teneur du dénombrement qui lui a été fourni par son vassal, Jean de Torcenay, chevalier, sire de Bressey, lequel contenait des prétentions de justice sur les fiefs qu'ils tiennent dudit de Torcenay en arrière-fief audit Bressey. — Fol. 146. Ratification du contrat de mariage de Jean de Saint-Seine, écuyer, et de Catherine de Saulx, fille de Guillaume de Saulx, sire d'Arc-sur-Tille, et de Guillemette de Baudoncourt, faite par les premiers à la requête de celle-ci. Teneur des articles du contrat.

B. 11372. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1421-1424. — Notaires et tabellionages. — Registre de Huguenot Girard, de Dijon, clerc, juré de la cour de l'official de Langres. — Fol. 2. Etienne Canillet, de Gemeaux, commande son frère Gauthier pour douze ans à Nicolas Noirote, barbier, mari de leur sœur, à Dijon, sous la condition de le nourrir, l'entretenir et lui « monstrer et instruire en l'art et science du mestier de barberie, circonstances et dépendances. » Fol. 3. Thibaut le Quenisset, barbier, se commande au même pour un an, moyennant 3 francs, sa nourriture, une paire de souliers et une paire de draps. — Fol. 8. Amodiation, moyennant 100 francs, de la quête de la grande châsse de l'hôpital du Saint-Esprit, de Dijon, au diocèse de Langres. — Fol. 10. Autre, moyennant 30 francs, de la petite boîte du même hôpital, pour la quête dans le même diocèse. — Acte dressé dans la cour de l'hôpital du Saint-Esprit, constatant que Jean Verguet, curé de Fontaine-Française, procureur de Simon Verguet, compétiteur au rectorat de cet hôpital, s'étant présenté devant frère Jean Poincet, maître et gouverneur dudit hôpital, celui-ci lui dit : « Laissés-nous en paix et ne nous alés « riens demandant, ne riens disant, car, si vous nous alés « riens disant ne demandant qui nous desplaise, nous vous « mettrons ung chevostre au col et vous traignerons à la ri- « vière. » — Fol. 18. Acte par lequel Marguerite, veuve de M. Guillaume Lorre, licencié en lois à Dijon, révoque la donation qu'elle avait faite de tous ses biens il y a dix ans, à Darcey, où elle était malade, et n'ayant « aucune notisse et cognoissance, » en faveur d'Agnès de Chaudenay, dame dudit lieu de Darcey, à l'instigation de Jean d'Estrabonne, soi-disant écuyer et serviteur de ladite dame. — Fol. 22. Les habitants de Magny-Saint-Médard reconnaissent devoir 10 livres tournois à Jean Guiot, leur curé, pour le presbytère et cure dudit lieu. — Fol. 24. Acte dressé au cimetière de Saint-Pierre, où venait d'être inhumé Jean Miotte, maçon, duquel il résulte qu'Aglantine, sa veuve, tenant une ceinture à la main, renonça à tous les biens meubles, acquets et dettes de son mari, et jeta la ceinture sur la fosse en signe de renonciation. — Fol. 33. Partage de la maison le Germinet, sise à Dijon, rue de la porte Saint-Pierre, près du Pautet et de la maison au Singe, aboutissant sur la maison de la Tremouille et la rue de l'hôpital Saint-Jacques. Elle était limitée dans le fond sur les murs du Châtel, une partie s'appelait la Tour Saule.— La quête de Saint-Bernard-de-Montjeu, aux diocèses de Langres et d'Autun, est amodiée 20 francs et 12 linceulx. — Fol 53. 300 pieds de saules plantés aux commnautés de Longvic sont vendus 3 livres. — Fol. 61. Contrat de mariage de Jean Joly, clerc, demeurant à Dijon et de Jeannette, fille de Guillaume Lesprot, sergent du duc. — Fol. 64. Quittance donnée par Guy, seigneur de Châteauneuf, chevalier, à Guillaume, seigneur du Colombier et de Saint-Louis de Varennes, chevalier, du capital de 20 livres de rente qu'il lui avait vendues. — Fol. 71. Amodiation du « treil » (pressoir) de la maison de l'abbaye d'Auberive, près les Cordeliers de Dijon, et d'un jardin attenant, faite moyennant 4 francs et demi par an. — Fol. 76. Paiement des dépenses faites par Jean de Montagu, sire de Couches, de Longvy et de Marigny, chez Cécile, veuve de Guiennet, bourgeois de Dijon. — Fol. 83. Consentement donné par Simon Verguet, recteur de l'hôpital du Saint-Esprit, de Dijon, à ce que Philippe Drouot, consort d'Ignart Pasquoy, avec lesquels il était en procès en cour de Rome, à la suite duquel ils avaient été excommuniés, soit relevé d'interdit, sous la condition de rendre fidèle compte, ainsi que Pasquoy, de leur gestion des biens de l'hôpital. — Jean de Villers, chorial de Saint-Ladre d'Autun, remet en gage à Hugues Dune, prêtre, un chaperon doublé de drap rouge, un « manteaul de brunecte dit tabare, fourré de toile noire, deux paires de chausses à estrivière, une épée dont la poignée est en fil d'archar blanc, garnie de gaine et de ceinture, une paire de souliers lacés, etc.

B. 11373. (Registre.) — Petit in-folio, 106 feuillets, papier.

1425-1433. — Notaires et tabellionages. — C'est le deuxième registre de Huguenot Girard, clerc, juré à Dijon de la cour de l'official de Langres. — Fol. 1. Nicolas Demongeot, demeurant à Gevrey, se porte caution envers M. de Langres, d'une somme de 10 francs, due par Nicolas Gaudot, maire dudit lieu, moyennant quoi ce dernier devra être absous des sentences d'excommuniement lancées contre lui. — Fol. 4. Humbert Lecournot, maçon, marchande la construction d'un mur de clôture d'un meix près les Cordeliers de Dijon, de deux pieds et demi de largeur sur 12 pieds de hauteur, au prix de 11 gros la toise et 2 pintes de vin les jours qu'il ouvrera. — Fol. 6. Paris Juenot, sergent du maïeur de Dijon, délégué de l'inquisiteur de la foi, met en liberté, sous caution, Girard Pirey, de Spoy, détenu aux prisons de la ville. — Fol. 9. Contrat de mariage de Huguenin Conguey, maçon, et de Guillemotte, fille de Jean Colin, vigneron. Le père donne à

sa fille une maison au château de Dijon, et « l'entrousselle » comme fille de prud'homme, c'est à savoir : d'un lit garni, de 8 linceulx, de S aunes de touailles, 8 de tergeures et d'une arche fermant à clef. — Fol. 38. Perrenot Sacconet commande son fils pour 5 ans à Denizot Boulié, potier d'étain, pour apprendre le métier de « pouterie » — Un cent de membres de pierre d'Asnières, bien « loyaux et marchands » est vendu 16 francs. — Fol. 45. Testament de Jean Jaly, alias Noirot, curé de Saint-Apollinaire. Il élit sa sépulture devant le grand autel de son église. — Fol. 60. Thibaut d'Antoise, écuyer, demeurant à Brognon, reconnaît devoir 9 livres à Guiot de Veseur, sergent du duc. — Fol 69. Le tabellion déclare n'avoir reçu aucun acte durant les mois d'août, septembre et octobre 1428, pour cause de la mortalité. — Fol. 77. Jean Danau, écuyer, demeurant à Champagne-sur-Vingeanne, reconnaît devoir 4 livres à Jean du Quartier, fournier à Dijon. — Fol. 94. Jean Vallet, cordonnier à Dijon, reconnaît avoir emprunté la somme de 40 livres à la confrérie de Saint-Crépin et Saint-Crépinien, établie en l'église des frères prêcheurs. — Fol. 105. Jean de Pontailler, sire de Senecey, achète 70 sols une selle de cheval.

B. 11374. (Registre.) — Petit in-folio, 158 feuillets, papier.

1425-1437. — Notaires et tabellionages. — C'est le troisième registre de Huguenin Girard, de Dijon, clerc, coadjuteur du tabellion de Dijon. — Fol. 2. Contrat de mariage de Millet Popin, clerc, neveu de Jean Bonot, conseiller, maître en la Chambre des comptes du duc de Dijon, et de Oudotte, fille de feu Garnier, marchand. — Fol. 8. Philippe Guyot se commande pour trois ans à Pierre Herat, charpentier à Dijon, lequel sera tenu de le nourrir, chausser, lui fournir deux pourpoints de futaine, une robe de camelin fourrée de blanc, un chaperon doublé, lui apprendre le métier de charpentier et lui donner à la fin une coignée à charpenter du prix de 2 francs. — Acte par lequel Clère, veuve de Jeannin Bouton, alias de Villers, et mère de Jacquot Bouton, décédé clerc des offices du duc, connaissant la grande affection que les deux avaient pour l'église Saint-Pierre, où ils sont inhumés et où elle veut être « ensépulturée, » abandonne à la fabrique de cette église tout ce qu'elle peut prétendre sur ce qui est dû à son fils par le duc pour avances et dépenses, à l'occasion du charroi et des voyages armés faits par le duc Jean en 1417, afin d'en employer le produit à la construction de la tour du clocher. — Fol. 41. Jean Bernardot, curé de Longvic, vend des terres, à Aiserey, à Eudes de Berbis, chanoine de la Sainte-Chapelle. — Fol. 52. Août, septembre, octobre et novembre 1428, néant à cause de la mortalité. — Fol. 53. Guillaume de Mesme, écuyer, maître d'hôtel de la duchesse de Bethfort, régente de France, vend un petit meix au faubourg Saint-Pierre, à Dijon. — Fol. 54. Antoine de Toulongeon, chevalier, sire de Traves, de la Bastie et de Soussey, vend 100 francs la « tondoison » du bois de Lignières audit Soussey. — Fol. 9. Acte du règlement de compte d'impôt entre Jean Lelassier et ses consorts, d'une part, et la mairie de Dijon de l'autre ; ils étaient reliquataires de 437 francs sur l'impôt de la fortification et l'aide octroyé au duc de Bourgogne. — Fol. 62. Etienne de Poncey marchande au châtelain de Vergy de lui moissonner 50 journaux de blé, avoine et orge, moyennant 10 livres, 4 boisseaux de blé et 6 fromages. — Fol. 70. Contrat de mariage de Jean Paste, écuyer, et Jacquette, fille de Jean Majon de Bourbonne et de Jeanne, sa femme, sœur de Jean de Valery, conseiller et maître des comptes du duc. — Fol. 84. Testament de Jean Taleveaul de Dijon, marchand, par lequel il fonde un obit dans l'église de Saint-Pierre, où il élit sa sépulture. — Fol. 90. Acte par lequel Catherine de Montagu, dame de Vuache, de Perret, de Belmont, et jadis dame de Sombernon et de Mâlain, abandonne à sa filleule, Catherine de la Rivière, femme de Philippe de Champvans, écuyer, tout ce qu'elle peut prétendre sur la terre de Noident, près Vesoul, pour l'acquit des 1,200 livres qu'elle lui avait constituées en dot en la mariant. — Le 5 septembre 1434, Jean Moureaul est institué gouverneur de la chancellerie du duché. — Fol. 132. Jean Lebeuf, curé de Bonnencontre, vend une maison sise rue du puits Billon, à Dijon, « ferant » par derrière jusques à l'allée par où on va à la tour de la chatre Saint-Bénigne. — Fol. 134. Perrenotte, veuve de Martinet Esperonnot, marchande à Dijon, reconnaît devoir à Antoine, fille de Guyard de Mailoy, écuyer, seigneur dudit lieu, la somme de 1,000 francs, revenant au marc d'argent pour 7 francs à 133 marcs un tiers. — Fol. 138. Jacques, sire de Villers, conseiller et chambellan du duc, vend un cheval gris 50 saluts d'or à Claude de Tenarre, seigneur de Verchisy et de Plancey. — Antoine de Longeault, écuyer, achète 6 francs une « curasses. » — Fol. 154. Jean du Quartier et Guiot Paris amodient à Guillaume de Saulx, chevalier, et à Guillaume de Saint-Seine, écuyer, tant en son nom qu'en celui de Girard, Henri et Henriette de Saulx, dame de Maisières, frère et sœur, la maison de Vantoux, sise emprès la maison de Jean de Vergy.

B. 11375. (Registre.) — Petit in-folio, 66 feuillets, papier.

1423-1433. — Notaires et tabellionages. — Registre de Huguenin Binget, de Dijon, clerc de la cour de M. le duc de Bourgogne et de l'évêque de Langres, assisté de ses coadjuteurs. — Fol. 12. Règlement de compte entre Guillaume de Marey, écuyer, et Alexandre et Bernard de Marey, écuyers, ses enfants, seigneurs de Fontaine. — Fol. 17. Olivier Popejay, curé de Turcey et Etienne Proutet, curé de Ternant, recon-

naissent devoir, l'un 4 livres, l'autre 2 aux héritiers de Jean Chambellan. — Fol. 25. Semblables reconnaissances sont faites par Claude Bougras, chevalier, sire d'Agey; Andrié Patigny, maître de l'hôpital d'Arceau; fol. 20, Jean de Salins, chevalier, sire de Fouchanges; fol. 27, Jean Lagnien, curé de Courcelles-au-Bois. Les 30 premiers feuillets sont entièrement consacrés aux reconnaissances des dettes, créances, cheptels, etc., de l'hoirie de Jean Chambellan, marchand et drapier à Dijon. — Fol. 30. Huguenin de Varanges, écuyer, vend 3 livres de rente à Jean Labiréal, bourgeois de Dijon. — Fol. 39. Cheptel de bœuf de Jean Labireal, accepté par les religieux du prieuré du Quartier. — Fol. 42. Jean Leclerc de Quemigny reconnaît devoir au même « une pierre et demie de laine d'une force de la cuillotte de Quemigny, » moyennant la somme de 62 sols 6 deniers. — Fol. 44. Deux milliers de lattes et quatre milliers d'andoulis sont payés 12 livres. — Fol. 46. Jean de Rye, chevalier, seigneur de Til-Châtel et de Lux, baille à Jean Labireal, pour un an, les revenus de ses deux terres, moyennant 400 livres. — Fol. 48. Le même achète 11 milliers de fer de la forge de Diénay, pour 200 francs. — Fol. 52. Massé de Montroussel, boucher du duc, reconnaît lui devoir la somme de 73 francs, pour vente de sept queues de vin. — Plusieurs habitants de Gemeaux se portent garants de 285 livres, prêtées par ledit Jean à Guillaume, seigneur de Chateauvilain.

B. 11376. (Registre.) — Petit in-folio, 289 feuillets, papier.

1423-1440. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean de Champlucy, clerc, tabellion de la cour de Langres, à Mirebeau. — Fol. 4. Cheptel de chèvres entre Hugues Mataul et Jean le Couturier, de Mirebeau. Il est dit que si les gens d'armes emmènent les chèvres, Couturier sera obligé de les remplacer. — Quittance donnée par Philippe de Montereuil, écuyer, sire d'Oisilly. — Fol. 6. Pierre Goudart, prêtre, emprunte 3 écus à Girard Boillot, barbier à Mirebeau, pour « la délivracion d'une absolution du pape. » — Fol. 8 et 9. Baux de terres sur Charmes, par Simon de Montereul, écuyer, seigneur de la maison du Bejon, séant audit lieu, du chef de Marguerite d'Aisey, sa femme. — Fol. 17. Quittance donnée par Hugues Bouquet, curé de Mirebeau, de redevances assignées sur les moulins du lieu. — Fol. 18. Jean de Beauffremont, sire de Mirebeau, vend par le ministère dudit curé 300 de carpes pour 48 livres. — Fol. 20. Acte dressé devant la chapelle du château de Mirebeau, de la demande faite par Perrenot le Tisserand à Jean le Ferdelet, son oncle, de ne plus s'entremettre à l'administration de ses biens étant devenu majeur. — Fol. 21. Bail de terres à Oisilly, passé par Robert de Longchamp, chevalier, seigneur du lieu. — Fol. 22. Thibaut Esquevilley, écuyer, prévôt seigneurial de Mirebeau, amodie 30 livres de revenu d'une année de cette prévôté. — Fol. 26. Jean de Chacey, écuyer, sire de Cheuges, emprunte 32 livres à Jean, de Bar-sur-Aube, apothicaire à Dijon. — Fol. 31. Thevenin Bidaut, de Fontaine-Française, vend 13 émines d'écorce à un tanneur de Gray, pour la somme de 10 livres tournois. — Fol. 51. Un sillon de terre vers la fontaine es Malades à Taniot est vendu une livre. — Fol. 52. Ferry Geroing, boucher, amodie 24 francs par an le péage de Mirebeau, appartenant à la chapelle du château. — Fol. 58. Amodiation des maisons et revenus de l'hôpital de Mirebeau, passée par Pierre Châtelain, écuyer, seigneur de Corcelles-les-Arts et Bretenay, pour 50 livres par an. — Fol. 66. Isabelle de Montreuil, dame de Mornay et de Fonffrans, achète, à crédit, de Jean Mutin, bourgeois de Mirebeau, 2 émines de froment pour 12 francs. — Fol. 73. Acte, duquel il résulte que le maire de Mirebeau étant venu réclamer à la prison un individu que le sergent du seigneur venait d'y faire incarcérer pour délit, le geôlier déclara qu'il était prêt a lui délivrer s'il voulait fournir caution. — Fol. 85. Guyot des Granges, bourgeois de Mirebeau, vend ses terres d'Oisilly à Humbert de Chenevey, sire de Bézouotte. — Fol. 90. Huguenin Barbet abandonne, moyennant une livre, le pain de redevance qu'il prélevait sur chaque habitant de Cuiserey « ou temps ou l'on cut les maloys » au four dudit lieu. — Fol. 103. Guillaume, bâtard de Bauffremont, sire de Rouvray-lez-Molinot, amodie son domaine de Mirebeau, pour 14 livres. Une des conditions du bail oblige le fermier à convertir toutes ses pailles en fumier et à les conduire dans ses terres.— Fol. 112. Acte par lequel Jean Gentel d'Orville, charpentier au pont de Norges, se présente devant Thibaut Chandelier, prêtre, demeurant à Mirebeau, et lui montre une feuille contenant quatre contraux signés par ledit Chandelier; Chandelier s'informe d'où il les tenait, et sur la réponse de l'autre qu'il les tenait du curé de Gemeaux et qu'ils lui avaient coûté 4 gros, Thibaut demande instrument de cette déclaration au notaire. — Fol. 112. Pierre de Milleroncourt, écuyer, sire de Renève en partie, achète 25 éminotes de froment, mesure de Mirebeau, pour 5 francs. — Fol. 117. Grégoire du Pin, prieur de Saint-Sauveur, doit 11 livres 11 gros à Jean Billocard, marchand à Dijon, pour vente de 12 aunes et demie de camelin; 2 aunes de drap noir et un muid de vin. — Fol. 126. Nomination d'arbitres pour le jugement d'un procès entre Perrin de la Ferté, écuyer, sire de Charmes en partie, au nom de sa femme Guenegon de Charmes, veuve de Guillaume de Coublans, écuyer, et Guillaume d'Angoulevent, écuyer, sire de Renève en partie, à cause d'arrérage de rente. — Fol. 14. Amodiation du four de Mirebeau appartenant à la commanderie de la Madeleine, faite pour un an, moyennant 40 livres. — Fol. 146. Guillaume de Saulx, écuyer, seigneur de Saint-Thibaut et

d'Arc-sur-Tille, achète pour 110 livres de terre au finage de Mirebeau. — Fol. 171. Amodiation du moulin de Bézouotte, faite pour trois ans, moyennant 8 émines de blé et orge et une anguille, passée par Perrin de la Ferté, écuyer, seigneur de Charmes en partie, au nom de Humbert de Chevigny, écuyer, sire de Bézouotte, à cause de Guiotte de Coublanc, sa femme. — Fol. 194. Jean et Henri de Coublanc, frères, vendent au même Humbert 17 livres de rente annuelle sur leur taille de la ville d'Isôme-lez-Montsaugeon, pour 70 francs. — Partage des biens de Guillaume de Coublanc, seigneur de Coublanc et d'Arceau, entre Jean, Henri et Agnès de Coublanc, ses enfants, et Guenegon de Charmes, leur mère, remariée à Perrin de la Ferté, écuyer, seigneur dudit Charmes. — Fol. 206. Jeannette de la Borde, dame de Cheuge, doit 5 livres 10 gros à Chrétiennot Mutin, drapier à Dijon, pour ventes de 5 aunes de « noire. » — Fol. 220. Liébaut du Fays, écuyer, sire d'Aubigny-en-Auxois, prend un bœuf à cheptel. — Fol. 230. Michel Langlois de Viévigne se met sous la sauvegarde de Jean de Beauffremont, chevalier, seigneur de Mirebeau, moyennant le servis d'une livre de cire par an. — Quittance donnée par le même aux cordeliers de Gray, d'une somme de 738 francs, qu'il avait mise en dépôt chez eux lors du procès pendant au Parlement de Paris entre lui et M. de Vergy, au sujet de la terre de Chay, en Franche-Comté. — Perrenet Lefèvre, maréchal à Mirebeau, reconnaît devoir 5 francs audit seigneur, pour avoir dit qu'il le « trahirait d'un vireton parmi le corps. » Par le même acte, il s'engage, lui et son fils, à ne toucher aucune arbalète tant qu'ils vivront sous la justice dudit seigneur sous peine de 50 livres d'amende.

B. 11377. (Cahier.) — Petit in-folio, 37 feuillets, papier.

1426-1445. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Guillemot Constantin, clerc, coadjuteur du tabellion de Dijon. — Fol. 3. Acte dressé en la salle de la Chambre des Comptes, en présence du maréchal de Bourgogne et des membres du conseil ducal, de la restitution faite à Jean de Saulx, vicomte maïeur de Dijon, aux échevins et au procureur syndic, de la personne de Jean Masselin, emprisonné pour un vol, chez Perrin Bourgeois, attendu que, suivant les privilèges de la commune, le jugement en appartenait à la mairie. — Fol. 5. Autre par lequel un nommé Thevenot Girard, qui avait été arrêté comme complice de ce vol et qui avait appelé de sa capture, déclare renoncer à cet appel et se soumettre à la justice de la ville. — Fol. 6. Acte des protestations faites par André et Amiot Viart, adjudicataires de la monnaie de Dijon, contre les manœuvres de Andriet de Varly, tailleur de la monnaie, et d'Odet Douhay, son compagnon, pour le brassage et la fabrique de ladite monnaie et de leur présentation à la Chambre des Comptes. — Fol. 8. Déclaration des droits de four banal, à Mailly, appartenant à Colas de Ruffey, seigneur en partie dudit lieu. — Fol. 10. Marché passé par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon avec un charpentier, pour la construction de l'auge de la bonde du petit étang de Charrey. — Cornille de Mons, brodeur, demeurant à Langres, marchande au même chapitre la façon, moyennant 80 écus d'or, de deux « offrois de chappes garnis de chapperons imagiez des douze apostres, le chapperon imagié de la Passion Nostre Seigneur, en chacun desquels chapperons à huit ymages et seront lesdits offrois estouffez d'or de Chippre. » Jean de Mailly, chevalier, Colas de Ruffey, seigneur de Mailly en partie, nomment des arbitres pour le jugement de leur différend. — Fol. 28. Jean de Maroilles, doyen de la Sainte-Chapelle, Jean de Maroilles, son fils, chantre du même chapitre, et Lambert de Saulx, gouverneur de la chancellerie, empruntent la somme de 170 livres à Hugues Langeolet, marchand à Dijon, pour retirer Aubry Thibaut de Maroilles, leur neveu, pris par les Armagnacs, ennemis du roi, en se rendant de Dijon à Paris.

B. 11378. (Registre.) — In-4°, 175 feuillets, papier.

1429-1448. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean Jacquinot, notaire impérial apostolique et de la cour de Langres, coadjuteur du tabellion de Dijon, curé d'Echirey et résidant à Ruffey. — Procuration donnée par Jean Guiot, curé de Magny-Saint-Médard. — Fol. 6. Acte de l'estimation à 16 gros d'un cheval sous poil noir ayant appartenu à un compagnon de Fauverney qui avait accompagné Colard de Ruffey, écuyer, au siége de Chappes et que celui-ci voulait vendre, afin d'en employer le produit à faire célébrer des messes pour le repos de l'âme dudit compagnon. — Fol. 10. Amodiation de la grande et de la petite quête de Saint-Antoine de Norges, moyennant 60 livres par an. — Fol. 11. Acte de la prise de possession de la commanderie de Saint-Antoine de Norges, par le procureur de Philippe de Franchelin, commandeur, faite par l'entrée de l'église, le toucher des cordes, des cloches, la sonnerie, les ornements sacerdotaux et les livres saints. — Fol. 39. Guillaume de Ruffey, écuyer, achète 4 francs une queue de vin du crû. — Fol. 40. Testament d'Annet Pelot de Bellefond, inhumé au cimetière de Saint-Grégoire d'Echirey. — Fol. 41. Guillaume de Ruffey, écuyer, sire de Fangy, institue son frère Nicolas pour son fondé de procuration. — Fol. 74. Odot le Jueret, de Til-Châtel, vend à Jeanne Perron, veuve de Colas de Ruffey, écuyer, 20 livres de rente pour 200 francs. — Fol. 82. Huguenot Mirebeau, de Ruffey, Amiot Luze, d'Echirey, et Jean Mongin, de Bellefond, représentant la paroisse d'Echirey, achètent, moyennant 12 francs, à André Belin, curé d'Etaules, un bréviaire « en grand volume contenant tout le temps. » — Fol. 94 et 97. Guillaume de Ruffey,

écuyer, et Catherine d'Authoreille, sa femme, résidant aux Barres d'Orsans, vendent à Jeanne Perron, veuve de Colas de Ruffey, leur terre du Châtelet-sur-Saône, près Pagny, pour 400 livres. — Fol. 99. Item, leur terre d'Ouges, moyennant la même somme. — Fol. 106. Lettres par lesquelles cette dernière leur accorde un an pour terme de retrait de leur terre du Châtelet. — Fol. 112. Fondation par la même, comme dame de Mailly-Curtil, d'une messe en l'église dudit Mailly.— Fol. 118. Le même Guillaume de Ruffey vend à la même 15 livres de rente sur son manoir des Barres d'Orsans, pour 400 francs.— Fol. 120. Guienot Pelot de Bellefond, âgé de 100 ans, fait donation d'une maison à Thévenin de Chaumonat. — Fol. 124. Les frères Mugnier, de Bretigny, vendent à Claude de Blaisy, écuyer, sire de Brognon, un bichet d'avoine de rente annuelle, pour 5 francs. — Fol. 129. Contrat de mariage de Jean de Chissey, écuyer, seigneur de Varanges, et de Jeanne Perron, veuve de Colas de Ruffey, écuyer. — Fol. 151. La même, en qualité de mère et tutrice d'Etienne, Jeanne, Henriette et Nicolas, enfants de feu Nicolas de Ruffey, baille à cens ses terres sur Ruffey.

B. 11379. (Registre.) — Petit in-folio, 99 feuillets, papier.

1429-1431. Notaires et tabellionages. — Protocole de Hugues Fèvre, de Mirebeau, clerc, coadjuteur du tabellion de Dijon. — Fol. 10. Jean Bizot, prêtre, curé de Maxilly, et Villemot Bizot, son frère, donnent quittance de leur part de la succession paternelle à Charmes. — Trois cents d'ais de chêne au pied et à la corde sont vendus 16 francs. — Fol. 17. Jean d'Ivoire, écuyer, sire de Clénay en partie, reconnaît devoir 4 sols 3 gros à Jean de Germolles, marchand à Dijon. — Assignation de 13 livres 10 sols de rente, par feu Guillaume Poinsot, sire d'Eguilly, moyennant 120 écus d'or. — Fol. 34. Caution fournie par deux individus à un nommé Ormancey, qui s'était porté pleige envers Jean Amyot, prêtre, pour l'enterrement de Jean Petit, alias Galoix, trouvé mort près Dijon. — Fol. 40. Guillaume de Saulx, écuyer, sire d'Arc-sur-Tille et de Saint-Thibaut, achète des héritages audit lieu de Saint-Thibaut. — Fol. 42. Quittance d'une créance de 8 francs, donnée par Alexandre le Guespet, écuyer, sire d'Arc-sur-Tille. — Fol. 49. Transaction entre Perrenote de Marey, veuve de Philippe de Crecey, et Jean de Crecey, frère de Philippe, curateur de Jean, Antoine et Robert, frères et sœur, enfants desdits Philippe et Perrenote, au sujet du douaire que Perrenote, remariée à Jean de Chaumergis, réclamait sur les biens de son premier époux. — Fol. 57. Consentement donné par les procureurs des habitants de Binges, de Mitreuil, de Cirey et d'Etevaux, au renvoi à quinzaine de la cause qui existe entre eux, devant l'official de Langres, à Dijon. — Fol. 63. Déclaration, par Philippe Tassenaire, messager du duc de Lorraine, demeurant à Nancy, et Hugue Tessier de Dijon, que « Jean de Savoie, marchand à Dijon s'était porté garant, envers Jean du Treil, bourgeois de Hu en l'évéché de Liége, auquel lieu, lui et Pierre, fils de la fille la Julie, femme de feu Jeannet à la Julie, étaient prisonniers de la somme de 32 saluts d'or, tant pour despens que pour l'enterrage dudit Pierre, et que, si icelui Jean de Savoie ne fut demoré, il n'eust pas esté délivré des prisons. » — Fol. 74. Alexandre le Norrisset de Varanges reconnaît devoir 11 francs à Jean Billocard, drapier à Dijon, pour le compte d'Etienne de Mailly, chevalier, sire d'Arcelot, duquel il était débiteur. — Fol. 87. Charles de Vergy, sire d'Autrey, reconnaît devoir 280 francs, à Jean Billocard, drapier à Dijon. — Fol. 89. Acte dressé dans le berle en avant de la porte Saint-Nicolas, de l'invitation faite par les receveurs des fouages de la ville à Amiot Clerambault, ou de payer ce qu'il doit de ces subsides, ou de se voir gager, et de la réponse de celui-ci, qu'il avait lettres franches de ces impôts et que du débat existant à ce sujet entre lui et la mairie, il réitérait son appel au Parlement de France « nonobstant les périls estant sur les chemins. » — Fol. 98. Germain de Givry, maître de l'artillerie du duc de Bourgogne, reconnaît devoir 13 francs à Jean Billocard, drapier, pour achat de drap.

B. 11380. (Registre.) — Petit in-folio, 262 feuillets, papier.

1435-1438. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Hugues Fèvre, de Mirebeau, clerc, coadjuteur du tabellion de Dijon. — Fol. 2. Procuration donnée par Guillaume de Bauffremont, sire de Scey, à Pierre Carondeleaul, prêtre. — Fol. 6. Guillaume Lesot marchande avec Jean Choart, charpentier à Dijon, la façon de deux cheminées « esquelles aura doubles bochots sur quoy seront fondées les arteries de bois pour porter les manteaux et conduire les gorges, la taille des piédroits, la façon d'une armoire enfoncies, la conduite des contrecœurs à langoles et la façon des manteaux, » le tout pour 7 francs et demi, les carreaux étant fournis. — Fol. 22. Jean Rayllart, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, reconnaît devoir 17 francs à Germain le Bouquet. — Fol 27. Contrat d'association pour un an entre Etienne de Chiorge, « escripvain de forme » et Pierre Gailleau, relyeur de livres, tous deux demeurant à Dijon. — Fol. 32. Jean du Puys, bachelier en médecine, amodie une maison, rue au Comte, pour le prix de 15 francs par an. — Pierre Clerget, marchand à Dijon, reconnaît devoir à Jean de Torcenay, chevalier, seigneur d'Occey et bailly de Chaumont, la somme de 200 saluts d'or, reçue pour l'employer en marchandises et en partager le bénéfice avec ledit chevalier. — Fol. 38. Jean Busson, prêtre, achète des habitants d'Etalante, pour 13 francs, un ciboire d'argent, pesant 14 onces, que ceux-ci vendaient

entre les mains, attendu que ledit Maréchal étant débiteur de plus de 400 francs envers la ville, il en répondrait sur son bien propre. — Fol. 99. Interpellation faite par le délégué des sergents du duc à un sergent de la mairie qui venait de les gager pour une somme, en exécution d'un mandement du bailli de Dijon, que s'il voulait vendre leurs gages, il s'y opposerait et interjetterait appel. — Fol. 102. Procuration donnée par Jean de Monstereul, sire d'Oisilly.— Pierre Longuejouhe, valet de chambre du roi et du duc, et Guillemette de Bèze, sa femme, amodient leur maison, rue des Forges. — Fol. 137. Savarien d'Ugny, écuyer, vend à Jean de Torcenay, chevalier, sire d'Occey, tout ce que Marguerite d'Orain, sa femme, avait à Marey-sur-Tille, Cussey, Selongey et Fontaine, pour le prix de 200 écus d'or. — Fol. 160. Nomination d'arbitres pour le jugement d'un débat entre le même de Torcenay, sire de Bressey en partie; Philippe de Montreuil, écuyer, Marguerite, sa femme ; Liénart Ducret, et Jeanne, sa femme, sœur de Marguerite, dames dudit Bressey, au sujet de la justice dudit Bressey-sur-Tille. — Fol. 66. Procuration donnée par Anne de Saint-Loup, femme de Thierry de Charmes, seigneur de Charmes. — Fol. 177. Autre par Thierry et Gauthier de Charmes, Henri et Jean de Coublanc, et Guillaume de La Ferté, écuyers. — Fol. 196. Acte par lequel Jean Giroing, coutelier, demeurant à Mirebeau, ayant un meix vuide, dépendant de la chapelle Saint-Michel, fondée par Jean Mutin en l'église de Mirebeau, déclare aux desservants de cette chapelle renoncer à son bail, parce que les hoirs Mutin lui ont refusé d'édifier en ce meix. — Fol. 205. Acte de foi et hommage de Jean d'Aligny, écuyer, au nom d'Agnès d'Aigueneault, sa nièce, de tout ce qu'elle tient de Jean de Bauffremont, sire de Mirebeau, à Cheuge. — Pierre d'Achey, écuyer, tant en son nom qu'en celui d'Agnès, Jean, Loys et Jeanne, ses frères et sœurs, rend le même hommage pour la même terre. — Fol. 213. Guyote de Coublanc, veuve de Humbert de Chevigny, écuyer, sire de Bezouotte, reconnaît devoir 3 francs à Jean Quirot, bourgeois de Mirebeau. — Fol. 216. Autre par lequel Jean Favet, curé de Tanay, se reconnait débiteur envers Guy de Monstereul, écuyer, et l'adjure de ne point le menacer, ni le faire excommunier, protestant, dans le cas contraire, d'en appeler au Saint-Siége apostolique.

B. 11382. (Registre.) — Petit in-folio, 216 feuillets, papier.

1444-1448. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Huguenin Fèvre, de Mirebeau, coadjuteur du tabellion de Dijon. — Fol. 4. Simon d'Angoulevent, écuyer, reconnait devoir 17 francs à Jean Quirot, de Mirebeau. — Acte par lequel Jeannotte, veuve de Guyot de Charmes, se présente aux jours dudit lieu et, s'adressant à Thierry de Charmes, l'un des seigneurs du lieu, elle lui déclare qu'afin de pourvoir par lui aux nécessités de sa vie et accomplir ses dévotions, elle dispose en sa faveur de tous ses biens, et en signe lui remet la clef de sa maison. — Fol. 36. Amodiation du grand dîme de Tanay, par Jean de Gand, écuyer, sire dudit lieu et d'Arc-sur-Tille. — Fol. 17. Acte de la remise, par les officiers de justice de Mirebeau aux officiers du duc, de la personne d'un individu qu'ils avaient arrêté pour crime, sur le territoire d'Apremont. — Fol. 44. Michel Collette, de Mirebeau, reconnait devoir 9 francs à Jean de Pontpierre, écuyer. — Fol. 52. Pierre Oudot, curé de Jancigny, paie un franc à l'abbaye de Bèze, pour le patronage de son église. — Fol. 65. Acte de foi et hommage d'Agnès, dame de Cheuge, au seigneur de Mirebeau ; — autre semblable de Regnaut Tachot, dit de Collon, écuyer, sire de Trochères. — Fol. 70. Autre par lequel Pierre de Beljeu, écuyer, sire de Charmes en partie, déclare à Villemot Bizot dudit lieu que, comme il le sait homme du village de Montot, appartenant à Jeanne, sa femme, et qu'il y possédait des biens sans l'habiter, il le prie de lui faire connaître si lui ou les siens ont eu des torts envers lui, ce qu'il promet de réparer; mais il le somme d'aller faire sa résidence audit Montot, et en demande instrument au notaire. — Fol. 83. Autre par lequel Jean de Bauffremont, sire de Mirebeau, rendant à Etienne de Mailly son dénombrement de la terre d'Arceau et d'Arcelot comme nonrecevable, lui déclare que la main dudit seigneur reste mise sur sa terre. — Fol. 122. Quittance de 40 francs donnée par Pierre de Bressey, écuyer, à M. de Mirebeau et de Bourbonne. — Fol. 137. Acte de foi et hommage de Simon d'Angoulevent, écuyer, seigneur de Renève, audit sire de Mirebeau. — Fol. 145. Déclaration faite en public par Jean le Deuil, prieur de Mirebeau, de la remise à lui faite par Etienne Mutin, bourgeois dudit lieu, des sommes provenant de la vente qu'il avait fait faire de ses meubles lors de son voyage « à Basle au saint Concile. » — Fol. 152. Amodiation faite pour 19 ans, par le sire de Mirebeau, à Harmant l'Affineuvere, Simon, son fils, de son moulin de Renavote pour y établir une forge à fer, avec le droit d'en extraire la mine, moyennant trois milliers et demi de fer par an. — Fol. 185. Acte par lequel Jean Favet, curé de Tanay, associe François Pitois, prêtre, aux charges et bénéfices de sa cure. — Fol. 186. Jean Bourdot, sergent du duc, étant venu mettre à exécution un mandement de chancellerie, rendu sur la requête de Jean Billocart, marchand à Dijon, qui l'autorisait à mettre en vente une grange appartenant aux mariés Boillot, barbier à Mirebeau, la femme Boillot survient, déclare au sergent que cette grange vient de son chef, qu'elle ne s'est engagée en rien, le somme de se retirer, et, comme le sergent persiste, elle en appelle au parlement de Beaune. — Fol. 205. Huot Le Peintre de Dijon reçoit 10 émines de froment pour avoir « poincturié le char » de Mme de Mirebeau et fait autre besogne.

Terbillot, de Tanay, reconnaît devoir à Guillemette de Baudoncourt, dame d'Arc-sur-Tille, et aux administrateurs du sequestre de la succession de feu Jean de Gand, son mari, le produit de la seigneurie de Tanay. — Fol. 21. Pierre de Chassey, écuyer, sire de Cheuge en partie, amodie ce qu'il possède à Renève pour 7 émines un quart de blé. — Fol. 35. Aubriot Bizot se commande pour deux ans à Jean Chevalier, « rouher » à Mirebeau, lequel devra le nourrir, le chausser de la ceinture aux pieds, lui donner des chemises, des petits draps, et lui montrer son métier. — Fol. 43. Jean du Merle se commande pour un an à Mᵉ Thaysse Groinier, maître de la forge de la Roichelle, pour conduire ses chevaux. — Fol. 44. Acte de renonciation à la succession de Thierry de Charmes, écuyer, seigneur dudit lieu, par Philippe d'Angoulevent, écuyer, mari de Marguerite de Charmes; Thibaut de Beljeu, écuyer, au nom de Bernard, Gauthier, Claude, Gilles, Jeanne et Guillemotte, ses enfants, du corps de feue Huguenotte de Charmes, sa femme, sœur dudit Thierry; Jean et Guillaume de Charmes, écuyers; Guillaume de Maizières, écuyer, mari de Guillemote de Charmes; Martin Saqueney, écuyer, procureur de Guillemotte de Beljeu, sa femme, fille de Catherine de Charmes, sœur dudit Thierry. — Fol. 59. Transaction au sujet de cette même succession entre Jean et Guillaume de Charmes, héritiers de Thierry, leur frère, et Agnès de Saint-Loup, sa veuve, au sujet de son douaire et de ses reprises. — Fol. 68. Humbert de Quincey, écuyer, vend pour 15 francs à Guillaume de Charmes tout ce qu'il possède audit lieu. — Fol. 70. Jean de Vailes, écuyer, sire de Tanay en partie, du chef de Jeanne de Vaudrey, sa femme, et de Guyot, son frère, amodie ses terres audit lieu pour 21 émines de froment. — Fol. 105. Jeoffroy Vatelot, demeurant à la Rochote, vend pour un an à Michelot Yardot, sur place, tout le fer qu'il fabriquera à la Rochote, moyennant 12 francs le millier. — Fol. 123. Lettres de garde obtenues par les habitants de Belleneuve contre les entreprises de ceux de Savolles. — Fol. 125. Anne de Saint-Loup, veuve de Thierry de Charmes, reconnaît devoir 17 francs à Guillaume de Charmes, et renonce en sa faveur à tout ce qu'elle prétendait sur Charmes à cause de son douaire. — Fol. 153. Maître Pierre Courtois de Vilogen, Perthois, demeurant à Dijon, fait marché avec Jean Giroing, coutelier, « de guérir sa femme de certaine maladie qu'elle a au corps, bien au dit d'ouvrier, » et moyennant 6 gros.

B. 11385. (Registre.) — Petit in-folio, 168 feuillets, papier.

1459-1461. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Huguenin Fèvre de Mirebeau, coadjuteur du tabellion de Dijon. — Fol. 7. Hugues Bourgeois de Mirebeau, prêtre, résigne sa moitié de la chapelle Saint-Michel et Saint-Antoine, fondée par Jean Mutin dans l'église de Mirebeau. — Loys de Chevigny, écuyer, au nom de Guyotte de Coublanc, dame de Bézouotte, sa mère, amodie le moulin de Bézouotte pour 18 émines et 8 éminotes de froment pour un an. — Fol. 53. Guillaume Tisserand, curé de Cheuge; Lambert de Langres, prêtre, et un marchand de Mirebeau, reconnaissent devoir 41 francs à Catherine Guillemin, de Mirebeau, pour vente de 3 livres 2 onces de « coiraul en patenostre, » et 2 queues de vin.— Fol. 64. Nicolas Petit, de Cuiserey, reconnaît devoir au vicaire de Bézouotte 3 francs 3 gros, pour prix des mortuaires de sa femme, de deux de ses enfants et des prières qu'il doit dire chaque dimanche sur la fosse. — Fol. 71. Opposition faite par Louis de Chevigny à la saisie du moulin de Bézouotte, faite par le sergent du seigneur de Mirebel, sous prétexte que sa mère, dame de Bézouotte, n'avait point encore fourni son dénombrement. — Fol. 79. Le même reconnaît que ce moulin est chargé de deux boisseaux et demi de froment envers le sire de Mirebeau. — Fol. 82. Guillemotte d'Argecourt, femme de Henri de Coublanc, écuyer, sire de Charmes en partie, vend à Antoine et Jean, ses frères, tout ce qui lui appartient au territoire de Sambourg près Jussey. — Fol. 84. Guillaume de la Ferté, fils de feu Perrin, écuyer, sire de Charmes en partie, vend à Guillaume de Charmes 10 livres de rente annuelle assignée sur sa portion de la terre de Charmes. — Fol. 111. Jean de Saulx, prieur de Saint-Léger, amodie la pêche de sa rivière de Bèze pour 21 francs. — Fol. 136. La « tondoison » de deux faulx de pré, en la prairie de Drambon, est achetée 2 écus par Guillaume d'Estrabonne, écuyer.

B. 11386. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1442-1446. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Odo Turrel, notaire public juré de la cour du duc, à Brazey. — Fol. 2. Quittance donnée par Richard de Chissey, écuyer, sire des Barres d'Orsans, pour restant du fermage du moulin de Nalivole (Nivelle). — Fol. 3. Bail passé par Huguenin de Savouges, écuyer, seigneur en partie de Magny, de ce qu'il possède à Antigny. — Fol. 8. Une demi-soiture de pré, située à Broin, est vendue 3 francs 8 gros. — Fol. 11. Nicolas Bonetaiche, prêtre, renonce en faveur de ses frères au patrimoine que son père lui avait constitué, sous la condition qu'ils paieront ses dettes et lui donneront une chambre garnie dans la maison paternelle. — Gillet de Mitrey, écuyer, seigneur de Magny, amodie des héritages audit lieu. — Fol. 15. Charles de Mello, chevalier, seigneur de Saint-Bris, de la Roche-Nolay et de Chaudenay, et Isabelle de Montagu, sa femme, dame desdits lieux, vendent à Loys, bâtard de Crousel, le fief et fort maison de Chaffault, situés sur le territoire de Chaudenay, moyennant la somme de 440 francs. — Jeanne, veuve de Perrenot Labbé, d'Echigey, « vieille et ancienne femme veil-« lardeuse impoussée de son corps et qui rien ne peut faire, »

se met en l' « avouherie » de son fils et lui fait abandon de ses biens, sous condition d'être vêtue, chaussée et « gardée de froit et de faim. » — Fol. 20. Jacques de Villers, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, vend à deux tanneurs de Losne un buisson appelé la Folliotte, contenant 90 journaux, pour 280 francs. — Transaction entre Guy de Bessey, chevalier, et Guillemotte, femme de feu Antoine de Villers, à présent femme de Richard de Dammartin, d'une part, et les habitants d'Aiserey, au sujet du pâturage que ceux-ci prétendaient sur le territoire de Baissey. — Fol. 23. Procuration donnée par Marie de Soret, femme de Jean de Saint-Hilaire, écuyer, seigneur d'Auvillars. — Assignation sur des fonds de terre, faite par Guillaume de Ruffey, écuyer, des 40 livres de terre dues par lui à Marguerite, sa sœur, femme de Jean Barriot, écuyer, pour sa part dans la succession de leur mère. — Fol. 32. Guy Trebillot, prêtre, se commande pour un an à Nicolas Bonnetaiche, curé de Trouhans, pour lui « aider à gouverner sa cure et lui aider de son métier en tous cas licites et honnêtes, » moyennant 14 francs, « ses messes de recommandation, de femmes lever, » et les oblations venues à sa main. — Fol. 44. Bail à cens d'un meix par Jean de Crux, chevalier, seigneur de Trouhans. — Fol. 47. Procuration donnée par Jean de Mazilles, écuyer, sire de Magny; il demande acte au notaire de ce qu'un sergent du roi et un autre du duc l'ont gardé à Magny, dans la maison de Huguenin de Savouges, durant onze heures. — Fol. 53. Jean Freremouche, d'Auvillars, charpentier, marchande de faire, pour 16 francs, une galerie devant l'église dudit lieu. — Fol. 60. Sommation faite par les habitants d'Aubigny au juge de la terre de Bessey de leur faire connaître quelle suite a été donnée au procès qu'ils ont avec les habitants de Bessey, au sujet du droit de pâturage qu'ils prétendent dans les bois communaux de Bessey. — Fol. 62. Protestation des habitants de Bessey contre cette entreprise. — Fol. 65. Nomination d'arbitres pour le jugement d'un débat entre Jean de Stainville, écuyer, sire d'Auvillars et de Montarlot, et Jean de Verne, écuyer, sire de Magny, au sujet de la propriété d'une pièce de terre audit Magny.

B. 11387. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

1451-1457. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean Oudot, notaire public à Selongey. — Fol. 6. Quittance de la somme de 30 livres, donnée par M. de Blamont, maréchal de Bourgogne, pour l'amodiation de la vente de Selongey. — Fol. 7. Une queue de vin vermeil de Selongey est vendue 5 francs; un muid 28 gros. — Fol. 11. Une demi-ouvrée de vigne à Selongey est vendue 30 sols. — Fol. 13. Contrat d'apprentissage du métier de couturier, cinq ans de durée, obligation du maître de nourrir, vêtir et chausser l'apprenti. — Fol. 14. Lambert Ladvoullet, maître de l'école de Selongey, témoin d'une obligation. — Fol. 15. Quittance donnée par Antoine de Savigny, écuyer, seigneur de Moulleron, au fermier de son moulin de Vaulgris. — Fol. 21. Une maison située à Selongey, rue aux Houliers, près la barre de Montsaugeon, est vendue 4 livres.

B. 11387 *bis*. (Registre.) — Petit in-folio, 10 feuillets, papier.

1474-1475. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean Daréal, clerc, notaire public à Nuits. — Fol. 2. Vente de terre à Chivres, par Guillaume de la Tournelle, écuyer, seigneur de Corgengoux et de Perruey. — Fol. 3. Autre de terres sur Labergement-le-Duc, par Saint-Mercey, à Perrenot Bouchard, demeurant au Portail de Seurre. — Fol. 5. Autre de vignes aux Communes, finage de Vosne, faite par J. Pasquetet à P. Laberpenet. — Fol. 6. Transaction entre Antoine de Villers, écuyer, seigneur d'Echigey, fils de Jacques de Villers, chevalier, seigneur de Villers-la-Faye, Jean de Semur, écuyer, et Marie de Villers, sa femme, sœur dudit Antoine, d'une part, J. Palichoul et Robert Cheval, au sujet des assignaux d'une rente de 13 francs 9 gros.

B. 11388. (Registre.) — Petit in-folio, 139 feuillets, dont 40, parchemin, et 99, papier.

1227-1450. — Péages, Rèves, Traites foraines. — Cartulaire des péages. — « Cis escrips fait savoir à touls ceulx qui le verront la certainetey comment les péaiges de Châlon doivent aler. » — Tarif du péage levé sur la robe (effets d'habillement), le lin, la toile, la toile d'Epinal, les métaux, la batterie, les cuirs, la pelleterie, les soies d'Allemagne, la draperie du Puy, les tiretaines de Châtillon et de Langres, les meules de moulins, le blé, le vin, la bourre, les futailles, le poisson de mer et d'eau douce, les Juifs taxés à 9 deniers, la Juive à 4 deniers et 9 si elle est grosse, les chataignes, le verre. — Fol. 2. Tarif du prix des loges à la foire de Chalon et des places affectées aux divers marchands. Loge des Allemands. — Fiefs assignés sur les revenus du péage. — Fol. 6. Charte de commune octroyée par Hugues IV aux habitants de Chalon. — Transaction entre le même, Béatrix, comtesse de Chalon, et Durand, évêque, au sujet de leurs droits respectifs à Chalon. — Fol. 29. Forme de faire assiette de terre en Bourgogne. — Fol. 31. « C'est la manière comment l'on doit paier les paages et les vantes de toutes les choses que l'on vant à Dijon ou qui passent par la ville de Dijon. » — Fol. 40. Nomenclature des métiers qui doivent le plait général à Dijon. — Fol. 42. « C'est l'avis et la manière comment le péage d'Auxonne se doit lever et paier. » — Fol. 43. « C'est le cartulaire de Verdun, tant de vente comme de péage. » — Fol. 56. C'est le gros péage de Beaune. — Fol. 60. Ordonnances faites sur le fait des boulan-

gers, panetiers, bouchers, poulaillers, poissonniers, cordonniers, hôteliers, « serorgiens » et barbiers, maréchaux, estassionniers, cordiers, « gipponniers, » couturiers, selliers, tisserands, archiers, escrimiers, tonneliers, cercliers, meuniers, potiers d'étain, orfèvres, argentiers et autres métiers en la ville de Chalon et autres marchandises. — Ordonnance du péage le roi notre sire en la ville de Mascon.

B. 11389. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1329-1551. — Péages, Rèves, Traites foraines. — Rentes constituées sur les revenus du péage d'Angerans en Franche-Comté et de Pontailler. — Lettres de passe pour le transport par eau de 90 émines de blé, achetées en Bourgogne par Estevenins Petitclerc pour être transportées à Avignon. — Ordonnances du duc Jean qui défend l'exportation du blé; — concernant une indemnité demandée par les pontonniers du Doubs. — Gages de Gilles de Crevecœur, maitre des ports et passages en Mâconnais. — Opposition formée par les officiers du duc à la prétention des élus du roi aux diocèses de Chalon et Mâcon de percevoir l'impôt de 12 deniers de traite foraine sur les marchands de Bourgogne. — Bail des péages de Bourgogne par le duc Philippe le Bon à Marc Guidecon. — Instruction et manière de procéder au fait des offices des haults ports et passages du royaulme de France. — Commission du roi pour la perception des droits imposés par traite sur les Génois, en indemnité d'une galère royale Notre-Dame et Saint-Denis, qu'ils avaient capturée dans le port d'Aiguesmortes. — « C'est l'ordonnance comment on doit lever le péage de Bar-sur-Seine. — Injonction de la Chambre des comptes aux maîtres des ports et passages d'avoir à rendre compte de leurs recettes. — Enquête sur les « pilleries, exactions et abuz » commis par les fermiers des ventes, péages et étalages d'Autun. — Autre contre M. de Chandio, sire de Lessertot, qui, pour se venger de ce que Jean Gruyer, fermier de l'impôt sur le vin, avait arrêté ses voitures qui n'avaient point acquitté les droits, l'avait battu d'un tortillon de bois et fini par lui donner un coup d'épée. — Débats entre les habitants d'Auxonne et ceux de Champdôtre au sujet du péage, dont les premiers exigeaient la moitié qui leur avait été attribuée par le duc Philippe le Hardi, pour l'entretien des ponts et de la chaussée. — Opposition des habitants de Bantanges à la reconnaissance d'un droit de pontenage sur la rivière de Seille que le procureur du roi voulait exiger d'eux. — Conclusions du procureur général à la Chambre des comptes, pour le rétablissement des droits de rève aux limites du duché. — Mémoire adressé au Conseil d'Etat par Jean Bonneau, receveur de l'imposition foraine en Bourgogne, pour se plaindre des entraves que les marchands du pays, de connivence avec les membres de la Chambre des comptes, apportent à l'exercice des droits prélevés sur les marchandises sortant du royaume. — Fragment d'un registre de l'imposition foraine au bailliage de Dijon. — Rentes sur les revenus de la rève de Macon.

B. 11390. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

1552-1770. — Péages, Rèves, Traites foraines. — Lettres de provisions des offices de lieutenant général, de procureur général, de concierge et garde des poids, de receveur particulier, de greffier, de priseur et calculeur, de maitre des ports à Dijon, Auxonne, Chalon, Langres, Louhans, Verdun. — Amodiation du péage de Pont-de-Beauvoisin pour huit ans, moyennant 170 florins. — Commission du roi Henri III, pour reconnaitre les abus commis au sujet de la perception des droits de rèves, signaler l'ouverture de nouveaux ports établis sur les rivières pour frustrer les droits dus au roi, fermer ces ports, confisquer les bateaux qui les desservent, et faire connaitre aussi les moulins et usines nouvellement établis sans l'autorisation royale. — Aliénation du droit de rèves et hauts passages dans les bailliages de Dijon et Châtillon, faites à Picardet, procureur général au Parlement, pour la somme de 3,333 écus. — Provision de l'office de trésorier-receveur général des ponts et passages, chemins perdus, chaussées, talus, et autres ouvrages publics de tout le royaume au profit de Jacques de Flexelles. — Supplique de Raphaël de la Bordasle, pour l'enregistrement de lettres patentes qui l'autorisent à établir un pont en bois sur l'Ain, entre Loye et Chassey, et d'en percevoir pendant 29 ans le péage. — Dossier relatif au règlement des rentes assignées à divers particuliers sur les revenus du péage de Mâcon. — Arrêt du Conseil d'Etat qui fixe le tarif des droits de péage du port de Pouilly-sur-Saône.

B. 11391. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1439-1441. — Péages, Rèves, Traites foraines. — Compte de Pierre Rodat de Bourg, receveur et percepteur, (exactor) des droits de rève appartenant au duc de Savoie, dans la sénéchaussée de Lyon et le bailliage de Mâcon. — Lettres d'institution émanées du prince Louis de Savoie. (Ripailles 16 octobre 1439.) — La recette provenant uniquement des versements faits par Jean Gorrevod, receveur du duc de Bourgogne au bailliage de Mâcon, et d'Humbert de Bletterans, receveur du roi de France dans la sénéchaussée de Lyon, se monte à 200 livres tournois, 400 écus d'or et 1,648 francs d'or du roi et de Bourgogne : le franc de Bourgogne valant 15 deniers gros, monnaie de Savoie. — Fol. 8. Allocation de 400 florins, pour la dotation de l'abbaye de Hautecombe; — autre de 200 florins et 150 écus d'or pour l'acquittement de ses dettes. — Assignation de 200 francs pour la construction du château de Poncin; de 40 florins pour celui du Pont-d'Ain.

B. 11392. (Registre.) — Petit in-folio, 88 feuillets, papier.

1468-1469. — Péages, Rèves, Traites foraines. — Compte de Guillaume Chevillon, receveur des deniers de l'imposition de 4 deniers pour livre appelée Rève, perçue sur les marchandises et denrées passées du royaume en l'empire par-dessus la rivière de Saône, depuis le port de Pagny jusques au delà de Ciel. — Un mouton paie 2 deniers ; un poinçon de vin, 6 blancs ; un veau, 4 niquets ; un char de cuir rouge tanné, 5 gros. — La recette se monte à 35 francs. — Fol. 33. Compte de Jacques Verjus, commis à recevoir les deniers de la rève du pont de Tournus ; 2 bottes de vin paient six gros ; un bœuf, 2 blancs ; un bichet de fèves, 2 blancs ; trois boisseaux de froment, 2 niquets. — Fol. 61. Compte de Guillaume le Page, péager de Chauvort.

B. 11393. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1386-1465. — Salines de Salins. — Etat de la vente du sel de Rosière. — Ordonnances des ducs de Bourgogne, pour distinguer par des marques particulières les salignons (pains de sel) fabriqués à Salins ; empêcher l'entrée du sel de Lorraine ; régler le personnel de l'administration et le gouvernement des salines ; empêcher le commerce des faux sauniers ; assurer l'approvisionnement des greniers ; exécuter l'appointement conclu avec les gens du roi pour l'introduction du sel de Salins en France, et notamment dans le comté de Mâcon. — Etat de la valeur de la saunerie de Salins durant les quinze semaines du gouvernement de Hugues Passart. Elle rapporte durant cette période 5,142 livres 10 sols 11 deniers. — Achat de bois pour le service des chaudières. Mémoire dressé à la Chambre des comptes « sur le fait, estat et conduite de la saunerie et de ce qu'il semble aux officiers en icelle y estre à faire pour l'entretenement et augmentation de la valeur d'icelle. »

B. 11394. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1370-1742. — Salines, Personnel. — Lettres du duc Philippe le Hardi, qui institue Simonet de la Perrière contrôleur des Salines ; — de Jean-sans-Peur, qui ôte à Guillaume de Marilly l'office de portier des salines ; — de Philippe le Bon, qui accorde aux héritiers de Gilles de l'Aule, portier des salines, des lettres de nouvel inventaire à cause d'un premier qui avait été brûlé. — Quittance de 561 francs, donnée par Clerc, gardien des sources du puits à muire de la petite saline pour ses « taxations. »

B. 11395. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1399-1755. — Franc salé. — Mandement du duc Philippe le Bon, décisions de la Chambre des comptes relatifs au franc salé de personnages et de communautés religieuses. — Quittances de charges ou minots de sel, données par Robert, sire de Châtillon-en-Bazois, « cognostaubles et gardians de Bourgogne ; » Jeanne de Bessin, veuve de Jean Pasquoy de Montferrand, écuyer ; Etienne Chevilley, écuyer ; Jacques de Vaugrenaut, écuyer ; Léonard de la Tour, sire de la Tour ; les Jésuites de Dole ; les chapitres Notre-Dame d'Autun, de la Sainte-Chapelle de Dijon ; les abbayes de Molaise, de Faverney, de Mont-Sainte-Marie, de la Bussière ; le prieuré de Vaux ; les hôpitaux Saint-Jacques de Besançon, l'Hôtel-Dieu de Dole ; les membres du Parlement de Besançon ; les Carmes de Salins, la commanderie de la Ville-Dieu et de Fontenelle ; la mairie de Vesoul.

B. 11396. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1398-1496. — Salines (Rentes et revenus sur les). — Règlements des ducs de Bourgogne concernant les paiements des rentes inféodées et autres sur les salines ; la vérification des titres des possesseurs de ces rentes. — Etat dressé par les officiers des salines des rentes aliénées par leurs possesseurs, en aumône, en fief ou autrement. — Rôles des charges annuelles dues sur le communal de la saunerie en argent ou en sel. — « Transumpt » des quittances de paiements faits par les rentiers sur ledit communal, tant en sel qu'en deniers par les mains des clercs des rôles. — Lettres du roi Charles VIII à la Chambre des comptes de Dijon, pour réclamer une rente de 1,000 livres sur ces salines.

B. 11397. (Liasse.) — 73 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1254-1656. — Salines (Rente sur les). — Mandements de Jean de Châlon, sire de Salins ; de Marguerite de France, comtesse de Bourgogne, des ducs Philippe le Hardi et Jean-sans-Peur. — Ordonnances de la Chambre des comptes ; traités, quittances, marchés, etc., concernant le règlement et le paiement des rentes inféodées ou autres, assignées sur le communal des salines, dues aux familles de d'Aigremont, d'Arlay, de [illegible], de [illegible], d'Auxerre, [illegible], de Chevilley, de [illegible], de Cy, d'Aligny, de Salins, d'[illegible], de [illegible], de [illegible], de [illegible], [illegible] de Mont-Saint-Léger, de Vergy, de Sainte-Croix, de [illegible], d'[illegible], de [illegible], de [illegible], d'[illegible], de la Baye, de [illegible], de [illegible], de [illegible], de [illegible], de Montagu, de [illegible], de [illegible], de [illegible], de [illegible], de [illegible], de Saint-Maurice, de [illegible], de [illegible], de [illegible], de [illegible] et [illegible].

B. 11398. (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

[illegible]-1502. — Salines (Rentes sur les). — Mandements du duc Philippe le Bon, ordonnances de la Chambre des comptes, traités, quittances, marchés, etc., concernant le

règlement et le paiement des rentes inféodées ou autres, assignées sur le communal des salines, aux familles de Rochefort, de Joux, de Chissey, de Saint-Maurice, de Clermont, de Scey, de Neufchatel, de l'Aubepin, Rolin, d'Arbois, de Germigny, de Montagu, Loyse, Pasquoy, Loton, du Fay, de Laye, de Plaine, Godan, de Vautravers, d'Amanges, Mouchet de Château-Roland, de Longvy, de Salins, de Vergy, de Nancuise, de Vienne, de Vaudrey, de Villafans, de Lays, de la Sarrée, de Chandio, de Nogent, de Bouton, de la Plume, de Gingins, de Grantmont, de Chancey, de Cissey.

B. 11399. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin.

1490-1734. — Salines (Rentes sur les). — Contrats de ventes; quittances données aux receveurs des salines des arrérages de rentes inféodées; rentes et pensions assignées sur les salines aux familles de Bauffremont, Chemilly, Bouton, d'Espenoy, de Chantrans, d'Estavayer, de Gingins, Couchart de Vaux, de Vers, de Gilley, de Villeneuve, de Tour, de Pruxel, Noel, de Bierne, Colin, de Saffres, de Montrichard, de Grozon, de Thomassin, de Vaulx, de Paroy, de Belot, et de Saulx-Tavannes.

B. 11400. (Liasse.) — 108 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1321-1761. — Salines (Rentes sur les). — Donation de rentes sur la saunerie par Jeanne, reine de France, comtesse de Bourgogne, à l'abbaye de Courneul au diocèse de Besançon. — Quittances d'arrérages de rentes assignées sur cette même saunerie, par la commanderie de Salins; les chapelles Saint-[illegible] de Salins, de Saint-Jean de Bracon, Notre-Dame d'Arlay, les chapitres de Troyes, de Poligny, de Dole, métropolitain de Besançon, Saint-Maurice, Saint-Anatole, et Saint-Michel de Salins, de Champlitte, de la Sainte-Chapelle de [illegible], l'évêché de Langres, les abbayes (hommes) de Charlieu, de [illegible], de la Charité à Salins, de Citeaux, d'Acey, de [illegible], de Beauchamp, de Luxeuil, de Saint-Vincent de Besançon, de Bellevaux, de Montbenoit, de Theulley, de la [illegible], de Balerne, de Six en Faucigny. — Les abbayes (femmes), de [illegible], d'Erman, de Châtillon, de Battant-les-Besançon et de [illegible]; l'église Saint-Jean de Salins; les hôpitaux de [illegible], de Beaune, du Saint-Esprit de Besançon, [illegible] et de [illegible], les prieurés de Vaux-sous-Poligny, de [illegible] Salins, de Courtefontaine, d'Epoisses; la [illegible] de [illegible], les cordeliers de Salins; les claristes de Besançon, la [illegible] de Vaucluse; les commanderies de Salins et de [illegible].

B. 11401. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1309-1460. — Conseils des ducs et des finances. — Gages des lieutenants assignés par le duc Robert II dans les bailliages. — Commission du procureur général, doı
Fraignot, clerc à Chalon, par les conseillers du duc
généraux pour la réformation de la justice en B
suivant lettres patentes y annexées du duc Jean-s
afin de parvenir à faire exécuter toutes les causes c
ladite réformation. — Ordonnances du duc Philipp
qui crée la chambre du Conseil à Dijon; qui abolit l
bres du Conseil de Dijon et de Dole; ordonne la co
des Parlements de Beaune et de Saint-Laurent; re
nombre des sergents et décide que les prévôtés sero
en gouvernement. — Lettres d'évocation au Conseil d
de Richard de Dammartin, écuyer. — Provisions de l
conseiller, en faveur de Jean Vincent de Poligny e
de Poligny dit Chapitain. — Commission donnée pa
Philippe à André Colin, président du Conseil de Fla
se rendre à la journée arrêtée avec les officiers d
France, et d'y faire de très vives représentations au
l'arrestation qu'ils se sont permis de faire de Jacqu
Galée, au comté de Hainaut, qui est une terre d'Em
Ordonnances du roi Charles VII et des ducs Philipp
et Charles le Téméraire, sur le gouvernement de l
nances.

B. 11402. (Registre.) — Petit in-folio, 152 feuillets, pa

1367-1398. — Conseil ducal. « C'est le papier
escripts touz mémoires, présentacions de gens qui
adjournez, tant par devant les gens du Conseil com
Comptes, touz continuacions et autres choses. » —
Ajournement de la cause entre les habitants de B
Vaulx, La Montagne et Oudart de Mipont, chevalier, l
gneur. — Fol. 5. Jean de Saint-Loup, écuyer, est co
à l'amende pour avoir faussement accusé Robert de l
puis, bailli d'Autun, d'avoir, par affection pour Pou
Blangy, son cousin, avec lequel Jean était en procès,
des gens d'armes saccager sa maison de Saint-Loup. — l
Jean de Mussy, chevalier, sire de Jours, consent à eng
terre de Grignon au duc de Bourgogne, pour répondr
qu'il lui doit comme ancien chatelain de Montréal. —
d'enquérir sur Hugues le Juinat, châtelain de Lanten
avait exempté plusieurs villages retrayants du guet e
à Lantenay, moyennant certaines corvées ou prestatio
gales. — Fol. 15. Assignation donnée par le duc
journée des exécuteurs du testament du feu duc Eudes
Fol. 16. Surséance accordée aux enfants de feu Loys de
seigneur de Vitteaux, de la saisie de cette terre fait
certaine somme « en quoy ledit Loys étoit tenu envers l
— Arrêt portant mainlevée de la mairie de Beaune, fa
le bailly de Dijon pour opposition faite par celle-ci à l
tation d'un homme par le bailly. — Fol. 24. Présenta

Sanguin, bourgeois de Paris, et Antoine de Salins, veuve de Jean de Vergy, sire d'Autrey, tutrice de Charles et Louise, leurs enfants, au sujet de créances. — Fol. 169. Dans la cause entre Aubergeon de Mailly, maître de l'hôpital de Montjeu, à Salins, contre Thibaut Perrin, cordelier, le Conseil ordonne au procureur du duc de l'informer si ce cordelier est « armignac » ou non. — Fol. 204. Arrêt par lequel le Conseil, accédant à la requête des habitants de la terre de Beauvoir, les prend sous la sauvegarde du duc contre les entreprises de Jean de Cousance, leur seigneur, Girard, son fils, et leurs officiers. — Fol. 218. Condamnation de Marguerite, femme de Nicolas Grillot, de Langres, aux dépens de l'instance entre elle, Guy, Jean de Pontailler et Jeanne de Pommard, femme de Guy. — Fol. 240. Appointement entre le cardinal de Viviers, administrateur du prieuré de Saint-Marcel-les-Chalon, prenant en main pour les habitants de la paroisse et prévôté dudit lieu; Jean de Vienne, chevalier; Jean de Salins, écuyer, et leurs hommes de la même paroisse, au sujet d'un impôt perçu illégalement. — Fol. 245. — Renvoi au Parlement de Dole du jugement de l'instance entre Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges, de Sainte-Croix; Jean de Rye, chevalier, sire de Til-Châtel et de Corcondray; Thibaut, sire de Rougemont, Alix et Marguerite, ses sœurs; — fol. 250, item, de la cause entre Alix de Chalon, dame de Montfleur et de Chavanes, et Jean de la Balme, seigneur de Valuffin. — Fol. 274. Commission donnée par le conseil à Jacques de Courtiambles de visiter le château de Thil, de reconnaître les réparations qui y sont nécessaires et d'imposer pour y contribuer les habitants de Brianny, Roilly, Chenaut, Marcigny, Nan, Pluvier, Fontangy, Chausserose, Sainte-Segros, Montlay, Juillenay, Aisy, Vic-sous-Thil, Précy, La Maison-Dieu, Thil-la-Ville, le Broulliart, retrayants de ce château, appartenant à Bernard de Châteauvilain. — Fol. 291. L'abbé de Saint-Pierre de Chalon est condamné à 100 francs d'amende pour la batture de son homme de Fragne et la recousse faite à un sergent du duc, lorsque cet abbé était prieur de Saint-Etienne de Beaune.

B. 11404. (Registre.) — Petit in-folio, 192 feuillets, papier.

1438-1442. — Conseil ducal. — « Registre des causes estans devant le conseil de Monseigneur le duc de Bourgogne. » — Fol. 3. Moréal Pilot de Givry est déchu de son appel contre de La Trémouille, sire d'Uchon et de Givry. — Fol. 4. Arrêt qui ordonne des enquêtes pour le jugement des débats survenus entre le chapitre métropolitain de Besançon et les « citoyens » de cette ville. — Fol. 6. Renvoi à quinzaine de la cause entre Philippe Guite, de Montbard, et le comte de Richemont. — Fol. 7. Arrêt préparatoire pour l'entérinement des lettres de grâces obtenues par Jean de Senailly. — Mainlevée de la saisie faite du temporel de Humbert Chetard, prieur de Gigny. — Fol 12. Entérinement des lettres de grâces obtenues par Jean Fraignot, conseiller du duc, receveur général, incarcéré pour défaut de paiement des sommes dont il était comptable. — Fol. 20. Arrêt qui, dans l'instance entre Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, et le procureur général du duc au sujet de l'administration des terres dudit seigneur, ordonne au premier de fournir ses écritures. — Fol. 33. Appointement dans la cause entre Guillaume, seigneur de Châteauvilain, de Grancey et de Pierrecourt, et Jean, bâtard de Vergy, sire de Soilley. — Fol. 40. Ordonnance de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui évoque au Parlement de Beaune et de Saint-Laurent toutes les causes pendantes devant le conseil ducal. — Fol. 50. Poursuites du receveur particulier de l'aide octroyé au duc de Bourgogne, tant pour les frais de l'ambassade au pape, que pour le reboutement des Ecorcheurs, contre les abbayes et prieurés refusant d'acquitter leur cotes. — Fol. 68. Ajournement des causes présentées au conseil jusques après la tenue du Parlement de Dole. — Fol. 72. Instance entre Guillaume Damas, écuyer, sire de Digoine, tuteur de Claude, Tristan et Catherine de Toulongeon, orphelins d'Antoine de Toulongeon, sire de Traves et de Catherine de Bourbon, et Jean de Toulongeon, seigneur de Traves, au sujet de la provision à faire pour l'administration de leurs biens. — Fol. 79. Mainlevée de la saisie ordonnée par le duc, sur les biens d'Antoine de Sagy et d'Antoine de Fustailler, bourgeois de Mâcon, faite à la requête d'Olivier de Sagy, qui se porte garant pour son frère. — Fol. 94. Poursuites de Michel Garnier, secrétaire du duc, receveur d'un aide de 3,000 francs octroyé au duc, en 1423, par le pays d'Outre-Saône, contre les maire et échevins d'Auxonne qui refusaient d'acquitter leur cote. — Fol. 163 et 171. Injonction faite à Antoine, sire de Saint-Trivier, et à Jacquette de Seyssel, dame de Branges et de Vaulchier, veuve d'Antoine, sergent de Saint-Trivier, de bailler leurs écritures dans quinzaine. — Fol. 115. Arrêt de renvoi de la cause entre Jean, comte de Fribourg et de Neufchâtel, seigneur de Champlitte, maréchal de Bourgogne; Jean de Vergy, seigneur de Fouvent et de Vignory, contre Charles de Vergy, seigneur d'Autrey, au sujet de la succession d'Antoine de Vergy. — Fol. 127. Idem, de celle de Jacques Pot, seigneur de La Roche, et de Marguerite de Courtiambles, sa femme, contre Jean de Pressy, seigneur de Mesnil. — Fol. 161. Renvoi des causes à quinzaine à cause de l'absence du président mandé à Nevers par le duc.

B. 11405. (Registre.) — Petit in-folio, 80 feuillets, papier.

1442. — Conseil ducal. — Registre des causes portées au conseil ducal, à Dijon. — Fol. 3. Arrêt d'appointement dans la cause entre l'abbaye de Maizières, et Pierre de Bauffremont, sire de Charny, et de Molinot. — Ordonnance du duc Philippe

pour faire cesser les malversations commises par les .ires et les gardiens des biens saisis. — Renvoi à quin-e la cause du chapitre d'Autun, contre Claude de Beau-re de Chasteluz, Pierre Colombier, Jeanne de Château-›mme de Thibaut d'Asnel, Catherine et Marguerite, ses — fol. 8, de celle de Guillaume de Luyrieux, sire de lle, de Savigny-en-Revermont et de Verdun, contre ıespet, prêtre, au sujet de la collation de chapelles. — Présentation des causes de Thibaut, seigneur de Neu-et de Châtillon-sur-Moselle, Marie et Guillemette de , veuve d'Antoine de Vergy, sire de Fouvent ; — fol. 16 d'Etienne Berbisey, bourgeois de Dijon, contre de Rye, veuve de Jean de Saulx, chevalier, seigneur x, héritier universel de Jeanne de Pommard, veuve ›nin de Saulx, ayant le gouvernement de Jean, Jacques, ., Antoine et Claude, ses enfants. — Fol. 18. Renvoi au conseil du jugement de la cause entre les habitants de r et Champvans, au sujet de la propriété de leurs bois. 32. Appointement dans la cause entre Simon de La chevalier, procureur de Marie d'Amont, dame d'Estor-Blanche, dame de Montchevreay, fille de Jeanne de ıt héritières pour un tiers de Guillaume de Merlo, sei-d'Epoisses, contre Claude de Montagu, seigneur de s. — Fol. 40. Renvoi au Parlement de Saint-Laurent .use entre les habitants de Navilly et Philippe de Vienne, de Langres, prieur de Saint-Marcel-lez-Chalon. — . Sommation faite, de par le procureur général, aux s et « montiers » des salines de Salins : les premiers de r des titres de leurs rentes, et les seconds d'apporter les et registres de la saline depuis 1409. — Fol. 63. Assi-ıs données aux parties. — Fol. 52. Arrêt d'élargissement, ntion, de Jean Boyer, détenu aux prisons de Dijon, promesse qu'il fait de ne point se soustraire à la juri-du duc et de ne pas quitter les murs de Dijon jusqu'au ıt de son affaire.

11406. (Registre.) — Petit in-folio, 347 feuillets, papier.

8-1459. — Conseil ducal. — Registre des causes ivies à la requête du procureur général devant des ısaires du conseil ducal délégués par le duc pour le ement des abus commis par ses officiers. — Arrêt de de Pierre l'Eguille, ancien prévôt de Dole, qui, ayant ru à la prise de Thomas de Béthisy, orfèvre à Dijon, oursuivi par le procureur général pour avoir voulu re au château de Montmorot, où était détenu ledit s, deux individus qui se disaient ses parents et qui deux sergents royaux, porteurs de lettres d'évocation faire de Thomas de Béthisy au Parlement de Paris. — Fol. 6. Arrêts qui condamnent Mathey Menestrier, officier de l'évêque d'Autun, en 20 écus d'amende, pour arrestation illégale dans le duché ; — fol. 17, Jean Géot, prévôt de Labergement-les-Auxonne, à 10 livres d'amende pour fraude, exactions, abus de justice envers les habitants du lieu ; — fol. 20, Jean Mathelin, collecteur de l'impôt levé à Beaune pour le voyage du duc en Turquie, à restituer aux habitants du lieu ce qu'il avait perçu en trop ; — fol. 28, Guillemot Billart, sergent du duc à Beaune, à être pour ses malversations, privé de sa charge, déclaré inhabile à posséder un office, et en 208 écus d'amende. — Fol. 40. Philibert Gaudeaul, prévôt et garde des prisons de Dole, dont le neveu avait, pour de l'argent, fait pénétrer vers un incendiaire des parents venus pour le dissuader de nommer ses complices, est condamné à 15 livres d'amende; — Guillaume Chapuis, de Saint-Jean-de-Losne, poursuivi comme usurier, à restituer ce qu'il a extorqué et à payer 60 écus. — Fol. 52. — Jeanne Châtelain, Simon et Claude Damas, frères, ses fils, et Huguenin Morel, de Chagny, se soumettent à l'arbitrage de Girard de Plaine, président du conseil. — Fol. 53. Arrêts qui condamnent Guiot Jacquin, receveur du bailliage de la Montagne, en 200 livres d'amende pour malversations. — Fol. 59. Pierre Darmes, clerc en libellance du bailliage de Dijon, condamné pour, contrairement aux ordonnances du Parlement, avoir grossoyé ses enquêtes de quinze ou seize lignes par page au lieu de vingt, et de quatorze ou quinze lignes ses escriptures au lieu également de vingt et commis d'autres malversations. — Fol. 62. Lettres de provisions de commissaire enquêteur, au profit de Guillaume de Vandenesse, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel. — Fol. 73. Renvoi au grand conseil de la connaissance du procès intenté par le procureur général aux maire, échevins et habitants de Semur, pour usurpation des droits et priviléges du duc dans leur ville. — Fol. 78 et 88. Arrêt qui condamne Jean Dufraine, châtelain de Fresne-Saint-Mammès, pour ses concussions et malversations, à être privé de son office, à la restitution des sommes extorquées par lui et à 60 écus d'amende. — Fol. 98. Amendes de 60 écus d'or, prononcées contre les habitants de Perrigny-sur-l'Ognon, qui, à force et malgré les sergents, avaient fait pâturer leurs bestiaux dans les prés de Pontailler ; — fol. 108, de 100 livres, infligée à Jean Chamard, qui, de connivence avec le prieur de Thil-sur-Arroux, avait trompé les habitants du lieu, et, par ses mauvais conseils, leur avait fait perdre leurs droits d'usage dans la rivière ; — fol. 121, contre plusieurs mainmortables de la châtellenie ducale de Rossillon, qui avaient vendu leurs biens mainmortables à des mainmortables vivant sous d'autres seigneurs ; — fol. 137, de 50 écus, prononcée contre Jean de Chassagne, notaire, pour falsification d'un acte ; — fol. 141, de 20 écus à Jean Bayard, curé de la Colonne, pour concussions exercées sur ses paroissiens ;

— Fol. 152, de 100 écus, infligée à Girard Alard, notaire de Champlitte, pour exactions usuraires, et concussions commises lorsqu'il était procureur du duc au bailliage d'Amont. — Fol. 170. Injonction aux sergents du ressort de Gray, nommés par le duc, de faire enregistrer leurs lettres par leur bailli d'Amont; défense à ceux qui n'ont point de ces lettres d'en exercer l'office et à ceux des terres de surséance d'exercer sans commission du bailli. — Fol. 186. Arrêt rendu entre le procureur du duc et des maire, échevins et habitants d'Auxonne, par lequel ceux-ci sont condamnés en 200 écus d'amende pour entreprise sur les droits du duc. — Fol. 216. Amende de 50 livres, infligée au sergent d'Autrey, pour avoir maltraité un sergent du duc. — Fol. 225. Entérinement des lettres de grâce obtenues par Pierre de Gemeaux, écuyer, condamné pour vol commis chez Pierre Coudrier, prêtre. — Fol. 231. Evocation du procès criminel fait à Demongeot Garlot d'Autrey, accusé d'avoir violé Moingearte, fille de Jeannette Lasage; il est condamné à être pendu, ses biens confisqués et ses complices bannis. — Fol. 270. Amende de 120 écus infligée à Pierre Alemant, coadjuteur du tabellion du duc, à Vesoul, pour crime de faux.

B. 11407. (Liasse.) — 62 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1295-1468. — Parlement de Paris. — Lettres royaux, faisant défense aux baillis et sergents royaux d'entreprendre sur la justice du duc de Bourgogne, sinon en cas d'appel; de bailler aucune commission ou ajournement contre les juridictions et le scellé du duc; concernant l'appel des causes nées de lettres reçues sous le scel de la chancellerie du duché; la défense au bailli de Màcon de donner des sauvegardes aux sujets du duc; le renvoi immédiat au Parlement des causes du duché, portées par appel aux baillis royaux; la levée de la suspension des causes du duc au Parlement de Paris; l'obligation de notifier au duc les causes de ses sujets portées en appel au Parlement; défendant aux officiers royaux de bailler des gardes générales et spéciales aux sujets du duc; qui défendent aux juges ecclésiastiques de connaître des contrats passés entre laïques. — Ordonnance du roi Philippe le Bel, concernant les avocats. — Quittances des gages, pensions et gratifications donnés par les ducs à Pierre d'Orgemont et Jean Boisy, président au Parlement de Paris; Pierre de Ligny, Jean Lecoq, Jean Jouvenel, Jean Picard, avocats au Parlement. — Edit de Charles VII pour la réformation de la justice du royaume. — Défense par le roi Louis XI, en exécution du traité de Péronne, à ses officiers de, sauf le cas d'appel, s'immiscer dans la juridiction des pays de Bourgogne. — Lettres royaux, signifiées à la Chambre des comptes de Dijon, des cas d'appel des sujets du duc au Parlement de Paris.

B. 11408. (Registre.) — Petit in-folio, 176 feuillets, papier.

1397-1444. — Parlement de Paris. — « Ce sont les causes de M. le duc de Bourgogne a en Parlement à Paris, aux jours des bailliages de Sens, Mascon et autres dont les lettres royaux ont été présentées à la Chambre des comptes, à Dijon, » — fol. 2, contre Marguerite de Beaujeu, princesse de Morée; — l'abbaye de Sainte-Marguerite, près Beaune; — fol. 3, celle de Saint-Bénigne de Dijon. — « Déclaration du temps où se tiennent au Parlement de France les jours des baillis du royaume. » — Fol. 11. Ajournements donnés au duc, à la requête de l'abbaye de Bèze; fol. 20, de Jean de Rochefort et de Châtillon-en-Bazois; fol. 24, d'Agnès de Ruffey, veuve de Jean de Mipont; des habitants de Fleurey; fol. 32, des habitants de Pontaubert, de Jean de Montagu; chevalier, sire de Couches; fol. 40, le prieur du Fète; fol. 45, de l'abbaye de Flavigny; fol. 49, de Jean de Salins, chevalier, sire de Rans, de Domecey-sur-Pontaubert et de Panthier; le chapitre Notre-Dame de Beaune; fol. 51, de Louis de Chazans, chevalier, seigneur de Lusigny; fol. 61, de Guy de la Trémouille, seigneur d'Uchon; fol. 57, de Jean de Bauffremont, sire de Charny, et les autres enfants de Henri de Bauffremont, seigneur de Scey. — Fol. 62. Nota « que pour la discution que ceulx de Paris font avec les ennemis du roi et de M. le duc de Bourgogne, la Royne, comme ayant le gouvernement et administration de ce réalme, par ouctroy irrévocable à elle fait par le roi, pour l'occupation de sa maladie, a fait tenir le Parlement de France à Troyes en Champagne. » (1er mars 1417-8.) — Ajournements donnés au duc à requête d'Erard Damas, chevalier, sire de Marcilly et de Crux; fol. 75, de Jeanne de Germoles, dame de Ragny; fol. 82, de Jean de Beauffremont, seigneur de Mirebeau; fol. 116, de Jean de Vienne, seigneur de Pagny; de Jean de Saulx, chevalier, seigneur du Meix; de Charles et Jean, enfants de feu duc de Nevers et Claude de Beauvoir, sire de Chastellux; d'Alix de Norry, veuve de Hugues de Ternant, dame dudit lieu et de la Motte de Thoisy, au nom de Philippe de Ternant, chevalier, et de Hugues, ses enfants; fol. 122, de Thomas de la Rochette, écuyer, sire de Belan; fol. 124, d'Antoine de Vergy, comte de Dammartin, seigneur de Champlitte; fol. 125, de Jean de Damas, sire de Montagu-en-Nivernais; fol. 137, de l'abbaye de Citeaux.

B. 11409. (Registre.) — Petit in-folio, 117 feuillets, papier.

1417-1436. — Parlement de Paris. — Registres des relèvements et contrôles des appels émis au Parlement de Paris, des jugements de contraintes et exécutions prononcées par la chancellerie du duché de Bourgogne; — fol. 14, contre Colas de Ruffey, écuyer, fils de Guy de Ruffey, chevalier, à la requête de Jean Barrot, écuyer, mari de Marguerite, sa sœur;

contre Jean Naissant de Dijon, à la requête de l'abbaye de Citeaux ; — fol. 13, contre Jean de Bauffremont, chevalier, sire de Mirebeau, à la requête de la commanderie de la Madeleine de Dijon ; — fol. 30, contre Girard Passequoy de Dijon, à la requête de Jean de Saint-Hilaire, chevalier, sire d'Auvillars; — fol. 24, contre Jean d'Echalot, à la requête de l'abbaye de Fontenay ; — fol. 40, contre Jean de Saulx, chevalier, seigneur du Meix, héritier de Thomas de Saulx, à la requête des habitants de Plombières, pour la restitution d'un calice d'argent avec sa patène ; — fol. 66, contre Girard d'Auxerre, écuyer, seigneur de Beauvoir, à la requête de la veuve Gasteley. — Fol. 102. En marge du sommaire de l'appel de Jacob Bretin, par le sergent du maire de Beaune qui venait le contraindre au paiement de deux livres : note qu'il a été mis au dernier supplice à Champforgeul-lez-Chalon.

B. 11410. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1349-1374. — Parlements de Beaune et de Saint-Laurent. — Mandement de la reine de France, mère et tutrice du duc Philippe de Rouvres, pour le paiement des gages du chancelier et des conseillers qui ont tenu le Parlement. Le chancelier touche 50 sols par jour outre ses gages ordinaires, et les conseillers 50 sols. — Ordonnance des ducs Philippe le Hardi et Charles le Téméraire, qui obligent les greffiers des Parlements à résidence; fixent à un franc les gages de ces greffiers. — Quittances des gages de Eudes de la Roche, seigneur de Châtillon-en-Montagne ; Thomas d'Auxonne ; Richard de Chancey, conseillers; de Jean d'Ecutigny, clerc, et de Jean d'Auvillers, huissier. — Provisions de Guillaume Lambert, procureur général.

B. 11411. (Registre.) — Petit in-folio, 121 feuillets, papier.

1428-1440. — Parlements de Beaune et de Saint-Laurent. — Registre des « relièvements » d'appels faits aux Parlements de Beaune et de Saint-Laurent. Thibaut et Geoffroy de Plessis frères, seigneurs de Chevigny-lez-Semur, appellent d'une sentence de la cour d'appeaux, rendue à la requête de Perrin Parent de Charentois. — Fol. 4. Appel de Jacques de la Baume, sire de Noyers et de Moullin, contre les hommes de Heudin de Saligny, au sujet de la pêche dans l'Arroux ; — fol. 5, de Guy de Rye, seigneur de Neublans et Fretterans, contre ses hommes desdits lieux ; — fol. 7, de Louis de Chalon, prince d'Orange, seigneur d'Arlay, contre une sentence prononcée au profit d'Alix de Chalon, femme de Guillaume de Vienne, sire de Bussy ; — fol. 9, Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges et Sainte-Croix, d'un mandement du bailli de Chalon, qui interdisait aux sergents des seigneurs de porter des verges et armoiries aux armes du seigneur ; — fol. 11, de Thibaut de Rougemont, s'opposant à la saisie de sa terre de Juilly-les-Semur par un sergent ducal; — fol. 13. de Jean de Châteauneuf, sire de Villaines-en-Duemois et de Genay, contre le chapitre Notre-Dame de Semur; — fol. 18, de Catherine de Rossillon, veuve de Jean de Toulongeon, chevalier, tutrice de Jean et Claude, leurs enfants, contre Jeanne de Chalon, dame de Toulongeon et de Montrichard ; — fol. 20, de Jean de Vienne, sire de Pagny, contre Antoine de Vergy, sire de Champlitte et de Pourlans ; — fol. 23, de Philibert de l'Espinasse du Courmorant, chevalier, seigneur de l'Espinasse, contre le procureur du duc; — fol. 25, de Guillaume de Grantson, chevalier, sire de Pesmes, contre Jean de Vienne, seigneur de Neublans, et Henriette de Grantson, sa femme; — fol. 26, de Jean de Saulx, chevalier, sire du Meix, contre Marguerite de Saulx, femme de Robert de Longchamp, chevalier; — fol. 28, des habitants d'Auxonne contre une saisie de leurs biens, ordonnée par le conseil ducal pour l'emprunt; — fol. 29, de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges contre les commissaires de l'aide octroyé au duc, lesquels avaient imposé ses hommes, nonobstant qu'il fût déclaré que les hommes des seigneurs et du clergé en devaient être exempts ; — fol. 33, d'Artus de Bretagne, comte de Richemont, au nom de sa femme, contre une sentence du lieutenant du bailli de Chalon ; — fol. 37, des habitants de Trouhaut, contre Catherine de Montagu et Claude, son fils, qui voulaient les obliger au guet et garde du château de Blaisy ; de ceux de Chassagne, par Jean de Thoisy, évêque de Tournay, leur seigneur, contre Guillaume de Vienne, seigneur de Chagny; — fol. 42, de Claux de Werne, tailleur d'images et valet de chambre du duc, contre la mairie de Dijon qui l'avait cotisé à un impôt; — fol. 49, d'Henri de La Marche, abbé de Saint-Pierre de Chalon, contre la saisie de son temporel, à la requête des élus, pour l'aide octroyé au duc ; — fol. 62, des habitants de Savigny-en-Revermont contre Guillaume de Luyrieux, chevalier, sire de la Cueille et de Verdun, qui voulait les astreindre à contribuer aux réparations du château de Savigny ; — fol. 71, de Jean de Gingins, chevalier, seigneur de Divonne, contre Guillaume de Saint-Trivier, qui avait fait saisir sa terre de Vaugrenant; — fol. 74, de Jean de Bauffremont, sire de Mirebeau, contre Jean de Saulx et Claude de Baissey, chevaliers; — fol. 78, de Jehan Bouton, seigneur du Fay, contre Nicolas Rolin, chevalier, seigneur d'Authume, chancelier de Bourgogne ; — fol. 85, des habitants de Melin et de Baubigny, contre Jacques Pot, chevalier, sire de la Roche ; — des habitants des terres du prieuré de Saint-Marcel-les-Chalon, en Bresse, contre le procureur du duc, qui voulait les faire contribuer à la réparation des rivières de Saône et de Seille; — fol. 95, de Claude de la Chambre, seigneur de Maillenay et

de la Villeneuve-les-Cuisery, appelant d'un « appatis » qu'on veut faire sur ses hommes, pour « l'advitaillement des gens de guerre estant en frontières du Charollais; » — fol. 97, des habitants de Beaune, contre le procureur du duc, au sujet d'une amende, pour ne s'être point rendus au siége de Grancey. — Fol. 109. Amendes et défauts, adjugés en la cour dudit Parlement au profit du duc : sur Erard de Bauffremont, commandeur de Bellecroix, et de Fauverney; sur Jacques de Villers, chevalier, tuteur de Jean et Antoine de Villers, ses neveux, plaidant contre Richard de Dammartin et Guillernette de Symesme, sa femme; sur Jean de Sagy, seigneur de Corgengoux, pour un appel frivole.

B. 11412. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin.

1390-1783. — Parlements de Dole et de Besançon. — Mandement de Philippe le Hardi, sur l'obligation imposée aux greffiers de résider à Dole. — Lettres de provisions de Pierre de Clairvaux, institué gouverneur de la chancellerie du comté de Bourgogne, établi par le duc Jean, à Besançon. — Convocation du Parlement de Dole. — Règlement par le duc Philippe le Bon des gages des membres du Parlement. — Provisions de Pierre de Vers, procureur général du duc aux Parlements. — Quittances de gages de Thibaut de Rye, chevalier; Mallet de Bauson; Humbert de Saulx; Aubert de Carmine; Pierre Fachel; Antoine Mouchet; Jean de la Tour, conseillers; Nicolas Beruchot, portier, et Jean Vietot, garde et concierge des prisons du Parlement de Dole; de François Espiart, Simon, présidents; de Petit de Saint-Julien, Jeannon, Masson, d'Esclaux, Perrin, Pourtier de Chaussene, conseillers au Parlement de Besançon; Guyot, secrétaire du roi en la chancellerie; Barnier, contrôleur des épices, et Bernard, huissier au Parlement de Besançon.

B. 11413. (Registre.) — In-fol., 288 feuillets: 221, parchemin; 67, papier.

1435-1447. — Parlement de Dole. — Compte de Michel Garnier, secrétaire du duc de Bourgogne et receveur des amendes et exploits dudit Parlement. — Amendes prononcées contre : Thomas, seigneur en Grandmont, pour violences envers le prieur de Marault; — fol. 3, Humbert, comte de la Roche et seigneur de Villersexel, pour excès commis par ses gens dans la Franche Montagne; — fol. 6, Jean d'Oiselet, pour excès envers les habitants de Fresne-Saint-Mammès; — fol. 8, les habitants de Gray, au sujet de Philippe de Montreuil, leur capitaine; — fol. 9, Olivier de Longvy, sire de Rahon; la comtesse de Montbéliard; — fol. 12, Antoine, sire de Montmartin; — fol. 13, Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges, pour appel frivole; Pierre de Quingey, sire de Rombaillon, chevalier, pour crime de fausse monnaie; Etienne de Mailly, sire d'Oiselet, pour crime de viol; — fol. 17, Louis de Chalon, prince d'Orange; — fol. 23, Guillaume de Villers, sire de Clairvaux, pour défaut et appel frivole; — fol. 28, Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges, pour attaque du Chaffaut de Joux; — fol. 30, les habitants de Grozon et de Poligny; — fol. 31, les abbayes de Balerne; — fol 33, de Montbenoit; — — fol. 37, Claude, sire d'Amour; — fol. 45, Jean de Longvy, sire de Gevrey; — fol. 49, Richard de Pontailler, gouverneur du Temple de Dole; — fol. 50, Thibaut de Rougemont, sire de Ruffey-sur-l'Ognon, pour défaut ou appels frivoles; — fol. 56. Le Parlement dure 100 jours. Etienne Armenier, président, touche 5 francs par jour; Guy de Pontailler, sire de Talmay, Jacques de Villers, chevalier, 3 francs; et dix conseillers, 50 sols; trois avocats et le greffier, 20 sols; le procureur général, 30 sols. Il y avait six huissiers. — Fol. 61. Dépenses pour le chauffage et le paiement de la salle du Parlement. — Fol. 66. Message envoyé au chancelier Rolin, à Authume, l'avertir des rassemblements des Ecorcheurs au nord du comté de Bourgogne. — Fol. 154. Réparation des verrières de la chambre du conseil et de la salle du Parlement. — Achat de drap rouge de Tournay, qu'on double de toile pour couvrir les hauts siéges de l'auditoire, la chaire du président, le grand banc de la chambre du Conseil et le buffet. — Tenture de la vieille tapisserie. — Séparation en bois faite aux siéges des avocats et procureurs plaidant, pour empêcher les gens de se mêler avec eux. — Epices de chambres, torches, chandelles, vins, verres et aiguières de la chambre du conseil. — Fol. 157. Façon d'un gros « tresteauls » pour mettre en la chambre du Conseil, cordes et bocles de question pour questionner prisonniers. — Fol. 229. Jean, le peintre, de Gray, assisté d'un peintre d'Allemagne, fait pour 115 sols, par ordonnance du Parlement, « ung tableaul » où sont certaines pointures, faites pour raison de l'amende faite à mondit seigneur par certains particuliers de la ville de Jougue, lequel tableaul a esté mis sur la porte du Parlement en signe de mémoire. »

B. 11414. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1341-1464. — Cour d'appeaux du duché de Bourgogne. — Ordonnances du duc Jean-sans-Peur, concernant la tenue des jours des auditeurs et l'expédition des causes; — du duc Philippe le Bon, qui fixe le nombre des auditeurs des causes et règle leurs gages; — qui réduit de six à quatre le nombre des conseillers; qui porte ce nombre à cinq. — Rôle des causes d'appeaux. — Provision de Guy Coquelin; Geoffroy, chanoine official d'Autun, et Girard Paisseaul, chanoine de Chalon, en l'office d'auditeurs d'appeaux. — Quittances des gages de Jean de Masoncles, chevalier; Gauthier de Saulx, clerc; Nicolas de Toulon, licencié en lois; Jean de Vandenesse, chanoine de la collégiale de Beaune; Ponseot, licencié en lois; Guiot Penetier;

Jacques de Villers-la-Faye, conseillers et auditeurs; Laurent Legrain, clerc; Antoine Gaudry, clerc, secrétaires de la cour d'appeaux du duché de Bourgogne.

B. 11415. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1476-1702. — Parlement de Dijon. — Ordonnances de Louis XI qui établit une cour de Parlement à Dijon pour le duché de Bourgogne; — de Charles VIII qui crée quatre nouvelles charges de conseiller; — qui exempte les membres du Parlement de toutes impositions et subsides, du logement de gens de guerre; — de Louis XII, Henri III, Louis XIV, concernant le paiement des gages, assignés sur la gabelle et sur le produit des amendes. — Edit de Henri IV, qui casse et annule les magistrats royaux et municipaux, rebelles à son autorité; de Louis XIII, qui unit au Parlement la juridiction de la cour des Aides. — Quittances de gages données par Guy de Rochefort, premier président, et Jacqueron (Etienne), président. — Contrôle des amendes adjugées au Parlement. — Provision de l'office de greffier en faveur de Zacharie Chapelain. — Vins envoyés par le Parlement au chancelier légat et aux gens du conseil durant leur séjour à Dijon. — Location des boutiques du palais. — Etat des cires distribuées au premier président, aux présidents, aux conseillers et officiers du Parlement.

B. 11416. (Cahier.) — Petit in-folio, 24 feuillets, parchemin.

1530-1531. — Parlement de Dijon. — Compte de Claude Duchampt, receveur payeur de la cour du Parlement de Bourgogne; la recette sur les greniers à sel est de 4,281 livres 12 sols 7 deniers, et sur l'épargne du roi de 6,461 livres. Claude Patarin, premier président, touche 1,500 livres; chacun des dix-huit conseillers, 375 livres; Jean Sayve, Paris Jacob, avocats généraux, 150 livres; Barthélemy Gagne, procureur général, 300 livres; Zacharie Chatelain, greffier, 250 livres; aux huissiers, 4 sols 2 deniers par jour.

B. 11417. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1484-1604. — Parlement de Dijon. — Chancellerie près le Parlement de Dijon. — Mémoire sur les origines de cette chancellerie. — Provisions de secrétaire du roi obtenues par Hugues Girard, Etienne Arviset. — Mandement du roi Charles IX pour contraindre les greffiers des cours souveraines à se pourvoir d'un office de secrétaire de l'Etat, maison et couronne de France. — Protestation de ces officiers contre la cour du Parlement qui les a compris au rôle de l'impôt pour la fortification de la ville.

B. 11418. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1393-1462. — Conseil souverain de Chambéry, appels. — Bailliage de Bresse, procédures civiles entre les communes de Vimiers et Claude Loual, prétendant être exempt de l'impôt pour les fortifications; — le prieur de Bresse et la veuve Andrieu, au sujet de la propriété d'un moulin; — Etienne Durand, notaire à Bourg, et Aymon, prêtre, au sujet du paiement d'une somme de 72 livres; — le comte de Saint-André du Bois et d'Antoine de Varax, seigneur de Romans; — Antoine de Levis, comte de Villers, et Jacques de la Balme, seigneur de Labergement, pour la possession de la chatellenie de Montriblond.

B. 11419. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1462-1473. — Suite des appels. — Bailliage de Bresse. — Affaires civiles. — Enquête ordonnée à la requête des frères du Pelloux afin d'attester l'existence d'une usine sur la Veyle au lieu qui leur a été abergé pour y bâtir un moulin; — autre au sujet d'une rive à Vecors disputée par la veuve de noble Jerlot à Pierre Morel. — Procédures entre les religieux de l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon et les héritiers Bourguignon pour remboursement de créances; — la commune de Péroges contre les possesseurs du moulin de Routeyre sur la rivière de Lougeaut, qui voulaient l'obliger à y aller moudre exclusivement les grains des habitants; — Claude Guigonard et le chapitre Saint-Vincent de Mâcon, au sujet du moulin-battoir de Corcelles.

B. 11420. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1472-1474. — Suite des appels. — Bailliage de Bresse. — Affaires civiles entre Jean Morrel et les consorts Duclos au sujet de la construction d'un étang à Anglefort; — Philibert Bomia et Antoine Dubourg, pour indemnités de pourceaux, enlevés et tués par le premier au détriment du second; — Henri Bouvier et Jean Magnien, seigneur des Trois-Fontaines, au sujet d'un moulin sur la rivière de Viouzon.

B. 11421. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1474-1477. — Suite des appels. — Bailliage de Bresse. — Affaires civiles entre les habitants de Feillens et Claude de Feillens, leur seigneur, au sujet de la propriété d'un passage conduisant à la Saône; — Antoine Dumollard et les Augustins de Montluel, au sujet d'une fondation de deux messes; — Jean Duchemin et les consorts Jorand, au sujet de la construction d'un étang à Dongers, paroisse de Bagé; — la fabrique de Saint-André-de-Panoux et Jean Curtebanet, au sujet de l'enlèvement d'un psautier de l'église; — Pierre Richarin et la commune de Pont-de-Vaux, au sujet des charges imposées à une maison pour la garde des portes; — Antoine Beller et Claude de Sancy, concernant la propriété du moulin de Grand-Champ, près Bourg.

B. 11422. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1477-1513. — Suite des appels. — Bailliage de Bresse. — Affaires civiles. — Procédures entre Pierre Dupuis, vice-châ-

telain de Montluel, et Donat de Varax, châtelain de Chassey, qui exigeait le paiement de droits sur les vins pris à Lagnieu au profit du comte de Bresse; — Philippe Pelleran, châtelain de Treffort, et les habitants du lieu, au sujet de la levée d'un don gratuit pour la venue de la comtesse de Bresse; — Antoine de Salleneuve, chevalier, et Marguerite, veuve du sire de Gerbais, au sujet de la possession des biens délaissés par ledit Gerbais à Montluel; — Philippe, comte de Bresse, et les consorts Berthet, au sujet de la propriété d'une maison sise à Lyon, rue Mercière; — Antoine de Matafelon, sire de Montigny, et Jacques de Crochat, sire de Corbeto, pour paiement d'une indemnité; — les habitants du Bois et le comte de Bresse, au sujet de pâturages.

B. 11423. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1520-1580. — Suite des appels. — Bailliage de Bresse. — Affaires civiles. — Procédures entre le seigneur de Colligny-le-Neuf et Philibert de Châteauvieux, seigneur de Verjon, au sujet des droits sur le four banal; — Claude Bailly, chanoine de Bourg; — Richard de Montmorot et les consorts Gaillet, au sujet d'un pension; — Philippe Bullefier, châtelain de Mirebel, et Claude Orset, trésorier de Bresse, concernant des redditions de comptes; — le seigneur de Montjovent et le syndic et habitants du mandement de Bagé, au sujet de la juridiction de plusieurs lieux dudit mandement.

B. 11424. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 124 pièces, papier.

1584-1602. — Suite des appels. — Bailliage de Bresse. — Affaires civiles. — Procédures entre Charles et Louis d'Oncieux, sires de Monternot et Saint-Aubin, et Maréchal, sire de Montsimon, et Charles de Grillet, comte de Saint-Trivier, Anne de la Baume, sa femme; les premiers demandant à être mis en possession de la terre de Saint-Trivier pour le remboursement de la somme de 7,000 écus d'or qu'ils avaient avancée aux Fribourgeois au nom du duc et dont ledit Charles de Grillet s'était porté caution; — noble Claude Orset et Michel Terrand, chanoine de Bourg, au sujet de termes échus de la curialité de Bourg.

B. 11425. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 21 pièces, papier.

1352-1427. — Suite des appels. — Bailliage de Bresse. — Affaires criminelles. — Acquittement, moyennant une amende de 900 francs, en faveur de Godefroy Morel et Guillaume Salornay qui avaient blessé Hugonin d'Arbigny, et de Pierre Falquet de Bagé, concessionnaire. — Ordre d'enquérir sur les attentats commis par le sire de Thoire et Villars dans la Dombe, au préjudice de l'archevêque de Lyon. — Procès criminels faits à la femme Boursier, de Bagé, pour avoir vendu à faux poids. — Enquête sur les invasions, blessures et autres excès commis par les officiers du roi de France dans les pays de Bresse et du Dauphiné, dépendant du comte de Savoie. — Procès fait à des pontonniers de Johannages, qui avaient, au mépris de l'autorité du comte de Savoie, passé en Bresse des gens d'armes du Dauphiné; — à plusieurs habitants de Montluel, qui avaient fraudé sur le droit de cartelage qui se lève au marché du blé. — Ajournement, à la requête du procureur de Bresse, contre les juifs de Châtillon. — Enquête sur les entreprises commises par le seigneur d'Andelot et ses officiers sur les hommes de Beaupont, Beauvoir, etc., appartenant à la juridiction du duc de Savoie; — autre sur la cause de la mort de Robert-David, vicaire de Niévroz, trouvé étranglé dans son lit.

B. 11426. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1431-1436. — Suite des appels. — Bailliage de Bresse. — Affaires criminelles. — Procès criminel à Bernent de Lyon et à ses complices pour l'enlèvement des denrées appartenant aux habitants de Sacconex. — Enquête faite par le procureur de Bresse, du consentement de Charles de Bourbon, comte de Clermont, sur l'embuscade tendue par les gens du Forez au bailli de Bresse, qui se rendait à Trévoux, pour conférer avec les gens dudit comte; — autre, sur l'invasion à main armée de la ville de Genez par les gens d'armes du duc de Bourbon, et sur les excès commis au château de la Fléchère; — autre, sur l'attaque dont les gens du duc de Bourbon, venant de combattre les ennemis du duc de Bourgogne, avaient été l'objet, en avant de Vinières, par les habitants de Genay.

B. 11427. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1438-1459. — Suite des appels. — Bailliage de Bresse. — Procès criminel intenté aux consorts Carlot, pour fraude commise lors de la levée des décimes d'Avonnaz; — à Louis François, seigneur des Alimes, au sujet d'un gage de bataille « meu » avec Jean du Saix, sire de Bannens; — à Jean Chatelain, pour injures envers sa belle-sœur; — aux habitants de Ronnot, pour trouble apporté aux droits d'usage et de pâturage des habitants de Versoix dans la montagne. — Enquête contre Pierre Dupuis, vice-châtelain de Montluel, qui avait commis des violences à l'égard des portes dudit lieu. — Ordre ducal d'ouvrir une enquête sur les concussions commises par le procureur des pauvres de la cour de Bourg. — Procès criminel intenté à Guillaume Bernard, commissaire des extentes, pour crime de concussion dans l'exercice de ses fonctions à Saint-Trivier; — aux frères Fournier, accusés par le curé de Saint-Remy d'avoir volé un bréviaire.

B. 11428. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1460-1462. — Suite des appels. — Bailliage de Bresse. — Affaires criminelles. — Enquête sur les fraudes commises dans le dénombrement des hommes et feux dans le mandement de

Bagé, pour la contribution à la fortification du château; — contre des meuniers de Jasseron, qui avaient fabriqué une fausse mesure pour percevoir leur mouture; — des sergents du prince de Piémont, qui avaient commis des vols et des voies de fait à Richemont; — Perrenel Alpin, notaire à Pont-de-Vaux, complice d'une vente forcée, imposée à une femme. — Procès criminel intenté à Clément Fournier, accusé d'avoir frappé un sergent du duc à main armée; — à Bastard Berginat, accusé d'avoir désarmé les sergents commis par le comte de Bresse à la garde du lieu de Saint-Genis.

B. 11429. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1464-1460. — Suite des appels. — Bailliage de Bresse. — Affaires criminelles. — Procès criminel intenté à Guillaume Richardon de Cormangour, à Henri Cerva et à Henri Guyot, de Cormoz, pour crime d'adultère. — Enquête contre Louis de la Teyssonnière, pour injures et voies de fait envers le capitaine de Corgenon. — Procès criminel fait au même pour le rapt de la femme Dubois; — à Jacques Busard, inculpé de la mort d'un homme trouvé dans la forêt de Revermont; — à Etienne de Lostraz, pour injures, blessures et enlèvement de meubles, causés à Jean Benoit, bourgeois de Bourg; — à Jacques de Marmond, pour violences exercées envers des hommes du duc. — Enquête sur la rupture d'une chaussée d'étang, faite par Odet, seigneur de Versalieux et ses complices, au préjudice d'Odon d'Illue, seigneur de Channes.

B. 11430. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1466-1467. — Suite des appels. — Bailliage de Bresse. — Affaires criminelles. — Procès criminel intenté à Philibert de Nansat, de Montpont, accusé de vols et violences, commis dans la maison Popon, à Boinon, paroisse de Curciat. — Enquête contre Georges de Varax, qui avait voulu contraindre Thibaut de Montluel, notaire, à recevoir une donation fausse; — contre les habitants de Roissiaz, qui s'étaient immiscés dans la perception des droits de péage au détriment du duc. — Procès criminel intenté à Jean de Gorrevod, seigneur de Corvot, pour blessures causées à Jean Bonjour; — à Jean Orbigny, pour avoir séduit Claude, fille de Pierre Morel.

B. 11431. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1467-1469. — Suite des appels. — Bailliage de Bresse. — Affaires criminelles. — Procès criminel intenté par le procureur fiscal de Bresse contre ceux qui, après la réduction entre les mains du comte de Bresse des châteaux de Labergement et Montriblond, se sont emparés des biens meubles et autres. — Enquête contre des sergents de Sermoyer accusés de détention arbitraire. — Procès criminels intentés à Philibert de Feillens, seigneur de Chalonay, Claude, son fils, Antoine de Moncepey, seigneur de Luisandres, pour enlèvement des meubles d'Hugonet Peyriat, de Chatonay, au mépris d'une sauvegarde du duc; — à Mathieu Dumont, de Vimiers, inculpé d'injures envers le comte de Bresse; — à Antoine de Moncepey, accusé de concussions dans son office de vice-châtelain de Bagé. — Enquêtes contre les gens de Toissey, pour fait de guerre envers les habitants du mandement de Pont-de-Veyle; — le seigneur de Maximieux, pour n'avoir fait aucune résistance aux ennemis; — les frères de la Crux, Claude de Feillens, sire de Chatonay, Jeanne de Germoles, dame de Beost, et Jean de Jeux, sire d'Asnières, pour avoir rendu leurs châteaux aux ennemis; — les habitants de Montluel, qui avaient acheté des denrées à ces « invaseurs; » — sur la prise du château de Montaney; — contre Humbert de Bourg et ses complices, accusés d'avoir fait donner l'assaut au château de Montluel.

B. 11432. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1469-1470. — Suite des appels. — Bailliage de la Bresse. — Affaires criminelles. — Commission pour enquérir sur les concussions commises par le notaire Burloz de Neuville. — Enquête contre Antoine Dumollard, capitaine du château de Mirebel, accusé d'avoir livré la place aux dauphinois; — sur les dommages causés par les armées du roi dans les mandements de Bagé, Pont-de-Veyle, Châtillon-les-Dombes et Montluel; — sur des insultes commises par des archers envers le fourrier du comte de Bresse. — Procès criminel fait à Pierre Joben et à ses complices accusés d'avoir abattu les murailles de la maison d'Henri Sermoix, notaire à Treffort.

B. 11433. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1471-1473. — Suite des appels. — Bailliage de Bresse. — Affaires criminelles. — Procès criminel fait à Jean Parisot et ses complices accusés d'attentats, insultes et larcins sur la personne de Philibert de la France, prêtre, vicaire de Saint-Jean-sur-Reyssouse. — Enquête sur le viol d'Etiennette, fille Joquet, commis par Guillaume Mathieu, notaire à Journant. — Procès criminels intentés à Rebot, accusé d'avoir incendié la nuit la maison de D. Guillaume Burbaud, curé de Cessiat; — à Jean Vaudet de Neuville, pour usurpation d'un chemin public et enlèvement d'un sac de poudre dans la boutique d'un apothicaire; — au syndic de Boy qui, de concert avec celui de la fabrique, avait fait certaine cueillette sur les habitants sans permission du duc de Savoie. — Enquête sur les actes d'hostilité à main armée et détention commis sur noble Guillaume de Bussy par Claude de la Valgrineuse et ses complices; — sur les mauvais traitements et la détention d'un sergent ducal, dans l'exercice de ses fonctions, commis par

Pierre Curtabanes, officier du château d'Hannet; — sur des paroles injurieuses à l'endroit de la maison de Savoie, proférées par Antoine Dumollard, notaire à Pont-d'Ain; — sur la trahison de Guillaume de la Baume, seigneur d'Orléans et ses complices, lors de la guerre entre le roi de France et le duc de Bourgogne.

B. 11434. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1473-1475. — Suite des appels. — Bailliage de Bresse. — Affaires criminelles. — Composition de 100 sols, infligée à Jean Rolent, de Meillionaz, pour tentative de viol sur une fille de douze ans. — Procès criminel fait à plusieurs individus de Lyon, accusés d'avoir insulté un cordelier à Poncin, ainsi qu'un notaire, et les avoir détenus prisonniers. — Enquête sur la vie scandaleuse de Jean Manson, prêtre à Montluel. — Procès criminel intenté aux frères Volet, de Montdidier, accusés de fraude pour se soustraire aux charges de la fortification du château. — Enquête contre Gurot Fabri qui, par fraude, s'était fait nommer receveur des châteaux d'Ancs et Asnières, avec de l'argent, et au détriment de Guichard Terrand, au nom duquel il agissait; — autre sur l'enlèvement d'Antoine Barbey, fille mineure, de la maison de son tuteur, et sur son mariage clandestin avec Pierre Radot; — sur l'évasion de Pierre Bouvan, de Vormes, emprisonné au château de Bagé pour prévention d'homicide; — sur les voies de fait et blessures commises par Antoine de Moncepey sur la personne du sergent Benoit Cordier. — Procès criminel intenté à Claude Puget de Pont-de-Vaux, accusé d'avoir expédié une lettre en parchemin avec des mots deshonnêtes et moqueries en forme d'investiture de certaine pièce de pré, à Perrenet de la Grange, et exigé pour elle 12 florins, au mépris de l'autorité du comte de Bresse; — à Humbert de Bombois de Chavignieux et ses complices, accusés d'avoir noyé dans l'Ain Claude Bollier, du lieu des Granges.

B. 11435. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1475-1476. — Suite des appels. — Bailliage de Bresse. — Affaires criminelles. — Procès criminel intenté par le procureur fiscal de Bresse à Grosloup de Replonge, accusé de sortilége et autres crimes. — Enquête sur les mauvais traitements exercés sur Jeanne, fille d'Etienne Terlay, par le sire de Biolères, Claude de Tyrant et autres; — sur les dégâts commis par Mathieu de Pize et ses complices sur un bateau de la Saône, saisi par le receveur de la rève de Mâcon pour l'acquit des droits à payer; — sur les violences commises par les sergents du duc de Bourgogne à l'occasion de la saisie d'une vigne à Vulpillat, juridiction de la dame de Colligny, mouvant du fief du comte de Bresse; — contre noble Pierre de Layer, accusé de voies de fait envers le sergent ducal de Pont-de-Vaux.

B. 11436. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1476-1477. — Suite des appels. — Bailliage de Bresse. — Affaires criminelles. — Monitoire de Nicolas, évêque de Modène, nonce du Pape en France, contre ceux qui ont insulté Etienne Guillot, clerc du diocèse de Lyon, et retiennent injustement ses biens. — Opposition à ce monitoire par les officiers du comte de Bresse. — Commissions du Conseil pour informer sur les dégâts commis dans la maison du curé de Drune; — pour faire arrêter les vagabonds armés, répandus dans la campagne; — sur la séduction de Françoise Baillaut, par Badet de Saint-Trivier, son maitre. — Procès criminel fait à Claude Bertad, de Châtillon-les-Dombes, accusé de tentative de viol, de larcins, agressions et autres crimes. — Enquêtes sur le meunier des Granges, près Pont-de-Vaux, accusé de sortilége; — sur les usurpations, extorsions, indues compositions avec des détenus, reprochées à Nicolas Moreny, inquisiteur de la foi; — sur les injures et voies de fait par Philippe Pelletorat, envers noble Justin Pinart, de Treffort.

B. 11437. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1477-1481. — Suite des appels. — Bailliage de Bresse. — Affaires criminelles. — Lettres de grâce accordées par Philippe de Savoie, comte de Bagé, à Jean de Monnaie, condamné pour malversations commises dans l'office de Pont-de-Vaux. — Enquête sur les enlèvements de meubles existant dans la commanderie de la Musse depuis le décès d'Antoine, dernier commandeur. — Ajournement contre les officiers de Lens, pour entreprises sur la juridiction du comte. — Procès criminel intenté aux bouchers de la ville de Bourg pour contravention aux ordonnances sur la police de boucherie. — Lettres de Marguerite de Bourbon, comtesse de Bresse, qui remet à Pierre Rossillon et Pierre Polent l'amende et les peines encourues pour avoir pêché dans l'étang de Saix. — Enquêtes contre les exactions commises par Eustache Durand dans ses fonctions de vice-gruyer de Bresse; — sur les actes d'hostilité commis au lieu de Sandrans, mouvant du comté de Bresse, par Henri de Clist, dit le Lavement, capitaine du Châtelard, et d'autres officiers du duc de Bourbon-en-Dombes; — sur ceux semblables commis par le sire de Menthon; — à Varax, par les hommes du duc de Bourbon.

B. 11438. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1485-1514. — Suite des appels. — Bailliage de Bresse. — Affaires criminelles. — Acte de réintégration du vice-châtelain de Bourg dans la garde de l'église de Montagny, nonobstant l'op-

position des officiers du sire de Rivoire. — Procès criminel intenté par le fisc aux commissaires des extentes de Saint-Trivier pour omissions volontaires de reconnaissance de propriétés grevées de redevances. — Enquête sur les extorsions commises par Jean Boulanger, autre commissaire des extentes de Saint-Trivier, envers les tailliables et tenanciers de ce mandement; — sur celles commises par le châtelain de Gordans; — par les receveurs des deniers du mandement de Bagé. — Procès criminel intenté à Odet Fabry pour émission de fausse monnaie. — Enquête contre noble Pierre de Longecombe, qui avait proféré des menaces envers les abbé et religieux de Saint-Sulpice. — Enquête sur le parricide d'Antoine Arondat, reproché à ses trois fils.

B. 11439. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1516-1530. — Suite des appels. — Bailliage de Bresse. — Affaires criminelles. — Sentence de bannissement prononcée contre Jean Bogron inculpé du meurtre de Françoise Puthod. — Procès entre M. de Coursan et le commandeur de la Musse, au fait de paroles outrageuses. — Enquêtes au sujet des concussions et malversations reprochées aux officiers du comté de Bresse; — contre le sénéchal de Lyon qui, trouvant l'église Notre-Dame de Bourg fermée, s'était écrié à haute voix, en s'adressant aux habitants groupés autour de lui : « Par le sang « de Dieu, vous nous cloüés les portes des églises, mais avant « que soyent six mois je vous amenai 10,000 lansquenets et « en la ville entrerons et en despit de ceux qui seront et es « églises, et là où il me plaira; » — sur l'enlèvement de Barthelemée Liotard, pupille de Claude Pirard, et d'autres filles, et leur transport en pays étranger, par Claude Morillon, curial de Miribel et ses complices; — sur bris de portes, voies de fait, commis en la maison d'Antoine Becc de Manziat par les serviteurs du sire de Pères; — contre Perard, de Châtillon-les-Dombes, accusé de l'enlèvement des protocoles de Jacques Perrard, notaire; — sur l'enlèvement à main armée de Jean Levrier, de Saint-Paul-de-Varax, par Bernardin de Chillot, prévôt de Montgilbert.

B. 11440. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 22 pièces, papier.

1530-1599. — Suite des appels. — Bailliage de Bresse. — Affaires criminelles. — Procès criminel intenté à Pierre de Nancuse, seigneur de la Grange, pour enlèvement avec violence d'une fille Larna, à Chalamont. — Enquêtes sur la ruine du château de Miribel et les « maléfices qui s'en sont ensuivis; — sur le meurtre commis par Jean Prévôt, de Saint-Trivier, sur la personne de son fils. — Sentence de mort prononcée par le juge d'appeaux de Bresse contre Antoine de Morata, François Dioz et Antoine de la Naveretta, accusés de forcement de femmes, voleries et assassinats. — Sentence du juge-mage de Bresse qui condamne aux galères Pernet Miraud, Clément Macinet pour sacriléges, larcins et ports d'armes. — Enquêtes contre ceux qui ont volé le bois amené à la citadelle de Saint-Maurice-de-Bourg, pour le chauffage des officiers; — sur les violences, meurtres et larcins commis sur les sujets du duc par les soldats du régiment du comte de Martinengo. — Sentence qui condamne aux galères Humbert Bernard, notaire à Treffort, pour crime d'excès, rapt, violement et enlèvement de Mlle d'Arlod, sous prétexte de mariage; — qui condamne Michel Veysoux, de Bourg, à 50 ans de galères pour viol et commerce de meubles infectés de peste, et ses complices à des peines moindres. — Procès criminel fait à Pierre Mermet, à Guillaume, sa sœur, de Saint-Rambert, pour blasphèmes proférés à l'endroit de la religion.

B. 11441. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1382-1436. — Appels du Bugey. — Affaires civiles. — Maintenue des habitants d'Anglefort en possession des îles, brotteaux et pâturages du Rhône, jusqu'à la terre de Chautagne. — Procès entre Girard de Grandval, Jeannette, sa fille, et Tristan de Toulongeon, au sujet de la possession du château de Marnay; — entre Guillaume Fabry, juge-mage de Savoie, Aimon de la Rivière, vice-châtelain de Montmélian, Pierre Terrail, procureur de l'évêque de Grenoble, au sujet de la remise aux officiers de l'évêque de Grenoble d'un prisonnier détenu au château de Montmélian.

B. 11442. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 25 pièces, papier.

1446-1460. — Appels du Bugey. — Affaires civiles. — Procès de Georges de Varax, seigneur de Chassey, contre Humbert Robin et l'évêque de Belley, au sujet de terres et domaines que le premier réclamait à Chassey et à Saint-Germain d'Ambérieux comme étant de son fief; — du même seigneur contre deux marchands de Genève, au sujet de la vente de deux diamants.

B. 11443. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1556-1565. — Appels du Bugey. — Affaires civiles. — Dossier du procès entre Georges de Varax contre Guillaume et Alexandre Bochard, seigneur de Monfleury, au sujet de la propriété de la terre de Chassey qui avait été donnée à ceux-ci par Mme Anne de Crangeat.

B. 11444. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1464-1470. — Appels, etc. — Suite du dossier précédent.

B. 11445. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1460-1499. — Appels du Bugey. — Affaires civiles. — Poursuites de Georges de Varax, seigneur de Chassey, contre les habitants du lieu qui avaient négligé d'approvisionner le bourg de munitions de guerre ; — du procureur du duc contre ceux qui ont pâturé sur les terres ducales dans le mandement de Châteauneuf. — Réclamation, par Henri de Crillié, de ses biens saisis par Amédée de Challand, sire de Varey, lorsqu'il fut emprisonné sous la prévention du meurtre de Guillaume Cheminant, dont il a été renvoyé absous. — Procès entre le même Amédée et Humbert de Montagny, son beau-père, en restitution de la dot de feue sa femme ; — le châtelain Loyette et les meuniers des moulins de Saint-Valbas, sur le Rhône, au sujet des réparations desdits moulins ; — Guillaume de Venette, étudiant à Paris, et Jean de Challand, seigneur de Varey, tuteur de Pierre et Claude, ses enfants, héritiers de Louis Allemand, seigneur d'Arbens, leur oncle.

B. 11446. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1505-1528. — Appels du Bugey. — Affaires civiles. — Enquête du procureur du duc contre le seigneur de Lucinge, au sujet de la perception de certains droits. — Procès entre Madame Philiberte Allemand, de Mornay, et Guillaume de Loissier, concernant la juridiction du chemin de la Galette audit Mornay. — Arrêt de maintenue de Claude de Challand dans la juridiction d'Injurieux. — Procès entre les consorts de Murs et les syndics et habitants de Matafelon, au sujet de la possession de prés tenus en fief du duc ; — les consorts Tissot et les héritiers de Pierre Gerbais, pour la possession d'un domaine en Corbessiat ; — Claude de Challand, sire d'Arbens, baron de Mornay, et François Cognas, d'Arbens, qui refusait d'acquitter les impositions levées sur lui ; — le même seigneur, et Claude de Bussy, seigneur de Hoyria, pour des paroles diffamatoires.

B. 11447. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1537-1539. — Appels du Bugey. — Affaires civiles. — Dossier de l'instance entre Pierre de Challand, seigneur de Varey, et Marc-Antoine et Jean de Corneille, frères, marchands à Milan et à Chambéry, pour le paiement d'obligations et de marchandises vendues.

B. 11448. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1537-1558. — Appels du Bugey. — Affaires civiles. — Procès entre Pierre de Challand, seigneur de Varey, et Jean et Antoine de Crochay, père et fils, qui refusaient d'acquitter les redevances dont ils étaient passibles ; — Jacques de Chevelu et Louis Laure de Brotel, au sujet de la possession de la terre de Saint-Vulbas, à laquelle ce dernier avait été substitué par son aïeule Claude de Buant. — Poursuites de Bénigne de Lubert, sire de Jancigny, contre Etienne de Challand, en paiement de la somme de 140 écus. — Procès entre Pierre Bellod, commis à la rénovation du terrier de Valromey, et Pierre Rubat, écuyer, au sujet de reconnaissances.

B. 11449. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 54 pièces, papier.

1551-1565. — Appels du Bugey. — Affaires civiles. — Dossier de l'instance entre les habitants de Seyssel qui s'opposaient à l'entérinement des lettres d'inféodation de la terre de Seyssel, accordées à Charles de Seyssel, seigneur et baron d'Aix.

B. 11450. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1570-1571. — Appels du Bugey. — Affaires civiles. — Dossier de l'instance entre Jean Brancher, fermier de la châtellenie ducale de Matafelon, contre Henri Monin, d'Izernore, qui se prétendait exempt de taille.

B. 11451. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier.

1384-1469. — Appels du Bugey. — Affaires criminelles. — Enquête du curial de l'Ecluse sur les incendies et les enlèvements de bestiaux au village de Pragelaz, commis par Guillaume Gautier et ses complices ; — du curial de Varey, sur l'assassinat de noble Guillaume Cheminaud par le bâtard de Balmette et ses complices ; — autre, faite à la requête de Pierre de Buena, seigneur de Marigny, sur les blessures faites par Jean de Longecombe à Antoine Teste ; — sur deux notaires d'Hostonne, accusés d'avoir rédigé deux faux contrats ; — sur la vie scandaleuse de Jeannette, femme Carret, de Saint-Rambert, qui se prostituait aux laïcs et aux ecclésiastiques. — Procès criminel fait à Antoine, veuve de Pierre Feynard, de Saint-Trivier, accusée de mauvaise vie, d'avoir pratiqué la synagogue des hérétiques, d'user de poudres diaboliques, d'avoir tué des enfants, etc., laquelle, enfermée au château de Saint-Trivier, s'en était échappée pour se réfugier en Bourgogne ; — de Jean Corteys, charpentier à Bugey, accusé d'avoir noué et dénoué l'aiguillette à Guy-Chalamont, le jour de ses noces.

B. 11452. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1471-1510. — Appels du Bugey. — Affaires criminelles. — Enquête contre Jean Ruphy, de Chasey, accusé d'avoir fabriqué une donation supposée de la moitié de ses biens, faite par Georges de Varax en faveur d'Anne, sa fille, femme de Jean de Montbel. — Procès criminel fait à Antoine Bermier, de la Pallud, accusé d'avoir assassiné maître Philibert Duclos.

— Enquête faite par le procureur du Bugey contre Claude de Grandmont et ses complices qui avaient pris, par escalade et la nuit, le château ducal de Saint-Sorlin; — sur le meurtre commis par MM. de la Forêt, sur la personne de Georges de Marnix; — sur les vols, injures, attentats, blessures et autres crimes commis à Cuyssiat par les mariés Clerc.

B. 11453. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1510-1517. — Appels du Bugey. — Affaires criminelles. — Enquête sur des Egyptiens et Sarrasins accusés d'avoir insulté, blessé et volé Jean, comte du Petit Egypte, « *Comitem de parvo Egypto.* » — Procès criminel intenté par le procureur fiscal à noble Louis de Grandmont, dit des Echelles, accusé de vol. — Enquête sur un enlèvement avec violence et transport de titres de la maison Roger, à Poncin, dans sa maison, reprochés à Antoine Martin dudit lieu. — Procès criminel fait à Jean Boiron de Rossillon, accusé du meurtre de François Puthod. — Enquête sur les effractions, vols et menaces, commis dans la maison de noble Gaspard Gattin, châtelain de Rossillon; — sur le meurtre de noble Jean Maugiron, seigneur de Tyvellier, tué traîtreusement près la papeterie de Jean Foreys, vers Bourgoin, en Dauphiné, par Simon Chapuis et ses serviteurs.

B. 11454. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1518-1520. — Appels du Bugey. — Affaires criminelles. — Procès criminel intenté par le procureur fiscal à Jean Grillot et à sa femme, de Rossillon, pour avoir menacé et injurié un sergent dans l'exercice de ses fonctions; — à Gabriel Ginet et Guillaume Archier, de Seyssel, pour vol d'une pièce de drap dit de Marboz; — à Louis Charles, du même lieu, pour avoir jeté des pierres dans la maison du châtelain; — intenté par Georges de Challand, seigneur d'Arbens, à Pierre Bouvier, accusé de vol dans sa grange. — Enquête touchant la trouvaille, faite au sortir d'Yenne, sur le chemin public, par Benoît Humbert, du village de Bauge, d'une gibecière appartenant à Louis du Terrail, abbé d'Ambronay, et qu'il avait refusé de déclarer. — Procès criminel intenté aux habitants de Ruffieux pour violences envers les officiers du mandement de Châteauneuf, qui voulaient les empêcher de pâturer dans un pré; — à Pierre et François de Julliaris, pour insulte envers un sergent.

B. 11455. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1520-1521. — Appels du Bugey. — Affaires criminelles. — Procès criminel intenté par le procureur fiscal au curé de Ruffieux et à ses complices qui avaient enlevé et insulté deux jeunes filles de Lantenay, vassales de Huguette, dame de Rougemont; — à Claude Fabry, notaire du mandement de Natage, accusé d'avoir rédigé de faux actes de subhastation. — Enquête sur la mort accidentelle de la femme Guillet, de Châteauneuf, causée par la chute d'une perche placée sur un arbre; — sur la rupture des portes du cellier et l'enlèvement du vin de Humbert Pastie, recteur des écoles de Seyssel; — sur les violences et voies de fait commises dans l'église de Natage par Pierre Héritier et ses complices, au mépris de la sauvegarde du duc. — Procès criminel fait à Claude Bricord d'Arans et à ses complices, accusés d'avoir étranglé Etienne Chatraz, à Salagines, près la Fontaine-Froide.

B. 11456. — (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1522-1524. — Appels du Bugey. — Affaires criminelles. — Enquête sur les coups et blessures faits par Antoine, sire de Billiaz et son serviteur, à Jean Danjod dudit lieu; — sur les injures proférées par Pierre Vuillemin, hôtelier de l'auberge du Mouton, à Arbens, contre le comte du lieu. — Procès criminel fait par le procureur fiscal au baron de Virieux, qui avait dépouillé avec violence le fermier de Mas-des-Granges; — à Claude Combet et à ses complices, qui avaient chassé et tué un ours sur le territoire de Saint-Rambert, au mépris du comte de Bresse; — aux officiers du châtelain de Rossillon, pour concussion envers les tenanciers; — au prévôt de Belley, pour faussetés, rapines et concussions envers divers particuliers; — à Gabriel Miraud et Louis Châtelard, prêtres, qui avaient séduit Nicolette Pin, avaient célé son accouchement et l'avaient rendue malade en lui administrant certaines herbes pour la faire avorter.

B. 11457. — (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1524-1528. — Appels du Bugey. — Affaires criminelles. — Enquête sur les exactions commises par Pierre Chardon, commissaire ducal des extentes, sur les tenanciers du mandement de Loyette; — sur l'homicide commis à Natage sur Pierre Jeannin, coseigneur de Faverges, par N. Etienne d'Oncieux. — Procès criminel intenté à quatre marchands de Poncin, pour avoir usé de fausses mesures; — à François Bignet, de Châteaufort, accusé de violences et de vols; — à Philippe Gerbais, seigneur de Mussel, accusé du meurtre de Georges de Châtillon-Donat.

B. 11458. — (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1529-1599. — Appels du Bugey. — Affaires criminelles. — Enquête sur le meurtre commis à Rossillon, sur la personne de Humbert Villiod et Humbert Borcier, de Belley; — sur celui d'Etienne de Châtillon, reproché au seigneur de Cordon; — sur celui de Pierre Terrat, commis en la maison de

son père à Ceyzeriat, par Nicolas, sire de Verbourg et ses complices ; — sur les insultes et voies de fait commises par Bernardin Chillond et ses complices sur le châtelain et le curial de Saint-Sorlin, délégués par le duc de Nemours pour la garde des biens du curé défunt. — Saisie du château de Moncel sur Philibert de Gerbais, à cause du meurtre du prêtre Pierre Roy. — Procès criminel intenté par le juge-mage du Bugey à Pierre Folliet, Pierre, vicaire d'Ambérieux, accusé de tenir chez lui des femmes de mauvaise vie ; — à Tourbes et à trois autres soldats, qui avaient égorgé le seigneur de Glesteins, sa femme, ses enfants et ses domestiques ; — au seigneur d'Echalon, pour avoir dévalisé deux marchands de Tarantaise. — Enquête sur les ravages commis par les soldats de la compagnie de Bussy, dans le mandement de Saint-Sorlin.

B. 11459. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1375-1695. — Bailliages. — Quittances de gages données à Jean Espernon ; Philibert de Charolles, procureurs du duc aux bailliages d'Autun et de Charolles. — Provisions de l'office de garde scel de la chancellerie du duc, à Vitteaux, en faveur de Jean le Borgne. — Edit de création d'un office de lieutenant criminel dans chacune des élections du royaume. — Lettres patentes du duc Philippe le Bon, qui associe Girard Gognet, clerc et secrétaire, à Jean Rosier, clerc et libellance du bailliage de Dijon au siége de Beaune, pour exploiter le greffe dudit siége. — Paiement aux héritiers de Jean de Ganay, à Jean du Bordieu, coseigneur de Lauronne et à plusieurs autres bourgeois, par Pierre Jeannin, président au Parlement de Dijon, adjudicataire de rentes assignées sur le produit de la ferme de la chancellerie du bailliage d'Autun. — Paiement des gages des officiers du présidial d'Auxerre. — Mémoire des buvettes et chauffage du bailliage de Beaune.

B. 11460. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin.

1450-1781. — Bailliages. — Quittances des gages payés à Pierre de Syman, lieutenant du bailli d'Aval, à Poligny ; — à Thomas Poinsot, procureur du duc audit bailliage ; à Jean Lamiche, procureur de l'archiduc au bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier ; à Pierre d'Esbarres, avocat de l'archiduchesse au bailliage d'Aval ; aux présidents, conseillers et procureurs du roi aux bailliages de Besançon, Dole, Vesoul, Ornans, Lons-le-Saunier, Baume, Gray, Salins, Pontarlier, Quingey et Poligny.

B. 11461. (Cahier.) — Petit in-folio, 34 feuillets, papier.

1363-1365. — Bailliages. — Registre des causes portées devant Guy de Montaigny et Robert de Martimpuis, baillis d'Autun et de Montcenis. — Fol. 1. Ajournement de Jean des Crous, écuyer, à la requête du procureur du roi. — Fol. 2. Publication de la garde de Saint-Symphorien. — Mises en liberté sous caution de Hugues de Villerot, écuyer ; — de Galain de Sauterne, emprisonné à Buseaul pour ses pilleries autour de Sauterne. — Fol. 6. Sommation à Huges Moiriot, se disant lieutenant du Vierg d'Autun, de prouver en vertu de quel pouvoir il s'est entremis de tenir jours en cette qualité dans la prévôté de Manlay. — Fol. 8. Guillaume Naulot et son fils sont poursuivis pour avoir volé des cuirs tannés à Marchault-les-Autun. — Fol. 9. Guiot de la Court et Jean dit Pitois de Monthelon, écuyers, sont poursuivis par le procureur du duc, pour avoir donné confort aux ennemis du royaume, qui occupaient le château de la Vesvre et leur avoir servi d'espions. — Fol. 8. Guiot de la Cour paie une composition de 100 francs. — Aliot Jupineaul est également poursuivi pour pilleries et roberies, faites après le départ de Talebardon et autres. — Fol. 12. Appointement entre le procureur du duc et Hugues de Mairey, pour défaut de comparution aux jours qui leur avaient été assignés ultérieurement par le bailli, parce qu'il était occupé sous Hugues de Blagny au siége de Vésigneul. — Fol. 13. Elargissement sous caution de Guillaume Cusin, de Fontaine-sur-Loire, accusé d'avoir « repairié » avec les ennemis du royaume cantonnés à Anlezy. — Taxin, valet de Jean de la Roche, chanoine d'Autun, est poursuivi pour avoir tenté de livrer la ville d'Autun aux ennemis. — Elargissement sous caution de Hugues de Mont-Eschambart accusé d'avoir refusé l'entrée du château de Bourbon-Lancy au bailli d'Autun, et d'avoir commis des vols à main armée. — Fol. 18. Acte de la prise de possession du bailliage d'Autun par Robert de Martimpuis, en présence de Pierre Coreciez, vierg d'Autun. — Fol. 20. Jacques de la Forme, chevalier, est emprisonné au château de Montcenis. — Guillaume de Saint-Privé, capitaine de Montcenis, reçoit en garde du bailli la personne de Josserand de Saint-Hélène, arrêté pour offense à main armée envers ledit bailli, et s'engage à le représenter à toutes réquisitions, sous peine de payer mille marcs d'argent. — Fol. 25. Othenin de Ternant, écuyer, est poursuivi pour avoir pillé à main armée les sujets des châtellenies de Montcenis et Uchon, violé des filles et emporté des reliques dans son château de Marnay ; — fol. 26, Girard d'Anisy, pour pilleries commises à Charmoy ; — Guillaume dit le Barbier, de Saint-Symphorien, pour avoir eu des intelligences avec la « route de Talebardon. » — Fol. 31. Composition de 60 francs, payée par Regnaut Raymon de la Buffère, écuyer, pour avoir refusé au bailli l'entrée du château de la Perrière ; — autre, de 200 francs, infligée à Guillaume de Vallerot, écuyer, et à ses enfants, pour les forfaits, ravissements, pilleries et roberies, faites par eux au temps passé. — Fol. 33. Mainlevée de la saisie de la terre de la Roche-Nolay, ordonnée par défaut de contribution au subside de la Vesvre.

B. 11462. (Registre.) — Petit in-folio, 87 feuillets, papier.

1548. — Bailliages. — Registre des causes du comté de Charollais, jugées par les conseillers de l'empereur, délégués par le Parlement de Dole.— Fol. 3, 27, 52 et 61. Ajournements de la cause entre Henri de Boisselet, chevalier, seigneur de l'Argillat, capitaine au château de Charolles, bailli du comté ; Charles de la Guiche, seigneur de Saint-Aubin ; Florent, seigneur de Marcilly ; Alexis Rolin, curé de Toulon ; le cardinal de Lorraine, etc. ; les échevins de Charolles, de Paray et tous, vraisemblablement, représentant les Etats du comté ; — de celle en rescision de contrat entre Claude Damas, dame de Ragny, veuve de Girard de la Madeleine, bailli d'Auxois, remariée à Imbert de la Platière, chevalier, seigneur de Bourdillon, bailli d'Auxois, comme tutrice de Jacques, Edouard, Jean, François, Anne et Loyse de la Madeleine, ses enfants ; — de celle entre Jean de Charencey, Joffroy Dubuis et Marguerite Dumont, veuve de Jean de Montjoux, sire de Villaine ; — de celle, en règlement de compte entre François Jacquand, étudiant en l'université de Dole et les habitants de Paray. — Fol. 38. Arrêt du Parlement de Dole, pour le jugement à bref délai des appels interjetés par les prisonniers détenus au château de Charolles. — Fol. 42. — Arrêt de renvoi de la cause entre Girard de Sève, écuyer, seigneur de la Tagnerette, et Aubin de la Chastre. — Renvoi devant le bailli du Charollais d'une cause entre Jean Thiard, docteur en droit, seigneur de Bissy, lieutenant du bailli de Mâcon, et Jean Bonnotte de Cras.

B. 11463. (Registre.) — Petit in-folio, 250 feuillets, papier.

1450-1457. — Bailliages. — Registre des causes de la cour du bailliage de la Montagne, commencée par Jean Turbilot, clerc, fermier de la clergie dudit bailliage. — Les assises sont tenues à Châtillon, Baigneux, Salives, par François de Menthon, conseiller, écuyer du duc, puis chevalier, chambellan et bailli de la Montagne, assisté de Jean, bâtard de Mirebel, écuyer, son lieutenant. — Fol. 2. Jean de la Cuisine est condamné à 100 sols d'amende pour avoir volé un couteau à la foire d'Aignay, et ce, en considération de ce qu'il est pauvre et qu'il a perdu la vue. — Fol. 9. Guillaume Chauchynot, de Châtillon, renonce à l'appel qu'il avait interjeté d'une sentence prononcée contre lui à la requête de Guillaume Viart, maître des ouvriers compagnons de la draperie. — Fol. 10. Appel de cause entre Guiot de Bessey, écuyer, sire de Latrecey, et ses hommes. — Fol 16. Trois individus d'Avelanges sont condamnés à 17 livres d'amende pour avoir « rescous » leurs gages au sergent messier sur le grand chemin, en commettant force publique. — Fol. 20. Acte de prestation de serment des bons varlets tixerands, boittier et courtier, élus par les ouvriers de la draperie de la rue de Chaumont, à Châtillon, pour le gouvernement du métier. — Fol. 31. Mandement du bailli contre les malversations des sergents à l'endroit des gages saisis et des appels. — Fol. 33. Amende de 100 sols adjugée contre les habitants de Maisey, qui avaient fait assemblée et monopolé contre les officiers du duc. — Fol. 69. Ajournement de la cause entre Jean de Bessey, écuyer, seigneur d'Izeure, et Charles, seigneur de Rochefort, chevalier. — Fol. 76. Ordonnance du bailli qui, voulant mettre fin aux abus qui se commettent à la délivrance des fermes du duc, de la part de certains individus qui enchérissent plutôt pour boire que pour mettre à prix, interdit l'usage des vins, sous peine d'amende arbitraire, ordonne que le bail aura désormais lieu avant le souper, et enjoint au receveur du bailliage de justifier immédiatement de sa dépense devant le bailli, afin d'en faire le département équitable entre les adjudicataires. — Fol. 90. Entérinement des lettres de grâce obtenues par Philibert Gaudot, de Barjon. — Fol. 110. Ajournement de la cause mue entre Guillaume de Grancey, chevalier, sire de Larrey et de Poinson, et les habitants de ces lieux, au sujet de la contribution pour la fortification du château de Larrey. — Fol. 130. Acte de l'institution de Jean de Verchy, sergent du duc, en qualité de portier de la porte du château de Châtillon.

B. 11464. (Registre.) — Petit in-folio, 150 feuillets, papier.

1459-1461. — Bailliages. — Registre des causes de la cour du bailliage de la Montagne, tenues devant Jean-François de Surienne, dit l'Arragonais, chevalier, seigneur de Pisy, chevalier, chambellan, maître de l'artillerie du duc et bailli de la Montagne, assisté de Jean, bâtard de Mirebel, son lieutenant. — Fol. 4. Elargissement, sous caution, de Jacot Corne, de Lenglay, détenu au château de Châtillon pour certains excès, délits et maléfices. — Fol. 10. Didier Touillon, de Chavoigny-lez-Châtillon, est condamné à charroyer huit voitures de pierres, depuis la carrière d'Ampilly jusques au lieu où on fait la grande justice de Châtillon. — Fol. 12. Autorisation donnée par le bailli à Jean Bornot de couper une branche d'orme qui gênait la bâtisse qu'il faisait à Courcelles. — Fol. 15. Vente des chevaux confisqués sur deux compagnons trouvés à Jours, quêtant en vertu de bulles du pape pour la reconstruction de l'abbaye de Cadon en Périgord, où se trouve le saint Suaire de N. S., et cela sans autorisation du bailli. — Fol. 21. Acte de la remise faite par Antoine de Seigny, écuyer, seigneur de Saffres et de Mosson, au bailli et aux officiers du duc, de la personne de Jeannette, femme Michel, condamnée pour homicide et larcin à être brûlée vive, afin d'en accomplir l'exécution ; elle est amenée à Châtillon, son procès révisé, confirmé et l'exécution remise au bourreau de Dijon. — Fol. 38. Ajournement de la cause entre Catherine d'Athée, dame de Gissey,

représentée par Guiot Damas, son fils, et Hugues Charles, curé du lieu. — Acte d'émancipation de Jean Marry de Montliot, âgé de 36 ans. — Fol. 51. Ordonnance du bailli touchant la présentation des causes, leur inscription au rôle et leur appel. — Fol. 57. Protestation du procureur du duc au bailliage, contre l'interprétation que donnent « aucungs » à l'article de la coutume nouvellement promulguée, qui traite des confiscations. — Fol. 58. Mise en liberté, sous caution, de Guy Ariant, augustin, qui s'était permis, sans l'autorisation des officiers du duc, d'entrer en possession de l'église paroissiale de Châtillon, en vertu d'une lettre du cardinal légat d'Avignon, lorsque ce légat n'avait nulle autorité en Bourgogne. — Ajournement de la cause d'Antoine de Vaudrey, chevalier, Guiot Damas, Jean de Nantou, Jean des Baugées, François de Charmoilles, Guillaume Poinsot, écuyers, et Bonne de Challemin, seigneurs et dame de Gissey-sous-Flavigny, contre le procureur du duc.—Fol.89. Procès-verbal de réception de Henri Bernardin, comme exécuteur de la haute justice, à Châtillon. On lui alloue 60 sols par exécution, ses droits sur les marchés et le loyer de sa maison. — Mainlevée de la saisie mise sur les châteaux et terres de Thoires par le procureur du duc, à l'encontre de Jean de Montigny et Guillaume de Foissy, seigneurs, qui, prétendant posséder cette terre en franc aleu, avaient refusé d'en faire hommage au duc. Ces deux seigneurs en font acte de reprise de fief.

B. 11465. (Registre.) — Petit in-folio, 178 feuillets, papier.

1377-1444. — Bailliages. — Extrait des registres de la cour du bailliage d'Amont, au comté de Bourgogne. Jean d'Arbo, bailli et capitaine général du duc tient les assises à Jonvelle. — Fol. 3. Guiot de Ransville se présente devant le bailli et s'avoue bourgeois du duc. — Fol. 4. Débats pour le vain pâturage entre les habitants de Richecourt et ceux de Ransville. — Fol. 5. Composition de 20 francs, infligée à Joffroy de Saint-Remy, écuyer, qui avait enlevé un homme du prieur de Jussey et l'avait transporté dans le duché de Bar. — Listes des nobles des prévôtés de Jonvelle, Jussey, Châtillon, Vesoul, qui ont juré féauté au duc de Bourgogne. — Fol. 9. Lettres de grâce obtenues par Jean de Villers, accusé de viol de Jeannette de Cronet, de Longchamps.—Fol. 19. Poursuites du procureur du duc contre les habitants de Bousserancourt qui avaient vendu des bois communaux sans permission souveraine. — Fol. 22. Sommation aux habitants de Jonvelle de montrer leurs chartes. — Ordre du bailli qui astreint les sergents de Jonvelle au guet et garde comme les autres habitants. — Fol. 26. Sommation d'Henriette de Vergy, femme de Jean de Vienne, sire de Pagny, à Etienne, comte de Montbéliard, de recevoir la somme de 700 francs, pour laquelle elle lui avait engagé sa terre de Lavoncourt. — Composition de 15 florins, infligée au bâtard de Glannot, qui avait faussement accusé u[ne] femme de Fleix d'avoir occis son mari. — Fol. 6. Enqu[ête] pour établir que Champlitte et les villages Outre-Saône, terr[es] de surséance, dépendaient du bailliage de Gray et du Parleme[nt] de Dole; — fol 95, sur la question de savoir si une partie d[u] territoire de Fontaine-Française dépendait du comté de Bour[]gogne; — fol. 117, autre contre un compagnon qui avait jet[é] des pierres contre les pannonceaux du duc, plantés sur la plac[e] de Fontaine-Française; — sur les vexations commises pa[r] les officiers du roi à Fontaine-Française, à Percey, etc.

B. 11466. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1322-1660. — Justice criminelle. — Lettres de grâce. — Consentement donné par le duc Eudes IV à ce que le sire de Châteauvillain fasse grâce à des criminels. — Lettres de grâce accordées : par le duc Jean-sans-Peur à Regnaut de Châtillon, chevalier, et Erard, son fils, qui avaient détroussé les gens du duc de Lorraine, nonobstant la sauvegarde de lui, duc de Bourgogne; — à Jeannin Putdey d'Heuilley, pour homicide de Simonnot Boucenet; — à Regnaut Bonate et à ses fils, condamnés pour avoir attaqué à main armée Richard Cortie, frère de sa femme; — par Marguerite de Bavière à Jean de Marcilly, de Semur, qui avait battu un sergent; — par le duc Philippe le Bon au sieur de Cusance, d'une amende adjugée par le Parlement de Dole; — au sieur de Vaudrey, d'une amende pour violences envers Jacques de Chilley; — à Villemot Potier, banni de Dijon pour avoir dit publiquement à Dijon, lors de la cherté des blés, que c'était grande honte à la ville et au maire de ce qu'on ne trouvait point de pain, et que, si cela continuait, il faudrait que les riches jetassent les pauvres hors des murs, ou les pauvres les riches; — à Claude de Vautravers, qui avait tué J. Barbier, de Chaussin, à la suite d'une dispute; — par le duc Charles, qui remet l'amende encourue par Marguerite de Sully pour défaut de relief d'appel au Parlement; — par le roi Henri III à Pierre Thevenet, de Dijon, condamné par contumace pour meurtre d'un étranger; — par le roi Louis XIV à Etienne Friquet, condamné au bannissement pour vol dans un château près Bar-sur-Aube, où on l'avait recueilli.

B. 11467. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

1372-1622. — Justice criminelle. — Affaires diverses — Enquête dirigée par le procureur du duc, au bailliage d[e] la Montagne, contre Jacoillot, maire de Maisey, qui avait chas[sé] des pigeons au filet. — Injonction, faite par le duc Jean a[u] receveur général, de payer la dépense des pauvres prisonnie[rs] détenus à la requête des baillis. — Frais de garde de Pier[re] Ledroit, emprisonné à Talant, pour vol à l'église des Cha[...]

treux de Dijon. — Frais d'exécution de la femme Perrenot Chassy, de Verdun, condamnée à mort pour « sorcerie et feux boutés; » — de Benoit Crochat, pendu avec la chèvre avec laquelle il habitait. — Frais d'abattage des fourches patibulaires que le bailli du Beaujolais avait élevées à force d'armes sur le Mâconnais. — Frais d'exécution à Mâcon d'un pourceau qui avait mangé un enfant. — Etat des biens saisis à Mâcon sur des individus condamnés à être, les uns pendus, les autres bannis, pour crime de fausse monnaie. — Gages du chirurgien chargé de médicamenter les prisonniers de la Conciergerie du Palais, à Dijon. — Frais de reconstruction des fourches de Dijon. — Frais du procès, fait par le procureur du roi en Charollais, à Claude Gabriel, prêtre, et à Philiberte Gallay, sa belle-sœur, accusés d'adultère.

B. 11467 *bis*. (Cahier.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1410-1411. — Justice criminelle. — Affaires diverses. — Assises tenues à Grancey par Jean Pellechien, bailly, conseiller du duc, tant pour Grancey que Gemeaux, Pichanges, Marey, Selongey.

B. 11467 *ter*. (Cahier.) — Petit in-folio, 18 feuillets, papier.

1441. — Justice criminelle. — Affaires diverses. — Cahier contenant les amendes prononcées par la justice d'Is-sur-Tille, pour le duc. — Fol. 20. Le curé d'Is est condamné à 20 sols d'amende pour avoir rompu le bief de Monseigneur, dont l'eau avait envahi la maison de Pierre Jaquin.

B. 11468. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1423-1655. — Instruction publique. — Université. — Collèges. — Lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui commet Robert de Baubigny, abbé de Saint-Pol de Besançon, Etienne Basan et Jean Chousat, ses conseillers, pour constituer l'Université nouvellement créée à Dole. — Bulle du pape Pie II, portant que les écoliers, maîtres et docteurs des Universités ne pourront faire assigner devant leurs juges que ceux résidant à moins de deux journées du siége de ces tribunaux universitaires. — Arrêt d'entérinement, par la Chambre des Comptes, des lettres d'octroi sur le sel accordées aux RR. PP. Jésuites de la ville d'Autun.

B. 11469. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1187-1376. — Communes. — Dijon. — Privilèges et franchises. — Charte de commune octroyée aux habitants de Dijon par Hugues III, duc de Bourgogne. — Charte par laquelle Eudes III remet à la commune la juridiction des cas non prévus par la charte. — Déclaration du duc Robert, au sujet de l'autorisation que lui avait donnée la commune de connaître d'une injure faite à son clerc. — Remise faite par le roi Philippe le Bel au duc Robert II des 1,000 livres d'amende auxquelles la commune de Dijon avait été condamnée. — Injonction de Philippe le Bel au duc Hugues V de lui faire payer cette amende. — Sentence arbitrale de l'archidiacre Richard, neveu de Guillaume de Plasian, sur un débat entre le duc et la commune au sujet de l'interprétation de plusieurs points de la charte. — Ordonnance municipale pour la répartition de l'aide octroyé au duc Eudes V, à l'occasion de sa nouvelle chevalerie. — Confirmation des priviléges de la commune par le duc Philippe le Hardi. — Débat entre la commune et le chancelier de Bourgogne, qui lui contestait le droit de connaître de toutes causes nées de lettres reçues sous le scel de la chancellerie.

B. 11470. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1367-1411. — Communes. — Dijon. — Priviléges franchises. — Mandement du duc Philippe le Hardi, qui, lors du passage des grandes compagnies, impose Olivier de Jussey, chevalier, comme capitaine, à la commune de Dijon. — 1386. Ratification par le Parlement de Paris de la transaction conclue entre le même duc et la commune au sujet de leurs droits respectifs. — 1391. Lettres du même duc, qui octroie à la commune le droit de porter un *chef* de ses armes dans ses armoiries. — Ajournement lancé contre la commune pour entreprise sur la justice de Saint-Bénigne, à Corcelles. — 1404-1421. Confirmation des priviléges de la ville par les ducs Jean-sans-Peur et Philippe le Bon. — Lettres du duc Jean-sans-Peur, qui maintient la mairie dans la connaissance des quatre cas de justice, savoir : rapt, meurtre, feu bouté et larcin, pour la seconde fois. — Actes de saisies de la mairie par les ducs Jean-sans-Peur et Philippe le Bon. — Lettres des maire et échevins de Dijon, qui, sur le bruit de l'entrée des Écorcheurs en Bourgogne, nomment Jean de Dijon capitaine de la ville.

B. 11471. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1441-1653. — Communes. — Dijon. — Priviléges et franchises. — Dossier d'une instance portée par appel au Parlement de Paris, entre le duc et la commune de Dijon, au sujet de la connaissance des quatre cas de justice; la qualité de vicomte, prise par le maire, et du droit des magistrats de faire statuts et ordonnances. Une transaction ménagée par la duchesse Isabelle de Portugal donne gain de cause à la commune. — Remise faite par le bailliage à la mairie de la personne de deux individus, arrêtés pour vol commis dans la maison de l'artillerie. — Arrêt du Parlement de Dijon qui maintient la ville dans le privilége qu'elle a que le droit d'au-

baine n'y a point lieu et dans le droit des créanciers des criminels de lèse-majesté d'être remboursés des dettes antérieures aux crimes, et des femmes de ces criminels de rentrer en possession de leur dot. — Procès-verbal d'élection de M. A. Millotet comme vicomte-maïeur de Dijon.

B. 11472. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1229-1585. — Communes. — Priviléges et franchises. — Annoux. Charte d'affranchissement accordée par Robert de Mandelot. — Arthus. Enquête sur la franchise du lieu. — Autricourt. Charte d'affranchissement accordée par Saladin d'Anglure. — Autun. Assignation de rentes sur la vierie, données par le duc Eudes IV à Guy Besart, sire de Villarnoul, et pour la fondation de la chapelle Notre-Dame à l'église Saint-Ladre. — Débats entre le procureur du duc et Guillaume de Clugny, citoyen d'Autun, franc sergent de la vierie, au sujet des droits et des prérogatives attachés à cette fonction. — Lettres patentes de Charles VIII, qui remet la vierie aux échevins et habitants d'Autun, moyennant 300 francs par an. — Auxonne. Charte de commune octroyée par Etienne, comte de Bourgogne. Confirmation par le roi Jean, les ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur. — Erection de la mairie par le roi Jean.

B. 11473. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1204-1586. — Communes. — Priviléges et franchises. — Balot. Charte d'affranchissement accordée par Edmond de Nogent; — de Bar-sur-Seine, par Thibaut, comte palatin de Champagne; — de Beaulieu, par Antoine de Chandio; — Beaune. Acquisition par le duc Eudes IV des hommes du chapitre Notre-Dame, réunis à la commune. — Commission donnée pour enquérir sur des débats survenus lors de l'élection du maire. — Enquête sur des troubles survenus à la suite d'une élection de deux maires par chacun des partis qui se divisaient la ville. — Arrêt du conseil ducal, portant réglement des débats soulevés par le procureur du duc, au sujet des entreprises de la commune sur les droits et prérogatives du duc. — Bissey-la-Côte. Charte d'affranchissement accordée par Michel de Seurre, grand prieur de Champagne; — des Bordes-de-Verdun, par le duc Jean-sans-Peur; — de Blaccy, par le duc Philippe le Bon; — de Busseaut, par le roi Jean; — de Bussy-le-Grand, par Antoine de Rochefort, chevalier. — Buxy-en-Châlonais. Charte de franchise octroyée par Béatrix, comtesse de Chalon, et confirmée par les ducs Eudes III, Hugues IV et Philippe le Bon.

B. 11474. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1208-1586. — Communes. — Priviléges et franchises. — Celles. Charte d'affranchissement accordée par Antoine de Vienne, abbé de l'abbaye de Molême; — de Cessey-les-Vitteaux, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne. — Chagny. Charte des franchises octroyée par Eudes de Montagu, confirmée par le roi Jean; — de Châteauvilain, par Jean, sire du lieu. — Châtillon-sur-Seine. Charte de commune octroyée par le duc Eudes III, confirmée par la duchesse Alix de Vergy, le roi Jean et le duc Philippe le Bon. — Accords entre le duc Eudes III et l'évêque de Langres, concernant leurs droits respectifs à Châtillon; — le duc Hugues IV et l'évêque, au sujet des hommes de Châtillon domiciliés à Mussy. — Points de l'enquête demandée par le procureur du duc au prévôt de Villeneuve-le-Roi, sur les droits réels de l'évêque, à Châtillon. — Chaume. Charte d'affranchissement accordée par Eustache de Saints, administrateur perpétuel de l'abbaye Notre-Dame de Châtillon; — de Chaumont-en-Mâconnais, par l'abbaye de Cluny; — de Chaumont-en-Brionnais, par Jean de Beschard; — de Chevigny-le-Désert, par Philibert de Lenoncourt, abbé de Moutier-Saint-Jean; — de Chevigny-les-Semur, par Thibault du Plessis, chevalier; — de Ciel et Saint-Maurice, par Humbert de Luyrieux, seigneur de la Cueille, et confirmée par le duc Philippe le Bon. — Cosne-sur-Seine. Lettres d'affranchissement par François Ier. — Couches. Arrêt du Parlement de France et pièces relatives à la réunion de Couches au duché de Bourgogne, et à l'opposition formée à ce sujet par les habitants du lieu. — Charte d'affranchissement octroyée par Jean, sire d'Aumont. — Coulmier-le-Sec. Requête des habitants au duc de Bourgogne pour demander leur affranchissement. — Enquête sur les droits et libertés des habitants. — Courban. Charte d'affranchissement accordée par Michel de Seurre, grand prieur de Champagne; — de Courgy, par Pierre de Noyers.

B. 11475. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1214-1607. — Communes. — Priviléges et franchises. — Damerey. Charte de commandise octroyée par Eudes III, duc de Bourgogne. — Digoine. Charte d'affranchissement accordée par Guillaume, sire du lieu; — d'Echalot, par Guillaume de Chastenay-Lanty. — Echevronnes. Charte de franchise octroyée par Alix de Vergy, duchesse de Bourgogne. — Epoisses et la baronnie. Charte d'affranchissement accordée par Claude de Montagu, seigneur de Couches, et confirmée par Philippe le Bon, duc de Bourgogne; — d'Essertines, par Jean de Germigny, écuyer, seigneur de Vitry; — de Fontaine-en-Duesmois, accordée par Jean d'Eguilly, chevalier; — de Franxault, Fresne-Saint-Mammès, Irouer, par le duc Philippe le Bon. — Grancey-sur-Ource. Autorisation donnée par le duc Robert II aux habitants de posséder sur le territoire d'Autricourt. — Grignon. Charte d'affranchissement accordée par Bernard de Chalon, chevalier; — d'Irancy, par Ervé Bé-

rard et ses frères, Guillaume du Boichot, coseigneurs du lieu. — Is-sur-Tille. Lettres de sauvegarde du roi Philippe le Bel, obtenues par les habitants contre le duc de Bourgogne. — Mémoires des procureurs du roi et des habitants, d'une part, et celui du duc d'autre part, pour défendre leurs droits respectifs à la garde, aux franchises, à la juridiction et à la seigneurie du lieu. — Island. Charte d'affranchissement octroyée par Jean, seigneur de Ferrière et de Presles.

B. 11476. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1201-1585. — Communes. — Priviléges et franchises. — La Rochepot. Charte d'affranchissement accordée par Hugues de la Roche; — de Leffond, par Guillaume de Châteauvilain et Jean Guindot, commandeur de Mormand et d'Arbigny; — de Louesmes, de Minot, par Michel de Seurre, grand prieur de Champagne. — Louhans. Charte de franchise octroyée par Henri d'Antigny, sire de Sainte-Croix. — Luxerois, Montot, Perrigny. Chartes d'affranchissement accordées par le duc Philippe le Bon; — de Marcenay, par Antoine de Vienne, évêque de Chalon, abbé de Molême; — de Marcilly-les-Avallon, par Jean d'Avout, chevalier; — de Marey-sur-Tille, par Eudes de Marey. — Marizy. Charte de franchise accordée par Hugues, sire de Marigny, Hugues de Marizy et Jocerand de Communes, seigneurs du bois de Marizy. — Marmagne. Charte d'affranchissement accordée par Jean de la Brosse, archevêque de Vienne, abbé de Fontenay; — de Massingy-les-Semur, par Philibert de Montagu, chevalier, seigneur de Couches; — de Meuvy et Bassoncourt, par Jean et Gautier de Choiseul. — Montbard. Charte d'affranchissement accordée par Eudes III, duc de Bourgogne; charte de commune octroyée par Hugues IV; confirmation de cette charte par les ducs Philippe le Hardi et Jean-sans-Peur. — Charte d'affranchissement de Seloichey-les-Montbard par le duc Philippe le Bon; — de Montceaux et Tellecey, par Philippe de Lenoncourt, abbé de Moutier-Saint-Jean. — Montréal. Charte de franchise octroyée par Ansério, sire de Montréal.

B. 11477. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1221-1585. — Communes. — Priviléges et franchises. — Noiron-sous-Bèze. Charte d'affranchissement accordée par Charles d'Escars, abbé de Bèze. — Noyers. Charte de franchise octroyée par Miles, seigneur du lieu. — Compromis par lequel Miles de Noyers et les habitants soumettent le jugement de leurs différends à l'arbitrage du sire de Joinville, sénéchal de Champagne, et du seigneur de Saint-Benoît, chevalier. — Cession faite par le sire de Noyers aux habitants, des corvées de charrue, des quêtes ordinaires au château, et de divers droits, en échange de ceux qu'ils avaient dans les bois, sur la rivière et sur la chasse. — Nuits-sous-Ravières. Chartes d'affranchissement accordées par le duc Philippe le Bon; — d'Obseigne, près Palinge, par le prieur d'Ambierle; — d'Oyé, par Regnaut de Luzy et Josserand de Brancion. — Paris. Confirmation des priviléges de la ville par le roi Philippe de Valois; — Requête adressée au roi par le prévôt des marchands et échevin pour « garder l'estat ancien de la ville. » — Pasilly. Charte d'affranchissement accordée par Guillaume de Damas, sire de Sanvignes. — Perrigny-sur-l'Ognon. Confirmation des priviléges par le roi Henri II. — Poilly-les-Noyers. Chartes d'affranchissement par Miles de Noyers, bouteiller de France; — de Pluvault, Pluvet, Longeault, Collonges et Beire-le-Fort, par le duc Philippe le Bon; — de Puits, par Guillaume de Grantson, chevalier, seigneur de Pesmes. — Pourlans. Charte de franchise accordée par le sire de Vienne.

B. 11478. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1215-1585. — Communes. — Priviléges et franchises. — Quarré-les-Tombes. Chartes d'affranchissement accordées par Louis de Chastellux; — de Ravières, par Robert de Chalus, chevalier, chambellan du roi; Ferry de Chardoigner, chevalier, et Pierre de Grancey, écuyer, coseigneurs du lieu; — de Richebourg, par Philippe de Hochberg; — de Rochefort-sur-le-Doubs, par Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins; — de Rouelles, par Philippe de Chauvirey. — Rouvres. Charte de franchise octroyée par Eudes III, duc de Bourgogne, confirmée par Hugues IV, les rois Jean et Henri II.

B. 11479. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1241-1702. — Communes. — Priviléges et franchises. — Saint-Aubin, près la Perrière, Sarry, Soulangy. Chartes d'affranchissement octroyées par le duc Philippe le Bon. — Saint-Germain-d'Ambérieux. Charte de franchise accordée par Humbert, seigneur de la Tour et de Colligny. — Saint-Léger (terre). Affranchissement par le prieur. — Saint-Marcel-lez-Chalon. Confirmations par Philippe le Bon de la charte d'affranchissement accordée aux habitants par Jean Rolin, cardinal, évêque d'Autun; — de Saint-Seine-sur-Vingeanne, par le roi Henri II, de la charte accordée par Jacques de Clermont, sire de Dampierre. — Saint-Thibault. Charte de franchise accordée par Hugues de Thil, sire de Saint-Bris; — de Salives, par Alix de Vergy, duchesse de Bourgogne; — de Salmaise, par Etienne de Mont-Saint-Jean; confirmation de cette charte par le duc Eudes IV. — Salins. Charte de franchise, par Jean de Chalon, sire de Salins, confirmée par Jean, duc de Bourgogne. — Saunières. Charte d'affranchissement octroyée par le duc Jean-sans-Peur. — Semur-en-Auxois. Cession viagère de la mairie faite par le duc Philippe le Bon à Isabeau la Dosne,

veuve d'Alexandre la Dosne, écuyer, et à Philibert, son fils. — Sombernon. Charte d'affranchissement accordée par Guillaume de Bauffremont, seigneur de Scey.

B. 11480. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

Communes. — Priviléges et franchises. — Tanay et Taniot. Charte d'affranchissement accordée par Antoine d'Amoncourt et Humbert de Rochefort; — de Tart-le-Château, par Jean de Montréal et ratifiée par Robert II, duc de Bourgogne. — Tonnerre. Transaction entre le comte et les habitants au sujet du banvin. — Truchière (la), près Cuisery. Charte d'affranchissement accordée par Reine le Balois, veuve de François de Verissey, baron de la Villeneuve; — de Varois et Chaignot, par Hugues de Montconis, abbé de Saint-Bénigne; — de Vaulpitre, commune de Magny-lez-Avallon, par François de la Platrière; — de Vaurois, Vernot, Villiers-les-Haut, accordées par le duc Philippe le Bon; — de Vaux de Lugny, par Guy de Jaucourt, chevalier. — Verdun-sur-le-Doubs. Chartes de franchises octroyées par Guy, sire de Verdun; — de Véronnes, par le roi Philippe le Bel et le sire de Til-Châtel. — Vielchâtel et la châtellenie. Charte d'affranchissement par Bertrandon de la Brouquière, ratifiée par le duc Philippe le Bon; — de Villaines-en-Duesmois, par le duc Jean-sans-Peur.

B. 11481. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1245-1518. — Communes. — Bourgeoisies et gardes. — Mandements du roi Philippe le Long au bailli de Mâcon, de veiller à la stricte observance des règlements touchant les nouvelles bourgeoisies du roi; — de Philippe de Valois, rendu sur la demande du duc de Bourgogne et de l'abbé de Moutier-Saint Jean, portant défense au bailli de Sens et au prévôt de Villeneuve-le-Roi de recevoir désormais des mainmortables, même ayant désavoué leurs seigneurs, parmi les bourgeois de Villeneuve-le-Roi. — Extrait des ordonnances du roi Jean sur la forme de recevoir les nouvelles bourgeoisies. — Déclaration du roi Charles VII, défendant à ses baillis de s'immiscer dans les questions de juridiction du duc de Bourgogne à propos des bourgeoisies. — Sentence du roi de France qui adjuge au duc de Bourgogne la garde de la grange de Lésigues, contestée par le comte de Champagne. — Hugues IV, duc de Bourgogne, prend sous sa sauvegarde les habitants de Sussey et de la prévôté dudit lieu. — Gauthier d'Auxey-le-Grand, clerc, se reconnait homme du duc et sous sa sauvegarde. — Les habitants de Fleurey et Malain, près Mont-Saint-Jean, reconnaissent s'être mis sous la protection du duc de Bourgogne et lui devoir, à cet effet, 100 sols par an.

B. 11482. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1284-1571. — Communes. — Impositions. — Marcs de Dijon. — Transaction entre le duc Robert II et la commune, par laquelle la prestation annuelle de 500 marcs d'argent, prix de la charte de commune, est remplacée par une taille, dont la cote la plus forte ne devra pas dépasser 2 marcs par feu ni être moindre de 12 deniers. — Injonction au châtelain de Chenôve de percevoir les marcs aux époques déterminées par la charte. — Mémoire des officiers de la Chambre des comptes contre les maire et échevins qui les avaient compris aux rôles des marcs et des tailles. — Ordonnances du duc Philippe le Bon portant que tous les conseillers et officiers seront inscrits aux rôles des marcs; — du duc Charles, pour contraindre ceux qui, sous prétexte de noblesse, refusaient de payer leur cote; — du roi Louis XII, qui prescrit une « cerche » des feux dans la ville de Dijon, afin de faire une nouvelle assiette de la prestation des marcs. — Paiements faits par la ville des rentes assignées sur les marcs, pour la desserte de fondations religieuses.

B. 11483. (Registre.) — Petit in-folio, 83 feuillets, papier.

1356-1358. — Communes. — Marcs de Dijon. — Papier (rôle) des marcs de Dijon, contenant le nom de tous les bourgeois astreints au paiement de cette prestation. Le rôle est divisé par rue ou quartier, et en tête de chacun d'eux figurent des rubriques dans le genre de celles-ci : — fol. 6, retourné dès le chaufaul à main senestre jusque vers Saint-Nycolas et tan va vers Chaucins. — Va-ten dès en qui à la porte du four Morot et oultre en la ville à main dextre porte du four Morot, et ten va à la porte es Agnes. — Le rôle de 1356 monte à 848 livres 19 sols; celui de 1358 à 945 livres 17 sols 3 deniers.

B. 11484. (Registre.) — Petit in-folio, 29 feuillets, papier.

1357. — Communes. — Marcs de Dijon. — Rôle des marcs de la ville de Dijon. — Gautiers li Lanterniers paye 4 sols. — Monnin Boursecrevée, 15 sols. — Jeannot paye 12 sols. — Jean Bras-de-Fer, 2 sols. — Jean Libon, comte d'Auxonne, 2 sols. Jehannotte la Coiffère, 12 deniers. — Bichot de Flurance, monnoier, est exempt de même qu'Othenins Castellache. — Jehannon Quieu de Bar paie 12 deniers, Guienot li Juis, 1 franc.

B. 11485. (Registre.) — Petit in-follo, 86 feuillets, papier.

1360? — Communes. — Marcs de Dijon. — Rôle des marcs de la ville de Dijon. — Regnaut de Saint-Jean, sarguiller (drapier), paie 10 sols. — Jean le Loirans, arceneur (fouleur), 2 sols. — Henri du Nans, exempt comme monnoyeur. — Jean

Meine Matin, « librarex » en la Courroierie, paie 2 sols. — Richard Bouhot, procureur du duc, est exempt, de même que Jean Pitoul, prêtre, et Geoffroy de Blaisy, noble. — Nicolas de Chevigny, chaudronnier, exempt comme clerc; il demeure à la Chaudronnerie. — Monniot Roulale, maiseliers (boucher), paie 100 sols; c'est la cote la plus forte. — Hugues Aubriot est franc. — Poinseard Bourgeoise est exempt comme portier. — Etienne de Musigny, comme chevalier. — Le rôle monte à la somme de 1009 livres 8 sols 3 deniers.

B. 11486. (Registre.) — Petit in-folio, 43 feuillets, parchemin; 284, papier.

1375-1379. — Communes. — Marcs de Dijon. — Rôles des marcs de la ville de Dijon. — Ils sont ainsi divisés jusqu'à la fin de la collection. — Paroisses Saint-Nicolas, Notre-Dame, Saint-Michel, Saint-Jean, Saint-Philibert, Saint-Pierre et Saint-Médard. — Perrisson, le cuisinier des Frères-Prêcheurs, paie 2 sols. — Guillaume de Clugny, bailli de Dijon, demeure rue es Geliniers. — Berthelot de Léry, noble, rue des Coquins. — Le Maître (recteur de l'hôpital de Notre-Dame) est exempt. — Richard Sevault Sevaille paie 12 deniers. — Jeannotte Mansole tient l'école des filles, rue Verrerie. — Jean de Foissy, bailli de la Montagne, demeurait en la Poissonnerie. — Adelinote, qui reçoit les enfants, paie 2 sols. — Jean Griffon, homme de Saint-Bernard, et Jean d'Arcenay, homme de Saint-Etienne, ne payent rien. — La Garce Gaicheaul paie 2 sols. — Le chancelier de Bourgogne demeurait rue des Forges. — Le rôle de 1375 monte à 823 livres 14 sols.

B. 11487. (Registre.) — Petit in-folio, 499 feuillets, papier.

1380-1385. — Communes. — Marcs de Dijon. — Rôle et compte des marcs de la ville de Dijon, dressé par Hugues le Barbotet, châtelain de Lantenay, commis à cette recette; — Richard Bouhot et Colin Guallée sont exempts comme nobles; — Philippe Juliot, comme bâtonnier de Saint-Etienne. — La paroisse Saint-Nicolas paie 6 marcs d'argent 133 livres 8 sols 8 deniers; — Jean Chambellan est exempt comme bâtonnier de la Sainte-Chapelle; — Jean Griffon, demeurant paroisse Saint-Michel, est exempt comme « saint » de Saint-Bernard; — l'abbesse de Tart, à l'angle des rues Vannerie et Roulotte des nonains de Tart, comme religieuse; — Aluys la Maingnote, comme étant très pauvre mendiante; — David fils, Martin Benoist et Durand, comme juifs; — le maistre de la Chapelotte est franc; — de même que Gautherot et Hugues Lollier, « saints » de Saint-Bénigne. — La paroisse Saint-Jean paie 4 marcs et 113 livres 4 sols; — Marion de Gray est exempte, étant veuve, à l'hôpital du Saint-Esprit. — La recette totale se monte, en 1380, à 591 livres 8 sols et 30 marcs d'argent au prix de 60 sols le marc, valant 150 livres. — En tout, 741 livres 8 sols 6 deniers.

B. 11488. (Registre.) — Petit in-folio, 285 feuillets, papier.

1393-1395. — Communes. — Marcs de Dijon. — « C'est le livre des marcs de Dijon, levez par Michelet Girost. » — La paroisse Saint-Nicolas comprend les habitants demeurant à la porte Fermerot, au Champ-Damas, rue au Comte, au Marché à Blé, à la Vannerie et aux Géliniers; puis aux faubourgs, rues Chaude, aux Ormeaux, du Four de Bèze, aux Quoquins, aux Fèvres, aux Quartaulx. — Pierre Baudot, portier de la porte Fermerot; Joffroy Pichenot, clerc, non marié, sont exempts; — l'hôtel de Jean de Saulx, situé près du Champ-Damas, est exempt; Jean de la Rose, écrivain, paie 12 deniers; — Mᵉ Jacques le « Selourgien, » 20 sols; — maitre Nicolas le Vaillant, maître de la Chambre des comptes, le collecteur des marcs, sont exempts; — Guillaume, maître du « reloge » (Jaquemart), paie 5 sols; — maître Pierre le Fusicien, étant « saint » de Saint-Etienne, ne paie rien. — La recette monte à 711 livres 12 sols 4 deniers.

B. 11489. (Registre.) — Petit in-folio, 385 feuillets, papier.

1396-1399. — Communes. — Marcs de Dijon. — C'est le papier des marcs de la ville de Dijon, levés par Michelet Girost, collecteurs desdits marcs. — La paroisse Notre-Dame comprend les rues sur Suzon, en la Corroirie, au Champ-Damas, Verrerie, Vieille-Poissonnerie, de la Maison-Ronde, des Changes, des Forges, de la Boucherie, de l'Archerie, au Quarron de la Verrerie et en Champeaux. — Sausenot l'épicier est exempt comme bâtonnier de Saint-Bénigne; — Etienne Chambellan, drapier, rue es Changes, paie 4 sols; — Arnoul le Pointre, 10 sols; — Jean Chasteaul, pointre, 4 sols; — Guienot le juif, clerc, non marié, ne paie rien, — Aubertin de Sauxuretes, notaire, exempt comme « saint » de Saint-Etienne; — Luquote, « fillerose » de laine, paie 12 deniers; — Le curé d'Arc, demeurant rue es Fols, est exempt; — Daniel, mari de la femme Obey, queux du duc, se prétendant noble, la Chambre met en regard de son nom: « *reddat aut doceat,* » plus, on lit: « *oneratus est in anno sequenti de XX solidis pro isto anno.* »

B. 11490. (Registre.) — Petit in-folio, 362 feuillets, papier.

1400-1403. — Communes. — Marcs de Dijon. — « C'est le livre des marcs de Dijon, deuz chacun an à M. le duc, levez par Michelet Girost, collecteur desdits marcs. » — La paroisse Saint-Michel comprend les rues du Marché au Blé, Vannerie, de Tart, aux Ribotez, aux Fols, Saint-Michel, aux Belioz, rue

Neuve. Faubourgs, rue es Offrois, es Noiron, Croix-Aissanne, Saint-Antboine, au Rouet-d'Arc. — Bernard le fontainier, se disant franc à cause des fontaines des châteaux de Lantenay, d'Aisy, d'Aignay et de Salmaise qu'il doit maintenir, la Chambre inscrit en marge : « *Compellatur ad solvendum.* » — Milot de Léry, demeurant rue es Beliots, est exempt comme maire de la ville ; — Marion la Mal Cuite, sa voisine, paie 12 deniers ; — l'hôtel de Jean de Blaisy, chevalier, est dans le voisinage de celui de l'abbaye de la Bussière ; — Oudard Donay est exempt comme portier de la porte aux Asnes.

B. 11491. (Registre.) — Petit in-folio, 279 feuillets, papier.

1404-1406. — Communes. — Marcs de Dijon. — Livre des marcs de la ville deus à M. le duc, levés par Michelet Girost, collecteur. — La paroisse Saint-Jean comprend les rues des Forges, de la Tournelle, des Grands-Champs, du Miroir, des Petits-Champs, de la Porte-Guillaume, de la Juiverie, des Crais, de la Parcheminerie, du Morimont. — Laurent l'Oblier paie 12 deniers ; — maître Oudot Donay, portier de la porte aux Asnes, et Thevenin de Saulx, de celle de Saint-Pierre, sont exempts ; — Richard Bureur, gardeur de laingne, paie 4 sols ; — Jean Liégeart, poulailler de la Juirie, paie 12 deniers ; — Jean Durandeaul, le menestrier, paie 2 sols ; — Guillaume, de Beaune, peintre, paie 20 sols. — Le rôle monte à 608 livres 8 deniers.

B. 11492. (Registre.) — Petit in-folio, 317 feuillets, papier.

1419-1423. — Communes. — Marcs de Dijon. — Papier et livre des marcs de la ville de Dijon, appartenant à M. le duc. — La paroisse Saint-Philibert comprend les rues de la Porte-Fondoire, Prévôt-Guillaume, Gauche, du Sachot, du Pont-Arnaut, devers Saint-Philibert, du Cloître, de Charlieu, Faubourgs, rues Renouillère, de la Corvée et de Citeaux. — Perrenot Saingnevain, imposé à 12 deniers, s'est absenté pour cas de meurtre. — Le rôle de 1420 renferme les « creues » faites par ordonnance de Messieurs des comptes sur plusieurs habitants « pour occasion des grosses et excessives journées prises cette année par les vignerons et autres ouvriers. » — A la suite de celui de 1422, acte de vente faite par Jean Bourgeois à Pierre Boudot, de la porterie de la porte Fermerot, qui lui avait été donnée sous certaines conditions par le maire de Dijon. — Le rôle de 1423 monte à 596 livres 12 sols.

B. 11493. (Registre.) — Petit in-folio, 378 feuillets, papier.

1425-1428. — Communes. — Marcs de Dijon. — C'est le papier de la ville de Dijon, appartenant à M. le duc de Bourgogne, levés par Jean d'Espaingne, clerc. — La paroisse Saint-Médard (l'ancien Castrum) comprend la rue devant la portelle du Bourg, rue devant la Chambre des comptes, vers la prison. — La paroisse Saint-Pierre comprend la rue de la Petite Juerie, la rue Saint-Pierre, devant les Cordeliers, aux Faubourgs, la rue des Moulins, devant la Madeleine. — Le rôle de 1426 est augmenté de creues faites sur les habitants « qui en estaient petitement imposez. » — Jean Cotier, qui prétendait être exempt à cause de ses lettres d'anoblissement, obtenues du duc, est maintenu dans sa cote de 40 sols. — La Chambre décide que l'on portera au Conseil la question de savoir si les enfants demeurant avec leurs parents, mais qui sont « partis et divisés en biens, » sont astreints à payer les marcs. — Jean du Solier est exempt comme l'un des fols de Monseigneur, se disant chevalier, noble et servant le duc en armes. — Le duc ayant décidé que les monnayeurs seraient astreints à l'impôt des marcs, ceux-ci l'assignent au Parlement de Paris. — En 1427, Etienne Chambellan est exempt comme maire. — Fol. 315. Conditions auxquelles les sainctuaux (oblats) des églises Saint-Bénigne et Saint-Etienne seront exempts des marcs. — Le rôle de 1428, comprenant 1640 feux, monte à 503 livres 7 sols 4 deniers et 44 marcs, chacun valant 132 livres tournois.

B. 11494. (Registre.) — Petit in-folio, 306 feuillets, papier.

1433-1435. — Communes. — Marcs de Dijon. — C'est le papier des marcs de Dijon appartenant à M. le duc de Bourgogne. — Les filles de feu Guillaume de Courcelles sont exemptes comme nobles. — Maître Henri, le docteur physicien, paie 5 sols ; — Jean de Noidan, bailli de Dijon, est exempt ; — de même que Guy Gélinier, conseiller du duc ; — Monnot le Charreton est rayé du rôle comme « servant maistre. » — Jacques Baudot est exempt comme portier de la porte Fermerot. — La paroisse Saint-Nicolas monte à 76 livres 9 sols 4 deniers. — Le rôle de 1434 produit 590 livres 9 sols 3 deniers.

B. 11495. (Registre.) — Petit in-folio, 172 feuillets, papier.

1436. — Communes. — Marcs de Dijon. — C'est le papier des marcs de Dijon appartenant au duc de Bourgogne. — Le maître (de l'hôpital) d'Arceau est exempt ; — Jean Botier, clerc de la mairie, paie 3 sols ; — Thomas Bouesseau est « affranchy par Monseigneur ; » — Jean Bouhier, notaire, paie 5 sols ; — Colmet, « maître des orgres, » 12 deniers ; — Perrenotte la Garderesse, 12 deniers ; — Eliot, de l'Epine, « arpeur, » 2 sols ; — Etienne Jaulet, potier d'étain, 10 sols ; — Pierre Berbis, maire de Dijon, est exempt ; — Girard Gaulin, écrivain, paie 12 deniers ; — Jean Marriot, Etienne Chambellan et Etienne Berbisey sont exempts, comme portiers des

portes Guillaume, Saint-Pierre et Neuve. — La paroisse Notre-Dame produit 127 livres 3 sols 6 deniers et 12 marcs. — Le rôle total s'élève à 546 livres 5 sols 10 deniers.

B. 11496. (Registre.) — Petit in-folio, 482 feuillets, papier.

1437-1441. — Communes. — Marcs de Dijon. — C'est le papier des marcs de Dijon appartenant à M. le duc de Bourgogne. — Perrin Veloine est rayé des rôles comme ayant été exécuté pour ses démérites. — Humbert Moreau, canonnier, rue des Forges, paie 24 sols ; — Jean de Bellemanière, gantier, 12 deniers , — Oudot Chenaut, notaire, 2 sols ; — Jean Peluchot est exempt comme conseiller du duc ; — Oudot Davenet, « esguillotier, » Perrin Godin, « faiseur d'aloynes, » Jean de Lesicle, artilleur, Etienne Taillebout, barbier, paient 12 deniers ; — Jeannet Brossequaille est exempt comme clerc non marié ; — maître Enselme le Physicien paie 10 sols ; — Henri Bellechose, peintre, paie 6 sols ; — Guiot mercier, alias Pourpointier, 12 deniers ; — Mathieu Regnaut, receveur général de Bourgogne, est exempt, de même qu'Etienne Berthet, massier de Saint-Bénigne ; — Guillaume Courtot, Jean de Valery, maitres des comptes, Gillet Parrille, « queux » du duc, sont exempts. — La paroisse Saint-Jean paie 132 livres, le montant du rôle de 1437 est de 531 livres 3 sols 7 deniers.

B. 11497. (Registre.) — Petit in-folio, 421 feuillets, papier.

1442-1447. — Communes. — Marcs de Dijon. — C'est le papier des marcs de Dijon, appartenant à M. le duc de Bourgogne. — Pierre Noiset, faiseur de gardez (cardes), paie 12 deniers ; — Mathieu Hebert, notaire, 27 sols ; — Jean le Bon, notaire, 12 sols 6 deniers ; — Thierry Jeannin, notaire, 12 deniers ; — les curés d'Arc-sur-Tille, de Couternon et de Magny-Saint-Médard, logés près de l'église Saint-Michel, sont exempts ; — de même que Richard d'Essoyes, portier à la porte au Comte. — Guyot Petit, clerc, non marié ; la Poponne, paient 12 deniers. — La paroisse Saint-Michel paie 60 livres 4 deniers obole, du rôle total de l'année 1442, qui monte à 460 livres 11 sols 4 deniers.

B. 11498. (Registre.) — Petit in-folio, 267 feuillets, papier.

1465-1468. — Communes. — Marcs de Dijon. — « Papier des marcs de Dijon deus à chacun an à M. le duc de Bourgogne par les habitants de Dijon. » — Maistre Etienne Poisson, demeurant rue des Grands-Champs, est exempt comme exécuteur de la haute justice ; — Perrin Jambe de Fer paie 12 deniers ; — Antoine Michier, « faiseur de taillans, » 3 sols 4 deniers ; — la femme de Jean l'Enragié, 12 deniers ; — Joffroy Maret. 7 sols 8 deniers ; — Guillaume de Bèze est exempt comme noble ; — Pierre Damy, comme monnoyeur ; — on compte un feu payable à Larrey. — La paroisse Saint-Philibert paie 35 livres 2 sols 8 deniers. — Le rôle général de 1467 monte à 410 livres 15 sols 5 deniers.

B. 11499. (Registre.) — Petit in-folio, 255 feuillets, papier.

1470-1472. — Communes. — Marcs de Dijon. — C'est le papier des marcs de Monseigneur le duc, à Dijon. — En tête du rôle, la Chambre des comptes inscrit, qu'après s'être assurée de la vérité des assertions du receveur, en ce qui concernait « ceulx qui s'en estoient alés, ou qui estoient mors ou mandians, » elle a rayé les sommes portées sous les noms de ces individus ; — M. « l'arcediacre, prebtre, » demeurant paroisse Saint-Pierre, est exempt ; — de même que Pierre du Cellier, noble ; — Aubert Gastereaul, notaire, paie 2 sols 6 deniers. — La paroisse Saint-Pierre paie 28 livres 13 sols 11 deniers sur le rôle général montant à 420 livres 7 sols 5 deniers.

B. 11500. (Registre.) — Petit in-folio, 806 feuillets, papier.

1475-1478. — Communes. — Marcs de Dijon. — Papier des marcs de la ville de Dijon. — Henri Thierry, faiseur d'esteulx (esteufs), paie 12 deniers ; — Jean Lescot, notaire, 5 sols ; — Guillaume Jacquinot, huchier, Jean Poisson, escripvain ; Jean Hacquart, enlumineur ; Jacques Billard, tapissier ; maitre Mougin, faiseur de taches ; Jean Heurgot, pointre ; Jean Quarré, espinglier ; Simon de Troyes, contrepointier ; Guillaume Bizot, chevaucheur de l'écurie ; Oudot Devenot, esguilletier, paient chacun 12 deniers.

B. 11501. (Registre.) — Petit in-folio, 191 feuillets, papier.

1484-1488. — Communes. — Marcs de Dijon. — Papier des marcs de la ville de Dijon. — Dans les paroisses Saint-Nicolas, Notre-Dame et Saint-Michel, Philippe de Courcelles ; René de Masilles ; M. de Clerc ; Nicolas Bouesseau ; M. d'Arcelot ; Pierre d'Achey ; Guillaume de Villers-la-Faye, chevalier ; Philibert d'Echannay ; Hugues de Falctans ; la veuve de Jean Gros, remariée à Guy de Rochefort, chevalier ; Girard de Saint-Léger ; Jean Boudrot ; Guillaume Chatreux ; Richard Macheco ; la veuve d'Alexandre le Boiteux ; la veuve de Girard de la Noue ; M. de Chandio, sont exempts comme nobles ; — Josse Baudot ; Perrenot Berbisey, comme portiers des portes Fermerot et Neuve ; — Henri Chambellan, comme bâtonnier de Saint-Etienne ; — Claude Ramault et Nicolas de Saint-Léger, comme bâtonniers de Saint-Bénigne. — Le montant total du rôle s'élève à 298 livres 13 sols 3 deniers.

B. 11502. (Registre.) — Petit in-folio, 231 feuillets, papier.

1501-1511. — Communes. — Marcs de Dijon. — Papier des marcs de Dijon. — Dans les paroisses Saint-Jean, Saint-Philibert, Saint-Pierre et Saint-Médard, Etienne Jacqueron; M. de Gerland; M. le prince d'Orange; Charles de Chancey; M. d'Epiry; M. le marquis de Rothelin; Guillaume de Villiers, seigneur d'Igornay; M. d'Arc-sur-Tille; Jean Carpentier; Huguenin Pastey; Jean de Morbeuf; M. le gruyer de Bourgogne; Autoine Martin; Huguenin Fery; M. de Couches; Nicolas Pluvot; Regnaut de Pluvot; M. d'Aumont; Pierre Bonféal; Guy de Frasans; Claude de Civry, seigneur de Broin; Jean de Masilles; Pierre Courtot; Guillaume Gros; Jean Courtot, sont exempts comme nobles; — Jean Aigneaul, comme mayeur de Dijon et bâtonnier de Saint-Bénigne; — Oudinot Godran, comme monnoyeur; — Isabeau, fille non mariée, comme garde des reliques des Cordeliers. — On raye du rôle Mariette, Jeanne la bonnetière, Moingeart, Bonne Jeanne de Seurre, Jeannette Resparguière, Jeanne, Antoinette, Clémence, Juretrice, « filles de vye; » — Jean Blanlieu, exécuteur de la haute justice. — Le rôle de 1501 monte à 538 livres 10 deniers, et celui de 1511 à 539 livres 3 sols.

B. 11503. (Registre.) — Petit in-folio, 64 feuillets, papier.

1515. — Communes. — Impositions. — Auxerre. — « Rôle de l'impôt de la cense faicte sur les bourgeois du roy à Auxerre, en laquelle ne sont comprins les nobles, les clercs, les jurés, les bourgeois et bourgeoises, les sainets et les pouvres mendians. » — Les divisions de la ville sont: le bourg Notre-Dame la Dehors, — le bourg Saint-Loup, — Saint-Pélerin, — Saint-Père, — le bourg Saint-Eusèbe, — Saint-Mammès, — Saint-Amâtre, — Saint-Gervais, — le bourg Saint-Martin et le bourg lez Saint-Martin. — Le montant du rôle s'élève à 195 livres 12 sols 8 deniers.

B. 11504. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1283-1475. — Communes. — Impositions. — Arnay. — Contestation entre les habitants et le châtelain, au sujet de la confection du rôle de la prestation à payer au duc pour les franchises de la ville. — Beaune. Accord entre le duc Robert II et les habitants, par lequel la prestation annuelle des 200 marcs d'argent est remplacée par une taille, dont la cote la plus élevée par feu ne devra pas dépasser 2 marcs. — Procédures entre la commune et Jean, fils d'André Gaudry, secrétaire du duc, qui se disant noble prétendait être exempt des marcs. — Châtillon. Déclaration du duc Philippe le Bon, portant que tous les clercs mariés seront astreints à la taille des 300 livres, prix de la franchise. — Rôle de ces clercs et des autres habitants de Châtillon.

B. 11505. (Registre.) — Petit in-folio, 235 feuillets, papier.

1381-1400. — Communes. — Marcs de Beaune. — « Cerche des feux de Beaune pour faire les marcs de M. le duc. » — Le rôle pour toutes les années est divisé en sept chapitres qui répondent à chacune des portes de la ville, qui sont: la porte du Bourgneuf, la porte Dijonnoise, la porte Saint-Martin, la porte Bataille, la porte Guyeputain, la porte de l'Eschalier, la porte Bretonnière; plus le hameau de Gigny. — Le rôle de 1381 comprend 804 feux à Beaune, 12 à Gigny, 52 nouveaux inscrits; total, 868, produisant 326 livres. — Fol. 30. Rôle des tailles dues à Pommard, Volnay, Auxey et Meloisey. — Celui de 1390 produit 211 livres 13 sols. — Fol. 228. Inventaire des hoiries échues au duc, à Beaune.

B. 11506. (Registre.) — Petit in-folio, 151 feuillets, papier.

1401-1416. — Communes. — Marcs de Beaune. — « Cerche des feux pour les marcs de M. le duc, à Beaune. » — Toujours même disposition par porte. — Le rôle de 1401 produit 124 livres 7 sols; celui de 1404, 118 livres 12 sols; celui de 1407, 108 livres; celui de 1409, 126 livres 13 sols; celui de 1412, 119 livres 19 sols; celui de 1416, 116 livres 7 sols. — Les rôles comprennent seulement le nom des individus contribuables à cette prestation. — Les privilégiés n'y figurent pas. — En 1416, Beaune compte 710 feux, Gigny 7; en tout 717.

B. 11507. (Registre.) — Petit in-folio, 56 feuillets, papier.

1451-1486. — Marcs de Beaune. — « Cerche des marcs de la ville de Beaune, » ordonnée par André du Vernois, maire de Beaune, en présence du châtelain. — Les habitants, au nombre de 1183, sont groupés selon leur demeure au Bourgneuf, faubourg Saint-Martin, porte Saint-Martin, porte de l'Eschalier, rue Perpereul, rue du Temple, faubourg Bretonnière, rue es Arbaulx, porte Bretonnière, et Gigny. — Ce rôle produit 188 livres. — Dans celui de 1486, la ville est divisée en deux sections, *intra* et *extra muros*, qui se subdivisent ensuite entre elles. — La section *intra muros* comprend le quartier de la porte Saint-Martin, contenant 444 feux, et celui de la porte Bretonnière, qui en comprend 203. — La section *extra muros*, formée des faubourgs et de Gigny, renferme 142 feux, qui produisent le nombre de 789 pour la totalité de la ville.

B. 11508. (Registre.) — Petit in-folio, 86 feuillets, papier.

1403-1405. — Marcs de Semur. — C'est le compte de Pierre Ancelot, gouverneur de la mayerie de Semur, des recettes et dépenses des marcs appartenant à M. le duc de Bourgogne, imposés sur les habitants de la ville. — Le rôle comprend les habitants demeurant au Château, aux Chaumes, aux

Chapellenies, au Pertuison, aux Mésaulx, aux Noirs, — rue Chaude, aux Vaulx, au Bourdeaul Ramoisie, à la rue Dessus, aux Bordes et au Bourg. — Le rôle produit 165 livres 13 sols. — Rente de 8 livres sur les marcs, perçue par l'abbaye de Moutier-Saint-Jean.

B. 11509. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1358-1637. — Communes. — Impositions. — Lettres de Philippe le Hardi et Jean-sans-Peur, ducs de Bourgogne, qui accordent remise de partie de leurs tailles ou de leurs redevances aux habitants de Pasques, Vesvres-lez-Vitteaux, Auxonne, Buncey, Aignay, Saint-Broing-les-Moines et Moitron. — Autres semblables octroyées par les ducs Philippe le Bon et Charles le Téméraire à ceux de Charbonnières et Chailly-les-Autun, Avot, Landreville, Vesvres, Daix, Dampierre-lez-Vitteaux, Perrigny, Arton, Molay, Annay, Cours, Noyers-la-Ville, Jouancy, Hauteroche, Pouillenay, Jailly, Boncourt-la-Ronce, Fleurey, Spoy, Maislay, Cessey-les-Vitteaux, Saunières, Sermesse, Poiseul-les-Saulx, Salives, Juilly-lez-Semur, Vanvey, Villiers-le-Duc, Bar-sur-Seine, Bellenod, Bouzo, Marcilly-lez-Vitteaux, le Sauvement; — de Charles VIII et François Ier envers les habitants de Châtillon-sur-Seine et Fleurey. — Lettres d'abonnement de tailles, octroyées par le duc Philippe le Bon aux habitants de la châtellenie de Brazey. — Enquête provoquée par les habitants de Merceuil-lez-Mont-Saint-Jean contre la cote de taille qui leur avait été imposée par les élus.

B. 11510. (Registre.) — Petit in-folio, 258 feuillets, papier.

1475. — Communes. — Autunois. — Recherches des feux. — « Serche » et description des feux du bailliage d'Autun, de Château-Chinon et terres enclavées dans l'élection d'Autun, ordonnée par les États du duché de Bourgogne. — Les feux sont divisés en feux francs et serfs. — Autun comprend 404 feux; — la paroisse de Cordesse et Igornay, 34 feux; — Monetoy, où il y a paroisse et forteresse, 90; — Sully, où il y a paroisse et forteresse, 44; — Châtel-Moron, 24; — Mesvres, paroisse, 51; — Saint-Berain-sous-Sanvignes, 50; — Semur-en-Brionnais, où il y a ville fermée et châtel à Monseigneur le duc, 21 feux; — la Motte-Saint-Jean, où il y a paroisse et château-fort, 42 feux; — Digoin et paroisse, 57; — Bourbon-Lancy, bonne ville fermée et châtel-fort, 44; — Toulon-sur-Arroux, 21 feux; — Voudenay, où il y a forteresse, 45; — Château-Chinon, 93.

B. 11511. (Registre.) — Petit in-folio, 257 feuillets, papier.

1542. — Autunois. — Recherches des feux. — « C'est le registre et papier ouquel sont escriptes les villes, villages et le nombre des feux du bailliage d'Ostun » ordonné par le général de Bourgogne. — Autun compte 821 feux laïques; — les paroisses d'Auxy, 58; — Saint-Jean-de-Lux ou Saint-Emiland, 90; — Bar-le-Régulier, 38; — Voudenay, 31; — Igornay, 93; — Marcheseuil, 19; — Dracy-Saint-Loup, 33; — Cordesse, 49; Issy-l'Evêque, 41; — Blanot, 66; — Saint-Léger-sous-Beuvray, 91; — Digoin, 112; — Montholon, 72; — Aligny, 146; — Mesvre, 94; — Etang, 118; — Cussy-en-Morvand, 148; — Couhard, 13.

B. 11512. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier.

1376-1378. — Auxois. — Recherches des feux. — « Cerche des villes du bailliage d'Auxois, tant des survenuz de nouvel recelez, de ceux absentez et défaillans. » — Le rôle comprend les prévôtés de Châtel-Girard, Montréal, Avallon, Montbard, Grignon, Semur. — Jean Daubenton accompagne les commis dans leur visite à Montbard, où l'on constate que les six nouveaux feux découverts « sont si pouvres qu'ils n'ont rien. » — Recensement de nouveaux feux à Saint-Remy, aux Laumes, à Menetreux-le-Pitois, à Puits, à Savoisy, à Seigny, à Torcy, Bierry, Moutier-Saint-Jean, Pluvier, Fleurey, Mont-Saint-Jean, Montlay, Normier, Villeneuve-sous-Charigny.

B. 11513. (Registre.) — Petit in-folio, 110 feuillets, papier.

1397. — Auxois. — Recherches des feux. — « C'est le papier de la cerche des feux » des localités du bailliage d'Auxois, compris dans les prévôtés d'Arnay, Avallon, Châtel-Girard, Noyers, Montbard, Semur, Cessey et Grignon, pour l'assiette de l'aide de 50,000 livres octroyées au duc de Bourgogne pour la rançon de M. le comte de Nevers. — Maligny compte 11 feux; — le Fête, 16; — Beurey-Bauguay, 33; — Commarin, 10; — Remilly-en-Montagne, 12; — Sombernon, 20; — Mont-Saint-Jean, 15; — Saint-Euphrône, 26; — la Roche-en-Brenil, 17; — Corombles, 55; — Bierry, 26. — Les feux solvables du rôle se montent à 1172.

B. 11514. (Registre.) — Petit in-folio, 84 feuillets, papier.

1413. — Auxois. — Recherches des feux. — A Arnay, 31 feux misérables et mendiants grandement gastez de gens d'armes; — Arconcey compte 11 feux; — Vandenesse, 8; — Chailly, 19; — Mâlain, 19; — Champd'oiseau, 10; — Saint-Remy, 12; — Nuits-sous-Ravières, 13; — Irouer, 12; — Corsaint, 7; — y est la mortalité très grande et sont gastez de gens d'armes parce qu'ils sont chanoines d'Auxerre. — Avallon, 51 feux.

B. 11515. (Registre.) — Petit in-folio, 169 feuillets, papier.

1413. — Auxois. — Recherches des feux. — « Cerche des feux du bailliage » pour l'aide de 20,000 francs octroyés au duc par les trois États. — Le rôle est divisé par prévôté. —

Arnay, où il y a forteresse, foire et marché, compte 9 feux solvables, 42 misérables et 8 mendiants. — Flavigny, bonne ville fermée, où il y a foire et marché, compte 7 feux solvables, 42 misérables et 15 mendiants ; — Pouilly, 4 feux solvables, 14 misérables et 8 mendiants. — Dans la prévôté de Semur, à Époisses et dans tous les villages de la baronnie, mention que les Écorcheurs, ayant emporté la basse-cour du château, où étaient rassemblés tous les meubles de ces villages, ils s'en emparèrent et rançonnèrent les habitants.

B. 11516. (Registre.) — Petit in-folio, 208 feuillets, papier.

1460. — Auxois. — Recherche des feux. — « Cerche des feux du bailliage. » — Semur, bonne ville fermée, où il y a chastel, sept foires et un marché le lundi, de la totale justice du duc, sauf le jour de la foire de la mi-août, où cette justice appartient au prieur de Saint-Jean de Semur. — Le château compte 11 feux ; — le bourg, 71 ; — 201 sont répartis dans les faubourgs, appelés : les Vaulx, Chaulme es Méseaulx, Chaulme es Noirs, Chaulme es Chapeliers, Chaulme es Pertuisoz ; — rue Chaulde, Bourg-Ranvoisier, rue Dessus-les-Bordes. — Athée appartient à l'abbé de Moutier-Saint-Jean ; il compte 14 feux. — Courcelles-les-Semur, où il y a château, à M. de la Trémouille, 25 feux serfs. — Thil et la Maison-Dieu, où il y a château-fort à M. de Thil, comprend 10 feux francs. — Braux et la Croisée, à M. de Vitteaux, 43 feux francs et 11 serfs.

B. 11517. (Registre.) — Petit in-folio, 217 feuillets, papier.

1461. — Auxois. — Recherche des feux. — « Cerche » des feux du bailliage. — Les localités sont toujours divisées par prévôtés, sans autre ordre que celui de l'itinéraire suivi par les commissaires des Etats du duché. — Epoisses compte 38 feux ; — Pouligny, à M. de Couches, 15 feux serfs ; — Genay, à M. de Charny, 41 feux ; — Massene, 7 ; — Arcenay, 7 ; — Missery, où il y a chastel, à Ferry de Cusance, 26 ; — Noidant, à M. de Charny, 27 ; — Saint-Beury, où il y a forteresse, à MM. de Dyo et de Toulongeon, 7 feux francs ; — Beurisot, 28 feux francs ; — Vitteaux, où il y a maison-fort, deux foires et marché, à Jean de Chalon, 126 feux.

B. 11518. (Registre.) — Petit in-folio, 179 feuillets, papier.

1470. — Auxois. — Recherche des feux. — « Cerche des feux du bailliage. » — Ménetreux-sous-Pisy a 12 feux serfs de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean ; — Ragny, 13 feux, à Oudot de Ragny ; — Saint-Germain-de-Modéon, 7 feux serfs, au duc et à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; — La Motte de Thoisy, 22 feux francs et serfs, à M. de Ternant ; — Précy-sous-Thil, 31 feux francs et serfs, à M. de Thil ; — Villy-en-Auxois, 57 feux francs et serfs, à M. de Saint-Bris ; — Saint-Thibaut, 28 feux francs ; — Uncey, 33 ; — Posanges, 31 feux serfs ; — Créancey, 32 feux francs.

B. 11519. (Registre.) — Petit in-folio, 241 feuillets, papier.

1542. — Auxois. — Recherche des feux. — « Déclaracion de tous et ung chacung les manans et habitants » de la ville et du bailliage de Semur. — La ville de Semur compte 661 feux ; Vieux-Château, 52 ; — Bourbilly, y compris la seigneurie, à Christophe de Rabutin, 25 ; — Pouillenay, 8 ; — Montbard, 460 ; — Flavigny, 256 ; — Villy, 71 ; — Saulieu, 442. — Le nombre total s'élève à 1898. Bailliage de Noyers.

B. 11520. (Cahier.) — Petit in-folio, 5 feuillets, papier.

1361. — Auxonne. — Recherche des feux. — « C'est le papier des feux de la ville d'Auxonne » contenant le nom des habitants domiciliés dans les rues Saint-Germain, es Fèvres, Perdue, du Bourg, de Saône, Coperie, du Chesnoy, de Buxy et de Pantesson. — Ce rôle monte à 148 livres 17 sols 6 deniers.

B. 11521. (Registre.) — Petit in-folio, 77 feuillets, papier.

1442. — Comté d'Auxonne. — Recherche des feux. — « Cerche des feux de terres d'Outre-Saône faicte pour le giest et assiette des 3,000 francs octroyés au duc. — Auxonne compte 423 feux, dont 59 seulement solvables ; — Soissons, 80 ; — Saint-Seine-en-Bâche, 42 ; — Franxault, 21 ; — Chaussin, 157 ; — Sagy, 15 ; — Cuisery, 57 ; — Saint-Laurent-lez-Chalon, 69 ; — Saint-Marcel, 65 ; — Verdun, 130 ; — Saint-Jean-de-Verdun, 23, etc.

B. 11521 *bis*. (Registre.) — Petit in-folio, 134 feuillets, papier.

1474. — Comté d'Auxonne et terres d'Outre-Saône. — « Cerche des feux et mesnaiges » dressée par les commissaires des Etats du comté pour la répartition de la somme de 58,000 livres assignée au comté, sur celle de 100,000 octroyée pendant six ans par les Etats du duché et du comté au duc de Bourgogne. — Flammerans compte 50 feux ; — Lessart, 61 ; — Pontailler, 55 ; — Clux, 16 ; — Trugny, 34 ; — Saint-Georges, 10 ; — Pontoux, 34 : — Loisy, 66 ; Château-Renaud, 201 ; — Fretterans, 79 ; Moutier-en-Bresse, 7 ; — Vormes, 26.

B. 11522. (Registre.) — Petit in-folio, 207 feuillets, papier.

1475. — Comté d'Auxonne et terres d'Outre-Saône. — « Cerche des feux » pour la levée de l'aide de 100,000 francs octroyés pendant six ans par les Etats au duc de Bourgogne, pour la conservation de ses pays et le paiement de ses armées

— La Villeneuve-les-Seurre compte 57 feux ; — Jallanges, 35 ; — Pagny, 59 ; — Navilly, 72 ; — Longepierre 121 ; — Seurre, 335 ; — Pagny-le-Château, 58 ; — Mervans, 144 ; — Saint-Martin-en-Bresse, 148 ; — Verjus, 81 ; — Verdun, 67 ; — Saint-Germain-du-Plain, 116 ; — Louhans, 96 ; — Saint-Etienne-en-Bresse, 52 ; — Beaurepaire, 21 ; — Fresne-Saint-Mammès, 34, etc.

B. 11523. (Registre.) — Petit in-folio, 233 feuillets, papier.

1490. — Comté d'Auxonne et terres d'Outre-Saône. — « Cerche » des feux ordonnée par les Etats du comté assemblés à Auxonne, le 6 mars 1490, pour la levée de « l'aide de 1500 francs octroyés au roy et à la royne, sa compaigne. » — Chamblanc compte 65 feux ; — Bousselanges, 34 ; — Grosbois-les-Tichey, 18 ; — la ville de Seurre, « laquelle a esté bruslée par le temps de la guerre, comme chacun sait, » 226 ; — Pontoux, 46 ; — Louhans, 43 ; — Diconne, 35 ; — Damerey, 47 ; — Labergement-les-Cuisery, 70 ; — Baudrières, 102 ; — Château-Renaud, 64 ; — Condat, 38 ; — Cuiseau, 103 ; — Pierre, 69 ; — Saint-Symphorien-sur-Saône, 20 ; — la Perrière, 25 ; — Flagey-lez-Auxonne, 22 ; — Perrigny-sur-l'Ognon, 90, etc.

B. 11523 *bis*. (Registre.) — Petit in-folio, 27 feuillets, papier.

1490. — Comté d'Auxonne et terres d'Outre-Saône. — Récapitulation de la « cerche » précédente, contenant pour chaque localité le nom du seigneur, les prudhommes qui assistaient les commissaires des Etats et le nombre total des feux.

B. 11524. (Registre.) — Petit in-folio, 47 feuillets, papier.

1543. — Vicomté d'Auxonne. — Procès-verbal dressé par Catherine, lieutenant général au bailliage de Saint-Jean-de-Losne, de la visite et déclaration des feux des villes et villages de ce bailliage et ceux du vicomté d'Auxonne et d'Outre-Saône, à l'effet d'établir une nouvelle circonscription des greniers à sel du pays ; — Saint-Jean-de-Losne contenait 306 feux ; — Saint-Usage 37 ; — Trouhans, 83 ; — Brazey, 166 ; — Esbarres, 153 ; — Bessey, 53 ; — Losne 25 ; — Tichey, 37, etc.

B. 11525. (Rouleau.) — Parchemin, 2m70 de long, 0m27 de large.

1285. — Beaunois. — « Ce sont les viles esqueles Martins Chauvins a commandement de faire le disme de la monoie, » c'est-à-dire de percevoir une partie du revenu par feu, en moyenne 5 sols. — Aucun n'en est exempt. — Cet impôt du dixième frappe aussi bien les feux serfs que les feux francs et les gentilshommes. — Savigny-sous-Beaune, appartenant à différents seigneurs, compte 154 feux ; — Bligny-sous-Beaune et Curtil, 60 ; — Echevronnes et Changey, 116 ; — Bouilland, 164 ; — Meursault, 121 ; — les Barres de Meursault et les Auxey, 236 ; — la Rochepot, 58 ; — Dezize, 81 ; — Corberon, 64 ; — Boisson « que est tote es méseaulx de Beaune, » 36 ; — Oréour (Saint-Aubin), 63 ; — Chassagne, 94, etc.

B. 11526. (Cahier.) — Petit in-folio, 36 feuillets, papier.

1377. — Bailliage de Nuits. — « C'est le papier de la cerche des feux de Nuits » et des villes appartenant au siége dudit Nuits, pour la levée de 120,000 francs, octroyés au duc par les Etats du duché. — Nuits renferme 242 feux ; — Boncourt-le-Bois, 16, qui sont serfs ; — Gilly, 68, qui sont abonnés ; — Morey, 53, qui sont francs, de même que les 20 de Vougeot et les 33 de Vosne ; — Poncey (village disparu) compte 6 feux ; — Premeaux, 27 ; — Argilly, 127 ; — Broin, 25 ; — Labergement-le-Duc, 162 ; — Préfergeul et la Franchise (lieux détruits), 11 ; — Vergy, 10 ; — le Bourg-Saint-Vivant (disparu), 14 ; — l'Etang-sous-Vergy, 10, etc.

B. 11527. (Cahier.) — Petit in-folio, 39 feuillets, papier.

1379. — Bailliage de Nuits. — « C'est le papier où sont escrits les noms et surnoms des feux, tant franz, abonez, sers comme misérables et mendians, estans es bonnes villes fermées comme de plain pays, » pour la répartition de l'impôt de 40,000 francs, octroyés par les Etats au duc de Bourgogne. — Nuits renferme 210 feux ; — Agencourt, 25 ; — Corgoloin, 54 ; — Chevannes, 24 ; — Semezanges, 22 ; — Arcenant, 44 ; — Villers-la-Faye, 26 ; — Flagey, 42 ; — Pouilly-sur-Saône, 31 ; — Marigny-les-Reullée, 6, etc.

B. 11528. (Registre.) — Petit in-folio, 69 feuillets, papier.

1391. — Bailliages de Beaune et de Nuits. — « C'est la cerche des feux estans es siéges de Beaune et de Nuits, tant en bonnes villes fermées, où il y a foires et marchiez, villes merchandes où il y a forteresses et marchiez, comme autres villes du plat pays, » pour la répartition du subside de 30,000 francs, octroyés au duc par les Etats, « pour luy aidier à supporter les frais de ses guerres. » — Beaune et Gigny comptent 561 feux, dont 226 seulement sont solvables ; — Cussy-le-Châtel, 31 ; — Painblanc, 16 ; — Thorey-sur-Ouche, 31 ; — Saussey, 25 ; — Antigny-la-Ville, 16 ; — Joursanvault, 7 ; — Saint-Romain, 68 ; — Meursault, 34 ; — Volnay, 75 ; — Pommard, 280 ; — Bouilland, 13 ; — Aloxe, 11 ; Clémencey, 15 ; — Chambœuf, 16 ; — Montmoyen, 12 ; — Auvillars, 20, etc.

B. 11529. (Registre.) — Petit in-folio, 69 feuillets, papier.

1393. — Bailliages de Beaune et de Nuits. — « Cerche de feux tant francs que serfs comme misérables estans es villes desdits siéges pour l'assiette de l'impôt de 40,000 francs ordonnée au duc par les gens d'église, nobles et bourgeois du du-

ché. » — Antheuil possède 25 feux; — Culêtre, 9; — Vic-des-Prés, 9; — Veilly, 18; — la Canche, 13; — la Rochepot, 25; — Puligny, 29; — Combertault, 20; — Vignolles, 8; — Pernant, 49; — Mimandes, 10; — Reulle, 7; — Ternant, 10; — Quemigny, 24; — Glanon, 14, etc.

B. 11530. (Registre.) — Petit in-folio, 103 feuillets, papier.

1400. — Bailliages de Beaune et de Nuits. — « Cerche des feux francs, abonnés et serfs » des villes et des siéges de Beaune et de Nuits, pour l'impôt de 12,000 francs octroyés par les Etats au duc de Bourgogne, afin d'achever de payer la rançon du comte de Nevers, son fils. — Mandement des élus portant que cette répartition devait se faire sur la « cerche » de 1397, mais que depuis cet octroi de 12,000 francs « la mortalité a esté si grant au duché que la plus grant partie des personnes tenant feu sont mors et leurs feugs estains, » il a été nécessaire d'en recommencer une nouvelle pour laquelle ils commettent Jean le Vertueux, bourgeois de Dijon, et Demongeot Joly, bourgeois de Nuits. — Beaune compte 84 feux solvables et 583 misérables, total, 667. — Painblanc, 15; — Saussey, 17, — Bligny-sur-Ouche, 40; — Lusigny, 7; — Thomirey, 13; — Santosse, 17; — Champignolles, 16; — Meloisey, 28; — Pommard, 177; — Corpeau, 8; — Bouze, 33; — Morteuil, 12; — Serrigny, 16; — Aloxe, 16; — la Douée de Serrigny, 13; — Bessey-en-Chaume, 5; — Nuits, 29 feux payables et 82 misérables, total, 111. — Bévy, 10; — Arcey, 6; — Villars-Fontaine, 16, etc.

B. 11531. (Registre.) — Petit in-folio, 123 feuillets, papier.

1423. — Bailliages de Beaune et de Nuits. — « Cerche des feux des villes de ces deux siéges, pour l'ayde des 20,000 francs octroyés par les Etats à M. le duc, ou mois d'avril 1423, pour convertir es frais de la guerre. » — Pommard et Volnay, à M. le duc, « ont été tempestés de leurs vignes cette année. » — Auxey-le-Grand compte 9 feux; — Auxey-le-Petit, 4; — Sainte-Marie-la-Blanche, 27; — Muresanges, 14; — Pernant, 22; — Aubaine, 3; — Quincey, 44; — le Bourg-Saint-Vivant, 8; — Broin, 24; — Gilly, 57; — Collonges-Bevy, 7; — Curley, 6; — Chevrey, 6; — Villers-la-Faye, 13, etc.

B. 11532. (Registre.) — Petit in-folio, 132 feuillets, papier.

1431. — « Cerche des feux des villes des siéges de Beaune et Nuys, pour l'ayde de 26,500 francs octroyés par les Etats au duc de Bourgogne, » au mois de juillet 1431. — La ville de Beaune comprend 370 feux; — Pommard, 61; — Volnay, 24; « tous deux ont esté naguères moult grevez de gens d'armes. » — Tailly compte 11 feux; — Courcelles-les-Arces, à Pierre Castellain, écuyer, 12; — Puligny, 15; — Meloisey, 13; — Evelles, 5; — Santenay, 18; — Nolay, 39; — Paris-l'Hôpital, 13; — Bessey-la-Cour, 8, — Longecourt-les-Culêtre, 14; — Bouillant, à M. le duc, 5, « gastez de gens d'armes; » — le Champit, hameau d'Auxant, abandonné « pour doubte des gens d'armes. » — Echarnant compte 4 feux « gastez, pillez et destruis des gens d'armes; » — Bessey-en-Chaume, 4 idem; — Nuits, 70; — Vosne, Vougeot, Chambolle, Ternant, Villars-Fontaine, Chaux, Corboin, Quemigny, Reulle, etc., sont déclarés avoir « esté gastez par les gens d'armes, etc. »

B. 11533. (Registre.) — Petit in-folio, 138 feuillets, papier.

1433. — Cerche des feux des villes et villages de Beaune et Nuits, pour l'ayde de 40,000 francs octroyés par les trois Etats au duc de Bourgogne. — Beaune, ses faubourgs et Gigny comptent 359 feux, dont 179 sont mendiants. — Merceuil, à l'abbesse de Saint-Andoche d'Autun, a 4 feux « gastez et destruiz de gens d'armes. » — Combertault déclare 14 feux; — Meursault, 47; — Ouroux, 33; — Saint-Romain, 26; — Ivry, 10; — Chasilly, 10; — Veuvey, 7; — Crepey, 1; — Colombier, 6; — Grandmont, 8; — Bligny-sur-Ouche, 25; — Plusieurs habitants sont allés demourer ailleurs pour l'oppression que leur ont fait et font les gens d'armes. — La Rochepot a 19 feux; — Chevrey, 8; — Nuits, 57; — Molaise, 6; — Ecuelle, 32, etc.

B. 11534. (Registre.) — Petit in-folio, 142 feuillets, papier.

1442. — Beaune et Nuits. — « Cerche » des feux des villes et villages de ces siéges pour l'aide de 20,000 francs octroyés au duc. — La ville de Beaune comprend 378 feux, dont 165 sont mendiants; — Bligny-sous-Beaune, 23; — Meursault-Dessus, 45; — non compris Charlot d'Estanges et Laurens Toutronde, se disant gentilhommes, et pour ce ne voulant rien payer; — Meursault-Bas, 46; — Baubigny, dépendant de la châtellenie de Saint-Romain, 10; — Nolay, à M. d'Estrabonne, 39; — les deux Cormots, 5; — Vauchignon, 3; — Foissy, 6; — Cussy-le-Châtel, à Aimé de Saint-Georges, 21; — Bouilland, 6; — Veuvey, 4; — Crugey, 12; — Bligny-sur-Ouche, 24; — Mavilly, 24; — Ruffey, 16; — Muresanges, 13; — Vougeot, 12; — Concœur, 11; — Chevrey, 7; — Saint-Jean-de-Bœuf, 8; — Marey-les-Fussey, 9, etc.

B. 11535. (Registre.) — Petit in-folio, 130 feuillets, parchemin.

1450. — Beaune et Nuits. — Cerche des feux des villes de ces siéges du bailliage de Dijon. — Veuvey, appartenant à l'abbaye de Saint-Bénigne, compte 10 feux; — Doperrier, « où il y a une forge de ferroillons, dit Martinet, » appartenant à l'abbé de la Boissière, et une grange où demeurent « un ouvreur alement, nommé Me Tielement, son frère et ung grangier. » — Les bonnes villes fermées sont Beaune, compris les faubourgs et Gigny, qui est de la mairie, 736 feux; — Nuits,

où il y a deux foires et marché le lundi, 142 feux. — Les villes pourvues de forteresses et châteaux sont : Savigny, Saint-Romain, la Rochepot, Meursault, Molinot, Rouvray, Nolay, Thorey-sur-Ouche, Cussy-le-Châtel, Antigny, Mercey, la Craye, Santenay, Gamay, Mipont, Ecutigny, Arcenant (en ruines), Vergy, Villers-la-Faye, Serrigny, Beaune, Cissey, Antilly, Argilly, Corberon, Agencourt, Boncourt, Gilly, Montmoyen, Auvillars. — Celles pourvues de tours sont : Volnay, Corabeuf, Bouze, Mandelot, « elle ne vault guères, » Colombier, Lusigny, Auxant, Corcelles-les-Arts, Cussigny. — Celles ayant des églises fortes sont Auxey et Pommard.

B. 11536. (Registre.) — Petit in-folio, 108 feuillets, papier.

1460. — Beaune et Nuits. — « Cerche » des feux des villes de ces siéges. — Les localités qualifiées franches ou abonnées, sans mélange de serfs, sont : Beaune, Vic-des-Prés, Ouche-rotte, Uchey, Bligny-sur-Ouche, Echarnant, Bessey-en-Chaume, Bretenet, Corgoloin, Moux, Antilly, Boncourt-la-Ronce, Chevignerot, Buisson, Villy-le-Moutier, Gerland, Corberon, Palleaul, Prondevaux, Ecuelles, Labergement-le-Duc, Pouilly-sur-Saône, Longvay, Argilly, Villy-le-Brûlé, Marigny-les-Reullée, Bagnot, Balon, Broin, Villebichot, Boncourt-le-Bois, Agencourt, Cussigny, Comblanchien, Premeaux, Quincey, Villers-la-Faye, Fussey, Marey, Chevrey, Echevronnes et Changey, le Poil, la Borde-au-Bureau, Combertaut, le Vernois, Aloxe, Aigney, Pleuvey, Bouilland, Varennes, Puligny et Mipont, Géanges, Montagny, Colombier, Meloisey, Mandelot, Mavilly, Aubaine, Bouze, Serrigny et ses hameaux, Curtil, Cessey, Bligny-sous-Beaune, Vignolles, Nantoux, Meursault, Auxey, Merceuil, Mortene, Ebaty, Corcelles-les-Arts, Melin, Baubigny, Evelles, Saint-Romain, la Rochepot, Saint-Aubin, Gamay, Chassagne, Corpeau, Santenay, Cheilly, Dezize, Paris-l'Hôpital, Changes, Nolay, Cormot, Vauchignon, Rouvray, Molinot, Santosse, Champignolles, la Canche, Bessey-la-Cour, Auxant, Ivry, Nuits, Chaux, Magny-les-Villers, Meuilley, Reulle, Concœur, Corboin, Messanges, Curtil-Vergy, Saint-Vivant, Gergueil, Segrois, Curley, Collonges, Vosne, Flagey, Vougeot, Gilly, Chambolle et Morey.

B. 11537. (Registre.) — Petit in-folio, 128 feuillets, papier.

1470. — Beaune et Nuits. — « Cerche » des feux des villes de ces siéges par les commis des Etats du duché de Bourgogne. — La ville de Beaune compte parmi ses feux 965, dont un noble et 202 mendiants. — On remarque, parmi ses habitants, noble Jean Clémence, clerc ; Antoine Gaudry, noble ; Michel Legoux, licencié en lois ; Mme Jeanne d'Eguilly ; Jean Bidaine, clerc de la ville ; Jehan Conaul, maistre du Bourdeaul ; Hugues Ragon, taborin ; Jean Bordet, maistre des estuves ; maître Pierre, de Theverny, docteur en médecine ; Jean Verrière, « fasseur de goix » (pioches) ; Guy-Margueron, mayeur de Beaune, demeurant rue Bretonnière. — Pommard compte 129 feux ; — Puligny, 35 ; — Molinot, 50 ; — Lusigny, 15 ; — Bligny, 57. — Dépopulation causée par la mortalité et le séjour des gens de guerre. — Même observation pour Meloisey, Curtil-sous-Beaune, Meursault, et nombre d'autres villages du pays.

B. 11538. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1358. — Chalonnais. — « C'est la recherche des feux ou bailliage de Chalun et ou ressort d'icelli du commandement de Mme la royne de France. » — La citey de Chalon compte 506 feux ; — Saint-Jean-de-Mesel, 90 ; — Sainte-Marie, 96 ; — Saint-Laurent, 72 ; — Saint-André-de-Chalon, sujet à l'abbé de Saint-Pierre, 200 feux ; — Saint-Cosme, 21 ; — Saint-Martin-des-Champs, 29 ; — Saint-Remy, 6 ; — Varennes, 123 ; — Laives, 80 ; — Chercubles, 18 ; — la Chapelle-de-Bragny, 49 ; — Givry, 310 ; — Remigny, 66, etc.

B. 11539. (Registre.) — Petit in-folio, 47 feuillets, papier.

1360. — Chalon. — « Ce sont les feux du bailliage de par deçà Saône, mis en ceste ordonnance » par Jean de Ville-sur-Arce, bailly et maître des foires de Chalon. — Gigny compte 5 feux francs et 12 serfs ; — Marnay, 24 feux francs et 31 serfs ; — Brancion, 5 feux francs ; — Sennecey, 8 feux francs et 19 serfs ; — Givry, 105 feux francs ; — Chagny, 68 ; — Demigny, 40, etc.

B. 11540. (Registre.) — Petit in-folio, 83 feuillets, papier.

1393. — Chalon. — « Papier de la cerche » des feux du bailliage, pour l'aide de 40,000 francs octroyés au duc par les Etats du duché. — Demigny, Raon, Grelaine, Veucherey, Jasupe et Tirechat comptent 36 feux francs ; — Sassenay, 6 feux francs et 90 serfs ; — Saint-Martin-des-Champs, 27 feux serfs ; — La cité de Chalon, 13 feux solvables, 102 misérables et 76 mendiants. — Taisy, 25 feux serfs ; — Marnay, 54 feux francs ; — Nantoux, 4 feux francs et 18 serfs ; — Buxy, 75 feux francs. — Les feux francs solvables montent à 1013, les feux serfs à 919.

B. 11541. (Registre.) — Petit in-folio, 70 feuillets, papier.

1400. — Chalon. — Papier de la « cerche » des feux du bailliage pour le subside de 12,000 francs octroyés au duc par les trois Etats « pour aidier à paier ce qui reste encore dehu de la rançon de M. le duc de Nevers, son fils. » — Gergy et les hameaux comptent 3 feux francs et 30 feux serfs ; — Lessart, 11 feux serfs ; — Saint-Cosme, 8 feux francs ; — Vessey, 9 feux serfs ; — Saint-Ambreuil, 9 feux francs ; — la Colonne, 9 feux francs ; — 21 ; — Montagny, 13 ; — Jam-

bles, 19. — Les feux francs solvables des villes fermées et marchandes montent à 73. — Ceux de plain pays, villes marchandes, à 68. — Ceux de plain pays, villes non marchandes à 402. — Les feux serfs solvables montent à 429.

B. 11542. (Registre.) — Petit in-folio, 122 feuillets, papier.

1405-1406. — Chalon. — Papier de la « cerche » des feux du bailliage de l'aide de 30,000 francs octroyés au duc en mars 1405-6, par les trois Etats de Bourgogne. — La Villeneuve compte 19 feux serfs ; — Cheminot, 7 ; — Corcassé, 8 ; — Saint-Julien, 13 ; — la Leue, 11 ; — Nantoux et Juilly, 10 ; — Chenaut, 13 ; — Saint-Berain, 8 ; — Hauterive, 5, etc.

B. 11543. (Registre.) — Petit in-folio, 80 feuillets, papier.

1413. — Chalon. — Cerche des feux du bailliage ordonnée par les élus « sur le fait de l'aide de 15,000 francs octroyés par les Etats. » — Saint-Pierre-de-Chalon, où il y a marché, est ville non fermée, combien que l'abbaye dudit lieu fait forteresse telle quelle, 30 feux francs ; — Saint-Martin-des-Champs, ville champêtre, 24 feux serfs ; — Saint-Cosme, ville champêtre, 17 feux francs ; — Saint-Remy, ville champêtre, 10 feux taillables abonnés sans mainmorte et 7 taillables abonnés de mainmorte. — Chagny, où il y a forteresse et marché ung jour la semaine et il n'y a point de foire, 57 feux, etc.

B. 11544. (Registre.) — Petit in-folio 193 feuillets, papier.

1423. — Chalon. — Cerche des feux du bailliage, ordonnée par les élus pour l'assiette de l'aide de 20,000 francs octroyés au duc par les Etats de son pays de Bourgogne. — Marnay, ville champêtre, « à M. de Clerevaut, à cause de sa femme en douhaire, » et aux Chartreux de Dijon. Il n'y a ni foire ni marché, « et y a une tour garitée par manière de forteresse, » 20 feux francs et 19 serfs ; — Senecey, ville champêtre, « à M. de Toulongeon, maréchal de Bourgogne, » possède trois foires, un marché le mardi, « qui guères ne vault, » et une forteresse, 7 feux francs et 15 feux serfs ; — Martailly, à M le duc, 18 feux francs ; — Cressey, au chapitre de Saint-Vincent-de-Chalon, 45 feux francs, etc.

B. 11545. (Registre.) — Petit in-folio, 97 feuillets, papier.

1424. — Chalon. — Cerche des feux du bailliage, ordonnée par les élus pour la levée de l'aide de 20,000 francs octroyés au duc par les Etats dans leur assemblée du mois de janvier 1423-4. — Lux et la moitié de Déroul, villes champêtres, sont à Guillaume du Colombier, chevalier, 68 feux francs ; — Vessey, à M. Richard de Monchanet. Il y a une petite forteresse « qui guers ne vault, » 9 feux serfs abonnés et de mainmorte ; — Saint-Ambreuil, à l'abbaye de la Ferté, 13 feux serfs taillables à volonté ; — Beaumont, au duc de Bourgogne, 30 feux francs ; — Bissy, également au duc, 20 feux francs, etc.

B. 11546. (Registre.) — Petit in-folio, 86 feuillets, papier.

1430. — Chalon. — Cerche des feux du bailliage pour la levée de l'aide de 30,000 francs octroyés au duc en mai par les Etats du duché. — Givry « en Saonois, » à M. de Couches ; il y a forteresse, marché le lundi, deux foires, dont l'une est de nulle valeur, 92 feux francs ; — Courtiambles, au même, 8 feux francs ; — Sainte-Hélène, ville champêtre, à M. le duc, 17 feux francs ; — Rymon, ville champêtre, au duc, 6 feux francs ; — Varennes-les-Grans, ville champêtre, aux héritiers de M. de Colombier, 40 feux francs et 24 serfs ; — la Chapelle-sous-Brancion, Collonges, Nogent, à M. le duc, 23 feux francs, etc.

B. 11547. (Registre.) — Petit in-folio, 87 feuillets, papier.

1431. — Chalon. — Cerche des feux du bailliage, ordonnée par les élus pour la levée de l'aide de 26,500 francs octroyés au duc, au mois de juillet par les Etats du duché. — Chalon, ville fermée, compte 26 feux francs solvables, 216 misérables, 120 mendiants. — Le bourg de Saint-Jean-de-Mesel, 2 feux francs solvables, 11 misérables, 7 mendiants ; — le bourg Sainte-Marie, 2 feux francs, 17 misérables, 12 mendiants ; ensemble, 30 feux francs, 54 misérables et 139 mendiants, total 223 feux, — Saint-Pierre-les-Chalon, à l'abbé de Saint-Pierre, « il y a deux foires qui ne valent riens. » Il y avait un marché le vendredi qui a cessé par suite de débat entre l'abbé et le procureur du duc, 30 feux. « Cette année les Armignas ont courru et pillé tout ledit bourg et y ont bouté les feux et ars quinze maisons dont les habitants s'en sont alez ailleurs ; » — le Fraigne, ville champêtre, à l'abbé de Saint-Pierre-de-Chalon, 1 feu franc, 24 feux serfs, etc.

B. 11548. (Registre.) — Petit in-folio, 93 feuillets, papier.

1433. — Chalon. — Cerche des feux du bailliage pour l'aide de 40,000 francs octroyés au duc par les gens des trois Etats de son duché de Bourgogne, au mois d'août 1433. — Brancion, bourg fermé, à M. le duc. « Il y a une forteresse, une petite foire le jour de l'Ascension, qui rien ne vault, et y souloit avoir marché chacun lundi, lequel est failli, tant pour pauvreté des habitants de la terre comme par doubte des ennemis, lesquels sont tous les jours environ la place embuchiés es bois et de pié, » 1 feu franc misérable ; — Gigny, ville champêtre, à M. le duc, 12 feux francs et 6 feux serfs ; — Cressey, au chapitre de Chalon, 27 feux francs et mendiants ; — Saint-Loup-de-Varennes, aux hoirs de Guillaume de Colombier, chevalier, et à Pierre de Drée. Il y a une forteresse, 43 feux francs, etc.

B. 11549. (Cahier.) — Petit in-folio, 44 feuillets, papier.

1435-1436.— Chalon.— Cerche des feux du bailliage pour l'assiette de l'aide des 8,000 francs octroyés en mars 1433 par les Etats au duc de Bourgogne. — Chenoves et le Til, villes champêtres, aux religieux de Saint-Martin-d'Autun, 11 feux taillables à volonté, sans mainmorte; — Mellecey, au duc, 25 feux francs; — Mercurey et Jamproye, villes champêtres, « à plusieurs gentilshommes, » 20 feux francs; — Bourgneuf, ville champêtre, à Jean Damas, chevalier, seigneur de Montagu, 10 feux francs; — Chagny, à M. de Bussy, forteresse, marché le jeudi, 48 feux francs, 15 mendiants, etc.

B. 11550. (Registre.) — Petit in-folio, 105 feuillets, papier.

1442. — Chalon. — Cerche des feux du bailliage pour l'aide de 20,000 francs octroyés au duc par les Etats du pays, assemblés à Dijon au mois de juin. — Les localités du bailliage pourvues de forteresses, sont : Chalon, Givry, Buxy, Germolles, Montagu, Bellecroix, Chagny, Gergy, Bellevesvre, Talant, Breisse, Brancion, Nanton, Layve, Saint-Loup-de-Varennes, etc. Le rôle comprend : 267 feux contribuables des bonnes villes, 128 des villes où il y a forteresses, foires et marchés, 1043 francs du plat pays, et 276 serfs du plat pays.

B. 11551. (Registre.) — Petit in-folio, 88 feuillets, papier.

1449. — Chalon. — « Serche » des feux du bailliage, ordonnée par lettres du duc de Bourgogne. — Les localités déclarées franches sans exception sont : Chalon, Moillecon, Mepilly, Lux, Saint-Loup-de-Varennes, Marnay, Chasault, Le Grand-Neuilly, Mont-Saint-Martin, Beaumont, Estrigny, Talant, la Verneuse, Balleure, Mancey, Bouhy, Ozenay, Chevy, Brancion, Martailly, Bissy, Charcubles, Fragne, Chissey, la Chapelle-sous-Brancion, Collonges, Nogent, Courtamblain, Ougier, Lancharre, Chapagny, Cormatin, Germangne, Buxuges, Moutier-en-Champaise, Bissy-sous-Uxelles, Thy, Chenoves, Labergement-les-Chenoves, Labergement-de-Messey, Saint-Germain-du-Bois, la Couldre, Juilly, Ponneaul, Montagny, Montorge, Rimon, Saint-Valérien, Serceot, Cruchault, Bissy-sous-Cruchault, Chavenelle, Buxy, Chantereine, Marnay, Dauvey, Laurandin, Courfachey, Rousier, Moroges, Saint-Desert, Jambles, Russilly, Sanges, Courtiambles, Poncey, Givry, Corcassey, Mortières, Hécle, Courtelain, Thaisy, Saint-Remy, Siennes, Saint-Cosme, Crissey, Percey, Chemenot, Sassenay, Bougerot, Gergy, Villeneuve, Mus, Raconnay, Montchanin, Oncey, Hauterive, Saint-Gervais, Sercy, Saint-Loup-de-Maisières, Demigny, la Chapelle-de-Demigny, Chaudenay (la paroisse), Chagny, Bellecroix, Remigny, Bouzeron, Mercurey, Jamproyes, Touches, Bourgneuf, Etroyes, Montagu, Saint-Marc-de-Vaux, Saint-Martin-sous-Montagu, Mellecey, Germolles, Crusilles, Chatenay (paroisse), Sainte-Hélène, le Fragne, Saint-Pierre-lez-Chalon, Sagy et Cortevaix.

B. 11552. (Registre.) — Petit in-folio, 89 feuillets, papier.

1461. — Chalon. — Cerche des feux du bailliage, dressée par les commis des élus pour la levée des 10,000 francs octroyés au duc par les Etats assemblés au mois de décembre 1460. — Les localités formées de feux francs et serfs sont : Chazault, Gigny, l'Epervière, Lampagny, la Colonne, Sennecey, Saint-Julien, Sens et Farge, Monceaul, Sermoisy, Vincelles, Servelle, Nanton, Champlieu, Sagy, paroisse de Crusilles, Virey ; — celles déclarées abonnées sont : Servey, Saint-Ambreuil, Chamilly; — celles reconnues serves sont : Riffey, Courlaye, la Leue, Breisse, Chassangy, Granges, Courtelain, Vaicherey, Nantoul, Charessey, Chamirey, Saint-Berain, la Loyère, Lessart, Chevannes.

B. 11553. (Registre.) — Petit in-folio, 140 feuillets, papier.

1470.—Chalon.—Cerche des feux du bailliage, dressée par les commissaires des Etats du duché, Amé Bonféal, chanoine, trésorier de l'église Saint-Pierre-de-Chalon « pour le cousté des gens d'église; » Jean Perron, seigneur de Mipont, chevalier, conseiller et chambellan du duc, pour celui des nobles, et Jean Salemon, citoyen et échevin de Chalon, pour celui des bonnes villes. — La cité de Chalon, bonne ville, compte 36 feux solvables, 216 « moyens, » et 417 misérables, total 669 et 17 exempts; — Saint-Loup et Varennes, 42 feux ; — Saint-Cyr, 12 ; — la Leue, 24 ; — Talant, 16 ; — Bissy-sous-Uxelles, 5 ; — Buxy, 49 , « les habitants sont merveilleusement chargiés et oppressés de gens d'armes et aussi à cause de la réparation du chastel ; » — Jambles, 61. Les habitants sont sur tous autres merveilleusement grevés de gens d'armes à cause de ce qu'ils sont à gens d'église ; » — Corcassey, 6, « les pauvres habitants ont esté et sont très grandement dommaigiés par les gens d'armes, et avec ce fort diminués par la mortalité, et en oultre ont esté leurs biens fort tempestés par gresle et feu d'orvale. »

B. 11554. (Registre.) — Petit in-folio, 149 feuillets, papier.

1475. — Chalon. — Cerche des feux du bailliage par les commissaires des Etats du duché. — Mepilly renferme 11 feux ; — Varennes-le-Grand, 72 ; — Sennecey, 35 ; — Nanton, 48 ; Baleure, 19 ; — la Chapelle-sous-Brancion, 12 ; — Breisse, 28 ; — Cortevaix, 36 ; les habitants déclarent supporter de grandes charges à cause du logis des gens de guerre ; — Saint-Désert, 32 feux ; — Givry, 86; — Chamilly, 18; — Crusilles, 4 ; — Saint-Léger-sur-Deheune, 29; — Sassenay, 35; — Chalon, 650 ; — Rully, 165, etc.

B. 11555. (Registre.) — Petit in-folio, 101 feuillets, papier.

1397. — Charollais. — « C'est le nombre des feux trouvez ou païs et conté de Charollois » par les commis de Jocerand de Cercy, bailli du comté, et Jean de Ganay, bourgeois de Charolles, élus députés par le duc pour imposer la somme de 5,000 francs à lui octroyée pour la rançon du comte de Nevers. — Val-de-Barrier compte 30 feux payables ; — Vesvre, 25 ; — Balorre, 43 ; — Saint-Romain-sous-Gourdon, 40 ; — Sanvignes, 84 ; — Toulon, 57 ; — Digoin, 20 ; — la Motte-Saint-Jean, 7 ; — Genelard, 44 ; — Charolles, 30, etc.

B. 11556. (Registre.) — Petit in-folio, 109 feuillets, papier.

1406. — Charollais. — Cerche des feux du comté pour l'aide de 2,000 francs octroyés au duc par les trois Etats du comté, au mois de mars 1405-6. — La paroisse de Baubery compte 38 feux ; — celles de Pressy-sous-Dondin, 27 ; — de Mont-Saint-Vincent, 26 ; — Clessy, 12 ; — Avrilly, 7 ; — Vandenesse, 35, etc.

B. 11557. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1413. — Charollais. — Cerche des feux tant abonnés que taillables du comté et pays, pour la levée du don de 3,000 francs octroyés au duc par les Etats du comté. — La paroisse d'Ozoles compte 23 feux ; — celles de Joux, 40 ; — de Mont-Saint-Vincent, 80 ; — de Joncy, 44 ; — de Saint-Vallier, 85 ; — de Saint-Berain, 68 ; — d'Oudry, 74 ; — de Vindecy, 12 ; — de Saint-Gelin, 8 ; — de Viry, 108 ; — de Grandvaux, 41 ; — de Charolles, 103.

B. 11558. (Registre.) — Petit in-folio, 106 feuillets, papier.

1475. — Charollais. — Cerche des feux du comté, pour l'aide de 600,000 francs octroyés pour six ans au duc par les Etats des deux Bourgognes, en novembre 1473. — Les localités pourvues de forteresses sont : Charolles, bonne ville, qui compte 35 feux et 13 forains ; — Paray-le-Monial, bonne ville, 143 feux ; — Marcilly, Artus, Vesvre, Malain-lez-Courtevaux, Lugny, Clessy, Toulon-sur-Arroux, Mont-Saint-Vincent, Joncy, Baleure, Sanvignes, Perrecy ; — celles déclarées franches sont : Charolles, Vaude, Berie, Montet, la Couture, Charnay, la Roche, Malain-lez-Courtevaix, Artus, Givry, Vesvres, Baubery, la Saule, la Chapelle-sous-Chaumont, Suin, Availlay, Vagelles, Charentignie, les Bois, Thilley, la paroisse de Vérôvre, Glandon, Viry, Jussault, Plein de Chassagnie, Tournié, Paray-le-Monial, Rossy, Marcillezon, Fournaul, Narmont, Clavogry, Juillerance, Baronnes, Bruyères, Brières, Lorey, Labory, Laffond, Vernole, Berthière, Estrichier, le Bois, Rive, Toulon-sur-Arroux, Mont-Saint-Vincent, Cousolles, Crosset, Balay, Valete, Garendeaul, Joncy, Montboin, Tramblay, Esport, Giloure, Monceaul, le Bois (Saint-Romain), Courcelles, le Porroy, Augy, Gourdon, Monmartin, Salles, Molins, Fleuroy, Marmeray, Gurse, Fragnoy, Montebertenge, Culize, Charnay, Rovray, le Vernoy, Moleufray, Goujon, Saint-Bon, Chambuisson, Trois-Mailles, Montchanin, la paroisse Saint-Laurent-d'Andenay, celle de Peuilley, Mont-d'Auxy, Tremple, Bussey, la paroisse Saint-Micault, sauf la Praille et Tremblay, celle de Saint-Martin-sur-Guye, celle de Saint-Berain, sauf la Serrée, Poisson et les Bois, celle de Sanvignes, sauf la Gière, Treiche, Guize, Rion, Digoine, Beauregard, le Four, le Perrier, la paroisse de Pressy-sous-Dondin, sauf les Marcs et Vallefort, etc.

B. 11559. (Cahier.) — Petit in-folio, 7 feuillets, papier.

1376. — Châtillonnais. — « C'est la quantité » des feux du bailliage de la Montagne, tant des bonnes villes fermées que du plat pays, abonnés et serfs. — Le bourg de Châtillon compte 336 feux ; — la rue de Chaumont, 126 ; — Ampilly-le-Sec, 36 ; — Sainte Colombe, 30 ; — Buncey, 20 ; — Arc-en-Barrois, 65 ; — Menesbles, 8 ; — Aignay, 33 ; — Echalot, 20 ; — Barjon, 16 ; — Bligny-le-Sec, 22 ; — Chaumes, 39 ; — Baigneux, 42 ; — Salmaise, 15 ; — Duesmes, 34, etc.

B. 11560. (Cahier.) — Petit in-folio, 38 feuillets, papier.

1380. — Châtillonais. — Cerche des feux du bailliage de la Montagne par les commissaires des élus des Etats du duché. — Aignay compte 75 feux ; — Salives, 76 ; — Moloy et Labergement, 29 ; — Massingy-les-Châtillon, 35 ; — Aisey-le-Duc, 30 ; — Bussy-le-Grand, 117 ; — Darcey, 69 ; — Chanceaux, 85 ; — Saint-Seine-l'Abbaye, 123 ; — Maisey, 20, Villiers-le-Duc, 106, etc.

B. 11561. (Registre.) — Petit in-folio, 51 feuillets, papier.

1384. — Châtillonnais. — « Cerche et inventaire » des feux du bailliage de la Montagne par les commissaires des élus, pour l'assiette de l'aide de 40,000 francs octroyés au duc par les Etats du duché, assemblés au mois de novembre 1384. — Poinson-lez-Larrey renferme 55 feux ; — Courcelles-les-Rangs, 16 ; — Balot, 17 ; — le bourg de Châtillon, 257 ; — la rue de Chaumont, 385 ; — Brion, 26 ; — Arc-en-Barrois, 38 ; — Voulaine, 27 ; — Léry, 25 ; — la Grange-de-Semond, 2 ; — Duesme, 36 ; — Munois, 5 ; — Chanceaux, 81 ; — Champagny, 11, etc.

B. 11562. (Volume.) — Petit in-folio, 146 feuillets, papier.

1390-1391. — Châtillonnais. — « Cerche des feuaiges » du bailliage de la Montagne, par les commissaires des élus, pour l'aide des 30,000 francs, octroyés au duc par les Etats assemblés à Dijon, au mois de février 1390-1391. — Larrey compte 45

feux ; — Cerilly, 25 ; — Chaumont-le-Bois, 36 ; — Buncey, 33 ; — le bourg de Châtillon, 100 feux solvables, 81 misérables et 197 mendiants ; — la rue de Chaumont, 45 solvables, 42 misérables, 67 mendiants, ensemble 145 solvables, 123 misérables et 264 mendiants, total 532 ; — Vanvey, 30 ; — Montribourg, 21 ; — Bure, 21 ; — Essarois, 34 ; — Montenaille, 3 ; — Lamargelle, 12, etc.

B. 11563. (Volume.) — Petit in-folio, 140 feuillets, papier.

1397. — Châtillonnais. — « Cerche des feux du bailliage de la Montagne, pour l'aide des 50,000 francs octroyés à M. le duc par les Etats du pays pour le fait de la rançon de M. le comte de Nevers. » — Le bourg de Châtillon renferme 66 feux solvables, 229 misérables et 171 mendiants ; — la rue de Chaumont, 22 solvables, 101 misérables et 45 mendiants, total 634 ; — Montliot compte 10 feux ; — Vannaire, 6 ; — Courban, 74 ; — Courtevêque, 9 ; — Aprey, 10 ; — Rochefort, 9 ; — Avelanges, 11 ; — Sestre, 13 ; — Francheville, 38 ; — Verrey-sous-Drée, 24 ; — Frolois, 87 ; — Geligny, 48 ; — Ampilly-les-Bordes, 28 ; — Aignay, 35 ; — Chalvosson, 5, etc.

B. 11564. (Registre.) — Petit in-folio, 135 feuillets, papier.

1400. — Châtillonnais. — « Cerche des fouaiges » du bailliage de la Montagne, pour le dernier paiement de l'aide de 12,000 francs octroyés par les Etats au duc de Bourgogne, pour la rançon du comte de Nevers. — Le bourg de Châtillon comprend 41 feux solvables, 182 misérables et 168 mendiants ; — La rue de Chaumont, 18 feux solvables, 101 misérables et 64 mendiants, total 574 ; — Bissey-la-Pierre compte 28 feux ; — Mosson, 33 ; — Villotte-sur-Ource, 44 ; — Layer, 11 ; — Tarnay, 29 ; — Beaulieu, 8 ; — Thorey-lez-Minot, 8 ; — Fresnois, 14 ; — Blaisy et Charmoy, 38 ; — Jours, 15 ; — Villaines-en-Duesmois, 60, etc.

B. 11565. (Registre.) — Petit in-folio, 284 feuillets, papier.

1406. — Châtillonnais. — Cerche des feux du bailliage de la Montagne, pour l'aide de 36,000 francs octroyés au duc par les Etats du pays. — Châtillon compte 500 feux ; — Belan, 46 ; — Autricourt, 20 ; — Bugnères, 17 ; — Recey, 40 ; — Moitron, 16 ; — Larcon, 15 ; — Meulson, 12 ; — Gresigny, 10 ; — Billy, 39 ; — Bellenod, 18 ; — Cheneroilles, 7 ; — Charencey, 3, etc.

B. 11566. (Registre.) — Petit in-folio, 78 feuillets, papier.

1413. — Châtillonnais. — Cerche des feux du bailliage de la Montagne, pour la levée de l'aide de 15,000 francs octroyés par les Etats au duc de Bourgogne. — Saint-Seine-l'Abbaye contient 32 feux ; — Pellerey, 8 ; — Francheville, 47 ; — Thenissey, 19 ; — Jours, 16 ; — Bremur, 18 ; — Marcenay, 16 ; — Châtillon, rue de Chaumont, 215 ; — le Bourg, comprenant les rues : Entre-les-Ponts, Marchande, des Corliers, de la Juerie, Dessous-Roiche, Droyn-du-Poix, du Bourg, Saint-Nicolas, du Leit, de la Porte-Dijonnoise, du Bourg-d'Amont, des Crais, de la Chapelle, du Recept, 288, total 503 ; — Thoire, 23 ; — Louesme, 12 ; — Courcelles-sur-Aujon, 15, etc.

B. 11567. (Registre.) — Petit in-folio, 111 feuillets, papier.

1417. — Châtillonnais. — « Cerche des feux du bailliage de la Montagne, pour la levée de l'aide de 800 francs octroyés par les trois Etats du bailliage à Monseigneur Philippe, comte de Charollais, pour convertir au rachat de plusieurs chasteaux, villes, terres et revenues dépendant de la seigneurie de Chastel-Belin. » Les villes et villages sont groupés, comme dans les rôles précédents, par prévôtés, qui sont : la prévôté de Châtillon ; — celles de Villiers, de Salives, de Baigneux, de Salmaise, d'Aignay et de Villaines.

B. 11568. (Registre.) — Petit in-folio, 215 feuillets, papier.

1421. — Châtillonnais. — « Cerche des feux du bailliage de la Montagne, pour la levée de l'aide de 36,000 francs octroyés par les Etats au duc de Bourgogne pour ses joyeux advènement et nouvelle seigneurie. — Les localités de ce bailliage declarées totalement franches ou abonnées sont : Châtillon, qui compte 393 feux ; — Cerilly, Balot, Marcenay, Bissey-la-Pierre, Montliot, Etrochey, Villiers-le-Duc, Vanvey, Voulaines, Maisey, Courban, Bissey-la-Côte, Louesme, Layer, Latrecey, Arc-en-Barrois, Gié-sur-Aujon, Montberot, Tarnay, Chameroy, Menesbles, Terrefondrée, La Forêt, Moitron, Saint-Broing-les-Moines, Beaulieu, Rochefort, Essarois, Saint-Germain-le-Rocheux, Montenaille, Fraignot, Salives, Léry, Frenois, Moloy, Lamargelle, Champagny, Mont-Saint-Martin, Sestre, Pellerey, Vaux, Froideville, Francheville, Cheneroilles, Cinqfonds, Panges, Baulieu, Bligny-le-Sec, Salmaise, Chanceaux, Baigneux, Poiseul et la Perrière, Ampilly-les-Bordes, Etalante, Aignay, Beaunotte, Bremur, Nod, Aisey-le-Duc, Chemin, Saint-Marc, Villaines-en-Duesmois, Chalvoison et Coulmier-le-Sec.

B. 11569. (Registre.) — Petit in-folio, 175 feuillets, papier.

1423. — Châtillonnais. — « Papier de la cerche des feux du bailliage de la Montagne, pour la levée de l'octroi de 20,000 francs octroyés au duc de Bourgogne par les Etats, au mois d'avril 1423, pour convertir ou fait de la guerre. » — Les localités du bailliage pourvues de forteresses, foires et marchés, sont : Châtillon, Villiers-le-Duc, Arc-en-Barrois, Salives, Saint-Seine, Aignay, Villaines ; on a oublié les châteaux d'Aisey et de Salmaise.

B. 11570. (Registre.) — Petit in-folio, 70 feuillets, papier.

1375. — Dijonnais. — Papier de la recherche des feux du bailliage, à l'exception des siéges de Beaune et de Nuits, pour la levée du subside de 6,600 francs octroyés par les Etats de Bourgogne au duc, « pour l'aidier à wuider et mettre hors du païs les gens d'armes, bretons et gens de compagnie qui, au mois d'aoust, estoient oudit païs. » Beire-le-Châtel compte 57 feux; — Beaumont-sur-Vingeanne, 46; — Flavignerot, 15, — Binges, 16; — Saint-Julien, 75; — Arceau, 30; — Selongey, 91, — Champmoron, 3; — Echenon, 133; — Tillenay, 29; — Brasey, 233; — Drambon, 8; — Saint-Phal, 21; — Tarsul, 10. — Notes des curés des villages des prévôtés de Dijon, Saulx, Rouvres, Saint-Jean-de-Losne.

B. 11571. (Registre.) — Petit in-folio, 45 feuillets, papier.

1376. — « C'est le papier des feux de la ville de Dijon. » — Paroisse Saint-Nicolas. Rues : au Comte, du Marché-au-Bled. Faubourgs : rues des Ormeaux, du Four-de-Bèze, des Coquins et des Fèves. — Paroisse Notre-Dame. Rues : du Champ-Damas, Verrerie, Poissonnerie, de la Maison-Ronde, des Forges, de la Boucherie, de l'Archerie et de Champeaux. — Paroisse Saint-Michel. Rues : du Marché-au-Bled, Vannerie, Nonnains-de-Tart, Ribottez, des Fous, de la Tonnellerie, des Bélioz, Neuve, du Pautet, des Offrois, des Noirots, Croix-Aissanne et Saint-Antoine. — Paroisse Saint-Jean. Rues : des Forges, de la Tournelle, des Grands-Champs, du Miroir, de la Porte-Guillaume, Saint-Jean, de la Juiverie, de la Petite Juiverie, des Crais et de Morimont. — Paroisse Saint-Philibert. Rues : de la Porte-Fondoire, Prévôt-Guillaume, Gauche, du Sachot, du Pont-Arnaut, du Petit-Cloître, de Cluny. Faubourg d'Ouche. Rues : de la Corvée, de Citeaux. — Paroisse Saint-Médard. — Paroisse Saint-Pierre. Rues du Pautet, des Cordeliers, des Moulins.

B. 11572. (Registre.) — Petit in-folio, 162 feuillets, papier.

1376. — Cerche des feux du bailliage de Dijon. — Saint-Julien compte 67 feux; — Brognon, 20; — Courtivron, 25; — Is-sur-Tille, 170; — Selongey, 188; — Saint-Léger, 44; — Magny-Saint-Médard, 21; — Saint-Sauveur, 9; Pontailler, 97; — Poncey, 69; — Villers-les-Pots, 71; — Mailly-le-Châtel, 45; — Pluvet, 42; — Saint-Jean-de-Losne, 147; — Bessey-les-Citeaux, 28; — Brasey, 224; — Rouvres, 168; — Genlis, 66, etc.

B. 11573. (Registre.) — Petit in-folio, 200 feuillets, papier.

1378. — Dijonnais. — Cerche des feux du bailliage. — Brochon compte 50 feux; — Corcelles-les-Citeaux, 47; — Marsannay-le-Bois, 37; — Spoy, 24; — Chaignay, 76; — Diénay, 32; — Cirey, Binges, Tanay, 24; — Beaumont-sur-Vingeanne, 50; — Drambon, 11; — Tréclun, 14; — Magny-les-Aubigny, 35, etc.

B. 11574. (Registre.) — Petit in-folio, 140 feuillets, papier.

Vers **1380.** — Dijonnais. — Recherche des feux du bailliage. — Dijon. La paroisse Saint-Nicolas compte 367 feux; — celle de Notre-Dame, 373; — celle de Saint-Michel, 447; — celle de Saint-Jean, 469; — celle de Saint-Philibert, 354; — celle de Saint-Médard, 110; — et celle de Saint-Pierre, 196; total pour Dijon, 2446 feux. — Fleurey-sur-Ouche compte 81 feux; — Lantenay, 59; — Daix, 22; — Asnières, 22, etc.

B. 11575. (Registre.) — Petit in-folio, 117 feuillets, papier.

1387. — Dijonnais. — « Cerche des feux du bailliage, ordonnée par le duc Philippe le Hardi, pour la levée de 60,000 francs qui lui ont été octroyés par les Etats » pour servir le roi en ses guerres, comme pour son Estat. — Instructions données par le duc pour l'assiette et la perception de l'impôt. — Chaque feu des villes fermées par delà la Saône paie un gros par semaine; — chaque feu des villes marchandes, où il y a forteresse, qui sont franches et non closes, trois quarts de gros par semaine; — chaque feu des villes franches, où il y a marché sans forteresse, paiera deux blancs par semaine; — chaque feu des villes serves et aussi abonné paiera demi-gros; — chaque feu des hommes taillables à volonté paiera 4 gros par an; — ceux non tenant feux paieront selon leurs facultés; — les prêtres ayant patrimoine paieront comme les autres, de même que les nobles anoblis.

B. 11576. (Registre.) — Petit in-folio, 174 feuillets, papier.

1391. — Dijonnais. — Cerche des feux du bailliage, pour l'aide de 30,000 francs accordés par les États au duc de Bourgogne. — Instructions prescrivant, entre autres mesures, que les nobles anoblis « qui ne poursuivent les armes, » paieront comme les autres, les misérables rien et les affranchis à la manière accoutumée. — Fontaine-lez-Dijon compte 73 feux; — Daix, 22; — Marsannay-la-Côte, 57; — Saint-Jean-de-Losne 171; — Tréclun, 19; — Fangy, 20; — Fauverney, 72; — Vaux-sur-Crosne, 10; — Plombières, 74; — Chaignay, 71; — Avot, 37; — Brognon, 22; — Orville, 11; — Orain, 18; — Mirebeau, 85; — Saint-Sauveur, 12, etc.

B. 11577. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier.

1394. — Dijonnais. — Cerche des feux du bailliage, dressé par Philippe Courtot et Jean Moisson, commis des élus, pour la levée des 40,000 francs octroyés au duc par les Etats du duché. — A Dijon, la paroisse Saint-Jean compte 85 feux sol-

vables, parmi lesquels 11 juifs; — la paroisse Saint-Philibert, 33; — celle de Saint-Pierre, 12; — celle de Saint-Médard, 16; — celle de Saint-Michel, 59; — celle de Notre-Dame, 82; — et celle de Saint-Nicolas, 38; — Total 325.

B. 11578. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1397. — Dijonnais. — Cerche des feux de la ville et de la banlieue pour la levée des 50,000 francs octroyés au Duc par les Etats pour la rançon du comte de Nevers. Les paroisses contiennent, savoir : Saint-Nicolas, 43 feux solvables, 5 prêtres solvables, 332 misérables; — Notre-Dame, 81 feux solvables, 6 prêtres solvables, 202 misérables; — Saint-Michel, 70 solvables, 8 prêtres solvables, 332 misérables; — Saint-Jean, 67 solvables, 2 prêtres solvables, 284 misérables; — Saint-Philibert, 16 solvables, 3 prêtres solvables, 267 misérables; — Saint-Médard, 13 solvables, 10 prêtres solvables, 82 misérables; — Saint-Pierre, 9 solvables, 4 prêtres solvables, 167 misérables, ensemble, 299 solvables, 38 prêtres solvables, 1666 misérables. Total 2003. — Les villages de la banlieue sont : Fontaine, 66 feux; — Plombières, 64; — Chenôve, 69; — Longvic, 22; — Morveau, 1; — Sennecey, 3; — Mirandes, 6; — la Grange du Pré (Gouville), 1; Saint-Apollinaire, 20; — Ruffey, 40; — Larrey, 10; — Pouilly, 5.

B. 11579. (Registre.) — Petit in-folio, 140 feuillets, papier.

1397. — Dijonnais. — Cerche des feux du bailliage (sauf les ressorts de Beaune et Nuits), pour la levée de l'aide de 50,000 francs octroyés par les Etats au duc de Bourgogne pour la rançon du comte de Nevers. — Lantenay contient 41 feux; — Collonges-sous-Fleurey, 6; — Talant, 134; — Chevigny-Fenay, 8; — Couchey, 43; — Epagny, 20; — Selongey, 137; — Arc-sur-Tille, 41; — Renève, 32; — Norges, 17; — Marey-sur-Tille, 88; — Isier, 23; — Tellecey, 8; — Genlis, 52; — Echigey, 20; — Broindon, 16; — Iseure, 24, etc.

B. 11580. (Registre.) — Petit in-folio, 87 feuillets, papier.

1400. — Dijonnais. — Cerche des feux du bailliage. — Brochon compte 49 feux. — Corcelles-les-Monts, 26; — Fleurey, 81; — Asnières, 22; — Saint-Julien, 77; — Villey-sur-Tille, 54; — Montot, 32; — Tart-l'Abbaye, 10; — Remilly-sur-Tille, 13; — Lux, 74; — Cheuges, 17; — Maxilly, 34; — Soissons, 121; — Perrigny-sur-l'Ognon, 99; — Lamarche, 119, etc.

B. 11581. (Registre.) — Petit in-folio, 152 feuillets, papier.

1423. — Dijonnais. — Cerche des feux du bailliage (excepté les siéges de Beaune et de Nuits) ordonnée par les élus des Etats pour l'assiette des 20,000 francs octroyés au duc. — Dijon. La paroisse Saint-Nicolas comprend 317 feux; — Notre-Dame, 254; — Saint-Jean, 336; Saint-Philibert, 226; — Saint-Michel, 359; — Saint-Pierre, 145; — Saint-Médard, 80; — Total, 1717, sans y comprendre les mendiants. — Chenôve renferme 23 feux; — Saint-Philibert-sous-Gevrey, 12; — Rouvres, 110, parmi lesquels 6 nobles, 5 officiers commensaux du duc et 8 de la duchesse; — la Grange de Tarsul, 3; — Chambeire, 4; — Aubigny-en-Plaine, 8; — Villiers-les-Pots, 30; — Cirey, 4; — Arceau, 18; — Marsannay-le-Bois, 20, etc.

B. 11582. (Registre.) — Petit in-folio, 214 feuillets, papier.

1424. — Dijonnais. — Cerche des feux du bailliage (siéges de Beaune et Nuits exceptés) ordonnée par les élus des Etats pour l'aide de 20,000 francs octroyés en janvier 1423-4 au duc de Bourgogne. — Dijon compte 1050 feux solvables et misérables, non compris les mendiants. — Plombières, appartenant à l'abbaye Saint-Bénigne, 60; — Pasques, appartenant au duc, 11; — Barges, à Guy de Pontailler, 28; — Chevigny-Saint-Sauveur, à Mme de Rolans, 16; — Echenon, au duc et au Prieur de Losne, 101; — Pontemery, au duc, 37; — la Marche, à M. de Pesmes, 48; — Magny-Saint-Médard, au Prieur de Saint-Léger, 12, etc.

B. 11583. (Registre.) — Petit in-folio, 209 feuillets, papier.

1430. — Dijonnais. — Cerche des feux du bailliage (siéges de Beaune et Nuits exceptés), faite par les commissaires des élus, pour l'imposition de l'aide de 30,000 francs octroyés au duc au mois de mai. — Dijon renferme 1462 feux solvables et misérables; — Hauteville, appartenant aux abbayes de Saint-Seine et de Saint-Etienne de Dijon, 23 feux; — Etaules, à la Sainte-Chapelle de Dijon, 12; — Corcelles-les-Monts, à l'abbaye de Saint-Bénigne, 11; — Bretenière, à M. de Gray, 5; — Marliens, à Guy de Pontailler et Guillaume de Bèze, 8; — Saint-Usage, au duc, 31; — Saint-Sauveur, au prieur du lieu, 17; — Remilly-sur-Tille, à l'abbaye de Saint-Bénigne, 14, etc.

B. 11584. (Registre.) — Petit in-folio, 212 feuillets, papier.

1431. — Dijonnais. — Cerche des feux du bailliage (siéges de Beaune et Nuits exceptés) par les commissaires des élus, pour la levée de l'aide de 26,500 francs octroyés au duc par les Etats assemblés, au mois de juillet de la même année. — Dijon comprend 216 feux solvables, 1080 misérables, 472 mendiants, 43 feux de commensaux et officiers du duc. Total 1611. — Plombières, à l'abbaye de Saint-Bénigne, compte 55 feux; — Darois, appartenant à la Sainte-Chapelle, 13; — Ancey, au sire de Mirebeau, 22; — Couchey, à Pierre de Bauffremont et Jean Bonféal, 46; — Layer, à M. de Villers, 7; — Crimolois, aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, 12, etc.

B. 11585. (Registre.) — Petit in-folio, 205 feuillets, papier.

1433. — Dijonnais. — Cerche des feux du bailliage (siéges de Beaune et Nuits exceptés), pour la levée de l'aide de 40,000 francs octroyés au duc par les Etats du duché, au mois d'août de cette année. Dijon, paroisses :

PAROISSES	Officiers, nobles, commensaux, monnoyers.	Solvables.	Misérables.	Mendiants.	Totaux.
Notre-Dame. . .	17	54	161	76	308
Saint-Jean. . .	19	39	200	140	398
Saint-Philibert.	1	15	135	121	272
Saint-Médard. .	9	15	47	38	109
Saint-Pierre. . .	4	14	105	58	181
Saint-Michel . .	9	23	276	115	423
Saint-Nicolas. .	6	17	198	157	378
Totaux.	65	177	1,122	705	2,069

Velars, appartenant à l'abbaye Saint-Bénigne, compte 26 feux ; — Talant, au duc, 103 ; — Prenois, à l'abbaye Saint-Bénigne, 12 ; — Fixey, au duc et à plusieurs seigneurs, 15 ; — Fauverney, au duc, aux templiers et aux chartreux de Dijon, 59 ; — Echigey, à Jacques de Villers, 9, etc.

B. 11586. (Registre.) — Petit in-folio, 183 feuillets, papier.

1436. — Dijonnais. — Cerche des feux du bailliage (siéges de Beaune et Nuits exceptés), pour l'aide des 8,000 francs octroyés au duc par les Etats assemblés au mois de mai 1435-6. — Fontaine, appartenant à M. Rolin, chancelier de Bourgogne, au sieur de Vonges et à Bernard de Marey, compte 53 feux ; — Chenôve, au chapitre d'Autun, 55 feux ; — Longecourt, au duc, 42 ; — Mailly-le-Châtel, à la duchesse, à Guyard de Mailly et à plusieurs autres, 34 ; — Saint-Jean-de-Losne, au duc, 127 ; — Montarlot, à M. de Pesmes, 6 ; — Drambon, à M. de Talmay, 15 feux, etc.

B. 11587. (Registre.) — Petit in-folio, 201 feuillets, papier.

Vers **1450.** — Dijonnais. — Cerche des feux du bailliage (siéges de Beaune et de Nuits exceptés). — Saint-Apollinaire, appartenant à l'Abbaye Saint-Bénigne, compte 21 feux. — Arc-sur-Tille, à MM. de Gand, Guillaume de Saulx et autres, 90 ; — Athée, à la Sainte-Chapelle de Dijon, 39 ; — Noiron-sur-Bèze, à l'abbaye de Bèze, 17 ; — Longvic et Longviot, à l'abbaye de Saint-Bénigne, 14 ; — Aiserey, au duc et au sire de Genlis, 41 ; — Véronnes-les-Grandes, au duc et au seigneur de Til-Châtel, 39 ; — Tarsul, à M. de Charny, 23, etc.

B. 11588. (Registre.) — Petit in-folio, 98 feuillets, papier.

1451. — Dijon. — Cerche des rentes et censes foraine louages et revenus de maisons et autres héritages, possédé par des étrangers dans la ville, dressée en vertu de lettre patentes du duc Philippe le Bon, par les officiers de la mairie pour la levée de l'impôt des fortifications, auxquelles ce étrangers sont astreints. — Le curé d'Arc-sur-Tille possèd une maison, rue du Fermerot ; — les prieurs de Saint-Sauveur de Saint-Léger, de Saint-Vivant, de Vergy, de Mailly et de Bonvaux, possèdent d'autres maisons au faubourg Saint-Nicolas ; — Jean de Saulx, seigneur du Meix, M. d'Arcelot, un hôtel, rue Porte au Fermerot ; — M. de Talmay, un hôtel, rue sur Suzon ; — les dames de Tart et l'archevêque de Besançon, d'autres, rue Vannerie ; — Jacques Pot, rue es Beliots, etc.

B. 11589. (Registre.) — Petit in-folio, 131 feuillets, papier.

Vers **1460.** — Dijonnais. — Cerche des feux du bailliage. Les localités déclarées franches ou abonnées sont : Fontaine, Val-de-Suzon, Pasques, Daix, Talant, Lantenay, Fleurey, Marsannay-la-Côte, Fixey, Saint-Philibert, Noiron-lez-Cîteaux, Barges, Corcelles-les-Citeaux, Rouvres, Crimolois, Fénay, Chevigny, Saint-Phal, Saulon-la-Chapelle, Marliens, Fauverney, Longecourt, Potangey, Esbarres, Magny-lez-Aubigny, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage, Brazey, Tillenay, Champdôtre, Montarlot, La Marche, Collonges, Pluvault, Soirans, Uchey, Genlis, les Trois Tart, Échigey, Varanges, Magny-sur-Tille, Saint-Léger, Vonges, Pontailler, Triey, Maxilly, Jancigny, Blagny, Champagne, Beaumont-sur-Vingeanne, Saint-Sauveur, Bézouotte, Savolles, Mirebeau, Belleneuve, Spoy, les Véronnes, Lux, Is-sur-Tille, Avot, Marsannay-le-Bois, Chaignay, Saulx, Poiseul, Norges, Bretigny, Ogny, Brognon, Clénay, Saint-Julien, Meuvy, Marey, Bassoncourt, Ruffey, Ahuy, Aiserey, Couternon, Chaignot, Longvic, Chenôve.

B. 11590. (Registre.) — Petit in-folio, 235 feuillets, papier.

1470. — Dijonnais. — Cerche des feux du bailliage, pour la levée de l'aide de 40,000 francs octroyés au duc par les Etats du duché au mois d'octobre 1469. — Dijon, nombre de feux par paroisse :

PAROISSES	Feux solvables.	Moyens.	Officiers et nobles.	Mendiants.
Saint-Nicolas.	3	271	4	62
Notre-Dame.	17	302	17	40
Saint-Michel.	4	366	9	67
Saint-Jean (incomplet).	»	»	»	»
Saint-Pierre.	»	925	5	19
St-Médard (incomplet).	»	»	»	»
St-Philibert (incomplet).	»	»	»	»

Les localités pourvues de châteaux sont : Fontaine, Talant, Lantenay, Flavignerot, Perrigny-les-Dijon, Marsannay-la-Côte, Layer, Chevigny-Saint-Sauveur, Magny-sur-Tille, Rouvres, Bessey-les-Citeaux, Brazey-en-Plaine, Bonnencontre, Saint-Jean-de-Losne, Trouhans, Mailly, Genlis, Athée, la Marche, Vonges, Renève, Beaumont-sur-Vingeanne, Saint-Seine-sur-Vingeanne, Tanay, Charmes, Mirebeau, Saint-Léger, Arc-sur-Tille, Vesvrotte, Beire, Fouchanges, Lux, Véronnes (église fortifiée), Villey-sur-Tille, Marey-sur-Tille, le Meix, Courtivron, Saulx-le-Duc, Is-sur-Tille, Gemeaux, Brognon et Vantoux.

B. 11591. (Cahier.) — Petit in-folio, 87 feuillets, papier.

1543. — Dijonnais. — Rôle des feux des villages de Saulx-le-Duc, 111; — Is-sur-Tille, 367; — Musseau, 47; — Orain, 119; — Clénay, 54; — Saint-Apollinaire, 47; Vernot, 26; — Broindon, 17; — Oisilly, 43; — Renève, 94; — Mirebeau, 166; — la Grange du Fay, près Plombières, 1; — la Rente de Lezeuil, 2.

B. 11592. (Registre.) — Petit in-folio, 111 feuillets, papier.

1478. — Mâconnais. — Cerche des feux du bailliage, pour l'imposition mise par le roi sur les feux de la province pour convertir le montant à la construction du château de Dijon. — Mâcon est divisé en cinquantaines et dixaines. La 50ᵉ de Antoine Béjaud renferme 45 feux; — celles de Jacques Mercarey, 64; — de Loys Hugon, 71; — d'Odot Gratier, 91; — de Jean de Montrolier, 64; — D'Yvault Teste, 70, — et de Mathelin Mareschal, 78; ensemble, 483 feux; — Prusilly compte 19 feux; — Saint-Albin, 39; — Davayé, 26; — Solutré, 34; — Lugny, 56; — Tournus, 326; — Cluny, trois paroisses, 228; — Massilly, 19; — Saint-Point, 38, etc.

B. 11593. (Cahier.) — Petit in-folio, 10 feuillets, papier.

1543. — Mâconnais. — Relevé sommaire du nombre des feux des villes et des paroisses de l'élection. — Tournus en compte 400; — Jalogny, 54; — Saint-Martin-de-Lessey, 29; la Clayette, 93; — Mâcon, 700, etc.

B. 11594. (Registre.) — Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1457. — Bresse. — Récapitulation par châtellenie des feux de toute la Bresse, montant à 4370. — Enquête sur le nombre des feux de la châtellenie de Lompnes, qui s'élevait à 67.

B. 11595. (Registre.) — In-quarto, 534 feuillets, papier.

1561. — Bresse. — « Rôle du dénombrement des familles » d'une partie du bailliage. — La Chartreuse de Seillon renferme 8 religieux et 11 domestiques; — le couvent de Brou, 18 religieux, 4 serviteurs; — la population de Bourg se décompose ainsi : 2082 solvables; — prêtres, religieux, nonnains et leurs serviteurs, 128; — pauvres, malades, misérables et 25 personnes de l'hôpital, 1001; — nobles et leurs laquais et domestiques, 138; — avocats et docteurs en médecine, compris leurs serviteurs, 101; — recteurs des écoles, 19; — maître de la monnoie et monnoyeurs, 10; — en la conciergerie de Bourg, 12; — exécuteurs de la haute justice, 3; — total 3494 personnes. — Jasseron et les Combes renferment 131 personnes; — Mellionaz, 225; — Ceysseriat, 148, etc. — Le dénombrement des personnes est suivi de celui des bestiaux.

B. 11596. (Registre.) — Petit in-folio, 150 feuillets, papier.

1561. — Dénombrement des feux de la châtellenie ou mandement de Saint-Trivier, faisant suite au précédent article. — La paroisse de Saint-Trivier compte 406 personnes; — celle de Vecors, 340; — celle de Servignat, 266; — la Chartreuse de Montmerle, 12 religieux, 9 donnés et 8 serviteurs. — Le rôle comprend 3178 feux payables, 62 de prêtres, 1550 pauvres et misérables, 32 nobles et 126 hommes de M. de Saint-Amour. En tout 4948.

B. 11597. (Cahier.) — Petit in-folio, 19 feuillets, papier.

1561. — Bresse. — Dénombrement des feux et personnes du bailliage, dressé par François de Granval, commis de François de Latée, écuyer, trésorier et receveur général du duc de Savoie. — C'est le relevé sommaire des dénombrements particuliers contenus dans les deux volumes précédents.

B. 11598. (Registre.) — Petit in-folio, 637 feuillets, papier.

1550. — Gex. « S'ensuit le taux, valeur et estimation de tous les biens meubles et immeubles, or, argent, debtes des subjectz de la baronnie de Gex, de quelque qualité qu'ils soient, fait es mains de magnifique seigneur Augustin Lutternolt, gentilhomme, bailli de Gex, suivant le bon vouloir de ceux de nos très redoubtés seigneurs (de Berne). Exemple : à Gex, nᵒ 14, Pierre Morvens a relaté avoir : » premièrement :

Une maison et affeytement, estimée.	160 florins
Une pièce de curtil, estimée.	30 —
A prêté sur un pré sis à Gex, le.	28 —
Une pose de terre sur Cessiat.	5 —
A presté sur une pièce de pré vers Journans. . .	70 —
Ses meubles estimés.	40 —
Lui est dû.	37 —
Somme.	370 florins.

Doit monter sa taille, compris 6 sols pour le fouage, à 4 florins 2 sols 5 deniers.

B. 11599. (Registre.) — Petit in-folio, 176 feuillets, papier.

1576. — Gex. Dénombrement de la terre et baronnie par les commissaires délégués de M. Lyobard, seigneur de Chasteller, président au souverain sénat de Savoie. — La ville de Gex possède 3 feux nobles, 118 solvables et 105 misérables et éteints, parmi lesquels celui de Jean Comte, parce que ses filles sont mariées à gentilhomme, assavoir au seigneur de Sassy, à Guillaume de Livron et à M. de Lograz. — Les syndics de Gex et les « roys des trois tirages » sont exempts de toutes charges. — La paroisse de Visency compte 18 feux solvables et 30 feux misérables et éteints; — Fernex, un noble, Hugues de Gingins, seigneur du lieu, 20 feux solvables et 37 misérables et éteints; — Forgier compte 5 nobles, 7 feux solvables et 54 misérables et éteints; — Allemogne, 11 feux solvables, 29 misérables et éteints, etc.

B. 11600. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1517-1677. — Communes, biens, octrois. — Affaires générales. — Injonction faite par les Etats du duché aux villes et communautés ayant priviléges et aux officiers royaux de justifier de leurs lettres. — Rôle de la recette sur les communautés du bailliage de Dijon, de la finance, de leur confirmation des droits d'usage dans les bois du roi. — Edit de création, par François Ier, des receveurs des deniers communs des villes. — Déclarations du roi Charles IX, qui astreint les villes du duché à rendre leurs comptes à la Chambre des comptes de Dijon. — Edit de création, par le roi Louis XIII, de deux conseillers intendants des deniers communs, patrimoniaux et d'octrois, contrôleurs en chacune des villes de Bourgogne. — Arrêt du Conseil d'Etat contre les usurpations des biens communaux par les seigneurs. — Déclaration touchant les biens communaux aliénés, échangés, accensés ou baillés à long terme. — Etat des octrois des villes de la province.

B. 11601. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1359-1467. — Communes, biens, octrois. — Dijon. Remboursement des 300 florins prêtés à la ville par Etienne de Musigny, chevalier. — Ordonnances de Marguerite de Flandres, duchesse de Bourgogne, et de Jean sans Peur, qui autorisent les maire et échevins à lever un impôt pour « mundifier des boues » et paver les rues de Dijon (1374); — qui règle un débat entre le maire et les gens d'église, qui refusaient de contribuer à la fortification (1417); — du duc Philippe le Hardi, qui interdit l'entrée dans la ville d'autre vin que celui du crû; — du duc Philippe le Bon, qui prolonge l'octroi sur le vin pour l'entretien du pavement. — Mémoire de la mairie contre les habitants d'Ahuy et de Messigny, qui refusaient de contribuer à la réparation des fortifications. — Lettres du duc Jean sans Peur et de la mairie, qui concèdent une place vague, rue Saint-Jean, à Philippe Jossequin, dit Munier, armurier et garde des joyaux. — « Ordonnances faites par MM. les maïeur et eschevins sur la modération des pris excessifs des vivres, denrées, marchandises et autres choses nécessaires pour l'entretenement et maintien de la police et chose publique » (1420); — c'est une manière de maximum. — Acte de vente, devant la mairie de Dijon, faite par les mineurs Froment à Jean de Champlitte, de la porterie et garde des clefs de la porte d'Ouche, ensemble des droits, franchises, libertés, prérogatives, exemptions et autres choses y appartenant, moyennant la somme de 40 livres.

B. 11602. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 127 pièces, papier.

1467-1747. — Communes, biens, octrois. — Dijon. Lettres patentes de Charles, duc de Bourgogne, qui accorde aux habitants de Dijon, durant 20 ans, un octroi sur le vin et sur le rouage et l'entrée des bêtes vives, pour en consacrer le produit à l'entretien de l'hôtel ducal, aux fortifications et au pavement. — Débat avec la Chambre des comptes, au sujet de la répartition des sommes et des comptes. — Prolongation de cet octroi par le roi Louis XII. — Arrêt du Parlement de Dijon qui contraint les gens d'église à contribuer aux réparations des fortifications. — Mandement du roi Charles IX, qui, pour mettre un terme aux abus commis par les magistrats de Dijon dans l'emploi de leurs deniers d'octroi, ordonne que, dorénavant, ils en rendront compte au bureau de la Chambre des comptes. — Lettres du roi François II, qui cède aux habitants la prestation des marcs et un octroy sur le sel, pour en employer le produit aux fortifications. — Autres, de Henri III, qui exempte les audienciers de la chancellerie de Bourgogne de l'impôt pour les fortifications. — Procès-verbaux des visites et des réparations des murailles de la ville de Dijon. — Débats entre la Chambre des comptes et la ville au sujet du règlement des comptes d'octroi.

B. 11603. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1379-1639. — Communes, biens, octrois. — Agencourt. Enquête sur les limites de son territoire avec ceux de Boncourt, de Nuits et de la Berchère. — Argilly et châtellenie. Rôle des habitants des villages qui ont droit d'usage dans les forêts de la châtellenie. — Maintenue des habitants d'Argilly dans ces droits. — Arnay-le-Duc. Marché pour la construction de la halle. — Lettres patentes du duc Philippe le Bon, qui accorde aux habitants d'Arnay un octroi sur le sel, dont le produit devra être employé aux fortifications; — autres du roi Henri III qui, dans le même but, leur accorde un octroi sur le vin. — Autun. Bail de la Vierie d'Autun, appartenant au

roi. — Lettres du roi Henri III, qui dispense les habitants de l'obligation de rendre compte de leurs deniers à la Chambre des comptes au delà des trois dernières années. — Auxerre. Autres lettres d'Henri IV, qui valide les comptes rendus par le receveur de la ville d'Auxerre, devant la Chambre des comptes de Paris. — Auxonne. Bail des moulins du duc à la commune. — Lettres du duc Philippe le Bon, qui autorise les habitants à prendre dans ses forêts le bois nécessaire pour rebâtir leurs maisons incendiées. — Débats entre la ville et Huguenin Girard, qui, contrairement aux droits des habitants, avait essarté et converti des terres en prairies closes sur le territoire d'Auxonne. — Compte de l'emploi de 200 livres employées à la réparation de la chaussée. — Lettres du roi Henri III, qui continue aux habitants l'octroi de la moitié du péage, pour en affecter le produit aux fortifications. — Avallon. Enquête sur les droits d'étalage dus au roi par les marchands venus aux foires. — Mémoire touchant le droit de bourgeoisie appartenant au roi dans la châtellenie. — Enquête pour établir le droit des habitants à percevoir une prestation appelée Courtepinte.

B. 11603 *bis*. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1728-1736. — Communes, biens, octrois. — Arnay-le-Duc. Comptes des octrois non patrimoniaux, rendus par les magistrats municipaux devant la Chambre des comptes. — La recette monte à 14,603 livres et la dépense à 12,096 livres 15 sols 8 deniers.

B. 11603 *ter*. (Registre.) — In-folio, 314 feuillets, papier.

1761-1769. — Arnay-le-Duc. Compte des deniers de l'octroi accordé par arrêt du Conseil du 12 novembre 1760. La recette est inscrite pour 76,257 livres 14 sols 3 deniers, et la dépense pour 48,307 livres 19 sols un denier.

B. 11604. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1317-1729. — Communes, biens, octrois. — Bagnot. Attestation, en vertu d'une enquête, comment Bagnot et les Granges ne forment qu'un seul village. — Baubigny. Plaintes contre le seigneur de Rochefort, qui empêche le droit de pâturage des habitants sur son territoire. — Beaune. Opposition formée par la mairie à la réouverture de la porte Bataille. — Confirmation par Louis XII de l'octroi sur le sel et par Henri II de celui sur le vin. — Bellenod-sur-Seine, Cosne, Origny. Commission pour le débornement du territoire de ces villages. — Sentence qui déclare les habitants de Bellenod taillables haut et bas. — Belley. Compte des octrois de la ville sur le vin et la viande. — Besançon. Provisions de l'office de contrôleur de la recette de la cité, donné par le duc Philippe le Bon à Jacques Dospontoz. — Bourg-en-Bresse. Ordonnance du duc Amédée VIII, pour la réformation des abus des boulangers et meuniers. — Autre de Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui astreint les habitants aux impôts ou octrois levés pour les fortifications. — Boux. Débats avec le procureur du duc, touchant les droits d'usage des habitants dans les bois de la châtellenie de Salmaise. — Brasey. Plaintes des habitants contre l'ignorance et les abus du châtelain.

B. 11604 *bis*. (Registre.) — In-folio, 611 feuillets, papier.

1740-1763. — Belley. Compte de l'octroi extraordinaire autorisé par arrêts du Conseil et lettres patentes des 10 novembre et 11 décembre 1739 et 15 octobre 1748, présenté à la Chambre des comptes par les magistrats municipaux. La recette totale monte à 137,113 livres 15 sols. La dépense à 79,174 livres 16 sols 3 deniers.

B. 11605. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

Communes, biens, octrois. — Buffières-les-Cluny. Plaintes des habitants contre le seigneur des Murgers qui voulait les soustraire à la juridiction du duc de Bourgogne. — Busseaut. Enquête pour établir les droits d'usage des habitants dans les bois du roi. — Buxy. Sentence du bailliage qui maintient les habitants dans leurs droits d'usage et de pâturage dans les bois. — Chagny. Arrêt du Conseil qui lui accorde un octroi sur le sel. — Chalon-sur-Saône. Demande des habitants au duc de Bourgogne, de transférer la maison des fillettes communes derrière les halles, pour éviter les inconvénients qui en pourraient venir. — Déclaration du duc Charles touchant la maison de la boucherie et le nombre des bancs. — Débats entre le procureur du roi et les habitants, au sujet de places communes joignant les fortifications. — Enquête pour établir et constater la perte des archives de la ville, qui étaient renfermées dans la tour des Carmes et qui avaient été brûlées par les soldats étrangers de la garnison. — Procès-verbaux de visite et estimation des travaux aux ponts et fortifications de la ville. — Chassenay-les-Arnay. Plaintes adressées par les habitants au duc de Bourgogne sur les empêchements mis à leurs droits de pâturage dans les étangs. — Châtel-Gérard. Mémoire en faveur des villages de la châtellenie ayant des usages dans la forêt de Veausse. — Châtillon-sur-Seine. Déclaration des droits de domaine et de seigneurie de l'évêque de Langres à Chaumont de Châtillon. — Lettre du bailli de la Montagne touchant le franc marché érigé à Chaumont de Châtillon et l'octroi d'une maille sur le pain accordé aux habitants du Bourg de Châtillon. — Comptes des octrois rendus par les habitants du Bourg. — Débats entre les officiers du roi et les magistrats de Châtillon au sujet des places communes usurpées.

B. 11605 *bis*. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1623-1625. — Chalon-sur-Saône. Compte de N..., receveur des octrois accordés à la ville pour les réparations, fortifications, « parachèvement » des bastions, emparements et entretenement des ponts, ports, « puys, » chaussées et autres édifices publics. La recette monte à 19,212 livres 15 sols 5 deniers et la dépense à 20,218 livres 8 deniers.

B. 11606. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1292-1654. — Communes. Affaires. Lettres et sentences confirmatives des droits des habitants de Chaussin, Chenôve, Lux, Montagny, Saint-Désert, Chevigny-les-Auxonne, Chevrey-les-Vergy, Chissey, Pray, Culley, Cholleres, Corberon, Crot de Messey, Etais, dans les bois de leurs châtellenies. — Flagey-les-Gilly, Flassey-en-Bresse et Fresne-en-Chalonnais, dans les bois de la seigneurie. — Corcelles-les-Monts, droits de gerberie exigé par le seigneur de Vergy. — Creuse-les-Montcenis. Autorisation donnée par le duc Philippe le Bon aux habitants de construire un four pour leur usage. — Etevaux. Traité entre les habitants et le curé de Mitreuil pour la desserte de l'église. — Flagey, Vosne, Corboin, Fontaine et Villaines-en-Duesmois. Délimitation des finages. — Flammerans. Plaintes des tenanciers du duc contre les exactions du prévôt d'Auxonne. — Fleurey. Décharge accordée par la Chambre des comptes de la prestation payée par les habitants pour être exempts du logement militaire. — Fontaine-lez-Chalon. Remise d'une amende encourue par les habitants. — Fouchanges. Enquête touchant les droits réciproques du duc de Bourgogne et du sire de Perrigny sur cette terre.

B. 11606 *bis*. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1753-1762. — Flavigny. Etat au vrai produit par les magistrats du compte de l'octroi extraordinaire accordé à la ville par l'arrêt du Conseil du 9 janvier 1753. Recette 17,616 livres; dépense 17,196 livres 19 sols 6 deniers, employés à rembourser des capitaux empruntés et à des travaux.

B. 11607. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1384-1773. — Communes, affaires, octrois. — Géanges. Concession par Jean de Saint-Berain aux habitants, du droit du vain pâturage dans tous ses bois. — Gerland. Lettres du duc Philippe le Hardi, qui maintient les habitants dans leurs droits d'usage et de pâturage par tous les bois de la châtellenie d'Argilly. — Gigny. Sentence semblable du gruyer du Chalonnais en faveur des habitants. — Heuilley. Débats entre Guy de Pontailler, seigneur de Talmay, les habitants du lieu, d'une part, le procureur du duc et les habitants d'Heuilley, d'autre part, au sujet d'entreprises dudit procureur sur la justice seigneuriale de Talmay. — L'Isle-sous-Montréal. Mémoire du procureur du roi à la maîtrise d'Avallon, pour établir les droits des habitants à la pleine propriété des bois qui leur sont contestés par M. Berthier de Sauvigny. — Joux et Sagy. Maintenue des habitants, par le duc Philippe le Bon, en posssession de leurs droits d'usage dans les bois de la châtellenie de Sagy.

B. 11608. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1437-1619. — Communes, affaires, octrois. — Labergement-de-Messey. Pièces d'une instance entre les habitants et l'abbaye de Ferté-sur-Grosne, au sujet du vain pâturage sur le champ du Ty, et de la pêche dans l'étang Saint-Nicolas. — Crot-de-Messey. Lettre de Louis XII, qui maintient ce hameau en possession de ses droits d'usage dans les bois de la châtellenie. — La Loye. Concession de droits d'usage dans la forêt de Chaux, accordée par le duc Philippe le Bon aux habitants de la Loye. — Mâcon. Concession par le même aux habitants d'un octroi sur le vin, pour l'entretien des fortifications. Confirmation de cet octroi par le roi François I[er]. — Martailly. Sentence de maintenue des habitants en possession de leurs droits d'usage dans les bois de la châtellenie de Brancion. — Montagu. Mémoires et pièces relatives aux droits d'usage et de pâturage des habitants des villages dépendant de la châtellenie dans la forêt des Igaux. — Montmoyen. Requête des habitants à la Chambre des comptes afin d'être réintégrés dans la possession d'un paquier servant au pâturage commun. — Montréal. Autre semblable concernant les droits de la commune dans la forêt de Veausse.

B. 11608 *bis*. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1736-1753. — Louhans. Compte de l'octroi accordé à cette ville par arrêt du Conseil du 4 octobre 1735, rendu par les magistrats de la Chambre des comptes. Recette 25,425 livres 10 sols; dépense 26,010 livres 8 sols 6 deniers, employés tant à l'acquit des dettes qu'aux opérations du clocher de l'église, des ponts, pavés et maison commune.

B. 11608 *ter*. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets, papier.

1754-1764. — Louhans. Compte de l'octroi continué, rendu par les mêmes à la Chambre des comptes. Recette 61,300 livres 9 sols 6 deniers; dépense 57,255 livres 6 deniers, employés à la réparation du pavé, des ponts, à l'acquisition d'une horloge et à l'acquit des dettes contractées envers la province pour le rachat des charges municipales.

B. 11608 *quater*. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1692-1711. — Marcigny-les-Nonhains. Compte de l'octroi accordé par arrêt du conseil, rendu par les magistrats

municipaux à la Chambre des comptes. Recette 9976 livres 2 sols; dépense 7918 livres 4 sols 8 deniers, employés pour la plus grande partie au rachat des offices municipaux.

B. 11608 5°. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1713-1716. — Marcigny-les-Nonnains. — Compte de l'octroi renouvelé par lettres patentes du 24 janvier 1713. Recette 6157 livres, dépense 4734 livres 11 sols 1 denier, employés à l'acquit des dettes contractées par la ville.

B. 11608 6°. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1728-1732. —Marcigny-les-Nonnains. — Compte de l'octroi accordé par le Roi pour faciliter à la ville le remboursement des sommes empruntées pour le rachat des offices municipaux. Recette 1941 livres 12 sols; dépense 1643 livres 3 sols 7 deniers.

B. 11609. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1276-1582. — Communes, affaires, octrois. — Noir. Déclaration des habitants que leur village est placé sous la sauvegarde du duc de Bourgogne. — Noyers. Lettres de Miles, sire du lieu, qui accorde aux habitants demeurant en sa rivière des droits d'usage dans les bois de la seigneurie; — autres du duc Charles, qui cède les fossés de la ville aux habitants du lieu. — Orgelet. Lettres du duc Philippe le Bon, qui accorde aux habitants un octroi sur l'entrée des denrées et marchandises, pour en convertir le produit aux fortifications. — Peintre. Demande des habitants en maintenue dans leurs droits d'usage au bois de Brize. — Perrigny-sur-l'Ognon. — Autre semblable des habitants pour leurs droits de pâturage dans les bois de la châtellenie de Pontailler. — Poiseul-la-Ville et la Perrière. Autre des habitants pour droits semblables dans la forêt de Jugny. — Pontailler. Lettres du duc Philippe le Bon pour la reconstruction des ponts sur la Saône. — Praye. Déclaration des censes dues par les habitants au roi, à cause de la châtellenie de Brancion.

B. 11609 *bis*. (Registre.)— In-folio, 75 feuillets, papier.

1751-1757. — Nantua. Compte rendu par les magistrats de l'octroi accordé par arrêts du Conseil des années 1723 et 1751, pour en affecter le produit à l'agrandissement de l'église, à la construction du presbytère, d'une tuerie et d'un des fours banaux. Recette 19,167 livres 9 sols 4 deniers; dépense 7857 livres 13 sols.

B. 11609 *ter*. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

1724-1766. — Nuits. — Etats au vrai de la recette et dépense de l'octroi sur la marque des vins et le doublement du droit sur la farine, accordé aux habitants de Nuits par arrêts du Conseil du 19 décembre 1724 et 11 octobre 1757, pour acquitter les dettes de la ville, entretenir les fortifications, fonder un petit collége et se préserver des inondations du Muzain. La recette de la période de 1758-1766 est de 48,600 livres et la dépense de 65,674 livres 5 sols 2 deniers.

B. 11609 4°. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

1761-1775. — Nuits. — Etats au vrai, compte et bordereau de compte de l'octroi sur le vin et de son doublement, autorisés par arrêts du Conseil du 19 décembre 1724, 11 octobre 1757 et 22 décembre 1766, afin d'en employer le produit aux constructions contre les inondations de la rivière, à la réparation du pavé et à l'acquit des dettes de la ville. Le compte pour la période de 1767 à 1775 donne en recette 63,955 livres et en dépense 3696 livres 13 sols 6 deniers.

B. 11609 5°. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1742-1751. — Pont-de-Vaux. — Compte d'un octroi sur le vin, autorisé par arrêt du Conseil d'Etat du 21 mars 1741, rendu à la Chambre des comptes par les syndics de la communauté. La recette monte à 50,200 livres et la dépense à 33,248 livres 11 sols 9 deniers employés au rachat de charges municipales, au rétablissement du pavé et à l'acquit des dettes de la ville.

B. 11610. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1396-1409. — Communes, biens, droits, octrois. — Quarré-les-Tombes. Sentence de maintenue des habitants en possession de leurs droits d'usage dans les bois du duc de Bourgogne. — Richebourg. Engagement pris par les habitants de contribuer au guet et garde du château d'Arc-en-Barrois. — Ressie. Arrêt de maintenue des habitants en possession du droit de pâturage dans les terres et broussailles de la rivière de Loire. — Roussillon. Enquête pour établir les droits des habitants de mener paître leur bétail dans les bois de la châtellenie. — Rouvray. Autre pour constater les droits d'usage des habitants dans les bois du duc. — La Rochepot. Enquête dans l'instance entre Jacques Pot, seigneur de la Roche, et les habitants de Baubigny, Orches et Evelles, auxquels il contestait le droit de vain pâturage sur le territoire de sa seigneurie.

B. 11611. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1383-1611. — Communes, biens, droit, octrois.— Sagy. Mémoire du procureur ducal contre le droit prétendu par les habitants de mener paître leur bétail dans les bois de la châtellenie. — Saint-Ambreuil. Lettres du duc Philippe le Bon,

qui maintient les habitants en possession de leurs droits d'usage dans ses bois. — Saint-Bris. Transaction entre le seigneur et les habitants au sujet du droit de frestage. — Saint-Germain-du-Bois. Arrêt de maintenue des habitants en possession du vain pâturage dans les bois du roi. — Sauturne. Paroisse de Saint-Gervais. — Débats entre les habitants et le seigneur au sujet du droit d'usage dans les bois. — Saint-Jean-de-Losne. Nouvelle évaluation du perchoiment des maisons, perçu sur les maisons. — Procès-verbal de perchoiment de ces maisons. — Traité entre le duc Philippe le Bon et les habitants, pour les réparations de la halle. — Concession d'une partie de l'hôtel du duc au receveur de la menue conduite et du péage. — Saint-Julien. Poursuites du procureur ducal contre les habitants du lieu, au sujet du guet et garde de la ville de Dijon. — Saint-Martin-de-Marmeaux. Lettres du roi Louis XI, qui maintient les habitants en possession de leurs droits d'usage dans la forêt de Planoise. — Saint-Valérien. Sentence qui maintient les droits des habitants dans les bois des communautés. — Sainte-Colombe. Mémoire du procureur ducal pour prouver que la viguerie est du bailliage de Mâcon. — Saucy-les-Noyers. Requête pour établir les droits d'usage des habitants dans les bois de la seigneurie. — Santans et Etrepigny. Lettres patentes du duc Philippe le Hardi, qui maintient les droits d'usage des habitants dans la forêt de Chaux.

B. 11611 *bis*. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1702-1755. — Saint-Jean-de-Losne. Etat d'apurement des comptes d'octroi présenté à la Chambre des comptes par les maire et échevins, d'où il résulte que les dus en faveur des magistrats s'élevant à 12,017 livres 16 sols 6 deniers et les débets provenant des comptes à 13,790 livres 13 sols 1 denier, la compensation entre ces deux sommes s'élève à 1772 livres 13 sols 9 deniers.

B. 11611 *ter*. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1761-1776. — Saint-Jean-de-Losne. Etats au vrai de la recette et dépense de l'octroi, autorisé par arrêts du Conseil d'Etat des 12 décembre 1760, 12 avril 1763 et 17 avril 1770. La recette de la période de 1763 à 1770 est de 74,404 livres 13 sols 10 deniers, la dépense de 75,931 livres 1 sol 8 deniers, employée à l'acquit des dettes, aux réparations du pont et de l'hôtel de ville.

B. 11611 *quater*. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1728-1748. — Saint-Trivier. Compte rendu par les syndics de l'octroi autorisé par arrêts du Conseil des 30 décembre 1727 et 12 août 1738. La recette monte à 21,033 livres, et la dépense à 25,040 livres 8 sols 7 deniers, employés à l'acquit des dettes de la ville. — Etat au vrai.

B. 11612. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1394-1581. — Communes, droits, biens, octrois. — Saulieu. Débats entre la mairie et la Chambre des comptes pour la reddition des comptes d'octrois. — Semur. Autorisation donnée par le duc Philippe le Bon aux habitants de bâtir un moulin à vent. — Enquête sur les droits prétendus par les habitants sur les chaumes Parise et Ronde; — autre sur le débat survenu entre l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, le procureur ducal d'une part et les habitants de Semur, qui prétendaient avoir le droit de pêche dans l'Armançon, depuis le pont de Normier jusqu'à celui de Senailly, et la faculté, pour l'exercer, de lever les vannes des moulins situés sur ce parcours. — Seurre. Requête à la Chambre des comptes pour la vérification des lettres d'octroi sur le sel, accordées à la ville.

B. 11612 *bis*. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1698-1701. — Saulieu. Compte rendu par les magistrats de la recette et dépense de l'octroi patrimonial. Recette 4650 livres, dépense 4517 livres 16 sols 4 deniers, dont 4200 pour le remboursement des offices de jurés mouleurs, visiteurs, compteurs, mesureurs et peseurs de bois et charbons.

B. 11612 *ter*. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1696-1710. — Saulieu. Compte des octrois non patrimoniaux rendus par les mêmes. Recette des deux comptes : 12,879 livres 3 sols, dépense 9,555 livres 4 sols 10 deniers, employés au rachat des offices de receveur, contrôleur des deniers communs, greffiers des rôles des tailles, commissaires aux revues et logements militaires, etc.

B. 11612 4°. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1712-1716. — Saulieu. Compte des mêmes octrois. Recette 6,000 livres, employées pour la plus grande partie à l'acquittement des dettes de la ville.

B. 11612 5°. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1716-1719. — Saulieu. Compte du même octroi. Recette 4160 livres 10 sols, dépensée pour la quote-part de la ville dans la finance de 200,000 livres votée par les Etats pour le doublement des octrois.

B. 11612 6°. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1745-1756. — Saulieu. Compte du même octroi autorisé par arrêt du Conseil du 19 décembre 1744, pour l'acquit

des dettes, des réparations à faire aux fortifications, le rachat d'offices municipaux, la construction d'un hôpital et des réparations à l'hôtel de ville et au collége. Recette 27,600 livres, dépense 13,671 livres 19 sols 8 deniers.

B. 11612 7°. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1758-1766. — Saulieu. Compte du même octroi continué par arrêt du 11 octobre 1756, pour la reconstruction d'un hôtel de ville, la réparation du pavé et des édifices communaux. Recette 14,830 livres; dépense 1493 livres 8 sols 4 deniers. Bordereau du compte.

B. 11612 8°. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1758-1766. — Saulieu. Compte par état au vrai du même octroi, produit par les magistrats devant la Chambre des comptes et l'Intendant.

B. 11612 9°. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

1739-1750. — Seurre. Compte par état au vrai des octrois non patrimoniaux accordés par arrêt du Conseil d'Etat du 16 juin 1739, à l'effet d'en employer le produit au rachat des offices municipaux nouvellement créés, à l'acquit des dettes de la ville, à la construction du pont, de concert avec les Etats de la province, aux réparations des édifices communaux et à l'achat de pompes et seaux pour les incendies. La recette est de 95,202 livres et la dépense de 79,163 livres 1 sol 7 deniers.

B. 11613. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 12 pièces, papier, 1 sceau.

1380-1658. — Communes, droits, biens, octrois. — Spoy. Requête à la Chambre des comptes touchant le guet et garde que les habitants doivent au château de Talant. — Trélu. Cession de terrains faite par le seigneur aux habitants. — Vaillant-en-Comté. Déclaration des droits perçus par le duc pour le four banal dudit lieu. — Verdun. Procès-verbal de visite des bâtiments, biens et revenus de la châtellenie, par les commissaires du duc. Ils constatent, entre autres choses, « que le chastel est assis en une petite isle close par la rivière du Doubs, mais qu'ils n'ont pu y pénétrer faute de navoy. » — Sommation aux habitants de représenter à la Chambre des comptes leurs lettres de continuation d'octroi. — Amodiation des droits de tieulle, aunage et courretage à J. Coustain, seigneur de Navilly. — Verjux. Requête des habitants au duc pour demander la confirmation de leurs franchises et le droit d'imposer pour la réparation des digues et levées. — Verrey-sous-Salmaise. Enquête obtenue par les habitants pour justifier de leurs droits de nommer et d'instituer de messiers et des vigniers. — Villebichot. Arrêt qui déboute les religieux abbé et couvent de Citeaux des droits qu'ils prétendaient dans les bois de cette commune. — Voutenay. Ordonnance de l'élu en la prévôté de Vézelay, qui déclare les habitants, comme relevant du duché de Bourgogne, francs et exempts de tous droits d'aides au profit du roi.

B. 11613 *bis*. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

1761-1771. — Tart-le-Bas. — Arpentage et plans généraux des prairies du territoire, dressés en vertu d'arrêt du Parlement. — Arrêt du même Parlement concernant le droit de commise prétendu par le seigneur sur les forains.

B. 11613 *ter*. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1702-1704. — Toulon-sur-Arroux. — Compte rendu par les maire et échevins de l'octroi non patrimonial accordé pour acquitter la quote-part du bourg dans la finance de 922,000 faite au roi par les Etats pour le rachat de 24 édits bursaux. Recette 1000 livres; dépense 1037 livres.

B. 11613 4°. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1706-1711. — Toulon-sur-Arroux. — Compte du même octroi, autorisé par arrêt du 5 mars 1704, pour l'acquit des dettes contractées lors du rachat des offices municipaux nouvellement créés. Recette 2177 livres; dépense 2152 livres 5 sols 9 deniers.

B. 11613 5°. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1772-1778. — Tournus. — Compte rendu par les maire et échevins de l'octroi accordé par arrêt du Conseil d'Etat du 8 septembre 1772, pour construire l'hôtel de ville, avec une place au devant, réparer le pavé, les promenades et établir un abreuvoir. Recette 59,210 livres 17 sols; dépense 29,186 livres 3 sols, non compris les articles en souffrance, montant à la somme de 31,177 livres 15 sols.

B. 11613 6°. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

1752-1765. — Vitteaux. — Compte de l'octroi extraordinaire, autorisé par arrêt du Conseil d'Etat du 1er février 1762, et de 6 années du don gratuit, rendu par les maire et échevins à la Chambre des comptes. La recette totale monte à 21,600 livres et la dépense à 12,918 livres 18 sols 6 deniers employés à la réparation du pavé, au rachat d'offices municipaux, à l'acquisition d'une maison pour servir d'hôtel de ville, aux réparations des édifices communaux, etc.

B. 11614. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 5 pièces, papier, 3 sceaux.

1398-1418. — Conciles de Pise et de Constance. — 1398. Mandement du roi Charles VI, rendu ensuite du concile de

Paris, par lequel il déclare de nulle valeur dans le royaume les grâces impétrées de l'anti-pape Benoît XIII (Pierre de Lune). — 1407. Message envoyé par le duc de Bourgogne à Portvendres, vers le pape « de la Lune. » — 1408. Copie de deux bulles de l'anti-pape Benoît XIII. Par la première, il somme Pierre Carrario, son compétiteur, élu sous le nom de Grégoire XII, et les cardinaux, ses adhérents, de le reconnaître comme le seul pape, sous peine d'excommunication. Par la seconde, il menace de la même peine le roi de France s'il persiste à se déclarer neutre entre lui et son concurrent. — 1408. Injonction du duc Jean aux bénéficiers du diocèse de Besançon de payer les décimes dus à l'archevêque pour son voyage au concile de Pise. — Frais de la reconduite du neveu du pape venu pour visiter le duc de Bourgogne à Rouvres, depuis ce lieu jusques aux frontières d'Allemagne. — Mandements et quittances pour le paiement des gages de Martin, évêque d'Arras, de Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges et de Sainte-Croix, chevalier, conseiller et chambellan du duc; de Jean de Neuchâtel, sire de Montagu; Jean de Montlyon, aumônier du duc; Simon de Saulx, abbé de Moutier-Saint-Jean; Pierre Cauchon, vidame de Reims, conseiller du duc; Gauthier de Ruppes, chevalier, sire de Soyes, ambassadeurs du duc Jean sans Peur auprès de l'empereur et du concile de Constance; — de l'abbé de Moutier-Saint-Jean, Lyon de Nozeroy; Jean Rappiot; Thierry-le-Roy; Jean de la Palud et Jean Arrant, envoyés par le duc au concile « pour le fait touchant la proposition de feu maistre Jean Petit; » — des messagers et chevaucheurs envoyés aux pères du concile et aux ambassadeurs. — Deux cahiers de la proposition de Jean Petit et de la réplique des théologiens de Paris. Quatre cahiers contenant les opinions des théologiens français, allemands et anglais, du clergé régulier et séculier, choisis par le concile pour décider sur la proposition de Jean Petit, ainsi formulée : « *Licitum est unicuique subdito sine quocumque mandato vel precepto secundum leges naturalem moralem et divinam occidere vel occidi facere quemlibet tiranum*, etc. — Mandement signé du roi Charles VI à ses ambassadeurs au concile pour leur interdire toute poursuite à l'encontre du duc de Bourgogne au procès qui pourrait mouvoir au concile, à l'endroit de la foi. — Sentence des cardinaux, commissaires du concile, qui casse la sentence prononcée par Gérard, évêque de Paris, et Jean Polet, inquisiteur de la foi, contre la proposition de Jean Petit. — Original du décret du concile, qui ordonne la déposition de Pierre de Lune. — Lettres patentes de Charles VI, qui révoque et désavoue tout ce que ses ambassadeurs au concile de Constance ont obtenu contre le duc de Bourgogne, et notamment la condamnation de la proposition de Jean Petit.

B. 11615. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 20 pièces, papier, 1 sceau.

1431-1433. — Concile de Bâle. — Proclamation des magistrats de la ville de Bâle à l'occasion de la tenue du concile. — Mémoire adressé au duc de Bourgogne pour la conservation et l'accroissement de son Etat, lors de la convocation du concile. — On conseille de se rapprocher du duc de Milan, des électeurs de l'empire, et surtout de l'empereur « *qui multum ducitur per blandicias*, » et qui, les Espagnols soutenant le roi de France et les Anglais, lui duc pourrait faire pencher la balance en sa faveur. — Avis de prolonger les trêves et conseils sur les débats de la paix qui doit s'ouvrir avec les députés du roi. — Dépêche des ambassadeurs du duc de Bourgogne au concile, adressée au chancelier Rolin, concernant les trêves demandées par le duc d'Autriche. — Enquête prescrite par les pères du concile pour savoir quel rang fut attribué aux ambassadeurs du duc de Bourgogne au concile de Constance. — Déclaration du duc Philippe le Bon, par laquelle, informé des manœuvres des électeurs de l'empire à l'endroit de ses prérogatives, il mande que, tout en adhérant au concile assemblé à Bâle, il défend à l'évêque de Nevers, à Guillaume de Lannoy, chevalier, chambellan, à Jean de Favin, trésorier de Besançon, à Jean Vivien, archidiacre de Beaune, et à Robert Audot, ses ambassadeurs, de prendre part aux délibérations du concile s'il n'a pas la place qui lui est due d'ancienneté. — Dépêches des ambassadeurs au chancelier. Ils maintiennent leur prétention de siéger après les ambassadeurs des rois, et lui mandent qu'on aura fort à faire pour empêcher les pères du concile de déposer le pape Eugène. — Sentence des commissaires du concile, qui décide que, la réunion se tenant en Allemagne, le premier ambassadeur du duc de Bourgogne siégera après ceux des rois et avant ceux des électeurs. Protestation des deux parties contre cette sentence. — Lettre de créance donnée par les pères du concile aux députés envoyés pour conférer avec le chancelier Rolin. — Instructions données à l'archevêque de Rouen; aux évêques de Cambrai, de Constance, d'Auxerre, de Chalon et de Nevers; aux abbés de Citeaux, de Saint-Seine, de Saint-Claude, de Dommartin; au comte de Fribourg; au marquis de Hochberg; à Guy de Pontailler, sire de Talmay; Gilbert de Lannoy; Jean Occors, dit Gassequin, chevalier, chambellan; Quantin Ménard, prévôt de Saint-Omer; Jean Vivien, prévôt de Chablais; Jean Favyn, trésorier de Besançon; Henri de la Roche, prévôt de Lausanne; Jean Gribouveal, archidiacre de Chalon; Jean Lavantage, docteur en médecine, conseiller, et Guy Serrurier, secrétaire, ambassadeurs de Philippe, duc de Bourgogne, au concile de Bâle. — Adhésion aux ouvertures du concile pour conclure la paix. — Promesse d'observer et faire exécuter les décrets qui seront rendus, même contre le pape, s'il n'adhérait au concile. —

Protestations contre les insultes proférées par les ambassadeurs du roi contre ceux du duc. — Excuses de n'avoir pu envoyer plus tôt son ambassade à cause de la guerre. — Acceptation du duc de Savoie comme médiateur. — Déplaisir du différend survenu entre le pape et le concile. — Maintien de la prérogative qui lui a été assignée par le concile de Constance, etc. — Dépêches des ambassadeurs au chancelier Rolin, touchant leur entrée solennelle à Bâle et les délais obtenus pour l'adhésion du pape ; l'audience qu'ils ont eue des pères du concile pour la remise de leurs lettres de créance et l'exposé de leur mission. — Dépêche des ambassadeurs au duc pour l'informer qu'ils ont été admis auprès des pères du concile auxquels ils ont proposé ce qu'ils avaient été chargés de leur dire touchant le pape et la paix générale. — Réponse du pape Eugène IV aux ambassadeurs du duc de Savoie, touchant son adhésion au concile. — Requête des ambassadeurs des ducs de Bourgogne et de Savoie au concile pour demander un délai de trois mois, afin de déterminer le pape à donner son adhésion au concile. — Sentence du cardinal de Sainte-Cécile, délégué du concile, qui prononce que le duc de Bourgogne aura séance immédiatement après les rois et avant les électeurs. — Sommaire des enquêtes pour établir la prétention du duc. — Dépêche des ambassadeurs du roi d'Angleterre au duc de Bourgogne pour l'informer des démarches qu'ils ont faites auprès de l'évêque « de Lubicence, » ambassadeur de l'empereur Sigismond au concile, pour lui représenter les graves inconvénients qui pourraient naître des lettres de défiance qu'il avait fait signifier à lui duc.

B. 11616. (Volume.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin, bulle en plomb.

1435. — Concile de Bâle. — Décret du : « *Sacro sancta generalis synodus Basiliensis in spiritu sancto legitime congregata universalem ecclesiam representans* » portant ratification du traité de paix conclu à Arras par son intercession, le 22 septembre, entre Charles VII, roi de France, et Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

B. 11617. (Volume.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1439-1441. — Concile de Florence. — Bulle originale du pape Eugène IV, donnée à Florence, la veille des nones de février 1441, par laquelle il notifie les décisions arrêtées au concile tenu dans l'église de Sainte-Marie-Nouvelle, à Florence, pour la réunion des deux églises grecque et romaine. Elle est signée de la propre main du pape, de dix-sept cardinaux et de deux secrétaires. Il ne reste du sceau en plomb que les lacs de soie rouge.

B. 11618. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier, 7 sceaux.

1332-1434. — Privilèges accordés par le Saint-Siége à la maison de Bourgogne. — Bulle du pape Jean XXII, qui accorde à Marguerite d'Evreux, comtesse de Bourgogne, pour elle et ses hoirs, le droit de présentation à toutes les chapelles qu'ils fonderont. — Brefs du Pape Urbain V, qui permet au confesseur du duc Philippe le Hardi de le dispenser de faire maigre, par l'avis du médecin, aux jours défendus ; — de lui administrer le corps de N. S. et autres sacrements quand il faudra ; — qui autorise son chapelain ou un prêtre à chanter devant lui la messe avant jour ; — qui donne au confesseur le droit de l'absoudre de certains cas, sauf de ceux réservés au Saint-Siége. — Lettres du duc Philippe le Hardi, qui, en conformité du privilége qui lui a été accordé par le pape Clément VII de pourvoir à 120 bénéfices, tant dedans que dehors le royaume de France, nomme Jean Mousquet à un canonicat de Saint-Pierre d'Orléans. — Brefs du pape Eugène IV, qui reconnaît Philippe le Bon comme légitime possesseur de ses Etats, le tient pour son fils et véritable catholique, s'engage à rester neutre entre lui et ses adversaires et promet de ne conférer aucun bénéfice de ses Etats et à des étrangers ; — qui mande au même son intention de pourvoir Jean d'Harcourt, évêque d'Amiens, de l'église de Tournay, qui est vacante ; — qui le remercie de ses lettres au sujet de ce qui lui est survenu « *in Urbe*, » lui promet de ses nouvelles dès qu'il sera arrivé à Pise, et le prévient qu'on doit l'entretenir de sa part touchant l'évêché de Tournay.

B. 11619. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier, 12 sceaux.

1263-1701. — Chapelles castrales. — Charte de fondation et de dotation de la chapelle castrale de Bar-sur-Seine, par Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne et règlement sur le service du culte. — Assignation de fonds et rentes pour la dotation de la chapelle du château de Gray par la reine Jeanne, Eudes IV, duc de Bourgogne, et Jeanne de France, sa femme, et Marguerite de France, comtesse de Flandres. — Quittances de gages données par les chapelains des chapelles ducales, puis royales, des châteaux de Gray, d'Ornans, de Quingey, Scellières, de Volenay, de Salmaise, de Montbard, de Talant, d'Aignay, de Decize, de Rochefort, de Bracon, de Rouvres, de Montcenis et de Saulx-le-Duc. — Nomination par Jeanne de Sainte-Croix, dame de Savigny-en-Revermont, de Pierre Marcot, en qualité de chapelain de la chapelle du château de Verdun. — Enquête touchant l'usurpation d'une vigne ayant appartenu à la chapellenie du château de Montbard. — Nomination par Georges de Varax, sire de Chaset, d'un chapelain pour la desserte de la chapelle Notre-Dame du château. — Ratification par Emmanuel Philibert, duc de Savoie, de la nomination d'un chapelain de la chapelle du château de Saint-Trivier. — Nomination par le roi François Ier d'un chapelain pour la desserte de la chapelle Saint-Louis, fondée au château de Mâcon.

B. 11620. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier, 25 sceaux.

1276-1338. — Anniversaires des ducs Hugues IV, Robert II et sa femme Agnès de France. — Promesses des abbayes de Saint-Bénigne et de Saint-Etienne de Dijon, du chapitre de Saint-Denis de Vergy, de célébrer les anniversaires fondés dans leurs églises, soit par le testament du duc Hugues IV, soit par donation de son fils Robert II. — Lettres des abbés et couvents de Boulogne-sur-Mer, de Fontenay, de Saint-Vincent de Chalon, de Saint-Martin d'Autun, de Pothières, de la Bussière et de la Ferté-sur-Grosne, du recteur de la léproserie d'Autun, du grand prieuré de Saint-Marcel-les-Chalon, du chapitre de Saint-Denis de Vergy, qui promettent de célébrer les anniversaires fondés dans leurs églises par le duc Robert II et Agnès de France, sa femme, tant pour le repos de leur âme, que celles de leurs prédécesseurs. — Quittances de la fondation de cet anniversaire données par les Bernardines de Tart.

B. 11621. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier, 16 sceaux.

1317-1469. — Anniversaires des ducs Hugues V, Eudes IV, Jeanne de France, sa femme, et Philippe de Rouvres. — Quittance donnée par le chapitre de Saint-Andoche de Saulieu de la somme de 100 sols, léguée par le duc Hugues V pour un anniversaire. — Engagements ou promesses faites par les abbayes de Saint-Martin d'Autun, de Marcilly-les-Avallon, de Fontenay, d'Oigny, de la Sainte-Chapelle de Dijon, les églises d'Autun, les chapitres d'Epoisses. de Thil, les prieurés de Saint-Thibault, du Val Saint-Benoît, de Veauce, de Pontailler, la cure de Talant, la Chartreuse de Lugny, de célébrer les anniversaires fondés pour le repos de l'âme du duc Eudes IV et de Jeanne de France, sa femme. — Promesses de l'abbaye de Fontenay, de la Chartreuse de Notre-Dame de la Prée-les-Troyes, de célébrer un anniversaire en faveur de Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne, et de ses frères et sœurs.

B. 11622. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 18 sceaux.

1362-1484. — Anniversaires pour le roi Jean et Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon et Charles, ducs de Bourgogne. — Promesses faites par les abbayes de Saint-Etienne de Dijon, de Saint-Andoche d'Autun et le chapitre de Saint-Denis de Vergy, la cure d'Auxonne, de célébrer les anniversaires fondés dans leurs églises pour le repos des âmes du roi Jean et des princes de sa famille ; — autres semblables pour la Chartreuse de Lugny, les prieurés de Saint-Léger, du Val-des-Choux ; les chapitres du bois de Vincennes, de l'abbaye de Notre-Dame de Châtillon, de Bellevaux ; les évêques et les chapitres de Lisieux de Troyes et d'Autun ; les Cordeliers de Gray, touchant ceux fondés en l'honneur du duc Philippe le Hardi ; — autres semblables souscrits par la cure d'Auxonne, les Cordeliers de Châtillon, les abbayes de Saint-Etienne de Dijon, de Saint-Seine et de Citeaux, le grand prieuré de Saint-Pierre de Mâcon, concernant les anniversaires fondés pour la commémoration des ducs Jean, Philippe le Bon et Charles, ducs de Bourgogne.

B. 11623. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1349-1409. — Anniversaires des princes de Bourgogne et de Savoie. — Promesse du chapitre de Saint-Omer de fonder un anniversaire pour le repos de l'âme de Marguerite de France, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne. — Quittance du prix de la fondation, par les comtes de Savoie, d'un anniversaire dans l'église Notre-Dame de Bourg.

B. 11624. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier, 20 sceaux.

1315-1690. — Fondations d'une chapelle dédiée à Saint-Maurice, en l'église de Duême, par Loys de Bourgogne, prince de Morée et sire de Duême ; — par le duc Philippe le Bon ; — d'un service de *Salve Regina* en l'église Notre-Dame de Dijon ; — de services religieux en la chapelle Notre-Dame du Chemin, près Beaune ; — d'une messe à note en l'église de la Sainte-Chapelle de Dijon, par René d'Anjou, duc de Bar et de Lorraine. — Obligation souscrite par les curé et chapitre de Chaussin de célébrer les offices religieux attachés à la chapelle ducale, érigée dans leur église. — Institution par le duc Jean d'un chapelain de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine en l'église Notre-Dame de Dole. — Mandement du roi Charles IX pour l'acquit des fondations faites par ses prédécesseurs en l'église de l'abbaye de Saint-Claude. — Quittances données aux receveurs et châtelains des ducs de Bourgogne et des rois de France, par les églises de Saint-Etienne, de Saint-Paul de Besançon, de Notre-Dame de Lens, de Jaucourt, de Troyes, de Notre-Dame de Paris, d'Autun, de Colomoustier, de Pommard, de Pouilly-en-Auxois, de Rossillon en Bugey ; — par les prieurés de Fontaines-les-Luxeuil, de Champlitte, d'Ennegrey, de Jouhe ; — par les abbayes de Saint-Martin d'Autun, de Luxeuil, de Saint-Pierre de Chalon ; — des aumônes ou des sommes assignées sur les revenus du domaine pour l'entretien de lampes ardentes ou la desserte de services religieux. — Quittances données par le commandeur de Saint-Antoine de Norges des porcs envoyés chaque année en aumône le jour de la Saint-Antoine par le duc, en nombre égal à celui des membres de la famille ducale.

B. 11625. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier, 4 sceaux

1304-1501. — Evêché d'Autun. — Lettres de garde obtenues du roi Philippe le Bel par l'évêque d'Autun, contr

ʻeprises du duc de Bourgogne et de ses officiers à Fla- — Transaction entre Eudes IV et l'évêque d'Autun au ɜ la justice de la grange de Jailly. — 1387. Homologaɪr le Parlement de Paris, d'une transaction sur procès, ɪ entre Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et l'évêque ɑ, laquelle règle et détermine les droits réciproques des arties dans la justice haute, moyenne et basse de la iction d'Autun. » — Enquête, jugement du duc et pron relatifs à ces débats. — Enquête touchant les entreles officiers de l'évêque sur la justice du duc. — Man; de la Chambre des comptes qui, en vertu des lettres met François Rolin, chevalier, sire de Beauchamp, en ion de la régale de l'évêché d'Autun, vacante par la 'Antoine de Chalon. — Lettres patentes de Louis XII, ɪque la connaissance du débat survenu entre le dona; les officiers du bailliage de Mâcon, qui prétendaient ɪsaisir. — Lettres du roi Louis XII et de l'évêque d'Alby ambre des comptes, pour l'informer du don de cette fait audit évêque.

1626. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

5-1563. — Archevêché de Besançon, évêchés rre et de Belley. Lettres patentes de Philippe le Bon, Bourgogne, qui confirme les droits de l'évêque d'Auur le sel vendu ou passant dans la ville. — Décharge ɜ par Philibert de Lenoncourt, évêque d'Auxerre, de la de 2000 livres imposée sur lui pour sa portion de ɪnt contracté par le roi sur les évêques du royaume.— nent du duc Philippe le Hardi aux gens de son conseil, mpêcher désormais les entreprises des officiers sur les le justice haute, moyenne et basse de l'archevêque de ɔn. — Quittance par Girard, archevêque de Besançon, ɪnnée par le duc Philippe le Hardi. — Lettres closes du ilippe le Bon aux gens de son conseil, pour déléguer ommissaires qui, avec ceux choisis par l'archevêque, s'enquérir de la valeur de la régale. — Invitation faite ʻchevêque de Besançon au comte de Savoie de mettre la Baume, élu évêque de Belley, en possession de ɪéfice. — Sommation du duc de Savoie à l'évêque de le lui prêter serment de fidélité. — Sentence des con-Berne et de Fribourg qui maintient l'évêque de Belley ession du prieuré de Romain-Moutier que lui disputait pitre. — Autorisation du duc de Savoie à l'évêque de le lever 50 écus sur les ecclésiastiques de son diocèse, rendre au concile de Trente.

. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 9 pièces, papier, 9 sceaux.

1-1531. — Archevêché de Lyon, évêchés de Chalon ɪn. — Transaction entre Durand, évêque de Chalon, Alix, duchesse de Bourgogne, et Béatrix, comtesse de Chalon, par laquelle les parties règlent les droits respectifs de justice et de propriété qu'ils ont à Chalon : — autre entre le duc Robert II et G., évêque de Chalon. — Franchises accordées par le duc Hugues IV à la cité de Chalon. — Traité entre l'évêque Guillaume et Guy, sire de Verdun, au sujet de la justice à Ciel ; — autre, entre l'évêque Guy et le duc Hugues IV, concernant la garde de Saint-Loup-de-Mazières. — Ratification par les rois saint Louis et Philippe le Hardi. — Lettres de garde accordées par le roi Philippe le Bel à l'évêque de Chalon, contre les violences des seigneurs du voisinage. — Maintenue du duc Robert II en possession de cette garde. — Enquête pour prouver, contrairement aux prétentions du duc de Bourgogne, que le roi de France avait plusieurs fois levé la régale au diocèse de Chalon. — Passeport donné en 1474 par le chancelier de Bourgogne à l'évêque de Mâcon. — Bail fait par l'évêque à la commune de Chalon, d'un terrain pour y déposer les immondices de la ville. — Arrêt du parlement de Paris qui déboute l'évêque de ses prétentions à connaître des causes en matière civile. — Quittance donnée par Jean Germain, évêque de Chalon, d'une somme de 9 livres, provenant d'une rente sur la foire chaude de Chalon. — Edit du roi Louis XII qui renvoie au bailli de Dijon la connaissance de toutes les causes de l'évêque et du chapitre de Chalon, tant que le duché de Bourgogne sera uni au royaume de France. — Lettres d'évocation obtenues au parlement de Dijon, par les officiers du bailliage de Chalon, pour le maintien des droits du roi touchant la régale. — Arrêt du parlement de Paris relatif à l'opposition formée par l'archevêque, le chapitre et les habitants de Lyon, aux prétentions du bailli de Mâcon dans la justice de la ville. — Accord fait entre l'évêque de Mâcon et le comte de Savoie, sire de Bagé, au sujet de leurs droits réciproques de justice et de propriété dans les villages de Bresse.

B. 11628. — (Liasse.) — 19 pièces, parchemin, 6 pièces, papier, 3 sceaux.

1350-1531. — Chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Lettres de Jean de France, duc de Normandie, tuteur du duc Philippe de Rouvres, par lesquelles, vu la charte du duc Eudes III, de l'an 1214, il maintient le doyen de la Sainte-Chapelle comme chapelain de sa maison, et, à ce titre, le gratifie chaque année à Noël d'une robe fourrée. — Ordonnance du duc Philippe le Hardi, portant que la juridiction sur les chanoines et personnes du chapitre appartiendra, non au doyen seul, mais aux doyen et chanoines conjointement, et aux derniers en l'absence du premier. — Bulle du pape Clément VII qui, sur le refus du doyen et du chapitre de juger des cas reprochés à l'un d'eux, autorise le duc à choisir un dignitaire de l'église pour en connaître. — Mandement de la

somme de 2000 francs donnée par le duc Philippe le Bon pour la reconstruction des piliers de la nef de la Sainte-Chapelle ; — autre par lequel il ordonne le remboursement au chapitre d'une somme de 1050 écus, qui avait été empruntée par ses conseillers sur celle léguée par le duc Jean, son père, pour la fondation d'une messe matinale à la chapelle Notre-Dame de la Sainte-Chapelle.— 1424. Lettres patentes du même, qui institue à la Sainte-Chapelle quatre petits enfants et un maître « pour les apprendre en l'art de chant, contrepoint, deschants et de grammaire, et par eux faire dire tous les samedis une messe à notes a deschants et à orgues à heure de primes. » — Obligation souscrite par le chapitre d'entretenir cette fondation pour laquelle le duc donne 200 livres de rente. — 1431. Lettres patentes du duc Philippe le Bon qui établit dans la Sainte-Chapelle de Dijon, « dédiée à saint Jehan l'Évangéliste, cousin appostre et singulièrement ami et secrétaire de Dieu, et en laquelle lui duc a reçu le baptême, » le siége et collége de l'ordre de la Toison-d'Or, qu'il vient d'instituer, et y fonde à cet effet plusieurs services religieux ; — autres par lesquelles il dote la Sainte-Chapelle de fondations nouvelles, parmi lesquelles quatre prébendes pour des chanoines « souffisans en art de musique. » Adhésions données par le chapitre à ces nouvelles fondations ; — autre au droit que s'est réservé le duc de racheter pour 1500 francs une rente de 100 livres, acquise par le chapitre sur le sire de Mirebeau. — Arrêt du Parlement de Paris qui, contrairement aux prétentions du chapitre de la Sainte-Chapelle, seigneur de Ruffey, maintient les maire et échevins de Dijon dans le droit d'y exercer la justice haute, moyenne et basse. — Lettres du roi Charles VII qui maintient et confirme toutes les donations faites par le duc Philippe le Bon à la Sainte-Chapelle de Dijon. — Mandement de la Chambre des comptes pour le paiement de deux cierges de cire de 100 livres chaque, avec les écussons et deux torches de cire jaune de 10 livres, offertes, par le roi Louis XII, à la confrérie de la Sainte-Hostie à la Sainte-Chapelle, en rendant le bâton.

B. 11629. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier, 18 sceaux.

1253-1389. — Autun. Chapitre Saint-Lazare. Transaction avec le duc Hugues IV, par laquelle ce dernier accorde aux chanoines, aux prêtres et aux clercs attachés à leur service, le droit d'affouage dans la forêt de Planoise ; — celui d'y prendre du bois pour construire et réparer des tours, moulins et maisons ; — celui de recevoir et retenir les hommes étrangers ; il leur donne son droit de banvin, sauf celui de Riveau ; — le droit de prise sur la place, entre les églises Saint-Nazaire et Notre-Dame, et les cinq muids d'avoine que leurs hommes de Sussey lui devaient annuellement. — Hommage fait par le duc Robert II à l'évêque et au chapitre d'Autun de tout ce qu'il possède à Autun et à Avallon. — Lettres patentes du roi Philippe le Bel qui, contrairement aux prétentions du chapitre, déclare Autun et Chenôve de la baronnie du duc de Bourgogne, l'en reconnaît le justicier, sauf la franchise du cloître. — Le chapitre est maintenu dans la garde du Châtelet et du Chaffaud, élevé près la fontaine de ce nom, etc. — Autres portant que le chapitre d'Autun et ses hommes sont placés sous la garde du duc. — Traité entre le duc Eudes IV et le chapitre, par lequel les parties adhèrent aux lettres ci-dessus. — Le duc autorise le chapitre à fortifier le cloître, promet d'être bon gardien, le maintient dans l'exercice de la justice sur ses terres, sauf en cas d'appel, et règle les conditions de la justice des hommes du chapitre à Autun. — Lettres du même prince qui ratifie l'achat du fief de Vianges fait par le chapitre ; — qui amortit des vignes achetées à Volnay ; — qui autorise le chapitre à acquérir 20 livrées de terre, lesquelles demeureront sous la garde du duc ; — à dresser des fourches là où il a droit de totale justice. — Transaction entre le même et Jean, évêque d'Autun, au sujet de la garde du prieuré de Bar-le-Régulier et de Savilly, que le premier contestait au chapitre d'Autun. — « Mémoires des droits que messire li dux de Bourgogne hai au cloistre d'Ostun et de quoy il est en possession. » — Acceptation par le chapitre d'Autun de Jean Dano comme capitaine, nommé par le duc de Bourgogne. — Acte par lequel le chapitre, reconnaissant être nuement de la garde du duc, renonce au bénéfice des lettres impétrées au bailliage de Mâcon sans son sceu et consentement.

B. 11630. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier, 5 sceaux.

1485-1771. — Autun. Chapitre Saint-Lazare. Lettres patentes des rois Louis XI et Charles VIII, qui confirment les droits d'usage des chanoines dans les bois du domaine. — Arrêt du Parlement de Dijon, qui défend aux chanoines de conférer les prébendes vacantes autrement que par le statut ancien, c'est-à-dire « en chapitre duement convoqué et congregué. » — Arrêt de la Chambre des comptes qui statue sur un débat entre Jacques de Lantage, seigneur de Gerland, subrogé de Louis de Chaugy, et le chapitre d'Autun, pour la rétrocession de la terre de Roussillon, engagée à ce dernier.— Arrêt de surséance obtenu au Conseil du roi par le chapitre qui refusait de remplir les devoirs de fief pour la partie domaniale de la terre de Meloisey, qu'il avait acquise par engagement. — Certificat, donné par le chapitre, de sa possession des terres de Meloisey et de Brion.

B. 11631. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier, 2 sceaux.

1260-1788. — Chapitres. Arbois. 1375. Lettres patentes de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandres, duc

et duchesse de Bourgogne, pour l'exécution de la fondation du chapitre Notre-Dame, ordonnée par la comtesse Marguerite. — Auxerre. Chapitre cathédral. Obligation imposée par Humbert de Beaujeu, connétable de France, au chapitre d'Auxerre, de reconnaître par charte que la terre de Corsaint, qu'il vient de lui donner, est sous la garde du duc de Bourgogne. — Mandement de la Chambre des comptes pour le paiement au chapitre Saint-Etienne des redevances qui lui sont dues sur le domaine. — Appel interjeté par ce chapitre et l'abbaye de Saint-Germain contre les collecteurs du dixième levé par le Saint-Père. — Avallon. Chapitre collégial. Requête du chapitre Notre-Dame, adressée à la Chambre des comptes, pour être maintenu en possession du dîme de Valerot et de la Maison-Dieu, près Avallon. — Beaune. Chapitre collégial. 1369. Fondation de deux anniversaires en l'église Notre-Dame, par Eudes, sire de Verdun, chevalier. — Mandement du roi Charles VI au bailli de Mâcon, de lever la saisie qu'il avait faite des biens du chapitre Notre-Dame, contrairement aux droits du duc de Bourgogne. — Lettres de sauvegarde obtenues du duc Philippe le Bon par le chapitre. — Requête du chapitre touchant ses redevances sur les « matroces » de Rouvres et les vignes de Pommard. — Belley. Chapitre cathédral. Vente, faite par le chapitre au duc de Savoie, d'une partie de l'héritage de Claude Sauvage, en échange des péages de Peyrieux, Pierre Châtel et Chanat. — Lettres patentes de Louis XVI, qui mettent sous le séquestre six prébendes de ce chapitre. — Bourg. Chapitre collégial. Requête du chapitre Notre-Dame afin d'obtenir le paiement des redevances qui lui sont assignées sur le domaine. — Bruges. Chapitre cathédral. 1261. Sentence des cardinaux de Sainte-Sabine et de Sainte-Marie, portant que la prévôté et la chancellerie de l'église de Bruges sont indépendantes de l'évêque, mais appartiennent à Marguerite, comtesse de Flandres, à Guy, son fils, et à Aymon, son neveu, lesquels devaient payer annuellement 500 livres parisis de rente viagère à l'évêque.

B. 11632. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier, 4 sceaux.

1294-1649. — Chalon. — Chapitre cathédral. Conventions entre Odard, sire de Montagu, et le chapitre Saint-Georges de Chalon pour la fondation et la dotation de la chapelle. — Convention d'arbitres entre le duc Philippe le Hardi et le chapitre cathédral pour le règlement des débats touchant la garde. — Arrêt du conseil ducal qui maintient le chapitre dans ses droits de justice à Saint-Désert ; — autre qui astreint le chapitre à contribuer aux fortifications de la ville de Chalon. — Confirmation des priviléges et immunités de l'église de Chalon par le roi Louis XI. — Couches. Chapitre collégial. Requête de Claude de Montagu, sire de Couches, pour demander l'amortissement des biens du chapitre qu'il vient de fonder. — Cuiseau. Chapitre collégial. Vente faite par Louis, prince d'Orange, au chapitre de Cuiseau, de 200 francs de rente annuelle, avec faculté de rachat, pour 2,500 livres. — Dole. Chapitre collégial. Quittance donnée par le chapitre Notre-Dame des rentes qui lui sont assignées sur les revenus de la châtellenie. — Gray. Chapitre collégial. Autre semblable par le chapitre du château. — Juilly-le-Châtel. Chapitre collégial. — Requête du chapitre pour obtenir le paiement des redevances qui lui sont dues sur les revenus de la châtellenie de Bar-sur-Seine. — Lagnieu. Chapitre collégial. Bulle d'érection du chapitre par le pape Sixte IV. — Langres. Chapitre cathédral. Quittance donnée par le chapitre cathédral de la rente assignée sur la prévôté de Châtillon-sur-Seine ; — autre donnée par Jean de Audeloncourt, doyen. — Requête afin d'obtenir paiement de 50 livres de cire assignées sur les revenus de la châtellenie de Saulx-le-Duc.

B. 11633. (Cahier.) — Petit in-folio, 51 feuillets, papier.

1469-1470. — Langres. — Chapitre cathédral. Compte de Jean Champion, gouverneur des terres du chapitre dans le Dijonnais. — Recette de 2 livres pour la cense du moulin à vent de Fixin ; — pour les patronages des églises de Gevrey et de Brochon ; — de 25 sols pour les censes des feux de Fixin ; — de 15 pour celles des nouvelles vignes ; — de 8 livres 10 sols pour l'amodiation de la maison de Fixin ; — de 66 sols, prix de celle de la prévôté de Fixey ; — de 28 sols pour le bordelage de Noiron-les-Citeaux. — Le cent de javelles de paisseaux pour les vignes est payé 15 sols. — La botte de liure, 5 deniers. La fourniture des joncs nécessaires pour « acoler » les vignes des clos de Bèze (Chambertin) et des Varoilles est payée 50 sols. — Paiement de 13 sols 4 deniers pour la journée des 85 ouvriers qui ont taillé la vigne des clos de Bèze et de Chambertin et épanché la genne, à raison de 20 deniers la journée. — Charroi à Dijon de tout le blé du grenier de Gevrey, par crainte des gens d'armes.

B. 11634. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier, 2 sceaux.

1248-1633. — Lyon. — Chapitre cathédral. Acquisition de la terre de Beynost faite par le chapitre de Saint-Paul sur Jean, seigneur de Montluel. — Reconnaissances données par les habitants de Turignieu et de la Rochetaillée, vassaux dudit chapitre. — Fragment des pièces du procès instruit devant un commissaire du concile de Bâle, entre l'archevêque et le chapitre de Lyon, contre Charles, duc de Bourbon, sire de Beaujeu, au sujet de l'hommage pour des seigneuries de la Dombe. — Mainlevée de la saisie des biens du chapitre Saint-Paul, sis à Montluel et à Ballon. — Fulmination de l'excommunication majeure lancée par l'official de Lyon contre quatre individus

de Montannay. — Mainlevée de la saisie des biens du chapitre Saint-Paul, en Bresse, pour les décimes ordonnés par Philippe de Savoie, comte de Bresse. — Débats entre le chapitre et le fisc du comté au sujet de droit sur le moulin du Follet. — Demande de la part de François de Rohan, archevêque de Lyon, en réparation des griefs faits à l'église de Lyon par les officiers du duc de Savoie. — Mâcon. Chapitre cathédral. — Montréal. Chapitre collégial. Demande d'extraits de titres à la Chambre des comptes par les chapitres de Saint-Vincent de Mâcon et Notre-Dame de Montréal. — Rouvres. Chapitre collégial. Lettres du duc Eudes IV, qui fonde au château de Rouvres un chapitre de quatre chanoines prébendés pour la desserte de la chapelle. — Mandement de la duchesse Marguerite de Bavière au châtelain de Rouvres, de veiller à la stricte exécution de la fondation. — Saulx-le-Duc. Chapitre collégial. Vente faite par Gauthier, sire d'Arconcey, au chapitre Notre-Dame, de redevances en blé sur les tierces de Saulx. — Lettres du duc Philippe le Bon, rendues ensuite de la requête dudit chapitre, par lesquelles il enjoint au châtelain de Saulx d'acquitter les redevances en céréales dues aux chanoines sur les revenus du domaine. — Semur-en-Auxois. Chapitre collégial. Quittance de mesures de blé de rente, donnée au châtelain de Montbard par Guy Quantin, prieur du prieuré de Notre-Dame de Semur. — Fondation de 60 sols de rente, faite au chapitre Notre-Dame par Jean Brandin, lieutenant du bailli d'Auxois. — Semur-en-Brionnais. Chapitre collégial. 1274. Lettres de la fondation du chapitre Saint-Hilaire par Jean, sire de Châteauvilain et de Semur, assisté de Girard, évêque d'Autun. — Tours. Chapitre cathédral. Lettres des doyen et chapitre de Saint-Martin, par lesquelles ils cèdent au duc Eudes III et à son fils la jouissance, à titre viager, de la terre de Broisse, sous la condition qu'elle leur fera retour; puis, connaissant la dévotion de ces princes envers saint Martin, ils déclarent que le duc Eudes III et après lui les ducs de Bourgogne feront partie du chapitre. — Lettres d'acceptation par le duc et promesse, en son nom et en celui de ses successeurs, de prêter le serment exigé des chanoines. — Vergy. Chapitre collégial. Acte par lequel le doyen du chapitre Saint-Denis de Vergy reconnaît que lui et son chapitre sont placés sous la garde du duc. — Valence. Chapitre cathédral. Pension en blé constituée par le chapitre à J. de Genest.

B. 11635. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1232-1690. — Eglises et chapelles. — Dijon. Eglise Saint-Jean. Déclaration des biens des curé et chapelains. — Mémoire du curé de Saint-Jean contre celui de Saint-Martin-des-Champs qui lui contestait l'administration spirituelle d'une partie de la paroisse de Fontaine. — Ratification par le duc Philippe le Bon du don de 2000 francs fait par Marguerite de Blé, dame d'Annoy, pour l'œuvre de la reconstruction de l'église Saint-Jean. — Eglise Notre-Dame. Vente de 5 livres de rente faite par Marie Varnier, veuve de Guiot Godran, bourgeois de Dijon, aux prêtres de l'église Notre-Dame, moyennant 100 francs. — Arans. Procédures entre Marie-Jeanne-Baptiste, duchesse de Savoie, et le curé d'Arans-en-Bugey, au sujet de la portion congrue. — Autun. Fondation par Jocerant de Gigny, chanoine et « sénéchaut » du chapitre d'Autun, d'une chapelle dédiée à sainte Catherine, en l'église Saint-Lazare d'Autun. — Baissey. Mandement du bailli de Sens qui maintient Guiot Berthenet, prêtre, en possession de la cure de Baissey et Humes dans le Langrois. — Barges. Don de la cure à Ph. de Marbeuf, chorial de la Sainte-Chapelle. — Brancion. Débats entre le curé et le domaine au sujet des oblations faites à la chapelle Sainte-Catherine dudit lieu. — Bully. Lettres de sauvegarde. — Bourbilly. Institution d'Amblart Thiard comme chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite. — Chamblanc. 1388. Fondation de la chapelle Notre-Dame, dans l'église, par Hogonin Moroux. — Châteauneuf-en-Auxois. Compromis pour la desserte de la chapelle Notre-Dame du château, entre Amé de Saint-Georges et le curé de Vandenesse, alias Camus. — Chaussin. Enquête pour établir que de toute ancienneté l'entretien des bâtiments et du mobilier de la chapelle Saint-Nicolas a été à la charge des ducs de Bourgogne. — Cheuge. Déclaration des fondations et biens de l'église. — Concœur. Institution de chapelain de la chapelle Notre-Dame, Saint-Georges et Saint-Etienne dans l'église, donnée par l'évêque d'Autun à Barthélemy Radot. — Cosne-sur-Seine. 1232. Fondation de la chapelle Sainte-Marguerite par Rainier et Nicolette, seigneur et dame de Magny. — Lettres du duc Eudes IV, qui nomme Jean de Chacenay, prêtre, chapelain de cette chapelle.

B. 11636. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1297-1701. — Eglises et chapelles (suite). — Gouille. Fondation en l'église, par Etiennette d'Agerens, veuve de Renaud de Nozeroy, chevalier. — Labergement-les-Auxonne. Nomination par le seigneur d'un chapelain de la chapelle de Saint-Thibaut. — Pacy. Consentement donné par Louis de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, à la fondation faite par Jean de Saint-Verain, chevalier, et Marguerite de Pacy, sa femme, de deux chapelles de la Trinité et de Saint-Jean-Baptiste, en l'église de Pacy. — Pagny. 1297. Fondation de la chapelle du château par Philippe de Vienne, seigneur du lieu. — Pontailler. Quittance de rente en blé, donnée au châtelain par le chapelain de la chapelle Saint-Jacques et Saint-Etienne. — Saint-Christophe. Reconnaissance des servis dus dans la Valbonne pour le luminaire de l'église paroissiale. — Seurre.

Fondation des chapelles de Saint-Agnès et Saint-Antoine, en l'église Saint-Martin, par Jeanne, veuve Berbis, et les mariés Barthot. — Indulgences accordées à la chapelle Saint-Michel fondée dans l'église de Talant par Jean de Puligny, ancien capitaine du château. — Treffort. Enquête sur le mauvais gouvernement du service et des biens de la chapelle Saint-Georges par le chapelain Etienne Floret.

B. 11637. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 8 pièces, papier, 12 sceaux.

1010-1605. — Dijon. Abbaye de Saint-Bénigne. Charte de Robert Ier, duc de Bourgogne, qui, sur la prière de l'abbé Halinard, défend à ses officiers d'exiger des prestations des hommes demeurant dans l'enceinte du bourg de l'abbaye de Saint-Bénigne; — qui accorde aux religieux le privilége du banvin; — d'Adam, abbé, et du couvent de Saint-Bénigne, qui, pour acquitter les dettes de l'abbaye, offrent la liberté aux hommes de leur terre moyennant certaines conditions. — Reconnaissance de la somme de 100 livres viennois empruntée par l'abbaye à Etienne Baudot d'Auxonne. — Contrat d'acquisition de 15 émines de blé de rente sur les revenus de la terre de Domois, faite par l'abbaye sur Dannot, fille de feu Guillaume de Domois, chevalier. — Lettres du duc Robert II, qui assigne sur le plus prochain terme des marcs de la commune de Dijon le paiement de 980 livres 6 sols à lui prêtés par l'abbaye de Saint-Bénigne. — Bulles du pape Boniface VIII, qui reconnaissent le duc de Bourgogne comme seul gardien de l'abbaye. — Acte par lequel les habitants de Palleau (hommes de Saint-Bénigne) se reconnaissent sous la garde du duc. — Déclaration des abbé et couvent de Saint-Bénigne portant que, bien que de leur consentement les biens de l'abbaye aient été mis sous la main du roi pour dettes, ils n'entendent point que cela puisse préjudicier aux droits de garde du duc. — Quittance donnée par les abbés Jean de Cloies et Hugues de Monçonis d'une vente sur les marcs de Dijon. — Déclaration des biens de l'abbaye nouvellement acquis ou donnés. — Arrêt du Parlement de Paris qui statue sur les débats entre l'abbaye et la commune, au sujet du préjudice que celle-ci prétendait lui avoir été causé par la construction de la nouvelle enceinte de la ville. — Sentence des juges d'Appeaux qui maintient l'abbaye dans le droit d'avoir seule un four banal à Talant. — Mandement du duc Jean sans Peur aux gens de ses comptes de fournir tous renseignements aux commissaires nommés pour informer sur la valeur des droits de justice qu'il prétend à Larrey, Longvic, Saint-Apollinaire et Plombières, appartenant à l'abbaye de Saint-Bénigne. — Bail des moulins de Curtines à Is-sur-Tille, appartenant à l'abbaye. — Quittance donnée aux receveurs du bailliage pour le dîme sur les vignes de Chenôve et de Talant. — Amodiation des revenus de Domois et Saulon. — Compte du revenu de la terre des Tilles.

B. 11638. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin, 1 sceau.

1266-1397. — Dijon. Abbaye de Saint-Etienne. Lettres de Jean, sire de Châteauvilain, qui donne à l'abbaye le dîme de Gié-sur-Aujon et de Villers, ainsi que l'affouage et le droit de pêche. — Ratification par le duc Robert de la vente faite à l'abbaye du bois de Jocaut, près Quetigny, et du moulin de Limprey sur la Norge et sur le Basmont. — Vente de terres sur Dijon à la même par Aymon d'Etaules. — Mandement de Philippe le Hardi portant mainlevée de la saisie mise sur le temporel de l'abbaye pour entreprise sur la justice temporelle, en publiant des monitions, etc., impétrées de l'autorité ecclésiastique. — Acte par lequel l'official de Langres révoque les monitions exprimées plus haut. — Actes par lesquels les abbé et couvent de Saint-Etienne renoncent à l'effet de ces monitions. — Acquisition d'un cens sur une maison rue de la Tonnellerie à Dijon. — Cession des pierres du *Castrum* de Dijon faite à l'abbaye par le duc Philippe le Bon.

B. 11639. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 1 pièce, papier, 14 sceaux.

1049-1371. — Ambronay (abbaye d'). Confirmation par Léon VIII de la fondation, par l'évêque saint Bernard, de l'abbaye d'Ambronay au pays de Bugey. — Charte par laquelle Guillaume et Hugues de Poligny reconnaissent n'avoir jamais eu aucun droit sur l'abbaye. — Traité d'alliance entre Philippe, comte de Savoie, et l'abbaye, qui reconnait tenir en fief dudit comte la moitié de ses possessions. — Renouvellement du même traité avec le comte Amé, fils de Philippe. — Ordre du dauphin Humbert à ses officiers de faire restituer les biens de l'abbaye dont ses gens se sont emparés. — Emprunt de 400 livres contracté par l'abbaye pour le paiement de ses dettes. — Cession par elle au comte de Savoie de tous ses droits contre le Dauphin. — Promesses d'indemnité des maux causés par la guerre dans ses domaines faites à l'abbaye par le comte de Savoie et le Dauphin. — Hommages de la maison forte de Loyette faits à l'abbé par le seigneur d'Authon, et consentement de l'archevêque de Lyon à l'échange proposé par le comte de Savoie à l'abbaye de cette terre de Loyette contre celle de Saint-André. — Invitation du Dauphin à l'abbé de reconnaître désormais le comte de Savoie comme son suzerain.

B. 11640. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 5 pièces, papier, 7 sceaux.

1086-1613. — Abbayes (suite). — Arras. Quittance de 300 écus d'or prêtés par l'abbaye de Saint-Wast au duc Jean sans Peur. — Auberive. Donation faite par le duc Eudes III à l'abbaye de 8 émines de blé sur la matroce de Rouvres. — Requête de l'abbaye à la commune de Dijon pour être déchargée des censes foraines imposées à son hôtel, situé

près du couvent des Cordeliers. — Autun. Lettres du roi Philippe Auguste qui règle avec l'abbaye de Saint-Martin les conditions de la garde du prieuré d'Anzy. — Donation par Hugues IV de rentes sur le péage de Chalon et les foires d'Autun. — Concession du village de Fretoy faite par l'abbaye à Guy, prieur de Saint-Hubert. — Fondation d'un anniversaire dans l'église de l'abbaye par Guy et Guillaume de Roncy. — Enquête ordonnée par le duc de Bourgogne sur les « maléfices » faits à l'abbaye par Hugues Dubois, chevalier, bailli du Charollais. — Auxerre. Quittance de 10 livres de rente sur les revenus de Nesle donnée par Henri, abbé de Saint-Martin. — Baume-les-Messieurs. Echange fait entre l'abbaye et Renaud, comte de Montbéliard, de la seigneurie de Chambly contre celle du Pin. — Quittance de 4 livres de rente sur la saunerie de Salins. — Bec (le). Taxe des dépens au procès entre Claude de Lorraine, chevalier d'Aumale, abbé de Notre-Dame-du-Bec, et Nicolas Legras, pour une maison, rue Saint-Jacques, à Paris. — Bénissons-Dieu. Débats entre les abbé et couvent, d'une part, et Jean de Châteauvilain, seigneur de Semur-en-Brionnais, qui prétendait avoir la garde de cette abbaye. — Besançon. Quittance de rentes sur la châtellenie de Dole, donnée par les abbé et couvent de Saint-Vincent. — Bèze. Acte par lequel les abbé et religieux de Saint-Pierre reconnaissent devoir au duc de Bourgogne la fourniture d'une charrette toutes les fois qu'il va en expédition de guerre. — Lettres de Eudes, sire de Grancey, qui assigne sur la vente de Selongey les arrérages d'une rente due à cette abbaye. — Bussière (la). Confirmation par le chapitre général de Citeaux de l'élection du frère Egidus comme abbé de cette abbaye. — Lettres patentes du roi Jean qui autorise l'abbaye à acquérir 100 livrées de terre de revenu. — Remontrances des abbé et couvent aux commissaires royaux, afin d'être déchargés de contribuer aux emprunts. — Chalon. Charte de pariage des terres de Champagneux, Cernois, la Rochette et les Autels, entre Eudes III, duc de Bourgogne, et l'abbaye de Saint-Pierre. — Consentement donné par l'abbaye à payer sa quote-part du huitième de vin. — Transaction entre l'abbé de Cluny et le duc Robert II au sujet des droits de justice que celui-ci prétendait sur plusieurs terres appartenant au grand prieuré de Saint-Marcel. — Charité-sur-Loire (la). Donation d'une partie de la cour d'Æna faite par Geoffroy, seigneur du lieu, aux religieux de l'abbaye. — Charité-les-Besançon (la). Transaction entre Jeanne de Bourgogne, reine de France, et l'abbaye, au sujet des dîmes de Charie. — Châtillon-sur-Seine. Lettres par lesquelles les abbé et religieux de Notre-Dame déclarent être sous la garde du duc de Bourgogne. — Vente de la terre de Villotte faite à l'abbaye par Mme veuve de Cicon.

B. 11641. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier, 22 sceaux.

1190-1328. — Abbayes (suite). — Citeaux. Donation de plusieurs redevances en blé et avoine à Rouvres, Barges, Savouges et Bagnot, faite par le duc Hugues III et confirmée par Eudes III. — Donation d'une partie de la forêt de Fesc faite par Eudes III. — Concession faite par Philippe dit de Vienne, sire de Pagny, et Jean, son fils, au duc Robert II, de la garde de Losne, Chaugey et Maison qu'ils s'étaient réservée en vendant ces terres à l'abbaye. — Achat par l'abbaye sur Jean, damoiseau de Valampolières, d'un quartier et demi de muire aux salines de Salins, moyennant 225 livres estevenans. — Procuration donnée par les abbé et couvent aux commissaires envoyés devant le métropolitain et les évêques d'Autun, Langres et Chalon, déclarer que l'abbaye et tous ses biens sont sous la garde du duc de Bourgogne. — Reconnaissance de ce droit de garde faite par ce procureur devant le commissaire du duc. — Procuration donnée par le duc Robert II à deux commissaires à l'effet de recevoir ces déclarations. — Mandements de l'archevêque de Lyon, des évêques de Chalon et Autun. — Lettres des officiaux de Lyon, d'Autun et Chalon, qui attestent que cette déclaration a été faite pardevant eux. — Lettres du duc Robert II qui accorde à l'abbaye le droit de totale justice dans tout le pourpris du monastère, en se réservant la garde, le ressort, la baronie et la chasse. — Reconnaissance de 3500 livres dues au duc Robert par l'abbaye. — Acte par lequel les abbé et religieux reconnaissent que la garde de Losne, Chaugey et Maison-Dieu appartient au duc. — Transaction entre les mêmes, par laquelle, moyennant la somme de 2000 livres tournois, le duc les quitte de tout ce qu'il voulait exiger d'eux. — Donation faite par Eudes IV de rentes en blé, assises sur les revenus d'Entre-deux-Monts et de Quemigny.

B. 11642. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1343-1483. — Abbayes (suite). — Citeaux. Pièces de l'instance portée devant le chancelier de Bourgogne et Guillaume de Musigny, commissaires du duc, entre Hugues et Jacques, enfants et héritiers de Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges, et les abbé et couvent de Citeaux, au sujet d'un coffre et de deux écrins remplis de joyaux et de lettres d'une valeur de 24,000 livres, que Guillaume avait remis en dépôt aux religieux, et que ceux-ci, contrairement à la prétention des héritiers, prétendaient avoir été repris par ledit Guillaume de son vivant, au vu et su de tout chacun. — Donation faite par le duc Eudes IV de 40 livres de rente assignées sur les revenus de Brazey. — Amortissement par le même des revenus de l'abbaye sur la châtellenie de Labergement. — Décla-

ration du duc Philippe de Rouvres, portant que l'abbaye lui a accordé un dixième de ses revenus pour l'aider dans ses guerres. — Lettre de Jean, abbé de Citeaux qui associe Tristan de Chalon et sa femme, comme bienfaiteurs de l'abbaye du Miroir, aux prières et aux priviléges spirituels de l'ordre. — Mainlevée de la saisie mise par le bailli de Dijon sur la terre de Détain et Gergueil appartenant à l'abbaye. — Acte par lequel Robert de Gerland, chevalier, donne à l'abbaye sa terre de Rolanges située sur Gilly, près la grange de Bretigny, en échange de revenus sur Gerland. — Confirmation par le duc Jean sans Peur des rentes sur la châtellenie d'Argilly, possédées par l'abbaye. — Ordonnance du duc Philippe le Bon, qui règle la forme de la garde de l'abbaye de Citeaux durant l'année du chapitre général, ainsi que les droits et les devoirs du bailli de Dijon, constitué gardien au nom du prince. — Lettres patentes du roi Charles VIII, qui confirme à l'abbaye la donation de 30 livres de rente sur la prévôté d'Angers, qui lui avait été faite par Charles de France, comte d'Anjou.

B. 11643. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 4 pièces, papier, 2 sceaux.

1180-1490. — Abbayes (suite). — Clairvaux. Charte du duc Hugues III qui autorise les abbé et couvent à posséder un hôtel à Dijon au même titre que les autres abbayes du même ordre. — Ratification par Hugues IV de la cession faite par l'abbaye de Prâlon à celle de Clairvaux d'une rente en blé sur la matroce de Rouvres. — Certificat du procureur de l'abbaye contenant que les habitants de Champigny, près Riel-les-Eaux, ayant été reconnus dépendre de la châtellenie de Bar-sur-Seine, ils ont été déchargés des aides levées dans le bailliage de la Montagne. — Cluny. Transaction entre Robert II, duc de Bourgogne, l'abbé Yvon et les religieux de Cluny, par laquelle le premier abandonne toutes ses prétentions sur la justice de Gevrey en s'en réservant la garde, et moyennant la concession viagère de la terre de Trouhaut; — autre touchant la justice de Juilly, du terrage de Saint-Côme-les-Chalon et de Saint-Marcel. — Mémoire fourni par l'abbaye à l'appui de ses droits et prérogatives à Paray-le-Monial, lesquelles lui étaient contestés par les officiers du duc de Bourgogne. — Cruas. 1209. Traité entre G., abbé, et le couvent de Cruas (au diocèse de Viviers), et A., comte de Poitiers, pour la fortification dudit lieu de Cruas.

B. 11644. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin, 13 sceaux.

1186-1387. — (Abbayes suite). — Faverney. Quittance de 30 sols de rente donnée au nom de l'abbé au receveur du comte de Flandre. — La Ferté. Charte de pariage d'une terre près d'Arnay-le-Duc, entre Boniface, abbé, et les religieux, et Hugues IV, duc de Bourgogne; — autre de celle de Sainte-Hélène et de Saint-Micault, faite avec Jean, comte de Chalon, et approuvée par Robert II, duc de Bourgogne. — Acte par lequel Girard et les religieux de la Ferté reconnaissent au duc Robert II le droit de garde sur la terre de la Loye, acquise par eux de Guichard de Lée; — autre par lequel ils reconnaissent avoir acquis 60 livrées de terre au moyen des 100 livres qui leur avaient été données par le duc Hugues IV. — Procès-verbal dressé par l'abbé de la Bussière, délégué de l'abbé général de Citeaux, de l'élection d'Etienne Cheyse, comme abbé de la Ferté, faite par les religieux dudit monastère. — Flavigny. Diplôme du roi Philippe-Auguste, qui, sur la prière de l'abbaye, prend l'église de Couches sous sa garde. — Consentement donné par l'abbaye à ce que cette garde soit remise au duc de Bourgogne. — Diplôme du roi Philippe le Bel qui abandonne au duc Robert tout ce qui lui appartient à Couches, la garde de l'abbaye de Saint-Pierre de Chalon, les châteaux de Mâlain, Cortevaix et Servitte. — Ratification de cette donation par Guillaume Guy, abbé, et le couvent de Flavigny. — Arrêts du parlement de Paris qui, contrairement aux prétentions du duc de Bourgogne, déclare les habitants de Couches dépendre du bailliage de Mâcon et demeurer sous la garde du roi, et ne fait d'exception que pour la garde du prieuré dépendant de l'abbaye de Flavigny. — Déclaration des abbé et couvent de Flavigny, reconnaissant le droit de garde du duc sur des terres à Arnay, récemment acquises par eux. — Supplique des mêmes au roi Philippe le Bel à l'appui des prétentions du duc. — Mandement du roi Philippe le Bel, qui maintient le duc de Bourgogne en possession de la garde de l'abbaye. — Procuration donnée par les mêmes concernant ces mêmes débats.

B. 11645. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 43 pièces, papier, 1 sceau.

1239-1648. — (Abbayes suite). — Fontenay. Donation de 15 livres de rente sur Grignon, faite par Robert de Bourgogne, chevalier. — Lettres du duc Eudes IV qui, en échange des bois de Bruaille et Bruaillotte, vers Quarré, donne à l'abbaye 110 sols de rente sur le péage de Montbard. — Mémoire de l'évêque d'Autun contre le duc et l'abbaye de Fontenay au sujet de la justice à Lucenay et aux Morots. — Foucarmont, au diocèse de Rouen. Copie des titres de donations, par Alphonse, comte de Boulogne et autres seigneurs. — Aveux faits au comte d'Aumale. — Hautecombe, en Savoie. Quittance donnée par les procureurs de l'abbaye au receveur du Mâconnais des arrérages d'une rente sur la rève de Mâcon. — Procédures diverses entre l'abbaye et ledit receveur, au sujet du paiement de cette rente.

B. 11646. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 4 pièces, papier, 1 sceau.

1219-1516. — Abbayes (suite). — Isle-Barbe. Hommage prêté par le chapitre de Lyon à l'abbé de l'Isle-Barbe, à cause du château de Rochetaillée. — Cession faite par Isabelle de la

Forêt, dame de Beaujeu, à l'abbaye, de tous les droits qu'elle percevait pour la garde des foires de Miribel. — Débats entre Edouard, sire de Beaujeu, et l'abbaye, au sujet de la garde du château de Vimiers. — Acte par lequel, en échange de la terre de Vimiers, le duc de Savoie Amédée VIII cède à l'abbaye la terre de Saint-Martin. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui exempte l'abbaye des contributions levées dans la terre de Vimiers en Bresse. — Lettres de Charles VII, qui remet au jugement d'arbitres le débat avec le duc de Savoie au sujet des églises de Lyon, des abbayes de l'Isle-Barbe, touchant la garde des foires de Miribel. — Longvay. Charte d'Alix, duchesse de Bourgogne, qui, moyennant 100 livres viennoises, amortit les fonds achetés par les abbé et religieux à Dancevoir. — Charte du duc Hugues IV, qui ratifie cet amortissement et la possession des religieux. — Luxeuil. Quittance de 15 livres de rente sur la saunerie de Salins. — Certificat de Guy Briffault, abbé de Luxeuil, constatant que, s'il n'a été levé aucune taille à Montereul et Provenchères, cela tient à ce que ces villages ont été ruinés par le séjour des gens d'armes.

B. 11647. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 4 pièces, papier, 6 sceaux.

1267-1570. — Abbayes (suite). — Maizières. Charte de Guillaume, évêque de Chalon, qui cède à l'abbé et aux religieux la dime de l'église de Saint-Loup, le patronage des églises de Saint-Denis et Saint-Marc-de-Vaux, ainsi que la justice dans le pourpris du monastère. — Lettres du duc Eudes IV, qui, en échange de ce que les abbé et religieux avaient à Ecuelles, au Châtelet, à Noir et à Labergement, leur cède des redevances et des vignes à Pommard et à Volnay. — Transaction entre les mêmes au sujet de la justice de la grange de Preodin. — Procès-verbal de l'élection de Philippe de Fontaines, comme abbé de Maizières, faite par les religieux devant l'abbé de la Ferté-sur-Grosne. — Le Miroir. Mémoire pour établir que l'abbaye n'est point sous la garde du sire de Chevreau, mais qu'elle dépend du duc de Bourgogne, à cause de la châtellenie de Sagy. — Procès-verbal dressé par Jean, abbé de Citeaux, de la visite de l'abbaye et des mesures prescrites par lui pour y rétablir la régularité. — Abergement du moulin de l'étang de Semon. — Molème. Charte de l'abbé Guillaume qui met le prieuré de Saint-Broing sous la garde du duc de Bourgogne; acceptation par celui-ci. — Mémoire sur un débat entre l'abbaye et la comtesse de Tonnerre, au sujet de la juridiction dans le bois de Panfol. — Transaction entre Eudes IV, duc de Bourgogne, et l'abbaye, au sujet de la garde du village de Marcenay, dans laquelle le premier est maintenu. — Mémoires produits par les parties. — Confirmation de cette transaction par le duc Philippe le Hardi. — Mont-Benoit. Quittance donnée par les officiers de l'abbaye des arrérages des rentes appartenant à l'abbaye sur les moulins de Pontarlier et les salines de Salins. — Montiéramey. Quittance de 48 livres pour fourniture d'avoine par l'abbaye aux chevaux du duc de Bourgogne, en son château de Juilly.

B. 11648. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 21 pièces, papier, 5 sceaux.

1277-1515. — Abbayes (suite). — Moutier-Saint-Jean. Charte par laquelle Eudes, abbé, et le couvent déclarent que la prise d'un homme de la duchesse Béatrix et de Huguenin, son fils, par leurs officiers, ne pourra en rien préjudicier aux droits de justice de cette princesse. — Acte dressé par le garde de la prévôté de la Villeneuve-le-Roi constatant qu'ayant, à la vue des lettres originales de « Clodove premier roy crestien » de France, voulu mettre l'abbaye de Moutier-Saint-Jean sous la garde du roi, il en a été empêché par les officiers du duc de Bourgogne. — Acte par lequel l'abbé reconnaît le duc comme seul gardien du monastère. — Mandements du roi Charles le Bel au bailli de Sens, contenant défense de troubler le duc dans la possession de cette garde. — Procès-verbal d'exécution de ces mandements par Richard du Bec, commissaire du bailli. — Donation faite par le duc Eudes IV à l'abbaye d'une rente sur la prévôté de Châtillon. — Quittances des rentes assignées sur les mares de la ville de Semur. — Mainlevée de la saisie du temporel de l'abbaye par le bailli d'Auxois, motivée sur ce que les religieux avaient appelé d'un débat qu'ils avaient avec des gens de Semur, et auquel étaient intervenus les officiers du duc, au bailliage de Sens et non au Parlement, à cause de la qualité de pair attribuée au duc. — Supplique de l'abbé au duc Jean sans Peur pour demander une décharge de redevances en faveur des habitants du prieuré de Cizy. — Lettres closes du roi François Ier par lesquelles il donne à Pierre de la Baume Montrevel, nouvellement nommé abbé, les fruits de la régale, qui lui appartenaient depuis la mort du dernier abbé. — Oigny. Acte par lequel le seigneur de Duême cède aux religieux une rente qu'ils lui devaient pour les bois de Baigneux, en échange du droit d'usage dans le bois de Renay. — Ordonnance de Guy de Pontailler, gouverneur de Bourgogne, qui maintient les religieux en possession de la moitié des terres et revenus de Baigneux. — Paris. Lettres par lesquelles Jean, abbé, et les religieux de Saint-Germain-des-Prés, donnent, à titre viager, au duc Robert II, la jouissance de la terre de Samoiseaul.

B. 11649. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin, 8 sceaux.

1200-1478. — Abbayes (suite). — Pontigny. Donation de rentes en blé sur la matroce de Rouvres, faite par le duc Eudes IV à l'abbaye de Pontigny. — Acte par lequel Jacques, abbé, et le couvent reconnaissent être placés sous la garde de la comtesse de Nevers. — Lettres du roi

Philippe le Bel qui maintient les religieux en possession de la grange de Saint-Porchaire et Marguerite, reine de Sicile, comtesse de Tonnerre, en possession de la garde de l'abbaye. — Transaction entre les deux parties ménagée à cet effet par le duc de Bourgogne et l'abbé de Citeaux. — Mandement du roi Charles le Bel au bailli de Sens, lui enjoignant de ne point troubler Robert de Bourgogne, comte de Tonnerre, dans l'exercice de sa juridiction sur les terres et bois de l'abbaye. — Arrêt du Parlement de Paris qui confirme celui précédemment rendu entre l'abbaye et la reine de Sicile au sujet de Saint-Porchaire et de la garde de Pontigny. — Signification de cet arrêt au chapitre général de Cîteaux. — Arrêts du Parlement de Paris qui prescrivent une enquête touchant les déportements du bailli du comté de Tonnerre envers les religieux et qui maintiennent Robert de Bourgogne, comte de Tonnerre, en possession de la garde de l'abbaye et de toutes ses possessions dans le comté. — Mandement du roi au bailli de Sens de se faire assister des gens de la comtesse de Tonnerre pour la liquidation des biens de l'abbaye, ordonnée à cause de ses dettes. — Cession faite par l'abbaye à Jeanne de Chalon, comtesse de Tonnerre, de plusieurs rentes et redevances pour l'acquit de 300 livres qu'elle lui devait. — Ratification de cette cession par le chapitre général. — Promesse des abbé et couvent de Pontigny de célébrer une messe annuelle pour le repos de l'âme de Loys de Chalon, tuteur du comte de Tonnerre, en remerciment de ce qu'il les a autorisés à établir un colombier dans le pourpris du monastère. — Vente de 35 livres de rente annuelle faite par le même aux mêmes, moyennant 450 livres. — Sentence de Pierre Duvivier, trésorier de France, qui met l'abbaye en possession de tous les biens qu'elle avait au bailliage d'Auxerre.

B. 11650. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 1 pièce, papier, 7 sceaux.

868-1391. — Abbayes (suite). — Pothières. Testament de Gérard, comte de Roussillon, qui fonde et dote les abbayes de Pothières et de Vézelay. — Charte de Gauthier, évêque de Langres, qui reconnaît à l'abbaye de Pothières les mêmes droits qu'à lui-même à Mussy-l'Evêque. — Charte du duc Hugues III qui autorise les abbé et couvent à fortifier le monastère. — Promesse faite par les mêmes au duc Hugues IV de fortifier leur maison de Villers-le-Patras. — Lettres du même duc qui rend à l'abbaye la possession des hommes qu'elle avait à Mussy. — Charte des abbé et couvent qui reconnaissent Gaucher de Châtillon, sire de Saint-Aignan en Berry, au nom du comte de Tonnerre, comme gardien de l'abbaye. — Requête de Pierre, abbé de Pothières, au duc Robert II pour le prier d'assister le comte de Tonnerre dans la répression des injures qui lui avaient été faites ainsi qu'à ses religieux par des moines du couvent aidés de laïcs; — autre des mêmes au duc Eudes IV pour se placer sous sa sauvegarde. — Transaction, sur procès, au Parlement de Paris, entre Jeanne de Chalon, comtesse de Tonnerre, gardienne de l'abbaye de Pothières, et l'abbé de Clairvaux, dont le procureur avait commis des voies de fait sur les hommes de Pothières, à Gomméville. — Acte par lequel les abbé et religieux de Pothières, considérant les griefs que leur faisaient journellement les officiers du comte de Tonnerre, et l'aliénation de la garde de leur abbaye faite par ce dernier, nonobstant la charte de 1215 et les actes de foi et hommage des années 1282 et 1367, déclarent reconnaître désormais pour leur gardien Philippe de France, duc de Bourgogne, suzerain du comte. — Acceptation de cette garde par ce prince. — Traité entre l'abbaye et le duc de Bourgogne, au sujet de leurs droits réciproques sur la terre de Cérilly. — Quincy. Vidimus par le bailli de la Montagne, 1° de la charte du duc Hugues IV, qui approuve le traité entre l'abbaye et Hervé, sire de Saint-Marc-sur-Seine, touchant des usages dans la forêt de Marsanges; 2° de la fondation par Etienne de Vaillant, chevalier, d'un anniversaire dans l'église de l'abbaye.

B. 11651. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 4 pièces, papier, 9 sceaux.

1186-1661. — Abbayes (suite). — Saint-Claude ou Saint-Oyan-de-Joux. 1186. Diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, qui ratifie la sentence prononcée par les archevêques de Lyon et de Vienne, laquelle, contrairement aux prétentions de l'abbé de Saint-Claude, attribuait à Ebate de la Sarrat, sire de Grantson, fondateur de l'abbaye du Lac-de-Joux, la juridiction sur les terres formant la dotation de cette abbaye. — Association entre l'abbaye de Saint-Claude et Humbert de Thoire et de Villars, touchant la terre de Saint-Cyr et la forteresse qu'il doit y bâtir. — Cession viagère des revenus du prieuré de Moustier faite par l'abbé aux frères de Chales. — Promesse de l'abbé Odon de dégager Guillaume, comte de Genève, de la caution qu'il a fournie pour l'abbaye envers ses créanciers. — Transaction entre l'abbaye et Humbert, sire de Thoires et de Villars, au sujet de la juridiction de Saint-Cyr; — autre avec Huguard de Joinville, seigneur de Gex, touchant la justice dans la vallée du Mijoux. — Promesse de l'abbé de célébrer un anniversaire perpétuel pour le repos de l'âme d'Amédée, comte de Genève, de sa femme Mathilde, et de leurs enfants. — Abergement de terres fait aux habitants de Jasseron par l'abbaye. — Fondation faite par le duc Philippe le Bon d'une lampe d'or pour le luminaire du saint Sacrement dans les églises de l'abbaye de Saint-Claude et dans celle de Notre-Dame-du-Mont-Roland. — 1482. Lettres patentes de Louis XI qui, pour remercier « le très glorieux sainct et amy de Dieu monseigneur Saint-Claude, par l'intercession duquel

le Créateur lui a fait plusieurs grâces, » et acquitter le vœu qu'il a fait en s'y rendant en pèlerinage, dote l'abbaye de 12,000 livres tournois de rente assignées sur le domaine de Bourgogne. Lettre close du monarque à la Chambre des comptes pour presser l'entérinement de ces lettres. — Quittance de 300 livres données à diverses époques pour la desserte de l'anniversaire célébré en l'honneur du roi Louis XI. — Saint-Rigaud. Inféodation faite par l'abbaye à Guyot du Brouillard, damoiseau, de tout ce que cette abbaye possède à Saint-Julien-du-Gray, Sellers, Mailly et Iguerande.

B. 11652. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 4 pièces, papier, 10 sceaux.

1189-1508.— Abbayes (suite). — Saint-Seine. Transaction entre Eudes III, duc de Bourgogne, et l'abbaye, au sujet de la régale, de la garde de la justice, du gîte et du service militaire. — Acte par lequel Jean, abbé de Saint-Seine, reconnaît que le prieuré de Serrigny est sous la garde du duc; — autre semblable concernant le monastère lui-même. — Mémoire des officiers du duc sur le mauvais gouvernement des moines de l'abbaye : « hospitalité n'y est donnée, religions y est dissolue, les statut et commandement de saint Benoist et des seins pères n'y sont gardés, les moines laissant leur habit vont partout en armes. » Les matériaux rassemblés par le chambrier pour réédification de l'église ont été dispersés par les religieux ou employés à faire « des estaubles ou des leuz secrets solitaires, etc. » — Ordonnance faite par l'archidiacre de Flavigny et le doyen de Beaune pour ramener la régularité à Saint-Seine. — Mémoire pour la bonne gestion du temporel, saisi et mis sous la main du duc. — Sentence du bailli de la Montagne qui adjuge au prévôt de Baigneux la justice des foires de Saint-Seine. — Mandement de la reine Jeanne de Boulogne pour la fortification de l'église de l'abbaye. — Quittance donnée par Eudes de Roigny, abbé de Saint-Seine, conseiller du duc. — Sentence du bailli de la Montagne qui statue sur les droits de justice et de police du duc et de l'abbaye à la foire de Saint-Seine. — Commission donnée par les abbés de Saint-Pierre-le-Vif, de Moutier-Saint-Jean et de Saint-Vincent de Besançon, délégués par bulle du pape Clément VII à d'autres prélats pour poursuivre les détenteurs des biens de l'abbaye de Saint-Seine. — Don de 1000 francs pour la réparation de l'église, fait par le duc Jean sans Peur. — Fondation par le duc Philippe le Bon d'une lampe d'or pour le luminaire perpétuel de la chapelle de Notre-Dame-du-Chemin, près Beaune, appartenant à l'abbaye. — Lettres patentes du roi Louis XII qui accorde la régale de l'abbaye à Guillaume de Dinteville, abbé de Montieramey. — Commission de la Chambre des comptes pour saisir et mettre en la main du roi la régale de l'abbaye, vacante par la mort de Guillaume de Dinteville. — Lettres patentes de Louis XII, qui dispose de la régale en faveur de Guillaume de Vienne, nommé abbé de Saint-Seine.

B. 11653. (Cahier.) — In-12, 32 pages, parchemin.

1120-1144. — Abbayes (suite). — Saint-Sulpice-en-Bugey. Cartulaire (xve siècle). 1136. Charte d'Amédée II, comte et marquis de Savoie, donnée avant la naissance de son fils, par laquelle il donne aux religieux, en aleu tout ce qu'ils pourront acquérir de fiefs relevant de lui, et le droit de pâturage dans toute sa terre. — Confirmation par le même, à la veille de partir pour la croisade, et par Humbert, son fils, Alix, sa fille, comtesse de Beaujeu, et son fils, Guichard de Beaujeu, des dons précédemment faits par lui au monastère de Saint-Sulpice. — Charte du comte Amédée II, qui fixe les limites du territoire donné par lui aux religieux. — Don fait par le même de tout ce qu'il possède à Hostiat et Prumillieux. — Défense faite par le comte Amédée de construire dans l'étendue des limites du terrain donné aux religieux. — Donation par le même du territoire de Rivoire. — Lettres du même qui prie Amédée, évêque de Genève, et Guillaume, évêque de Belley, de se considérer comme les gardiens de Saint-Sulpice; — autres semblables à Pierre, archevêque de Lyon. — 1120. Donation faite par le même aux religieux de Saint-Sulpice d'Hostiat et d'autres territoires pour accroître leur dotation. — Ratification par le comte Humbert de la défense de son père de bâtir dans l'étendue du pourpris de l'abbaye. — Bulle du pape Lucien II, qui maintient la même défense. — Charte de Berlion, évêque de Belley. Bulle d'Innocent II. Mandement d'Amédée, archevêque de Lyon, sur le même sujet.

B. 11654. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 4 pièces, papier, 5 sceaux.

1273-1490. — Abbayes (suite). — Saint-Sulpice-en-Bugey. Remise faite par l'abbaye à Philippe, comte de Savoie, des biens acquis sur Guillaume, seigneur de Hauteville. — Chartes du comte Amédée relatives à l'assignation des fonds pour la fondation d'un anniversaire à l'abbaye de Saint-Sulpice, par le comte Aymon, son père. — Sentence qui exempte l'abbaye de concourir à la réédification du château de Manteiller, à laquelle Jean de Villars, sire du lieu, voulait l'obliger. — Enquête sur des débats pour limites de territoires entre l'abbaye et les communes d'Hostonne et Virieux-le-Grand. — Saint-Théodore, au diocèse de Vienne. Inféodation faite par Sibold, abbé, et le monastère, à Thomas, fils aîné de Thomas, comte de Savoie, de tous les biens possédés par l'abbaye au delà du Rhône, entre la rivière de Glandieu et Innimont. — Sainte-Marguerite, près Beaune. Fragment des répliques des abbé et religieux aux articles d'une enquête provoquée par Guillemin Rolet, dans un procès pour tutelle. — Enquête provoquée par Jacques de la Boutière, abbé commendataire de l'abbaye, pour établir, contrairement aux prétentions du procureur du roi que l'abbaye héritait des biens meubles et immeubles délaissés par les religieux.

B. 11655. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 11 pièces, papier; 3 sceaux.

1282-1548. — Abbayes (suite). Tournus. Transaction entre Jean, abbé, et le monastère de Saint-Pierre, Amédée V, comte de Savoie, et Sybille de Bagé, au sujet des possessions de l'abbaye en Bresse; accensement fait par les premiers, à titre viager, au même prince, de toutes leurs maisons de Bagé et de Chanoies. — Arrêt d'appointement du Parlement de Paris, touchant le débat entre l'abbaye et le duc de Bourgogne, au sujet de la justice et de la garde à Préty et à la Crot. — Transaction entre l'abbé, le chambrier et le couvent, d'une part, et le prévôt de Tournus, au sujet des droits et revenus de la prévôté. — Transaction entre les mêmes et le duc Eudes IV au sujet de la garde de Préty et la Crot. — Convention d'arbitres entre l'abbaye et la reine Jeanne de Boulogne pour la pacification de ce débat. — Mandement du roi Jean au bailli de Mâcon de s'enquérir quelle compensation pourrait être offerte à l'abbaye de Tournus en dédommagement de l'hommage que lui faisaient les anciens ducs de Bourgogne. — Enquête pour le procès entre l'abbaye et les habitants d'Arbigny au sujet de la propriété du bois de Mellienqui. — Arrêt du Parlement de Dijon qui maintient l'abbaye en possession de ses droits de pêche et de ses redevances à la Colonne. — Procuration donnée par l'abbaye à Grostet, procureur au Parlement de Dijon.

B. 11656. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 6 pièces, papier; 2 sceaux.

1119-1521. — Abbayes (suite). Tonnerre. 1292. Transactions entre Marguerite, reine de Sicile et comtesse de Tonnerre, et les abbé et couvent de Saint-Michel, qui règle leurs droits respectifs sur les habitants et les droits seigneuriaux de la ville de Tonnerre; — entre Jeanne de Chalon, comtesse d'Auxerre, et les mêmes abbé et couvent, concernant les foires de Tonnerre. — Mainlevée, par le prévôt de la Villeneuve-le-Roi, de la saisie du temporel de l'abbaye pour non paiement d'une redevance due à la comtesse. — Troyes. 1177. Charte de Henri, comte de Troyes qui, en échange de la terre de Mairey, donne à l'abbaye Saint-Martin des redevances en blé et en argent — Vauluisant. Acquêt fait par l'abbaye Notre-Dame sur Louis Picot, président en la cour des aides, des droits de justice du lieu de Bervières, dépendant de Nogent-sur-Seine. — Vézelay. Diplôme de Louis VI, roi de France, qui confirme les priviléges et immunités accordés par ses prédécesseurs à l'abbaye. — 1343. Transaction par laquelle Eudes IV renonce au droit de donner des bourgeoisies aux habitants de Vézelay, Asquin et Saint-Père, et reçoit des abbé et couvent, en dédommagement, la pleine propriété de la terre de Saint-Léger de Foucheret. — Convention d'arbitres entre les mêmes pour le jugement du débat au sujet du ressort et de la souveraineté des lieux de Pressy-le-Sec, Voudenay, Gevry, Nanchievre et Cresenay. — Enquête dressée par le châtelain de Montréal touchant les mainmortes que l'abbaye prétendait avoir à Soulangy.

B. 11657. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 8 sceaux.

1215-1641. — Prieurés. Anzy. Transaction entre Robert II, duc de Bourgogne, l'abbaye de Saint-Martin-d'Autun et le prieuré d'Anzy, au sujet de la garde et du ressort du prieuré d'Anzy. — Autun. Déclaration par laquelle Jean de Vergy, damoiseau, sire de Fouvent et de Dracy-Saint-Loup, et Marguerite, sa femme, reconnaissent les droits que le prieuré de Saint-Symphorien avait sur cette dernière seigneurie. — Contrat d'échange fait par le prieuré à Guy d'Autun, sire de Dracy, de tout ce qu'il avait audit lieu, contre la terre de Saint-Pierre-de-l'Etrier, près d'Autun. — Avallon. Quittance donnée par le prieur des Bonshommes au châtelain de Montréal, des redevances annuelles dues au prieuré. — Bar-le-Régulier. Traité entre Jean, évêque d'Autun, et Eudes IV, duc de Bourgogne, au sujet de l'échoite des bâtards et de la garde de Savilly et du prieuré de Bar-le-Régulier. — Acte par lequel Jean de la Rochette, prieur, reconnait être tenu de fournir un sommier (cheval de charge) au duc de Bourgogne toutes les fois qu'il partait en expédition. — Bar-sur-Seine. Redevance en argent payée par le domaine au prieur du lieu. — Beaune. Quittance donnée par le prieur de Saint-Etienne au châtelain de Pouilly de redevances dues à Velard. — Bonvaux. Confirmation par le duc Eudes III de la fondation du prieuré Notre-Dame par Garnier de Fontaine. — Bragny. Lettres du duc Philippe le Bon qui décharge pendant dix ans le prieuré des redevances de blé qu'il lui devait à cause de la garde.

B. 11658. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 3 sceaux.

1184-1541. — Prieurés (suite). Charigny. Quittance donnée par Pierre de Chiellon, prieur, au receveur du bailli d'Auxois, pour froment et avoine vendus pour la dépense de l'hôtel du duc. — Château-Chinon. Autre pour l'amodiation du prieuré de Saint-Christophe au receveur du lieu de redevances en nature dues par le domaine. — Cherlieu. Autre semblable donnée par Jean de Champcourt, prieur, au receveur des terres de Champagne du duc Philippe le Hardi. — Conzieu-en-Bugey. Autre de revenus en argent sur la châtellenie de Rossillon, donnée par le prieur au châtelain dudit Rossillon. — Couches. Quittance donnée par Hugues de Sombernon, prieur, au receveur général de Bourgogne des rentes dues sur les foires de Chalon. — Epoisses, près Rouvres. Charte de fondation et de dotation du prieuré d'Epoisses, ordre de Grandmont,

par le duc Hugues III. — Confirmation de cette fondation par Eudes III, duc de Bourgogne. — Fontaine-les-Luxeuil. Quittance donnée au châtelain de Faucogney, par le prieur du lieu, de la redevance en argent pour l'entretien d'une lampe ardente devant « l'image de monseigneur saint Pancras en son prieuré. » — Fontenay-en-Nivernais. Autre par Arnaud, maître de cette maison, au receveur du Donziois, pour la comtesse de Bourgogne, d'une rente assignée sur les festages de Clamecy.

B. 11659. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 6 sceaux.

1210-1474. — Prieurés (suite). Gigny. Bulle du pape Eugène IV qui dispose du prieuré de Gigny, au diocèse de Lyon, en faveur de Jean, cardinal de Saint-Praxède. — Mandement de ce cardinal qui nomme Jean Jeoffroy doyen de Sainte-Gertrude-de-Nivelle, pour gérer en son nom ce prieuré. — Grandmont-en-Nivernais. Charte de Guy et de Mathilde, comte et comtesse de Nevers et de Forèz, qui confirment la fondation de Guillaume, leur prédécesseur, pour le luminaire de l'église des frères de Grandmont. — Innimont-en-Bugey. Acte par lequel Thomas, comte de Maurienne et marquis en Italie, prend le prieuré en sa garde. — Jouhe. Quittance donnée par le prieur au receveur de Dole et au trésorier de Salins de redevances dues sur les salines de Salins et les fours de la Loye. — Promesse du même d'entretenir la fondation faite par le duc Philippe le Bon d'une lampe d'or clairant perpétuellement dans l'église Notre-Dame-du-Mont-Roland. — Jugny. Quittance de redevances en argent et en nature donnée par le prieur Henri à Bède, clerc du duc de Bourgogne. — Mâcon. Hommages faits au prieuré de Saint-Pierre par Amédée IV, Aymon, Amédée VI, Amédée VII, et Bonne de Bourbon, comtes et comtesses de Savoie, pour les terres de Longchamp, Saint-Martin-de-Merensonay, etc. — Don fait par le duc Charles aux prieur et religieux de la maison de la Mennau de Mâcon pour remplacer l'église et les bâtiments claustraux qui, situés au dehors de la cité, avaient été détruits par ordre de ses officiers comme nuisibles à la sûreté de la place.

B. 11660. (Registre.) — Petit in-folio, 67 feuillets ; papier.

1589. — Prieurés (suite). Compte particulier de Claude Remond, délégué par le lieutenant du bailliage de Saint-Jean-de-Losne pour la recette et économie du revenu du prieuré de Notre-Dame, engagé par le prieur Dom Barthélemy Double-Rousseau au baron d'Uxelles, lequel portait les armes contre le roi. — Recette de cens à Echenon, Saint-Usage, Losne, Chaugey, Maison-Dieu, Saint-Aubin et Arbois, à Montot, Franxault, Bousselanges, Trouhans et Saint-Symphorien. — Recette de redevances en pois, vesces, millet et oisons. — La recette en argent monte à 309 écus 41 sols 8 deniers. — [L]e nombre des religieux était fixé à quatre par la fondation [et] réduit à deux dont la prébende est payée en argent et [en] nature.

B. 11661. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 3 sceaux.

1290-1374. — Mâcon. Don de la maison de la Monnaie fait par le duc Charles au prieuré de Saint-Pierre. — Marcigny-les-Nonnains. Transaction entre Jean, seigneur de Châteauvilain et de Semur-en-Brionnais, et le prieur et le prieuré de Marcigny, par laquelle les derniers lui reconnaissent le droit de garde, le ressort et une partie de la justice de Marcigny. — Lettres du roi Philippe le Bel, qui lève l'amende encourue par l'abbé de Cluny et le prieur de Marcigny pour s'être soustraits à sa garde pour se mettre sous celle d'un vassal du duc de Bourgogne. — Mandements royaux, sentences d'appointement, mémoires, enquêtes relatifs au procès porté au bailliage de Mâcon, puis au Parlement de Paris, entre Guichard, sire de Beaujeu, Jeanne de Châteauvilain, sa femme, dame de Semur-en-Brionnais, et le prieuré de Marcigny, au sujet des lépreux, de la justice et de certaines redevances. — Déclaration du roi Charles V, portant que, quelle que soit l'issue de ce procès, elle ne pourra préjudicier aux droits de souveraineté du duc à Marcigny et à Semur-en-Brionnais.

B. 11662. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier ; 3 sceaux.

1287-1457. — Prieurés (suite). Marcigny-sous-Thil. Acte par lequel Robert, abbé, et l'abbaye de Saint-Pierre de Chalon reconnaissent que le prieuré de Marcigny est placé sous la garde du duc de Bourgogne. — Mesvre. Mandement du roi Philippe le Bel, qui maintient le duc de Bourgogne dans ses droits de garde du prieuré. — Montherot-lez-Traves, en Franche-Comté. Dossier relatif à l'échange, par le prieur de Montherot avec Antoine de Toulongeon, sire de Traves, des droits que le prieuré avait sur les foires de Travers, contre 10 sols de rente sur les tailles de Vesoul. — Negrey, en Franche-Comté. Quittance donnée par le prieur au receveur de Faucogney des arrérages de la fondation d'une lampe perpétuelle devant l'image de saint Jean-Baptiste dans l'église du prieuré. — Neuville-en-Dombes. Mandements de Louis et Amédée IX, ducs de Savoie, au gouverneur de Châtillon de ne laisser exercer au prieur de Neuville que la basse justice sur son territoire. — Paray-le-Monial. Transaction entre Simon de Broce, abbé, et le couvent de Cluny, et Jean, comte d'Armagnac et de Charollais, touchant la garde, le ressort et la souveraineté du prieuré de Paray. — Mont-Saint-Germaine. Quittance de rente sur Jaucourt.

B. 11663. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 6 pièces, papier; 1 sceau.

1181-1576. — Prieurés (suite). Perrecy. Fondation d'un anniversaire par Girard du Brouillard, chevalier. — Etat des dépenses nécessitées pour l'enquête faite par les officiers du roi « baillistre » du duché, et le comte de Charollais contre les religieux du prieuré, au sujet de la justice. — Compte rendu par Philippe de Rayne, châtelain de Saint-Laurent, commis au gouvernement des revenus du prieuré, saisis sur Raimond de Haulvelles, titulaire, à cause de certaines battures, outrages violences, etc., commises par lui et ses serviteurs. — Pontailler. 1246. Charte de fondation du prieuré par Guillaume de Champlitte, vicomte de Dijon, seigneur de Pontailler. — Prevesins. Reconnaissance faite par Nicolas Lottier de Vesignieu de tout ce qu'il tient en fief du prieuré de Prevesins. — Puits. Mandement du duc Eudes IV, pour l'acquit, au prieur de Puits par le châtelain de Montbard, d'une rente sur les vignes de Corbeton. — Le Quartier. Donation par le duc Hugues IV aux religieux du prieuré d'une rente de 20 livres viennoises pour leur robe. — Romain-Moutier. Diocèse de Lausanne. 1181. Diplôme de Béatrix de Bourgogne, impératrice, qui règle les droits qu'elle a à Romain-Moutier conjointement avec le prieuré. — Charte de pariage des mêmes droits entre le prieur et Jean, duc de Bourgogne.

B. 11664. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 4 sceaux.

1310-1407. — Prieurés (suite). Saint-Germain-de-Modéon. Sentence du gruyer de Bourgogne qui maintient le prieuré en possession du bois de Saint-Martin, qui lui était contesté par les officiers du duc. — Saint-Léger. Quittance donnée par Martin de Soubey, prieur, des rentes perçues sur les censes d'Auxonne, appartenant au duc. — Saint-Marcel-lez-Argenton. — Confirmation par le roi Jean des priviléges accordés par Guillaume de Chauvigny, sire de Château-Rahours, au prieuré de Saint-Marcel-les-Argenton. — Saint Marcel-les-Chalon. Mandement du roi Philippe-le-Bel, qui maintient le duc de Bourgogne en possession de la garde de Fleurey et des droits qu'elle lui donnait. — Mémoire des religieux de Saint-Marcel contre les prétentions du duc. — Plainte au duc sur les excès commis par ses gens d'armes à Saint-Marcel. Déclaration des habitants de Fleurey, qui reconnaissent les droits du duc. — Enquête dans un débat entre le prieuré et le sire de Mâlain, au sujet des limites de la justice de Fleurey. — Lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui, sur la prière du grand-prieur, accorde aux habitants de Fleurey et des autres hommes du monastère une diminution de taille. — Saint-Sauveur. Sauvegarde accordée par la duchesse Marguerite de Flandres. — Saint-Thibaut. Récépissé par Etienne de Maisenote, prieur, d'un chef de cire et d'un florin, offerts par la « royne » de France pour la célébration d'une messe de Notre-Dame. — Salmaise. Confirmation par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, des droits d'usage du prieuré dans les bois de la châtellenie. — Talissieux. Concession viagère des revenus du prieuré, faite par le prieur Thomas à Aymon, fils du comte de Savoie. — Troyes. Quittance donnée par le prieur de Notre-Dame-en-Châtel à la comtesse de Flandres, d'une redevance en avoine, assignée sur les censes de Chaource.

B. 11665. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 5 sceaux.

1029-1469. — Prieurés (suite). Val-des-Choux. Donation faite par Hervé, comte de Nevers, et Mathilde, sa femme, au prieuré du Val-des-Choux, de la maison appelée la Crèche.— Confirmation par le duc Robert de la transaction entre Béatrix, duchesse de Bourgogne, Isabelle, reine des Romains, sa fille, et les religieux du Val-des-Choux, au sujet de leurs redevances à Aignay-le-Duc. — Donation faite par Jean de Montréal, sire de Tart, aux religieux du Val-des-Choux, de redevances à Tart et du droit d'usage dans ses bois. — Confirmation de cette donation par la duchesse Marguerite de Bavière. — Lettres de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandres, duc et duchesse de Bourgogne, qui maintiennent les religieux en possession de leurs biens et droits à Brion-sur-Ource. — Autres du duc Philippe le Bon concernant les terres d'Aignay. — Veauce. 1235. Confirmation par Anséric, seigneur de Montréal, de la donation faite par son père Anséric aux religieux de Veauce. — Vaulx-sous-Poligny. 1290. Diplôme de Raoul, roi de Bourgogne, qui confirme la donation du prieuré de Vaulx-sous-Poligny faite par le comte Renaud, fils d'Othe Guillaume, à l'abbaye de Cluny. — Lettres de la comtesse Marguerite de France, qui règle les conditions de la garde du prieuré et de ses dépendances. — Vergy. 1190. Donation faite par le duc Hugues III au prieuré de rentes sur les censes de Labergement-le-Duc. — 1306. Concession de la mairie d'Arcenant faite par le prieur Perrin Lambert. — Déclaration judiciaire faite par le procureur de Cluny, constatant que le prieuré de Saint-Vivant était placé sous la garde du duc de Bourgogne. — Enquête pour établir les droits du prieuré à percevoir les dîmes de la grange de la Outre, près Villebichot. — Concession par le duc Charles du bois nécessaire pour la construction du clocher de l'église.

B. 11666. (Rouleau.) — Parchemin.

1322-1323. — Villemoutier-en-Bresse (Prieuré de). Compte de Jean d'Arbois de Montmélian, gardien du prieuré de Villemoutier, pour le comte de Savoie. — Livraison de froment pour la prébende d'Armand, curé du lieu, et de 66 quar-

taux au receveur du comte à Bourg. — Recettes de redevances en vin à Cormangour, Boissay et Mont-Saint-Remy; — de 30 sols pour le patronage de l'église de Cormangour; — de porcs, de truies, de porcelets de redevances dues au prince, parmi lesquels un grand porc donné par le sire de Baujeu. — Réparations faites aux couvertures du prieuré, au moulin. — Achat et salaison de douze porcs pour l'hôtel du comte. — Achat de blanchet pour la robe du porcher du comte.

B. 11667. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 11 sceaux.

1360-1400. — Dijon. Couvent des Chartreux. Vente faite par Jean de Bourgogne à Pierre de Husie, chevalier, de 38 livres de rente sur la saunerie de Salins. — Cession faite par O. de Salins au duc de Bourgogne Philippe, de 30 livres de rente sur la même saunerie, ces deux rentes destinées à la dotation de la chartreuse. — Contrats d'acquisition de la Motte de Champmol et de ses dépendances, faite par le duc Philippe le Hardi sur Hugues Aubriot, prévôt de Paris, et Jean de Saulx son beau-frère. — 1384. Charte de la fondation de la chartreuse de Champmol-les-Dijon par Philippe le Hardi en l'honneur de la Sainte-Trinité. — Prisée de la terre de Bey en Chalonnais, acquise de Guillaume de la Trémouille, seigneur de Bourbon-Lancy, pour la dotation du couvent. — Lettres closes du duc au sujet de cette terre et de l'amortissement d'autres données à Saint-Bénigne en indemnité de celles cédées pour la dotation du couvent. — Bref du pape Clément VII au sujet de démarches du duc pour obtenir de l'abbaye de Cluny la cession de Fleurey pour la dotation des chartreux. — Vente faite par l'abbaye de Clairvaux au duc de son clos de vigne à Dijon, pour le même objet. — Quittance de 40 charges de sel prises chaque année aux Salines de Salins pour les chartreux de Dijon. — Jean, sire de Champdivers, cède aux chartreux la mouvance du fief de Mont-les-Navilly, récemment acquise par eux. — Acquêt par les mêmes d'une rente de seigle à Marnay. — Cession de la terre de Franxault faite aux mêmes par le duc Philippe. — Mandement du même qui affecte la somme de 3,200 francs à prendre sur la ferme du huitième du vin, et de 4,000 sur l'aide, pour l'employer aux constructions de la chartreuse. — Acquêt par le même de la terre de Comblanchien appartenant aux Guespet, et d'une terre à Arnay-le-Duc, sur Georges d'Aignay, écuyer, pour la dotation des chartreux. — Quittance par les chartreux de 25 livres de rente assignées à Iseure, de 28 à Rouvres-sous-Meilly et de 15 à Aignay.

B. 11668. (Liasse.) — 18 titres, parchemin; 5 sceaux.

1401-1422. — Dijon. Couvent des Chartreux. Quittance donnée par le prieur et le couvent au receveur général de Bourgogne des 600 livres en argent qu'ils doivent convertir en achat de rentes. — Lettres de Boniface, prieur de la grande chartreuse, qui ordonne des prières dans toutes les maisons de chartreux pour le repos de l'âme de Philippe le Hardi, bienfaiteur de l'ordre. — Achat par les chartreux de Dijon de 62 soitures de pré à Pouilly-en-Auxois. — Achat par le duc Jean de 172 livres de rentes sur la saunerie de Salins, moyennant 1720 livres, pour parfaire la dotation de 1500 livres. — Quittances données au duc par le prieur de 172 livres et 16 livres de rentes assignées tant sur l'achat précédent que sur celui des prés à Pouilly. — Lettres du duc qui, en échange de la terre de Franxault, assigne une dotation de 260 livres aux chartreux sur les revenus de la terre de Saint-Aubin. — Quittance de cette assignation par les chartreux. — Mandement du duc Philippe le Bon pour le paiement de la fourniture à Férando de Sarabra, chevalier, qui prenait l'habit à la chartreuse de Dijon, des draps blancs pour la robe, de gris pour les couvertures, de la brunette pour la chappe, d'un cent de peaux d'agneaux de Lombardie pour lui faire deux pelisses, deux « peliçons » et deux paires de feutre pour lui faire des bottes. — Confirmation par le duc Philippe le Bon des priviléges, exemptions, immunités accordés par le duc Jean, son père, aux chartreux de Dijon. — Lettres du même qui prescrit la restitution aux mêmes de 1500 écus d'or et biens fonds provenant de la succession de Jean Chambellan, bourgeois de Dijon.

B. 11669. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 20 pièces, papier; 1 sceau.

1435-1552. — Dijon. Couvent des Chartreux. Donation viagère de la terre de Champmoron faite par le duc Philippe le Bon à Jean Ferraille, son queux. — Prisée des terres formant la dotation des chartreux, faite par les commissaires du duc sur les nouveaux acquêts. — Fondation par le duc Philippe le Bon et la duchesse Isabelle de Portugal, sa femme, de plusieurs services religieux et aumônes aux chartreux de Dijon, moyennant une rente annuelle de 200 livres sur la saunerie de Salins. — Obligation souscrite par les chartreux d'accomplir les services et les aumônes de cette fondation. — Lettres patentes du même qui, moyennant la somme de 2,000 livres à convertir en 200 livres de rente, décharge lui et ses successeurs de l'entretien des édifices de la chartreuse. — Confirmation par le roi Louis XI des priviléges et immunités des chartreux. — Donation par le même aux mêmes de la terre de Champmoron. — Mise en possession des chartreux dans ce domaine. — Lettres closes et mandement du roi Charles VIII relatifs à cette possession. — Entérinement de ces lettres par la Chambre des comptes. — Confirmation des priviléges et immunités des chartreux par les rois Louis XII et Henri II.

B. 11670. (Registre.) — In-folio, 313 feuillets, parchemin.

1377-1379. — Dijon. Couvent des Chartreux. Compte de Louis Pasté, clerc, des ouvrages de la construction de la chartreuse de Champmol, à Dijon. — Fol. 2. Construction d'un pont en bois par devers l'Etang-l'Abbé et d'un petit pont près l'écluse des Fossés, pour charroyer les matériaux en Champmol. — Fol. 3. On pratique un chemin dans la roche « entre deux montagnes » pour amener directement la pierre des carrières de Renne et Talant à Champmol. — Fol. 5. On plante des paux pour marquer le lieu ou doit s'élever l'église. — Le duc charge Chauchiot le Percheur de relever la quantité de journaux compris dans l'enclos. — 1384-1386. Compte d'Amiot Arnaut, receveur général de Bourgogne, de la dépense de la même construction, — Drouet de Dampmartin et Jacques de Nuilly, maîtres des œuvres de maçonnerie du duc, dirigent les travaux. Ils ont comme surveillant Belin de Comblanchien, maçon; pour appareilleurs, chargés de « copper moles pour tressier les pierres et tailler des compagnons, » Simon du Bois et Michel du Teil. Un sergent du duc parcourt le nord de la Bourgogne pour en ramener des ouvriers. — Un clerc convoie les charretiers de pierre, afin qu'ils ne mènent pas leurs convois ailleurs qu'à Champmol. — Thomas de Sombresse, ouvrier des menues œuvres de charpenterie du duc, parcourt les forêts pour y faire couper le bois nécessaire. — On fait tirer de la pierre à Dijon, à Chenôve, à Asnières et à Is-sur-Tille. — Fol. 20. Travaux de terrassement pour le découvert des perrières de Renne pour creuser les fondations de l'église, du réfectoire et du grand cloître, étancher l'eau des fontaines qui sourdissaient et la conduire par des rigoles dans la rivière d'Ouche; — chercher la fontaine perdue au-dessus du moulin de Chèvre-Morte afin de l'amener aux chartreux. — Fol. 26. La traite de pierre plate et orvaulx (moellons des carrières de Dijon) est payée 4 gros la toise et 25 francs le cent de membrures (taille). — Fol. 69. Le « voituraige » de taille, depuis Asnières à Champmol, est payé 7 francs et demi le cent. — Charroi des bois de charpente et de service coupés dans les bois d'Argilly et de Mantuan. — La chaux est payée 8 et 10 gros l'émine. — Fol. 85. Construction des « aleurs et chaffaux » autour de l'église et du chapitre. — Fol. 82. Façon de deux engins pour lever les pierres. — Fourniture d'ais de chêne pour faire « moles à mesurer, getier et tracier » les tailles des pierres; — 100 « asselez » taillées et broichiez sont payées 6 francs et demi; — le pied de crosse et de lancis, 5 blancs le pied. — Fol. 93. Taille de la maçonnerie du portail de l'église; — « amandement des basses » et des chapiteaux; — la toise de maçonnerie est payée 3 francs. — Fol. 156 et 180. Paiement des maçons employés à la taille et au montage des différentes parties de la maçonnerie de l'église, du revestiaire du chapitre, des chapelles, de l'oratoire du duc, du grand et du petit cloître; — elle monte à la somme de 7,365 francs 10 gros et demi en 1384, et 3,516 en 1383. — Fol. 158. Réparations faites au ferrures des engins du crepon du milieu de l'église et du portail de l'église. — Fol. 161. Achat de onze douzaines et demie de « gans à masson doublés dessoubz le pouce, » au prix de 10 gros la douzaine; — la serrurerie et ferrure monte à 248 francs. — Fol. 167. Couverture en lave des murailles de l'enclos. — Fol. 168. Gratifications données par la duchesse à des maçons qui avaient eu les membres brisés dans les travaux; — autres faites par le duc, la duchesse et Jean, leur fils, en visitant ces travaux. — Fol. 171. Jean le Bortét, verrier de Dijon, pose les verrières des cellules des chartreux étant en l'ancienne maison de la Motte. Il y a 18 images payées un franc. — Fol. 174. Paiement de 37 francs au couvreur d'ardoise, chargé de découvrir de l'ardoise vers Bouilland et Saint-Maurice près Beaune. — Fol. 175. Le duc achète de Simonnot de Lille, demeurant à Paris, moyennant 300 francs, un « lectry de layton » (lecteur) pour mettre en l'église des chartreux; — Dyne Raponde vend pour 560 francs les draps d'or, de soie, les baudequins, satins, sandaul, soie d'or de Chypre, destinés à faire les vêtements sacerdotaux et les ornements des autels. — Fol. 207. La queue de plâtre de Molinot, employée aux ouvrages de « torcherie, » est payée 8 gros. — Fol. 212. Le cent de carreaux plombés, pour le pavement de la vieille maison de Champmol, est payé 4 gros. — Fol. 216. Gilet de Beux, fèvre, est mandé de Paris à Champmol pour faire marteaux, ciseaux et bretures nécessaires aux ouvrages. — Fol. 226. Belin d'Auchenoncourt, charpentier, ouvrier du duc, reçoit 4 gros de gages par jour, pour lui et son cheval; les recouvreurs d'ardoise sont payés 3 gros par jour. — Fol. 233. La traite de la pierre du grand autel, ayant 10 pieds de long, 4 pieds et demi de large et un pied d'épaisseur, coûte 3 francs; et celle des petits autels, de moindre dimension, 2 francs l'un dans l'autre. — En 1385-1386, les frais de charroi des divers matériaux employés à la construction montent à 1,706 francs. — Fol. 271. Construction d'une chambre dans la grange de la Motte de Champmol, pour recevoir les deux « escripvains qui escripvoient livres pour l'église des Chartreux. » — Fol. 273. Les « resseurs » (scieurs de long) reçoivent 2 gros par jour; — frais d'abattage et d'équarrissage des bois pris dans les forêts d'Argilly et de Mantuan pour la charpente et la construction de ces édifices. — Fol. 274. Façon d'une table en noyer sur laquelle « on a tracié les traiz des fourmes du portail de l'église. » — Philippe de Bar-sur-Aube, charpentier, marchande pour 355 francs l'établissement de la charpente du clocher, de la chaire et de la croupe de l'église. — Fol. 277. Taille et maçonnerie du petit cloître, du grand cloître et des selles (cellules des religieux) du chapitre, achè-

vement de l'église. — Fol. 280 et suivants. Construction du portail en pierre dure et en pierre d'Is-sur-Tille, son ornementation et dispositions pour y placer des « imaiges; » — fol. 286, du lectery (chaire du lecteur) du réfectoire. — Fol. 305. Colas de Dinant moule la croix du clocher et les « colombes (colonnes) qui seront sur le grand autel; » il fond la cloche de l'église. — Fol. 308. Don de 110 francs fait par le duc aux maçons pour leurs robes; — autre de 10 francs à un couvreur d'ardoise qui s'était brisé le bras.

B. 11671. (Registre.) — In-folio, 370 feuillets, parchemin.

1386-1389. — Dijon. Couvent des Chartreux. Compte d'Amiot Arnaut, commis par le duc de Bourgogne pour payer la dépense des constructions de la fondation du couvent des chartreux de Champmol, à Dijon. La recette du compte de l'année 1386 monte à 21,422 francs. — Achat, moyennant 3,300 francs, de la terre de Longchamp, sur Isabelle, comtesse de Neuchâtel, au diocèse de Lausanne. — Fol. 7. Jacques de Neuilly, maçon, maître des œuvres de maçonnerie du duc, reçoit 4 gros par jour pour lui et son cheval. — Gages d'un gros et demi par jour de Poinsot de Lyon, échafaudeur, commis à garder les chantiers pendant la nuit. — Jean Pastourel, couvreur d'ardoise, reçoit 6 gros par jour pour lui et son valet. — Continuation de la bâtisse du grand cloître et des cellules. — Du côté de la montagne les fondations sont creusées dans le roc. — Fol. 18. Frais d'extraction du tuf à Bouilland, Saint-Victor-sur-Ouche et sur la côte Notre-Dame-d'Etang, pour la voûte des chapelles; — ceux des pierres des carrières de Renne, d'Asnières et d'Is-sur-Tille montent cette année à 133 francs 11 gros. — Payé 39 francs pour le charroi, depuis Dinant à Dijon, en l'ouvroir des frères Colard, canonniers du duc, de 1,975 livres de laiton et 1,485 livres de challemine « pour convertir en ymaiges et en l'aigle qui seront sur les coulombes du grant autel; » — on abat les « aleurs » et les chafaux autour de l'église. — Fol. 67. Travaux pour la façon des portes de l'église, de la charpente du grand cloître et des cellules; — lambrissage de ces cellules, du réfectoire et de l'église. — Etablissement des siéges des chartreux et des convers; — de deux arcs-doubleaux en bois pour renforcer la charpente du clocher; — du plancher des voûtes. — Le millier de lattes de chêne, fabriquées à Argilly, est payé 3 francs sur place; — un millier « d'endouvelis, » pour endouveler l'église, les chapelles et le réfectoire, 6 gros. — Façon en bois de noyer des tables, armoires et écrins des chartreux, des siéges du chœur à l'église. — Fol. 71. Continuation de la maçonnerie et de la sculpture du portail; — du « lectery » en pierre d'Asnières; — du réfectoire, des allées du grand cloître. — Ravalement de l'église et des chapelles. — Croix feuillées en pierre d'Asnières, sculptées à l'extrémité des deux pignons de la croisée de l'église. — Sculpture par Perrin Toutbeau, maçon, du tabernacle du « pilier d'estanfiche » du portail de l'église. — Fol. 102. La réparation des marteaux et ciseaux des ouvriers monte à 102 francs 11 gros, et 6 francs celle des marteaux, limes, poinçons employés à la façon des quatre colonnes de cuivre « entour le grant autel. » — Fol. 106. Couverture du clocher en plomb et façon en même métal des faitières des noues de l'église et des chapelles. — Bernard le fontainier fabrique, pour 66 francs, une croix de cuivre surmontée d'un ange avec un panonceau aux armes du duc, laquelle est plantée sur le crépon de l'église. — Tolard de Dinant fait, en airain, le coq du clocher, doré ensuite, ainsi que les figures qui doivent surmonter les colonnes du grand autel et l'aigle du pupitre. — Bannières en plomb, aux armes du duc, mises sur les deux vis de l'église, sur la tournelle de la tribune du réfectoire. — L'église est couverte d'écailles d'ardoise. — Cet ouvrage est fait par trois individus venus de Namur, au prix de trois gros et quart par jour. — Fol. 132. Compte du paiement des gages pour un mois de 200 hommes d'armes de la compagnie du sieur de Lor, envoyés par le duc à la duchesse de Brabant en guerre avec le duc de Gueldres, et des 100 autres envoyés, sous la conduite de Vauthier de Vienne, au comte de Savoie, pour « lui aidier » en sa guerre contre le marquis de Montferrat. — Fol. 135. 1387. Compte de la recette du sel vendu aux greniers de Bourgogne. — La recette du compte de 1387, pour les travaux des chartreux, s'élève à 15,289 francs 4 gros 3 deniers. — Fol. 154. Construction d'un sauveur (réservoir à poisson) au jardin du meix Popillot. — Fol. 155 et 211. Continuation de la construction du mur de clôture. — Fol. 174. Pierres d'Asnières amenées pour faire les tabernacles du portail, sous lesquels doivent être placées les « ymaiges » du duc et de la duchesse, les auges du laveur du petit cloître, etc. — Fol. 182 et 187. Ecluses et barreaux de fer mis aux deux extrémités du rû qui sort de l'Etang-l'Abbé, traverse les terreaux de la Motte de Champmol pour se jeter dans la rivière d'Ouche. — Fol. 188 et 227. Etablissement des échafauds, achat d'or et de couleur, salaire des peintres qui, sous la conduite de Jean de Beauvais, peintre et valet de chambre du duc, travaillèrent aux « lytes, limandes » et peintures, ordonnées par le duc aux « lambroux » de l'église de Champmol. — Fol. 196. Ravalement de la décoration intérieure (sculpture) de l'église et des voûtes. — Sculpture des « croisées de ces voûtes. » — Pavement en dalles et achèvement de la décoration du petit cloître, du grand cloître, des cellules du chapitre et du revestiaire. — Construction du réfectoire, de la cuisine, de la maison, des fours et du fourneau y joignant, des caves, caveron, de la grande portel d'entrée au-dessus de l'Etang-l'Abbé et de celle devers Dijon. — Fol. 221.

Achat de 80 livres d'étain fin pour souder les colonnes et les chandeliers placés autour du grand autel et l'ange tenant l'écu de Bourgogne, qui surmonte l'une de ces colonnes. — La dépense en verrerie blanche des nouveaux bâtiments monte à 1131 francs 8 gros et demi. — Fol. 237. Jean de Bauvais, peintre, reçoit 40 francs de gratification de la duchesse pour sa bonne diligence. — 1388. Perrin Bonneveu, tailleur d'images, reçoit 4 gros par jour pour travailler avec Claux Sluter, aussi tailleur d'images, aux ouvrages de sculpture de Champmol. Il exécute les tabernacles du portail et moule les anges des colonnes fondues en bronze par Colart de Dinant. — Fol. 271. Etablissement des siéges, marchepieds et dossiers du chapitre. — Façon des châsses, des retables des autels; — de moules en bois pour faire chandelles de suif; — des chapelles de bois qui, dans l'église, séparent les stalles des religieux des siéges des convers; — d'une arche en chêne pour mettre les livres d'église. — Fol. 277. Construction des piliers de la cuisine, du bâtiment de l'hôtellerie, des autels des chapelles de l'église; des sculptures de la fontaine du petit cloître. — Fol. 290. Fourniture à Colart de Dinant, fondeur, du métal nécessaire pour fondre les trépieds des deux anges qui, placés au-dessus de deux des colonnes du maître-autel, portent la « coronne, la lance et les clous N. S. » — Fol. 295 et 307. Peinture par Gérard de la Chapelle et Jean Genlis, peintres, sous Jean de Beauvais, de la chapelle, de l'oratoire du duc et de 26 tableaux sur toile pour les cellules des Chartreux, et des tables d'autels des églises et des chapelles. — Fol. 297. Pose, dans l'église, de verrières aux images Notre-Dame et de Saint-Pierre, aux armes du duc et de la duchesse; — de verrières ymagiées dans plusieurs parties du bâtiment. — Fol. 306. Achat, moyennant 8 francs, d'un cent d'antes et arbres, c'est assavoir « pommiers-calviaux, saint-règle, francsinaulx, Juhennot, poiriers sucre, angoises, poires lardées, francs moriers (framboisiers), serises aigres, pêchiers, alongniers blancs et rouges, pruniers dudeliers, figuiers, oliviers, blandureaulx, girodot et durables, » et aussi des rosiers pour planter dans les jardins de la Motte et ceux des cellules. — Fol. 308. Paiement des écritures « pourtraitées » par Jean Foucault, écrivain, sur le lectery (lutrin) fondu par Colart de Dinant. — Fol. 309. Achat de toile pour la garnison des autels, des chasubles, chappes, étoles, pièces de soie de sandal, franges, orfrois, futaines, drap, manteaux en peaux de brebis, etc., tant pour le service religieux que pour la vesture des religieux. — Chacune des 24 cellules est fournie d'une aiguière d'étain, d'un chandelier de fer, d'un oreiller de plume, d'un soufflet, d'une paire d'andains, d'un bassin « à barber, » d'un eaubenoistier, d'une pelle, etc. — 1389. Fol. 342. Jean du Liége, charpentier des mêmes œuvres, fait les fenêtres de plusieurs cellules et des « lecterys à mettre livres et l'escriptoire au-dessus de plusieurs de ces cellules avec des bans pour seoir sus. » — Il sculpte les deux portes du portail, moyennant 187 francs. — Fol. 350. Quinze serrures à bosse, garnies de clefs, de verrous et de vervelles, sont payées 3 gros et demi pièce; — 8 sols pour la façon des lanternes en ferblanc, portées par les Chartreux pour se rendre aux matines. — Fol. 354. Jean de Beauvais reçoit 100 francs pour « uns tableaux sur clouans (à volet) esquels a ou milieu le couronnement de Notre-Dame, et en l'un des costés l'Annonciation et en l'autre l'Acolement Notre-Dame et de Sainte-Hélisabeth et sont tout dorés de fin or, lesquels tableaux monseigneur a fait mettre sur l'autel de sa chapelle aux Chartreux. » — Pose, dans le petit cloître, de verrières « ou sont les imaiges de N. S., de N.-D., de saint Pierre et de saint Paul aval la passion N. S., » et dans le cloître, d'autres représentant N.-D. et la Véronicle (Véronique). — Fol. 361. Paiement de 200 francs à Jacques Macharus Terremonde au nom de Jacques de Bars (Baerze), tailleur d'images, en déduction des 400 promis pour la façon de deux « grans tables d'autel de bois, entaillées d'ymaiges et ouvrées de menus tabernacles sur yceulx ymaiges : c'est assavoir l'une d'ycelles tables, pareille d'ouvraige et d'ymaiges à celle qui est en l'église de mon dit seigneur audit Terremonde hors de cuer derrier le grant autel, et l'autre pareille et semblable à celle qui est en l'abbaye de la Billoke, près de la ville de Gand. » — Adam Othe, chartreux, reçoit 8 francs pour avoir relié une bible, « une *Vie des Saints*, la *Chronique de Titus Ligvius*, la *Chronique de Senectives* de Romme, deux *Chroniques du gouvernement des Roys de France*, deux livres pour gouverner faucons, deux livres de dévocion, un livre pour gouverner mer en bataille, un livre du gouvernement des princes et un livre du pèlerinage de la vie humaine, » tous livres appartenant au duc. — Fol. 362. Le duc envoie de Paris, pour mettre au chapitre, une image de Notre-Dame « qui tient embracé N. S., » deux petits anges et un lutrin en fer; — plus un ouvrage en deux volumes, composé par feu maître Nicole de Lire, sur l'*Exposition de la Bible*, et qu'il paie 400 francs.

B. 11672. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, parchemin.

1390-1397. — Dijon. Couvent des Chartreux. Compte d'Amiot Arnaut, commis par le duc de Bourgogne à payer la dépense des ouvrages du couvent des Chartreux de Dijon. — Fol. 5. Curage de l'égout qui va de la cuisine aux fossés de la Motte. — Construction des murs du petit clos; — de la lavanderie des chartreux. — Fol. 3. Façon, pour 27 francs, par Jean du Liége, charpentier, des deux portes de l'église de Champmol, contenant chacune porte 21 pieds de haut, 12 pieds de large, « en une desquelles un guichet, et en chascune des dictes portes a quatre escus, esquels sont entaillées les armes de monseigneur, de madame et de M. le comte de Nevers. » —

Fol. 9. Façon « d'un haut marchepied, à deux montées de degrés assouvi de menue taille » pour mettre derrière l'aigle de cuivre du chœur ; — de coffres pour mettre les images de saint Jean et de sainte Catherine, placées au-dessus du portail de l'église ; — des tables du réfectoire pour les seigneurs et les convers. Ces tables portaient sur des tréteaux en pierre d'Asnières. — Lambrissage et « endouvelement en bois d'Illande » de la haute chapelle du duc. — Construction d'un arc-boutant de 54 pieds de haut pour soutenir un pan du petit cloître. — L'arc ou rampant supérieur est « cymenté en cyment battu à l'huile pour porter l'eau. » — Achat de papier d'or doublé et renforcé pour la dorure des retables d'autel faits en l'église; — idem de vermillon, indefin, orpiment, ocre, mine, vert de gris, blanc de Pouille, brun d'Auxerre, sinope, couperose, vernis pour les peintures de l'église. — Fol. 27. Dons de 20 et de 60 francs faits par le duc à Robert de Cambrai, verrier, et Jacques de Neuilly, maçon, pour leurs bons services dans les travaux de la chartreuse. — Fol. 29. 3 francs et demi sont payés pour le transport de Paris à Champmol « d'un décret entier et d'un livre appelé dictionnaire, en trois volumes, amenés dans un poinçon. » — Façon des fermoirs d'argent mis aux deux livres donnés par le pape au duc de Bourgogne. — Fol. 33. Taille des quatre « soubs basses » des colonnes de cuivre placées autour de l'autel. — — Fol. 25. 1392. Compte par Amiot Arnaut des 10,000 florins remis au duc de Bourgogne à l'occasion du débat mû pardevant lui, en cas de gage de bataille entre messire Raoul de Gruyères et messire Othe de Grantson. — Fol. 37. Suite des comptes de la chartreuse. — Fol. 45. Achèvement de la maçonnerie des murs de clôture. — Fol. 46. Jean Boudet, charpentier, taille, sur les dessins de Claude Sluter, les moules de bois pour la taille des tabernacles du grand portail. — Pose aux fenêtres de la chapelle, au-dessus de l'oratoire du duc, de faux châssis garnis de toile huilée pour que l'air et le vent ne gastent le bois d'Hillande, dont cette chapelle est houssée. — Achat d'azur pour les peintures de cette chapelle. — Guillaume de Francheville, peintre, y fait plusieurs ouvrages. — Fol. 61. Les deux tables d'autel exécutées par Jacques de Baerze pour les chartreux sont ramenées en Artois pour « ycelles assouvir et dorer. » — Charroi de pierres d'Asnières chez Claude Sluter, pour les images et tabernacles des chartreux. — Fol. 73. Façon d'une brouette à tartevelle pour mener par le cloître quand un chartreux est mort. — Façon de coffres et achat de foin pour amener de chez Claude Sluter aux chartreux et à Germolles les images commandées par le duc et la duchesse. — Fol. 88. Continuation des peintures de l'oratoire du duc, appelé chapelle des anges. — Aux couleurs indiquées plus haut il faut joindre des feuilles d'étain doubles blanches, des feuilles vertes, du mastic, de la mine rouge, du vert d'eau, de l'huile de noix, de fine fleurée pour faire fondement de beau vert. — Achat par le duc, moyennant 500 francs, « de deux grans tableaux d'ivoire, l'un représentant la Passion N. S., et l'autre la vie de saint Jean-Baptiste. » — Les 11 et 12 mars 1392, l'évêque de Troyes bénit en grande pompe le cimetière des chartreux. — Fol. 98. Construction de la grange du couvent. — Fol. 109. Etablissement des rechoites et retraits des cellules. — Façon d'un chassis de bois garni de papier pour résister contre le vent, mis aux fenêtres de l'étude de Domp Nicole. — Travaux de construction de la salle de la barberie. — Charroi à Dijon, en l'hôtel de Sluter, de pierres d'Asnières pour convertir en la façon d'une croix de pierre au milieu du grand cloître (Puits de Moïse). — Fol. 149. Claux envoyé à Tonnerre quérir de la pierre pour ce puits. — Fol. 155. Fouille pour les fondations du puits. — Extraction de pierres d'Asnières pour les parements et le dé de la croix. — Paiement de 12 francs pour le charroi de Tonnerre à Dijon d'une pierre de Tonnerre contenant 30 pieds tant de long que de large pour faire la flèche de la croix, et d'une autre de 26 pieds pour la base. — Fol. 160. Tournevent en bois fait au-dessus du « tuel de la cheminée » de la cuisine pour empêcher l'eau d'y pénétrer. — Jean Boudot, charpentier des menus fers, fait deux charrettes pour mener la viande es cellules du grand cloître, etc., « assouvit la charpenterie de la chapelle des angelots selon la fourme contenue au pourtrait tracé par Claude Sluter. » — 220. Asseliz de pierre de moison sont taillées, brouchiées et battues à la laye, pour être employées à la maçonnerie du puits du grand cloître. — Fol. 169. Façon d'un grand yvron (tige de fer) de 23 pieds de long pour soutenir la pile de la flèche du grand puits, sculpté par Claude Sluter. — Fol. 196. Plantation d'amandeliers au grand cloître.

B. 11673. (Registre.) — In-folio, 220 feuillets, parchemin.

1398-1409. — Dijon. Couvent des Chartreux. Compte d'Amiot Arnaut, commis à recevoir les dépenses des constructions du couvent des chartreux. — Fol. 5 et 15. Maçonnerie de la fontaine devant la grange; — du pilier qui est au milieu du puits du grand cloître ; — du treuil (pressoir) à côté de la grange. — Fol. 11. Construction d'un moulin en Popillot. — Fol. 13. Façon des tables en bois pour les retables qui doiven[t] être peints par Jean Maluel, valet de chambre, peintre du du[c] — Façon d'une piscine en la chapelle de Berry. — Fol. 2[?] Racles en fer fournies à Jean Maluel pour racler les retable[s] de même qu'un cent de « creusequins » en terre pour mett[re] ses couleurs, et une table de loton pour y tailler des estampe[s] — Fol. 28. Achat de glux de noix pour engluer les huisseri[es] et fenêtres de l'oratoire du duc. — Fol. 40. 85 francs so[nt] remboursés au prieur des chartreux pour achat d'une bib

20 francs, trois antiphonaires, 60 francs, deux livres *Thesaurus Pauperum* et Remondine, 5 francs. — Un *Catholicon* coûte 70 francs. — Mandement du duc Philippe, qui alloue 650 francs pour faire deux grands antiphonaires, cinq petits, une bible de grosse lettre, cinq gréaulx, deux missels portatifs pour les officiers du couvent hors du monastère, cinq petites bibles pour les religieux infirmes et dans l'impossibilité de se rendre à l'église. — Fol. 37. Achat de plâtre rouge, conduit chez Claude Sluter, pour jointoyer les parties de la croix du puits des Prophètes. — Fol. 41. Jean de Liége fait les chaires du prêtre, du diacre et du sous-diacre à l'église des Chartreux. — Etablissement, près du puits du grand cloître, d'un engin en bois pour dresser la croix. — Fol. 43. Remboursement à Melchior Broderlam, peintre, du prix des coffres et de l'emballage en toile cirée des deux retables d'autel envoyés d'Ypres aux Chartreux de Dijon. — Coffre de bois pour amener de Dijon l'image de la Madeleine qui a été placée sur la terrasse du puits; — autre pour envelopper la croix et son soubassement durant les travaux. — Continuation de la maçonnerie du puits. — Fol. 35. Fourniture de couleurs à Jean Maluel pour la décoration du parloir, les écussons et devises des princes de la maison de Bourgogne, etc. — La bénédiction des chapelles des Anges et du duc de Berry, faite au mois d'octobre 1398, coûte 20 francs aux Chartreux. — Fol. 75. Construction de la grande porte du couvent des Chartreux du côté de l'Etang-l'Abbé. Le grand arc est « revestu d'un gros membre, d'une moichotte, de deux nasselles et de deux morbosseaulx. » — La voussure du petit arc parpaing de cette porte est revêtue « d'un chanffrain, d'un morbossel et d'un filot. » — Les chapiteaulx des pieds d'angles sont garnis « de deux raims de feuilles en leurs torchotes en embrasement. » — Fol. 79. Dorure du crucifix de la croix du puits du grand cloître. — Verrières aux armes de Bourgogne, aux fenêtres de la salle de la dépense. — Fol. 80. Gratification de 60 écus donnée par le duc Philippe à Claude Sluter « tant pour considération du grand puits qu'il a sculpté au milieu du cloître des Chartreux que pour les frais de physiciens et d'apothicaires qu'il lui a convenu faire à cause d'une grefve et périlleuse maladie. » — Fol. 95. Descente et remonte de la cloche de l'église, afin d'exhausser de deux pieds le beffroi. — Fol. 96 et 126. Charroi, dans des coffres de bois, depuis l'hôtel de Claude Sluter aux Chartreux, des images des prophètes, notamment « David, Moyse et Jheremias, » mises autour du puits du grand cloître. — Goujons de fer pour suspendre les anges placés autour de la pile de la croix du puits. — Fol. 114. Construction de la maison du portier, joignant la grande porte du côté de l'Etang-l'Abbé. — Fol. 122, 132 et 166. *Alours* établis par ordre du peintre Jean Maluel, pour faire « sa peinture d'une certaine ystoire » sur le portail du grand cloître devant le parloir. — Chevilles de fer pour attacher les prophètes autour du pilier de la croix. — Peinture et dorure de la croix et des prophètes par Jean Maluel. — Le duc lui donne 60 écus pour l'indemniser « d'une griesve maladie qu'il a naguères eue. » — Diadème de cuivre pour mettre sur la tête de la Madeleine du puits et buzincles (besicles) pour Jhérémie le prophète. — Transport de Dinant aux Chartreux d'une table de marbre noir destinée par le duc pour sa sépulture. — Fol. 139. Une autre table de marbre pour soubasse de la ditte sépulture est payée 20 francs. — Fol. 142. Les margelles du puits des prophètes sont en pierres d'Is-sur-Tille. — Fol. 150, 157 et 160. Herman de Cologne, peintre et ouvrier « de dorer à plat, » est adjoint à Jean Maluel pour peindre et dorer les cinq tables d'autel qui lui ont été commandées et les images de la croix des prophètes. — Fol. 151. Fourniture de nattes pour les ouvriers qui polissaient les tables de marbre de la sépulture. — Fol. 157. Taille et polissage des pierres. — Fol. 159. Repavement de l'église au lieu où a été creusée la fosse du feu duc Philippe le Hardi. — Fol. 163. En 1407, le duc Jean ordonne que la croix des Prophètes soit recouverte de clavin et enveloppée tout autour de toile cirée, jusques à ce qu'il ait décidé autrement. — Fol. 169. Achèvement de la maison du portier. — Fol. 181. Construction de la grande porte d'entrée du côté de la Fontaine-l'Abbé. — Charpenterie d'une maisonnette près la maison du portier pour mettre les frères au ressolt (abri) quand ils « vendront parler aux étrangers qui les venront veoir. » — Fol. 197. Etablissement d'un chappot devant le portail de l'église. — Fol. 208. Construction du mur de clôture établi au Popillot, suivant traité avec la ville de Dijon.

B. 11674. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1419-1424. — Dijon. Couvent des Chartreux. Compte de Jean Moisson, receveur du bailliage de Dijon, commis par le duc à payer les ouvrages des Chartreux en remplacement de Amiot Arnaut. — Fol. 2. Construction du mur de clôture bordant la rivière d'Ouche; d'un siége de pierre près la cuisine. Réparations faites à la plomberie du clocher et de l'horloge. — Paiement de 20 francs à Perrin de Thil, verrier, pour avoir démonté les verrières des panneaux de dessus de l'église, quand on fit l'obsèque du duc Jean « pour la grant chaleur » causée par la multitude de torches et de personnes qui y étaient. — Façon d'un coffre, en façon d'un sépulcre, pour mettre sur la place où a été inhumé le duc Jean. — Construction d'un pont de bois au bas de l'enclos, pour établir une communication directe avec la ville par la porte d'Ouche et éviter aux charrois « l'accès par trop grief » de la partie de la montagne. — Fol. 12. Thierry Esparlon, verrier, fait dans l'église, au côté du grant autel, une verrière offrant la représentation du feu

duc Jean. — Fol. 19. Etablissement de chappots et d'avant-toits en charpente le long de l'église du côté du petit cloître.

B. 11675. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

1425-1428. — Dijon. Couvent des Chartreux. Compte de Jean Moisson chargé de payer les dépenses faites pour les constructions de la Chartreuse de Champmol de Dijon. — Mandement du duc de Bourgogne qui donne 400 francs pour la continuation des travaux. — Fol. 3. Frais pour l'érection d'un pilier de pierres d'Asnières de 20 pieds de haut, pour mettre l'image de Notre-Dame derrière le grand autel sur le tabernacle qu'avait fait faire Philippe le Hardi, « lequel a esté longtemps en l'ostel de Claux, tailleur d'imaiges, adfin de mettre dessoubs le dit tabernacle bien et honorablement envaisselé *Corpus Domini.* » Frais pour l'établissement de bases en pierres destinées à porter « le corps de feue madame d'Autriche. » Dépenses pour l'établissement d'une petite fenêtre pratiquée dans un pilier « par où on descent et remonte à une poulie le vaissel où repose *Corpus Domini* qui est dessoubs le dit tabernacle. »

B. 11676. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1328-1455. — Chartreuses (suite). Grenoble (grande chartreuse de). 1408. Quittance par le prieur de la Chartreuse de Beaune des 116 sols de rente payée annuellement par le duc de Bourgogne pour les deux milliers de harengs donnés à la Grande-Chartreuse. — Bâle. Quittance donnée par le prieur de la Chartreuse Sainte-Marguerite de Bâle de la somme de 1,700 florins donnée par Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, pour restaurer le couvent et y créer deux nouvelles cellules. — Beaune (1328). Charte de fondation du couvent par le duc Eudes IV. — Lettres patentes du roi Jean, qui assignent les 100 livres tournois de rente léguées par testament du duc Philippe de Rouvres aux chartreux sur le revenu des amendes et forfaitures de la châtellenie. — Arrêt du Parlement de Paris qui, nonobstant l'opposition du procureur du duc, maintient les chartreux en possession du droit de glandée dans les bois de la Curie. — Lugny. Acte par lequel le couvent des chartreux reconnaît que le fief de Recey, qui lui a été donné par Regnaud de Leuglay, est sous la garde et la baronnie du duc de Bourgogne. Quittance par le même d'une rente en vin due par la châtellenie de Montbard. — 1382. Fondation de six cellules de moines, faite à la chartreuse par Gui de la Trémouille, chevalier, chambellan du duc. — Donation par le même de la terre de Chaugey, pour augmenter la dotation de sa fondation. Quittances des dix charges de sel données annuellement par le duc aux religieux. — Mandement de la duchesse Isabelle de Bavière, qui réintègre la chartreuse en possession des 18 muids de vin qu'elle percevait annuellement sur les vignes de la châtellenie de Montbard.

B. 11677. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, parchemin.

Pierre-Châtel (Chartreuse de). 1383. Lettres patentes de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, tutrice du comte Amédée VII, par lesquelles elle assigne, sur diverses localités des châtellenies de Pierre-Châtel et de Cerdon, la dotation de 1,000 florins de revenu, faite par le comte Amédée VI, son mari, en fondant la chartreuse de Pierre-Châtel.

B. 11678. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1251-1780. — Chartreuses (suite). Portes-en-Bugey. Donation et confirmation par Albert de la Tour de tout ce que les chartreux possédaient sur sa terre. — Maintenue des habitants d'Ouglat en possession de leurs droits d'affouage dans les bois de la chartreuse. — Transaction entre la même et les habitants de Benunce et Villebois au sujet des mêmes droits. — Arrêt du Sénat de Chambéry, qui règle le mode de jouissance des droits des habitants de Saint-Sorlin dans les bois des Chartreux. — Confirmation par le duc de Savoie des droits des habitants de Saint-Sorlin et Lagnieux dans ces bois. — Acquisition du marquisat de Saint-Sorlin par la chartreuse de Portes. — Transaction entre les habitants de Saint-Sorlin et la Chartreuse au sujet de ces droits. — Débats à ce sujet entre la Chartreuse, les habitants de Saint-Sorlin, Soudon, Souclins et Benunce. — Valcluse. Donation de la grange de Luzan, près Attignat, avec les terres en dépendant, faite à la Chartreuse de Valcluse par Marie de Laval, femme d'Humbert de Laconay.

B. 11679. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 sceau.

1215-1508. — Jacobins, Carmes et Cordeliers. Dijon. Achat par la duchesse Alix des terrains pour l'établissement du couvent. — Vente d'un pressoir, rue des Grands-Champs, faite par le couvent à Hugues de Brassy, clerc du duc Hugues IV. Châlons (Carmes). Obligation des religieux de célébrer un anniversaire pour Jacques de la Huerta, dit d'Aroca, tailleur d'images, en rémunération de plusieurs ouvrages faits et à faire au couvent. — Cordeliers. Acte par lequel le provincial de Bourgogne associe Jean de Puligny, seigneur de la Motte de Tilly, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, aux priviléges et aux indulgences de l'ordre. — Dijon (1215). Charte du duc Eudes III qui affranchit de toute prestation la maison de la Corvée acquise de Hugues Prévôt, à Dijon. Confirmations de cette charte par le pape Honorius III et la commune de Dijon. — Lettres patentes du roi Jean, qui autorise

les cordeliers établis dans cette maison à acquérir des immeubles pour agrandir leur couvent. — Achat par ceux-ci de la maison de la Corvée. — Bourg. Paiement de 200 florins, reste de 300 alloués par le duc de Savoie pour les reconstructions du couvent. — Salins. Fondation d'anniversaire faite par Gilles de Montagu. — Villefranche. Mandement de Jeanne de Châteauvilain, dame de Beaujeu, pour le paiement aux Cordeliers de Villefranche d'une somme de 4 livres 12 sols, prix de l'anniversaire fondé par son mari.

B. 11680. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 7 sceaux.

1180-1509. — Grand prieuré de Champagne (1180-1216). Chartes des ducs Hugues III, Eudes III et Hugues IV, qui maintiennent les religieux du temple d'Epailly en possession des domaines et de la justice de Courban, Bissey, Louesme, etc.—Donation d'une portion de la seigneurie de Beneuvre, faite au commandant de Bure par Isabelle de Beneuvre, femme d'Isaac de Marigny, écuyer. — Quittance donnée par Girard de Montigny, grand prieur, au receveur général de Bourgogne de la somme de 500 florins qui lui était due pour voyages faits vers le roi et en Flandres et Artois pour M. le duc. — Confirmation par le duc Philippe le Bon des lettres de son père le duc Jean, qui maintenait dans ses possessions les privilèges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. — Lettres du même qui autorise le grand prieur à suivre et chasser dans les bois domaniaux le gibier levé par les veneurs dans les bois du grand prieuré. — Dijon. (Commanderie du Temple.) Déclaration d'une maison possédée à Talant. — Anglure (1266). Transaction entre le commandant et le sire de Châteauvilain au sujet du domaine et de la justice. — Balorre. Partage de la terre de Buxières entre le roi et la commanderie. — Beaune. Quittance de 133 francs 9 gros pour douze queues de vin achetées au commandeur pour le duc. — Bellecombe (1241). Engagement viager de la maison de Bellecombe pour le commandeur de Saint-Gilles au prince Philippe de Savoie. — Dole. (Commanderie du Temple.) Quittances de rentes dues sur les cens de Dole. — Fauverney (1217). Donation par le duc Eudes III aux religieux, de redevances sur la matroce de Rouvre. — Quittance de cette rente et du prix de provisions achetées pour l'hôtel de la reine. — La Ville-Dieu en Franche-Comté. (Commanderie.) Certificat du commandeur attestant que les villages de Saules et du Fay, dépendant de sa commanderie, ont été exempts de l'aide octroyée au duc Philippe le Bon, à l'occasion de son avénement et nouvelle chevalerie.

B. 11680 *bis*. (Liasse.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1515-1525. — Dijon. (Commanderie de la Madeleine.) Compte de Jean Saumaire commis au payement « de l'édiffice de l'église neuve de la Magdeleine faite au meix de Magny, » à Dijon, aux frais du roi, en indemnité de l'église ancienne de la commanderie de la Madeleine démolie pour faire place au boulevard de la porte Saint-Pierre. La recette se monte à 3,880 livres. — La toise de maçonnerie en pierre neuve et vieille est estimée 113 sols tournois. — J. Jaquot, enduiseur et blanchisseur, enduit de mortier, blanchit à blanc et bourre toutes les voûtes et la maçonnerie, lave et « pincelle » les fenestraiges, piliers, arcs-doubleaux et simples. — Fol. 19. Adroy d'Acier, maître des œuvres de charpenterie du roi en Bourgogne, construit la charpente de l'église et du clocher. — La tuile plombée employée pour les combles est payée 5 sols le millier. — Le clocher est couvert en ardoise et en plomb. — Fol. 36. J. Petit, peintre et vitrier à Dijon, fournit les verrières.

B. 11681. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; 3 sceaux.

1150-1475. — Abbayes de femmes. — Saint-Jean d'Autun (1348-1418). Engagement pris par Girard du Brouillard de payer la pension de ses sœurs Jeanne et Isabelle, religieuses dans ce monastère. — Lettres de Jean, duc de Bourgogne, qui décharge l'abbaye de toutes contributions pour ses terres et revenus de Franche-Comté. — Isle, à Auxerre. Quittances d'aumônes sur le domaine, données par l'abbesse. — Jouarre. Bulles du pape Jean XXII au sujet de la mense abbatiale et de la conservation des biens de l'abbaye. — Lancharre (1263). Promesse de l'abbesse et du couvent au duc de Bourgogne de ne jamais soustraire le cimetière du Pallier qu'ils possèdent indivisement hors de sa garde et de sa justice. — Requête des religieuses au duc pour obtenir la paisson de leurs porcs dans les bois domaniaux. — Lésignes (Notre-Dame de) (1390). Quittance des arrérages d'une rente de 60 sols due par la dame de Noyers. — Lieu-Dieu (1395). Quittance donnée par l'abbesse Marguerite de Villers de 10 muids de vin de revenu assigné chacun an sur les revenus de la châtellenie de Beaune. — Marcilly-lez-Avallon (1276-1346). Promesse de l'abbesse Jeanne et de son couvent d'exécuter l'anniversaire fondé par Mile, sire de Noyers. — Fondation de plusieurs anniversaires en l'église de Marcilly par les seigneurs et les dames de Noyers. — Molaise (1475). Constitution de 12 francs de rente sur la saunerie de Salins faite par Emard Bouton, chevalier, sire du Fay, à Jeanne sa fille, religieuse à l'abbaye de Molaise. — Paraclet (1398-1399). Quittances données par l'abbesse Jeanne des Barres des arrérages d'une rente assignée sur la terre de la Grève appartenant au duc de Bourgogne. — Puits d'Orbe (1150). Donation faite par le duc Eudes II à l'abbaye des dîmes d'Aignay et de Beaune en s'en réservant la garde. — Saint-Pierre-les-Nonnains de Reims (1341). « Estat de l'église et ce qu'elle devait le jour du trépas de l'abbesse Cécile de Saint-

Lambert. » — Tart (Notre-Dame de) (1187-1209). Donations faites par les ducs Hugues III et Eudes III de rentes assignées sur la matroce de Rouvre. 1267. Fondation d'un anniversaire dans l'église par Hugues de Tart, seigneur de Magny-sur-Tille. — Requête de l'abbaye au duc Philippe le Bon pour le paiement de cette rente.

B. 11682. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 sceau.

1282-1285.— Prieurés. — Juilly. Quittance donnée par la prieure Agnès de 100 sols de revenus assignés sur les cens de Noyers. — Acte par lequel Robert Baillot de Furny, chevalier, et Marguerite, sa femme, se reconnaissent redevables envers le prieuré de 15 bichets de blé assignés sur leurs revenus de Marnay. — Marcigny-les-Nonnains (1347). Vente faite par les religieuses à Jeanne de Châteauvilain, dame de Beaujeu, de tout ce qui leur appartient dans le château et la terre de Tronchois. — Couvent des Clarisses de Poligny (1415). Donation faite par le duc Jean d'une maison qui lui appartenait à Poligny, pour la fondation du couvent. — Couvent des Clarisses de Seurre (1603). Requêtes des religieuses pour s'approvisionner de sel blanc de Salins, à Salins.

B. 11683. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 10 pièces, papier; 1 sceau.

1282 - 1582. — Clergé. Affaires diverses. Mémoire du xve siècle contenant diverses lettres patentes et arrêts du conseil pour faire cesser les prétentions des évêques sur la juridiction temporelle du royaume. — « Remembrances des choses de quoi le roy a mandé faire supplications à N. S. P. se il semble bon à messeigneurs et aussi de autres de quoi bon leur semblera. » — Commission de Guillaume Girardeau, sergent royal, qui délègue à deux habitants de Dijon l'exercice provisoire de la juridiction spirituelle de l'archidiacre de Dijon, mis sous la main du roi. — (1412). Ordonnance du duc Jean qui abolit « la costume de tenir plaids et assises les jours de dimanches et fêtes.» — Quittance de ses gages donnée par Pierre Turelivre, dominicain, délégué par le Saint-Siége pour rechercher les hérétiques en France. — Lettres de recommandation données par Philippe, évêque de Langres, à Jean de Puligny, chevalier, chambellan du duc, parti pour visiter les saints lieux. — (1451). Arrêt du Conseil d'Etat qui renouvelle la défense faite aux prélats et aux cours ecclésiastiques de connaître des contrats conclus entre personnes laïques. — Levée de l'excommunication lancée contre Amédée de Chambornay, écuyer, seigneur de Beaumotte-sur-l'Ognon, et Marguerite Davoust, sa femme. — Ordonnance de Charles, duc de Bourgogne, qui enjoint aux abbés et prieurs d'entretenir en bon état les églises, les bâtiments claustraux, et d'administrer aux religieux leurs vivres et nécessités. — Dénombrements des prêtres, curés, chanoines, doyens, chapelains des bailliages d'Auxois, d'Auxonne, de Beaune, de Nuits et de Chalon. — Lettre de notification de la naissance de l'Antéchrist faite par le grand maître, chevalier du Saint-Ordre. « L'événement est arrivé le 10 décembre 1476 es parties de Babilonne en ung lieu appelé Sarda-Sumond. » — Quittance donnée par le cardinal d'Amboise au receveur général de Bourgogne d'une somme de 20,425 livres tournois à valoir sur celle de 307,876 prêtée au roi pour les décimes et le *Jubilé*. — Don gratuit accordé par le clergé de Belley au duc de Savoie. — (1483). Extraits des délibérations du conseil du roi Louis XI, touchant la Pragmatique Sanction et les priviléges de l'Église gallicane. — (1685). Imprimé de l'Édit de révocation de l'Édit de Nantes.

B. 11684. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; 1 sceau.

1294-1701. — Hôpitaux. — Dijon, hôpital du Saint-Esprit. (1390). Bail à cens d'une maison sise rue de Charlieu, à Dijon, faite par Jean de Fouvent, maître, et les religieux de l'hôpital aux mariés de Saules. — Aix-en-Artois (1380). Quittance de 30 sols de rente sur la recette de Lens. — Auxonne, hôtel-Dieu (1420). Commission du duc Philippe le Bon pour la fondation et la dotation de l'hôtel-Dieu proposée par Amiot Viard dudit lieu. — Besançon, hôpital du Saint-Esprit (1383). Quittance de 60 sols de rente due par le duc de Bourgogne. — Dracy-Saint-Loup (hôpital de) (1451). Acte par lequel les héritiers de M. de la Trémouille ont la faculté de racheter, dans un délai déterminé, les fonds donnés par leur auteur pour la dotation de cet hôpital. — La Loye, Maison-Dieu (1329). Quittance de rentes sur les censes du lieu appartenant à madame la comtesse d'Artois et de Bourgogne. — Maisey (1701). Requête des religieux du Mont-Carmel à la Chambre des comptes pour demander communication de pièces. — Pommard (1413). Quittance de rente assignée sur les revenus de la châtellenie de Beaune. — Mont-Saint-Bernard-de-Montjoux (hospice de) (1324). Procuration donnée par les religieux au recteur de leur maison de Montréal d'aliéner tous les droits qu'ils ont sur les Griffons, à Dijon. — Saint-Julien de Besançon (1302). Charte de fondation, par Jean de Chalon, comte d'Auxerre et seigneur de Rochefort. — Semur-en-Brionnais (Maison-Dieu de) (1420). Concession par le châtelain du duc à Jean Bourset, chanoine de Semur, de la place nécessaire pour y fonder une Maison-Dieu. — Seurre (1296). Confirmation par Philippe de Vienne, sire de Pagny, de la fondation de la Maison-Dieu faite par Hugues d'Antigny, son aïeul. — Tonnerre (hôpital de) (1293). Indulgences et priviléges accordés par le pape Boniface VIII pour la fondation de l'hôpital par Marguerite, reine de Sicile, comtesse de Tonnerre. — (1294). Confirmation de cette fondation par Guillaume de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, neveu et héritier de la fondatrice.

tants du comté de Mâcon aux ambassadeurs envoyés par le duc de Bourgogne à celui de Savoie, pour lui faire des remontrances au sujet des empêchements apportés par ses officiers au transport des denrées et au commerce entre ce pays et la Bresse. — Provisions de l'office de contrôleur du poids de Saint-Jean-de-Losne accordées par Charles VII à Drouin de Bretenière, son valet de chambre. — 1467. Passeport donné par Christophe Moro, doge de Venise, au commis envoyé par Marc Cornaro avec des marchandises aux foires de Lyon. — 1494. Arrêt du Parlement de Dijon qui condamne un marchand de laine de Paris à payer les droits de péage dus au péage du bailliage d'Auxois, pour le passage d'un certain nombre de « balons » de laine.

B. 11690. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1401-1628. — Poids et mesures. — Tableau du XVe siècle contenant la comparaison des mesures de la Franche-Comté et du Chalonnais avec celles de Dijon; — de celles des bailliages d'Auxois et de la Montagne avec celles de Châtillon et de toutes avec celles de Dijon. — 1401. Enquête secrète ordonnée par la Chambre des comptes pour savoir de quelle livre on usait à Autun, postérieurement aux ordonnances ducales qui prescrivaient l'usage exclusif de celle de 16 onces. — Autre semblable touchant les mesures à grains de Montcenis, qui donnaient lieu à des plaintes de la part du peuple. — Certificat donné par Jean de Verchi, sergent du duc, au bailliage de la Montagne, vendeur et mesureur de tous les grains qui se vendent à Châtillon, constatant la vente au marché dudit lieu des grains provenant des châtellenies ducales de Vanvey, Villiers et Maisey. — Mémoire comparatif des différentes mesures de Bourgogne. — 1628. Edit du roi Louis XIII, qui crée en Bourgogne des offices de jaugeurs, mesureurs et marqueurs de vins.

B. 11691. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 5 sceaux.

1280-1387. — Juifs et Lombards. 1280. Demande de Philippe de Vienne, sire de Pagny, au duc Robert II, de prendre pendant neuf ans sous sa sauvegarde deux marchands d'Asti, établis à Seurre avec leur famille. — 1308. Obligation (cancellées) de 18 livres 5 sols souscrite par Girard des Granges, écuyer, à Héliot, juif, demeurant à Vesoul. — 1304. Mandement du roi Philippe le Bel pour l'exécution en Bourgogne de l'ordonnance rendue par son aïeul le roi saint Louis contre les juifs et les usuriers. — Quittances données par les Lombards de Losne de sommes prêtées au Duc. — 1324. Mandement du roi Philippe le Long, portant défense aux officiers royaux de saisir et d'inventorier à son profit les biens des juifs en Bourgogne. — Obligation de 73 florins souscrite par Huguette de Trouhans, dame de Sarcy, et Simonnin de Bornay, damoiseau, au profit de Priscon de la Place, Lombard de Pontailler. — Autre, de Guillaume et Jean de Menans, de 112 livres au profit d'Alexandre et Boniface Lasnier, Lombards d'Asti, établis à Seurre. — Philippe de Bourgogne, comte de Boulogne, reconnaît devoir 120 florins aux Lombards de Saint-Laurent-lez-Chalon. — Mandement de la reine Jeanne de Boulogne pour le paiement sur leur cense des 113 florins dus aux Lombards de Pontailler par le duc de Bourgogne. — 1374. Ordonnance du duc Philippe le Hardi pour la réception de familles juives en Bourgogne. — 1384. Autre pour la réception de nouvelles familles et les privilèges qu'il leur octroie dans les deux Bourgogne et le Nivernais. — 1387. Autre qui proscrit en Bourgogne le commerce des Lombards, Italiens, étrangers et autres, vivant de l'usure. — Quittance des droits payés par les Lombards de Vesoul et de Verdun. — Procuration donnée par Guillaume Isnard, citoyen d'Asti, Lombard. — Testament de Galon Isnard, citoyen d'Asti. — Saisie des biens de Jacques d'Achey, débiteur des Lombards de Pontailler.

B. 11692. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 sceau.

1278-1557. — Documents relatifs aux familles. — Arc (D'). Vente faite par Erard, Guillaume et Milet d'Arc, frères, à Milon, seigneur de....., de tout ce qu'ils tenaient en fief de lui. — Archevêque (L'). Argenteuil. Argilly. Procurations données par Jean d'Argenteuil et Jeanne, veuve de Jean d'Argilly, châtelain de Sagy. — Armagnac. Procuration donnée par Jean, comte d'Armagnac et de Fézensac. — Obligations de 4,800 florins, souscrites en sa faveur par Barthélemi Jean et les frères de Porche. — Arnaut. Arragon. Testament de Jean Arnaut, bourgeois de Dijon. — Aubépine. Vente de biens à Marigny-en-Beaujolais par Pierre de l'Aubépine, damoiseau. — Aubigny. Acquisition de la terre de Chasille en Franche-Comté, par Robert d'Aubigny, chevalier, sur Gilles de Corcelles, dame de Pesmes. — Auxonne. Procuration donnée par Guillemette de Courbeton, femme de Jean d'Auxonne, bourgeois de Dijon.

B. 11693. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1366-1566. — Familles (suite). Balay. Vente faite par Simon de Balay, sire de Charmoille, des rentes dues par Jean d'Auxerre, seigneur de Beauvoir et d'Arconcey.— Barre (La). Vente d'une maison à Chorey, près Beaune, par noble Antoine de la Barre. — Barthelier. Bassand. Bataille. Procuration donnée par Jeanne Esperot, veuve de Guillaume Bataille, receveur du roi au diocèse d'Autun. — Bauffremont. Vente de la terre de Villers-les-Pots, faite par Jean de Bauffremont

Marisy, dame du Brouillard. — Transaction entre Guiot du Brouillard et Agnès de Thélis, sa femme, avec Guiot de Thélis, leur frère, pour la succession paternelle. — Rachat de la terre de Chanois et du Brouillard par Marguerite de Marisy, dame du Brouillard, sur Guillaume de Communes. — Vente judiciaire des biens de Jean du Brouillard à Avallon. — Vente de la coupe des bois de Marisy, par Agnès de Thélis, veuve de Guiot du Brouillard. — Transaction et partage entre la même et Girard du Brouillard, son fils aîné.

B. 11697. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 7 pièces, papier; 33 sceaux.

1353-1530. — Familles (suite). Brouillard (Le). Contrat de mariage de Girard du Brouillard et de Huguette, fille de Jean de Varey. — Lettres de sauvegarde accordées par le roi Jean à Agnès de Thélis, dame du Brouillard. — Engagement de terres à Marisy, par Jean de Varey, à Girard du Brouillard, son beau-frère. — Assignation, par Girard du Brouillard, du douaire de sa femme sur la terre de Marisy. — Donation entre vifs faite par Robert de Bussière, damoiseau, à Girard du Brouillard, chevalier. — Transaction entre Girard du Brouillard et Jean de Varey, touchant une maison bâtie sur le pont de Marisy. — Renonciation par Girard du Brouillard à la donation faite en sa faveur par Robert de Bussière. — Vente faite par ce seigneur à Girard, de la terre de Bos, paroisse de Mornay. — Quittance donnée par Jean d'Armagnac, sire de la comté de Charollais, de 16 livres payées par Girard du Brouillard pour la commise mise sur les biens d'Alexandre de l'Orme. — Transaction entre Girard, Jeannette et Catherine, ses sœurs, solidaires d'une obligation souscrite au profit du duc de Bourgogne par Guillaume Guinard, leur oncle. — Cession faite par ces deux sœurs à leur frère, de tout ce qui peut leur revenir dans la terre de Montpellier, provenant de l'hoirie dudit Guillaume. — Lettres d'abolition, obtenues du roi Charles V par Girard du Brouillard, pour avoir fait la guerre à l'abbaye de Cluny. — Autres accordées à Guiot de Saint-Bonnet et Robert d'Aumais, écuyers, qui, informés qu'Huguette de Varey, veuve de Girard du Brouillard, voulait marier Agnès, sa fille unique, à un marchand de Paray, l'avaient enlevée de Marisy et conduite au château d'Amplepuis appartenant au sire de Beaujeu; que Guiot, cousin d'Agnès, l'avait ensuite épousée du consentement des parents paternels, mais, qu'au bout de huit mois, voulant faire la paix avec sa belle-mère, celle-ci avait exigé avant tout que sa fille lui fût rendue, ce qu'ayant exécuté ladite Huguette l'avait conduite au comte d'Armagnac, lequel, nonobstant le mariage contracté et consommé, lui avait fait épouser Arnaud Rémond de Bernodes, Gascon, et contraint Guiot de s'expatrier. — Procuration passée par Agnès du Brouillard, femme de Rémond de Bernodes, pour le partage avec sa mère des biens provenant de son père. — Sentence du bailli de Charollais qui maintient Agnès en possession de la terre de Marisy que lui contestait sa mère. — Autre du bailli de Mâcon, qui déclare Huguette, dame du Brouillard, sans droits à réclamer l'hoirie de son mari. — Dénombrement donné au duc par Huguette, dame du Brouillard, des terres qu'elle possède. — Attestation donnée devant notaire par Guyon des Champs, sire d'Avignon, que les biens de Jean du Brouillard, écuyer, lesquels avaient été confisqués, ont été vendus à Gabriel du Brouillard, fils mineur, et neveu dudit Jean.

B. 11698. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 sceau.

1288-1397. — Familles (suite). Chalon. Don par l'empereur Raoul, à Jean de Chalon, sire d'Arlay, du fief de Neuchatel, situé sur le lac de Lausanne. — Vente faite par Jean de Chalon, comte d'Auxerre et sire de Rochefort, à Guillaume de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, de tout ce qui lui appartient au comté d'Auxerre, de la terre de Saint-Aignan en Berry, et de la baronnie de Montjay. — Diplôme de l'empereur Adolphe qui institue Jean de Chalon, sire d'Arlay, son vicaire général « per totam Tusciam » (Suisse et Valais). — Lettres par lesquelles Richard de Châtillon échange sa terre de Mijoux à Jean de Chalon contre des revenus assignés en partie sur la saunenie de Salins. — Autre échange entre le même Jean de Chalon et les frères Waites auxquels, en échange de ce qu'ils avaient dans les châtellenies de la Rivière et de Dompierre, il assigne des rentes sur la saunerie. — Acte d'émancipation de Marguerite, fille de Jean de Chalon, comte d'Auxerre. — Acte par lequel cette même Marguerite, fiancée à Jean de Savoie, renonce à la succession paternelle, moyennant l'exécution des promesses contenues dans l'acte relatif à sa dot. — Ratification de cette renonciation par Jean de Savoie et Marguerite de Chalon, sa femme, après leur mariage. — Obligation de 300 florins souscrite par Marguerite de Chalon, dame de Thoiry, au profit de Jean de Coligny, sire d'Andelot. — Jugement rendu par le duc Philippe le Hardi entre Hugues de Chalon, au nom de Béatrix de Chalon, sa sœur, veuve d'Antoine de Beaujeu, au sujet de la répétition de la terre de la Roche-Nolay, qui lui avait été léguée par son mari. — Arrêt du Parlement de Paris qui condamne Jean de Chalon, comte de Tonnerre, à payer une somme de 9,000 livres à sa sœur Marguerite, pour sa part de l'héritage paternel. — Ecritures de Jean et Henri de Chalon, frères, mineurs, contre Madame de Craon et de Sully, leur tante, au sujet de l'hoirie de Hugues de Chalon, oncle desdits mineurs. — Testament de Jean de Chalon, sire de Châtel-Belin.

B. 11699. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 12 pièces, papier; 6 sceaux.

1403-1511. — Familles (suite). — Chalon (suite). Sentence de Jean de Chalon, sire d'Arlay et prince d'Orange, qui règle le différend entre Jeanne de Montrichart, dame de Toulongeon, et Jean, sire de Cottebrune, au sujet de la succession de Jean, bâtard de Chalon, leur père et aïeul. — Lettres patentes de Jean, duc de Bourgogne, qui remet à Jean de Chalon, prince d'Orange, la terre de Châtel-Guyon et ce qu'il prenait autrefois en la saunerie de Salins, le tout avec faculté de rachat par le duc. — Acceptation par le prince des conditions de cette restitution. — Quittance donnée par Jean de Chalon, sire d'Arlay, moyennant cession de la terre de Vielchâtel, d'une somme de 10,000 francs et de tout ce que le duc pouvait lui devoir. —Mandement du duc Jean pour le paiement à Jean de Chalon, prince d'Orange, d'une somme de 6,000 francs tant pour arrérages de rentes dues, que pour ses frais dans différentes expéditions militaires. — Promesse de Louis de Chalon, comte de Tonnerre, de racheter dans trois ans 100 livres de rente vendue à Jean de Chalon, sire d'Arlay, son oncle. — Quittance donnée par Jean de Chalon, sire d'Arlay, de tout ce qu'il pouvait réclamer au duc de Bourgogne touchant l'expédition de Liége et Châtel-Guyon. — Lettres par lesquelles le même s'oblige à rendre, dans un certain délai, à la Chambre des comptes, les acquits certifiés par les receveurs de la saunerie de Salins, des divers membres de sa famille qui avaient des rentes assignées sur cette saunerie. — Acte de la remise des terres d'Orgelet et de Saint-Julien faite par le bailli d'Aval à Louis de Chalon, comte de Tonnerre, représenté par Amé, abbé de Baume, son frère. — Vente de la terre de Saint-Julien et de Saint-Aubin au comté, faite par le duc Jean au prince d'Orange. — Compte des revenus de la terre de Montfleur appartenant au prince d'Orange. — Acte de publication du testament de Jean de Chalon, prince d'Orange. — Mandement du roi Louis XII à la Chambre des comptes de mettre sa nièce la princesse d'Orange en possession des terres du comté de Bourgogne appartenant à son fils.

B. 11700. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, parchemin.

1288. — Familles (suite). — Chalon (de) (suite). Recueil des diplômes des empereurs d'Allemagne et autres princes, accordés à la maison de Chalon, remis par Louis, prince d'Orange, au duc Philippe le Bon et déposé par le chancelier Rolin à la Chambre des comptes de Dijon. — Diplômes de l'empereur Raoul qui fait don à Jean de Chalon, sire d'Arlay, 1° du fief de Neuchâtel sur le lac de Genève; 2° de la garde du monastère de Saint-Oyan-de-Joux (Saint-Claude). — Mandement de Bremont, archevêque de Trèves, qui atteste que l'empereur Raoul a inféodé cette garde à Jean de Chalon, et lui a accordé le privilége de battre monnaie. — Diplômes de l'empereur Adolphe qui nomment Jean de Chalon son vicaire général en Suisse et Valais; — lui accordent le droit de battre monnaie à Besançon. — Lettres de Jeanne de Bourgogne, comtesse de Boulogne, par lesquelles elle déclare que la succession des bâtards échoira désormais aux seigneurs ayant la haute justice sur leurs terres. — Diplômes de l'empereur Sigismond, qui accordent à Louis, prince d'Orange et comte de Genève, le droit de battre monnaie dans sa terre de Jougue et en Franche-Comté; — qui confirment les priviléges accordés à ses prédécesseurs, notamment celui de bâtardise. — Lettres du duc Jean sans Peur qui accordent au même le droit de bâtardise dans toutes celles de ses terres qui relèvent de lui. — Diplôme de l'empereur Sigismond qui nomme Louis de Chalon, prince d'Orange, gardien de Besançon, et son vicaire en France, au lieu de Philippe, duc de Bourgogne, qui s'en était constitué gardien sans son autorisation.

B. 11701. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1361-1578. — Familles (suite). — Champmartin (de). Procès-verbal de sentence décrétale rendue sur les biens de Guillaume Venot, situés à Saint-Symphorien de Marmagne, au profit de Pierre de Champmartin. — Champenoy. Vente de biens à Dracy-le-Fort par Jeanne, veuve de Jean Champenoy. — Charmoilles. Echange entre Henry Chapperon qui cède à Jeanne d'Engoulevent, femme de Fromont de Charmoilles, tout ce qu'il possède au territoire de Saurans en échange de la terre de Boullemagne. — Chassaignet. Transaction entre Pierre de le Chaissaigne de Rochefort, écuyer, et Claude de Vautravers, écuyer, au sujet de la successsion d'Henri de Chassaignet au comté de Bourgogne. — Chassal. Transaction entre Isabelle de Frétigny, veuve de Lebenestru de Chassal, sire de Monnet, Pierre de Chassal, Loys de Chassal, abbé de Baume, les enfants de feu Philippe de Chassal, bailli de Bruges, au sujet de la succession du sire de Monnet, leur père et aïeul. — Chastellux. Vente de la terre de Coulanges-les-Vineuses faite par Claude de Beauvoir, sire de Chastellux, à Guillaume de Luyrieux, sire de la Cueille, et engagement de le mettre en possession dans quatre mois. — Lettres de relief d'appel obtenues par le sire de Chastellux contre le sire de Luyrieux, qui, contrairement à la teneur pris entre eux, l'avait fait emprisonner pour le contraindre au remboursement du prix de la vente de la terre de Coulanges. — Chastenay. Quittance de la somme de 20 livres tournois donnée par Yoland de Viviers, veuve de Gauthier de Chastenay, chevalier, à Thibaut de Chastenay, écuyer, fils dudit Gauthier. — Chaveigne. Transaction entre Jean de Chaveigne, écuyer, et Regnaude de la Barre, veuve

d'Antoine, son frère, au sujet du paiement d'une somme de 400 francs pour son douaire. — Chenecey. Procuration donnée par Marguerite de Dourne, veuve de maître Etienne de Chenecy de Salins, licencié en lois. — Chiloup. Testament de Bernard, sire de Chiloup, prévôt des maréchaux en Bresse. — Choisey en Franche-Comté. Acquisition de la terre de Choisey faite par Guillaume de Choisey sur Huguette de Cottebrune, femme de Jean d'Aigney, chevalier.

B. 11702. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1315-1467. — Familles (suite). — Clérembault. Obligation de 3 francs souscrite par Demongeot Catin, clerc, au profit de Nicolas Clérembault, épicier à Dijon. — Clermont. Contrat de mariage de Georges de Clermont, chevalier, sire de Clermont, gentilhomme de la Chambre du roi, et de Anne d'Alègre, dame de Précy et de Vitteaux, veuve d'Antoine Duprat de Nantouillet, prévôt de Paris. — Clugny. Quittance de la somme de 5 francs donnée par Jean de Clugny, licencié en lois à Autun, à Guillaume de Blécourt, damoiseau. — Contrat de mariage de Jean de Clugny, licencié en lois, et Guiote, fille de Garnier de Bèze, bourgeois de Dijon. — Autre de Claude de Cordesse, écuyer, avec Alix de Clugny, veuve de Philibert Frepier, de Chalon. — Colombey. Transaction entre Jeanne de Neuville, veuve de Claude de Colombey, sire de Colombey et de Saint-Loup de Varennes, les tuteurs de Claude, Antoine et Jeanne, leurs enfants, et Guillaume, fils d'un premier lit, au sujet de l'hoirie du défunt et du douaire de la veuve — Corcelles. Acte par lequel Jaquet de Corcelles et Guillaume, son frère, échangent ce qu'ils ont à Genelart, Saint-Bonnet et Chavanes contre ce que Guillaume de Germolles, chevalier, et Henri, son frère, possèdent à Saint-Martin-sur-Grône et Saint-Usuge. — Courcelles. Acquisition du dîme de Chenôve par Philippe de Courcelles, sire de Pourlans, sur Jean de Mazille, sire de Marey-sur-Tille. — Contrat de mariage de Philippe de Courcelles, écuyer tranchant du duc Philippe, et Gueymar Rodigue, demoiselle d'honneur d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne. — Coustain. Acquisition de la seigneurie d'Arc-sur-Tille faite par Jean Coustain, sire de Navilly, sur Alexandre Guillaume Poinsard, Jean d'Engoulevent, Jean de Bessey, Guillaume Hérart et Charles de Saulx, écuyers. — Crux. Cession faite par Guillaume Brisebarre de Trouhans à Jeanne de Lignières, veuve de Jean de Crux, seigneur de Trouhans, des biens saisis sur lui pour crime d'homicide. — Lettre de sauvegarde obtenue par la même pour la conservation des assignaux de son domaine.

B. 11703. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1333-1665. — Familles (suite). — Dalliens. Procuration donnée par Jeanne d'Alonne (Alumpni), veuve d'Othe, sire de Grantson, et femme de Louis Dalliens, au diocèse de Lausanne. — Damas. Partage de biens entre Jeanne de Montagu, dame de Villey-sur-Saône, et Robert Damas de Marcilly, mari d'Isabelle de Montagu, sa sœur. — Transaction entre Guiot Damas, sire de Villers, et Jeannette, veuve d'Etienne d'Yonville, au sujet de la vente de la Borde Aux Quatre Sols, sise près de Noyers. — Lettres de sauvegarde obtenues par Jeanne de Marcheseuil, femme de Guiot Damas, contre les poursuites du curé de Cheilly au sujet des dîmes. — Sentence obtenue par madame Jeanne de Rochechouart, veuve de Georges Damas, vicomte de Chalon, sire et baron de Marcilly, agissant au nom de leurs enfants contre les consorts Cognis qui refusaient d'acquitter les droits seigneuriaux sur la terre de Vaulx de Chiseul. — Damerey. Echange de terre dans la prairie de Chalon fait par Jean Chandelier de Chalon à Evrarde, femme de Jean Damerey, contre une maison à Mellecey. — Dammartin. Commission pour enquête dans un débat entre Richard de Dammartin et Jeanne de Savigny, veuve de J. Prévôt. — Damy. Bail à rente perpétuelle d'héritages situés à Blanzy, passé par Pierre Damy de Dijon, écuyer, aux consorts de la Tronche. — Daubenton Déclaration de Gauthier Brocard, A. Chifflot, gendres de Jean Daubenton, et Guiot Daubenton, tous héritiers dudit Jean, au sujet de la mainlevée de cette hoirie. — Deffondrey. Vente de vignes à Chalon par Jean Deffondrey, chevalier, à Laurent Armangeot. — Dinteville. Lettres patentes du roi Charles VIII qui autorisent Jacques de Dinteville, son chambellan, seigneur d'Echannay et de Commarin, à relever les fourches patibulaires de sa justice. — Transaction entre le même, sa mère Jeanne de la Baume, veuve de Claude de Dinteville, ses frères, au sujet de l'assiette de 1,000 livres de revenu qui lui avaient été assignées en dot. — Doulx. Testament de Henry de Doulx, sire de Villers-Rotin et de Bierne. — Dracy. Traité entre Guillaume de Dracy-le-Fort et les consorts Rosette, au sujet de la rétrocession de terres à Saint-Jean-de-Vaux qui leur avaient été induement vendues par le sire de Lasserot. — Duprat. Recueil d'extraits de la Chambre des comptes de Dijon pour établir la noblesse et la généalogie de cette famille. — Duretal. Ratification par Pierre Duretal, écuyer, seigneur de Nussey et de Lessouls, de vente d'héritages à Autreset, faite par ses vassaux. — Dyo. Procuration donnée par Claude de Dyo, chevalier, sire de Montperroux et de la Roche-en-Brénil, à Joachim de Mâlain, pour toucher à Dijon, chez le receveur général du duché, le terme de la pension qui lui avait été accordée.

B. 11704. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1273-1556. — Familles (suite). — Eguilly. Procuration donnée par Henri d'Eguilly, écuyer, sire de Rouvre-sur-Aube et de Montoillot. — Esbarres. Donation faite par Guillaume

d'Esbarres, chevalier, à Jeannet d'Aubigny, damoiseau, de dix livrées de terre sur sa terre de Meursault. — Espiard. Procuration donnée par Blanche de Cordesse, veuve de Jacot Espiard, receveur du bailliage d'Auxois. — Estrée. Vente de la moitié du péage de Mercurey, faite par Girard de Marnay, damoiseau, à Guillaume d'Estrée, chevalier. — Estrabonne. Lettres par lesquelles Claude de Montagu, sire de Couches, est institué tuteur de Jean d'Estrabonne, son neveu. — Autres par lesquelles Antoine de Brion, commandeur de Chalon, est substitué à Claude de Montagu décédé. — Esternoz. Lettres par lesquelles Guillaume de Villeneuve est établi tuteur de Jeanne, fille de Jean d'Esternoz et de Jeannette de Montmorot, sa femme. — Etaules. Commission donnée par le prévôt d'Avallon à Odot d'Etaules pour faire contraindre les débiteurs des rentes et redevances qui lui appartiennent à Marcilly. — Faultrey. Mandement de la chancellerie, impétré par Henriette de Marbeuf, veuve de noble Jean de Faultrey, docteur en droit, au nom de Antoine, Philippe et Nicolas, ses fils, écuyers, pour le remboursement d'un capital dû par Loisel, marchand à Beaune. — Feurbiens. Déclaration de Sébille au Chandelier veuve Feurbjens, constatant que messire Eudes Feurbiens, prêtre, et Jean Bouchard, enfants de son fils et de sa fille, sont ses seuls héritiers. — Fèvre (le). Frôlois. Achat par Eudes de Frôlois, seigneur de Molinot, sur Henri Nircaud de Segrois, de deux familles et leurs appartenances situées à Meuilley. — Fromont. Lettres de bénéfice d'inventaire accordées par le duc Philippe le Bon à Jeanne, femme de J. Fromont.

B. 11705. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1338-1782. — Familles (suite). — Gagne. Achat de la terre à la Tagnière par François Gagne, marchand, sur Joseph Claudion. — Dénombrement des terres possédées par Jean Gagne dans la baronnie d'Uchon. — Ganiare. Requête de Jean-Baptiste Ganiare de Joursanvaux, écuyer, pour demander extraits des titres de la Chambre des comptes concernant son nom. — Garnerans. Inventaire des titres de la famille Cochet de Garnerans. — Gauthier. Lettres du duc Philippe le Bon qui accordent un « répit » pour le paiement de ses dettes à J. Gauthier et une sauvegarde à G. Gauthier, curé d'Ivroy. — Germoles. Conventions de mariage entre Jean de Germoles, sire de la Grange, damoiseau, et Jeanne de Dracy-le-Fort. — Gerland. Lettres d'institution de tutelle de Jean, fils de Jean de Gerland, écuyer, et de Oudote Camus. — Gillon. Echange d'héritages à Labergement-le-Duc entre Gillon et Anatole Bitouzet. — Godran. Vente de rente faite par Odinet Godran, marchand, et Bénigne, son frère, fils mineur de Chrétiennet Godran, bourgeois de Dijon. — Mémoire des médicaments fournis en 1525 par l'apothicaire Perruchot à M. le sommelier Godran, à Dijon. — Grancey. Conventions de mariage entre Guillaume de Grancey, seigneur de Larrey, et Pierrette de Marey, veuve de Jean de Saulx, chancelier de Bourgogne. — Grange (la). Institution de tutelle de Charles et Anne, enfants mineurs de Jean de la Grange, sire de Vielchastel, bailli d'Auxonne et de Claire Robot. — Gros. Achat de vignes à Mercurey, fait par Martin Gros de Chalon sur Raoul Jolin de Fontaine. — Procuration donnée par Jeanne Druet, veuve de Jean Gros, seigneur d'Agey. — Guespet (le). Relevé des actes reçus par un notaire à Dijon au profit de Jean le Guespet d'Arc-sur-Tille, écuyer. — Guiot. Vente de terres à Flériat par Henri Guiot.

B. 11706. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1334-1740. — Familles (suite). — Jeannin. Joux. Procuration générale donnée par Guillemette d'Abbans, dame de Naisey, veuve de Humbert de Joux, chevalier, tant en son nom qu'en qualité de tutrice de Louis, Jean, Simonnette et Mahaut, ses enfants. — Juliot. Transaction entre Jean Juliot, bourgeois de Dijon, Jean de Buxeuil, oncle et neveu, écuyers, et Nicolas de Courcelles au sujet de la propriété d'une maison près la porte au Lion. — Jussey. Donation entre vifs faite par Agnès de Châtillon, dame de Rochefort et de Buxy, à Olivier de Jussey, écuyer. — Lambrey. Mandement du duc Philippe le Bon pour informer dans cinq causes mues entre Etienne de Betancourt et l'abbaye de Charlieu contre les frères de Lambrey, écuyers, et des habitants de Lambrey contre ladite abbaye et le prieur de Jussey. — Lamy. Quittance du loyer de la prison de Vermanton, donnée par Gilles Lamy, seigneur de Garchy. — Larbaretrier. Autre de la somme de 16 livres 10 sols estevenans donnée par Estevens li Arbaretrier de Longvy à Huguenin Breton de Fressans pour la façon du four de Fressans. — Larrey. Testament de Eudes de Larrey, seigneur de Cussey et de Lorches. — Lebault. Acquisition d'une maison à Chalon, par Hugues Lebault du Feste sur Guillemette, veuve de Bourmont. — Leconte. Lettres de procuration données par Marguerite, archiduchesse d'Autriche, à Guillaume Leconte. — Le Grand. Inventaire des pièces produites à la Chambre des comptes par Guillaume le Grand, seigneur de Courcelles et Sainte-Colombe contre Jean le Grand, greffier du bailliage. — Lierche. Mandement du duc Philippe le Hardi, au sujet du règlement de l'hoirie de feu Guillemot de Lierche, châtelain de Grignon. — Loge (la). Contrats de mariage d'Humbert de la Loge et de Philiberte de la Cour; de Hugues de la Loge avec Gabrielle de Luppé; de Philippe de la Loge avec Marthe de Buxeuil. — Loirand. Lourdon. Lombart. Saisie, par ordre du receveur général de Bourgogne, de la maison de Jean Lombart, écuyer, à Autun, pour non paiement d'une amende de 700 livres. — Lugny. Procurations données par Catherine de Dyo, veuve de Jacques de Lugny, chevalier. — Dispositions

prises en faveur de ses enfants par Catherine de Roussillon, veuve de Jean de Lugny, en cas de secondes noces.

B. 11707. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1269-1596. — Familles. — Macheco. Exemptions de l'impôt des marcs accordées à J. et Chretien Macheco, bourgeois de Dijon. — Maigny. Sauvegarde donnée par le duc Philippe le Bon à J. Maigny d'Epenoy. — Maillard. Inventaire des pièces produites par Marie Morin, veuve de Pierre Maillard, receveur général des finances de Bourgogne, contre Claude Lemasque, marchand à Dijon. — Maisillonges. Vente d'une maison à Chalon, faite par Marguerite de Maisillonges, femme d'A.mon d'Avot, à Martin Gros. — Maizières. Conventions de mariage entre Jacob de Maizières et Alix de la Marche. — Mangerot. Marisy. Acquêt par Hugues de Marisy, damoiseau, de plusieurs rentes et redevances audit lieu. — Mervans. Requête des enfants mineurs de Jean de Mervans aux commissaires enquêteurs du duc, contre l'usurpation de leur terre de Chavennes-lez-Chalon, par un nommé Jean Clemur. — Marry. Enquête provoquée par Jean de Marry, écuyer, pour établir qu'il a été empêché par le capitaine de la compagnie où il servait le duc, lors des siéges d'Avallon et de Vésigneul, de se rendre au mandement du bailli d'Autun. — Martenot. Partage des biens de Philiberte, veuve de Jean Martenot, entre Jean Martenot, écuyer, son mari et les enfants Morillon, fils de sa fille. — Martin de Choisey. Arrêt du Parlement de Dijon. qui annule celui rendu contre Jean-Baptiste-Martin de Choisey, sire d'Avot, pour avoir pris la qualité de messire et chevalier. — Melligny. Procuration donnée par Gauther, sire de Melligny, chevalier. — Milleton. Sommation de Marie Julian, veuve de François Milleton, ancien maire de Langres, au receveur général de Bourgogne, de lui payer la somme de 400 livres à elle ordonnancée par le trésorier de l'épargne — Milletot. Fragment d'enquête sur l'hoirie de Guy Milletot à Flavigny. — Moissey. Obligation de 1,800 livres souscrite par Jean Bouzon, fils d'Etienne de Moissey, au profit de Guillaume Baudot, évêque d'Autun. — Molins. Procuration donnée par Marie, veuve de Arvier de Molins, écuyer, capitaine, châtelain de Saint-Romain. — Monnet. Arrêt du conseil ducal qui absout quatre notaires et la dame de Cusance de l'accusation portée contre eux par le procureur ducal pour falsification du testament de Jean de Monnet dit Montsaugeon, seigneur de Montpoux.

B. 11708. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 8 pièces, papier; 2 sceaux.

[illegible]-1400. — Familles (suite). — Montagu. Promesse de 20 livres de rentes assignées sur les revenus de Chagny, faite en présence de Guillaume, évêque de Chalon, par Guillaume, sire de Montagu, à Guigon de Germolles, en réparation des injures qu'il lui avait faites. — Partage des biens de Philippe de Montagu, sire de Gergy, entre Isabelle, Alixant, et Marguerite, ses trois filles. — Transaction entre Odart, sire de Montagu, Henri, son fils, pour le paiement de la dot de Jeanne et Marguerite de Montagu, leurs filles et sœurs, mariées à Renaud et Jourdin Ursin, neveux du cardinal Napoléon Ursin. — Cession faite par Jeanne de Montagu à Jeanne de Vienne, veuve de Henri de Montagu, remariée à Erard de Crux, chevalier, des assignations qui lui avaient été faites pour son douaire. — Evocation par le duc Philippe le Bon des causes de Claude de Montagu devant le Parlement de Dole. — Montereul. Amodiation du meix de Beljour, à Charmes, faite par Simon de Montereul, écuyer, seigneur du lieu. — Contrat de mariage de Jean, fils de Hugonet de Montereul d'Oisilly, écuyer, et de Perrote, fille de noble homme Viennet Boncuir de Gy. — Montholon. Foi et hommage de la terre de Montholon par Hugonin de Clée dit de Montholon, damoiseau. — Autre par Jean, dit de Montholon, damoiseau. — Autre par Etienne de Montholon. — Dépôt de ces titres faits en la Chambre des comptes de Dijon par N. de Montholon, procureur à la Chambre des comptes de Paris. — Montjeu Testament de Béatrix de Montjeu, damoiselle, femme de Perrin de Magny, damoiseau. — Mont-Saint-Léger. Donation entre vifs faite par Marguerite de Gevigny, femme de Gauthier de Mont Saint-Léger, écuyer, à Guillaume, son fils ainé. — Moreau. Autre faite par Guy Moreau, chevalier, seigneur de la Vallée, à Auberon Moreau, écuyer « donné » de Jocerand Moreau, chevalier. — Morisot. Requête des héritiers d'Antoine Morisot, seigneur de Taniot, conseiller au Parlement, à la Chambre des comptes, au sujet du remboursement des gages prétendus inducment et octroyés par le défunt.

B. 11709. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 16 pièces, papier; 8 sceaux.

1310-1581. — Familles (suite). — Néauville. Mémoire pour le procès entre Jacques Thiessard, avocat au Parlement de Paris, veuf de Catherine de Néauville, contre les sœurs Alory, au sujet de la succession de Hervé de Néauville, conseiller à la Chambre des comptes de Paris. — Neufchâtel. Partage des biens maternels entre Fernand de Neufchâtel, sire de Saint-Aubin, son frère. — Lettres de bénéfices d'inventaire. — Remise par le sire de Neufchâtel à la Chambre des comptes de deux lettres royaux. — Nicolas. Reconnaissance par Jean Nicolas de Marey-sur-Tille des héritages qu'il tient audit lieu, relevant de Jeanne de Châteauvilain, dame de Grancey. — Nycol. Vente d'héritages à Cousance, faite par Claude et Louis Nycol frères à Pierre Cointot. — Oiselet. Lettre par laquelle Etienne d'Oiselet, sire de la Villeneuve, assigne le douaire qu'il constitue à Jacquette de Grantson, sa femme. — Orge. Man-

dement du duc de Bourgogne dans un procès entre Jehannot Bar, châtelain d'Ancey, et un nommé Geoffroy d'Auxerre, au sujet d'une rente de 10 livres sur les revenus de la terre d'Arconcey, vendue au premier par les héritiers de Philippe d'Orge, écuyer. — Palleau. Procuration donnée par Jeoffroy de Palleau, écuyer, sire de Montajour et de Lucel Leviaul. — — Autre donnée par Jean Palleau, sire de Marcheseuil. — Palouzet. Donation entre vifs faite par Jeannote Purcel, veuve d'Othenin Palouzet de Salins, écuyer, à Guyotte, sa fille, femme d'Ancel, coseigneur d'Estavayer. — Pellechoul. Contrat de mariage de Joffinet Pellechoul, de Saint-Gengoux et de Jeannette Reymondet de Chalon. — Perrigny. Mandement d'assignation à la Cour d'appaux à la requête d'Erard et Pierre de Villers, écuyers, frères, contre Jeanne de Beauffremont, veuve de Thomas de Perrigny, sire d'Arcelot, au sujet de la reprise d'un procès pendant entre ledit Thomas et Marie de Jazennecourt, mère desdits de Villers. — Perrin de Beauvoir. Contrat de mariage de Perrin Jacquemard de Beauvoir et d'Ameline de Grantfontaine. — Perruil. Acquisition de 20 sols de rente assignée sur des héritages à Touches, faite par Jean, dit de Perruil, citoyen de Chalon, sur Gérard Verpeot de Bourgneuf. — Peschart. Institution de tutelle des enfants mineurs de Michel Peschart, écuyer, sire de la Roche, trésorier des fortifications en Bourgogne, décédé à Dijon. — Petit. Acte de partage de biens entre les enfants de Pierre Petit de Breche, demeurant à Marizy-en-Charollais. — Inventaire des pièces sur sa famille déposées à la Chambre des comptes par Emilien Petit, écuyer. Mémoires à ce sujet et tableaux généalogiques.

B. 11710. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 2 sceaux.

1358-1543. — Familles (suite). — Pierrevillers. Procuration donnée par Jeanne de Villers, veuve de Pierrevillers, receveur du Mâconnais, pour rendre compte de la recette de son mari. — Renvoi devant la Chambre des comptes de l'instance entre la veuve et les enfants au sujet de l'hoirie. — Pilliard. Contrats d'acquisition successives de propriétés sises à la Gravière, commune de Varennes-Saint-Sauveur, faites par les membres de la famille Pilliard. — Pin (Du). Enquête ordonnée par la cour du duc, à requête d'Anne Mirolois, femme de Simon du Pin, écuyer, sur les biens de Bonnotte, fille de Guyenot Moreau, à Flavigny. — Poitiers. Contrat de mariage de Philippe de Poitiers, fils de Charles de Poitiers, sire de Saint-Valier et de Catherine de Paillard. — Pontailler. — Trois pièces relatives aux réclamations faites par Jean de Pontailler, sire de Magny-sur-Tille, à la reine mère du duc, au sujet de l'aliénation forcée de ses biens, poursuivie par ses ennemis durant qu'il était en prison à cause de la mort du sire d'Arc-sur-Tille. — Porte (La). Echanges d'héritages paternels à Noyers entre les frères et sœurs de la Porte. — Potier. Mandement de la duchesse Marguerite de Flandres pour la mise de Guillaume Potier, étudiant à Orléans, en possession de la succession de Jean Potier, archidiacre de Langres et conseiller du duc, son oncle. — Poupet. Institution de tutelle des mineurs de Guillaume de Poupet, chevalier, seigneur de la Chaulx. — Puligny. Testament de Henri de Puligny. Il lègue, entre autres choses, à Jean Chapelain, dit de Puligny, son fils, une « houppelande noir, son harnois à armer, etc. »

B. 11711. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1287-1721. — Familles (suite). — Quingey. Quittance de 120 livres donnée par Jean de Quingey, seigneur de Torpes et de Barsaulin, au nom de Claude de Villaffans, sa femme. — Ragny. Mandement de la chancellerie de Bourgogne pour l'exécution du testament de Jeanne de Germolles, dame de Ragny, aïeule d'Odot, Claude, Marguerite, Marie et Jeanne, enfants de feu Pierre de Ragny, ses fils, et d'Alix de Beauvoir, sa femme. — Ray. Testament de Jacques, bâtard de Ray, prêtre, curé de Saint-Sauveur-lez-Luxeuil. — Requête du seigneur de Ray contre le procureur du comte qui, sous prétexte de bâtardise, avait mis sous la main du duc les biens dudit prêtre et empêché le don qu'il en avait fait aux enfants du suppliant. — Contrat de mariage de Jean de Ray, damoiseau, et de Louise de Vergy, fille de Jean de Vergy, seigneur d'Autrey. — Rebillat. Rebors. Obligation de 30 livres souscrite par Hugues et Jehan Rebors, père et fils, damoiseaux, au profit de Morel le Borgne, bourgeois de Flavigny. — Rémond. Preuve de la noblesse de Jacques Rémond, sire de Couchey. — Rolin. Procuration générale donnée par Amédée Jugnot à Jean Rolin, citoyen d'Autun, son mari. — Roncenay. Procuration donnée par Adam de Roncenay, sire de Serveny, écuyer. — Rougemont. Donation entre vifs d'un domaine à Dampierre-sur-Vingeanne et à Brochon, faite par Jean de Rougemont, chevalier, à Huguenin de Châtillon, clerc, et à sa femme. — Roullier. Lettres de répit pour le paiement de ses dettes accordées au sieur Roulier par le duc Philippe le Bon. — Rousay. Certificat d'indigence délivré par les chanoines de la collégiale de Cuiseau à Hugote, veuve de Jean de Rousay. — Roussillon. Procuration donnée par Jean de Roussillon, sire de Chessy, chevalier. — Ruffey. Vente de droit sur un meix à Arconcey, faite par Guillaume de Ruffey, écuyer, sire de Fangy, à Richard Chissey, écuyer, seigneur des Barres d'Orsans. — Ryollet. Certificats donnés par Joachim Damas, écuyer, Joffroy de Thoisy, sire de Mimeure, Guiot de Cernay, et Philippe de Courcelles, bailli de Dijon, constatant la noble extraction et les services militaires de Jean Ryollet, écuyer, de Painblanc.

B. 11712. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 6 pièces, papier; 1 sceau.

1381-1641. — Familles (suite). — Saderon. Nomination de Gillet des Vernois comme curateur des mineurs de feu Jean Saderon, de Bourbon-Lancy, et de Marguerite Chaloppin. — Saint-Bonnot. Mandement des commis sur le fait des nouveaux acquêts pour la mise des mineurs de feu Guiot de Saint-Bonnot, et de Marguerite, sa femme, remariée à Droin de Voudenay, en possession de l'héritage de Jean de Mimandes, en partage avec mademoiselle Philiberte de Mimandes. — Saint-Seine. Pièces d'une instance entre Jeanne de Rupt, veuve d'Etienne de Saint-Seine, et Joffroy d'Auxerre, seigneur de Beauvoir, au sujet de rentes aliénées par ce dernier. — Inventaire des pièces du procès de Jeanne de Saint-Seine, veuve de Nicolas de Louvain, seigneur de Nesle, contre la succession de feu Odinet Godran. — Salins. Contrat de mariage de Jean de Salins, chevalier, et de Jeanne, fille d'Aimé de la Pallud, sire de Varambon. — Testament d'Ancel de Salins, chevalier, sire de Montferrand et de Vaugrenant. — Saumaise. Procuration donnée par Pierre Saumaise. avocat au Parlement de Dijon. — Salornay. Bail à cens d'une maison à Cortevaix, passé par Margosie de Rochenotel, veuve de Guillaume de Salornay. — Saulx. Inféodation faite par Guillaume, sire de Saulx, à Robelins le Guerrier et à sa femme Alix. — Contrat de mariage d'Aymonin, fils de Jean de Saulx, sire de Courtivron, avec Jeanne, fille de feu Hugues de Pommard. — Consentement donné par le duc Philippe le Hardi au transport de la terre de Courtivron, par Jean de Courtivron, à Jean, son petit fils. — Partage des biens de Thomas de Saulx, dit le Loup, sire de Vantoux, entre Jean, dit Louvart, et Huguenin, dit le Borgne, écuyers, ses enfants. — Contrat de mariage de Claude de Saulx, écuyer, sire de Beire, et de Louise de Salins. — Mémoire sur la généalogie des Saulx-Tavanes. — Savianges. Bail à cens du moulin des Pitois à Sainte-Hélène, fait par Philibert de Savianges, écuyer. — Sauvegrain. Partage de la succession de Philippe Sauvegrain, sire de Vesvrotte, et de Clère, sa femme, entre leurs filles Jeanne, femme de Hugues, de Scey, écuyer; Drouyne, femme de Louis de Marey, écuyer; Simonne, femme de Jean Morel, licencié en lois, et Mathion, femme de Gauthier de Pinteville-lez-Montbeliart, écuyer. — Sercey. Quittance donnée par Guillaume de Sercey, sire de Savigny-sous-Beaune, du prix de vente d'une vigne audit lieu. — Sergenon. Convention entre Jean et Etienne Sergenon, frères, maris de Guillemotte et Renaulde Perrin le Kastelleguet de Chaussin avec Jeannotte leur belle-mère.

B. 11713. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1387-1573. — Familles (suite). — Taillefer. Enquête sur la situation de Guigonne Taillefer, du diocèse de Rodez. — Tescordeau. Contrat de mariage de Gosquin Tescordeau, valet de chambre de la comtesse de Nevers, et d'Agnès, veuve de Pierre Eschelotte de Rouvres. — Testard. Enquête prescrite par la Chambre des comptes sur la spoliation de l'hoirie de Jacques Testard, receveur du grenier à sel de Châtillon, faite à Bar-sur-Seine. — Thiard. Inventaire des pièces du procès d'Etienne de Thiard, chevalier, seigneur de Bissy, président du Parlement de Dôle; contre le procureur du roi à la Chambre des comptes de Dijon, au sujet de la succession de Nicolas Regnaut, licencié en lois. — Thiroux. Testament de Michel Thiroux, marchand et citoyen d'Autun. — Thunot. Inventaire des pièces du procès pendant devant la Chambre des comptes, entre Etienne Picornet, citoyen de Chalon, et le procureur du roi, au sujet de la succession de feu Thunot, général des finances. — Torcy. Bail à cens d'héritages à Blanzy, passé par François de Torcy, seigneur de Torcy. — Toulongeon. Lettres par lesquelles Agnès de Vorne, veuve de Girard de Toulongeon, est instituée tutrice de Claude, leur fils, et Amey de Vuillafans, curateur. — Enquête des pièces de l'instance portée au Parlement de Beaune, entre cette dame, en sa qualité, et Guillaume de Saubertier, au sujet de sommes aux frères de Vuillafans. — Tour (La). Testament de Girard de la Tour de Quingey, écuyer. — Institution de tutelle de Bernard de la Tour de Saint-Quentin de Besançon, fils de feu Guillaume de la Tour. — Traves. Vente d'un pré à Dracy-le-Fort, faite par Antoine de Traves, écuyer, seigneur du lieu, à Jacques Limende, docteur en médecine. — Tremouille (La). Donation de la terre de Romenay et de rentes, faite par Jean de la Tremouille, sire de Jonvelle, à Jeanne, sa bâtarde, fiancée d'Etienne de Gevigney. — Vente de ces revenus par cette dame et Jean Joffroy de Gray, son second mari, à Quentin Ménard, archevêque de Besançon. — Tiersteven. Contrat de mariage de Valeran, comte de Tiersteven et d'Isabelle de Ray. — Troillars. Procuration donnée par Jean Troillars, chevalier, seigneur de Lésignes. — Tronchet. Lettres de relief d'appel au Parlement de Dôle, pour J. du Tronchet.

B. 11714. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 12 pièces, papier; 2 sceaux.

1301-1570. — Familles (suite). — Ugny. Testament et partage de la succession d'Etienne d'Ugny, seigneur dudit lieu. — Vaugrenant. Contrat de mariage de Jean de Vaugrenant, écuyer, et de Perrenette, fille de feu Jacques de Larderet, écuyer. — Partage des biens, meubles et héritages de Jean de Vaugrenant, écuyer, entre Henri, Jean, Jaquet et Thomas, ses enfants. — Vaugrineuse. — Testament d'Antoine de Vaugrineuse, sire de Vaugrineuse et de Chaffaz. — Lettres de répit pour le paiement de ses dettes, accordées par le duc Philippe le Bon à Henri de Vaugrineuse. — Verdun. Traité entre Robert, Eudes et Huguenin, enfants de Guillaume de Verdun, et

Isabelle de Grancey, leur mère, par lequel ils lui cèdent le château de Verdun et autres droits en remplacement de sa dot et de ses reprises. — Mandement de la duchesse Marguerite de Flandres pour le gouvernement des biens de feu Eudes, sire de Verdun, mis sous la main du duc. — Vergy. Reconnaissance d'une dette de 50 livres au profit de Guillaume de Marigny, par Clémence de Fouvent, dame de Vergy et Mirebeau. — Mémoire de Marguerite de Vergy, dame de Pesmes, Jeanne de Vergy, dame d'Authon, de Jean de Vienne, sire de Pagny, mari de Henrie de Vienne, contre le duc de Bar, au sujet de la succession de Pierre de Bar, écuyer, fils de Henri de Bar, sire de Pierrefort, et d'Isabelle de Vergy, leur sœur. — Contrat de mariage de Jean de Vergy, sire de Fouvent, et de Marguerite de la Roche-Guyon. — Sentence arbitrale originale et signée de l'empereur Charles V et l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, sur le débat entre les sires de Vergy et de Talmay, au sujet des biens de Charles de Vergy. — Vers. Procuration donnée par Simonnin de Vers. — Autre par Etienne Beuchard, veuve de Pierre de Vers, conseiller au Parlement de Franche-Comté. — Mainlevée de l'hoirie de Guillaume de Vers, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Vienne. Obligation de 1,200 livres tournois, souscrite par Philippe de Vienne, seigneur de Pagny et de Seurre, chevalier, au profit de Josuet de Montbard, juif. — Donation entre-vifs des biens sur la chatellenie de Saint-Aubin, faite par Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges, à Jean, sire de Champdivers. — Transaction entre Jean de Vienne, sire de Pagny, et Philibert de Vienne, sire de Pymont, au sujet de la succession de Philippe, leur père. — Contrat de mariage de Guillaume de Vienne, damoiseau, et de Marguerite de Chaudenay. — Approbation par le duc Philippe le Hardi, tuteur de Huguenin de Vienne, de l'achat de drap et de chaperons pour l'habillement de son pupille. — Vignier. Demande d'extraits des archives de la Chambre des comptes par Nicolas Vignier, maître des requêtes de l'hôtel du roi, et Claude, son frère, président au Parlement de Metz. — Villeneuve. Quittance de la somme de 200 livres donnée au receveur général par Mme Jeanne de Villeneuve, à Dijon, et transport des biens de cette dame, fait par ses héritiers à Pierre Vivien, secrétaire du roi. — Visen. Testament de Jean de Visen, receveur général de Bourgogne. — Vernier. Contrat de mariage de Jean Vernier, bâtard de Vougecourt, et de Jeanne, bâtarde de Jean de la Roche-sur-l'Ognon. — Vuillafans. Contrat de mariage de Claude de Vuillafans, écuyer, et de Huguette, fille de Jean de Tenarre, seigneur de Tenarre et de Genlis. — Procuration donnée par ladite Huguette, veuve de Claude de Vuillafans, à Jean de Vuillafans, son fils.

B. 11715. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin.

1303-1397. — Guerre, impositions et aides. — Ordonnance du roi Philippe le Bel, qui, pour brièvement finir la guerre de Flandre, impose au clergé et à la noblesse, pour chaque 500 livrées de terre, un gentilhomme armé de toutes pièces, pour quatre mois; aux non nobles six sergents dont deux arbaletriers par 100 feux, etc. — Mandement du même qui suspend l'exécution de cette ordonnance en Bourgogne.— Compte du subside levé en Bourgogne, par permission du duc, pour le roi de Navarre. — Etat des sommes que les receveurs des provinces devaient donner au roi et de ce que coûtent les hommes d'armes par mois. — « C'est l'avis de ce qu'il porroit faillir pour les guerres jusques à la saint Michel 1339. » — Subvention sur les denrées et marchandises accordées par les bourgeois de Paris au roi Philippe de Valois pour la défense du royaume contre le roi d'Angleterre. — Autre accordée par les nobles des bailliages d'Amiens et de Vermandois. — Instruction pour la levée du subside octroyé au duc Philippe le Hardi par les Etats « pour la garde et défense du pays. » Décret des Etats pour la levée et la solde de 200 hommes d'armes à envoyer au roi Charles V. — Imposition des fouages au pays de Charollais pour la défense du royaume contre les Anglais. — Consentement donné par le roi Charles VI à la perception des aides en Bourgogne, par le duc Philippe le Hardi.

B. 11716. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1410-1444. — Guerre. Impositions. — Ordonnances de la duchesse Marguerite de Bavière pour la levée de l'aide de 20,000 livres, octroyée par les Etats du duché à son mari pour résister aux entreprises du parti d'Orléans; — pour emprunter à diverses personnes l'argent nécessaire au siége de Château-Chinon. — Mandements du duc Jean au sujet de subsides à lever pour repousser les Anglais qui avaient pénétré dans le Charollais; — par lequel il autorise la duchesse à affecter à l'acquisition de la terre de Noyers les deniers octroyés par les Etats pour la défense du pays, dans le cas où ce dernier emploi ne serait pas nécessaire. — Remboursement d'un prêt fait au duc Jean pour ses guerres, par Jean Boussard, curé de Pontailler. — 1422. Commission du duc Philippe le Bon pour emprunter sur les plus riches de ses sujets des deux Bourgognes les deniers nécessaires « à la confusion et au reboutement de ses ennemis. — Rôles de répartition sur les paroisses d'Outre-Saône de l'aide octroyée pour le fait de la guerre et de la défense du pays de Bourgogne; — sur ses bailliages d'Aval et de Dôle au comté de Bourgogne, de l'emprunt accordé pour l'armée destinée à

repousser les ennemis du Mâconnais; — sur les villages de l'élection royale d'Autun pour leur cote de l'aide de 1,200 livres, octroyée pour la « vuidange » de Mailly-le-Châtel; — sur les paroisses du bailliage d'Auxois, de leur part de l'aide de 10,000 francs octroyés par les Etats de Bourgogne pour les siéges de Coulanges, de Grancey, et la défense des frontières. — Mandement du duc et de la duchesse pour l'emploi des sommes en provenant. — Mandement de Jean de Fribourg, gouverneur de Bourgogne, qui commet des élus pour la levée de l'aide nécessaire pour rassembler des gens d'armes, afin de résister aux entreprises de Rodrigues et des Ecorcheurs; — 1444, qui institue les élus nommés par les Etats pour la levée de l'aide accordée pour la solde des gens de guerre levés contre les Ecorcheurs. — 1444. Ordonnance du roi Charles VII, touchant la levée d'une aide pour le paiement des gens de guerre employés sur la frontière pour contenir les Anglais. — 1446. Bulle du pape Eugène IV qui autorise le duc Philippe le Bon à lever un impôt sur le clergé pour les frais de l'expédition qu'il prépare contre les Turcs.

B. 11717. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, parchemin.

1454. — Guerre. Impositions. — Compte de l'aide de 60,000 francs octroyés au duc Bourgogne, en janvier 1454, par les trois Etats du duché, pour convertir en frais et missions du saint voyage qu'il a intention de faire brièvement en armes avec autres seigneurs de la chrétienté à l'encontre du grand Turcq, ennemi de la sainte foi chrétienne; ensemble de celui de 25,000 francs accordés par les gens du comté de Bourgogne; — celles octroyées par les comtés d'Auxonne, de Charollais et de Bar-sur-Seine; dans les élections de Chalon, de Mâcon, d'Autun et de Langres, pour le même objet. — La recette totale du compte monte à 102,600 livres tournois versées entre les mains de Guillaume Poupet, receveur général de toutes les finances, et de Jacot de Brégilles, garde des joyaux du duc.

B. 11718. (Registre.) — Petit in-folio, 192 feuillets, papier.

1454. — Guerre. Impositions. — Rôle des feux du comté d'Auxonne dressé par Jean de Bouze, écuyer de cuisine de la duchesse, commissaire délégué par le duc de Bourgogne pour faire lever sur les seigneurs et justiciables des terres d'Outre-Saône la cote de 2 francs par feu, à percevoir en deux termes, accordée par les trois Etats à Salins pour les employer à l'encontre du Turcq et des gens de sa secte. La ville de Seurre compte 376 feux; Lanthes et le Meix, 20; Louhans, 92; Savigny-en-Revermont, 33, etc.

B. 11719. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1454-1457. — Guerre. Impositions pour le voyage de Turquie. — Impôt mis sur la ville de Tournus pour sa part de l'aide octroyée par les Etats. — Quittance donnée par le receveur général du duché de la part de ladite aide versé par le receveur du bailliage de la Montagne. — Mandement de Hugues de Salins, doyen de Semur, pour la levée d'un dixième sur les bénéfices du diocèse d'Autun, accordé au duc pour le saint voyage. — Mémoire de la Chambre des comptes au duc de Bourgogne sur le reliquat du compte de Jean de Visen, et les malversations que l'on soupçonne avoir été commises par lui et son clerc.

B. 11720. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 70 pièces, papier.

1465-1596. — Guerre. Impositions. — Etat de l'impôt du huitième de vin, levé à Château-Chinon pour la guerre. — Convocation des Etats du Charollais par Jean Joard, président de Bourgogne, pour, à l'exemple de ceux du duché et du comté, voter une aide au duc, pour la première armée du comte de Charollais. Contrôle des fermes et des aides ordonnées pour la guerre dans les élections de Mâcon et Chalon. — Mandement pour le paiement des dépenses des maîtres de la Chambre des comptes envoyés à Dôle vers les députés des Etats pour asseoir l'aide octroyée au duc. — Lettres patentes et closes du roi Louis XII, qui prescrit un emprunt en Bourgogne de la somme de 50,000 écus pour aider au paiement des 400,000 promis aux Suisses devant Dijon. — Quittance de la somme de 7,600 écus soleil, donnée par H. Vinckler, capitaine général des Suisses aux habitants de Dijon. — Rôle de l'emprunt dressé par le receveur général Sappin. — Quittance donnée par les créanciers de la ville. — Don de 20,000 livres sur cet emprunt, fait par le roi au connétable de Bourbon. — 1562. Saisie et vente de l'argenterie des églises ordonnée par Gaspard de Saulx-Tavanes, lieutenant général en Bourgogne, pour subvenir à la solde des troupes employées contre les protestants.

B. 11721. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1336-1674. — Ban et arrière-ban. Convocations des nobles du duché et du comté de Bourgogne, par le duc Eudes IV, pour la guerre contre Jean de Chalon; — par le duc Philippe le Bon pour reprendre la forteresse de la Roche de Solutré en Mâconnais; — le duc Philippe le Hardi. — Publication du ban et de l'arrière-ban pour la guerre de Franche-Comté. — Mandements de Philippe le Bon qui exempte Guillaume de Bussignécourt du service de l'arrière-ban, à cause de son grand âge; — du duc de Savoie, qui convoque ses nobles pour servir le roi des Romains devant Nice; — du duc Charles pour marcher contre les Liégeois qui ont chassé leur prince et évêque. — Ordonnance du roi Louis XI qui exempte les vassaux du duc de Bourgogne de servir en personne et d'obéir aux convocations de ban et d'arrière-ban du roi quand

il en fera mandement dans le royaume. — Mandement du duc Philippe ; instructions du bailli d'Autun pour dresser le rôle des nobles et des fiefs et arrière-fiefs, sujets au ban et à l'arrière-ban. — Ordre signé du roi François Ier au bailli de Bar-sur-Seine d'envoyer en Cour la déclaration du ban de son bailliage.

B. 11721 *bis*. (Cahier.) — Petit in-folio, 14 feuillets, papier.

1469. — Ban et arrière-ban. — Rôle des féaux et vassaux du bailliage de Dôle, reconnus pouvoir servir personnellement le duc en armes et de ceux qui en sont incapables « par minorité, foiblesse, ancienneté ou accidents. »

B. 11722. (Registre.) — Petit in-folio, 141 feuillets, papier.

1473-1474. — Ban et arrière-ban. — Registre dressé par Guillaume de Mailly, lieutenant de Philippe Bouton, bailli de Dijon, contenant la déclaration de la valeur en revenu des fiefs et arrière-fiefs et francs aleux en justice du bailliage, pour, suivant l'ordonnance y insérée du duc Charles, imposer leurs détenteurs, selon l'importance du fief, à la fourniture, savoir : pour un revenu de 200 écus, d'un homme d'armes à trois chevaux ; d'un fief de 40 écus, à un homme de trait ou coustillier à un seul cheval ; — d'un fief de 16 écus, à un homme à pied. — Fol. 9. Déclaration des habillements exigés des vassaux pour les hommes qu'ils doivent fournir. — Fol. 10. Claude de Lugny, seigneur de Ruffey, Etaules, Barjon et Pichanges, ayant un revenu de 135 livres, est imposé à deux hommes de trait, deux coustilliers à un cheval et deux hommes à pied. — Philippe Pot, seigneur de la Roche, possède dans le ressort de Beaune 680 livres de revenu, pour lesquelles il fournit deux hommes d'armes, deux archers ou coustillers à cheval et un homme à pied ; — Jean de Màlain, seigneur de Digoine et de Meursault, Auxey et Mimande, pour un revenu de 265 livres, un homme d'armes à trois chevaux ; — puis viennent Jean de Poitiers, seigneur de Broyes et de Meursault ; Guillaume de Glorienne, possesseur du franc aleu de Cissey ; Guillaume Trotedan, sire de Beire ; Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries, possesseur de l'hôtel Rolin et du péage de Dijon, seigneur de Fontaine, Ruffey ; Thierry de Charmes ; Pierre et Guillaume de Saint-Seine, frères, écuyers ; Jean de Salins, seigneur de Chaussin, etc.

B. 11723. (Registre.) — Petit in-folio, 382 feuillets, papier.

1473-1474. — Ban et arrière-ban. — Registre contenant la valeur en revenus des « fieds et arrière-fieds et franc aleux du bailliage de Chalon, baillies aux officiers de Charles, duc de Bourgogne, pour la taxe de l'entretien de gens de guerre. » — Fol 1er. Déclaration de Jean de Maissey, sire de Chassangy ; — fol 5, de Guyot de Salins, sire de Vincelles ; — fol. 16, de Philippe de Courcelles, chevalier, seigneur de Pourlans ; — fol. 25, de Philippe de Longvy, seigneur de Longepierre ; — fol. 34, de Jean de Màlain, seigneur de Digoine et de Demigny ; — fol. 49, de Claude, bâtard de Vienne, sire de Verjus ; — fol. 72, de Hugues de Thoisy, sire de Dampierre ; — fol. 105, de Emard de la Baume, seigneur de Ratte ; — fol. 125, de Jean de Bussy, sire de Montjay ; — fol. 143, de Jean de Neufchâtel, sire de Bosjan ; — fol. 187, de Jean de Moisy, sire de Mont-les-Sagy ; — fol. 202, de Jean Pitois, sire de Chaudenay et de Chagny ; — fol. 245, de Jacques Bouton, sire de Fay ; — de Marie de Montjeu, dame d'Uxelles ; — fol. 259, de Rodolphe, marquis de Hochberg, comte de Neufchâtel, sire de Seurre et de Saint-Georges ; — fol. 265. de Pierre de Saint-Trivier, sire de Branges ; — fol. 296, d'Antoine de Roussillon, sire de l'Epervière ; — fol. 302, d'Emard de Neufville, sire de Saint-Germain-du-Plain ; — fol. 322, d'Antoine de Montfaucon, sire de Massey ; — fol. 325, de Gérard de Josserand et Jean Thiard, sires de la Chapelle-sous-Brancion, etc. ; — fol. 379, de Jean de Saint-Nizier, sire de Talant, etc.

B. 11724. (Cahier.) — Petit in-folio, 86 feuillets, papier.

1473-1474. — Ban et arrière-ban. — Registre des déclarations des fiefs, arrière-fiefs et francs aleux, en justice au bailliage de la Montagne, reçues par Rémond, lieutenant du bailli, en conformité des lettres du duc Charles, mentionnées au premier registre pour la fourniture de gens de guerre. — Miles de Grancey, sire de Larrey, Cérilly et Balot, ayant 200 écus de revenus, est taxé à un homme d'armes. — Antoine de Rochefort, sire de Rochefort, Massingy et Ampilly-le-Sec, ayant 138 écus de revenus, taxe renvoyée au duc. — Jean de Rye, seigneur d'Autricourt, ayant 66 écus de revenus est taxé à un homme de trait, à un cheval et à un homme à pied couleuvrier, armés, habillés et embâtonnés. — Huguenin et Regnault de Longvay, frères, seigneurs de Billy, ayant un revenu de 16 écus, sont taxés à un homme à pied. — Claude de Chauvirey, dame de Mauvilly, ayant un revenu de 288 écus, est taxée à un homme d'armes, un crenequinier à cheval et un homme à pied. — Catherine de Saint-Loup, dame de Jours, pour un revenu de 40 écus, taxée à un crenequinier à cheval, etc. Fol. 33. Registre des déclarations semblables faites devant le bailli d'Autun par les vassaux des bailliages d'Autun et de Montcenis. — Les seigneurs d'Uchon ayant refusé de déclarer leurs revenus, on les taxe sur le pied de 500 livres, à fournir deux hommes d'armes et un coustelier à cheval. — Jean Damas, sire de Marcilly, et Damas d'Alonne sont taxés également à trois hommes d'armes chacun. — Philippe Breschard, sire de Sautronne, à deux hommes de trait et deux cousteliers.

— Puis viennent Aimé de la Roche-lez-Montcenis; Guillaume Rolin, sire de Beauchamp; le sire de Dyo; celui de la Clayette; M. de Lespinasse; le sire de Vitry-sur-Loire; celui de Montperroux, etc. — Fol. 64. Registre des déclarations semblables reçues par Nicolas Chesle, lieutenant général du bailli de Bar-sur-Seine, parmi lesquelles figurent celles de Charles de Rupt et Jean de Riel, seigneurs de Riel; de Henri de Vautravers, sire de Ville-sur-Arce; de Claude de Dinteville, sire de Bourguignon et Polisy; de Guiot Bouvot, sire de Polisot; de Guillaume Colin, sire d'Oricourt et de Ricey; de Regnier Pot, commandeur d'Avaleure, etc. — Fol. 80. Registre des déclarations semblables reçues par Jean Regnier, seigneur de Montmirey, bailli d'Auxerre. — On remarque celles de Philippe de Savoisy, chevalier, sire de Saillenay, Dormey, Cleny, Mont-Saint-Sulpice, etc.; Jean de Chastellux, sire de Courson et de Saint-Palaye; Thibaut du Plessis, sire de Chitry; Jean de Jaucourt, sire de Migey; Philippe de Crux, sire de Fétigny; Claude de Toulongeon, sire de Vincelles; Jean de la Rivière, sire de Méry; Geoffroy du Brouillard, sire en partie d'Arc-sur-Cure, etc.

B. 11725. (Registre.) — Petit in-folio, 60 feuillets, papier.

1473-1474. — Ban et arrière-ban. — Table alphabétique, par noms de baptême, des possesseurs de fiefs, « rière fiefs, franc aleux » des bailliages du duché, extraite des cahiers dressés pour la déclaration de leurs revenus, « pour, selon lesdites sommes, les contraindre à fournir au duc les gens de guerre par lui sur ce ordonnés. » — Antoine de Cressey, dame de Mercey, est taxée à 28 francs; Bernard de Cussigny, sire de Vianges, à 68 francs 2 gros; Charles de Stainville et ses frères, à 200 francs; Guillaume de Ternay, à 25 francs; Germain Trouvé, à 10 francs; Jean de Masilles, à 123 francs; Louis de Damas, sire de Montagu, à 80 francs; Pierre de Bauffremont, sire de Molinot, à 332 francs; Thibaut de Rougemont, à 120 francs, etc.

B. 11726. (Cahier.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

1480? — Ban et arrière ban. — Déclaration sans date des fiefs et arrière-fiefs du bailliage de Chalon, fournie au bailli par Josserand et Jean Thiard, écuyers; Etienne de Nanton, sire de Crusilles; Claude de Blé, écuyer, sire de Cormatin; Jeannotte de Mâlain, dame de Lays; Guillaume Colombier, seigneur de Saint-Loup-de-Varennes; Philibert de la Baume, sire de Ratte; Guy de Salins, sire de Vincelles; Claude de Saulx-Vantoux, sire de Frontenay; Philippe de Vienne, sire de Montbis et de Merley; Girard et Jean de Longvy, sires de Pagny; Jean de Rye, sire de Balançon et d'Issey; Emard de Neufville, sire de Saint-Germain-du-Plain, etc.

B. 11727. (Cahier.) — Petit in-folio, 8 feuillets, papier.

1498. — Ban et arrière-ban. — Rôle de la montre des nobles, non nobles et autres, possesseurs de fiefs, arrière-fiefs du bailliage d'Auxois « frequentans » la guerre, dressé en vertu d'un mandement du roi Louis XII au maréchal de Bourgogne, de convoquer le ban et l'arrière-ban du duché pour résister aux entreprises du roi des Romains. — En tête figure le prince d'Oranges, sire d'Arnay et de Pouilly; le comte de Brienne et de Charny; Antoine de Chalon, évêque d'Autun, seigneur de Vitteaux; Thibaut de Chalon, sire de Grignon; Georges de la Trémouille, sire de Jonvelle et de Courcelles-les-Semur; Charles de Bauffremont, sire de Sombernon; Guy de la Baume, sire de la Roche-Vanneau et de Marigny; Regnier Pot, sire de Châteauneuf; Claude, sire de Ragny, etc.

B. 11728. (Cahier.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1500. — Ban et arrière-ban. — « Le rôle (sans date) des nobles de Bresse » contenant la nomenclature, dressée par le bailli de Bourg sur l'ordre du duc de Savoie, des possesseurs des fiefs et arrière-fiefs du montant de leurs revenus. En tête figurent les comtes de Montrevel et de Varax; les sires de Gorrevod, de Fromentes et de Varambon « gros maistres » dont le revenu dépasse 1,000 florins. Puis viennent le sire de Varey, 500 florins; celui de Chandu et Versalieu, 1,000 florins; le sire de Saint-Visy, 500 florins; le sire de Corsant, 1,000 florins; Antoine de Lay, sire de Chanay, 200 florins; le sire de Bertrandière, 500 florins; le sire de Genost, 500 florins; le sire de Conflans, 500 florins, etc.

B. 11729. (Cahier.) — Petit in-folio, 36 feuillets, papier.

1503. — Ban et arrière-ban. — Rôle et déclaration de la valeur des fiefs et arrière-fiefs du bailliage de l'Auxois, dressé par mandement du roi Louis XII, adressé aux baillis du duché. — La veuve et les héritiers de Guyard Poinceot, chevalier, sire d'Eguilly, ayant un revenu de 640 florins, fournissaient deux hommes d'armes et deux hommes à cheval; — Claude de Dinteville, seigneur en partie de Marigny-le-Cahouet, pour un revenu de 400 francs, deux hommes d'armes, quatre hommes à cheval et un homme à pied; — Michel de Changy, sire de Chissey et de Vieuxchâteau, pour 296 francs, un homme d'armes et un homme à pied. — Ensuite figurent Jeanne de Salins, dame de Montachon; Hugues et Simon d'Estoges, seigneurs de Chailly; Ferry de Cusance-Beauvoir, sire de Millery; Jaquot de Toisy, sire de Cernois; Hugues Rabutin, sire d'Epiry, Courcelles-les-Semur et Bourbilly; Artus, Philippe et Nicolas de Bourbon, seigneurs de la Roche-en-Brénil; Claude

ongeon ; Labatie, sire de Saint-Thibaut ; Girard de ›n, sire de Clomot ; Charles de Chalon, comte de Joigny, 'itteaux ; le sire de Chastelleux ; Erard de Saulx, sire non, etc. — Fol. 19. Rôle semblable, dressé pour le › Bar-sur-Seine. On y remarque Robert de Sarrebruck, e Braine, seigneur des Riceys ; Simon Bouvot, sire '; Henri et Simon le Begat, sires de Villemorien ; Guyot dit Lantage, sire de Polisot ; Philippe de Lenoncourt, Loches et Chauffour ; Henri de Ville-sur-Arce ; Jean et Jean de Laumosne, seigneurs de Ville-sur-Arce ; Saliser, seigneur de Laz, etc.

1730. (Registre.) — Petit in-folio, 425 feuillets, papier.

ι. — Ban et arrière-ban. — Rôle et déclaration des urs et de la valeur des fiefs et arrière-fiefs du bailliage ›n, dressé, comme le précédent sur le mandement y du roi Louis XII, pardevant le bailly Jean de Lugny ieutenant. — Instructions pour établir ce rôle. — En-donnée par le bailli pour connaître en quelle forme ait jadis la levée du ban et de l'arrière-ban. — Fol. 35. ion fournie par Claude de Moroges, sire de Merley ; de Ferrières, veuve de Claude de Saint-Trivier, dame ges ; Guyot des Echelles, sire de Vesvres ; Liébaut, sire ny ; Guillaume de Thiellières, sire de Châteaure-Charles de Chaucourt, sire de Lachaux ; Jean de Co-, sire de Servelle ; Jean de Rupt, sire de Vauvry ; Moisey, sire de Montconis ; Jean de Vichy, sire de ; Charles de Neufchâtel, sire de Bosjean ; Louis de sire de Cercey et Chamblanc ; les mineurs de Jacques ans, etc.

11731. (Cahier.) — Petit in-folio, 20 feuillets, papier.

7. — Ban et arrière-ban. — Rôle dressé par Jean de chevalier, sire d'Orain, et Esme Julien, lieutenant du e de Dijon, commis par M. de la Trémouille, gouver-Bourgogne, pour faire la montre des nobles et non du bailliage, tenant fiefs et arrière-fiefs, exempts et non s, faisant partie du ban et arrière-ban « pour servir le tuition et défense de son royaume. » — Claude de Tin-e de Genlis, comparaît en personne à quatre chevaux nes armés. — Jean de Pressy, étant malade, offre de ›ar remplacement. — Jean de Baissey, chevalier, sire ecourt, est excusé par ce qu'il sert « le roi au-delà des › — Claude de Ternant, sire de Bretenières, et Claude y, sire de Neuilly, font défaut. — Jean de Rupt, absent, par écrit de faire son service. — François Rolin, sire champ et de Perrigny, est excusé en ce qu'étant bailli , il est, de son côté, occupé à la montre de son bailliage. — Les enfants de Leval, sire de Morveau, Sennecey et du Bassin, sont exempts comme mineurs. — Alexandre de Saulx, sire de Vantoux et de Bessey ; Claude et Henri de Saulx, seigneurs de Beire ; Jean de Saulx, sire d'Arc-sur-Tille, comparaissent en personne, etc.

B. 11732. (Cahier.) — Petit in-folio, 84 feuillets, papier.

1540-1545. — Ban et arrière-ban. — Déclarations de la valeur des fiefs et arrière-fiefs, mouvants du roi à cause de son comté et bailliage de Bar-sur-Seine, dressées par le bailli du lieu. — Elles commencent par celle d'Anne de Plessis, veuve de Gauthier de Dinteville, et de Jean de Dinteville, son fils, seigneur de Polisy et Polisot ; — Georges de Créqui, sire de Ricey ; Jean de Lénoncourt, sire de Loches ; — Guyon d'Estrac, Philippe de Ville-sur-Arce ; — Thibaut de Nogent, Elion de Chastenay, Marguertie de Nancy, veuve de Guillaume de Chastenay, Geoffroy de Saint-Belin, Barbe de la Fosse, veuve de Berthelin de Landreville et Jean de Chastois, coseigneurs de Ville-sur-Arce ; — Jean de Gand et François de Balathier, seigneurs de Villemorien ; — Jean de Moussier, sire de Valleur, etc. — Fol. 12. 1545. Registre de la convocation du ban et de l'arrière-ban du même bailliage sur le mandement du bailli Jean de Lausserois. — Ordonnance du roi François Ier, portant règlement « qu'il entend être entretenu, gardé et observé » pour ce service. — Instructions envoyées par M. de la Jaille, capitaine général de bans et arrière-bans du royaume. — Lettres du roi et du duc de Guise, gouverneur de Bourgogne, au bailli Louis de Luxembourg, à cause d'Antoinette d'Amboise, seigneur de Ville-sur-Arce, faisant défaut, son fief est saisi. — Georges de Créqui, sire de Ricey, fait défaut, son fief est saisi, jusques à ce qu'il justifie qu'il fait partie de la maison du roi. — Jean de Dinteville, sire de Polisy, chambellan du duc d'Orléans, voit saisir son fief jusques à semblable preuve. — Jean Saladin d'Anglure, sire de Riel, étant malade, son serviteur se présente et promet en son nom de satisfaire au service. — Edme de Lénoncourt, trésorier de l'école de Reims, comparaît au nom de Philippe, son frère, sire de Loches, retenu par la fièvre à Dampierre en Franche-Comté, etc. — Charles de Lucques, écuyer, seigneur de Bailli, présente un certificat constatant qu'il était homme d'armes des ordonnances du roi, etc.

B. 11733. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ; 5 sceaux.

1299-1349. — Solde et engagement de gens de guerre sous les ducs Robert II et Eudes IV. — Engagement de Joffroy d'Acelle, chevalier, de servir le duc Robert II en Franche-Comté contre les ennemis du roi. — 1325. Ordonnance que « le roi (Charles le Bel) fist faire pour aler en la guerre de Gascogne

avec 5,000 hommes d'armes à cheval et 16,000 hommes de pied. » — Cahier de la solde des gens d'armes, levés en 1326 par le duc Eudes IV, pour aller en Viennois. Un chevalier banneret touchait 30 sols par jour, le chevalier simple, 10 sols, et l'écuyer, 7 sols. — Quittances de solde et indemnités de guerre données par Renaud de Bessey, chevalier; Guillaume, sire de Sennecey ; Pierre, sire de Chasteau ; Thibaut de Savigny; Eudes de la Roche, sire de Nolay ; Guillaume Richard, sergent d'armes; Jean, sire de Savigny ; Jean de Lailly ; Jean de Neuilly ; Guy de Baserne ; Jean et Claude de Vergy ; le seigneur de Larrey ; Renal, sire de Chaveriez , maréchal du duc en l'ost devant Chastel-Guyon ; Jacot de Létang ; Jean le Bon de Pouligny ; Jean Michel, maitre des arbalétriers de Vesoul ; Jean et Eudes de Salins ; Guillaume le Bonot; Jean, sire de Conflandel ; Jean de Ruy, etc., qui avaient servi le duc de Flandres, en Artois et en Franche-Comté. — Promesse de Guillaume d'Antigny de servir le duc avec 40 hommes d'armes. — Quittance de gages donnés par Guillaume de Vergy, sire de Mirebeau, qui avait accompagné Robert de Bourgogne à l'expédition de Varey.

B. 11734. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 8 sceaux.

1350-1362. — Solde et engagement de gens de guerre sous le roi Jean et le duc Philippe de Rouvre. — Quittances de solde et d'indemnités données aux receveurs de ces princes par Girard de Bourbon, sire de Clessy; Guillaume le Banet; Gillon de Mello, sire d'Epoisses ; Thomas, sire de Chastillain et d'Arc, chevalier ; Eudes de Chaudenay, sire de Champrenaut ; Pierre, sire d'Estavayer ; Eudes de Muxey, chevalier ; Guillaume de Montceau, Vautier de Cusance, Jean d'Arguel, écuyers ; Jean Lorgeul ; Gauthier, sire de Ruy ; Thibaut, sire de Fresnes ; Robert Vieillard ; Josserand de Ligny, chevalier ; Jean Orry, chevalier; Jean de Lugny ; Bertrant Gasc, d'Alexandri, capitaine de brigands sur la frontière ; Philibert de l'Espinasse ; Jean de Bourgogne, damoiseau, qui avait servi le duc en Comté, en Artois et sur les frontières de Bourgogne ; Joffroy de Chailly. — Mandement du roi Jean, pour le paiement à Richard de Boembert, chevalier, de la somme de 800 florins pour ses services.

B. 11735. (Liasse.) — 74 pièces, parchemin; 19 pièces, papier; 14 sceaux.

1363-1367. — Solde et engagement de gens de guerre sous le duc Philippe le Hardi. — Mandement de ce prince à ses receveurs et quittances pour solde et indemnités données par Henri de Longvy, sire de Raon et les gens d'armes qui l'avaient suivi à la bataille de Brignais. — M. Bénéduc, chevalier, capitaine de gens d'armes ; Jean de Blaisy, sire de Mauvilly ; le capitaine Jean de Ryon ; Jean le Paon, écuyer ; Sourdie le Latrait ; Guyot du Pin ; Richard Quesnel, écuyers; Rolant de Pollenne ; Arnault de Talebardon ; Robert de Coucy, sire de Pinon ; Bernardin de Soulas ; Aymerion de Pommier ; Richard de Bourbotte ; Alain de Saint-Paul, écuyer ; Bernard de Cantiron ; Aubert d'Auxois ; Hue de Châtillon, chevalier, maitre des arbalétriers du roi ; Berthelot, Jean ; Caudri de Daleurre, chevalier ; Jean Ouyn, dit le Poursuivant d'amour; Jean Garnier, grand prieur de Champagne ; Huguenin de Vienne, seigneur de Seurre ; Jean et Guy de Rougemont, chevaliers ; Cardin-Quesnel ; Guy de Frolois, seigneur de Molinot; Louis Quénard, qui avaient servi le duc en Auvergne, en Franche-Comté, es parties de France, à la défense de Pontailler et de Flavigny, aux siéges de Convoy, de Moulineaux, etc. — 1367. Convention entre le roi Charles V et Jean d'Armagnac, pour la levée d'une troupe de mille glaives, dont 100 des siens et 900 de gascons, « afin de les opposer aux gens des compagnies. » — Lettres du même qui, pour en faciliter le recrutement, autorise Jean d'Armagnac à donner des saufs-conduits et même des lettres d'abolition aux gens d guerre qui viendraient en sa compagnie ; — autres pour l paiement de leur solde. — Lettres de Louis de France, du d'Anjou, qui attache Jean d'Armagnac et ses hommes à so service. — 1370. Nouveau mandement du roi à Jean d'Arma gnac, de livrer 300 hommes. — Quittances de solde donné par les chefs de route à Jean d'Armagnac. — Etat des dett contractées par ces gens d'armes à Gien.

B. 11736. (Liasse). — 35 pièces, parchemin ; 14 sceaux.

1368-1402. — Solde et engagement de gens de guerr sous le règne de Philippe le Hardi. — Lettres par lesquell Louis, duc de Bourbon, se porte garant envers Jean d'Arma gnac, seigneur de la comté de Charollais, des sommes qui lu sont dues par le comte de Forez. — Mandements de Philippe l Hardi et quittances de gages et indemnités de guerre donnée à ces receveurs par Jean de Montagu, sire de Sombernon. - Hue de Châtillon, sire de Dampierre, maître des arbalétrier du roi ; Thomas de Voudenay ; Hugues de Montagu, sire de Couches; Jean d'Arbo, écuyer d'écurie ; Guillaume de Londres écuyer, et Guillaume Leblond, arbalétriers du duc ; Jean de Hallay, écuyer ; Joffroy Février, Jean de Loi, chevaliers ; Jean de Folin, écuyer ; Thierry de Baume, sire de Diquenne ; Jean de Saint-Didier et ses compagnons ; Philippe de Mannies, chevalier, capitaine de Turemonde et sa troupe ; Colard de l'Aigle, chevalier, châtelain de Heyden ; Bertrand Boulard, capitaine de gens d'armes bretons ; Roland Blonde, capitaine de trente arbalétriers de Gênes. — 1378. Liste des noms des noble qui ont accompagné le duc au voyage de Montbéliard. — 1391 Rôle des gens de l'hôtel du duc, designés pour l'accompagn au voyage de Bretagne « où il va avec le roi. » — 1402. Autr de ceux des vassaux et gens de l'hôtel que le duc avait mandé

au mois de décembre 1401, venir « devers lui à Paris en armes couvertes pour aucunes besoingnes qui grandement touchait son honneur. » — Espions envoyés vers Calais par le châtelain de Tournehem.

B. 11737. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1379. — Solde et engagement des gens de guerre. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur du Dijonnais, des recettes et mises pour le paiement des gens d'armes menés en la campagne du duc Philippe le Hardi, es parties de Flandres au service du comte « encontre aucuns de ses subgiez qui s'estoient rendus rebelles contre lui. » — Les chevaliers bannerets sont payés à raison de 2 francs par jour; les chevaliers bacheliers, un florin; l'écuyer, demi-franc.— En tête de la liste figure Guy de Pontailler, chevalier bachelier et maréchal de Bourgogne. Il touche, en cette qualité, 100 francs par mois; Hugues de Chalon, seigneur d'Arlay; Jean de Vergy; Edouard, sire de Saint-Dizier; Vauthier de Vienne, sont au nombre des chevaliers bannerets, etc.

B. 11738. (Liasse.) — 73 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 38 sceaux.

1401-1409. — Solde et engagement de gens de guerre sous le duc Jean. — Mandement de ce prince pour le paiement des gens d'armes mandés par lui à Paris pour le service du roi et du royaume; — de ceux licenciés après l'expédition. Le chevalier banneret était payé sur le pied de 2 francs par jour; le chevalier bachelier, 1; l'écuyer, demi-franc; l'arbalétrier ou archer, 4 sols, et le canonnier, 5 sols 4 deniers; — des montres d'armes passées par Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne. — Quittances de gages ou de soldes données par Jean de Vergy, sire de Fouvent, maréchal de Bourgogne; Ector d'Ercle, chevalier bachelier; Jean, sire de Croy et de Renti, conseiller et chambellan du roi et du duc; Jacotin d'Artois, archer; Jean, sire du Bois, chevalier; Jacob de Pouilly, écuyer; Jean de Blaisy, écuyer; Thibaut de Neufchâtel, écuyer; Jean de Chissey, Oudot le Brun, Jean de Saint-Liénard, Humbert de Velers, sire d'Orbe, écuyers; Aymé d'Arbo, Perrin d'Ouchey, écuyers; Jean, sire d'Oiselèr, chevalier; Henri de Vienne, Richard d'Argilly, Guyot de Cornoy, Jean de Robots, Roland de Montberneuchon, écuyers; Pierre de Regnauville, chevalier; Villaume d'Estaubles, chevalier; Enguerrand du Meix, archer; Villaume, sire d'Eules; Regnaut de Crequi, chevalier; Jean Colonne, écuyer. — 1408. Expédition de Liége. — Solde de Robert Waurin, chevalier banneret, conseiller chambellan; Jean de la Baume, seigneur de Valufflin, chevalier, conseiller chambellan; Guérard, sire de Vichy, chevalier chambellan. — Jacques de Heilly, conseiller chambellan; Vuillaume, sire de Vandringhem; Hue, sire de Neuville, chevalier; Enguerrand de Bournouville, écuyer; Robert de Sempy, Jean, sire d'Etaules, chevaliers; Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne, et sa suite. — 1408. Alain de Longuevalle, chevalier banneret, et Jean de Noyette, chevalier bachelier; Aubert de Regneval, chevalier bachelier; Hue, sire de Neuviile, chevalier banneret; Paulin Spinart, capitaine de 20 arbalétriers de l'hôtel du duc.

B. 11739. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin; 19 sceaux.

1410-1419. — Solde et engagement de gens de guerre sous le duc Jean. — Mandement du duc Jean aux gens des comptes et aux receveurs pour le paiement de la solde due aux gens d'armes mandés par lui pour réduire les rebelles à l'obéissance du roi et défendre son royaume contre son ennemi d'Angleterre et le préserver de désolation. — Quittances données en conséquence par ces gens d'armes aux receveurs; parmi eux figurent : le sire de Bruyais, gouverneur d'Arras; Daniel Levêque, capitaine des 150 archers et arbalétriers de Lille au service du duc; Colart du Fresne, chevalier bachelier; Jean Tuebeauville et Jean, bailli de Fourquesole, écuyers; Enguerrand du Meix, archer du duc et ses compagnons; Jean, sire de Bruelle, chevalier; Regnaut de Corbie, écuyer; Jean, sire de Lannoy, chevalier banneret; Philippe Harcourt, chevalier bachelier; Antoine de Kaveskire, chevalier bachelier, sire de Fontaines; Enguerrand de Beurnonville, Jean Desquenne de Contes, Boyt Calonne, écuyers; Jean de Ruillecourt, chevalier bachelier; Jean de Saint-Hilaire, seigneur d'Auvillard et sa suite, Henri de Chivres, écuyer; Guillaume de la Tournelle; Lucquot de Cisey; Guyot Raton, Robert Dame, dit Tacon, capitaine de gens d'armes; Cateau Wast; Jeannet de Pois, capitaine de gens d'armes; Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, prince d'Oranges; Girard, sire de la Guiche, bailli du Charollais; Philibert de Saint-Léger, chevalier, conseiller chambellan du duc, chargé de la défense de Mâcon.

B. 11740. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 20 sceaux.

1419-1444. — Solde et engagement de gens de guerre sous le duc Philippe le Bon. — Mandement de Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne, qui ordonne le paiement de la solde des gens de guerre employés au Charollais contre les gens du Dauphin, et notamment d'une compagnie de Lombards commandée par Jacques Hupperan. — Quittances de solde et indemnités de guerre, par Guy, bâtard de Marcel; Perrenet-Grasset, Marteau-Remonnet, dit le Bourg de Jaderest; Jean de Couson; Thibaut, bâtard de Neufchâtel; S. de Vetu; Mille de Jaucourt; Philibert de Vaudrey; J. d'Igny; Guillaume de Rochefort; Guillaume de Grenant; Henrich von Hunenberg; Jean de Longvy, chevalier, sire de Rahon; Mille, sire de Paillard; Gérard de Bourbon, sire de la Bouloye; Zacharie de

Bouchenoix, chevalier, sire de Baudement; Jacques, bâtard de Montagu; Claude de Tenarre; Guillaume de Melli, écuyer, et Collin Escrouart, dit le Petit Picard, capitaine de gens d'armes; François et Antoine de la Palud, également capitaine de gens d'armes; J. du Clou, écuyer; Jean de Vergy. — 1431. Traité entre le conseil ducal et le sire de Varambon, pour l'entretien et la solde d'une troupe de 50 hommes d'armes. — Promesse signée et scellée de Jean Salazar, écuyer des rois de France et de Castille, de respecter les terres et les sujets du duc de Bourgogne. — Ordonnances du conseil ducal pour le paiement des gens d'armes rassemblés par le maréchal afin de résister aux Ecorcheurs qui, après avoir franchi la Loire, avaient ravagé le Charollais, le Mâconnais, étaient passés en Dombes d'où ils menaçaient la Bresse et le comté de Bourgogne. — Engagement par le duc Philippe le Bon de Johannes de Gagen, homme de guerre allemand.

B. 11741. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 7 sceaux.

1467-1475. — Solde et engagement de gens de guerre sous le duc Charles. — Injonction de la Chambre des comptes au receveur du bailliage d'Auxois d'envoyer tous les deniers de sa recette pour la solde de l'armée de Bourgogne, mandée par le duc. — Mission donnée à Eudes de Ragny et Josse-Chevreuil de rassembler tous les arbalétriers, couleuvriniers et piquenaires du bailliage. — Licenciement des gens d'armes revenant de la campagne de Liége. — Convocation des nobles du bailliage. — Quittances de solde données par Jean de Chastellux, sire de Chastellux; Antoine de Luxembourg, comte de Roussy, gouverneur de Bourgogne. — Frais du siége de Chassenay et d'espions de la marche des Français. — Autres quittances par Jean de Dammarien, écuyer; Hugues de Thoisy, Hugues Rabutin; Pierre de Chandio; Antoine de Salenove; Jacques de Lasserra; Pierre de Hagembach; Jean de Jaucourt, « conductiers » et capitaines de 100 lances et 300 archers d'ordonnance du duc de Bourgogne; Troylo de Mure de Rossano, capitaine italien de 100 lances 128 cranequiniers à cheval et 333 « provisionnaires » à pied; Jean de Damas, sire de Digoine, chevalier, conseiller, gouverneur du Mâconnais; Jacques de la Serrée; Jean d'Igny, capitaine de 100 lances et 300 archers des ordonnances; Jacques de Visque, comte de Saint-Martin, capitaine italien de 100 lances de six chevaux chacune; Barthélemy de Vaux, bombardier; J. Lugaur, canonnier, etc. — Ordonnance du duc Charles qui nomme le sire de la Ceuille conducteur de la 19e compagnie de gens de guerre des ordonnances.

B. 11742. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1475-1475. — Gages et solde de gens d'armes sous le duc Charles. — Compte de Jean de Vurry, receveur général de Bourgogne, commis pour le paiement « des gens de guerre demeurés en Bourgogne pour sa garde et sa défense. » — En tête figurent Jean de Jaucourt; Philippe de Chaumergis; Jean Armenier, chefs d'escadre, etc. — Fol. 17. Cahier de certifications de messire Guy d'Usie, bailli d'Aval et des quittances des gens d'armes payés par son ordre. — Fol. 24. Paiement fait par Jean Vurry aux gens de guerre de la compagnie de M. de Villarnoul; — fol. 26, de Jean de Jaucourt; — fol. 36, aux capitaines et gens d'armes formant la garnison des places, châteaux et forteresses; — fol. 42, pour achat d'artillerie, poudre de canon, frais de charrois et de conduite.

B. 11743. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1498-1593. — Solde et engagement de gens de guerre sous les rois. — Quittance donnée par Philippe de Croy, seigneur de Chivres, chevalier de la Toison d'Or, chambellan de l'empereur Charles V et capitaine de Hainaut, de sommes avancées pour la défense de ce pays. — Autres de sommes payées pour gages, solde ou indemnité à Louis de Salazar, gentilhomme du duc de Nevers; au sire de Canaples; Philibert de Choiseul, lieutenant de la compagnie du maréchal de Baudricourt; J. des Boues, capitaine des hacquebutiers de Bourgogne; Pierre Terrier, écuyer, archer de la garde du roi. — Lettres de jussion du roi Henri III pour le paiement de la solde due aux Suisses. — Dossier d'un débat entre M. Damas de Saint-Riran, gouverneur de Beaune, son lieutenant, le capitaine Bailly, capitaine de Vergy, et les mortes-payes sous leurs ordres, avec la Chambre des comptes, au sujet du paiement de leurs gages. — Mandement du roi Henri III, qui prescrit le paiement de la solde des mortes-payes en garnison dans le duché. — 1592. Acquits des décimes levés dans le bailliage de Chalon pour la solde des gens de guerre du comte de Tavannes.

B. 11744. (Liasse.) — 56 pièces, parchemin; 1 sceau.

1362-1363. — Montres d'armes. — Montres des hommes de Baudeau et Olivier de Hauterive, sous le comte d'Eu, passées à Priex près Niort et à Tiffauges, par Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne. — 1363. Montres des hommes de guerre et archers de Jean de Labergement; de Guerry de Seichins, écuyer; de Guillemin de Nevers; de Jean de Tavernon; de Pierre de Sombernon; de Hugues de Montjeu, chevalier, maître d'hôtel du duc; de Girard de Longchamp; de Jean de Courtiambles; du sire de Châteauneuf; de Jocerand de Lugny, chevalier; de Guiot de Germoles, écuyer; de Jacques Dyon; de Robert de la Neuve-Rue; d'Oudard de Wehay; de Jean de Mailly, chevalier; de Pierre de Brandon, écuyer; de Henri Petitjean; de Guillaume de Cessey, écuyer; de Guillaume Choulot; de Guillaume Dangerant; de Guiot de Bran, écuyer, passées au mois

d'août à Auxonne par Hugues de Montjeu, maître d'hôtel du duc et Jean de Montagu, seigneur de Sombernon. — Autre de Soudain de l'Etang, passée à Couches, au mois d'octobre, par Guy de Frolois, capitaine général du duché.

B. 11745. (Liasse.) — 87 pièces, parchemin.

1364-1365. — Montres d'armes. — 1364. Montre du sire de Marcilly et de Jean de Blaisy, reçue à Pontailler par Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne. — 1365 (janvier). Montre des gens d'armes, archers ménétriers de bataille du sire d'Epoisses; de Pierre de Villers; de Gaucher d'Irouer; du grand prieur de Champagne; du sire de Chevigny; de Simon de Dracy, chevalier; de Poinsot, sire de Châteauneuf, écuyer; de Jean de Montagu, sire de Sombernon; de Millot David; de Philibert de Montagu-Couches; de Jean d'Arcy, chevalier; de Guillaume de Grancey, sire de Larrey; de Guillaume Gourde; du sire de Choiseul; du sire de Digoine; de Perrin de Bulle et Jean de Tintry; de Hugues et Etienne de Flavigny, écuyers; de Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne; de Louis et Hugues de Chalon, frères; de Poulain de Blangey, chevalier; de Philibert de Communes et Jean de Vienne, chevaliers; de Regnaut de Mello, écuyer; de Guillaume de Martinville; de N. de Saint-Bris, passées à Châtillon-sur-Seine et à Bar-sur-Aube par Jean, sire de Sombernon, et Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne. — Mandement de ces commissaires pour la solde de ces gens de guerre. — (Mars). Montre de la garnison laissée à Châtillon-sur-Seine.— (Mars à mai). Montres des gens de guerre amenés par Guy de Pontailler; le sire de Sombernon; Poinsot de Châteauneuf; de Jean d'Archey; de Philippe de Jaucourt; de Huon de Mandres, chevalier; du sire de Chemin et de Jacques de Vienne, sire de Longvy; de Philibert Longre; du sire de Marigny; de Jean de Bourgogne et du sire de Ray; du sire de Marcilly; de Hugues de Reney; de Jean de Crux; de M. de Montbellet; de Jean de Vergy; du sire de Digoine, passées par les mêmes à Châteauneuf et à Semur-en-Auxois; accompagnées des mandements des commissaires. — (Décembre). Montre des gens d'armes amenés par le sire de Chantemerle.

B. 11746. (Liasse.) — 99 pièces, parchemin; 14 sceaux.

1366. — Montres d'armes. — (Janvier). Montres des gens d'armes de Hue de Châtillon, maître des arbalétriers du roi; — des gens d'armes mandés pour la garde de la foire froide de Chalon; — (juillet et août) de Jean Garnier, grand prieur de Champagne; d'Odile de Nogent; d'Erard de Crux; de Guillaume de Grancey, sire de Larrey; de Jean de Bourgogne; de Miles de Noyers; de Lambert de Rougemont; de Girard de Longchamp, bailli de Chalon; de Robert de Martimpuy, bailli d'Autun; de Guillaume d'Aigremont; de Pierre de Sombernon, sire de Mâlain; de Hugues Aubriot, bailli de Dijon; de Jean de Blaisy; de Guillaume de Poitiers; de Guichard de Franchelins; d'Eudes de Grancey, sire de Pierre-Pont; d'Hugues de Vienne, sire de Pagny; de Poinsot, sire de Châteauneuf; de Hugues de Montagu, sire de Couches; de Girard de Thorey, chevalier; de Jean de Noyers, écuyer; de Guy de Tremblay; de Gaudry de Baleurre; de Jacques de Vienne et Jean d'Arentières; de Jean de Rye, sire de Balençon; de M. de Granson; de Truchelin et Aymé de Bruns; de Val d'Iselaux; d'Henri de Vienne; de Jacquemart de Pontailler et du Poursuivant d'amour, passées à Châtillon et Dijon par Jacques de Penecadie, chevalier, chambellan du duc, lieutenant du roi en la province du Lyonnais, et accompagnées chacune d'un mandement pour le paiement de la solde.

B. 11747. (Liasse.) — 130 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 30 sceaux.

1367-1368. — Montres d'armes et de traits. — 1367. Montre de Thomas de Voudenay; — (février et avril) de Jean Garnier, chevalier, grand prieur de Champagne; de Pierre de Sombernon, sire de Mâlain; de Guillaume le Bâtard; de Jean de Tarsul et Jean de Ray; de Gibaut de Mello, sire d'Epoisses; de Poinsart, sire de Châteauneuf; de Jacques de Vienne, sire de Longvy, et Hugues de Vienne, sire de Pagny; de Girard de la Tour, sire de Montbellet; d'Henri de Vienne, sire de Mirebel; de Jean de Blaisy; de Bouchard de Montigny; de Hugues de Chalon, chevalier banneret; de Jean de Rougemont; de Gauthier de Rupt; du vicomte d'Annay; de Eudes de Grancey, chevalier banneret; de Guillaume d'Aigremont; de Jean de Vergy, chevalier banneret; de Jean de Crux; de Regnaut de Domecy; de Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne; de Hugues Damas, sire de Marcilly; de Hugues, sire de Ragny; de Jean de Crux; de Jean de Nanton; de Jean, sire de Sombernon; de Philibert de Montagu; de Pierre de Sombernon, sire de Mâlain, reçues à Dijon et à Châtillon, par Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne; à Chalon, par Guy de Trembloy, et à Semur, par Philippe de Chartres, chevalier, chambellan du duc. — Montre de Jean d'Armagnac et des gens de sa suite à la solde du roi.

B. 11748. (Liasse.) — 91 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1370-1372. — Montres d'armes. — Montre de Jacques de Vergy, damoiseau, passée à Saint-Flour par Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, pour servir sous le duc aux marches de Gascogne. — 1372 (mois d'août). Montres des gens d'armes et de traits de Poinsard, sire de Châteauneuf; de Guillaume le Bâtard de Poitiers; d'Odile de Montjeu; de Robert de Martimpuis, bailli d'Autun; de Pierre de Tanlay, chevalier; de Hugues de Château-Morand, chevalier; d'Oudard de la Roche, chevalier bachelier; de Gibaut de Mello, sire d'Epoisses,

chevalier banneret ; de Robert de Commelle écuyer ; de Jean de Varenne, châtelain de Châtillon, de Jean de Saint-Verain, chevalier bachelier; de Jean de Bourgogne, écuyer; du sire de Larrey; d'Edouard, sire de Saint-Dizier ; de Jean de Montagu, sire de Sombernon ; de Guillaume de Morey, écuyer; d'Erard de Crux, chevalier bachelier, passées à Nevers et à Chinon, par Guy du Trembloy, chevalier, conseiller du duc, pour servir le roi es parties de Guyenne, et aux mois d'octobre et de novembre suivants à Aprez et à Angers, par Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, pour servir sous le duc Philippe le Hardi. — Mandement des commissaires pour le paiement de la solde.

B. 11749. — (Liasse.) — 101 pièces, parchemin ; 7 sceaux.

1372. — Montres d'armes. — Montres des gens d'armes et de traits de Raoul de Rayneval, chevalier banneret; de Pierre d'Appencourt, écuyer; du comte d'Eu; de Thierry de Disquenne; de Pierre de Montagu, sire de Mâlain ; de Robert de Beaujeu, chevalier; d'Estevenin de la Commeraille; de Culard d'Estouteville ; de Guillaume Crespin ; de Macé de la Roche ; de Jean de Ray, chevalier banneret ; de Hugues de Vienne, sire de Seurre et de Sainte-Croix, chevalier banneret; de Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne ; de Robert de Chalemesse, écuyer; de Baudran des Prez; de Jean de Bourgogne; de Charles de Châtillon, chevalier; de Gérard de Saint-Martin; d'Amaury Porchet ; de Godefroy de Vaux ; de Morelet de Halewin ; de Pierre de Malignecourt ; d'Olivier de Haute-Rive ; de Jean Coumondel : de Poinsot de Serrigny et d'Antoine de Salins, écuyer, passées au mois d'août à Nevers, Selles et Chinon, par Guy de Trembloy, chevalier, conseiller du duc, pour servir es marches de Gascogne; et aux mois d'octobre et novembre, à Angers, Prez Caude et Châteaubriant, par Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, pour servir en parties de Guyenne et en l'armée sous le duc Philippe le Hardi. — Mandements de ces commissaires pour le paiement de la solde.

B. 11750. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1382. — Montres d'armes. — Montres des gens d'armes et de traits de Eudes de Savoisy, chevalier bachelier, et de Yon, sire de Garanchières, chevalier banneret, passées à Crousilles et à Courtray en novembre, par Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, pour servir le duc es marches de Flandres.

B. 11751. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 6 sceaux.

1384. — Montres d'armes. — Montres des gens de guerre et de traits de Jean de Cougnerode, chevalier bachelier; de Valeran de Rayneval ; d'Henri d'Antoing ; de Mehu de Humières ; de Baudoin de Noyelle ; du sire de Bethancourt ; de Thierry de Disquenne ; de Jean de Renty ; de Jean de Gymont ; de Girard du Bos ; de Guirart de Markelrer ; de Jean de Porcin-Saucourt ; de Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne ; de Jean, sire de Bethancourt, chevalier ; de Jean de Ghistelle, chevalier; de Robert de Hangest ; de M. de Villers, chevalier banneret; de M. de Fouffeux, chevalier banneret ; de Behort de Saint-Venan ; du sire d'Auxy ; de Baudouyn de Sonard, passées à Tournay et à Lille aux mois de mars et avril, par Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, pour servir le duc es pays de Flandres (bataille de Courtray). — Mandement du maréchal pour le paiement de la solde.

B. 11752. (Liasse.) — 61 pièces, parchemin ; 7 sceaux.

1387. — Montres d'armes. — Montre de Vauthier de Vienne, sire de Mirebel-en-Montagne, chevalier banneret ; de 8 chevaliers bacheliers et de 86 écuyers, reçus à Saint-Marcel-lez-Chalon, le 3 août par Guillaume de la Marche, bailli de Chalon, et envoyés par le duc au secours du comte de Savoie. — Mandement du duc pour leur solde. — Montres des gens d'armes et de trait de Guillaume, bâtard de Poitiers ; de Jean de Rochefort ; de Jean de Mornay ; de Philippe de Mussy ; de Jean de Saint-Aubin, de Geoffroy de Charny ; d'Henri de Salins; de Jacques de Vergy, sire d'Autrey ; de Regnaut de l'Epée ; de Jean de Trembloy ; de Guy de Dommengeville ; de Guillaume de Ray ; de Laurent, bâtard de Saint-Pierre ; de Jean Rothelin et Godefroy de Neuve-Rue, passées de septembre à novembre à Suippes-la-Longue et Gaugvelt, par Guiot de Bricons, écuyer d'écurie du duc, pour être envoyés par ce prince au secours de la duchesse de Brabant, contre le duc de Gueldres. — Mandements des commissaires pour le paiement de la solde.

B. 11753. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1389-1398. — Montres des gentilshommes mis en garnison à Citeix près de Gy et à Auteville par Jean d'Arbon, écuyer, capitaine général du comté de Bourgogne, pour résister aux entreprises de l'archevêque de Besançon, contre l'autorité et prééminence du duc. — Commission pour leur solde. — 1390. Montre des chevaliers, écuyers et archers, armés et habillés, qui ont accompagné le duc de Bourgogne de Hesdin à Tournay. — « Noms des chevaliers et écuyers qui, par l'ordonnance de M. le duc de Bourgogne et du maréchal, ont estés armés et habillés pour garder le gage de bataille qui devait se faire à Dijon, devant le duc, le 19 septembre, entre Othe de Granson et Raoul de Gruyères, chevaliers. » — Mandement pour leur paiement. — 1395. Mandement de Pierre de la Rocherousse au commis à recevoir les montres des gens d'armes reçues à Angers pour servir le duc au voyage de Bretagne, par lequel il autorise le paiement de leur solde. —

- Rôle des 80 hommes d'armes et des 40 archers, sous uite de Jean de Diquenne, chevalier; des 300 hommes ι, commandés par le comte de Saint-Paul, envoyés par ıu secours de la duchesse de Brabant, contre le duc de ƨs.

B. 11754. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 1 sceau.

5. — Montres d'armes. — Rôle des gens d'armes qui, commandement de Jean, duc de Bourgogne, ont été, gouvernement de M. de Croy, servir le roi et monsei- ɔour la défense de Picardie et de Flandre. — Montre des armes, archers et picquenaires du pays de Rethelois, au mandement du duc à Dunkerque, par le sieur de :hevalier. — Rôle des arbalétriers et picquenaires mis :lines par le duc, à l'encontre des Anglais. — Montre par Jean du Borchet, panetier du duc, des gens d'armes arnison de l'Ecluse.

B. 11755. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

5. — Montres d'armes. — Montres passées du 1er au 10 ar Baudoin Olivier et M. de Maringhem, capitaine de e, des hommes d'armes envoyés par le duc Jean en Hol- au secours du duc Guillaume, son beau-frère.

. 11756. (Liasse.) — 104 pièces, parchemin; 6 sceaux.

5. — Montres d'armes. — 15 août-19 octobre. Noms :valiers, écuyers et autres venus, au commandement du Arras, pour le servir au voyage fait à Paris pour le bien et du royaume. — Montres des gens du seigneur d'U- de Galois de la Cauchie; de Jacques de Noirequesnes; de Beaufort; du sire des Obeaux; de Guyard de Pon- ; de Jean de Cusance; de Bernard de Ray; de Guil- de Châteauvilain; d'Etienne Lambin, capitaine des riers à cheval; du sire de Pagny; de Richard de ; d'Antoine de Vergy; de Jean de Vergy, sire d'Autrey, leux canonniers de Mayence, passés à Paris par Jean zy, maréchal de Bourgogne, accompagnées des mande- lu maréchal pour le paiement de la solde et des quit- des chefs de montre.

B. 11757. (Liasse.) — 64 pièces, parchemin; 14 sceaux.

5. — Montres d'armes. — 29 août-26 octobre. Montres ıs de guerre du sire de Fosseux; du sire de Longueval; de Saint-Pic et de Dreue des Humières; de Jean Seffan; i de Vergy, sire de Fouvent, maréchal de Bourgogne, ier; de Verne; de Rogue de Poix; de Philippe de Har- menés à Paris pour servir en l'armée rassemblée par le duc de Bourgogne, et passés par Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne. — Mandements et quittances pour le paiement de leur solde.

B. 11758. (Liasse.) — 78 pièces, parchemin; 10 sceaux.

1405. — Montres d'armes. — 29 août-20 octobre. Montres des gens de guerre, archers et arbalétriers des compagnies des sieurs de Lourroy et de Créqui de Helly, chevaliers bannerets; de Brunel de Donguerre, écuyer; de Galois de Créqui; des sires de Coutes, de Loudas, de Fromessans; de Hue, sire de Neuville; de Florimont de Brimeu et d'Antoine de Craon, venus à Paris au commandement du duc Jean, et passés en revue par Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne. — Mandements pour le paiement de leur solde et quittances annexées.

B. 11759. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin; 7 sceaux.

1405. — Montres d'armes. 1er septembre-29 octobre. Montres des gens de guerre, archers et arbalétriers des compagnies de Enguerrand de Bournonville, écuyer, capitaine; du bâtard de Villaines, écuyer; de Guillaume Prévôt; de Jean, sire de Saint-Prix; de Jean d'Inchin, chevalier bachelier; de Jean de Recourt, écuyer, châtelain de Lens; de Briffaut de Sorel, écuyer; de Morelet de Bethancourt, chevalier bachelier, et de Jean de Rimaucourt, chevalier banneret, venus à Paris au mandement du duc Jean et passés en revue par Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne. — Mandement pour le paiement de leur solde et quittances annexées.

B. 11760. (Liasse.) — 67 pièces, parchemin; 15 sceaux.

1405. — Montres d'armes. — 8 septembre-29 octobre. Montres des gens de guerre, archers et arbalétriers des compagnies du sire d'Epoisses, écuyer banneret; de Menault de la Roque, écuyer; de Oudart de Renti, chevalier bachelier; du sire de Couches, chevalier banneret; de Rodrigues de Malingue, capitaine d'arbalétriers à cheval et à pied; de Pierre de la Roche Rousse; du sire de la Forest, chevaliers bacheliers, et de Henri de Bauffremont, chevalier banneret, venus à Paris au mandement du duc et passés en revue par Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne. — Mandement pour le paiement et quittances annexées.

B. 11761. (Liasse.) — 85 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1405. — Montres d'armes. — 11 septembre-29 octobre. Montres des gens de guerre, archers et arbalétriers des compagnies d'Antoine Tandon, écuyer; de Wicart de Boves; de Raoul de Flandres; de Payen d'Ally; du sire de Drucal; de Rolant de Houarderie; de Rolant de Pouquières; de Loys de

Guistelle; du sire de la Heulle; du sire d'Antoing; d'Ernot, sire d'Escornays, chevaliers bannerets; de Michelet de la Croix, capitaine d'arbalétriers, venus à Paris au mandement du duc Jean. — Mandements pour la paie de leur solde et quittances annexées.

B. 11762. (Liasse.) — 56 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 7 sceaux.

1405. — Montres d'armes. — 14 septembre-29 octobre. Montres des gens d'armes, au nombre de 286 lances, venus à Marcilly près Langres, au mandement du maréchal de Bourgogne pour se rendre à Paris; des compagnies de Barthélemy d'Ecutigny; de Perrin Doney; de Philibert de Maissey; de Vauthier de Marcilly; de Robert de Longchamp; de Guillaume de Lestaiche; de Jean Dalmas; de Guillaume de Grancey; de Robert de Grancey; de Gauthier de Bauffremont dit de Ruppes; de Philippe d'Orges; de Girard de la Grève; de Guichard de Saint-Seine et de Girard de l'Espinace, mandés par le duc à Paris et passés en revue à Pontaubert par Guichard de Saint-Seine, chevalier, seigneur de Rosières, commissaire du duc. — Mandements pour le paiement de leur solde et quittances annexées.

B. 11763. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 8 sceaux.

1405. — Montres d'armes. — 15 septembre-29 octobre. Montres des gens de guerre, archers et arbalétriers des compagnies de Guillaume de Vère; d'Andoche de Chissey; du sire de Saint-Beury; d'Etienne de Lantage, écuyer; de Loys de Choul; de Thibaut d'Aguilly; de Jean de Saint-Verain, chevalier; de Raoulet de l'Espinasse; de Hérard de Lesme, chevalier; de M. de Montagu; de Robert de Lugny, chevalier, et de Pierre de Ligny, mandés par le duc à Paris, et passés en revue par Guichard de Saint-Seine, commissaire du duc, à Pontaubert, Ormesson et Troyes. — Mandements pour le paiement de leur solde et quittances annexées.

B. 11764. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin; 6 sceaux.

1405. — Montres d'armes. — 11 septembre-30 octobre. Montres des gens de guerre, archers et arbalétriers des compagnies du sire de Mamines; du sire du Bois; du sire de Souverghon; du sire de Robois; de Porrux d'Espaigny; de Fouquet de Montigny; de Jean de Buxy; de A. de Goutes; du vicomte de Murat; de Jacquart Pince; de Rolant Blanquet; de Guillaume de Culles et de leurs « crues, » venus à Paris au mandement du duc Jean, et passés en revue par Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne. — Mandements pour leur solde et quittances y annexées.

B. 11765. (Liasse.) — 84 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1405. — Montres d'armes. — 21 septembre-29 octobre. Montres des gens de guerre, archers et arbalétriers des compagnies de Gieuffroy-Morin; de Yon de Calevaigh; de Guiot Laschery; d'Aubert Loubat; de Jean Guellost; de Guiot de la Trémouille; de Guillaume de Parledieu; de Pierre Leroux; de Jean de Chauffour, écuyers; de Jean le Borgne, archer, venus à Paris au mandement du duc, et passés en revue par Jean de Vergy, maréchal. — Mandements pour le paiement de leur solde et quittances annexées.

B. 11766. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 6 sceaux.

1405. — Montres d'armes. — 27 au 30 septembre. Montres des chevaliers, écuyers, archers et arbalétriers des compagnies du sire du Bois; du sire de Branges; du sire de Rond, chevaliers bacheliers; de Jean de Digoine; de Jean Merlet de Poligny; de Anne de la Serrée, sire de Mont; de Henri Morel; de Humbert de Lireul; d'Yvain d'Anglées, venus à Paris au mandement du duc Jean, et passés en revue par Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne. — Mandements pour le paiement de leur solde et quittances y annexées.

B. 11767. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1405-1406. — Montres d'armes. — Montres des chevaliers, écuyers, archers et arbalétriers des compagnies de Guillaume de Mello, écuyer banneret; de Thierry, sire de Disquenne; de Jean de Blamont; du comte de Fribourg, chevaliers bannerets; de Jean du Bois; de Robin Fretel; de Guy Quieret; de Jean, sire de Digoine; d'Ernoul de Vez, chevaliers bacheliers; d'Aimé, sire de Châteauvieux; de Varlin de Dompmartin; de Denis Bartholomé; de Jacques de Marquette; de Berlin de Bruneval; de Guyot de Cornay, écuyers, venus au mandement du duc Jean, à l'armée réunie à Paris pour le bien du roi et de son royaume, et passés en revue par Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne. — La troupe d'Enoul de Vez tenait garnison à Pont-Saint-Maxence. — Mandements et quittances pour le paiement de leur solde y annexées.

B. 11768. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1406-1407. — Montres d'armes. — Montre de gens de guerre de la compagnie de Jean de la Waille, écuyer, venue en armes au service du duc, au voyage qu'il fit en France au mois d'octobre pour le bien du roi et du royaume; des gens d'armes, archers, rassemblés à Beauvais au mandement du duc Jean, en janvier 1406-7, « pour aller au secours de monseigneur l'Eslu de Liége à l'encontre de ceux du pays. » — Mandement du duc pour leur paiement et quittances y annexées.

B. 11769. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 sceau.

1407. — Montres d'armes. — Montre des chevaliers, écuyers, archers, arbalétriers et trompettes des compagnies de Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne, et de Jacques, sire de Helly,

mandés par le duc Jean, au mois d'octobre, et passés en revue par le maréchal, à la Chapelle-en-Thierache, pour de là marcher au secours du duc de Brabant contre le duc Rouge. — Mandements du duc Jean et du maréchal pour la solde.

B. 11770. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1408. — Montres d'armes. — Janvier-août. Noms des gens d'armes venus devers le duc à Paris en janvier 1407-8 et qui l'accompagnèrent à Amiens. — Compagnie du maréchal de Bourgogne, amenée du duché vers le duc, en armes couvertes. — Revue par le maréchal des gens d'armes amenés d'Arras, par le duc, à Paris, au mois de février suivant, et dont il a renvoyé une partie en leurs maisons au mois de mars.

B. 11771. (Liasse.)— 11 pièces, parchemin; 1 sceau.

1408. — Montres d'armes. — 12 septembre-4 novembre. Rôle des chevaliers, écuyers, archers, arbalétriers du pays de Bourgogne, de Flandres, de Picardie et d'ailleurs, venus au pays de Liége à l'encontre du sire de Peiwis et des Liégeois, qui avaient mis le siége devant Trech (Maestricht) où estoit Jean de Bavière (leur évêque). — Montres des compagnies amenées par les sires de Viry et de Saint-Trivier, chevaliers bannerets, qui arrivèrent après la bataille de Hasbain, et auxquelles, néanmoins, le duc ordonna le paiement de la solde.

B. 11772. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1408-1409.— Montres d'armes.— Rôle des chevaliers bannerets, bacheliers et écuyers qui ont accompagné le duc à son voyage d'Arras à Paris aux mois de novembre, décembre et janvier 1408-9, et de Paris à Chartres au mois de mars suivant.

B. 11773. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 1 sceau.

1409-1410. — Montres d'armes. — Rôle des gens de guerre venus à Paris, en décembre 1409, au mandement du duc Jean, et passés en revue par David de Brimeu, chevalier, chambellan du duc. — 20 décembre-20 janvier. Six rôles contenant les noms des chevaliers, écuyers, archers, arbalétriers et autres gens de guerre, estant au service du duc au siége mis le 22 septembre devant le chastel de Vellexon, détenu par le sire de Blamont et ses complices, et passés en revue par Erard du Four, chevalier, bailli d'Amont au comté de Bourgogne. — On distingue parmi eux les chambres (compagnies) des sires d'Oiselet ; de Jean de Cusance ; du maréchal de Bourgogne, Jean de Vergy ; de M. de Villersexel ; du Grand Guillaume, capitaine de Montréal ; de Philippe de Vienne ; de Jean de Rye ; du sire de Cottebrune ; du sire de Granson, etc. — Mandement du duc Jean pour le paiement de leur solde.

B. 11774. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 6 sceaux.

1410. — Montres d'armes. — Mai, juin. Rôle des gens d'armes de l'hôtel, venus à Paris au mandement du duc Jean, et de ceux étrangers qui leur ont été adjoints, et qui furent passés en revue par David de Brimeu, chevalier, chambellan du duc. — Août. Montres des chevaliers, écuyers, archers et arbalétriers des compagnies de M. de Neufville ; de Vavrin ; de Philippe de Harcourt ; de Philippe d'Auxy ; de M. de Quesnoy ; de Wicart de Bours ; de Lalaisy ; de Lannoy, chevaliers bannerets ; de Jean, bâtard de Bethisy ; de Victor de Flandres ; de M. de Bouguiller ; de Waucourt ; de Jean de Fosseux ; de Rogne de Pois ; de Fiesse ; du Cauroy ; de M. de Bos ; du bâtard d'Angoulevant ; du sire de Rieucourt ; de M. de Noyelles ; de d'Enquerles ; de Guy de Pierres ; de Regnauville ; du châtelain de Lens, chevaliers bacheliers ; de Golart de Laubellat ; du Magre de la Vieusville ; de Boyt Calonne, écuyers, venus au commandement du duc Jean pour servir le roi, et passés en revue au Pont-Saint-Maxence, par David de Brimeu, sire d'Humbercaut, chevalier, chambellan du duc, Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne. — Mandements pour le paiement de leur solde.

B. 11775. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin; 1 sceau.

1410. — Montres d'armes. — 30 août-17 septembre. Montres des chevaliers, écuyers, archers, arbalétriers des compagnies de M. de la Hamade ; de Jean de Guistelle, chevaliers bannerets ; de Philippe de Harcourt ; de M. de Rosimbos ; de M. de Vanez, de M. de Calonne ; de Robert de Meligny ; de Robert de Flandres ; de monseigneur d'Axete ; de Philippe de Servolle, bailli de Vitry ; du sire de Guiche, chevaliers bacheliers ; de Jacques de Bellezaise ; de Baudechon le Fèvre ; de Jean de Terremonde ; de Pierre de la Vacquerie ; de Jean de Beaumont, comte de Fonquienberghe ; de Regnaut d'Azincourt ; de Jean de Fosseux ; de Jean de Cauchy ; d'Ernault de Corbe ; de Fremont de Maquerel ; de Simon de Maiencourt ; de Hue de Lannoy ; de Baudin Cornille ; de Riquier Boussart ; de Jean de Hellecourt ; de Alart de Pouques et de Jean de Beurlize, écuyers, venus à Paris au mandement du duc pour servir le roi, et passés en revue par Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne, et David de Brimeu, chevalier, sire d'Humbercourt. — Mandement du duc Jean pour le paiement de leur solde.

B. 11776. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1410. — Montres d'armes. — 15-22 septembre. Montres de Guillaume de Saveuse, chevalier banneret ; de Baudoin de Pers et de Guillaume de Villers, chevaliers bacheliers, venus au mandement du roi, pour servir en ses guerres à Paris et ailleurs, et passés en revue à Pressy par les maréchaux de France. — Mandement pour le paiement de leur solde.

B. 11777. (Liasse.)— 26 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1410. — Montres d'armes. — 19 septembre-7 octobre. Montres des chevaliers, écuyers, archers, arbalétriers des compagnies de Girard Ternier; du sire de Cousant; du marquis du Pont, du comte de Nevers, sous la conduite du sire de Rond, maréchal de Nevers; de Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne; de Jean de Vienne, sire de Pagny; du comte de Penthièvre, chevaliers bannerets; de Jean de Courcy; de M. d'Escornay; de Gilles de Grantmes; de Wicat de Bours; de Thomas de Grantmont; de M. de Lalaing; de Henri de Villiers, chevaliers bacheliers; de Guillaume de Thibermesnil; de Jacques de Loches; de Séraphin de Drucat; de Simon de Crain; de Martin de Paris; d'Ayme de Viry, écuyers, venus au commandement du duc Jean pour servir le roi à Paris, et passés en revue par le maréchal de Bourgogne et David de Brimeu, sire d'Humbercourt. — Autre des arbalétriers et pavaiseurs de la chatellenie de Lille, venus également audit mandement, et passés en revue à Lille par le prévôt du lieu.

B. 11778. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1411. — Montres d'armes. — Avril. Montres des chevaliers, écuyers, archers et arbalétriers des compagnies d'Andoche de Chissey, écuyer; de Jacques de Courtiambles, chevalier, conseiller, chambellan du duc; de Guard de la Guiche, chevalier; de Pierre de Mandelot, écuyer; de Jean de Vergy, sire de Fouvent; de Guy de la Trémouille, chevalier banneret, reçus à Charolles par ledit Jacques de Courtiambles et Jean de Vergy, pour servir, tant comme garnison des places fortes, qu'en l'armée ordonnée à l'encontre du comte de Tonnerre. — Juin. Rôle des écuyers et arbalétriers commis à la garde des châteaux du Charollais et de l'Autunois, par Jacques de Courtiambles. — Août et novembre. Montres des compagnies de Guigue de Salenove, écuyer banneret; de Jean de Saint-Hilaire, sire d'Auvillars; de Blaise de Buxy, sire d'Apremont; d'Aymé d'Arbon, écuyer, passées à Châtillon-sur-Seine par ledit de de Saint-Hilaire, bailli de Chalon. Lesquelles, suivant deux rôles particuliers, ont été dispersées dans les places de cette frontière pour résister aux garnisons de la Ferté-sur-Aube et de Tonnerre. — Etat de la solde qui leur est due et mandement de la duchesse pour les payer.

B. 11779. (Liasse.)— 38 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1412-1413. — Montres d'armes. — Janvier. Montre par le sire de Saint-Hilaire des chevaliers, écuyers, archers et arbalétriers mandés en armes à Châtillon pour accompagner la duchesse Marguerite dans le voyage qu'elle faisait en France vers son mari. — Juin à mars 1413. Montres des gens d'armes, arbalétriers, prestres, canonniers, portiers et picquenaires, composant la garnison de l'Ecluse, commandés par le capitaine du Bos. — Juillet. Montres des compagnies de Jean de Saint-Hilaire, bailli de Chalon; de Clavin de Cloux, écuyer; de Huguenin, sire de Montjeu, bailli d'Autun; de Gérard de la Guiche, bailli de Charolles; du sire de Rochefort, chevalier banneret; de Jean de Neufchâtel, sire de Montagu, chevalier banneret; de Guy de Bar, bailli d'Auxois; de Jean de Neufville, bailli de Saint-Pierre-le-Moutier; de Jean de Saulx, sire de Courtivron, chevalier bachelier, mandés pour le siége de Château-Chinon, et passés en revue devant la place, par Guillaume de Mailly, sire de Maisières, chevalier, chambellan du duc. — Septembre au 3 mars 1415. Montres passées par Louis de Montkerke, chevalier, bailli de Courtray, des gens de guerre formant la garnison de la place de Courtray.

B. 11780. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1413. — Montres d'armes. — Mai-septembre. Montres et revues des gens d'armes de la compagnie de M. de Bos et d'Annebrun, conseiller, chambellan des ducs de Bourgogne et de Brabant, capitaine du chastel de l'Ecluse, passés par Jean de Berghe, bailli de l'Eau-de-l'Ecluse. — Mandement du duc et du bailli pour le paiement de la solde.

B. 11781. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1413. — Montres d'armes. — Avril, mai, juin. Montres des gens de guerre formant la garnison de Courtray, passés par Louis de Montkerke, bailli du lieu. — Quittance de Jean d'Escames, capitaine de ces gens de guerre. — Montre des chevaliers et écuyers, qui, en mai, ont conduit le comte et la comtesse de Charollais de Paris en Artois. — Août. Montre de la compagnie de Guyot de Beaufort, reçue au Port-Saint-Maxence. — Octobre. Mandement du duc Jean pour le paiement de la solde de la compagnie d'Enguerrand de Bournonville, chambellan du duc, qui avait gardé le duc à Paris. — Quittance d'Enguerrand.

B. 11782. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1414. — Montres d'armes. — Janvier 1413-4. Montres des chevaliers, écuyers, archers et arbalétriers des compagnies de Jean de Jaucourt; de Jean de Fosseux; de Jean, sire de Ciry et de Renty, chambellan du duc, chevaliers bannerets; de Hue de Launoy, chevalier bachelier, passés en revue à Espely, par David de Brimeu, chevalier, mandés par le duc pour l'accompagner à Paris « oster de prison et servage » son beau-fils et gendre, le duc de Guyenne. — Commission donnée par le duc de Bourgogne à David de Brimeu, sire d'Humbercourt, pour passer ces revues.

B. 11783. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 10 sceaux.

1414. — Montres d'armes. — Janvier 1413-4. Montres des chevaliers, écuyers, archers et arbalétriers des compagnies de Gauthier de Ruppes; de Jean de Bauffremont; de Jean de Neuchâtel, sire de Montagu; de Guy de Pontailler; de Jean de Vergy, sire d'Autrey, chevaliers bannerets; de Guillaume de Champdivers, de Jean de Toulongeon, chevalier; de Guillaume de Mandres, Jean de Vienne et Guillaume Ferrebeuf, écuyers, capitaines, venus au mandement du duc pour l'accompagner d'Artois à Paris, et passés en revue à Vauldes-les-Troyes par Guy de Salins et Jean de Saint-Hilaire, chevaliers, à ce délégués par le duc. — Mandements pour le paiement de la solde et quittances y annexées.

B. 11784. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 8 sceaux.

1414. — Montres d'armes. — Janvier 1413-4. Montres des chevaliers, écuyers, archers et arbalétriers des compagnies du seigneur de Hames, chevalier banneret; de Jean de Luxembourg; de Raoul de Flandres; de Liépart de Velud; de Jean de Roubais; de Jean de Morenne, sire de Rous, mandés par le duc pour l'accompagner à Paris et passés en revue à Lihons, par David de Brimeu, sire d'Humbercourt. — Rôle des gens d'armes et de trait, sous divers capitaines « venus de crue » pour aller à Saint-Denis en France. — Mars. Montre de la compagnie du sire de Sallenove, reçue à Chalon par Guy de Salins, chevalier, maître d'hôtel du duc. — Mandement pour le paiement et quittances y annexées.

B. 11785. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 3 sceaux.

1414. — Montres d'armes, — Mai. Mandement de la duchesse Marguerite de Bavière, qui, considérant l'état de maladie de Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne, lui donne son fils Antoine de Vergy et Thibaut de Neufchâtel pour suppléants à l'effet de recevoir les gens d'armes convoqués à Châtillon et d'en passer la revue. — Montres des chevaliers, écuyers, archers et arbalétriers des compagnies de Louis de Chalon; du sire de Sallenove; de M. de Talmay; de M. de Chastellux; de Jean de Vergy; de M. de Châteauvilain; de M. de Toulongeon; de Jean de Vienne; de Guillaume de Grantson; de Jean de Neufchâtel; de Jean de Montagu et d'Antoine de Vergy, chevaliers bannerets; d'Hélion de Jacqueville, chevalier; de Guy de Bar, bailli d'Auxois; de Guillaume de Champdivers, bailli d'Aval; de Clavin du Clou et de Guillaume de Sarrebourt, écuyers, mandés et passés en revue à Châtillon, pour aller au service du duc. — Mandements pour le paiement de la solde et quittances y annexées.

B. 11786. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 8 sceaux.

1414. — Montres d'armes. — Juin. Commission de la duchesse Marguerite à Jean de Balay, chevalier, pour passer les revues des compagnies de gens de guerre convoquées à Châtillon pour y tenir garnison, ainsi que dans les autres places menacées par les partisans du comte de Tonnerre. — Juillet. Montres des gens d'armes des compagnies de Jean de Vienne; de Gérard de la Guiche, chevaliers bannerets; de Perrin de Mordorel; de Guillaume de la Tournelle; de Guillaume de Mandres, capitaines de Châtillon; de Montureaul, écuyer; de Henri de Chauffour; de Philippe le Bâtard de Boujaille, mis en garnison à Châtillon et dans les environs; de celle de Guy de Salins, placée à Rouvres; de celle de Hugues de Laubesson, en garnison à Montbard; des 106 arbalétriers génois passés en revue à Marsannay-lez-Châtillon; des compagnies de Jean de Chauffour; de Guillaume d'Usier et d'Humbert de Sexel, destinées à garder le Charollais. — Mandement pour le paiement de la solde et quittances y annexées.

B. 11787. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1416. — Montres d'armes. — Déclarations des chevaliers, écuyers, capitaines et autres gens d'armes de Bourgogne, mandés « en toute puissance par le duc Jean, pour servir le roy a l'encontre de son ennemi et adversaire le roy d'Angleterre, » auxquels Jean de Noidant, receveur général des finances du duc de Bourgogne a payé la solde à Lagny, Merly, Lille. — On remarque parmi eux Jean de Vergy, sire de Fouvent, maréchal de Bourgogne; Antoine de Vergy, sire d'Autrey; Humbert, comte de Roche; Jean, sire de Toulongeon; Jean de la Trémouille, sire de Jonvelle; Guy de Pontailler, sire de Talmay; Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges et de Sainte-Croix; Guy de Bar, baili d'Auxois; Antoine de Grantson, sire de la Marche, etc.

B. 11788. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 12 sceaux.

1417. — Montres d'armes. — 31 août. Montres des chevaliers, écuyers, gens de trait, trompettes et ménétriers des compagnies de Jean, sire de Toulongeon; de Louis de Chalon, sire d'Argueil; de Guy de Pontailler; du comte de Joigny; de Jean de Vergy, sire d'Autrey; de MM. de Montagu; de Couches; de Communes; de Charles de Lens; de Jean de Vergy, sire de Fouvent; de Pierre de Bauffremont; de Thibaut de Neufchâtel; de Chastellux; du sire de Châteauvillain; de Guillaume de Champdivers; de la Guiche; de Rochefort; du sire de Fosseux, chevaliers bannerets; de Sallenove et Jacques de la Baume, écuyers bannerets; de Hélion de Jacqueville; du souverain de Flandres; de Victor de Flandres, de Castelin Wast; de Guy de Bar, bailli d'Auxois, chevaliers; de Clavin

du Cloux; de Jean du Cloux; de Philippe de Saveuse; de Charles l'Abbé, écuyers capitaines; de Jean de Gingins, écuyer; des gens de trait et pavaiseurs des châtelains de Lille, Douai et Orchies, sous la conduite de Crapinque, écuyer; des gens de l'hôtel, des officiers de la maison du duc, et marchant sous son étendard, tous venus au mandement du duc Jean et passés en revue à Beauvais, pour servir ce prince « ou voiage » qu'il fait des pays de Flandres vers Paris. pour le fait du royaume et de la chose publique.

B. 11789. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin; 17 sceaux.

1417-1418. — Montres d'armes. — Septembre-février 1417-8. — Commission donnée par la duchesse Marguerite à Jean de Saint-Hilaire, bailli de Chalon; à Philibert de Saint-Léger et Hugues de Laubépin, chevalier, chambellan du duc, de passer les montres de gens d'armes rassemblés pour appuyer les démarches du chancelier à Lyon et à Mâcon, afin d'obtenir l'adhésion des habitants aux desseins du duc, pour le bien du royaume. — Montres des compagnies de Jean de Veyre; d'Antoine de Grantson, sire de la Marche; de Guillaume de Barsoillier; de Colas Arcey, dit le Grand Colas; de Jean de Sourvy; de Guillaume Bercheret; de Jean de Chamarandes; de François de Loconnay; de Jean de Falon; de Jean de la Garde; de Jean de France; de Jacques Rousseaul, passées par ces commissaires. — Rôles dressés par le chancelier et le sire de Saint-Hilaire, des gens d'armes mis en garnison à Mâcon pour résister aux courses de la garnison de la Roche de Solutré. — Montre de la garnison du château de Vincelles. — 1418 (février). Montre des chevaliers, écuyers, hommes de trait et trompettes de la compagnie de Louis de Chalon, sire d'Argueil, pour servir le roi, la reine et le duc de Bourgogne es pays de Languedoc. — Montre de celle de Girard de la Guiche, bailli de Chalon, et de Jacques de la Baume, sire de Montfort, grand maître des arbalétriers de France, pour servir les mêmes à l'encontre de leurs ennemis étant à Lyon.

B. 11790. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 5 sceaux.

1418-1419. — Montres d'armes. — 29 mars-20 février. Montres des hommes d'armes et de trait, des arbalétriers à cheval d'Allemagne, des compagnies de M. Girard de la Guiche, bailli de Mâcon; d'Antoine du Bois; de M. de Vinzelles et de M. Humbert de Saint-Amour, passées à Mâcon. — Montres par MM. de Rabutin et Hugues de Lancharre, chevalier, pour la défense de la ville de Mâcon contre les incursions de la garnison du château de Solutré, et occuper d'autres places du Mâconnais et du Charollais. — Mandements pour le paiement de leur solde.

B. 11791. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 9 sceaux.

1418. — Montres d'armes. — Octobre-décembre. Montres des chevaliers, écuyers, hommes de trait, etc., des compagnies de M. Sebuet de Rivoire; de Pierre, sire de Giac; de Jean, sire de Toulongeon; de Jean de Cottebrune; de Guillaume de Champdivers; de Girard de la Guiche; de Regnier Pot; de Jean, sire de la Prune; d'Antoine de Viry; de Jean de la Trémouille; de Claude de Dampmartin, chevaliers bannerets; de Jacques de la Balme, écuyer banneret; de Guillanme de Beire; du bâtard de Gorrevod; du bâtard de Pennart; de Guillaume de Viry, écuyers, passés à Paris, à Moutier-la-Celle, près Troyes, à Nogent-sur-Seine, par le maréchal de Bourgogne, et mandés pour servir le roi et le duc en sa compagnie, contre le roi d'Angleterre, ancien ennemi du royaume, « tenant de présent le siège devant Rouen. » — Mandements du duc pour le paiement de la solde et quittances annexées.

B. 11792. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1419. — Montres d'armes. — Juin-novembre. Montres des gens d'armes et de trait rassemblés par Geoffroy de Thoisy, bailli du Charollais, pour la défense du pays. — Rôle des hommes mis en garnison au château de Semur-en-Brionnais. — Octobre. Montres des chevaliers, hommes d'armes et de trait des compagnies de M. de Cottebrune; du prince d'Orange; d'Antoine de Toulongeon, sire de Traves, capitaine général et maréchal de Bourgogne, mandés par le duc et passés en revue à Châtillon et à Is-sur-Tille. — Novembre. Rôle des hommes d'armes mis en garnison au château de Montcenis et dans ceux du Charollais.

B. 11793. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1418-1419. — Montres d'armes. — Rôles des gens d'armes des compagnies mises en garnison à Rouen, sous l'estendard de M. Claude de Mont, écuyer; de Henri de Chauffour, écuyer; de Henri de Toulongeon, sire de Traves; de M. de Pesmes et de M. Audry de Roche, chevaliers. — Quittances annexées au bas de chacun de ces rôles.

B. 11794. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1419-1420. — Montres d'armes. — Janvier-mai. — Montres des chevaliers, écuyers, hommes d'armes et de trait des compagnies du prince d'Orange; de M. de Cottebrune, maréchal de Bourgogne; d'Andrier de Roches; du bâtard de Martel, écuyer, passés à Cluny et mandés pour la défense du pays de Charollais. — Rôles des gens d'armes mis en garnison dans les places de ce pays. — Mandements pour le paiement de la solde.

B. 11795. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 1 sceau.

1420-1421. — Montres d'armes. — Juin. Montres des chevaliers, hommes d'armes, de trait et trompettes de la compagnie de Jean de Cottebrune, maréchal de Bourgogne. — Janvier 1421. Montres des gens d'armes mandés pour la défense du Charollais contre les incursions de la garnison de Marcigny-lez-Nonnains, et passés en revue par Jacques de Busseuil, bailli du Charollais. Parmi eux figurent Perrinet Grasset, capitaine, chef de Chambre; Guillaume de Communes; Acarie de Rouchenoux. — Mandements et quittances du paiement des gages.

B. 11796. (Liasse.) — 76 pièces, parchemin.

1421. — Montres d'armes. — Montres des chevaliers, écuyers, hommes d'armes et de trait des compagnies de Henri, bâtard d'Espinasse; de Huguenin de Masoncles; de Jean de Gourdon; de Henri, bâtard de Balorre; de Zacharie de Rochemont et Perrinet Grasset, mis en garnison dans les places du Charollais, passés en revue par Jacques de Busseuil, chevalier, chambellan du duc, bailli d'Autun et de Montcenis. — Mandements de la duchesse Marguerite, certificats du bailli et quittances annexées pour le paiement de la solde.

B. 11797. (Liasse.) — 62 pièces, parchemin; 1 sceau.

1421. — Montres d'armes. — Septembre. Parties payées par Jean Fraignot, receveur général du duc, pour la solde des cent hommes d'armes mis en garnison au Chalonnais, pour garder le pays des incursions de la garnison française de Berzé-le-Châtel. — Septembre-décembre. Mandements de Jacques de Busseuil, premier maître d'hôtel du duc et bailli d'Autun et de Montcenis, pour le paiement de la solde des compagnies de Jean de la Motte; de Jean Simonnet: de Jean de Grosbois; de L. de Rochebaron; de Guillaume Gaudry; d'Etienne de Busseuil, chevalier de l'ordre de Jérusalem; de François l'Arragonnois; de Girard Bataillart; de Jean de Baugie; de Jean de Fresne; de Guillaume Alose; de Richard de Vielchastel; d'Anfor de la Buxière; de Jean de Masilles; de A. de Vergisson; de Mathe Autur, mis en garnison dans diverses places du Charollais et de l'Autunois. — Quittances annexées.

B. 11798. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1421-1422. — Montres d'armes. — Octobre-novembre. Montres des chevaliers, écuyers, hommes d'armes et de trait des compagnies de Girard, sire de la Guiche, chevalier; d'Antoine de Toulongeon, sire de Traves, chevalier; de Lancelot de Luyrieu, écuyer; de Jean, sire de Cottebrune, maréchal de Bourgogne; de Jean, sire de Toulongeon, chevalier; de Humbert de Villerssexel, chevalier; de Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges et Sainte-Croix, chevalier; de Gauthier de Ruppes, sire de Soye; de Guillaume de Grantson, sire de Pesmes; d'Antoine de Vergy, sire de Champlitte, et Guy de Baro, bailli d'Auxois, mandés par le duc pour le servir en ses pays de Flandres et d'Artois ou ailleurs, à l'encontre des ennemis du roi et des siens, et passés en revue à Troyes, par le maréchal de Bourgogne. — Mandements du maréchal pour le paiement de leur solde et quittances.

B. 11799. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin.

1422-1423. — Montres d'armes. — Août. Montres des hommes d'armes et de trait des compagnies de Jean de Cottebrune, maréchal de Bourgogne; de Guillaume de Vienne; de Guillaume de Vergy; de M. de Thil; du prince d'Orange; de M. de Croy; de Jean de Fribourg, sire de Bandeville, chevaliers bannerets, passés en revue à Avallon par le maréchal de Bourgogne et dirigés sur Cosne, pour la journée qui y avait été prise au 12 du mois contre les ennemis du duc; — octobre, de Jean de Fribourg; d'Amé de Viry, passées par le même à Saint-Jean-de-Maisel près Chalon, pour marcher contre Tournus, dont les ennemis du duc se sont emparés. — Novembre. Rôle des hommes d'armes ordonnés par Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, pour la garnison de la ville d'Auxerre, où doivent s'assembler les ambassadeurs pour la paix générale. — 1er mars 1422-3. Parties payées par Jean Fraignot, receveur général de Bourgogne, pour la solde des garnisons des châteaux d'Orgelet, Saint-Julien, Monnot, etc., au comté de Bourgogne.

B. 11800. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin.

1423. — Montres d'armes. — Montres des chevaliers, écuyers, hommes d'armes et de trait des compagnies de Jean, seigneur de Toulongeon et de Sennecey, maréchal de Bourgogne; d'Amé de Viry, chevalier; de Jean de Sigy; de Jean de Saint-Amour; de Liénard de Crèvecœur; d'Antoine de Châtillon; de Humbert de Livron; de Jean Loys: de Galéas de Sallenove, écuyers, passés à Mâcon par le maréchal de Bourgogne, et destinés à marcher sous les ordres d'Antoine de Toulongeon, sire de Traves, gouverneur de Bourgogne, « es frontières du Mâconnais et du Charollais à l'encontre des ennemis du duc. »

B. 11801. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1424-1427. — Montres d'armes. — Septembre. Montres des hommes d'armes et de trait servant sous l'étendard d'Antoine de Toulongeon, « gouverneur de la maréchaussée » de Bourgogne, pour la défense des frontières du Charollais. — Octobre. Montre de ceux ordonnés par le maréchal de Bourgogne pour

la garnison de Mailly, près Auxerre. — Décembre. Montre de la compagnie de Guillaume de Colombier, mise en garnison à Noyers, Châtel-Girard et Arcy; — de celle de Jean Dardie, envoyée pour renforcer la garnison de Mailly. — 1426. Montre de la compagnie de Claude de Chastellux, chevalier banneret, et de celle de Miles de Paillart, mises en garnison à Cravant, Baserne, Vermanton, Courson, Collonges, Meix-le-Comte et Montceaux, pour résister aux entreprises des Français établis à Mailly. — 1427. Rôle des hommes d'armes qui ont accompagné le maréchal de Bourgogne; Jacques de Courtiambles; Jacques de Villers, chevaliers; Richard de Chancey et Henri de Clugny, commissaires du duc, envoyés à Paray et à Bourbon-Lancy pour traiter de la trève avec les comtes de Clermont et de Richemont. — Montres des compagnies de Jean du Perrier; d'Etienne de Conflans; de Jean de Digoine, bailli d'Auxois, envoyées en garnison à Mailly-la-Ville, à l'encontre des Français établis à Mailly-le-Châtel. — Juin. Montres des compagnies de Léger de Jaucourt, sire de Dinteville; de Jean, sire de Toulongeon; de M. de Chastellux et de M. de Saint-Bris, passées en revue par le maréchal et dirigées sur Mailly-le-Châtel pour le siége de la place.

B. 11802. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1430. — Montres d'armes. — 8 mars. Montre des gens d'armes et de trait destinés à repousser les ennemis qui se sont emparés du château de Larrey, passée à Semur, de l'ordre du maréchal de Bourgogne, par Hugues Dubois, bailli du Charollais. — Revue des mêmes gens d'armes par le même. — Montre des gens de guerre de la compagnie de François de la Palud, sire de Varembon, amenés pour la défense de la frontière du Charollais et passés en revue par le même bailli.

B. 11803. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin.

1431. — Montres d'armes. — Revue des hommes d'armes et de trait de la compagnie de Jean de Dinteville, capitaine de Bar-sur-Seine, mise en garnison audit lieu. — Autres de ceux des compagnies de Guy de Bar, sire de Prailles; du sire de Chastellux et de Girard de la Guiche; de Simon Lemoine, capitaine d'Auxerre, passées en revue autour de Montreul, par Jean Regnier, bailli d'Auxerre, et employées à l'envitaillement de cette ville. — Montres des hommes d'armes et de traits des compagnies de MM. de Thil de Châteauvilain; de Guy de Bar; de François de la Palud, sire de Varambon; d'Antoine de Toulongeon, sire de Traves; de Louis de Chalon, prince d'Orange; de M. Claude de Chastellux, passés par Guillaume de Sercey, et mandés pour l'armée que le maréchal de Bourgogne rassemble sur la frontière de l'Auxerrois; des gens d'armes mis en garnison à Châtillon sous la conduite de Jacques d'Aumont et de Philibert de Vaudrey. — Idem, à Saint-Bris, à Baisarne, à Auxerre, à Voutenay, à Vermanton, sous le commandement de MM. de Saint-Bris, Saladin d'Anglure et Simon Lemoine. — Idem, de la compagnie de Louis Saichet, mise en garnison à Noyers. — Août et octobre. Rôles des gens de Guillaume de Rochefort et de Philibert de Vaudrey, conduits sur les frontières du comté de Bourgogne pour les défendre contre les Allemands.

B. 11804. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1432. — Montres d'armes. — Rôle des hommes d'armes et de trait envoyés par le maréchal de Bourgogne pour la garde et la défense de la ville d'Auxerre « et reçus à monstres » par Jean de Vaubusin, bailli de Noyers. — Montres passées par le maréchal à Bligny-sur-Ouche et à Semur-en-Auxois, des gens d'armes mis en garnison à Noyers, Châtillon, Montréal et sur les Marches de l'Auxerrois, à cause des courses faites par les ennemis, nonobstant l'existence des trèves. — Rôle des hommes d'armes de la garnison d'Auxerre, commandés par Loys Saiche, écuyer; — de ceux envoyés pour la sûreté de ladite ville, par le chancelier de Bourgogne, lors de l'assemblée pour la paix qui y fut convoquée. — Montre des hommes d'armes et de trait des compagnies de M. Pierre de Bauffremont, sire de Charny, gouverneur, capitaine général de Bourgogne, mis en garnison dans les places de l'Auxois et du Châtillonnais pour les défendre contre les incursions des ennemis.

B. 11805. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 sceau.

1433. — Montres d'armes. — Revue par Pierre de Bauffremont, gouverneur et capitaine général de Bourgogne, des gens d'armes et de trait établis sur les frontières des bailliages d'Auxois et de la Montagne du duché de Bourgogne, pour résister aux ennemis « qui de nouvel ont prinse la ville d'Avallon » et tiennent plusieurs places et forteresses sur icelles frontières. — On remarque que les compagnies marchaient sous la bannière de Guillaume de Bauffremont, seigneur de Scey; de Claude de Tenarre, seigneur de Planey; de Jean, seigneur de Senailly; de Thibaut de Rougemont; de Mille de Jaucourt; du bâtard de Chastellux, etc.

B. 11806. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1434-1435. — Montres d'armes. — Montre passée par Simon d'Orsan, échanson du duc, des hommes d'armes et de trait mandés par le comte de Fribourg, maréchal de Bourgogne, pour le siége de Coulanges-les-Vineuses. — Autres semblables passées par Guillaume d'Aligny, capitaine de Semur et par Jean de Chaumergis.

B. 11807. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1435. — Montres d'armes. — Montres par Jean de Fribourg, gouverneur de Bourgogne, des hommes d'armes des compagnies de Jean de Cicons, en garnison à Ranconnières; de Philibert de Vaudrey, à Juilly; de Jacques d'Aumont, à Chappes; de Jean de Ray, à Courcelles-sur-Aujon; de Thibaut, bâtard de Neufchâtel, au Fay; de Guillaume de Grenant, au Bourg, près Coublanc; de Jean de Torcenay, d'Antoine de Vergy, de Jean de la Plaine, de Jean d'Igny, de Jean de Rochefort, de Guillaume de Mello, de Jean Martel, à Coublanc; d'Antoine Raillard et Antoine de la Palud, à Montsaugeon; de Jean Velu, à Pralay, pour le reboutement des ennemis étant à Langres.

B. 11808. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1436. — Montres d'armes. — Montres passées par Jean de Fribourg, gouverneur de Bourgogne, à Dijon, de la troupe de Jean de Rochefort, maître de l'artillerie; à Marcilly et à Is-sur-Tille, des compagnies marchant sous l'étendard du gouverneur; à Esbarres, de celle de Bauffremont, seigneur de Charny; à Longvic, de celle de Poitiers, seigneur d'Arcis, et à Dijon, de celle de François de la Palud, sire de Varambon, mandées par le duc pour le servir « en son siége devant la ville de Calais, laquelle détiennent et occupent ses ennemis les Anglois. »

B. 11809. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 1 sceau.

1441-1444. — Montres d'armes. — 1441. Montre des hommes d'armes et de trait réunis sous Jean de Fribourg, au nombre de cent paies, le long de la vallée des Riceys, pour résister aux Ecorcheurs revenant du siége de Pontoise. — 1443. Autre de la compagnie de Thibaut de Neufchâtel, sire de Blamont, passée à Beaune et destinée à repousser les Ecorcheurs « qui, de leur voulenté indue et sans cause, ont intention d'entrer es pays de Bourgogne pour les grever. » — 1444. Autres faites à Chalon, Mâcon, Paray, Perrecy et Saint-Gengoux, des gens d'armes et de trait levés par le conseil ducal pour, sous les ordres de Thibaut de Neufchâtel, sire de Blamont, maréchal de Bourgogne, résister « aux rotiers, que l'on nomme Ecorcheurs, qui menaçaient le duché du côté de la Dombe et du Nivernais.

B. 11810. (Liasse.) 13 pièces, parchemin.

1444-1447. — Montres d'armes. — Montres des gens d'armes et de trait levés, de l'avis du conseil ducal, pour, sous les ordres de Thibaut de Neufchâtel, sire de Blamont, maréchal de Bourgogne, être dispersés sur les frontières à « l'encontre des Ecorcheurs estans à grant puissance tant près de la rivière de Loire qu'es frontières d'Allemagne, en intention de venir vivre en Bourgogne. » — Ces montres sont passées à Semur, Vaucluse, Lille-sur-le-Doubs, Couches, et tant par le maréchal que par Simon d'Orsans, Amé Rabutin, sire d'Epiry, Guillaume de Bournonville, Jean de Rupt, ses délégués. — 1447. Montre des 85 hommes d'armes levés par le duc de Bourgogne et envoyés, sous la conduite du bâtard de Bourgogne, à Luxembourg, pour résister aux entreprises du duc Guillaume de Saxe.

B. 11811. (Registre.) — Petit in-folio, 190 feuillets, papier.

1470-1471. — Montres d'armes. — « Rôles des montres des gens de guerre mis sus es pays de Bourgogne. » — Fol. 1er. Rôles des piétons habillés d'une brigandine, salade, gorgerin, gantelets, gardes d'épées, dagues et de piques fournis par les villages du bailliage de Chalon, conformément à l'ordonnance du duc, sur le pied d'un homme par quinze feux. — Fol. 11. Mandement du conseil ducal pour la levée de ces hommes. — Fol. 19. Montre des hommes d'armes et de trait coustilliers à cheval, du bailliage de Dijon, qui doivent servir sous Guillaume de Pontailler, chevalier banneret, capitaine nommé par le duc; — du bailliage de Chalon, commandés par Lebaut, sire de Lugny, capitaine; — du bailliage d'Autun, commandés par Hugues de Clugny; — du bailliage d'Auxois, commandés par Hugues de Thoisy, capitaine; — de Bernard de Chalon, Jean de Jaucourt, chevaliers bannerets, Claude de Montagu, sire de Couches; — du bailliage de la Montagne, aux ordres de Dinteville, sire d'Echannay, et Antoine de Vaudrey, chevalier banneret; — du bailliage de Mâcon, aux ordres du bailli, capitaine, de Damas, sire de Clessy, et Claude de Rochebaron; — fol. 54, du bailliage d'Aval en Franche-Comté, aux ordres des capitaines Louis de Vienne, sire de Ruffey, de M. de Collaon, du sire de Châtel-Guyon, du prince d'Orange, de Guy d'Usies, et d'Humbert de Luyrieux, sire de Bourg; — du bailliage d'Amont, aux ordres des capitaines Guillaume de Cicon, sire de Demoingevelle, de Pierre de Bauffremont, sire de Courchaton, d'Antoine de Neufchâtel, sire de Clémont, d'Antoine, sire de Ray, de Jean d'Oiselet, de Jean de Neufchâtel, sire de Montagu, de Ferry de Cusance, sire de Beauvoir, de Philibert de la Palud, sire de Varambon, de Pierre de Rougemont, sire de Molain, de Loys de Cusance, de Charles de Neufchatel, sire de Chemilly; — du bailliage de Dole, commandés par les capitaines Girard de Longvy, sire de Givry; de Guillaume de Vienne, sire de Montbis; — de Jean de Rye, sire de Balencon.

B. 11812. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1471-1472. — Montres d'armes. — 1471. Montre des hommes du bailliage de la Montagne, réunis sous le commandement de Claude de Vaudrey, sire de l'Aigle, bailli du lieu; — de ceux passés en revue par Amé Rabutin, sire d'Epiry, destinés à la garde du château de Charolles. — 1472. Autre faite à Calamoustier, près Vesoul et près la Charme-sous-Gevrey, par le sire de Ternant et les autres commissaires du duc, des hommes d'armes et de trait levés en Bourgogne et mis sous la conduite de Claude de Dammartin, sire de Bellefond, de Jean, sire d'Igny, lieutenant de Pierre de Hagembach, et de Amé Rabutin, sire d'Epiry, pour aller servir monseigneur le duc en ses pays de par deçà.

B. 11813. (Liasse.) — 80 pièces, parchemin; 1 sceau.

1472. — Montres d'armes. — Avril-août. Revues passées par Antoine de Luxembourg, comte de Charny, et de Roussy, gouverneur de Bourgogne, Claude de Toulongeon, sire de Bastie, son lieutenant et leurs commissaires délégués, des hommes d'armes et de trait levés par ordre du duc Charles de Bourgogne, savoir : à Charny, de la compagnie amenée par le comte de Roussy de Picardie et des pays par deçà ; à Bessey-en-Chaume, de la compagnie de Charles de Bauffremont, sire de Sombernon, et de Pierre de Chandio ; — à Bar-sur-Seine, de celle de Claude de Vaudrey, sire de Marac ; — à Beaune, de celle de M. de Chastel-Guyon ; — à Pommard, de celle de Claude de Toulongeon, sire de la Bastie ; — à Heuilley, de celle de Claude de Vergy, sire d'Autrey ; — à la Champagne de Beaune, de celle de Liébaut de Ligny ; — à Autun, de celle de Guillaume Rolin, sire de Beauchamp ; — à la Madeleine de Beaune, de celle de Girard de Roussillon ; — à Iseurre, de celle de Henri de Neufchâtel ; — à Cressey-lez-Chalon, de celle de Humbert de Luyrieux, sire de la Cueille ; — à Nolay, de celle de Jean de Jaucourt, sire de Villarnoux ; — de celle de Hugues de Thoisy, sire de Mimeure ; — à Corgoloin, de celle d'Antoine de Ray ; — à Mercueil, de celle de Henri de Chissey; — à Maligny, de celle de Jean de Chastellux ; — à Thomirey, de celle de Henri de Blaisy ; — à Beaune, de celle de Hugues Rabutin, sire de Saint-Thibaut ; — à Perrigny-sur-l'Ognon, de celle de Jean de Neufchâtel ; — à Montcenis, de celle du comte de Roussy, gouverneur de Bourgogne ; — à Gourdon, de celle du bailli d'Aval ; — à Saint-Nardon, de celle du sire de Soye ; — à Montsaugeon et à Brazey, de celle de M. de Neufchâtel. — Rôle des piétons ordonné par Claude de Venières, maître de l'artillerie « pour la conduite de l'artillerie. »

B. 11814. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin.

1472. — Montres d'armes. — 1er-4 septembre-24 décembre. Revues passées par Antoine de Luxembourg, comte de Roussy, gouverneur de Bourgogne, et ses lieutenants, des hommes d'armes, de trait, coustilliers, longues lances, cranequiniers, couleuvriniers et « halbart, » savoir : à Pontailler, à Pralay, à Vavre, à Ravières, de la compagnie de M. le comte de Romont, levée dans le pays de Vaud; à Mâcon, Châtillon, Rouvres, de celles du comte de Roussy, gouverneur de Bourgogne, de Claude de Blaisy, de Jean de Saulx, sire du Meix, de Louis de Chalon, sire de Châtel-Guyon, de Claude de Toulongeon, sire de la Bastie ; — à Paray, de celle de M. de Beauchamp ; — à Montigny-sur-Vingeanne, de celle de M. de Ray ; — à Dannemarie, à Ravières, de celle de Pierre de Hagembach, levée dans « le pays de Ferrette et d'Auxais, la Montagne-Noire en Souhysheiche et es alliances ; » — à Prairay, de celle de Guillaume de Vergy ; — à Auxerre, de celle de Hugues de Thoisy ; — à Châtillon, de celle de Claude de Vaudrey.

B. 11815. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1473. — Montres d'armes. — Revues passées par Antoine de Luxembourg, gouverneur de Bourgogne, Claude de Dinteville et autres, des hommes d'armes, lances, demi-lances, coustilliers, archers, cranequiniers, couleuvriniers, etc., levés pour le duc, savoir : à Rouvres, à Charny, de la compagnie du gouverneur ; — à Cosne-sur-Seine, de celle de Claude de Vaudrey ; — à Aiserey, de celle de Philibert de Chaumergis ; — à Châtillon-en-Bazois, de celle de M. de Villarnon ; — à Besançon, d'une compagnie de mercenaires allemands. — Commissions données par le duc Charles au sire d'Usie de passer en revue, à Chaussin, les hommes qui s'y présenteront, et à Philibert de Chaumergis de recevoir les hommes amenés par MM. de Sallenove et de la Serraz dans la compagnie de Villarnoux.

B. 11816. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1474. — Montres d'armes. — Montres et revues passées de l'ordonnance du gouverneur et du conseil ducal, savoir : à Argilly, par Philippe de Chaumergis, des Vaudois recrutés pour la compagnie de M. de Villarnoux ; — à Rouvres, par le comte de Roussy, gouverneur de Bourgogne, des hommes de sa compagnie ; — à Montjustin, par Claude de Neufchâtel, des Lombards de la compagnie de Troyle de Rossano, capitaine italien ; — à Lux, par Claude de Dinteville, de la compagnie de Jacques de Visque, comte de Saint-Martin, capitaine italien ; — à Cosne, par le gouverneur, de plusieurs d'hommes d'ar-

mes; — à Avallon, à Saulieu et Blamont, à Montenay-lez-Héricourt, à Baume-lez-Dames, à Amblan-lez-Justin, à l'Isle-sur-le-Doubs, par Claude de Dinteville, des compagnies de Jean de Dommarien, écuyer, de Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoux, de Jean d'Igny, de Jacques de la Serraz, de Troyle de Rossano, etc.

B. 11817. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1475. — Montres d'armes. — Montres des hommes d'armes, archers, arbalétriers, gens à pied, passées, savoir : à Baigneux, à Talant-lez-Besançon et Fontaine-en-Duesmois, par Claude de Dinteville, des compagnies ou escadres d'Antoine, sire de Salenove; de Troyle de Rossano et de celle du comte de Saint-Martin; — à Vesoul et Clairvaux, par Antoine de Luxembourg, comte de Roussy, gouverneur de Bourgogne, de la compagnie de Troyle de Rossano et de celle de M. de Saint-Martin. — Mandement du gouverneur pour le paiement de la solde.

B. 11818. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1476-1477. — Montres d'armes. — Montres de la troupe de Jean d'Igny, chevalier, conducteur de cent lances; — de celle du comte de Visque, capitaine italien, passée par Claude de Dinteville; — de celle de Jean Dulpphil, capitaine anglais, et de celle de Humbelot le Blanc, dit le Ribaut de Beaumont, passées par Jean de Masilles, échanson du duc.

B. 11819. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1477. — Montres d'armes. — Montre des garnisons de Vergy et de Rouvres, par Guillaume de Marbeuf, écuyer, lieutenant de M. de Saint-Pierre, grand sénéchal de Normandie, lieutenant du roi à Dijon. — Montre de la garnison de Talant, par Hugues de Bondit, vicomte de Gisors, premier fourrier du roi; — de 50 gentilshommes du Berry, mis en garnison à Dijon, passée par Jean Blosset, sire de Saint-Pierre; — de la garnison de Saulx-le-Duc, passée par Guion de la Lande, écuyer; — de la garnison de Gray et Rouvres, par le sire de Saint-Pierre; — de la garnison mise à Mirebeau, par Charles d'Amboise, gouverneur de Bourgogne.

B. 11820. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1478-1480. — Montres d'armes. — Montre de cent hommes de guerre « genetaires et locaiz » sous le commandement de Jean Ragnier, receveur général de Normandie, mis en garnison à Talant, passée par Jean Daux, bailli de la Montagne. — Montre des archers, mis en garnison à Dijon, passée par Jean de la Blandinière, écuyer d'écurie du roi; — de ceux mis en garnison à Saint-Jean-de-Losne, passée par Jean de Baissey, bailli de Dijon; — des gens de guerre mis en garnison à Rouvres. — Mandements de Charles d'Amboise, gouverneur de Bourgogne, pour leur solde. — 1480. Montre de 80 hommes de guerre de la garnison de Talant.

B. 11821. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1514-1594. — Montres d'armes. — 1514. Montre, à Mussy-l'Evêque, par Claude de Rouvray, des lansquenets et « haquebutiers » en garnison à Châtillon et Bar-sur-Seine; à Bouze, à Dijon et à Brazey, par Jean Petuix, des lansquenets en garnison auxdits lieux. — 1515. Montre, à Auxonne, des compagnies d'Antoine Godefroy et Pierre de Chaserat, écuyers, mises en garnison audit lieu. — 1594. Montre de six arquebusiers à cheval de la garde du comte de Tavanes, lieutenant général du roi en Bourgogne.

B. 11822. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1363-1397. — Capitaines de places. — Commission du duc Philippe le Hardi à Joffroy de Blaisy, pour établir des capitaines dans les villes et places du duché, afin de les défendre contre les attaques des Grandes Compagnies. — Institution par le même des capitaines des châteaux du bailliage de Chalon. — Ordonnance du même qui supprime les droits que les capitaines des places prétendaient sur le domaine; — qui, vu la paix conclue avec l'Angleterre, réduit les gages des capitaines des châteaux du Charollais.

B. 11823. (Liasse.) — 62 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 22 sceaux.

1331-1356. — Capitaines de châteaux. — Aignay. Quittances de gages données aux receveurs du duché ou du comté de Bourgogne par Guillaume d'Anvers, Hugues de Chevigny et Pierre d'Aulx, chevalier, seigneur de Lye. — Aisey. Idem, par Hugues Barat, Jacques de Buxières, Thibaut de la Rochette et Philippe Coppin, capitaines. — Apremont. Idem, par Jean de Marey, Guillaume de Marey, seigneur de Fontaines, Huguenin de Marey, Pierre de Vaudrey, capitaines. — Arbent. Idem, par Perrin Proudon, capitaine. — Arc-en-Barrois. Lettres du duc Philippe le Bon qui institue Claude de Dinteville capitaine du château. — Argilly. Quittances données aux mêmes par Renaud de la Rue, Guillaume de Baleurre, Jean Malpertuis, Jean de Bonant, Erard et Guillaume de Champlitte, Erard de Vonges, maître des tendues du duc, Girard de Gand, capitaines. — Autun. Idem, par Simon du Pin, écuyer. — Ordonnance de Louis XI touchant les prestations dues à Guillaume Rolin, sire de Beauchamp, capitaine d'Autun et Montcenis. — Auxerre. Quittances de gages par Simon Lemoine

et Jean de Jaucourt, capitaines. — Auxonne. Idem, par Pierre Lalemant, Symonin de Moy, Alexandre de Saulx, Antoine Godefroy, Nicolas d'Ulbeau, Claude de Rouvray, capitaines des ville et château. — Avallon. Idem, par Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux, chevalier.

B. 11824. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 10 sceaux.

1330-1703. — Capitaines de châteaux. — Balme. Quittances de gages données par Girard de Montboson, capitaine châtelain. — Bar-sur-Seine. Idem, par Pierre de Bauffremont, Jacques de Dinteville, Henri et Antoine de Vienne, capitaines. — Beaufort. Idem, par Raoul d'Ypres, Rolin Moustier, Henri de Mussy, Henri de Chauffour, capitaines. — Beaune. Idem, par Pierre Cléret, écuyer, et Jacques de Dinteville, capitaines. — Bésornay. Idem, par Guillaume Fauchon, capitaine. — Bracon. Idem, par Barthélemy de la Balme, Regnaut de Bessey, Beringiers de Bederide, Thibaut de Rye, Jean de Vergy, Antoine de Villars, capitaines châtelains, Perrin Bardet, Guillaume Bornal, Huguenin Langue-d'Oie et Guiard Jacquinet, portiers. — Brancion. Idem, par Antoine Buffart et Henri de Sauvement, capitaines.

B. 11825. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 12 sceaux.

1344-1557. — Capitaines de places. — Chalançon. Quittances de gages données aux receveurs du duché ou du comté de Bourgogne par Guillaume de Quingey, capitaine. — Chalon. Idem, par Charles de Saint-Léger, capitaine, Jean de Thostes, capitaine du Bourg de Saint-Jean-de-Mesel. — Chaource. Idem, par Jean Nicolas de Moustier, capitaine. — Chatelaine (la). Idem, par Guillaume Vernot et Jean du Perrier. — Château-Chalon. Idem, par Jean Torneloup, Jean de Banans, Aubriot de Meny, Benestru de Chassault, capitaines châtelains. — Nomination de Jean de Musy de Coligny, écuyer, capitaine, par Louis de Chalon, comte de Tonnerre. — Châteauneuf-en-Mâconnais. — Ordonnances du duc Philippe le Bon, qui nomment Michel de Chaugy capitaine, et l'autorisent à s'adjoindre un lieutenant. — Châtel-Belin. Quittances de gages données par Hugues du Bled, Guillaume de Champdivers, Jean, sire de Cottebrune. — Châtel-Girard. Idem, par Aubry des Moes, Bertrand de Perrigny, capitaines. — Châtel-Guyon. Idem, par Guillaume de Maxilly, capitaine châtelain. — Châtel-Humbert. Idem, par Thibaut de Jussey, Guillaume de Quingey, Guillaume de Silly. — Ordonnance ducale qui nomme ce dernier.

B. 11826. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 18 sceaux.

1360-1488. — Capitaines de places. — Châtillon-lez-Besançon. Quittances données par Thibaut de Baterans, Jean, sire d'Allenyo, et Guy d'Amanges, capitaines châtelains. — Châtillon-sur-Seine. Idem, par Guy de Tramblay, capitaine de la ville, Guillaume de Saigny, Etienne de Bremur, Erard de Germolles, Guillaume de Marey, Guillaume de la Tournelle, sire d'Ogny, capitaines du château. — Mémoire des habitants à la duchesse de Bourgogne pour se plaindre des exigences du capitaine. — Chaussin. Quittances de gages données par Hugues de Thoraise, Jean le Borgne de Saint-Hilaire, Henri de Trouhans, Jean de Montabert, capitaines, et Fichot d'Orléans, châtelain. — Coiffy. Idem, par Jean Bertrand de Livron, capitaine. — Colonne (la). Ordonnance de Philippe le Bon, qui nomme Jean de Moisey capitaine. — Cosne-sur-Loire. Quittances de gages données par Jean de Reuillon, écuyer, capitaine. — Cuffy. Idem, par Othenin de Ternant, Jean des Granges, Guillaume de Marnay et Jean Batetaul, capitaines. — Cuisery. Idem, par Regnaut de Sercey, Guillaume de Neuville, dit Lemoine, et Clavin du Cloux, capitaines.

B. 11827. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 20 sceaux.

1336-1562. — Capitaines de places. — Dijon. Quittances de gages données aux receveurs de Bourgogne par Saudins de Guines, Jean de Pluvot, capitaines de la ville de Dijon, Guillaume Mailloche, Guyot de Chevigne, Jean de Bousseval, capitaines du château. — Dole. Idem, par Henri de Croissey, portier de la tour du Duc, à Dole. — Dondain. Item, par Gavignin de Semur, écuyer, Guillaume de Laignes, Philibert de Chantemerle, Etienne Gevingier, capitaines du château. — Ordonnance du duc Philippe le Bon, qui nomme ce dernier. — Donzy, Entrains et Saint-Sauveur-en-Puysaie. Quittances de gages données par Elion de Nelhac, seigneur d'Osain, chambellan du roi et du duc, capitaine. — Druye. Idem, par Berthelot de Croisy. — Ecluse (l'). Idem, par Gilles de Warignies, chevalier, chambellan, Eustache de Neuville, dit le Borgne, Jean du Bois d'Avekin, capitaines. — Faucogney. Idem, par Richard de Mailly, Jean d'Arbo, Antoine de Vergy, Jean de Neufchâtel, sire de Montagu et de Resuel, capitaines. — Flavigny. Institution d'un gardien des clefs des portes par le duc Charles. — Fouvent. Idem, par Pierre de Choisey, capitaine. — Fraisans. Idem, par Perrin de Siroz, Jean Mellet, Renaut Beauvarlet, Foucaut Merlet, capitaines châtelains. — Fresne-Saint-Mamès. Item, par Jean Trondalle, écuyer, capitaine châtelain. — Mandement du duc pour ses gages. — Frolois. Quittance de gages donnée par Jean de Pluvot, capitaine. — Nomination d'Eudes de Chaudenay capitaine, et quittance de ses gages.

B. 11828. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 12 sceaux.

1330-1574. — Capitaines de places. — Gevrey. Quittances de gages données aux receveurs de Bourgogne par Jean

Carnot, capitaine du château. — Gray. Idem, par Richard de Mairey, Erard du Four, bailli d'Amont, capitaines châtelains. — Grignon. Idem, par Euvrard de Nesle, Pierre d'Aligny, capitaines châtelains. — Grimont. Idem, par Guillaume Bontemps, lieutenant de Jacques de Fallerans, capitaine châtelain. — Jaucourt. Idem, par Pierre de Champmesnil, Guillaume de Faillignies, Jobin de Maisières, écuyer de paneterie, Jacques de Courtiambles, capitaines. — Jonvelle. Idem, par Girault de Choilley, écuyer, capitaine. — Juilly. Item, par Regnier de Cunez, chevalier, Pierre de Lantages, chevalier, Philippe, sire de Mussy, chevalier, Jean de Chavanges, Georges de Vignes, capitaines châtelains. — Jussey. Nomination de Jean de Chassenay capitaine châtelain, quittances de gages de lui, de Gauthier, son fils, de Jean le Gallois, de Gauthier de Chastenay, ses successeurs. — Nomination de Jean de Lassan, par François de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne. — Lantenay. — Quittances de gages données par Huguenin de Fleurey, capitaine châtelain. — Liernais. Item, par Guillaume Berthelon, Damas de Buxeuil, capitaines châtelains. — Luzy. Serment de fidélité prêté par Loys Morel, capitaine.

B. 11829. (Liasse.) — 67 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 21 sceaux.

1340-1497. — Capitaines de places. — Mâcon. Ordonnance du duc Philippe le Bon qui nomme Girard Rolin, chevalier, capitaine de la ville. — Quittances de gages données aux receveurs de Bourgogne par Georges de Feurs, capitaine du château, et Olivier de Sagy, gardien des clefs de la première porte du pont. — Mailly-le-Châtel. Idem, par Yvonet Vincent, Simon Lemoine, François Odebert, capitaines. — Matafelon. Idem, par Vauthier Raillard, écuyer, Henri de Matafelon, Simon de Cercy, capitaines. — Montagu. Idem, par Jeanne de Montagu, dame de Villey, capitaine, Hugues Damas, sire de Marcilly, capitaine. — Montbard. Idem, par Perrot du Bois, Millot, chevalier, Guillaume, sire d'Estrabonne, chevalier, Huguenin de Juilly, Guillaume de Courcelles, Evrard de Nesles, capitaines châtelains. — Institution de Philibert de Vaudrey capitaine, par Philippe le Bon. — Montboson. Quittances de gages données par Guillaume de Montboson, Guillaume de Busey, Odet de Corboson, Jaquot d'Aucelle, Jean de Bussey, Philibert de Vaudrey, capitaines. — Montcenis. Idem, par Humbert de la Vèvre, écuyer, Guillaume d'Antuilly, chevalier, Robert de Martimpuis, Jean de Buxeuil, Jacques de Buxeuil, capitaines châtelains. — Montenoison. Item, par Jean du Gué, capitaine châtelain.

B. 11830. (Liasse.) — 62 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 19 sceaux.

1342-1556. — Capitaines de places. — Montjustin. Quittances de gages données aux receveurs de Bourgogne par Thierry de Villeperrat, Thierry d'Avesnes, Simon de Vauvilliers, Jean de Noyers, écuyers, Guillaume d'Aignay, chevalier, Robert de Mettigny, Huguenin de Verchamp, Antoine de Verchamp, capitaines châtelains. — Montmirey. Idem, par Guiot et Oudot de Brane, Riche de Chignay, Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, capitaines châtelains. — Montmorot. Idem, par Huguenin le Bâtard de Salins, Jean le Bâtard de Flacey. — Nomination de Gauthier des Echelles capitaine, par le duc Charles. — Montréal. Nomination de Regnaut, bâtard de Cercey, capitaine, par Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne. — Quittances de gages données par Guillaume du Granches, Guillaume de Trotondans, capitaines. — Montreuillon. Idem, par Huguenin Berthelon, capitaine. — Montrichard. Idem, par Guyon de Lehue, capitaine. — Montrond. Item, par Jean Grassot, Guillaume d'Ivry, capitaines châtelains. — Mont-Saint-Vincent. Item, par Jean de Nouville, capitaine. — Nomination par le duc Philippe le Bon d'Amblard de Neuville, fils de Jean, en remplacement de son père. — Moulins-Engilbert. Quittances de gages données par Oudet de Sery, capitaine. — Nuits. Idem, par Charles de Vaivre, capitaine de la ville.

B. 11831. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 24 sceaux.

1331-1455. — Capitaines de places. — Orgelet. Quittances de gages données aux receveurs de Bourgogne par François Pelerin et Loys Morel, capitaines. — Ornans. Idem, par Hugues d'Ornans, chevalier, Othe, sire de Belmont, chevalier, Pierre de Choisey, chevalier, Thierry de Saint-Seine, écuyer, Etienne de Vautravers, Estevenin de Chantrans, capitaines châtelains. — Ostelans. Idem, par Huguenin de Nadans, capitaine châtelain. — Perrière (la). Idem, par Bernard de Sola, Guillaume de Montigny, Regnaut de Saint-Symphorien, capitaines. — Permission accordée par le duc Jean à Pierre de Maizières, dit Jobin, capitaine de la Perrière, de se faire remplacer. — Pierre Pertuis. Quittances de gages données par Thibaut de Rye, chevalier, capitaine. — Poligny. Idem, par Jean de Salins, Jean de l'Epée, Etienne, sire de Montsaugeon, Guillaume d'Ivry, Catherine de Flandres, dame de Montsaugeon, Pierre Reculot, Jacques Sarrazin, Antoine de Montsaugeon, Henri Valée, capitaines châtelains. — Nomination par le duc Philippe le Bon de Jean d'Ivry comme portier guetteur du château.

B. 11832. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 11 sceaux.

1362-1542. — Capitaines de places. — Pontailler. Quittances de gages données par Eudes de Saint-Seine, chevalier, sire de Villefrancon, Guillaume Grasset, Estevenin de l'Aule, Guillaume de Marcilly, Jacques de Vautravers, Jean Bourgeois,

écuyer, capitaines châtelains. — Pont-d'Ain. Opposition de Charles Dupleix, capitaine, à la nomination de Jean du Moulin, son remplaçant. Quittances de gages données par ce dernier. — Pougy. Idem, par Piètre l'Espaignol, capitaine. — Quingey, Idem, par Eudes de Quingey, Jean de Montagu, Oudot de Branc, capitaines châtelains. — Autorisation donnée par le duc Philippe le Bon à ce dernier de se faire remplacer. — Rochefort-sur-le-Doubs. Quittances de gages données par Guy de Picons, Oudry de Toulongeon, Philippe, sire de Ternant, capitaines châtelains. — Rouvres. Idem, par Guillaume de Martainville, chevalier, Vuillemin de Montagu, écuyer, Perrin Cotelle, écuyer, capitaines. — Nomination de Jean Martin capitaine châtelain, par le duc Philippe le Bon. — Ordonnance du duc Charles, qui statue sur les prestations dues au capitaine.

B. 11833. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 18 sceaux.

1333-1581. — Capitaines de places. — Sagy. Quittances de gages données aux receveurs de Bourgogne par Genevois de Sagy, écuyer, Regnaut de Montcenis, chevalier, capitaines châtelains. — Saint-Aigne. Idem, par Guillaume de Parthenay, capitaine. — Saint-Aubin. Idem, par Jean de Blanc, châtelain. — Saint-Gengoux. Idem, par Guillaume, seigneur de Sercey, Huguenin Nagu, premier pannetier du duc, capitaines châtelains. — Autorisation de se faire remplacer accordée au dernier par le duc Charles. — Institution de Hugues Clergé, homme d'armes, et Philibert Pontanier, écuyer, successivement nommés capitaines par le roi Louis XII et François Ier. — Saint-Jean-de-Losne. — Quittances de gages données par Nicolas de Constantinoble, chevalier, capitaine. — Saint-Julien. Item, par Perrin Genin, Jean Gelin de Poligny, Jean de Vaul. écuyer, capitaines châtelains. — Saint-Laurent-lez-Chalon. Idem, par Philippe de Rayve, châtelain. — Saint-Romain. Idem, par Guillaume de Gissey, capitaine. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. Idem, par Pierre Garnier, capitaine. — Nomination par le duc Philippe le Bon de Thibaut Monniot pour le remplacer. — Salmaise. Quittances de gages données par Jean Grosse-Tête de Bissey-la-Pierre, Oudot de Savigny, Oudot de Chanceaux, Guillaume du Bois, capitaines châtelains. — Santans. Idem, de Jacques de Thoraise, chevalier châtelain. — Saulx-le-Duc. Idem, par René de Masilles, Jean d'Amoncourt, Gabriel Bonot, écuyer, capitaines. — Scellières. Idem, par Jean de Champdivers, châtelain. — Semur-en-Auxois. Idem, par Louis Quinart, Georges de la Guiche, capitaines, Guillaume d'Aligny, capitaine du donjon. — Seurre. Idem, par Jean de Stainville, sire de Pouilly-sur-Saône, Jean de Lants, sire de Moschet, capitaines.

B. 11834. (Liasse.) — 71 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 21 sceaux.

1348-1690. — Capitaines de places. — Talant. Quittances de gages données aux receveurs de Bourgogne par Jean de Montagu, Jean de Puligny, dit Chapelain, écuyer, Othenin de Cléron, écuyer, Jacques de la Montagne, Robert de Mailloé, capitaines. — Thoraise. Idem, par Huguenin de Germigny, châtelain. — Valampoulières. Idem, par Girard de Mion, écuyer, Othenin de Champtrans, Perrin de Renedale, Guiot Vincent, Jean de Villers, châtelains. — Verdun-sur-le-Doubs. Idem, par Regnaut de Murexault, Aubert Gasc d'Alexandre, Philibert de Moissey, Jaquemart Gassy, capitaines. — Vergy. Idem, par Jean de Villers, écuyer (nommé par Philippe le Hardi), Jacques de Villers, capitaines. — Verisset. Institution par le duc Charles de Jean Robelet comme capitaine. — Vesoul. Institution de Simon de Balay capitaine châtelain. — Quittances de gages données par Girard de Vil, chevalier châtelain, Philippe de Demongeville, chevalier, Regnaut de Villeroy, Jaquot d'Arbo, Guillaume de Chauffour, écuyer, Jean de Vy, Renaut Cheneveuille, Jean d'Alenjoie, Simon de Balay, capitaines. — Veuves-en-Franche-Comté. Quittances de gages données par Huguenin du Moutier, châtelain. — Vieuxchâteau. Idem, par Jean de Jeux, écuyer, Guillaume Savereau, capitaines. — Institution de Jean de la Grange comme capitaine, par le duc Charles. — Villaines-en-Duesmois. Quittances de gages payées par Jean le Petit de Pluvot, Guillaume de Thorey, chevalier, Perrin Garnier de Saint-Jean, et Robert de Ferrières, capitaines.

B. 11835. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1325-1339. — Garnisons. — Mandements du duc Eudes IV pour le paiement de la solde des garnisons mises dans les villes et les châteaux. — Quittances données aux receveurs du duché par les capitaines et les châtelains de Montcenis, de Bracon, Châtelaine, Vesoul, Châtel-Humbert, Chaussin, Dole, Salins, Montjustin, Ostebon et Pontailler, pour le remboursement des sommes avancées par eux aux hommes de guerre formant la garnison de leurs places. — Dépenses du châtelain de Pontailler pour l'entretien de la garnison.

B. 11836. (Registre.) — Petit in-folio, 60 feuillets, papier.

1336. — Garnisons. — « Ce sont le nom des gentilhommes qui vindent à Vesoul en garnison dou commandement au baillif, pour aidier à garder la forteresse de Vesoul, contre les hennemis de Monss. le duc, qui vindrent en la contey de Bourgogne pour bouter les feux, le lundi après la quinzaine de Pasques 1339. » — Le jour de la saint Martin d'été, leur nombre se montait à 38 hommes d'armes ayant 82 chevaux et 52 va-

Geoffroy de Valgrineuse, capitaine d'Orgelet, Cruandey de Somans, capitaine de Châtel-Belin, Antoine de Montsaugeon, capitaine de Poligny, Jean de Masilles, capitaine de Charlieu, André de Valins, capitaine de Saint-Julien, Guillaume de Rochefort, capitaine de la Ferté-sur-Grosne, Durand de Masilles, capitaine de Semur-en-Brionnais, Antoine de Vergy, sire de Champlitte, capitaine de Faucogney, Clavin du Cloux, capitaine de Veriset, Jean Arbon, capitaine de Jussey, Jean de Puligny, capitaine de Talant, Jean de Busseul, capitaine de Montcenis, Pierre de Salins, capitaine de Montrond, pour la solde des gens de guerre mis en garnison dans leurs places. — Quittances de solde données par des hommes d'armes cantonnés à Avallon et à Saint-Julien. — Mandement du duc pour l'approvisionnement du château de Dourdan.

B. 11843. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 1 sceau.

1441-1671. — Garnisons. — Lettres du duc Philippe le Bon qui institue Jacquot Sigault « gaite et garde du château de Saulx. — 1473-1474. Quittances de solde données à Jean Wury, receveur général de Bourgogne, par les hommes d'armes mis en garnison à Noyers, Bar-sur-Seine, Jonvelle, Voutenay, Arc-en-Barrois, Saulx-le-Duc, Bourbon-Lancy, Châtillon-en-Bazois, Fouvent, Gié, Mussy-l'Evêque, Montjustin. Au revers de chaque quittance, certificat de service signé par le capitaine de la place. — 1477. Mandement de paiement de la garnison mise au château de Berzé après la mort de Claude de Rochebaron, seigneur du lieu. — Autre de celle mise à Grancey après la mort de M. de Neufchâtel. — Paiement des hommes mis en garnison à Poligny, Montmorot et Bourg. — 1653. Ordonnance du duc d'Epernon sur la garde du château de Saint-Seine-sur-Vingeanne. — 1671. Autre semblable du duc de Navailles, touchant le guet et garde du château de Pouilly-sur-Saône.

B. 11844. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 12 pièces, papier; 2 sceaux.

1358-1595. — Fortifications. — Ordonnance de la reine Jeanne de Boulogne, mère du duc Philippe de Rouvres, qui enjoint à Jacques de Vienne, sire de Longvy, capitaine général du duché, de faire visiter, réparer, fortifier et approvisionner les villes et forteresses de Bourgogne, afin de résister aux entreprises des ennemis du royaume. — 1359. Autre semblable du duc Philippe de Rouvres. — 1367. Instruction faite au conseil du duc sur la garde, gouvernement et défense des forteresses *de la duché* contre les attaques des Grandes Compagnies. — 1367-1386. Mandements du duc Philippe le Hardi, de la duchesse Marguerite de Flandres, qui, sur la nouvelle de la marche des Grandes Compagnies et des ennemis du roi et du royaume, commet des officiers pour visiter et faire approvisionner les châteaux et les villes closes; qui affectent le produit des exploits de justice, rachats de quints deniers, à l'entretien des forteresses ducales en Bourgogne et au comté de Nevers. — 1408-1410. Ordonnance du duc Jean portant règlement touchant la fortification, l'approvisionnement et la garde des « bonnes villes fermées, chasteaulx, forteresses et autres fors maisons tenables en Bourgogne; » qui donne pouvoir à la duchesse Marguerite de Bavière d'ordonner tout ce qui sera nécessaire à la fortification des villes et châteaux. — Mandement du roi Henri II aux gens des comptes de Dijon, d'informer des ruines et démolitions arrivées dans les châteaux de Louis d'Orléans, marquis de Rotbelin, situés en Bourgogne. — 1552. Qui ordonne la reddition des comptes d'octrois des fortifications des villes. — 1558. Rôles d'impôts sur les villages des bailliages pour la fortification des villes.

B. 11845. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1391-1604. — Fortifications. — Ville de Dijon. 1391-1394. Quittances données par le receveur des deniers de la fortification, du produit de l'octroi sur le sel accordé par le duc de Bourgogne. — 1408. Consentement donné par le vicaire général de l'évêque de Langres à l'octroi de 300 livres accordé par le clergé régulier et séculier de Dijon pour les fortifications de la ville. — 1479. Mandement de Charles d'Amboise, gouverneur de Bourgogne, pour la levée sur chaque feu du duché d'un manœuvre par mois, ou de la valeur de son gain, afin de les employer à la construction du château de Dijon. — Décharge donnée par les religieux de Saint-Seine aux anciens détenteurs des meix et maisons qu'ils possédaient rue de la Porte-Guillaume et des Petits-Champs, lesquels ont été englobés dans l'enceinte du château de Dijon. — 1507. Quittance donnée par les maire et échevins des 12,000 livres accordées par le roi pour les fortifications de la ville. — Rôle de la montre faite en février 1513, des 879 maçons, charpentiers, pionniers, manœuvres et 74 femmes, employés aux réparations des fortifications de la ville. — 1546. Procès-verbal de visite des jardins contigus au château dans l'intérieur de la ville. — Réparations faites aux bâtiments du château. — Opposition formée par les officiers de la chancellerie à leur cotisation sur le rôle des contribuables à la fortification de la ville.

B. 11846. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, parchemin.

1404-1417. — Fortifications. — (Dijon suite). Compte de Maciot Estibourt et Etienne Chambellan, grenetier du grenier à sel, commis à recevoir le denier par salignon, octroyé par le duc, et certains deniers perçus sur les gens d'église pour convertir en la fortification de la ville de Dijon. — Fol. 7. Travaux faits au « berle » de la porte au Comte. — Construction de deux tours

rondes à la porte du Fermerot. — Fol. 9. « Huresson » en pierre fait le long du cours du Suzon, entre le pont de Clervaux et la tour aux Asnes. — Couverture en laves de la tour Poinsart-Bourgeoise. — Fol. 19. Jean Bourgeois, maître des œuvres de maçonnerie du duc, dirige les travaux de la fortification. — Emparement du « belle » de la porte Neuve. — On cimente la tour ronde faite au droit de la maison de Fontenay. — Fol. 21. Construction d'une tour entre la porte Guillaume et la portes des Granges (tour de Renne). Achat d'huile pour faire le ciment propre à cimenter les terrasses des tours. — Fol. 35. Construction d'une maison pour les portiers dans le « belle » de la porte au Comte. — Construction d'une tour derrière chez Michel Larcher (Saint-Antoine). — Fol. 38. Construction de deux tours rondes à la porte Saint-Pierre. — Fol. 50. « Amortissement de la vis » de la tour Saint-Antoine ; la terrasse de cette tour est entourée d'une « gargole » en pierre d'Asnières et de créneaux. — Fol. 53. Jean d'Orléans, cordier, fournit « deux douzaines de coulaches pour lier les chaffaulx, deux pièces de lignes pour ranfiler et relier la corde de l'engin, une paire de brachère pour porter à la civière. » — Fol. 78. Continuation de la bâtisse de la tour de Renne. — Fol. 79, 95, 117. Entablement des courtines. — Fol. 86. Guillaume le Puillet était capitaine de Dijon en 1413. — Fol. 188. Construction d'un « chaffaud » sur la tour Fondoire. — Fol. 109. Idem, d'un autre entre la tour de la porte Saint-Pierre et celle de la porte Neuve.

B. 11847 (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1438-1440. — Fortifications. — Compte de Gauthier Rouier, commis par Philippe Machefoing, maire de Dijon, à recevoir les deniers du huitième des louages et du cinquième des censes et rentes à Dijon pour en employer le produit à la fortification. — Fol 1er. Note de la Chambre des comptes inscrite en marge de la commission du receveur, portant qu'elle ne reconnaît pas au maire le droit de délivrer seul cette commission. — Parmi les notabilités inscrites sur ce rôle, on remarque les abbés de Bèze, de Fontenay, de Cîteaux, de Saint-Seine, de Morimont, d'Oigny ; les chapitres de Vergy, de Langres, d'Autun ; le commandeur de Norges ; MM. de Bauffremont-Scey, de Charny, de Talmay, de Crux, de Jonvelle, le prince d'Orange, de Toulongeon, l'évêque de Chalon, les prieurs du Quartier, de Larrey, les Chartreux de Dijon. — La recette monte à 510 livres 9 deniers, versée à Jean Perrot, receveur général de la ville de Dijon.

B. 11848. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1478-1479. — Fortifications. — Château de Dijon. Compte de Pierre Gorrat, receveur ordinaire du bailliage de Dijon, « des deniers ordonnés par le roi estre levés par manière de manœuvres sur chaque feu pour estre convertis en l'édifice du chastel de Dijon et autres ses affaires. » — Fol 1er. Mandement de Louis XI à Charles d'Amboise, gouverneur de Bourgogne, pour la levée de cet impôt (19 novembre 1478). — Mandement de Charles d'Amboise pour l'exécution de ces lettres :

La ville de Dijon.	pour	1949	feux	paie	2933 f.
— Talant	—	101		—	151 f. 1/2
— Saint-Jean-de-Losne	—	133		—	201 f.
— Mirebeau.	—	121		—	181 f. 1/2
— Is-sur-Tille.	—	104		—	156 f.
— Beaune	—	647		—	970 f.
— Nuits	—	173		—	259 f. 1/2
— Nolay.	—	183		—	124 f.

La recette monte à 16,218 livres tournois, versées au receveur général.

B. 11849. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, parchemin.

1480-1481. — Fortifications. — Château de Dijon. Compte troisième de Pierre le Begat, écuyer, receveur ordinaire du bailliage de Bar-sur-Seine « de l'impost de maneuvre, mis sus pour l'édifice du chastel de Dijon. » — La ville de Bar-sur-Seine est imposée à 34 francs ; — Avaleure, à 8 francs 2 gros ; — Merry, à 34 francs ; — Villeneuve, à 7 francs ; — Loches, à 10 francs et demi ; — Riel, à 114 francs, etc. — La recette monte à 469 livres 3 sous 4 deniers.

B. 11850. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1482-1483. — Fortifications. — Château de Dijon. Compte d'Antoine Charnot, receveur du bailliage d'Autum « des deniers par manière de maneuvre, levés sur chaque feu des villes et du plat pays dudit bailliage, pour convertir aux frais du chastel de Dijon. »

La ville d'Autun.	pour	416	feux	paie	634 f.
— Bourbon.	—	44		—	66 f.
— Saulieu	—	233		—	351 f.
La forteresse d'Igornay.	—	61		—	91 f.
La ville de Couches.	—	64		—	81 f.
	—	105		—	157 f.
— Montcenis	—	52		—	78 f.
— Semur-en-Brionnais	—	21		—	31 f. 1/2
— Oyé.	—	36		—	52 f.
— la Motte-Saint-Jean	—	42		—	63 f.
— Lucenay-l'Evêque	—	96		—	124 f.
— Montroches.	—	15		—	22 f.
— Issy-l'Evêque. . . .	—	164		—	246 f.

Total de la vente 8,007 francs, valant 8,007 livres tournois.

B. 11851. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1482-1483. — Fortifications. — Compte des veuve et héritiers de Pierre Gorrat, receveur du bailliage de Dijon, des deniers « levés par manière de maneuvre sur chaque feu des bonnes villes, forteresses et villages du plat pays, pour fournir aux frais du chastel en commencié en la ville de Dijon. » — La ville de Dijon paie 2,000 francs ; — la ville de Talant, 101 feux, paie 131 francs ; — Fleurey, 27 feux, paie 27 francs ; — Couchey, 65 feux francs et 20 serfs, paie 85 francs ; — Brochon, 35 francs ; — Neuilly, 20 francs ; — Genlis, 37 ; — Chambeire, 10 ; — les Barres d'Orsans, 63 ; — Collonges-Premières, 22 ; — Montoillot, 9 ; — Drambon, 12 ; — Noiron-sur-Bèze, 12 ; — Gevrey, Fixin, Chevigny-Fenay et Arcelot sont compris dans les terres enclavées en l'élection de Langres. — La recette monte à 15,213 francs, versés au receveur général.

B. 11852. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1491-1492. — Fortifications. — Compte de Jean Saumaire « commis au paiement des édifices des chasteaux de Dijon, Beaune et Auxonne. » — Curée pour faire la « vuidange » du pan de mur du château de Dijon, où est la porte des Champs. — Travaux de « pyonner et couper roches » pour les fondements de la deuxième tour vers cette porte. — Fol. 9. Traite de pierres d'Asnières pour faire les armoiries estant sur la porte des Champs. — Le tombereau de chaux vive est payé 6 sols 8 deniers ; — celui de sable de rivière passé et chargé à deux chevaux coûte 13 deniers tournois. — Fol. 17. Construction du pan de mur où est la porte des Champs. — Achat de bois pour faire les cintres de la porte et de claies de chêne pour les échafaudages. — Fol. 28. Poulies de fonte pour servir aux ponts-levis et planchette du boulevard devers la ville. — Ouvrages de verrerie faits au logis du capitaine au-dessus de la poterne du château. — Gonds de la fausse poterne, faits au pan de mur devers les champs « pour faire saillir gens es foussés. » — Ferrure du pont-levis. — Fol. 35. Beaune. Charroi de pierres pour la continuation des bâtisses du château de Beaune. — Couverture en tuile des retraits. — Cheminée de la tour dessus la porte Bataille. — Pont-levis à l'issue du boulevard du Château, du côté de la campagne. — « Buffet, banc tournez, deux chalits, chaire, tables avec treteaux. » — Marchepied pour l'ameublement du château.

B. 11853. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, parchemin.

1493. — Fortifications. — Compte de Jean Saumaire, commis au paiement des ouvrages des châteaux de Dijon, Beaune et Auxonne. La recette est de 8,000 livres. — Dijon. Roues faites au camion des maçons. — Construction de la tour devers les champs du côté de la porte Fermerot, sous la direction de Jean Morissier, maître des œuvres de charpenterie. — Fol. 21. Taille de carreaux à bosse entre quatre traits de ciseau, tantôt droits, tantôt en talus, pour le revêtement extérieur de cette tour. — Des huisseries des canonnières à la broche entre quatre traits. — Enchappement du talus de l'avant-mur. — Construction de deux corps de maisons de chaque côté de la porterie des Champs. Ils sont couverts en tuile rouge. — Fol. 64. Beaune. Construction de la tour au dehors, du côté de l'hôtel de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Construction du pont dormant du côté de la ville. — Râteaux établis sur la muraille du château. — Maison en charpente servant de porterie, établie sur ce pont. — Châssis de verre mis dans la chambre du lieutenant. — Paiement de 20 sols ordonné par M. d'Echannay pour le vin d'asseoir la première pierre du fondement de la tour du côté de la porte du Bourgneuf. — Auxonne. Plancher en bois du grenier de la tour du Moulin. — Réparations aux ponts-levis. — Démolition d'une vieille et antique maison étant audit château pour y établir quatre voûtes en façon de cave et, sur ces voûtes, ung corps de maison pour servir de grenier. — Logis faits sur les quatre porteaulx de la ville.

B. 11854. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1495-1496. — Fortifications. — Compte de Jean Saumaire commis au paiement des ouvrages des châteaux de Dijon, Beaune et Auxonne. La recette monte à 4,000 francs. — Dijon. Curée des fossés. — Construction d'un avant-mur au pan devant la porte Guillaume ; — du corps de bâtiment où sont les moulins. — Etablissement des fours et de la voûte de la contremine dessous ; — haussement des talus et des avant-murs. — Fol. 25. Achat de cordes pour le puits « derrièrement fait ; » — de la planchette du boulevard devers la ville ; — de l'engin à monter les pierres, « de celui à pendre les larts du chastel ; » — pierres à feu tirées de la Perrière de Fontaines pour le four. — Fol. 31. Beaune. Maçonnerie de la tour extérieure du château du côté de la Madeleine. — Fol. 48. Auxonne. Achat de terrains pour les fortifications. — Versement des 250 livres accordées par le roi aux magistrats pour la réparation de la chaussée.

B. 11855. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1451-1681. — Fortifications des villes. — Ordonnance du duc de Navailles, commandant militaire en Bourgogne, pour la réparation des fortifications des villes. — Auxonne. Quittance de pension donnée par Jean de Rouchinol, commis par le roi pour l'édification du château. — Réquisition aux habitants de Maxilly, Jancigny, et Grands-Moulins de charroyer les bois nécessaires à cette construction. — Beaune. Oc-

troi sur le sel accordé aux habitants par le roi Louis XII pour la réparation des fortifications de la ville. — Continuation de cet octroi par le roi François Ier. — Réparations de blanchisserie faite aux bâtiments du château. — Châtillon. Paiement des travaux de réparations faites aux murailles du château, aux ponts et aux murailles de la ville. — Saint-Jean-de-Losne. Lettres d'octroi sur le vin et le sel accordées par le duc Philippe le Bon aux habitants, pour convertir le produit à l'entretien des fortifications. — Seurre. Lettres patentes de Charles VIII qui autorise un octroi sur le vin, afin d'en employer le produit à la réparation des fortifications.

B. 11856. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1406-1638. — Fortifications. — Villes. — Autun. Lettres patentes de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, qui accorde aux habitants un octroi sur le sel, pour en employer le produit aux fortifications; — du duc Philippe le Bon qui prolonge cet octroi. — Bourbon-Lancy. Autres du roi Charles VIII qui accorde aux habitants un semblable octroi dans le même but. — Chalon. 1336. Contrat d'emprunt par la ville pour la construction du bastion de Sainte-Marie. — Travaux d'établissement d'un pont et d'une porte sur le fossé récemment ouvert pour protéger et défendre l'accès du faubourg Sainte-Marie. — Marcigny-les-Nonnains. Lettres patentes du duc Philippe le Bon qui autorise les habitants à percevoir un octroi sur le sel, pour en employer le produit aux fortifications de la ville.

B. 11857. (Cahier.) — Petit in-folio, 82 feuillets, papier.

1481-1482. — Fortifications. — Villes. — Chalon. Compte des échevins et habitants de Chalon des deniers provenant des dons et octrois employés pour les fortifications et réparations. — Fol. 2. Salaire des portiers. — Réparations considérables à la charpente et aux piles en pierre du grand pont. — Manteaux aux cheminées de la tour du Pontot. — Fol. 7. Salaire du sergent chargé d'empêcher le dépôt de fumiers près du pont et des portes. — Location d'une maison pour les écoles parce que celle de la ville était encombrée des matériaux amenés pour rebâtir la muraille joignant la tour des Amoureux. — Fonte d'une cloche placée sur le pont pour sonner les heures d'ouverture et de fermeture. — Construction de trois chambres dans la tour du Pontot pour retirer l'artillerie. — Fol. 25. Curée des fumiers de la porte de la grant Boucherie, pour la venue de l'évêque de Langres et du gouverneur de Bourgogne. — Charroi au cimetière de Sainte-Croix de 160 tombereaux de terre « à l'occasion de la quantité de corps humains qui y avoient été enterrés durant la famine et qui était telle qu'il n'y avoit pas plus d'un pied de terre sur les corps, ce qui pouvoit engendrer pestilence en la ville. »

B. 11858. (Cahier.) — Petit in-folio, 58 feuillets, papier.

1592. — Fortifications. — Villes. — Mâcon. Compte de Philibert Fouillard, échevin de Mâcon, chargé de la recette du tiercement des deniers du péage de Saône, destinés à l'entretien des fortifications de la ville. — Changements apportés à la fortification des portes du Bourgneuf et de Saint-Antoine; — à la muraille faite à neuf du côté de la Saône, près du petit pont, devers la maison de l'élu Bernard. La recette monte à 2,538 écus 44 sols 10 deniers.

B. 11859. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 8 pièces, papier; 7 sceaux.

1359-1610. — Fortifications. — Châteaux. — Mandements et quittances données au receveur général du duché par les châtelains de Vergy, Montcenis, Verdun, Saulx-le-Duc et Aisey pour payer les réparations faites aux fortifications de ces châteaux. — Construction d'une tour et d'échiffes au château de Frôlois. — Réparations faites sur la tour du château de Pontailler. — Reconstruction de la grange du château d'Argilly. — Réparations du pont-levis du donjon de Montbard et des portelles. — Couverture de la chapelle et de la « grant saule. » — Ordonnance du duc Philippe le Hardi pour la démolition du château de Vesvre. — Construction de la maison du portier du château de Mont-Saint-Vincent. — Ordonnance de Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne, qui accorde un octroi sur les impositions aux habitants de Mont-Saint-Vincent, pour en employer le produit aux fortifications. — Autre semblable accordée sur le sel aux habitants de Pouilly-en-Auxois par le duc Philippe le Bon. — Autorisation donnée par la duchesse Marguerite de Bavière pour la fortification de Vellerot et de Courbeton. — Construction d'un boulevard devant la porte du bourg de Saulx-le-Duc. — Enquête sur l'emploi fait des deniers de la recette du grenier à sel de Noyers, pour l'entretien des fortifications de la ville. — 1610. Procès-verbal de la démolition du château de Vergy.

B. 11860. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 8 sceaux.

1336-1562. — Fortifications. — Places du comté de Bourgogne et de Bresse. — Certificats donnés par les châtelains ou les capitaines. — Mémoires et quittances des ouvriers, tous relatifs aux constructions et réparations des bâtiments et des fortifications des châteaux de Montjustin, Baume, Apremont, Jussey, Bracon, Vesoul, Châtel-Humbert, Montmirey, Châtel-Belin, Estobon. — Ordonnance du duc Philippe le Bon qui prescrit la fortification du château de Bracon; — qui accorde une somme sur les revenus de la saunerie de Salins, pour la réparation du château de Quingey. — Compte de la fortification de la ville de Bourg.

B. 11861. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 8 sceaux.

1378-1405. — Fortification. — Places de Champagne, Flandres, etc. — Mandements du duc. — Attestations de versements de fonds par les gens des comptes. — Certificats des capitaines ou châtelains, tous relatifs aux réparations faites dans les châteaux de Jaucourt et de Beaufort, en Champagne, de l'Ecluse, de Nieuport, en Flandres, de Saint-Omer, en Artois.

B. 11862. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 8 pièces, papier; 5 sceaux.

1368-1582. — Artillerie et matériel de guerre. — Personnel. — Mandement du duc Philippe le Hardi pour le paiement des ouvrages faits à l'artillerie des châteaux par Jean de Lyons, sergent d'armes du roi et maître de ses artilleries. — Réparations de celle du château d'Argilly, par Louis, l'artilleur du duc. — Quittance de 50 francs, semestre de ses gages, donnée par Germain de Givry, maître de l'artillerie. — Solde de Jean de Rochefort, maître de l'artillerie, et des hommes emmenés par lui pour la conduite des bombardes au siége de Calais. — Ordre signé de Charles le Téméraire pour la formation d'une bande d'artillerie, sous la conduite d'Etienne Ferreux, destinée à l'armée qui devait marcher contre l'armée de Ferrette. — Quittances d'avances faites par Etienne de Rosières, maître de l'artillerie du duc. — Mandement du roi Henri III touchant le paiement des gages des officiers de l'artillerie.

B. 11863. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 9 sceaux.

1363-1546. — Artillerie. — Achats et fabrication. — Construction d'un engin à Auxonne. — Achat de « pit de fer, asseret d'acier et de hocaux. » — Façon de coffres pour serrer les arbalètes. — Construction, à Gray, par Jean de Buillon, charpentier, d'un engin à « approuchier forteresses. » — Achat d'arcs d'if et de flèches. — Simon de la Fosse, canonnier à Paris, vend au duc Jean une douzaine de canons à plombées enfustés, au prix de quatre écus pièce. — Certificat de Germain de Givry, huissier d'armes et garde de l'artillerie, portant que « Martin de Cormaille de Seurre, faceur de canons et de cloiches, a refondu la bombarde de Prusse, qui avait été despéciée devant Bourges. » — Jean Petit, général, maître et visiteur des artilleries du roi, reçoit, à Châtillon, 32 grosses pièces de bombardes pour amener à Troyes. — Germain de Givry, maître de l'artillerie du duc, constate que Jean Tapissier, Girard Myot et Etienne Serviot, d'Auxonne, ont refondu la grosse bombarde du duc. — 1473. Achat de salpêtre au prix de 10 livres le cent. — Façon de poudre à canon à raison de 18 gros le cent, la matière fournie par le duc. — Raffinage de deux milliers de salpêtre à 18 gros le cent. — Benoit-Marion, maréchal, vend 16 grosses couleuvrines en fer à crochets, à 3 francs pièce. — Réparations faites à la grosse bombarde du duc, à Talant. — Deux serpentines, pesant ensemble 664 livres, sont vendues 3 blancs la livre. — Réparations faites par Vienot de Champagne, de Dijon, maréchal à l'artillerie de l'armée de M. de Neufchâtel, devant Montbéliard. — 1478. Montage sur affût de la grosse couleuvrine, dite la Gouvernante. — Réparations aux pièces d'artillerie d'Auxonne.

B. 11864. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1415-1665. — Artillerie. — Magasins. Inventaires. — Inventaire de l'artillerie du château de Talant, dressé lors de la prise de possession de la capitainerie par Philippe de Courcelles, bailli de Dijon, successeur de Jean de Puligny. — On mentionne des couleuvrines, des veuglaires, des arbalètes, des pavois, des casses de traits, des chanfreins de chevaux en cuir bouilli et des harnais de guerre. — Amodiation faite par Philibert de Vaudrey, maître de l'artillerie, au duc de Bourgogne, d'une maison près des Cordeliers, à Dijon, pour en faire le magasin d'artillerie. — Inventaire de l'artillerie du château de Dijon, dressé par les commissaires de la Chambre des comptes, en présence des capitaines. — Celui de 1482 mentionne, entre autres canons, la bombarde de Niort, les deux frères de Langres, un serpentin, un canon pierrier, deux grosses couleuvrines de fonte, trois de fer, quatre faucons de fer, etc. — Inventaire de l'artillerie de la ville de Seurre, sous la garde du sieur de Mouchot, capitaine de la place; on y trouve onze fauconnaux, quatre mousquets, 35 arquebuses à croc, 6 grandes couleuvrines, 5 couleuvrines bâtardes et 3 couleuvrines moyennes. — 1650. Procès-verbal de l'artillerie et du mobilier du château, dressé par Jacques Valon, de Mimeure, et Legrand de Sainte-Colombe, trésorier de France. — Inventaire de l'artillerie de la citadelle de Chalon.

B. 11865. (Registre.) — Petit in-folio, 120 feuillets, papier.

1410-1448. — Artillerie. — « C'est le livre de l'artillerie et autres garnisons délivrées en la Chambre des comptes pour mettre es forteresses de monseigneur en Bourgogne. » — Fol. 1er. Jean Manus, canonnier du duc, livre 26 canons de fer, 6 jetant pierres de 20 livres, 4 de 12, 12 de 5, et 12 canons à plombées. — Un canon à plombée et un autre jetant pierres de 5 livres sont envoyés au château de Duême. — 6 arbalètes d'érable et une autre à corne sont envoyées au château de Saint-Romain. — Canons de 5 livres et viretons pour le château de Montréal. — Fol. 9. Envoi de casses de trait, de poudre à canon, fusées « à jeter le feu griois, arbalètes, guindaux, faloz avec leurs tourteaux, pics, pioches et pavois » pour Château-Chinon. —

Fol. 19. Canon de fer vernissé, emmené pour la défense de Bar-sur-Aube. — La duchesse fait envoyer à Villaines, à la disposition du duc, trois gros canons de fer appelés Cenelle, Licte de sa compagne. — Jean de Bauffremont, sire de Mirebeau, emprunte un veuglaire de 25 livres et deux couleuvrines. — André de Toulongeon mène au duc la bombarde appelée la fille Griete et deux petits canons. — Charroi de poudre pour le siége de Nogent. — Fol. 22. Livraison de poudre pour essayer la grosse bombarde d'Auxonne. — 1430. Fol. 35. Déclaration de l'artillerie dépensée, perdue et gâtée au siége du château de Sancenay en Mâconnais, par le prince d'Orange. — On remet aux habitants de Nuits, moyennant 25 francs le cent, une caque de poudre pesant 216 livres. — Fol. 56. Marché avec Jacot de Roche, artilleur du duc, pour la fabrication de la poudre à canon, composée d'un mélange de 100 livres de salpêtre, 30 de souffre, et 10 de charbon de saule. — Jean de Rochefort mène 10 canons au siége de Grancey, par ordre de la duchesse. — Fol. 101. Arbalètes envoyées au château de Saint-Seine, à la nouvelle que les Ecorcheurs étaient sur le point d'entrer en Bourgogne. — Fol. 102. Jean Quenot, forgeur, fait marché avec Philibert de Vaudrey, maître de l'artillerie du duc, pour la façon de 12 veuglaires, jetant pierres de 12 livres; de 24 veuglaires de 8 livres, 40 de 6, 60 de 4, et 70 de 2, à raison de 16 deniers tournois la livre de fer.

B. 11866. (Registre.) — Petit in-folio, 140 feuillets, papier.

1439-1451. — Artillerie. — Registre ou contrôle de Berthelot Lambin, institué par le duc Philippe le Bon contrôleur de toute son artillerie. — Fol. 1er. Marché pour la fonte et la réparation de bombardes et pièces d'artillerie, fait avec Jean Cambin et Pierre de l'Olive, fondeurs à Tournay. — Fol. 9. Marché pour la façon de la charpente de 54 ribaudequins, portant 3,405 crapaudaulx avec leurs manteaux. — Fol. 13 et 25. Philibert de Vaudrey, maître de l'artillerie, fait réparer 1,500 arcs dont le duc se voulait aider, sur le bruit répandu que le Dauphin et les Ecorcheurs voulaient entrer en Bourgogne. — Fol. 17. Artillerie et munitions envoyées aux châteaux de Bruges, Saint-Omer, Aire et Oudenarde. — Fol. 23, 39, 43. Artillerie employée au siége de Villy pour l'expédition de Luxembourg. — Artillerie trouvée dans ces places. — Fol. 34. Artillerie employée au voyage de Clèves pour armer les cinq galères qui ont escorté la reine d'Ecosse retournant dans ses Etats; — fol. 50, pour l'armée contre le sire de Lamarck, — fol. 57, au siége de Crotoy. — Fol. 88. Inventaire de l'artillerie déposée dans la maison de la Charbonnerie, à Dijon; — fol. 109, autre de celle menée pour le siége de Calais.

B. 11867. (Cahier.) — Petit in-folio, 37 feuillets, papier.

1446-1471. — Artillerie. — « Nouvel papier de l'artillerie du duc de Bourgogne » du temps de Philibert de Vaudrey, maître de l'artillerie. — Fol. 1er. Inventaire de l'artillerie livrée par Jean Quenot, valet de chambre du duc, à Philibert de Vaudrey, et mise en la maison des Loges. — Veuglaires de 4 pieds de long, portant pierre de 3 pouces, garnies de chambres tenant une livre de poudre et pesant de 204 à 280 livres. — Fol. 4. La maison de l'artillerie, sise en la Charbonnerie de Dijon, étant « un lieu trop publique, » le maître de l'artillerie la quitte et fait transporter son matériel en sa maison des Loges, près les Cordeliers, lieu plus sûr et plus secret. — Fol. 30. Jean Quenot fournit un canon de 1,756 livres. — Fol. 19. Recolement de l'inventaire de l'artillerie mise en garnison aux châteaux du Charollais, de Vesoul, Crevant, Semur-en-Brionnais, Bourbon-Lancy, Saulx le-Duc, Grancey, Noyers, Luzy, Montbard, Villaines, Rochefort, Jussey, Til-Châtel, et Arc-en-Barrois. — 1465. Fol. 25. Le duc mande au conseil, à Dijon, de lui envoyer des ribaudequins, des veuglaires et des munitions.

B. 11868. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 8 pièces, papier; 1 sceau.

1411-1608. — Artillerie. – Charrois et convois. — 1411. Guillaume de la Tournelle, capitaine de Châtillon, conduit la bombarde du duc à Avallon. — 1414. Mandement du duc pour le transport à Dijon des bombardes Cenelle, Liette, sa compagne, celle de Valexon, de l'engin à les monter, de poudre et de traits d'arbalètes. — 1433. Dépenses faites par Nicolas de Cerilly, clerc, par ordre du duc, pour amener la grosse bombarde de Bourgogne depuis Dijon jusques en son host devant Avallon. Le convoi comptait 104 chevaux et 64 hommes. Un char attelé de 32 chevaux portait la chambre, un autre de 34, la chasse, 4 autres amenaient l'engin, la poudre et les cordages. Le canon mit sept jours pour se rendre à destination. — Voyage de James de Rochefort en Auxerrois et Tonnerrois pour recueillir et ramener toute l'artillerie que son frère Jean de Rochefort, maître de l'artillerie, avait employée aux siéges de différentes places. — Mandement du conseil ducal pour le transport de l'artillerie de l'armée royale, laissée à Montbéliard en 1444, et ramenée à Dijon. — Quittance donnée par Jean de Savoie, comte de Romont, du paiement d'avance faite pour le transport du matériel d'artillerie de l'armée du duc Charles. — Frais de charroi d'artillerie à Epinal, à Montbéliard pour l'armée rassemblée contre les Ferretois, à Dijon, à Châtillon, à Arc-en-Barrois, au sujet de Chassenay; à Châtillon-en-Bazois, a Remiremont, à Luxembourg. — Ordre de Philippe de Savoie, comte de Bresse, au châtelain de Pont-

d'Ain, de livrer une serpentine de fondue à Jacot de Villette, écuyer. — 1608. Règlement de la dépense du charroi d'artillerie fait en 1592 par Nicolas Legrand, conseiller auditeur à la Chambre des comptes.

B. 11869. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 16 sceaux.

1356-1474. — Artillerie. — Approvisionnements et munitions des places fortes. — Récépissés des châtelains ou des capitaines des châteaux de Brancion, Vergy, la Perrière, Sagy, Châtillon-sur-Seine, Tournehem, Saint-Julien-en-Montagne, Poligny, Montmorot, Apremont, Saint-Aubin, Montréal, Brognon, Jussey, Noyers, Nogent-le-Roi, Vieuxchâteau, Châteauneuf, Châtillon-en-Bazois, la Roche-Millay, Voutenay, des viretons, arbalètes, espingolles, garrots, pavois, targes, lances, flèches, poudre à canon, canons, plombées de cuivre, « pilloz de genne, » bombardes, veuglaires, couleuvrines, etc. — Lettres de la duchesse Marguerite de Bavière au trésorier de Vesoul, de lui envoyer 25 francs pour achat de l'artillerie nécessaire à la défense des places du Charollais. — Mandement du duc Philippe le Bon au même, d'approvisionner d'artillerie les châteaux de son ressort.

B. 11870. (Registre.) — Petit in-folio, 57 feuillets, parchemin.

1478. — Artillerie. — Compte des héritiers de François Chauveau, à son vivant secrétaire du roi, et par lui commis au paiement des dépenses pour la conduite de l'artillerie envoyée en l'armée de Bourgogne. Commission donnée au Plessis-du-Parc le 28 février 1477-8. La recette monte à 8,190 livres. — Un convoi parti de Meaux sous les ordres de Jean Barrabin, lieutenant général de l'artillerie en Bourgogne, était de deux canonniers, huit chargeurs et déchargeurs, un maréchal, un charron; — l'artillerie est amenée de Paris, d'Orléans, de Tours, tantôt par eau, tantôt par terre. — Fol. 21. On envoie au gouverneur de Bourgogne le calibre des bombardes de Tours, de Meaux et de Compiègne, pour ordonner de fabriquer des pierres. — On fait réparer les chemins d'Orléans à Montargis pour le passage de l'artillerie. — Au mois d'avril 1478, le personnel d'un convoi de 12 bombardes se compose d'un capitaine « conduiseur, » d'un commissaire général des chevaux et charrois, d'un garde et d'un conducteur de bombardes, d'un canonnier, d'un maréchal, de 2 charrons, de 12 chargeurs et déchargeurs. — Au mois de juin, lors du siége de Beaune, on compte, outre le personnel ordinaire, 5 canonniers ayant chacun un aide, 16 canonniers seuls, 6 charrons, 18 charpentiers, sans compter Philibert Terrier, maître des œuvres, 8 maçons sous la direction de Philippe de Montevrain, maître des œuvres, maréchaux, tonneliers et serruriers, 2 commissaires et gardes d'artillerie, 2 gardes-poudre, 25 pionniers ordinaires et 160 amenés du bailliage de Chaumont.

B. 11871. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets, parchemin.

1480. — Artillerie. — Compte de Denis Pasquet, commis au paiement du charroi de l'artillerie de l'armée du comté de Bourgogne. La recette monte à 22,671 livres. — 7 canonniers, employés au mois de mars 1479-80 à tirer gros canons et petits bâtons devant plusieurs villes et places, sont payés à raison de 6 livres par mois, leurs 13 aides reçoivent 4 livres, 5 maréchaux et charrons, attachés à cette bande d'artillerie, reçoivent 100 sols, les 6 chargeurs et déchargeurs des pièces « de dessus leurs affûts » sont payés le même prix, de même que 32 charpentiers amenés de Tours, Paris et Troyes, ainsi que 7 maçons et perriers. Tout ce personnel marchait sous les ordres de Jean Barrabin, écuyer, seigneur de Beauregard, maître de l'une des bandes de l'artillerie de France.

B. 11872. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1360?-1431. — Artillerie. — Convois et bêtes de somme fournis par les gens d'église. — « C'est le charroi et sommiers que les gens d'église doivent à M. de Bourgogne. » — 1415-1431. Mandements des ducs Jean et Philippe le Bon aux gens des comptes, d'exiger des gens d'église la composition en argent ou la fourniture des charriots et sommiers qu'ils leurs doivent lors de leurs expéditions militaires — Etats, dressés par la Chambre des comptes, desquels il résulte que la fourniture des trois charriots à 5 chevaux était estimée 25 francs chaque; les 31 charrettes à 3 chevaux, à 15 francs, et les 75 sommiers, à 10 francs pièce. La somme totale monte à 1,290 francs.

B. 11873. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 20 pièces, papier; 2 sceaux.

1328-1606. — Vivres et munitions. — 1328. Achat, par le prévôt de Châtillon, de blé et d'orge, et de « bacons » pour l'host et les chevauchées de Flandres. — 1431. Recette de bestes délivrées aux gens de M. le duc pour sa guerre de Outre-Saône, par M. Gauthier de Sissey, chevalier, châtelain, Eudes le changeur, bailli du lieu, et Colin de Savoisy, châtelain de Vergy. — Vin acheté pour le même approvisionnement. — 1346. Mandement du duc Eudes IV qui ordonne de faire « pourvéances de chair » et autres vivres pour le rassemblement de gens d'armes convoqués à Châtillon-sur-Seine. — 1519. Paiement des gages du commissaire député par le roi à lever et distribuer la « municion » aux gens de guerre en garnison à Châtillon. — 1543. Rôle dressé par M. de Beaumont, lieutenant général en Bourgogne, de la réquisition de 440 émines de froment à lever dans le bailliage de Chalon

pour être mené à Marseille pour la provision de l'armée de mer. — La ville de Chalon est imposée à 74 bichets. — 1551. Commission donnée par d'Epinac, lieutenant général en Bourgogne, à M. Serre, premier président de la Chambre des comptes, de dresser l'état des blés et des vins pour la munition de l'armée, à recueillir dans les villes de Beaune, Chalon, Dijon, Nuits et Seurre. — Procès-verbal dressé par ce commissaire. — 1562. Rôle des vins recueillis dans plusieurs villages du bailliage de Beaune et envoyés à Châlon pour la fourniture de la gendarmerie. — Rôle des abbayes, cures, villes et villages cotisés par le duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne, pour l'approvisionnement de la place de Seurre. — 1573. Procès-verbal de la distribution des grains rassemblés dans les magasins de Dijon et d'Auxonne, faite par ordre du roi aux pauvres du pays.

B. 11874. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1537-1602. — Maréchaussée. — « Rôle des monstres et revues faites à Dijon, des hommes de guerre, archers à cheval, nouvellement estre ordonnés et mis sus par les gens des trois Etats de Bourgogne, en chacun des grands bailliages, pour extirper, chasser et mettre hors les vacabons, faisant énormes meurtres et pilleries, blasphèmes et en faire griefve punition. » — Commissions de Claude et de Gaspard de Saulx, lieutenants généraux de Bourgogne, au sieur de Beaumont Brissac, lieutenant du roi, et à Chrétien Godran, sire de Morveau, pour passer en revue des archers du prévôt des maréchaux. Les prévôts de Dijon sont Jean Tardy, Antoine Estienne; — d'Auxois, Guillaume de Chitry, lieutenant; — d'Autun, Fiacre du Montois; — d'Auxerre, Jean de Saint-Yon; — Châtillon, Servais Charreau, lieutenant, Pierre Gatefossé, prévôt; — Mâcon, François de Bryères, François de Reuilly, Nicolas Pingon; — Chalon, Français du Buisson, Jean Laurent. — Dans le principe, la prévôté de Dijon comprenait le Dijonnais, le Chalonnais et le Mâconnais; — celle d'Auxerre, l'Auxerrois, le Châtillonnais et l'Auxois. — 1602. Procès-verbal d'une chevauchée faite par Glaude Guérin, prévôt d'Auxois, dans les villes et villages de son ressort, à l'effet de recevoir les plaintes des habitants et rechercher les « volleurs, brigands, vagabonds et chasseurs. »

B. 11875. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 3 sceaux.

1294-1403. — Faits de guerre. — 1294, 1298 et 1308.— Ordonnances du roi Philippe le Bel qui interdisent aux baillis de poursuivre les sujets du duc de Bourgogne portant les armes dans le duché, à moins qu'ils n'ayent méfait dans ses domaines. — 1324. Mandement de Charles le Bel au duc Eudes IV, de se trouver à Moissac avec 200 hommes pour accompagner le comte de Valois dans l'expédition d'Aquitaine. — 1334. Autre de Philippe de Valois, portant mainlevée du duché « commandé à saisir pour portement des armes, fait contre sa défense. — 1340 ? « Avis de ce qui porra faillir pour la guerre, susposé que guerre se face. » 1,000 hommes d'armes, payés pour neuf mois, coûtent 15,000 livres tournois, 4,000 sergents de pied, 6,000 livres tournois, plus 5,000 hommes venant avec le roi, coûtant 375,000 livres, et 20,000 sergents, 150,000 livres tournois, etc. — Mémoire (de l'amiral Doria) au sire de Noyers, sur les avantages que le roi aurait à substituer aux galères qu'il fait construire à grands frais pour une expédition d'Angleterre, des galères montées par les Génois et payées pour six mois. — 1348. Journées tenues par Jean de Montagu, bailli du comté de Bourgogne, contre des aventuriers du pays de Delle. — 1350. Autre sur les moyens dont le roi pourrait se servir pour « desconfire la navile d'Angleterre. » — Défi de Guillaume de Montjeu, homme lige du sire de Neufchâtel, au duc Eudes IV. — 1347. Message de Nicolas de Mestier, mandant la défaite de Jean de Chalon par les garnisons d'Ornans et de Ceix. — Autre de la défaite des ennemis du duc Eudes IV, entre Montmorot et Chilley. — 1356. Sauf-conduit donné par le prince de Galles pour le combat singulier entre Jean d'Armagnac et le comte de Warwick. — 1360. Don de 100 francs fait par Philippe le Hardi à Oudart de Vaux « qui s'entendait combatre devant lui. » — 1363. Injonction du roi Charles VI à Jean d'Armagnac d'aller joindre le connétable avec toutes ses troupes. — 1361. Mandement du roi Jean aux baillis du duché d'armer et d'approvisionner les places fortes, pour se défendre contre l'invasion des Grandes Compagnies. — Engagement pris par plusieurs bourgeois du Nivernais de payer 2,000 florins à Jean d'Armagnac, en déduction des 5,000 payés par lui à Gassiac du Châtel, chef de Routiers, pour lui faire évacuer le pays. — 1362. Le comte de Tancarville, gouverneur de Bourgogne, envoie Guillaume d'Aigremont et ses gens à la Ferté s'assurer si les Grandes Compagnies observent la trêve. — 1364. Mandement adressé par le roi Charles V aux gouverneurs des provinces limitrophes du duché de Bourgogne, pour les prévenir du droit accordé au duc Philippe de poursuivre les « robeurs » jusques sur les terres royales. — 1366. Messages envoyés par le duc Philippe à Arnaud de Cervolles et autres chefs de Routiers. — 1367. Fulmination par l'évêque de Nevers d'une bulle du pape Urbain V, qui excommunie tous les gens des compagnies qui guerroyeront contre la France. — 1386. Mandement du sire de Ray, gouverneur de Franche-Comté, aux nobles du pays, de marcher contre les Anglais qui avaient pénétré dans la province. — 1391. Lettres souscrites par les chevaliers et écuyers, parents et amis de Raoul de Gruyères et de Othe de Grantson, par lesquelles ils s'obligent à 10,000 flo-

rins envers le duc Philippe le Hardi, pour l'exécution du jugement qu'il doit prononcer dans la querelle entre ces deux seigneurs et éviter le combat singulier qui était proposé. — 1403. Mandement du duc Philippe le Hardi aux gens des comptes pour le paiement à Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne, des dépenses pour la reprise du château de Montréal en Bugey sur la corne de Rougemont. — Restitution du château de la Bastie à Mme de Toulongeon.

B. 11876. (Liasse.)—27 pièces, parchemin; 15 pièces, papier; 8 sceaux.

1395-1455. — Frais de guerre. — Expédition du comte de Nevers en Hongrie. — « Noms de ceulx que monseigneur le duc a ordonnez aler au voyage de Honguerie en la compagnie de monseigneur de Nevers. » Y figurent : Philippe de Bar, l'amiral de France, M. de la Trémouille, le maréchal de Bourgogne, le maréchal de Bouciquaut, Joffroy de Charny, Jacques de Vergy, Jean de Sainte-Croix, Jean de Sarcus, Rochechouart, etc. — Ordonnance du comte de Nevers pour la discipline de l'armée. — 1396. Mandement du duc Philippe le Hardi à Jean de Vergy, gardien du comté de Bourgogne, de convoquer les gens d'église et des bonnes villes et en solliciter une aide au sujet des dépenses nécessitées par le voyage de Hongrie. — Aide de 12,000 francs votés par les élus. — Paiement des parties de drap, de soie, achetées à Michel Marcati, marchand de Lucques, par le comte de Nevers lors de son partement pour la Hongrie. — 1397. Lettre par laquelle Jean de Zapoly ex Vaïorde de Russie, Frank, fils de Vaïorde de Transilvanie, Georges, fils d'Eustache d'Isie, palatin de Hongrie, et Hélène, femme d'Eustache, s'engagent à rembourser au comte de Nevers les 50,000 ducats avancés par lui pour la délivrance dudit palatin et des Hongrois prisonniers à Brousse. — Mandement de la duchesse de payer à la femme du sire de Courtiambles les 100 francs promis à son mari, prisonnier es mains des Turcs, avec le comte de Nevers. — Reconnaissance par le comte de Nevers de la vaisselle d'or et d'argent, en valeur de 21,178 ducats, engagée par Dominique de Rhodes, commandeur de Rhodes, pour sa rançon. — Rôle des feux de la ville de Chalon, pour l'aide de 50,000 francs octroyés au duc au mois d'août pour la rançon de Jean. — Autre semblable des bailliages et prévôtés d'Auxonne, Saint-Jean-de-Losne et Pontailler. — Don de 3,000 francs fait par le duc à Dyne Raponde en reconnaissance de ses peines pour la rançon de son fils. — Don de 58,000 livres fait par le roi Charles VI pour la rançon du comte de Nevers. — Emprunt de 15,000 ducats fait par le comte Jean à Antoine Venier, doge de Venise. — Don de 500 francs fait par le duc Philippe à Jacques de Courtiambles, revenu de Hongrie. — Remboursement à Jean de Neufville, écuyer, des frais du voyage fait au pays de Bulgarie pour s'enquérir des nouvelles de l'état du comte de Nevers après la défaite de Nicopolis. — Lettres du comte de Nevers portant que, quand le roi de Hongrie aura payé les 100,000 ducats promis pour sa rançon, Dyne Raponde pourra lui céder les 8,000 livres de rente qu'il a sur les Vénitiens. — Procuration donnée par le même à Jacques de Courtiambles et à Regnier Pot pour l'exécution de ces lettres. — Obligation de 15,000 ducats souscrite par le comte Jean à Dominique d'Allemagne. — Frais du service religieux célébré à Dijon par ordre du comte pour ceux qui ont trépassé à la bataille contre Beyzac. — Procès-verbal de l'engagement de la vaisselle d'or et d'argent du duc à Calayne de Flisco, écuyer d'écurie, moyennant 20,000 francs remboursables en deux ans. — Lettres de Sigismond, roi de Hongrie, qui donne au comte de Nevers une somme de 100,000 ducats pour sa rançon et celle des chevaliers pris par Bajazet; mais ne pouvant réaliser cette somme, il lui engage comme garantie une rente de 8,000 ducats due par la république de Venise. — Avis de l'engagement de cette rente à Dyne Raponde donné par le roi à Etienne Venier, doge de Venise. — Lettres du doge au duc Philippe le Hardi concernant le paiement des 15,000 ducats prêtés à son fils. — 1399. Ordonnance du duc Philippe le Hardi pour diminuer ou suspendre les gages des officiers afin d'accélérer le paiement de la rançon de son fils. — Procuration donnée par Dyne Raponde pour engager la rente due au roi de Hongrie. — Dépôt aux archives ducales des lettres du doge de Venise. — 1403. Quittance donnée par Jacques de Bourbon, comte de la Marche, de 9,000 livres avancées sur les 13,000 qui lui étaient attribuées par les lettres du roi Sigismond. — Quittance donnée par Castaigne de Flisco, marchand genevois établi à Paris, de la somme de 135 francs, pour le fruit des 20,000 prêtés sur la vaisselle. — 1409. Remise faite par la Chambre des comptes à un chevaucheur du duc, des lettres de l'engagement fait par le roi Sigismond, afin de traiter cette affaire avec les ambassadeurs vénitiens. — 1424. Instructions et pouvoirs donnés par le duc Philippe le Bon à ses ambassadeurs pour poursuivre le paiement de la rente de 7,000 ducats due par la république de Venise. — 1455. Dossier contenant l'état des pièces relatives à la cession de ladite rente, garantie des 100,000 ducats promis par le roi Sigismond, envoyé aux commissaires du duc pour la question du Luxembourg, afin de montrer aux ambassadeurs du roi de Bohême et de Hongrie que cette somme n'a jamais été payée.

B. 11877. (Registre.) — Petit in-folio, 104 feuillets, papier.

1409-1410. — Faits de guerre. — Siége de Vellexon. — Compte de Jean Perrot de Dijon, demeurant à Dôle, commis par le duc pour payer les dépenses du siége. — Fol. 1er. Liste des « chapuis » des bailliages mandés pour travailler sous la direction de Jean de Villers, maître des œuvres de charpenterie

du duc aux engins et manteaux ; — des maçons envoyés pour tailler les pierres des engins et des bombardes ; — des maréchaux et des charretiers. — Achat de pain, vin et de pitance pour leur nourriture. — Fol. 28. Achat de fers de différentes sortes livrés aux maréchaux et employés aux travaux du siége; pour cercler les bombardes en fer de M. de Vergy et de M. de Chalon ; — ferrer les engins. — Fol. 30. Achat de cordes pour la manœuvre des engins, des bombardes et des manteaux. — Façon de claies de bois pour clore les logis. — Fol. 31. Etablissement d'une contrevallation autour de la place. — Construction de deux engins. — Réparation du chat. — Fossés pour les bombardes. — Fol. 37. Démolition des fortifications; les tours sont minées et renversées. — Fol. 50. Marché pour la fonte à Auxonne d'une bombarde jetant une pierre de 320 livres ; — autre pour celui de la grosse bombarde de Dijon, qui avait été « despeciée » audit siége. — Achat de fusées pour « geter feul. » — Fol. 69. Les soldats pris dans la place sont enfermés dans les châteaux voisins, et les gens de petit état jetés au fond d'une tour du château de Châtillon et mis au pain et à l'eau; ceux reconnus sujets du duc sont décapités ou pendus, et les étrangers marqués au front d'un fer rouge aux armes du duc, et bannis.

B. 11878. (Liasse.) — 88 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 24 sceaux.

1409-1410. — Faits de guerre. — Siége de Vellexon. — Lettres des gens du conseil ducal à la duchesse pour s'excuser de l'impuissance où ils sont de fournir des munitions pour le siége. — Quittance de solde pour eux et leurs hommes employés au siége, données par Jean de Montagu, chevalier, châtelain de Quingey, Jean de Cotebrune, chevalier, Jean, sire d'Oiselet, Jean de Toulouse, Jean de Cousance, Jean d'Arbon, Girard d'Aisey, Jean Blonde, Jean de Rougemont, chevalier, Guillaume de Tracondans, écuyer, Guillaume de Grantson, Humbert de Lurcy, Jean de Villeneuve, Guy d'Igny, Jean de Poligny, etc. — Mandement du duc Jean au trésorier de Dôle d'employer tous les deniers de sa recette au siége. — Achat de 2,150 livres de soufre et de salpêtre pour faire la poudre. — Ordre du duc aux gens des Comptes de payer les gages et les avances de ses conseillers Jean de Chousat et Jacques de Courtiambles, chargés de la direction du siége.

B. 11879. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 1 sceau.

1410-1417. — Faits de guerre sous le duc Jean. — 1410. Avis donné par le bailli de Chalon au châtelain de la Colonne, de l'ouverture des hostilités entre le duc et ses ennemis, et de la nécessité de garder et d'approvisionner sa place. — 1411. Défi porté par Louis, comte de Tonnerre, au duc de Bourgogne. — Lettres du prince d'Orange au comte, son neveu, et à la duchesse touchant cette querelle. — Lettres du roi Charles VI qui mande à lui le duc Jean pour l'aider à chasser les robeurs et les pillards de son royaume ; — qui enjoint à la noblesse du royaume de se joindre au duc pour courir sus aux ennemis de l'Etat ; — qui donne le passage libre au duc de Bourgogne par toutes les villes du royaume. — 1414. Sommation faite par le roi au duc de Bourgogne de lever le siége de Tonnerre. — 1416. Injonction du duc Jean au bailli d'Amont, au comté de Bourgogne, de faire cesser les rassemblements de gens d'armes, faits, sans autorisation, aux environs de Faucogney et de Luxeuil. — 1417. Articles de la capitulation de Nogent-le-Roi aux troupes du duc de Bourgogne. — Mémoires de Jean de Saulx, chancelier de Bourgogne, pour enlever de vive force, du château royal de Lyon, le bailli de Mâcon qui s'y était retiré, et de là empêchait ses justiciables d'adhérer aux projets du duc pour la pacification du royaume.

B. 11880. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 4 sceaux.

1420-1444. — Faits de guerre sous le duc Philippe le Bon. — Mandement de la duchesse Marguerite de Bavière pour la confiscation, par représailles, des biens de la feue comtesse de Montbéliard en Franche-Comté. — Sauvegarde donnée à la commune de Cembourg par Guillaume de la Salle, capitaine de Genlis. — 1424. Mandement par Antoine de Vergy, gouverneur de Bourgogne, des nobles et des villes du pays pour accompagner le duc à l'armée. — 1425. Déclaration du duc de Bedfort, régent de France, touchant le défi entre son frère le duc de Glocester et le duc de Bourgogne. — Informations ordonnées par le duc Philippe sur les ravages commis au bailliage d'Amont par les garnisons de Montigny et de Nogent-le-Roi ; — autre semblable touchant le village de Lux et Til-Châtel. — 1426. Commission du duc pour le recouvrement des places de Charny et de Mailly-le-Châtel surprises par les ennemis. — Solde des compagnons amenés à cet effet par le sire de Chastellux. — Pouvoir donné par le même au maréchal de Toulongeon, son lieutenant en Bourgogne, de continuer la guerre à l'expiration de la trêve ou de la prolonger s'il le juge à propos. — 1430. Mandement du duc pour le ravitaillement de la ville d'Auxerre pressée par les ennemis. — 1431. — Défi porté au duc Philippe le Bon par les seigneurs allemands adhérents de Ferry d'Autriche, allié de Charles VII. — 1434. Article de la capitulation accordée par Jean de Vergy, capitaine général de Bourgogne, à la garnison de Grancey. — 1435. Solde de gens de traits employés au siége du château de Coulanges-les-Vineuses. — 1444. Mémoires sur les « pilleries, rançonnements et boutement de feu commis » par les ennemis sur les terres du chancelier Rolin.

B. 11881. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1437-1444. — Frais de guerre sous le duc Philippe le Bon. — 1437. Enquête de la part des habitants de Talant contre le procureur du duc, au sujet des poursuites qu'il dirigeait contre eux, pour avoir refusé l'entrée de leur ville à Jean de Fribourg, gouverneur de Bourgogne, et à ses troupes lors de l'invasion des Ecorcheurs. — 1438-1444. Enquêtes contradictoires du procureur du duc et des habitants d'Auxonne poursuivis devant le Conseil ducal pour une semblable affaire. — Messages du Conseil ducal près du bâtard de Bourbon, capitaine des Ecorcheurs. — 1438-1440. Ordonnances du roi Charles VII, portant défense à ses capitaines de ravager les pays du duc de Bourgogne. — 1439. Sauvegarde donnée par Guy, bâtard de Bourbon, aux habitants de la châtellenie de Ray. — 1444. Enquête ordonnée par le Conseil ducal touchant les excès, maux et dommages commis dans les bailliages d'Autun et de Montcenis depuis le traité d'Arras, par les gens de guerre du roi et du Dauphin. — Autre semblable concernant les terres de Luxeuil et de Faucogney, au comté de Bourgogne.

B. 11882. (Liasse). — 14 pièces, parchemin; 6 pièces, papier; 1 sceau.

1445-1474. — Faits de guerre sous le règne des ducs Philippe le Bon et Charles le Téméraire. — 1445. Information sur les excès et délits commis par Floquet, capitaine d'Amiens, pour le roi, dans les pays de Rethelois, Luxembourg et Château-Renaut appartenant au duc de Bourgogne. — 1445. Injonction faite de la part du duc, par le hérault d'armes Salins au connétable de France et à Joachin Rouault, de ne rien entreprendre sur le comté. — 1447. Ordre du duc Philippe le Bon à Thibaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, et aux gens du Conseil de rassembler 85 lances pour marcher, sous la conduite du bâtard de Corneille, à la défense du duché de Luxembourg contre le duc de Saxe. — Mandement d'exécution du Conseil. — 1448. Mandement du roi Charles VII portant défense à Alabre de Suze de se servir de ses lettres de marque contre les sujets du duc de Bourgogne. — 1449. Plaintes des gens de l'élection de Langres au Conseil ducal sur les ravages commis dans le pays par les troupes du duc. — 1452. Paiement de gens d'armes mis sus pour garder le pays d'Amont des incursions de Jean Lemoine d'Allemagne. — 1455. Permission donnée au duc par le roi Charles VII de recruter des gens et de lever un dixième sur ses terres pour son expédition contre le Turc. — Mandements faits par le duc à divers nobles pour l'accompagner dans cette expédition. — Paiement du lieutenant du bailli de Semur envoyé pour informer de ceux qui refusaient de contribuer à l'aide; s'enquérir de ceux des nobles qui voudront accompagner le duc et imposer les autres. — 1458. Information sur les ravages commis par les gens du sire d'Orval dans les villages d'Annay, Perrigny et Tanlay, dépendant de la châtellenie de Noyers. — 1474. Bulletin de la victoire remportée par Charles, duc de Bourgogne, sur l'empereur Frédéric, devant Neuss, et des trêves qui l'ont suivie.

B. 11883. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1569-1653. — Faits de guerre. — 1569. Listes des monastères, églises, villes, villages saccagés par Wolfgang, duc des Deux-Ponts, lors de son passage en Bourgogne. — Supplique des habitants de Coulanges-sur-Yonne, au roi Henri IV, pour se plaindre des ravages qu'ils ont subis. — 1636. Ordonnance du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, datée du siége de Dôle, qui prescrit aux habitants des lieux situés à six lieues de la frontière du comté de presser leurs récoltes et de les retirer avec leurs meubles et leur bétail dans les villes; de sonner le tocsin à l'approche des ennemis et d'empêcher leur marche par tous les moyens possibles. — 1653. Injonction de M. de Saulx-Tavannes aux habitants de Saint-Jean-de-Losne de fournir une platte pour le transport des charrettes nécessaires au siége mis devant Seurre.

B. 11884. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau.

1326-1369. — Rançons. — Prisonniers de guerre et d'Etat. — Indemnités payées par Robert de Bourgogne et le duc Eudes IV à Jean de Plancy, au sire de Sainte-Croix et à Odet de Grancey mis à rançon après la défaite de Varey; — item par le roi Jean à Hugues, sire de Rigny et de Frolois, et à Guy de Tremblay, chevaliers, faits prisonniers à la bataille de Brignais. — Mandements du duc Philippe le Hardi de certaines sommes allouées pour le paiement des rançons de Jean de Moillet, écuyer, prisonnier des Navarrois; de Victor Standon, capitaine du château de Convoy; de Pierre Legros, sommelier des nappes, prisonniers des Routiers. — Autre mandedement du duc pour les frais de garde et de nourriture de Jean de Neufchâtel, chevalier, de Simon de Marey et Pierre de Charrey, écuyers. — Lettres relatives à l'élargissement, sous caution, de Jocerand de Lugny, chevalier, prisonnier du duc. — Promesse faite par Patule de Bourbon, sous la garantie de prélats et de chevaliers, de rendre les biens dont il s'était emparé par force d'armes et pour lesquels il était poursuivi par le duc. — Frais de transport de Fresne-Saint-Mamès à Dijon, sous la garde de 40 hommes d'armes, de Jean de Mandres, écuyer, arrêté pour ses démérites.

B. 11885. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 48 sceaux.

1365-1369. — Rançons. — Prisonniers de guerre et d'Etat. — Mandement du duc Philippe le Hardi pour les frais

par René au duc Philippe. — Promesse du même de payer les 400,000 écus; — autre de lui faire hommage s'il justifie que certaines places du Barrois sont mouvantes du comté de Bourgogne. — Quittance de 100,000 écus donnée par le duc. — Convention pour la rançon du sire de Rodenach. — Lettres du duc de Bourgogne aux gens du Conseil, à Dijon, touchant le paiement de la rançon du roi. — Instructions du Conseil ducal au bailli d'Amont, pour presser le paiement des termes échus et mander, au besoin, les cautions d'avoir à venir tenir prison à Besançon. — 1445. Traité de Chalon ratifié par le roi de France par lequel René remet la place de Montbéliard entre les mains du comte de Saint-Pol, comme main tierce, en échange des places de Neufchâteau et de Clermont-en-Argonne, détenues par le duc Philippe. — Ordre du duc aux gens du Conseil, et comme conséquence du traité, de remettre les scellés du roi de Sicile entre les mains de Pierre de Bauffremont, comte de Charny, remplaçant le comte de Saint-Pol dans l'exécution du traité. — Promesse du comte de livrer Neufchâteau et Clermont au roi de Sicile aussitôt que Montbéliard aura été rendu au comte de Wurtemberg.

B. 11888. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 6 pièces, papier; 1 sceau.

1477-1478. — Réduction des deux Bourgogne sous l'obéissance de Louis XI. — Lettres du roi Louis XI aux habitants de Dijon pour les inviter à reconnaître son autorité. — Autre à Craon, comte de Ligny, gouverneur, pour entrer en Bourgogne et s'emparer du pouvoir. — Déclaration de fidélité au roi par Jean de Damas Digoine, bailli de Mâcon. — Traité entre les commissaires du roi et les gens des trois Etats du comté de Bourgogne pour la réunion du pays à la France. — Avis transmis par Baudricourt, envoyé du roi en Suisse, à Craon, pour lui amener un secours de 1,000 à 1,200 Suisses. — Dépêche adressée au roi par ses ambassadeurs envoyés en Suisse pour l'informer du succès de leurs négociations contre l'empereur et Mlle de Bourgogne. — 1478. Acte du serment de fidélité prêté au roi Louis XI par les nobles, gens d'église, notables et habitants des prévôtés de Montbard, Avallon, Montréal et Châtel-Gérard, au bailliage d'Auxois; — idem, de ceux du bailliage de la Montagne.

B. 11889. — (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1479. — Réduction, etc. — Capitulation accordée par Charles d'Amboise aux habitants d'Auxonne, et serment de fidélité prêté par eux à Louis XI. — Capitulation des villes et châteaux de Montmartin, Orgelet, Monnet, Pressilly, Faucogney, Salins, Amancey, Luxeuil. — Serment de fidélité prêté par les nobles de Franche-Comté, parmi lesquels les seigneurs de Versallieu et de Dortan, les sires de Neufchâtel, de Ray, de Cicons, Humbert de Luyrieux, seigneur de la Cucille, Liébaut de Lugny, Jean d'Oiselet, Pierre de Bauffremont de Cusance, Hugues de la Palud, etc.

B. 11890. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1305-1652. — Troubles. — 1305-1316. Mémoire de ce que les gens de Flandres doivent aux rois Philippe le Bel et Philippe le Long par les traités de la première et seconde paix faits avec eux. — 1325. « C'est la manière coment li cuens de Flandres a somés ceaux de Bruges et d'Yppre, afin qu'il n'en peust être reprins par raison, de Dieu, dou roi, ne dou monde. » Suit l'accord fait entre ceux de Bruges, du Franc et d'Ypre avec les communes d'Ouest-Flandre. — Lettres du roi Charles V à son frère le duc Philippe le Hardi, en lui envoyant les procès-verbaux d'interrogatoires y annexés de Pierre du Tertre, secrétaire du roi de Navarre, Charles le Mauvais, et de Jacques de Rue, chambellans du même, qui confessent les machinations de ce prince avec l'Angleterre contre le royaume, et ses projets d'assassinat sur les personnes du roi et des membres de la famille royale. — 1423. Interrogatoire de Guillaume de Rochefort, accusé d'avoir, à l'instigation du sire de la Trémouille, ministre du roi de France, et avec la connivence des la Trémouille établis en Bourgogne, tenté d'enlever le chancelier Rolin pour le livrer aux ennemis. — 1424. Procès criminel fait à François Charlot, cordelier du couvent de Beuvray, accusé d'avoir, de complicité avec Odette de Champdivers, dite la petite Reine, dénoncé au Dauphin l'entreprise du comte de Salisbury sur Lyon, et s'être fait son espion en Bourgogne. — 1448. Information faite à Marseille, à la requête de Charles de Thoisy, capitaine des galères du duc, contre un chevalier de Malte qui s'était emparé d'une galère de Bourgogne. — 1453. Certificat délivré par Thibaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, du concours que lui a prêté Jean Thevenet lors de la pacification des troubles de Besançon. — 1526. Enquête dressée par le bailli d'Auxerre contre Claude de la Brosse, sire de Fontaine, qui, à l'aide de plusieurs centaines d'aventuriers, avait pillé le village de Saint-Cyr. — 1562. Arrêt du Parlement contre les fauteurs des sacriléges et saccagements commis à Meaux. — Procès-verbal des spoliations commises par les protestants dans la cathédrale de Chalon. — 1563. Original de l'édit de pacification des troubles accordé par Charles IX, à Amboise. — 1564. Mandement du même qui prescrit la suppression des termes injurieux à l'endroit du prince de Condé et des religionnaires, contenus dans tous les actes officiels. — Manifeste du roi Charles IX contre l'amiral de Coligny et les protestants après le massacre de la Saint-Barthélemy. — 1652. Arrêt du conseil d'Etat qui

casse un arrêt du Parlement de Paris, lequel reconnaissait le duc d'Orléans comme lieutenant général, et le prince de Condé comme commandant de l'armée.

B. 11891. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 5 sceaux.

1313-1372. — Négociations, trêves, traités de paix, documents diplomatiques. — France. — Quittance donnée par Mathieu, sire de Montmartin, pour les frais de sa mission à Pontoise, où il avait été envoyé par le duc Eudes IV. — 1316. Remboursement à Guillaume, sire de Chaudenay, des frais de sa mission en allant à Paris avec Pierre de Semur « pour les affaires du duc. » — 1340. Frais de la mission donnée à Pierre de Commarin et au trésorier de la comté « pour parler au roi de l'arrière-ban et de plusieurs autres choses. » — 1358. Traité d'alliance entre Jean de France, comte de Poitiers, et Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne. — 1372. Frais de voyage de Michel de Laignes, envoyé par le duc Philippe le Hardi au roi de France « pour certaines besognes. »

B. 11892. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 7 pièces, papier; 10 sceaux.

1405-1410. — Négociations. — France (suite). — 1404-5. Février. Promesse de la reine Isabelle de Bavière au duc Jean « de le garder, de le défendre, et de pourchasser son bien et son honneur envers et contre tous, le roi et sa famille exceptés. » — Ordonnance du roi Charles VI qui appelle le duc Jean au gouvernement des affaires du pays, en remplacement du feu duc Philippe le Hardi. — 1407. Instructions baillées à Jean Peletot, envoyé par le duc Jean à la duchesse, sa femme, au duc de Lorraine et aux nobles du duché pour leur faire connaître ses réponses aux ambassadeurs du roi touchant l'apaisement de ses démêlés avec le duc d'Orléans. — Minute des remontrances faites par le duc Jean et ses frères au roi Charles VI et au Conseil, sur le mauvais gouvernement du royaume. — 1408-9. Enquête sur des menaces faites par des Armagnacs contre le duc de Bourgogne. — 1408. Lettres d'absolution accordées par le roi Charles VI au duc de Bourgogne au sujet du meurtre du duc d'Orléans. — Protocole dressé au Conseil du roi de la forme de l'entrevue du duc de Bourgogne avec le roi Charles VI et les enfants d'Orléans lors de l'obtention de ces lettres. — 1408-9, mars. Traité de Chartres entre le duc de Bourgogne, le roi, les princes et les enfants d'Orléans. — Mémoires de Salomon, secrétaire du roi Charles VI, à son maître, sur plusieurs choses importantes regardant sa personne et son Etat : mémoire renvoyé par Charles VI lui-même à l'examen du duc Jean. — 1409. Paiement de Pierre Cotet envoyé « hastivement » par le duc de Bourgogne en plusieurs lieux secrets. — Ordonnance du roi Charles VI qui met le Dauphin sous la garde et gouvernement du duc de Bourgogne. — 1410. Traité entre Jean, duc de Berry, et Jean, duc de Bourgogne, son neveu, pour la pacification du royaume. Ils se partagent le gouvernement du Dauphin et l'administration du pays et licencient leurs troupes. — Réponse faite par le duc Jean au mémoire de feue la duchesse d'Orléans, touchant le meurtre de son mari. — Traité d'alliance signé à Melun entre la reine Isabeau, ayant le gouvernement du Dauphin, le roi de Navarre, le duc de Bourgogne, Guillaume, duc de Bavière, et Loys, comte en Bavière.

B. 11893. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 2 sceaux.

1411. — Négociations. — France (suite). — Déclaration du roi Charles VI qui lève les peines encourues par le duc de Bourgogne et ses adhérents pour avoir pris les armes nonobstant ses défenses, et donne licence à ce prince de se défendre « en armes » contre ses adversaires. — Défi des fils du duc d'Orléans à Jean sans Peur, duc de Bourgogne. — Mandement du roi Charles VI qui autorise le duc de Bourgogne à prendre les armes, pour se défendre contre les entreprises des princes d'Orléans. — Commission donnée par le même à Antoine de Crain, à David de Rambures, et à Enguérand de Bournonville, pour, de concert avec le connétable de Saint-Pol, expulser tous les gens d'armes qui dévastent le royaume. — Autre semblable donnée par le même aux ducs de Bourgogne et de Bretagne, après la prise de Saint-Cloud. — Autre par laquelle il donne pouvoir au duc de Bourgogne, en absence du roi et du Dauphin, duc de Guyenne, d'expulser les rebelles du royaume et veiller à la sûreté des places. — 1412. Traité d'alliance fait à Melun entre le duc Jean sans Peur, Charles, duc d'Orléans, et Philippe, comte de Vertus. — Autre fait à Paris entre le duc Jean et son oncle Jean, duc de Berry. — Nouvelle commission donnée par le roi Charles VI au duc Jean, de convoquer les troupes et de commander l'armée, tant pour expulser les Anglais que les rebelles, et pourvoir à la défense du royaume. — Mandement du duc Jean paur l'exécution de cette commission. — Copie envoyée par le duc Jean au Conseil ducal, à Dijon, du manifeste qu'il a adressé au roi pour se plaindre des imputations dont il est l'objet de la part de ses adversaires et de leurs infractions à la paix publique.

B. 11894. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 1 pièce, papier, 2 sceaux.

1414-1415.—Négociations.—France (suite).—1414. Ordre signé du roi Charles VI à Jean, duc de Bourgogne, d'avoir à cesser ses armements, avec défense de venir en armes à Paris, mais d'y envoyer ses doléances par écrit s'il le désire. — Pouvoir donné par le duc Jean à ses ambassadeurs pour exécuter le traité ménagé devant Arras entre lui, le roi et les Arma-

gnacs. — Mémoire adressé au roi par les quatre membres de Flandre, pour l'exécution du traité d'Arras. — Acte du serment d'exécuter ce traité, prêté par le duc Jean, sous la promesse faite par le Dauphin d'accomplir les choses auxquelles il s'est engagé envers le duc. — 1415. Lettres du même qui promet d'exécuter fidèlement le traité de la paix, suivant les articles présentés par Guichard Dauphin et Jean de Veilly, ambassadeurs du roi, mais sous la condition, par le Dauphin, d'exécuter les promesses faites par lui au duc de Bourgogne. — Lettres du roi Charles VI, « de la réparation de l'onneur de monseigneur le duc de Bourgogne. » — Autre du même qui rappelle les bannis, à l'exception d'Hélion de Jacqueville, de Robinet de Mailly, chevaliers ; de Jean de Troyes, de Caboche, des Legoix, de Saint-Yon et des autres chefs du parti Bourguignon. — « Lettres de récépissé des ambassadeurs du roy, des responses faites par M. de Bourgoingne, au mois de septembre 1415, aux requestes à lui faites par lesdits ambaxadeurs, de par le roy et M. de Guyenne. » — Mandement pour le paiement des gages de Regnier Pot, Jacques de Courtiambles et Pierre de Fontenay, envoyés par le duc vers le roi et le duc de Guyenne.

B. 11895. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

1417.—Négociations.— France (suite).— Mandement du roi Charles VI au capitaine de Villefargeau, de n'ouvrir les portes de sa place qu'au dauphin, au comte d'Armagnac, au connétable ou aux baillis de Sens et d'Auxerre. — 1417, 25 avril. Manifeste original, en latin et en français, du duc Jean sans Peur contre les Armagnacs qu'il accuse de tous les maux du pays, de l'empoisonnement du duc d'Aquitaine, et qu'il jure d'expulser du royaume. — Adhésions à ces lettres données par les habitants de Chaumont-en-Bassigny, de Saint-Gengoux-le-Royal, l'abbaye et la ville de Tournus, les habitants de Mâcon, Marcigny-les-Nonnains, Bois-Sainte-Marie, Chablis, Sacy, Charny, Charlieu, Villers, Saint-Benoît, Brienon-l'Archevêque, Vézelay, Saint-Bris, Mailly-le-Châtel et Vermanton, par Guillaume de Prenois, Colin de Drey, Etienne de Pregumault et Jean Charnier.

B. 11896. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1418-1419. — Négociations. — France (suite). — 1418, 16 septembre. Ratification par le roi Charles VI du traité de paix conclu à Saint-Maur par l'entremise du duc de Bretagne, de la reine de Sicile, etc., entre le duc de Bourgogne et les gens du dauphin. — Paiement des dépenses faites par le sire de Bonnières, gouverneur d'Arras, pour la prise de possession des villes de Péronne, Roye et Montdidier, engagées au duc de Bourgogne. — 1419, 8 mai. Ordonnance du roi Charles VI qui prescrit le maintien exact des trêves conclues dans le royaume après le traité ci-dessus. — 11 juillet. Traité de paix, dit du Ponceau, près Poilly, conclu entre le dauphin et le duc Jean sans Peur. — 19 juillet. Ratification de ce traité par le roi Charles VI.

B. 11897. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier ; 1 sceau.

1419-1426.— Négociations.— France (suite).— 1419. Invitation du duc Philippe à sa mère, de convoquer la noblesse de Bourgogne à Troyes, pour empêcher le roi, la reine et la princesse Catherine de tomber entre les mains des ennemis.— Avis ou consultation juridique donnée au duc Philippe sur la question de savoir si, le dauphin ayant faussé sa foi en signant le traité du Ponceau, le duc peut en user de même, et si le roi peut exhéréder le dauphin. — Mandement pour le paiement des gages de Charles de Poitiers, évêque de Langres, et de l'évêque de Bayeux, envoyés au pape par le feu duc, et les indemniser des pertes subies par eux le jour de l'assassinat du pont de Montereau. — 1423. Préliminaires pour la paix négociée par le duc de Savoie entre le duc de Bourgogne, le régent, duc de Bedfort, « et leur partie adverse. » Instructions données aux ambassadeurs envoyés par le duc au roi Charles VI au sujet d'une taille levée sur tout le royaume. — 1425. Prolongation des trêves du duc Amédée VIII de Savoie avec le roi de France et le duc de Bourgogne. — Trêve conclue entre le maréchal de Bourgogne et Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, dans l'étendue de leurs commandements. — 1426. Mémoires des choses que le comte de Richemont a commandé à Joffroy et à Philibert de dire au duc de Bourgogne pour le bien de la paix. — Délibération prise par le comte, le duc de Savoie et celui de Bretagne pour venir à la conclusion de la paix. — Mémoires des comtes de Richemont et de Clermont aux gens du Conseil ducal à Bourbon-Lancy, touchant la paix du royaume. — Instructions et supplément d'instructions données par le duc de Bretagne à Simon Delhore, envoyé par lui au duc Philippe. — Bref du pape Martin V au duc de Bourgogne pour l'inviter à la paix.

B. 11898. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 10 sceaux.

1431-1432.— Négociations. — France (suite). — Instructions données au prévôt de Saint-Omer et à Chrétien Hautain, secrétaire ducal, envoyés par le duc de Bourgogne en Angleterre, solliciter des secours pour la continuation de la guerre. — Bref du pape Eugène IV au duc Philippe le Bon, pour lui annoncer la nonciature du cardinal de Sainte-Croix, envoyé pour négocier la paix. — Consentement du duc Philippe à la tenue d'une conférence à Bourg pour négocier une trêve avec le

Bourbonnais. — Traité des trêves conclues pour trois mois entre les ambassadeurs du roi Charles VII et ceux du duc de Bourgogne. — Ratification de ces trêves par le roi Charles VI. — « Povoir des ambaxadeurs de Charles soy disant roi de France, pour besongner sur trêves et paix général. » — Lettre de Henri VI, roi d'Angleterre, au duc de Bourgogne, pour l'informer des démarches du cardinal pour conclure la paix, et de sa résolution de ne rien faire que de son avis. — Avis au duc de l'indisposition arrivée au cardinal de Sainte-Croix. — Lettre du duc au roi d'Angleterre pour l'informer des trêves conclues avec les ambassadeurs du roi Charles. — Réponses du roi au duc et au cardinal. Il consent aux négociations provoquées par le cardinal de Sainte-Croix, mais il entend continuer la guerre jusques à la conclusion des trêves. — Traité de trêve pour six ans, conclu à Lille, entre les ambassadeurs du duc de Bourgogne et ceux du roi de France. — Ratification du traité par le duc de Bourgogne. — Pouvoir donné aux ambassadeurs du roi Charles. — Déclarations du duc Philippe portant que, nonobstant ces trêves, il pourra servir de 500 lances le duc de Bedfort et le duc de Bretagne; par laquelle il interdit de faire, durant ces trêves, aucunes alliances préjudiciables au roi de France. — Lettres des ambassadeurs du roi de France portant que Paris, Saint-Denis, Corbeil, Meaux et Chartres sont compris dans la trêve. — Autre semblable du duc pour les villes de Picardie. — Demandes du sire de Loz, de M. de la Tour, et de M. de Châteauvillain, pour y être également compris. — Ratification du traité par le roi Charles VII.

B. 11899. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 11 pièces, papier; 1 sceau.

1432-1434. — Négociations. — France (suite). — 1432, 8 mai. Lettres patentes du duc Philippe le Bon qui nomme les évêques de Langres et de Nevers, le chancelier Rolin, l'abbé de Saint-Seine, le prince d'Orange, le sire de Vienne Saint-Georges, le maréchal de Toulongeon, Antoine de Vergy, Jean de la Trémouille, M. de Saligny, de Chastellux, et Richard de Chancey, ses ambassadeurs, afin de suivre les négociations pour la paix générale, qui doivent s'ouvrir à Auxerre par l'entremise du cardinal de Sainte-Croix. — Lettre de ce prélat au chancelier Rolin à ce sujet. — Réponse donnée par le duc aux points de l'instruction pour les négociations qui lui avaient été envoyées par le chancelier Rolin. — Instructions données aux ambassadeurs du duc envoyés à la Journée d'Auxerre, provoquée par le cardinal de Sainte-Croix. — Bref du pape Eugène IV au duc de Bourgogne pour le presser de faire la paix. — Mémoire de ce qui a été exposé au roi d'Angleterre par le sire de Santes et le trésorier du Boulonnais, envoyés du duc de Bourgogne. — Réponse du roi d'Angleterre. — Lettre du cardinal d'Angleterre au duc à ce sujet. — Lettre de Henri VI au duc de Bourgogne. — Mandements pour le paiement des préparatifs de la Journée d'Auxerre. — Lettre d'envoi du cardinal de Sainte-Croix au chancelier Rolin. — Instructions portées par Jean Labbé, huissier d'armes, de la part du duc, au chancelier Rolin, touchant la Journée d'Auxerre. — Lettre de l'auditeur du cardinal de Sainte-Croix au chancelier du roi, pour lui annoncer la reprise des négociations de Simport, par les ambassadeurs d'Angleterre. — Conventions entre les ambassadeurs du roi et ceux du duc, touchant le maintien des trêves conclues à Lille. — 1433. Lettre de Henri VI, roi d'Angleterre, au duc de Bourgogne, au sujet des conférences convoquées à Calais pour la paix générale. — Lettre de Q. Ménart, prévôt de Saint-Omer, et du gouverneur de Calais, au même, concernant les préparatifs de ces conférences. — 1434. Réponse faite par le Conseil d'Angleterre aux propositions de paix apportées par le sire de Crèvecœur et Quentin Ménart. — Lettres du roi Henri VI sur ce sujet. — Pouvoir donné par le duc Philippe le Bon à l'archevêque de Rouen, aux évêques de Coutances, de Chalon et de Nevers, à l'abbé de Cîteaux, à Jean de Fribourg, au marquis de Hochberg et à Jean de Fruyn, doyen de Besançon, ses ambassadeurs au concile de Bâle, de négocier la paix avec les ambassadeurs du roi de France. — « Créance exposée » au duc de Bourgogne par les ambassadeurs du duc de Bretagne, touchant la paix générale.

B. 11900. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 8 sceaux.

1435. — Mai-juillet. — Négociations. — France (suite). — Mai. Bref du pape Eugène IV au duc Philippe le Bon pour l'exhorter à la conclusion de la paix pour laquelle il a délégué le cardinal de Sainte Croix. — Pouvoir donné par le même au cardinal de Sainte-Croix, son légat en France, pour la négociation de la paix. — Bulle des Pères du concile de Bâle au duc de Bourgogne pour lui annoncer qu'ils ont délégué comme ambassadeurs les cardinaux de Chypre et de Sainte-Croix, les évêques de Vexio et d'Albenga, le prévôt de Cracovie, et l'archidiacre de Metz, pour travailler à la pacification du royaume. — Instructions données par les Pères du concile à leurs ambassadeurs. — 6 juillet. Pouvoir donné par le roi Charles VII à Charles, duc de Bourbon, à Arthur, comte de Richemont, connétable, Louis, comte de Vendôme, Regnaut, archevêque de Reims, chancelier de France, Christophe d'Harcourt, Gilbert de la Fayette, maréchal, Adam de Cambray, premier président au Parlement, Jean Tudert, doyen de Paris, Guillaume Chartier, docteur en droit, Etienne Bernard, Jean Chasteigner, et Robert Mallière, ses ambassadeurs, à la Journée qui doit se tenir à Arras pour la paix générale.

B. 11901. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier; 9 sceaux.

1435. — Septembre. — Négociations. — France (suite). — Offres faites à Arras par les ambassadeurs du roi de France à ceux d'Angleterre pour la paix générale.— Autres faites par les mêmes au duc de Bourgogne « pour son intérêt et querelle » à l'encontre du roi, tant à cause de la mort du feu duc, son père, comme autrement.— « Ce qui semble par correction, tant sur les points principaux du traité de Troyes que sur la manière de procéder au sujet de la paix présente. » — Opinions et raisons (de Ludovico de Gari, docteur Bolonais, attaché à la députation du Concile) touchant le traité de paix. — « Raisons par lesquelles il semble que le duc de Bourgogne ne peut faire traicté particulier avec ses adversaires, en délaissant l'alliance qu'il a contractée avec le roi d'Angleterre. » — Raisons et moyens par lesquels le duc de Bourgogne peut et doit, par son honneur et pour le bien du royaume et de la chose publique, faire paix particulière avec le roi Charles, en faulte de la générale. — Oppinion pour savoir si monseigneur le duc peut, sauf son honneur, faire paix particulière, si à la générale il ne peut parvenir. » — Fautes que les Anglais ont faites et promesses et convenances de la paix. — Vidimus, par les cardinaux légats du concile de Bâle, des propositions des ambassadeurs du roi de France au duc de Bourgogne. — Vidimus des mêmes propositions par le cardinal de Sainte-Croix, légat du pape. — Le 18. Transumpt du pouvoir donné par les Pères du concile à leurs ambassadeurs. — Lettres des ambassadeurs du concile et du pape au duc de Bourgogne pour l'adjurer, vu le refus des Anglais d'adhérer aux propositions de paix générale, de faire sa paix particulière avec le roi Charles VII. — 21 septembre. Original du traité de paix d'Arras, signé et scellé par les ambassadeurs du roi de France. — Ratification du traité par le duc Philippe le Bon. — Protestation du duc de Bourgogne, que le duc d'Anjou et de Bar, son prisonnier, n'ait point été compris au traité. — Acte par lequel Jean Tudert s'excuse, au nom du roi de France, devant le duc Philippe, de la mort du duc Jean, son père. — 22. Déclaration du roi Charles VII touchant les ajournements qui pourraient être faits au duc de Bourgogne comme pair de France. — Lettres du duc de Bourgogne par lesquelles il demande, conformément au traité, la mise en jugement de Tanneguy-Duchâtel, Pierre Louvet, Jean Frottier et Jean Cadart, fauteurs de l'assassinat de son père. — 26 septembre. Lettre d'état et de surséance des causes tenues au Parlement de Paris pendant les divisions, jusques à la Chandeleur 1436.

B. 11902. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 7 sceaux.

1435. — Négociations. — France (suite). — 15 octobre. Lettres du duc Philippe le Bon qui, en vertu du traité d'Arras, incorpore au comté de Bourgogne la garde de l'abbaye de Luxeuil. — 2 novembre. Mandement du cardinal de Sainte-Croix, légat du pape, au sujet du service pour le repos de l'âme du duc Jean sans Peur qui, d'après le même traité, doit être célébré dans les églises des Chartreux de Dijon et de Vauvert-les-Paris. — Commission donnée par le roi Charles VII pour la recherche des dettes et revenus du roi d'Angleterre en Bourgogne avant le traité d'Arras. — 10 décembre. Lettres de ratification du traité d'Arras par le roi Charles VII. — 11 décembre. Acte du serment d'observer la paix prêté par le roi dans la cathédrale de Tours devant les ambassadeurs du duc de Bourgogne. — Consentement donné par le roi à ce que la messe quotidienne fondée aux Chartreux de Dijon soit dite à voix basse.

B. 11903. (Cahier.) — Petit in-folio, 25 feuillets, papier.

1435-1474. — Négociations.— France (suite).— Registre contenant le sommaire des lettres d'institution par le roi de France, sur la présentation du duc de Bourgogne, des offices royaux « des terres et seignories bailliées par le traité d'Arras. » — Fol. 9. Simon Lemoine, nommé élu d'Auxerre, Guillaume Bataille, nommé receveur des aides d'Autun, Jean Narjot, de ceux de Chalon et Mâcon, Girard Maréchal, élu du diocèse de Langres, Jean Brunet, chanoine d'Autun, élu d'Autun, etc.

B. 11904. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 2 sceaux.

1436-1441. — Négociations. — France (suite). — 1436, janvier. Ratification du traité de paix d'Arras par le pape Eugène IV.— Février. Promesse du duc de Bourbon de maintenir ce traité. — Mandement du roi Charles VII touchant la cession des aides des élections de Langres et de Bar-sur-Seine au duc de Bourgogne. — 1437. Enquête du duc au roi de France touchant les empêchements apportés par ses officiers à l'exécution de plusieurs points du traité d'Arras. — 1438. Don des terres de Martigny, la Perrière, Lugny-en-Charollais, Gié-sur-Saône, fait par le roi Charles VII à Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, pour sa participation à la paix d'Arras. — 1441. Serment de fidélité des abbé et religieux du couvent de Luxeuil, réuni au comté de Bourgogne. — 10 mars. Ratification du traité de paix d'Arras par Louis, comte de Vendôme et de Chartres, Charles, duc d'Orléans, Jean, duc d'Alençon, comte du Perche.

B. 11905. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1442. — Négociations. — France (suite). — Conférences de Nevers. — Instructions signées de Charles, duc d'Orléans, Philippe, duc de Bourgogne, Jean, duc d'Alençon, Charles, duc de Bourbon, Charles, comte de Nevers, et Louis, comte de Vendôme, données aux ambassadeurs envoyés au roi. — Instruc-

bassadeurs au sujet des seigneuries mouvantes de l'empire, situées sur les frontières de France. — Instructions des ambassadeurs du duc de Bourgogne pour cette conférence. — 1464. Avertissement aux gens du Conseil ducal touchant les usurpations de pouvoir des officiers du roi sur le bailliage d'Amont au comté de Bourgogne.

B. 11910. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 9 pièces, papier; 2 sceaux.

1465-1478. — Négociations. — France. — Traité de Saint-Maur conclu après la bataille de Montlhéry entre Louis XI, son frère le duc de Normandie, Charles, comte de Charollais, le duc de Bretagne, et les autres princes de la Ligue du Bien public. — 1468. Traité de Péronne entre le roi Louis XI et Charles duc de Bourgogne. — Commission du roi au bailli de Troyes pour la restitution des intérêts des sujets du duc. — Lettres patentes du roi contenant déclaration, en suite du traité de Péronne, sur la forme à suivre pour le service des fiefs selon leur nature. — Autres relatives aux bourgeoisies de la Villeneuve-le-Roi. — 1473. Bref du pape Sixte IV, aux rois de France ainsi qu'aux ducs de Bourgogne et de Bretagne afin de faire cesser les hostilités. — 1474. Ordre d'Antoine de Luxembourg, gouverneur de Bourgogne au receveur du duché de verser 1,200 florins à Simon de Cléron, pour les distribuer aux capitaines allemands avec lesquels il a fait abstinence de guerre. — 1474, 13 juin. Trève conclue pour neuf ans entre le roi et le duc de Bourgogne. — Ratification de la trève par le duc Charles, à Soleure, le 13 septembre. — 1478. Trève conclue entre le roi Louis XI et l'archiduc Maximilien et Marie de Bourgogne, sa femme.

B. 11911. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 1 sceau.

1547-1596. — Négociations. — France. — 1547. Etat de paiements des messagers et autres personnes envoyées en missive par le duc de Guise, gouverneur de Bourgogne, pour les affaires du roi. — 1594. Mission donnée par le Parlement de Bourgogne, réfugié à Semur, à Claude Rebors, pour informer le roi des affaires de la province. — 1596. Original du traité de Folembray, conclu entre Henri IV, roi de France, et le duc de Mayenne, après la bataille de Fontaine-Française.

B. 11912. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 3 sceaux.

1241-1352. — Négociations. — Comtes de Bourgogne et la Franche-Comté. — Lettres par lesquelles Othe de Méranie, comte palatin de Bourgogne, donne au duc Hugues IV la garde du comté de Bourgogne pendant cinq ans, et, s'il mourait avant ce terme, jusques à ce que le droit de succession de ses héritiers soit reconnu. — 1242. Invitation faite par le même au duc Hugues IV de prendre possession de la garde. — Obligation imposée par le même aux gardiens des châteaux de Baume, Châtillon, Vesoul et Poligny de faire féauté au duc de Bourgogne. — Nouvelles conventions confirmatives des précédentes. — 1251. Traité d'alliance entre le duc Hugues IV, Hugues de Chalon et Alix de Bourgogne, comte et comtesse de Bourgogne. — 1297. Autre entre le duc Robert II et Othe, comte palatin. — 1289. Diplôme de l'empereur Rodolphe qui, sur l'hommage d'Othe, comte palatin, le relève du ban de l'empire. — 1293. Hommage fait à l'empereur Albert par Othe, comte palatin de Bourgogné. — Traité passé par Othe, comte palatin de Bourgogne, et Hugues, son frère, avec le capitaine des marchands italiens, fréquentant les foires de Champagne, pour le tarif des péages du comté. — Diplôme de l'empereur Henri VII, relatif à l'hommage de Philippe de France et de Jeanne, comte et comtesse de Bourgogne. — 1347. Accord entre le duc Eudes IV et les sires de Faucogney, qui met fin à la guerre qu'ils avaient avec la reine Jeanne pour refus d'hommage. — Ratification, par Jean de Chalon et ses confédérés, du traité de paix conclu avec le duc Eudes IV, par l'entremise du roi Philippe de Valois. — 1352. Acte par lequel Hugues, comte de Horemberg, mari d'Ursule de Ferrette, renonce à tous les droits qu'il prétendait à main armée sur le comté de Bourgogne et sur la succession de Hugues de Bourgogne.

B. 11913. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1356-1413. — Négociations avec les comtes de Bourgogne et la Franche-Comté. — 1356. Ordre de l'empereur Charles IV au comte de Montbéliard de mettre sous sa main le comté de Bourgogne pour défaut d'hommage de la part de Philippe de Rouvres. — 1360. Diplôme original de l'empereur Charles IV qui donne à Philippe, duc de Touraine, l'investiture du comté de Bourgogne. — 1364. Déclaration du roi Charles V sur le débat suscité par cette investiture entre le duc Philippe le Hardi et Marguerite, comtesse de Flandres et de Bourgogne. — Sentence prononcée par le même entre les deux parties. — 1369. Traité d'alliance entre Marguerite, comtesse de Bourgogne, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, Amé, comte de Savoie, et Jean de Chalon, sire d'Arlay. — 1379. Hommage de la comté de Bourgogne fait à l'empereur Charles IV par la comtesse Marguerite de France. — 1410. Diplôme de l'empereur Venceslas qui donne au duc Jean sans Peur le gouvernement de la ville de Besançon. — Inventaire des pièces produites par la Chambre des comptes du duc dans le procès du duc avec le prince d'Orange au sujet de la mouvance de Jougne.

B. 11914. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1522-1650. — Négociations. — Franche-Comté. — 1522. Traité de neutralité pour le duché et le comté de Bourgogne

conclu à Saint-Jean-de-Losne entre les ambassadeurs du roi de France et ceux de l'archiduchesse d'Autriche. — Ratification de ce traité par l'archiduchesse. — 1525. Autre par l'empereur Charles-Quint. — 1610. Renouvellement du traité de neutralité entre les deux provinces, fait à Paris entre les plénipotentiaires du roi de France et ceux du roi d'Espagne. — 1645, 1646, 1647, 1648, 1649 et 1650. Surséances d'armes accordées par les gouvernements de France et d'Espagne entre la Bourgogne et la Franche-Comté. — 1687. Note extraite des archives du Parlement de Besançon sur les traités de neutralité.

B. 11915. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 6 sceaux.

1405-1424. — Bourbonnais, Beaujolais, Forez et la Dombe. — 1405. Traité d'alliance entre Jean, duc de Bourgogne, et Jean de Bourbon, comte de Clermont. — 1412. Autre entre les mêmes à la suite du mariage d'Agnès, fille du duc de Bourgogne, avec Charles, fils ainé de Jean, duc de Bourbon, comte de Clermont, pair et grand-chambrier de France (ce traité est cancellé). — 1414. Traité de trève conclu par l'entremise de Guichard Dauphin, grand maître de l'hôtel du roi, et Louis de Lestenois, entre les commissaires du duc de Bourgogne et ceux de la duchesse de Bourbon. — Ratification du traité par Anne Dauphine, duchesse de Bourbon. — Autre par le duc de Bourbon. — 1417. Traité d'abstinence de guerre entre les habitants du comté de Mâcon adhérents au manifeste du duc de Bourgogne, et les pays de Bourbonnais, Forez et Beaujolais. — 1420. Trèves conclues à Bourbon-Lancy entre les commissaires de la duchesse de Bourbon et ceux du duc de Bourgogne. Ratification du traité par la duchesse de Bourbon. — Ratification par Philippe, duc de Bourgogne. — 1421. Ratification par la duchesse Marguerite de Bavière de la trève conclue entre les sujets de son fils Philippe et les habitants du Bourbonnais, du Lyonnais et du pays de Mâcon. — Autre ratification de cette trève par Marie de Berry, duchesse de Bourbon. — 1423. Ordonnance de la duchesse de Bourbon pour la stricte exécution du traité. — 1424. Articles arrêtés à Chambéry, par la médiation d'Amédée VIII, duc de Savoie, entre les commissaires des ducs de Bourbonnais et de Bourgogne pour arriver à la paix. — Ratification par le duc Philippe le Bon du traité de trève arrêté entre la duchesse Marguerite, sa mère, et la duchesse de Bourbon.

B. 11916. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 41 pièces, papier; 10 sceaux.

1425-1430. — Négociations. — Bourbonnais, etc. — Correspondance du chancelier Rolin, des gens du Conseil du duc de Bourgogne, de Georges de la Trémouille, des comtes de Nevers, de Perrinet Grasset, capitaine de la Charité-sur-Loire, de Guy de Saucourt, de Oudot de l'Espinasse, de François l'Aragonais, bailli de Saint-Pierre-le-Moutier, capitaine de Montargis, de Louis de Luyrieux, bailli de Saint-Gengoux, sénéchal de Lyon, de Jean de Bourgogne, comte d'Etampes, de Charles, comte de Clermont, au sujet des courses des garnisons de la Charité et autres places dans le Bourbonnais, le Nivernais et les frontières de Bourgogne, au mépris de la trève; — de la capture de M. de la Trémouille par Perrinet Grasset; — et de l'évacuation de la Charité et autres places par le même. — 1426. Appointement arrêté par les comtes de Richemont et de Clermont, à Bourbon-Lancy, avec les commissaires du duc de Bourgogne pour l'évacuation des places et la prorogation des trèves. — Conventions arrêtées à Saint-Liénard entre les commissaires du duc de Bourgogne et Perrinet Grasset pour l'évacuation moyennant finances de la place de la Charité et l'exécution des trèves. — Engagement de Perrinet Grasset d'exécuter le traité. — Ratification du traité par le duc de Bourgogne. — 1428. « Copie des attentats faits par les Armignacs sur les pays du duc de Bourgoingne au préjudice des abstinences de guerre. »

B. 11917. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 26 pièces, papier; 1 sceau.

1430-1432. — Négociations. — Bourbonnais, etc. — 1430. Mémoire contenant les propositions d'une suspension d'armes entre les ducs de Bourbon et de Bourgogne par la médiation du duc de Savoie. — 1431. Conventions arrêtées à Bourg-en-Bresse, sous la médiation du duc de Savoie entre les commissaires du duc de Bourgogne et ceux du duc de Bourbon « pour l'entretenement et bonne conduite » des trèves conclues par les pays de Bourgogne, de Nivernais avec le Mâconnais, le Bourbonnais, le Forez et les villes des pays royaux. — Engagement de Perrinet Grasset, capitaine de la Charité, d'observer la trève. — Ratification de ces trèves par le roi Charles VI par Perrinet Grasset, par Charles de Bourbon, comte de Clermont, par Marie de Berry, duchesse de Bourbon, sa mère, et par Philippe le Bon, duc de Bourgogne. — Pièces relatives à la restitution, par le sire de Chastellux, de la place de Brèves, prise par son bâtard. — 1432. Correspondance de Perrinet Grasset et des comtes de Nevers avec le Conseil du duc à Dijon au sujet des atteintes portées par le premier aux trèves précédentes. — Adhésion donnée par le comte de Clermont à l'appointement arrêté à Mâcon pour empêcher le retour des hostilités.

B. 11918. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 9 pièces, papier; 3 sceaux.

1433-1435. — Négociations. — Bourbonnais, etc. — Correspondance de François l'Aragonais, capitaine bourguignon, avec le Conseil ducal au sujet de la prise de Marcigny-sur-Loire. — Consentement donné par le comte de Clermont à la prolon-

gation des trèves des 3 novembre 1433 et 3 janvier suivant. — 1434. Projet d'arrangement « pour entretenir la bonne amour et affinité » entre les ducs de Bourgogne et de Bourbon. — Lettres de Charles, duc de Bourbon, qui, adhérant aux conférences tenues à Pont-de-Veyle, sous la médiation du duc de Savoie, s'engage à maintenir les trèves vis-à-vis du duc de Bourgogne, afin d'arriver à une pacification des débats qui les divisent. — Adhésion semblable donnée par le duc Philippe le Bon. — 1435. Ratification par Charles, duc de Bourbon, et Arthur de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France, des conférences pour la trève en vue de la paix, tenues à Nevers. — Idem, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne. — Promesse d'observer la trève donnée par Perrinet Grasset, capitaine de la Charité et de plusieurs places sur la Loire.

B. 11919. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 2 sceaux.

1285-1331. — Négociations. — Dauphin de Viennois. — Traité passé par la médiation du roi de France entre Robert II, duc de Bourgogne, et Humbert de la Tour, mari d'Anne, fille de Guigues Dauphin, touchant les prétentions du duc sur sa succession. — Ratification de ce traité par le roi Philippe le Bel. — 1331. Lettres de Guigues Dauphin de Viennois à Jean de Chalon, au peuple et aux communes de la comté de Bourgogne, pour les instruire de l'accord ménagé par le roi de France Philippe de Valois, entre lui et Eudes, duc de Bourgogne, touchant la succession de Jeanne de France, comtesse de Bourgogne.

B. 11920. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 6 pièces, papier; 52 sceaux.

1337-1473. — Négociations. — Ducs de Lorraine. Evêques de Metz. — 1337. Convenances entre le roi Philippe de Valois et Aymart du Monteil, évêque de Metz, lequel, sous promesse d'une rente de 400 livres, se reconnait vassal du royaume, et promet de servir le roi envers et contre tous, sauf le pape et l'empereur. — 1365. Mission donnée par le duc Philippe le Hardi à Guillaume de Pailley, gruyer de Champagne, vers le comte de Vaudémont et Arnaut de Cervole. — 1370. Traité de paix conclu entre Robert, duc de Bar, marquis de Pont, et la ville de Metz. — 1393. Convention entre les ducs de Bourgogne et de Lorraine pour la liberté du commerce du sel entre leurs pays respectifs. — 1407. Traité d'alliance entre Jean, duc de Bourgogne, et le duc de Lorraine qui reçoit 2,000 livres de pension. — 1409. Autre entre le duc Jean et Edouard de Bar, marquis de Pont. — 1420. Traité de trève entre le duc Philippe le Bon et Louis, cardinal, duc de Bar. — 1429. Adhésion donnée par le duc de Lorraine au traité de Troyes, conclu entre Charles VII, le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne. — 1423. Traité d'alliance entre le duc Philippe le Bon et Robert de Sarrebruch, sire de Commercy et règlement de leurs rapports avec les ducs de Bar et de Lorraine. — 1431. Correspondance avec le Conseil ducal au sujet du traité conclu entre la duchesse de Lorraine et Jean de Vergy, capitaine de Langres. — Harangues faites à Dijon à René, duc de Lorraine et roi de Sicile, par les ambassadeurs de Naples. — 1436. Traité d'alliance entre le duc Philippe le Bon et René, duc de Lorraine et roi de Sicile. — 1473. Autre traité d'alliance et de confédération conclu par l'entremise d'Yoland d'Anjou, entre Charles, duc de Bourgogne, et René, duc de Lorraine. — Ratification de ce traité par les nobles de Lorraine. — Serments des capitaines des places d'Epinal, Darnay, Charnoz, Amence et Dompierre, d'exécuter les clauses du traité en ce qui concerne les passages.

B. 11921. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 11 pièces, papier; 4 sceaux.

1341-1442. — Négociations. — Ducs de Bretagne. — 1341. Dépêche confidentielle du roi Philippe de Valois à son fils Jean, touchant la conduite de la guerre avec Jean de Montfort pour la succession de Bretagne. — Projet dressé par les évêques de Laon et de Clermont, d'un traité entre le comte de Montfort et Charles de Blois, comte de Penthièvre, pour le règlement de la succession de Jean, duc de Bretagne. — 1400-1415. Jean Tirecoq, écuyer, échanson du duc, est envoyé en Bretagne vers le duc et la duchesse pour certaines choses secrètes. — 1414. Instructions données à Simon Delhoyé, écuyer, envoyé par le duc de Bretagne vers Jean, duc de Bourgogne. — 1423. Traité d'alliance conclu entre Philippe, duc de Bourgogne, et Jean, duc de Bretagne. — 1424. Renouvellement de cette alliance. — 1425. Mémoires et instructions données à Bretagne le Héraut envoyé au duc de Bourgogne. — Envoi de saufs-conduits par le chancelier et le Conseil de France aux ambassadeurs du duc de Bretagne. — 1426. Mémoires et instructions donnés par le duc de Bretagne à son chancelier, envoyé vers le duc de Bourgogne pour l'informer d'une trahison que les Anglais pourchassent depuis longtemps sur sa personne. — Mémoire d'Arthur, comte de Richemont, au chancelier Rolin, sur le renouvellement de l'alliance entre les ducs de Bretagne et de Bourgogne. — Lettre du duc Philippe à ce sujet. — 1431. Mémoires et instructions données à Simon Delhoye et à Philibert de Vaudrey, envoyés par le duc de Bretagne à celui de Bourgogne. — 1442. Traité d'alliance entre François, duc de Bretagne, et Philippe le Bon, duc de Bourgogne. — Pouvoir donné par le duc de Bourgogne à Jean Joffroy, doyen de Vergy, et à Jean de Salins, envoyés par le duc Philippe en Bretagne pour renouveler le traité d'alliance.

B. 11922. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 21 sceaux.

1359-1360, du 10 au 20 mars. — Négociations. — Angleterre. — Traité de Guillon, conclu entre Edouard III, roi d'Angleterre, et le duc Philippe de Rouvres, par lequel,

moyennant une somme de 200,000 moutons d'or, il évacue la Bourgogne et accorde une trêve de trois ans. — Ratification de ce traité par le roi d'Angleterre. — Promesse d'observer le traité donnée par Lionel, comte d'Ulvester, et Edmond, fils du roi ; Henri, duc de Lancastre ; Thomas, comte de Warwick ; Robert, comte de Suffolk ; Henri, sire de Percy ; Gauthier, sire de Mauny ; Guy de Brienne ; Renaud de Cobham et Jean Chandos. — Lettres de Jacques, Hugues et Henri de Vienne, Hugues et Guillaume de Montagu, Gibaut de Mello, Guillaume de Senecey, Jean de Sombernon, Guy de Frolois, Geoffroy de Blaisy, Simon de Châteauneuf, Jean de Montmartin, Guillaume de Pailley et Girard de Thury, chevaliers ; de Hugues Aubriot, Poinsart Bourgeoise et Guillaume de Marcilly, bourgeois de Dijon ; Guyot-Fournier, bourgeois de Semur ; Jean, Baudry et Hugues de Clugny, bourgeois de Beaune, qui se portent ôtages et garants du traité. — Ratification du traité par le duc de Bourgogne. Ces deux dernières lettres sont cancellées. — Lettres du roi d'Angleterre, contenant règlement pour le commerce extérieur des Bourguignons durant la trêve. — Obligations souscrites par l'évêque de Châlon, les villes d'Autun, de Dijon, de Montbard, de Semur, de Châlon, l'abbaye de Tournus, d'exécuter, en ce qui les concerne, les clauses du traité. — « Ordonnance faite sur le giet et lévation des 200,000 moutons. »

B. 11823. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 4 sceaux.

1360. — Négociations. — Angleterre. — Traité de Guillon. — Frais d'Othe de Granson et de Jacques de Vienne, envoyés par le duc Philippe de Rouvres vers le roi d'Angleterre, pour certaines besognes touchant l'honneur et profit du duc et du duché. — Instructions qui leur sont données. — Nouvelle confirmation du traité par Edouard III. — Obligation souscrite par Eudes de Grancey, sire de Pierre-Pont, de transporter à ses risques et périls, de Dijon à Saint-Omer, la somme de 58,000 moutons d'or, due au roi Edouard III. — Pouvoir donné par ce prince au gouverneur et au trésorier de Calais pour recevoir cette somme. — Obligation de Jean Berruyer, écuyer, procureur du duc, de verser cette somme au jour nommé. — Quittance donnée par les délégués du roi d'Angleterre. — Caution donnée par cinq membres du Conseil ducal, à Poinsart Bourgeoise, d'une somme de 500 florins, avancée pour le terme de 200,000 moutons. — Promesse solennelle, souscrite par une troupe d'Anglais, qui avaient pénétré en Bourgogne, d'observer la trêve jurée avec le roi Edouard III. — Quittance de 2,000 moutons, donnée par Nicole de Taulvich, commissaire du roi d'Angleterre. — Commission donnée par le duc Philippe de Rouvres, à Gérard de Montigny, grand prieur de Champagne, et à Jacques de Vienne, sire de Longvy, de se rendre près du roi d'Angleterre pour se plaindre des infractions à la trêve. — Mandement du roi Jean, pour la restitution, sur la demande du prince de Galles, à Pierre de Landiras, des terres de Massingy et d'Ampilly, saisies sur son père. — Mandement du roi Edouard, qui, en considération des dommages faits dans le duché par ses troupes, quitte 12,000 moutons sur les 200,000 du traité ; qui nomme Guillaume de Grantson et Nichole de Tauvich, chevalier, pour recevoir, en son nom, les obligations des prélats, nobles et villes, d'exécuter les clauses du traité ; — qui alloue 12,600 moutons d'or à Guillaume de Grantson, et 4,000 à son collègue, à prendre sur les termes des 200,000 échus. — Lettres du duc Philippe de Rouvres, qui institue Poinsart Bourgeoise receveur du subside des 200,000 moutons. — Instructions « comment sera levé le subside octroyé au pays de Bourgogne », pour payer au roi d'Angleterrre les 150,000 moutons d'or, reste des 200,000 dus par le traité de Guillon. — Nouvelle obligation pour le paiement de cette somme, souscrite à ces deux commissaires par les nobles et bourgeois signataires de la première. — Compte de Jacot Grivot, receveur du subside des 200,000 moutons dans le ressort des prévôtés de Nuits, Vergy et Chaux.

B. 11924. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 8 sceaux.

1361-1362. — Négociations. — Angleterre. — Traité de Guillon. — Quittance de 40,000 moutons d'or, donnée par les commissaires du roi d'Angleterre Edouard III. — Délégation de 10,000 florins, donnée par ce prince à Othe de Grantson, à prendre sur les termes échus des 200,000 moutons. — Mandement du duc Philippe de Rouvres pour la levée d'un subside destiné à parfaire le paiement de ce qui reste dû de ces 200,000 moutons et délivrer les ôtages retenus dans les prisons du roi d'Angleterre. — Pouvoir donné par Edouard III à Jean de Vindale, de recevoir, des mains du duc de Bourgogne, les lettres d'obligation des 57,000 moutons qui restent dus. — Autre, pour recevoir un prochain terme de 40,000 moutons. — Promesses souscrites par les seigneurs et bourgeois « hostagiés » de retourner à Calais se constituer prisonniers en cas de non-paiement des sommes restant dues. — Ratification du traité de Guillon par le roi Jean à son avénement au duché de Bourgogne. — Mandement du même qui continue Poinsart Bourgeoise dans la charge de receveur des aides des 200,000 moutons. — 1362. Sommation de Jean de Unedale, commissaire du roi d'Angleterre, aux ôtages, de revenir tenir prison à cause du non-paiement des termes échus. — Nouvelle obligation, souscrite par les ôtages. — Mandement du roi Jean, aux ôtages qui ont négligé de retourner en Angleterre, d'avoir à s'y rendre le plus promptement possible. — Le comte de Joigny est nommé pour remplacer Hugues de Vienne, trépassé en Angleterre. — Pouvoir, donné par le roi d'Angleterre au receveur de Calais, de toucher les 40,000 moutons du terme à

échoir. — Quittances des sommes de 40,000, 17,000, 10,000 9,500, 10,000 et 10,000 moutons données par ce prince. — Quittances données à Poinsart Bourgeoise, des sommes payées par lui pour remboursement d'emprunt. — Frais d'ôtage et de conduite des fonds, etc. — Lettre du roi Jean, pour l'imposition en Bourgogne des 12 deniers pour livre, levés dans tout le royaume. — Opposition des Etats du duché, motivée sur ce que le pays est écrasé par ce qui reste des 200,000 moutons. — Mandement du roi, qui, moyennant le consentement des Etats à l'imposition des 12 deniers pendant quatre ans, prend le reliquat du traité de Guillon à sa charge. — Mémoire des officiers du duché de Bourgogne dans un procès au Parlement de Paris, intenté à Poinsart Bourgeoise, pour malversation dans la recette des 200,000 moutons d'or.

B. 11925. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1362-1372. — Négociations. — Angleterre. — Compte de Poinsart Bourgeoise, commis par le duc Philippe de Rouvres et le roi Jean, à recevoir les subsides octroyés « en la duchié de Bourgoingne es ans 1360-1361, pour le paiement des 200,000 moutons dus au roi d'Angleterre par accort fait avec lui. » Compte reçu en présence des commissaires nommés par le roi Charles V et le duc Philippe le Hardi et de plusieurs des « hostaiges. » — Recette faite par les différents bailliages du duché. — La ville de Dijon paie pour sa part 12,510 écus, 2,000 moutons et 2,053 florins. — La recette se décompose ainsi : 66,647 florins de bon poids, 171,354 « escus de Jehan », 34,337 moutons de France, 86 réaux demi, 52 escus de Philippe des derniers, 1,856 francs, 2,200 moutons de Flandres, 2 angres d'or des premiers, 1 double d'or, 64 compaignons de Flandre, 2 papilotes, 14 petits tournois de 18 deniers pièce, et 236 gros viez demi ; — fol. 15. Paiement de 3,000 moutons à Eudes de Grancey, qui, pour ce prix, avait consenti à transporter de Dijon à Saint-Omer, et à ses risques et périls, les 50,000 moutons du premier terme ; — fol. 17. Remboursement de 10,000 florins, prêtés par le comte de Tancarville, gouverneur de Bourgogne. — Paiement de 600 francs à Eudes de Grancey, envoyé en Angleterre vers le roi Jean pour affaire concernant le duc et le pays. — Le duc l'envoie ensuite en Lorraine faire un emprunt. — Don de 1,000 florins à Guillaume de Grantson, pour récompense de services rendus au pays vis-à-vis le roi d'Angleterre. — Paiement de 500 écus à Bertrand Gasc d'Alexandre, pour la solde de 20 hommes d'armes et 200 brigands, retenus par le Conseil pour la garde du duché. — Garnison de 100 hommes d'armes au château de Montbozon. — Indemnité payée à un Anglais qui avait perdu ses chevaux en la campagne du duc, en son host devant Montsaujon, à l'encontre de ses ennemis ; — fol. 22. Richard de Boembert, chevalier, avance 4,000 florins pour racheter Jacques de Vienne et Jean de Rye, maréchal, faits prisonniers en Franche-Comté par la « grant Compagnie. » — Indemnité au sire de Grantson pour voyages près du roi d'Angleterre et perte de chevaux au combat de Brion. — Autres indemnités aux autres ôtages.

B. 11926. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 5 sceaux.

1368-1442. — Négociations. — Angleterre. — Ecosse. — 1368. Mandement de Louis, duc de Berry, lieutenant du roi Charles V en Languedoc, à Jean d'Armagnac, de se transporter en Guyenne et dans les pays cédés au roi d'Angleterre, par le traité de Bretigny, pour en recevoir les appels des sujets de ces pays. — 1397. Paiement de sommes dues à Pierre de la Trémouille et à Wicart de Bours Gilquin, envoyés par le duc en Angleterre. — 1411. Mandement du duc Jean, pour les frais de voyage de Jean de Kernehem, écuyer, envoyé en Angleterre « devers le roy et la reyne dudit pays. » — 1412. Dépêches de Henri, prince de Galles, et de Thomas, comte d'Arundel, à Jean, duc de Bourgogne, pour lui faire connaître que les princes, ses adversaires, ayant offert de grands avantages au roi d'Angleterre, ils prendront parti contre lui pour ces princes. — Lettre de créance du prince de Galles pour un envoyé au duc de Bourgogne. — 1414. Conférences tenues à Ypres et à Saint-Omer entre le duc Jean et les ambassadeurs du roi d'Angleterre. — 1416. Pouvoir donné par le roi Henri V aux ambassadeurs envoyés vers le duc de Bourgogne pour négocier une alliance. — 1418. Mandement du duc pour les frais de trois écuyers d'Ecosse, envoyés par lui en ambassade en Ecosse, devers certains personnages dont on ne fait autre mention. — 1419. Traité d'alliance conclu à Arras après la mort du duc Jean, entre Henri V, roi d'Angleterre, et Philippe, duc de Bourgogne. — 1420. Traité de Troyes, entre Charles VI, la reine Isabeau de Bavière et Henri, roi d'Angleterre. — Ratification de ce traité par le duc de Bourgogne. — 1423. Traité d'alliance entre le duc Philippe et Jean, régent le royaume de France, duc de Bedford. — 1424. Ordonnance de Henri, roi de France et d'Angleterre, qui cède au duc de Bourgogne les comtés d'Auxerre, de Mâcon et de Bar-sur-Seine. — Autre, par laquelle il reconnait la validité des dettes contractées par le duc à son service. — Note sur les causes de la guerre entre la France et l'Angleterre. — 1442. Trève conclue par le Conseil ducal pour tous les pays soumis au duc de Bourgogne, avec le duc d'York, lieutenant général du roi d'Angleterre en France et en Normandie.

B. 11927. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 4 sceaux.

1328-1453. — Négociations. — Flandres. — Pays-Bas. — 1328. Traité d'alliance entre Louis, comte de Flandres et de

Nevers, et Eudes IV, duc de Bourgogne. — 1330. Requête présentée au roi Philippe de Valois, par le comte de Hainaut, au sujet de la mouvance et de la suzeraineté du comté, contestée par la France à l'Empire. — « Escript devisié du cardinal Ambault (de Naples), à maistre Robert de Lorrie, sur les traictiez secrez, entre le comte de Hainaut et le roi de France. » — 1338. Mission dans le pays de Liège, donnée par le duc Philippe le Hardi à Baudoin de Montgardin, chevalier. — 1395. Autre, vers le duc et la duchesse de Limbourg, donnée par le même à Guyot de Longpré, écuyer. — 1398. Autre, à Henri Despierre, envoyé à Hall, sur le fait de la guere de Brabant et de Gueldres. — 1405. Traité d'alliance entre Jean, duc de Bourgogne, Guillaume, comte de Hainaut, et Antoine, duc de Limbourg et comte de Rethel. — 1407. Mission donnée par le duc Jean à Hugues Goldhals, conseiller, de se rendre vers l'évêque de Liège. — 1415. Autre en Hollande, accomplie par Roger de Breauté, chevalier, chambellan du duc Jean. — 1420-1422. « C'est la manière de l'estat des choses avenues entre M. Jean, duc de Bavière, le duc Jean de Brabant, et la duchesse Jacques, sa compaigne. » — 1445. « Avertissement touchant les lettres closes que M. le Dauphin de Viennois a nagaires envoyées à ceulx de Troyes. » — 1453. « Lettres de sentence et pardon (du duc Philippe le Bon) contre les habitants de la ville de Gand, rebelles et désobéissants à l'encontre de leur prince et seigneur. »

B. 11928. (Liasse.) 9 pièces, parchemin; 6 pièces, papier; 8 sceaux.

1330-1414. — Négociations. — Ducs de Savoie. — 1330. — Traité de paix et d'alliance entre Eudes IV, duc de Bourgogne, et Aymon, comte de Savoie. — 1347. Autre, entre le même duc et Amédéé VI, comte de Savoie. — 1348. Renouvellement du même traité à Montréal-en-Auxois. — 1358. Renouvellement de ce traité entre ce comte et Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne. — 1379. Renouvellement du même traité entre le même et Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et Jean, son fils aîné. — 1386. Traité ménagé par le duc de Berry, entre son frère le duc Philippe le Hardi et son gendre le comte de Savoie, Amédée VII, au sujet de la mouvance du château de Clées au pays de Vaud. — 1405. Traité de paix et d'alliance passé entre Jean, duc de Bourgogne et Amédée VIII, comte de Savoie. — 1414. Traité de paix et d'alliance, conclu entre les mêmes à la suite des débats à main armée pour la terre de Montréal. — Ratification du traité par le comte Amédée VIII. — Lettres du duc Jean et mémoires touchant ces débats.

B. 11929. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 11 pièces, papier; 8 sceaux.

1420-1434. — Négociations. — Ducs de Savoie. — 1420. Traité de paix et d'alliance conclu entre Etienne Armenier, président au Parlement de Paris; Jean de Saint-Hilaire, sire d'Auvillars; Etienne de Chenecey et Jacques de Villers, commissaires de Philippe, duc de Bourgogne, et Lambert Oudinet, président du Conseil de Savoie; Pierre Andrenet, sire de Cousant; commissaires d'Amédée VIII, duc de Savoie, à la suite d'incursions à main armée, commises par les gens du duc de Bourgogne en Savoie. — Ratification par le duc de Savoie. — Publication du traité par le bailli de Chalon et le châtelain de Cuisery. — 1422. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie; de Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne; de Jean de Martigny, conseiller du duc et du Conseil ducal, au sujet d'une journée qui devait se tenir à Saint-Claude ou à Romenay, pour lever certaines difficultés du traité précédent. — 1425. Renouvellement du traité d'alliance entre les ducs Philippe le Bon et Amédée VIII. — Bases d'une abstinence de guerre proposée par le duc de Savoie entre le Dauphin et le duc de Bourgogne. — 1426. Prolongation des trèves ménagées par le duc Amédée, entre le connétable de Richemont et les officiers du duc de Bourgogne. — Confirmation de cette prolongation par le duc Philippe. — 1427-1428. Nouvelles prolongations de ces trèves. — 1434. Renouvellement du traité d'alliance entre les ducs Philippe le Bon et Amédée VIII.

B. 11930. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 7 pièces, papier; 2 sceaux.

1443-1467. — Négociations. — Ducs de Savoie. — 1443. — Traité d'alliance et de confédération pour résister aux entreprises des Routiers, conclu entre Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et Louis, duc de Savoie. — 1445. Ordre du duc Philippe le Bon aux gens du Conseil, de faire ouverture de la lettre du traité et d'en faire exécuter la teneur. — 1451. Lettres du Conseil ducal au duc de Bourgogne touchant une entreprise sur Romenay, tentée par les officiers du duc de Savoie. — 1456. Enquête faite au bailliage d'Amont en Franche-Comté, touchant les nobles, nommés au traité d'alliance nouvellement conclu entre le roi de France et le duc de Savoie. — 1467. Renouvellement du traité d'alliance entre Amédée IX, duc de Savoie, le duc Philippe le Bon et son fils Charles. — Ratification du traité par Amédée IX. — Traité d'alliance entre Charles, duc de Bourgogne, et Philippe, comte de Bresse. — Pouvoir donné par le comte à Guillaume de Luyrieux, seigneur de Beaufort, son mandataire.

B. 11931. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1433-1561. — Négociations. — Suisse. — 1433. Acte par lequel les cantons suisses se départent des lettres de défiance que leurs délégués avaient envoyées au duc Philippe le Bon et à ses officiers. — 1444. Traité d'alliance conclu entre Louis, Dauphin

de Viennois et les Ligues suisses. — 1446. Appointement fait par le duc de Savoie, médiateur d'une alliance entre le duc de Bourgogne et les Ligues suisses. — 1467. Traité d'alliance conclu entre les deux puissances. — 1536. Traité de confédération entre les villes de Genève et de Berne. — 1561. Traité de Lausanne entre le duc de Savoie et les Bernois.

B. 11932. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 13 sceaux.

1186-1419. — Négociations. — Allemagne. — Autriche. — Prusse, etc. — 1186. Diplôme de l'empereur Henri VI, portant réglement de ses différends avec Hugues III, duc de Bourgogne. — 1363. Paiement des frais de la mission de Guyot de Morant, sergent d'armes, envoyé par le duc Philippe le Hardi vers l'empereur « son oncle. » — 1380. Autre, de celle de Bertaut de Chartres, envoyé en Prusse et en Hongrie pour la délivrance de certains sujets du duc. — 1387. Idem, de celle du sire de la Gruthuse, pour la Journée tenue à Anvers avec les ambassadeurs d'Allemagne. — 1388. Idem, de celle de Jourdain de Viellechaise, chevalier, envoyé par le duc Philippe le Hardi, « es parties d'Allemagne. » — 1391-1394. Mandement du duc Philippe le Hardi et quittances du paiement des indemnités accordées à Guillaume Brun, sire de Monie; Jean, sire de Sempy; Henri de Baudoncourt; Jean de Brehant et Jacques de Maumes, qui avaient fait le voyage de Prusse. — 1409. Paiement des frais de la mission de Jean, sire de Robbois et de Henri Godhald, envoyés par le duc Jean à Aix, vers les gens de l'archevêque de Mayence. — 1412. Traité d'alliance entre le duc Jean et Louis, comte Palatin du Rhin, duc en Bavière. — Paiement des frais de la mission de Jean de la Rochelle, bailli de la Montagne, envoyé par le duc vers la duchesse d'Autriche, Louis, duc de Bavière, le marquis de Bade et le comte de Vurtemberg. — 1413. Idem, de celle de M. de Villers, envoyé vers la duchesse d'Autriche. — 1414. Idem, de celle de Simon Occlinger, chevalier du pays de Bohême, envoyé à Constance, vers le roi de Hongrie pour « aucunes choses secrètes. » et, en 1418, es parties d'Avignon, vers le roi des Romains. — 1417. Traité d'alliance conclu à Constance entre le duc Jean et l'empereur Sigismond. — 1419. Paiement des frais de la mission donnée par la duchesse Marguerite de Bavière, à Thomas de Grandmont, chevalier, de porter en Allemagne « la nouvelle de la traitreuse et déloyale mort du duc Jean sans Peur. »

B. 11933. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 29 pièces, papier; 1 sceau.

1423-1529. — Négociations. — Allemagne. — Autriche. — Prusse, etc. — 1423. Dépêche des maître et conseils de la ville de Bâle, aux ambassadeurs du duc de Bourgogne, pour s'excuser de ne pouvoir se rendre à la journée assignée à Montbéliard. — 1426. Traité de trêves et d'abstinence de guerre entre les pays de Bourgogne et les comtés de Ferrette et d'Auxais. — Instructions données à Amé Bourgeois, conseiller du duc, envoyé par lui à l'empereur. — 1431. Trèves conclues « pour la révérence du Saint-Concile de Bâle » entre les pays de Bourgogne et les comtés de Ferrette et d'Auxais, appartenant au duc d'Autriche. — 1432. Ratification par Frédéric, duc d'Autriche, de la trève pour deux ans, conclue entre ses officiers et ceux du duc de Bourgogne. — Autre, par l'évêque de Bâle, de la trève conclue avec les mêmes officiers. — 1440. Lettre du maître et des conseils de Bâle à Jean de Fribourg, maréchal de Bourgogne, pour se plaindre des attaques à main armée contre les possessions de l'évêque. — 1444. Traité d'alliance entre Philippe, duc de Bourgogne, et Louis, comte Palatin du Rhin et duc en Bavière. — 1454. Mémoires et instructions données aux ambassadeurs du duc de Bourgogne, pour la journée qui doit se tenir à Montbéliard, à l'encontre du duc d'Autriche. — 1469. Promesse de Sigismont, duc d'Autriche, de payer 10,000 florins sur les 60,000 qu'il doit au duc de Bourgogne. — Traité d'alliance entre les mêmes. — 1475. Articles de la paix conclue entre l'empereur des Romains et le duc de Bourgogne. — 1492. Correspondances, instructions et mémoires concernant le traité conclu à Senlis, entre le roi Charles VIII, l'empereur et l'archiduc, notamment en ce qui concerne le Charollais. — Traité de Cambray entre François Ier et l'empereur Charles-Quint.

B. 11934. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; 1 sceau.

1336-1474. — Négociations. — Le pape. — L'Italie. — 1336. « Demandes par le roy Philippe de Valois, fait au pape, touchant le sains voyage, comme dixmes et autres choses. » — « Ce sont les diligences que le roy a faites pour le sains voyage, monstrées au saint Pèrre quant le roy fut à Avignon. » — Réponses du roy de Maillorque aux propositions du roi de France, touchant le saint voyage. — 1370. Mandement du duc Philippe le Hardi pour le paiement des bateliers qui l'ont amené avec sa suite à Avignon, près du pape. — Mémoire fourni par Oudart Chaseron, chevalier, chambellan du duc, des dépenses faites par lui dans son ambassade près du pape et dans son expédition en Sardaigne. — 1406. Lettres et pièces relatives à l'obligation d'une somme de 6,000 livres, empruntée par les commissaires de la cité de Pise à Jean, duc de Bourgogne. — 1413. Paiement des avances faites par Bertrand Gasc, écuyer, capitaine de gens d'armes, envoyé par le duc Jean vers le duc de Milan. — 1474. Passeport donné par Sforza, duc de Milan, à l'abbé de Citeaux, se rendant à Rome. — Lettres du chancelier Hugonet à l'abbé de Citeaux, touchant cette ambassade, et dépêche de ce dernier au duc Charles, pour lui faire connaître qu'ayant négligé d'envoyer les fonds nécessaires pour le voyage, il s'excuse de l'accomplir.

B. 11935. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 4 sceaux.

1359-1516. — Négociations. — Espagne. — Navarre.— 1359. Conventions pour la remise de Brion, arrêtées à la Chassaigne, entre les commissaires de Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne, et ceux du roi de Navarre. — 1409. — Traité d'alliance conclu entre Jean sans Peur, duc de Bourgogne et Charles, roi de Navarre. — 1415. Mandement du duc Jean, pour le paiement des avances faites par Antoine de Vergy, envoyé par lui vers le comte de Foix et le roi de Navarre « pour aucunes affaires secrètes. » — 1418. Idem, de Jean d'Oliviers, dit d'Yago, conseiller, envoyé vers le roi d'Espagne. — 1516. Traité de paix et d'alliance conclu à Noyon, entre les ambassadeurs du roi François Ier et ceux du roi d'Espagne.

B. 11936. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1265-1397. — Négociations. — Empire d'Orient. — 1265. Diplôme de Baudoin, empereur de Constantinople, qui, voulant maintenir Hugues IV, duc de Bourgogne, dans son projet de prendre la croix pour recouvrer l'empire d'Orient, lui promet une somme de 10,000 livres. — Autre, par lequel il lui donne, en toute propriété, sauf la féauté, le royaume de Salonique et tout ce qu'il pourra conquérir en dehors de cinquante milles autour de Constantinople. — 1304. Ratification de cette donation par Charles, comte d'Anjou, et sa femme, Catherine, impératrice de Constantinople, fille de Baudoin. — 1397. Traité passé en l'île de Metelin, entre Jean, comte de Nevers, et M. de Bar, au nom de Charles, roi de France, et François Gatelupio, seigneur de Metelin, commissaire de Jean Paléologne, empereur d'Orient, par lequel celui-ci cède au roi de France tous ses droits sur l'empire de Romanie, moyennant 25,000 florins et la possession d'un château dans le royaume.

B. 11937. (Liasse.)— 8 pièces, parchemin; 7 pièces, papier; 2 sceaux.

1238-1444. — Négociations. — Les seigneurs. — 1238. Traité ménagé par Thibaut, roi de Navarre, comte de Champagne, et Hugues IV, duc de Bourgogne, entre Guillaume, comte de Joigny, et Miles, sire de Noyers. — 1330. « Convenances de M. Hugues de Bourgogne, chevalier avec Eudes IV, duc et comte de Bourgogne, touchant la délivrance de la prison où le tenaient le marquis de Bade et Jeanne de Montbéliard, nièce dudit Hugues et femme du marquis ». — 1367. Traité entre Jean d'Armagnac et plusieurs hommes d'armes de Gascogne, pour la garde de forteresses et faire la guerre dans le Rouergue. — 1371. Sentence de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui pacifie le débat survenu entre Humbert de Rougemont et Jean de Blaisy, au sujet de la mort de Garnier, cousin de Jean. — 1407. Promesse du maréchal de Boucicquaut, de servir fidèlement Jean, duc de Bourgogne, sauf contre le roi, le Dauphin, son oncle et ses frères. — 1409. Traité d'alliance entre le même prince et Archambaud, comte de Foix. — 1411. Autre, avec Guillaume, comte de Tancarville, vicomte de Melun, connétable de France. — Autre, entre le duc Jean et Archibald, comte de Douglas. — 1437. Traité et correspondance entre Jean de Bourgogne, comte d'Etampes, gouverneur des marches de Picardie pour le duc de Bourgogne, et Etienne de Vignoles, dit la Hire, comte de Longueville, lieutenant du roi aux marches de Beauvoisis, pour l'évacuation de certaines places et la liberté de commerce entre les deux pays. — 1444. Traité par lequel le duc Philippe le Bon rend la terre d'Hauraincourt au sire de Commercy, lequel lui abandonne, en toute propriété, le château de Chavancey.

B. 11938. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 15 sceaux.

1332-1402. — Négociations. — Missions diplomatiques, etc. — 1332 à 1347. Quittances de sommes reçues pour indemnités de voyages, données : par Hugues d'Arbois, sires en lois, mandé par le duc Eudes IV, pour ménager un accord entre le sire de Montfaucon et celui de Montmartin; — par Simonet le Arant, envoyé en Lombardie; — par Perrenot le Cornu, envoyé à Philippe de Bourgogne au siége d'Aiguillon pour lui porter de l'argent. — 1361. Mandement du duc Philippe le Hardi, et quittances pour le salaire : de Jean des Ysles, chevaucheur, envoyé par lui vers le roi de Navarre; — 1366 de Jean de Lussan, écuyer d'écurie, envoyé à Jean d'Armagnac pour plusieurs besognes; — de Perrin Cottel, huissier d'armes du duc, envoyé en mission à Nevers, à Joigny, etc.; — 1374, de Jean de Villerez, clerc, qui accompagna le duc au voyage d'Avignon; — 1383, de Poinsot, portier de la duchesse, qui lui apporta la nouvelle de l'heureuse rencontre du sire de la Trémouille avec un Anglais; — d'Olivier de Jussey, chevalier, chambellan, revenu du voyage de Barbarie, et de Jordain des Hommes, chevalier, envoyé en mission; — de Hue Secretin, envoyé à Avignon, et de là en Lombardie « pour aucunes besognes qui grandement touchoient le duc »; — 1391, de Jean de Sainte-Croix, chevalier chambellan; — 1393, d'Olivier, évêque de Chalon, envoyé en Savoie pour le fait de certaines besognes; — 1394, de Gérard Basant, chargé par la duchesse d'entretenir le duc de l'achat d'une terre en Franche-Comté.

B. 11939. (Liasse.)— 36 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 18 sceaux.

1408-1419. — Négociations. — Missions diplomatiques. — Mandements et quittances annexées des sommes payées par ordre de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, à : — 1408,

Albin de Brimeu, échanson ; — 1410, Guyot de Cornoy, Gauthier de Passac ; — 1413, Robert Lejeune, conseiller ; — 1415, Jean, sire de Toulonjon ; — 1416, Colart Legrand ; — 1418, Jean Tirecoq, écuyer et échanson, Antoine de la Marche, chevalier, Huguenin Sabertier et Henri de Chassenay, écuyers, envoyés en certains lieux secrets ; — 1409, Jean de Thevenon, écuyer, conseiller chambellan, pour le même sujet ; — Rolant du Bois, envoyé en certaines places de Flandres ; — 1410, Jean de Couberjon, envoyé en Flandres vers le duc pour lui annoncer la venue de la duchesse d'Autriche ; — 1411, Jean de Neufchâtel, sire de Montagu, envoyé par la duchesse en Flandres ; — Amé Bourgeois, serviteur du duc de Lorraine, envoyé par le duc à la duchesse pour lui annoncer la prise de Ham ; — 1414, Thierry le Roy, maître des requêtes de l'hôtel du duc, envoyé par le comte du Charollais à son père, de Flandres en Bourgogne, pour certaines grandes affaires ; — 1415, Robert de Bailleux, conseiller, chargé de plusieurs missions en France et en Flandres. — 1415-1419. Mandements du duc Jean pour le salaire des chevaucheurs, chargés de porter ses ordres à ceux de ses principaux officiers — pour le paiement des indemnités dues à Jean de la Keytulle, conseiller, qui faisait partie de l'ambassade envoyée par le duc et la duchesse de Brabant, après la mort de son mari tué à la bataille d'Azincourt, afin de la « conforter de cette doloreuse mort », régler l'administration du pays et la mainbournie de leurs enfants mineurs ; — 1418, à Henri de Champdivers, chevalier, mandé à Montbéliard ; — à Regnault, vicomte de Murat, chambellan, et Henri de Chassignes, échanson, envoyés en Languedoc au comte de Foix ; — 1417, à Antoine de Toulongeon, Guillaume d'Igny, Guy Gelinier, conseillers, et Isambart, secrétaire, ambassadeurs vers le roi d'Angleterre pour le « traictié de paix ».

B. 11940. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 2 sceaux.

1424-1507. — Missions diplomatiques. — 1424. Mandements du bailli de Mâcon, pour le paiement des bateliers, chevaucheurs, employés lors de l'invasion du Mâconnais par les « Arminacs » et le siége de la tour de Solutré. — 1428. Quittance de l'indemnité payée à Jacques de Villers, chambellan, qui avait accompagné le maréchal de Bourgogne à la journée de Montbéliard. — 1433. Etat des sommes payées par le receveur général des Aides « pour les voyages et messaigeries faites pour les besongnes du duc » aux mois d'août, septembre et octobre. — 1445. Frais du message envoyé au maréchal de Bourgogne pour l'avertir du dessein des Ecorcheurs, de pénétrer par Montbéliard dans le comté de Bourgogne. — 1464. Avis, donné au conseil, des maux causés par les gens de guerre qui traversent la Bourgogne pour aller contre le Turc ; — que le duc de Berry s'est retiré en Bretagne où on l'a proclamé régent de France ; — 1465-1466, de celui de l'arrivée des Lombards dans le Lyonnais. — 1474. Mandement du Conseil ducal pour le paiement des sommes dues à Antoine, sire de Montjeu, chevalier, envoyé par le duc en Italie. — 1490. Demande de secours adressée au roi Charles VIII, par la veuve de Gillet le Mouleur, chevaucheur de l'écurie du roi Louis XI, qui, envoyé en Espagne réclamer au sire de Saint-Germain les galères de Bretagne qu'il avait capturées, avait été tué au retour par les gens de ce seigneur. — 1492. Remboursement, au receveur Jean Jeannaut, du salaire des espions envoyés en Allemagne. — 1506. Mandement de Louis de la Trémouille, gouverneur de Bourgogne, pour le même objet. — Message envoyé au comte de Nevers. — 1507. Rôle du salaire des chevaucheurs et espions employés par le gouverneur de Bourgogne.

B. 11941. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1444-1458. — Missions diplomatiques. — « Parties payées, tant de voyages et messageries, que autres cy après déclarées » par Jean de Visen, receveur général de Bourgogne, par l'ordonnance du Conseil ducal, pour les besognes et affaires du duc. — Fol. 1. Jean de la Motte, serviteur du receveur, est envoyé porter les payes aux capitaines picards, afin qu'ils ne fassent dommages au retour sur les terres du roi. — Port des lettres de convocation des nobles, religieux et bourgeois, aux Etats du Comté et d'Auxonne. — Fol. 4. Message adressé à M. de la Trémouille, étant près du duc, pour savoir quelle réception devra être faite à la Dauphine, si elle traverse la Bourgogne. — Fol. 7. Michaud d'Essertenne, écuyer, est envoyé préparer le passage de la troupe du bâtard d'Armagnac hors des pays du duc. — Fol. 10. Message envoyé à l'évêque de Chalon pour le prier de revenir à Dijon avec l'évêque de Besançon, et rapporter les lettres closes par lesquelles le roi d'Angleterre signifie à celui de France son mariage avec la fille du roi de Sicile, etc.

B. 11942. (Registre.) — In-folio, 321 lettres reliées ensemble.

1350-1597. — Correspondance. — Recueil de lettres missives adressées au Conseil, à la Chambre des comptes et à leurs officiers. — La 1re, 1350, de Robert, seigneur de Châtillon-en-Barois, à la Chambre des comptes, touchant la collation de l'hôpital d'Arceau ; — la 7e, 1404, de la Chambre des comptes, au sujet de l'inventaire des joyaux, dressé après la mort de la duchesse Marguerite de Flandres ; — la 9e, 1405, de Jean Chousat : le duc Jean, avant son partement d'Arras pour la Flandre, a envoyé une ambassade au roi touchant le fait de la guerre. — Relation, par le même : de l'arrivée du duc à Paris ; des représentations faites par Jean de Nesle

au Dauphin sur le petit déportement du roi; des rassemblements de guerre; et de la fuite du duc d'Orléans et de la reine à Melun « bien courrouciez et esbays des faiz de Monseigneur» ; — la 11e, 1405 : le duc a, près de lui, 4,560 lances, qui lui dépensent « que c'est une orreur de le dire »; les princes amusent le duc par leurs délais; mais celui-ci, qui veut soulager le pays, les a sommés d'en finir; la Reine a quitté Melun pour revenir à Vincennes, où le duc va au-devant d'elle ; — la 13e: le duc ayant invité les chambellans du roi à dîner, les ducs d'Orléans et de Berry ont fait rompre l'invitation sous de futiles prétextes.— On va au Conseil tout armé, aussi la besogne est taillée de mal aler; — la 14e, 1406, lettre du duc Jean au châtelain d'Aignay, pour lui demander de l'argent à cause du mariage de trois de ses filles avec le duc de Ponthieu, le comte de Clèves et le comte de Penthièvre; — la 18e, 1411, de Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne, touchant la pension de Jean de Chalon, chanoine de la Sainte-Chapelle, physicien du duc, de la duchesse et de leurs enfants; — la 20e, 1412, injonction au châtelain de Montréal d'apporter à Dijon tout l'argent dont il peut disposer, à cause des nécessités de la guerre; — la 22e, 1413 : ordre du duc Jean, à Richard de Chancey, de donner l'argent nécessaire au bailli de la Montagne qu'il envoie vers les princes du Rhin; — la 24e, 1413, lettre de Jean de Saulx, chancelier de Bourgogne, à la duchesse : Il lui apprend la fuite du duc, de Paris, et sa retraite en Flandres. — La 26e : Guillaume de la Rochette, bailli de Châtillon, informe le Conseil d'une attaque tentée par les Armagnacs sur la ville de Châtillon ; — la 32e, 1417 : Jean Chousat annonce la surprise de Paris par le duc de Bourgogne, la prise du connétable et la fuite du Dauphin ; — rapport fait au duc sur la tentative faite par le Dauphin pour recouvrer Paris; — liste des gens faits prisonniers à cette occasion, et de ceux qui sont morts; — la 34e, lettre, de Jean Vignier, au Conseil ducal, sur la capitulation de Nogent; — la 36e, du seigneur de Toulongeon et de Jean Fraignot, à la duchesse de Bourgogne, pour l'informer de la reddition de Troyes au roi et au duc de Bourgogne ; — les 37e et 38e, lettres de Dreux Maréchal au Conseil, touchant les entreprises du chancelier pour soustraire la ville de Lyon à l'influence des Armagnacs ; — le 38e (bis), 1421 : le duc Philippe le Bon rapporte au Conseil son entrevue à Montréal avec Henri V, roi d'Angleterre. Ils sont convenus d'assiéger plusieurs villes occupées par les rebelles et préjudicielles à la ville de Paris; il mande tous ses gens de guerre et lui recommande d'en presser le rassemblement; — la 41e, 1423 : mandement du duc au bailli de Dijon, de lever des gens de guerre pour faire lever le siége de Cravant; — la 42e, 1424, injonction du duc aux gens du clergé de contribuer aux dépenses nécessitées par le siége de la Bussière et de la Roche de Solutré en Mâconnais; — la 43e, lettre de Marguerite, duchesse de Bavière, à sa sœur Catherine, duchesse d'Autriche : elle la prie d'intervenir pour faire mettre en liberté un de ses écuyers arrêtés par des ennemis aux environs de Bâle; — la 46e, 1425 : de Jean Guenot à Catherine, duchesse d'Autriche: — Nouvelles du débat entre le duc Philippe, le duc de Glocester et Jacqueline de Bavière. — Nouvelles de Bretagne dont le duc, à l'instigation du connétable de Richemont, s'est déclaré pour le Dauphin; — la 48e : Philippe le Bon mande au Conseil ducal le succès de la bataille de Zériczée, sur les partisans de Jacqueline de Bavière; — la 55e, 1427, lettre d'Amédée VIII, duc de Savoie, au Conseil ducal, touchant la trève; — la 58e, 1428: plaintes du Conseil ducal aux gens de Basle relatives à des incursions armées sur le comté de Bourgogne; — la 64e, 1430 : lettre du maréchal de Toulongeon au Conseil; le duc de Bar, à grande puissance, menace Chaumont; il y aura bataille, prière de lui envoyer de l'argent; — la 65e, du Conseil de Ponthieu au duc : prière de modérer une aide mise sur le pays, au grand préjudice de la culture, laquelle, au moyen de la trève, commençait à reprendre ; — la 68e, 1431 : le duc Philippe transmet au chancelier Rolin la plainte des gens de Basle, touchant les incursions du nommé Pupellin de Franche-Comté ; — la 72e, du Conseil au chancelier, touchant la garde de la place de Chaource ; — la 80e : avis donné par Durand de Masilles aux gens du Conseil de l'attaque de Marcigny-les-Nonnains par le comte de Clermont, Rodrigues de Villandras, et le bailli de Lyon ; — la 84e : avis transmis par le prince d'Orange, de la prise de Marcigny par les gens du Dauphin et de leurs projets d'invasion du Charollais ; — la 90e, autre par les habitants de Châtillon-sur-Seine, de la prise du bourg de Mussy-l'Evêque par escalade ; — la 96e, autre du comte de Nevers, au chancelier Rolin, touchant les entreprises des gens du Dauphin sur Decize ; — la 100e : Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, demande au Conseil d'augmenter la garnison du château de Lusey ; — la 103e : Philibert de Châtillon-sur-Seine réclame au chancelier des secours en hommes pour résister aux ennemis qui ont brûlé Pothières ; — la 104e : ordre du Conseil à Guy de Bar, de renforcer la garnison de Châtillon ; — la 113e : avis donné par le duc Philippe le Bon, de la prochaine venue du maréchal de Bourgogne, avec des troupes pour rebouter les ennemis qui ont envahi le duché ; — la 117e, lettres d'Erard du Châtelet au Conseil, pour l'informer que la guerre que lui fait A. de Vergy le force à user de représailles ; — la 121e, dépêche de l'abbé de Vézelay au Conseil, pour lui annoncer le succès de ses démarches auprès du Concile de Basle, pour amener la délivrance de messagers arrêtés par les gens du duc d'Autriche et du comte de Montbéliard ; — la 122e, lettres du chancelier Rolin et du capitaine d'Auxerre, au sujet du ravitaillement de cette ville bloquée par les ennemis ; — la 131e : le chancelier Rolin annonce au sire de Va-

rambon l'arrivée du maréchal de Bourgogne et du comte de Vaudémont à Sainte-Menehould, et se plaint des désordres commis à Beaune par les gens de sa compagnie; — la 140e: le même fait connaître au Conseil les motifs qui ont déterminé la défense des places de la Loire, à cause des infractions commises à la trève; — les 143e et 151e, dépêches du même aux Pères du Concile et aux magistrats de Basle, pour les prier d'intervenir auprès des officiers du duc d'Autriche et du comte de Montbéliard, pour l'observation des trèves; — la 148e, avis du même au Conseil, sur l'incursion des ennemis à Manlay; — les 155e et 157e, avis donné par les capitaines d'Auxerre et de Noyers, des dégats causés par les ennemis aux environs de ces villes; — les 158e et 161e, avis transmis par le Conseil à Girard de Bourbon, chargé de la garde du duc de Bar au château de Bracon et aux magistrats de Salins, touchant des projets pour enlever les prisonniers; — les 159e et 160e: plaintes des capitaines de Noyers et de Chablis au Conseil, touchant les infractions à la trève, commises par les Armagnacs; — la 169e, lettre du Conseil de l'évêque de Langres, à ce prélat, au sujet des propositions faites par le sire de Vergy pour entrainer la ville de Langres dans sa querelle avec le sire de Châteauvilain; — la 171e: lettre du président et des Pères du Concile de Basle se plaignant au Conseil ducal des entreprises du capitaine de Montsaugeon et du bâtard de Vergy, sur les terres de la dame de Montbéliard; — les 179e, 180e, 188e et 189e: 1432, Guillaume de Châteauvilain se disculpe, auprès du Conseil ducal, du pillage de Montsaugeon, après la détrousse des troupes du sire de Varambon à Prauthoy; — la 201e, lettre de Jean de Dinteville, capitaine de Bar-sur-Seine, aux gens du Conseil, pour se plaindre de la non observation des trèves par les ennemis; — les 205e et 209e, avis donnés par les habitants d'Is-sur-Tille, au Conseil ducal, de l'attaque qu'ils ont subie de la part des gens de M. de Châteauvilain; — la 214e, lettre du connétable de Richemont, aux gens du Conseil, touchant l'observation des trèves; — la 215e, autre du duc Philippe, pour le paiement de l'indemnité due à l'archevêque de Besançon, envoyé en ambassade à Rome, auprès du pape; — la 216e, autre, pour annoncer la nomination de Pierre de Charny comme gouverneur de Bourgogne; — la 218e, 1434, avis donné par Antoine de Vergy, d'une course du sire de Châteauvilain et des gens de Langres, autour de Montsaugeon; — la 220e, copie du mandement du roi Charles VII, qui, vu la soumission faite par Guillaume de Châteauvilain, l'autorise, s'il lui plait, à ne point faire la guerre au duc de Bourgogne, de qui il tient plusieurs terres; — lettres de défiance d'Antoine de Vergy et du sire de Châteauvilain; — la 222e, 1434, lettres du duc Philippe aux gens de son Conseil, touchant la rançon du duc de Bar et les monnaies; — la 223e, 1435, lettre de créance écrite entièrement de la main de ce prince; — la 225e, 1436, lettres des gens du Conseil au duc pour l'informer de la découverte d'un projet des Anglais, de s'emparer du château de Noyers; — la 226e, 1437, lettre de Lahire au comte d'Etampes, au sujet de la prise du château d'Arson; — la 227e, dépêche des gens du Conseil de Lorraine au duc de Bourgogne, touchant la rançon du duc de Bar; — la 232e: le duc fait connaître au Conseil le résultat de son entrevue avec les ambassadeurs du roi, touchant la monnaie, et auxquels il s'est plaint du tort que lui faisait la faiblesse des monnaies forgées dans les ateliers royaux; — la 234e, 1438, lettre, touchant le versement des 10,000 ducats dus par le duc de Savoie; — la 240e, 1441, le duc de Savoie mande à son cousin de Bourgogne qu'il a fait mettre en liberté un de ses chevaucheurs qu'on avait arrêté sans droit; — la 247e, 1449, mandement d'Agnès de Bourgogne, duchesse de Bourbon, pour la réception de 60 queues de vin destinées à sa boisson, à celle de Jeanne de France et de ses enfants; — la 250e, 1450: Jean Singet, scelleur au Parlement, mande aux gens des Comptes: les officiers du roi, à Langres, ont été marris de la réponse qu'il leur a apportée; le Parlement est entièrement absorbé par le procès entre le duc de Bourbon et le comte de Montpensier; la Normandie est aux trois quarts conquise; Gilles de Bretagne est mort enragé de la détrousse des Anglais; — la 251e, 1470: Boniface écrit à Jean de Sercey, touchant la délivrance de Girard de Plaine, président de Bourgogne, arrêté par les officiers du roi; — la 252e, 1451, lettre du duc Philippe aux gens du Conseil, touchant l'aide de 30,000 livres octroyée par les Etats, moyennant l'abolition d'une crue sur le vin; — la 256e, 1455 (?), minute d'une lettre écrite au duc Philippe par le neveu du comte de Louffe, pour l'informer des alliances du Dauphin et du duc d'Autriche contre lui; — la 258e, relation de la bataille de Saint-Alban, en Angleterre, entre les partisans des deux Roses, bataille où le duc de Sommerset est tué et le roi Henri VI fait prisonnier; — la 259e, lettre du chancelier Rolin aux gens du Conseil, touchant les vexations auxquelles les gens du Châtillonnais sont en butte de la part des officiers du roi; — la 260e, 1460, lettre de recommandation de la duchesse Isabelle de Portugal, en faveur de Jacques de Villers, échanson, nommé capitaine de Chaussin; — la 261e, 1464, de Jean, évêque de Tournay: l'intention du duc est qu'on mette dans toutes les églises un tronc fermé à trois clefs pour recevoir les offrandes pour la croisade; — la 262e: « Poins et articles touchant le voyage de Turquie », sur lesquels le duc demande avis au Conseil; — la 264e, 1467: Philippe le Bon annonce au Conseil sa victoire sur les Liégeois; — la 267e, 1471: Jean de Molême, secrétaire du duc Charles, rend compte au Conseil des opérations du duc autour d'Amiens; — la 271e, 1476, injonction du duc à la chambre des Comptes, de mettre Jacques Monnot en possession du contrôle du grenier à sel de Nuits; — apostille de la main du duc; — la 273e, 1477,

lettre de Louis XI, qui donne à Craon les meubles qui garnissaient l'hôtel ducal à Dijon; — 1478, autre, par laquelle il mande à la chambre des Comptes de rassembler tous les titres dont il peut avoir besoin, pour soutenir ses droits contre le duc d'Autriche; — la 281°, 1483, lettres du roi Charles VIII à la chambre des Comptes, pour faire mettre Philippe de Hochberg en possession de la châtellenie de Pontailler; — la 286°, 1484, autre, qui maintient Hugues de Vers, secrétaire du sire de Châtel-Guyon, en possession de la clergie du bailliage d'Aval, au comté de Bourgogne; — la 288°, 1436, autre, par laquelle il annonce la prise de Thérouanne et la reprise des hostilités par l'archiduc Maximilien; — la 289°, 1486, manifeste de l'empereur Maximilien au roi Charles VIII, pour l'engager à réparer les torts de son père et à éloigner du gouvernement la dame de Beaujeu et le sire d'Esquerdes; — réponse de Charles VIII; — réponse de l'Université de Paris au manifeste de Maximilien; — les 291° et 292°, rapport fait à la chambre des Comptes par Jacques Gastereaul, envoyé en cour poursuivre, contre certains puissants personnages, la révocation de lettres de dons à eux faits; — la 296°, 1487, lettre de Jean Regnault à la Chambre, pour lui donner des nouvelles de la Flandre et de la Bretagne; — la 301°, 1494, ordre du roi Charles VIII à la Chambre, de faire rendre compte aux héritiers de Jean Riboteau, receveur général de Bourgogne; — 1496: Nicolas Bouesseau, député par la Chambre au roi Charles VIII, rend compte de la harangue qu'il lui a adressée au sujet de la multiplicité de ses dons; — la 304°, 1497, ordre d'assembler les Etats du duché; — la 306°, 1514, ordre du roi Louis XII à la Chambre, d'acheter 50 poinçons de bon vin, pour parfaire les 100 de son crû, promis au roi d'Angleterre; — la 307°, 1531, ordre du roi François Ier, aux gens des Comptes de réunir au domaine, par suite d'abus et malversation, les terres domaniales cédées à la marquise de Baugé; — la 309°, 1560: Charles IX annonce à la Chambre la mort de son frère le roi François II, et son accession à la couronne; — la 312°, 1586, dépêche de M. de Chabot-Charny, lieutenant général en Bourgogne, touchant la vérification du traité de la composition de la ville d'Auxonne; — la 310°, 1585, lettre du roi Henri IV, pour informer la Chambre du don des revenus du péage de Mâcon, fait au comte de Soissons; — la 321°, 1597: Catherine de Bourbon, sœur du roi Henri IV, presse la vérification d'un édit de création de receveur du taillon, dont la finance lui a été accordée; — 1585, avis donné par le duc de Mayenne à M. de Saint-Riran, gouverneur de Beaune, de sa prochaine visite de la place.

B. 11943. (Registre.) — In-folio, 398 pièces reliées en volume.

1606-1768. — Correspondance. — Recueil de dépêches, pour vérifications d'édits et lettres patentes, et lettres missives adressées à la chambre des Comptes et à ses officiers: — la 1re, 1606: Sully mande à la Chambre le don de la terre de Saunières, fait par le roi à la dame du lieu; — la 2°, 1607, quittance donnée par Henriette de Balzac, marquise de Verneuil; — la 3°, 1628, rapport fait par les députés de la Chambre, en Cour, touchant leur entrevue avec le surintendant des finances et leurs démêlés avec le Parlement; — la 13°, 1672, avis donné par Louis XIV, de la réduction des officiers du Bureau des finances; — la 16°, 1627, reproches faits par M. d'Effiat à la Chambre de n'avoir point encore vérifié l'édit de création de nouveaux officiers aux greniers à sel de Bresse; — la 17°, 1628: Louis XIII mande l'envoi d'un courrier, chargé de poursuivre et de rapporter l'enregistrement d'un édit sur le sel; — la 20°, 1630, injonction du roi Louis XIII, de procéder à l'enregistrement de l'édit des élections; — la 21°, nouveau commandement à cet effet; — la 22°, 1630: les députés de la Chambre, en cour, mandent qu'il est nécessaire de tenir secrètes leurs communications; l'affaire de M. de Serrigny va mal, bienheureux s'il en retire sa tête; nouvelles de l'édit des élections; — la 32°: le roi Louis XIII mande qu'il a disposé des biens du duc de Montmorency, exécuté pour trahison, en faveur de la princesse de Condé et des duchesses d'Angoulême et de Ventadour; — la 36°, 1633, offres de services à la Chambre, de la part de M. de Rancé; — la 40°, 1634: Henri de Bourbon, prince de Condé, mande qu'il a obtenu mainlevée pour le paiement de leurs gages; — il promet de servir la Chambre à l'occasion des nouveautés dont elle est menacée; — la 46°, 1636: Louis XIII remercie la Chambre de ses offres de pourvoir à la subsistance de 250 hommes de pied durant deux mois; — la 48°, reproches par le même du refus de la Chambre, de contribuer aux réparations de la fortification de Dijon; — la 50°, 1637, invitation de continuer cette année leur allocation pour la subsistance des troupes; — la 61°, 1639, envoi de l'édit de création de trois nouveaux officiers à la chambre des Comptes; — la 84°: M. d'Emery, surintendant des finances, remercie la Chambre de ses compliments à l'occasion de sa nomination; — la 86°, 1468, remerciments adressés par M. de la Meilleraie, au sujet des compliments de la Chambre touchant sa nomination; — la 87°: Louis XIV annonce à la Chambre le gain de la bataille de Lens; — la 88°, 1649: Louis, prince de Condé, annonce à la Chambre la flatteuse réception faite par le roi et la reine à sa députation; — la 91°: César, duc de Vendôme, promet à la Chambre de lui faire obtenir de la Cour la grâce qui lui a été promise; — la 92°, lettre du roi Louis XIV, qui annonce l'arrivée du duc de Vendôme, nommé gouverneur de Bourgogne; — la 95°: Gaston, duc d'Orléans, remercie la Chambre de ses compliments à l'occasion de la naissance de son fils; — la 96°: Louis, prince de Condé, remercie la Chambre de ses félicitations touchant sa mise en

liberté ; — la 99e, 1651 : le duc d'Epernon remercie la Chambre de ses félicitations à l'endroit de sa nomination comme gouverneur de Bourgogne ; — la 102e, dépêche du roi qui annonce la nomination de M. de la Vieuville, comme surintendant des finances ; — la 106e, 1614, autre, relative à la nomination de Mr d'Amanzé, lieutenant général en Bourgogne ; — la 111e : Louis XIV annonce la prise de Landrecies ; — la 116e, 1656, celles de Valence en Piémont, de la Capelle en Picardie ; — la 118e, 1656, ordre du même, de rendre les honneurs royaux à la reine Christine de Suède ; — le duc d'Epernon promet, lorsqu'il traitera des intérêts du Parlement, de ménager en même temps ceux de la Chambre ; — la 120e : le même remercie la Chambre de ses compliments de condoléance sur la mort de son fils ; — la 121e, 1659, avis de la convocation des Etats de Bourgogne, dans la ville de Noyers ; — les 122e et 123e : 1660, Louis XIV annonce la paix des Pyrénées et son mariage avec l'Infante d'Espagne ; — la 126e, 1662, annonce la naissance d'une fille ; — la 127e : 1663, il casse les syndics de la Chambre ; — la 129e : Colbert invite la Chambre à lui faire copier les pièces les plus curieuses du Trésor ; — Louis, prince de Condé, remercie la Chambre de ses félicitatoins sur le mariage de son fils ; — la 131e, lettre d'Henri-Jules de Bourbon, sur le même sujet ; — la 133e, 1664 : Louis XIV mande à la Chambre la création de la Compagnie des Indes ; — les 136e et 139e, plaintes de Louis, prince de Condé, sur les divisions qui règnent entre la Chambre et le Parlement ; — la 142e, 1666 : Louis XIV notifie la mort de la reine Anne d'Autriche, sa mère ; — la 143e, lettre du prince de Condé, au sujet de la mort de son frère, le prince de Conti ; — la 144e : Colbert et les chefs de la Compagnie des Indes mandent les succès obtenus par la Compagnie ; — la 148e, 1667 : Louis XIV annonce la prise de Tournày ; — la 153e, de Courtray ; — la 154e : le prince de Condé remercie la Chambre de ses compliments à l'occasion de son commandement en Allemagne ; — la 155e : de la naissance de son petit-fils ; — la 157e, 1668 : Louis XIV annonce la paix conclue avec l'Espagne à Aix-la-Chapelle ; — la 158e, la naissance de son second fils ; — la 159e : il notifie la suppression de l'élection d'Auxerre et la réunion du comté aux Etats de Bourgogne ; — la 160e, 1669. la suppression de la Chambre de justice, instituée pour la recherche des dissipateurs des deniers publics ; — la 161e, la continuation de l'ordonnance de 1667, sur la distribution de la justice ; — la 162e, l'édit sur l'administration des finances ; — la 164e, 1670 : Louis, prince de Condé, remercie la Chambre de ses compliments à l'occasion de la survivance du gouvernement de Bourgogne, donnée à son fils ; — la 171e, 1672 : Louis XIV notifie à la Chambre la régence du royaume, dont il vient d'investir la reine, durant la guerre qu'il va entreprendre contre la Hollande ; — la 175e : M. d'Aligre remercie la Chambre de ses félicitations au sujet de sa nomination de garde des sceaux ; — la 176e, 1672 : Marie-Thérèse, régente, annonce les succès du roi en Hollande ; — Louis, prince de Condé, remercie la Chambre de ses compliments à l'occasion de sa blessure et de la naissance de son petit-fils ; — le 187e, 1673 : Louis XIV annonce la prise de Maestricht ; — la 188e, celle de Gray, en Franche-Comté ; — la 189e, celle de Besançon ; — la 190e, celle de Dole ; — la 191e, la victoire remportée par Turenne à Heintzheim, dans le Palatinat ; — la 192e, celle de Senef, par le prince de Condé sur le prince d'Orange, — les 192e et 194e, réponse du prince de Condé et de Henri-Jules de Bourbon, son fils, aux félicitations de la Chambre à cette occasion ; — la 196e : Louis XIV annonce la victoire remportée par Turenne sur les impériaux près de Strasbourg ; — la 200e, 1675, les succès de Turenne en Alsace ; — la 201e : Louvois notifie sa nomination comme grand-vicaire général de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare ; — la 203e, réponse de Condé aux compliments de condoléance sur la mort de son petit-fils ; — la 204e : Louis XIV annonce ses succès en Flandre ; — la 208e, 1676, la prise de Condé ; — la 209e, celle de Bouchain, — la 211e, le gain de la bataille navale de Messine ; — la 212e, la prise d'Aire ; — la 214e, 1677, le gain de la bataille de Cassel, remporté par le duc d'Orléans sur le prince d'Orange ; — la 215e, la reprise de Cayenne ; — la 216e, lettre du duc d'Enghien à la Chambre, touchant le règlement de ses débats avec les élus des Etats du duché ; — remercîments de Louis de Lorraine, grand écuyer de France, de l'enregistrement de ses lettres de provision de sénéchal héréditaire du duché de Bourgogne ; — la 220e : Louis XIV annonce la prise de Fribourg ; — la 221e, de Saint-Guelain ; — la 224e, 1678, de Gand ; — la 225e, d'Ypres ; — la 226e, de Puycerda ; — les 228e, 229e et 231e, la paix conclue à Nimègue avec la Hollande et l'Espagne ; — la 237e, 1679, la paix conclue avec l'électeur de Brandebourg ; — la 240e, Louvois demande à la Chambre de faire des recherches nécessaires pour établir que le comté de Montbéliard relevait de la Franche-Comté ; — la 242e, remercîments de Louis Armand de Bourbon, prince de Conti, au sujet des félicitations sur son mariage ; — la 251e, 1682 : le ministre le Tellier mande à la Chambre que le roi ne veut pas qu'il soit rien innové sur le fait des corrections ; — la 252e : Louis XIV notifie à la Chambre la naissance de son petit-fils, le duc de Bourgogne ; — la 255e, 1683, la mort de la reine Marie-Thérèse ; — la 258e, la naissance du duc d'Anjou, — la 260e, 1684, la prise de Luxembourg ; — la 267e, 1685, remercîments du prince de Condé des compliments sur le mariage du duc de Bourbon ; — la 269e : Louis XIV notifie la défense faite aux juges, avocats et autres personnes de se servir de clercs faisant profession de la religion prétendue réformée ; — les 270e, 271e et 278e, réponses de Louis, prince de

Condé, du duc de Bourbon et du duc d'Enghien, aux compliments de la Chambre sur la survivance du gouvernement de Bourgogne, donnée au dernier; — la 278e, 1686 : Louis XIV annonce la naissance du duc de Berry ; — les 280e et 281e, réponses de Henri-Jules de Bourbon et du duc d'Enghien, aux compliments de condoléance touchant la mort du prince de Condé ; — la 284e, 1688 : Louis XIV notifie l'édit qui réunit au domaine les biens des consistoires protestants ; — la 287e, la prise de Philipsbourg par le duc de Bourgogne ; — la 298e, 1689, remerciments de M. de Pontchartrain, aux compliments de la Chambre sur sa nomination ; — la 302e, 1689, de M. Boucherat, nommé chancelier de France ; — la 308e, 1690 : Louis XIV annonce la victoire remportée à Fleurus par le maréchal de Luxembourg ; — la 309e, celle de Staffarde, obtenue par M. de Catinat sur le duc de Savoie; — la 318e, 1691, la prise de Nice; — le 319e, celle de Mons; — la 333e, celle de Montmélian en Savoie ; — la 347e, 1692, celle de Namur ; — la 348e, la victoire de Steinkerque, remportée par le maréchal de Luxembourg sur le prince d'Orange; — les 351e et 352e, réponses de Henri-Jules de Bourbon et de Louis de Bourbon, aux compliments de la Chambre sur la naissance du fils du dernier ; — la 360e, 1693 : Louis XIV annonce la prise du château d'Heidelberg; — la 361e, celle de Rose en Catalogne ; — la 362e, la victoire de Nerwinde, remportée par le maréchal de Luxembourg , — la 363e, celle de la Marsaille, remportée par M. de Catinat sur le duc de Savoie ; — la 364e, la prise de Charleroy ; — la 371e, 1694, réponse de Louis de Bourbon aux compliments de condoléance de la Chambre sur la mort de la princesse de Condé, son aïeule ; — les 381e, 382e et 383e : Louis XIV annonce les succès du maréchal de Noailles en Catalogne ; — la 396e : Pontchartrain mande à la Chambre que, le Conseil ayant été saisi officiellement du différend qu'elle a avec le Parlement, il lui est impossible de le pacifier seul ; — les 397e et 398e, (1768-1769), réponses de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, et du contrôleur général d'Invau, à des compliments de nouvelle année.

B. 11944. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, parchemin.

1395. — Inventaires. — « Inventaire des chartres conservées dans les arches des acquêts et des fiefs du Trésor de monsieur le duc de Bourgogne. » — L'arche des fiefs renferme 9 « cassottes » numérotées de A à I, qui sont : *A*, Châtillon ; *B*, Dijon ; *C*, Beaune ; *D*, Vergy ; *E*, Chalon ; *F*, Montcenis ; *G*, Autun ; *H*, le Charollais ; *I*, Outre-Saône ; — l'arche des acquêts renferme 11 « cassottes » ; qui sont : *A*, Auxois ; *B*, Dijon ; *C*, Beaune ; *D*, Chalon ; *E*, Vergy ; *F*, Argilly; *G*, Autun ; *H*, Rouvre ; *I*, Outre-Saône ; *K*, Brancion ; *L*, Montcenis. — Au commencement de l'inventaire, plusieurs chartres, au lieu d'être analysées, sont reproduites en entier. — En général les pièces sont inscrites sans égard pour l'ordre chronologique.

B. 11945. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, parchemin.

1393-1451. — Inventaires. — « C'est l'inventaire de plusieurs lettres estans au Trésor de M. de Bourgogne, à Dijon. » Cet inventaire est formé de la réunion des cahiers contenant le sommaire des lettres et papiers de toute nature « baillées et délivrées » par les gens des Comptes du duc à Jean Couiller, doyen de la Sainte-Chapelle ; Jean de Maroilles, secrétaire du duc, aussi doyen de la Sainte-Chapelle, et Thomas Bouesseau, secrétaire et audiencier, tous successivement gardes du Trésor du duc, « pour estre gardées au Trésor. » Chacun de ces cahiers est revêtu de la signature du garde, qui en prend ainsi charge vis-à-vis les gens des Comptes.

B. 11946. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

Sans date, xve siècle. — Inventaires. — Inventaire des titres de la Chambre des Comptes, disposés par bailliages ou par provinces et sans ordre chronologique. — Fol. 1er, le bailliage de Dijon ; — fol. 45, le bailliage d'Auxois ; — fol. 61, de Chalon ; — fol. 78, d'Autun et Montcenis ; — fol. 81, de la Montagne ; — fol. 103, l'Artois et la Flandre ; — fol. 104, la France et la Champagne ; — fol. 116, la comté de Bourgogne ; — fol. 147, la Savoie et l'Empire ; — fol. 152, anniversaires et testaments. — La plupart de ces chapitres sont terminés par des additions faites par les gardes du Trésor.

B. 11947. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

Sans date, xve siècle. — Inventaires. — Double de l'inventaire précédent en ce qui concerne : — fol. 1er, le bailliage de Dijon ; — fol. 39, celui d'Auxois ; — fol. 47, celui de Chalon ; — fol. 62, celui d'Autun et de Montcenis , — fol. 75, celui de la Montagne ; — fol. 96, la comté de Bourgogne.

B. 11948. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1448. — Inventaires. — « C'est l'inventaire des chartres, tiltres et lettres estans au Trésor de M. le duc de Bourgoingne à Dijon, fait par nous, Jean de Vandenesse, licencié es-lois, conseiller du duc, chanoine de sa chapelle, et Liénart Du Cret, clerc des Comptes, par l'ordonnance de Nicolas Rolin, seigneur d'Authume, chancelier de Bourgogne. » Cet inventaire contient : (Bailliage de Dijon) : les lettres des acquêts faits dans les châtellenies de Dijon, Talant, Chenôve, Saulx, Lantenay, Vergy, Nuits, Argilly, Palleau, Beaune, Saint-Romain, Brazey, Rouvre, Longecourt, Saint-Seine-sur-Vingeanne, la Perrière,

Pontailler, Frêne-Saint-Mammès, Auxonne et Chaulcin ; — les gardes et lettres communes du bailliage ; — les lettres royaux touchant le duché. — (Bailliage d'Auxois) : les acquêts dans les châtellenies de Semur, Vieuxchâteau, Montbard, Avallon, Montréal, Châtel-Gérard, Arnay, Pouilly, Salmaise ; — les gardes et lettres communes du bailliage ; — lettres concernant Flavigny, Coulmier et Lucenay. — (Bailliage de la Montagne) : les acquêts faits dans les châtellenies de Châtillon-sur-Seine, Villiers, Maisey, Aisey, Duême, Aignay, Villaines, Salives ; — les gardes et lettres communes du bailliage ; — les lettres concernant Bar-sur-Seine et Gié. — (Bailliage de Chalon) : les acquêts faits dans les châtellenies de Chalon, Germolles, Montagu, Buxy, Cortevaix, Brancion, la Colonne, Cuisery, Sagy, Louhans, Saint-Laurent, Verdun, Frontenay ; — les gardes et lettres communes du bailliage. — (Bailliage d'Autun et Montcenis) : les acquêts dans les châtellenies d'Autun, Montcenis, la Toison, Glennes, Rossillon, Semur-en-Brionnais, le péage de Moulin, les limites avec le Bourbonnais ; — les gardes et lettres communes du bailliage ; — pièces concernant le Charollais, les gardes et lettres communes de ce bailliage ; — la seigneurie de Noyers, Tournus et Besançon.

B. 11949. (Registre.) — In-folio, 385 feuillets, papier.

1448. — Inventaires. — Copie, faite au XVIe siècle, de l'inventaire de Jean de Vandenesse, comprenant toutes les pièces depuis le bailliage de Dijon jusques et y compris les acquêts de la châtellenie de Pouilly au bailliage de l'Auxois.

B. 11950. (Registre.) — In-folio, 872 feuillets, papier.

1448. — Inventaires. — Suite du volume précédent, contenant la continuation de l'inventaire de Vandenesse, depuis les gardes et lettres communes du bailliage de l'Auxois jusques aux pièces sur Besançon et la Franche-Comté.

B. 11951. (Volume.) — Petit in-folio, 601 feuillets, papier.

1604. — Inventaires. — Inventaire des Terriers, lettres, papiers et documents « servants pour la conservation des droits du roi, estans en la tour dessoubs le Trésor de la Chambre des Comptes », rédigés par Jacques Venot, conseiller, maître ordinaire de ladite Chambre : — fol. 1er, inventaire des terriers de Châtillon ; — fol. 22, inventaire des fiefs, groupés par bailliage mais sans ordre chronologique ; — fol. 23, inventaire des amortissements, classés par bailliage ; — fol. 299, idem, des affranchissements ; — fol. 317, idem, des anoblissements ; — fol. 325, des légitimations ; — fol. 339, des naturalités ; — fol. 342, inventaire des pièces concernant le domaine, classées par bailliages et par châtellenies ; — à la fin du volume sont des tables particulières pour chacun de ces articles.

B. 11952. (Registre.) — In-folio, 692 feuillets, papier.

1604. — Inventaires. — Double de l'inventaire précéden .

B. 11953. (Registre.) — In-folio, 693 feuillets, papier.

1604. — Inventaires. — Inventaire des papiers « estans en la tour dessoubs le Trésor de la Chambre des Comptes ». — Triple de l'inventaire Venot.

B. 11954. (Registre.) — In-folio, 509 feuillets, papier.

1690. — Inventaires. — Inventaire des lettres et pièces du Trésor de la Chambre des Comptes, rédigé en vertu d'une commission royale de l'an 1653, par Prosper Bauyn, conseiller, maître en ladite Chambre, et présenté en 1690 au grand bureau par son fils, Jean-Baptiste, conseiller au Parlement. — Cet inventaire renferme l'analyse des pièces contenues dans les layettes ayant pour titre : contrats de mariage des ducs, de leurs enfants et parents ; — accords et transactions ; — testaments et codicilles ; — dons et donations ; — traité de paix et abstinence de guerre ; — traité de paix d'Arras ; — mort du duc Jean sans Peur ; — Conciles et brefs des papes ; — alliances faites par les ducs de Bourgogne ; — titres de la monnaie de Dijon et autres ; — lettres des rois de France ; — voyage de Hongrie et rançon de Jean, comte de Nevers ; — fondation de la Chartreuse de Dijon ; — confession des Navarrois décapités à Dijon ; — accords et convenances touchant Belleville ; — pièces concernant les abbayes ; — le comté de Bourgogne ; — la saunerie de Salins ; — fiefs du comté de Bourgogne ; — traité de Guillon, entre le duc de Bourgogne et Edouard III, roi d'Angleterre.

B. 11955. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

1690. — Inventaires. — Table alphabétique ancienne des matières contenues dans l'inventaire précédent.

B. 11956. (Registre.) — In-folio, 874 feuillets, papier.

1690. — Inventaires. — Suite de l'inventaire rédigé par Bauyn, comprenant les layettes des fiefs du Dijonnais, moins les 1,230 premiers numéros ; — ceux de Chalon, de Montagu, de la Montagne, de l'Auxois, d'Auxerre, de Noyers, d'Autun, du Charollais ; — les layettes des affaires mêlées ; — des titres de la maison du Brouillard ; — des alliances avec le duc de Lorraine ; — des châtellenies de Crusy, Laignes et Griselles, d'Etampes, de Gien et Dourdan ; — des comtés de Noyers, de Mâcon ; — les layettes des limites du duché et du comté de Bourgogne ; — de la garde et régale de Besançon ; — de la maison de Chalon ; — de la délivrance de Brion de Ribaupierre ; — de la châtellenie de Verdun ; — de la seigneurie de Sancerre ; — des traités avec les Pisans ; — les titres de la sei-

gneurie de Noyers ; — ceux du comté de Tonnerre ; — ceux de Château-Chinon et Joux ; — à la fin, sous la date du 28 mai 1737, procès-verbal d'échange de titres entre la Chambre des Comptes de Dijon et celle de Dôle.

B. 11957. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1690. — Inventaires. — Table ou abrégé de tout ce qui est contenu au premier tome de l'inventaire des titres et chartres qui sont en la tour d'en haut de la Chambre des Comptes (inventaire de Jean de Vandenesse).

B. 11958. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1692. — Inventaires. — Inventaire de papiers et titres des pays de Bresse, Bugey et Gex, tirés de la Chambre des Comptes de Chambéry, pour être déposés en celle de Dijon, rédigé par Fitzjean de Sainte-Colombe, doyen des conseillers-maitres de cette dernière Chambre, et commissaire à ce délégué par arrêt du Conseil d'Etat du 29 janvier 1692. Cet inventaire comprend surtout les terriers et les comptes des receveurs des châtellenies ou mandements.

B. 11959. (Cahier.) — Petit in-folio, 23 feuillets, papier.

1692. — Inventaire dressé par Boré, conseiller du roi, clavaire et garde des archives de la Chambre des Comptes de Savoie, des titres et papiers terriers, pris en cette Chambre des Comptes, et transportés en celle de Grenoble le 29 mars 1601.

B. 11960. (Registre.) — Petit in-folio, 144 feuillets, papier.

1693. — Inventaire dressé par Jean-Baptiste Vitier, conseiller du roi, maitre ordinaire en la Chambre des Comptes de Dijon, commissaire délégué pour l'exécution d'un arrêt du Conseil d'Etat, du 16 septembre 1693, prescrivant la remise en cette Chambre par celle de Grenoble, de tous les titres et papiers concernant les domaines et affaires du pays de Bresse qui y avaient été transférées de la Chambre des Comptes de Chambéry après le traité de Lyon, qui réunissait ces pays à la France. Cet inventaire comprend surtout des terriers.

B. 11961. (Registre.) — In-folio, 582 feuillets, papier.

1693. — Inventaire des Comptes des châtellenies des pays de Bresse, Bugey, Valromey et Gex, rédigé par Myette, garde des livres et chartres de la Chambre des Comptes de Dijon.

B. 11962. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1693. — Inventaire des comptes des receveurs du domaine, des bailliages, des aides et octrois, et des châtellenies du duché de Bourgogne, rédigé par Myette, garde des livres et chartres de la Chambre des Comptes de Dijon.

B. 11963. (Registre.) — In-folio, 295 feuillets, papier.

XVIII[e] siècle. — Inventaire des terriers des châtellenies de Bourgogne, des titres concernant les amortissements, les affranchissements, les anoblissements, les naturalités et le comté de Bourgogne.

B. 11964. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

1737. — Inventaire des titres et papiers du Charollais, du duché et du comté de Bourgogne, trouvés en la Chambre des Comptes de Dôle et transportés en celle de Dijon, dressé par Bouillet de la Bourlière, procureur général en la Chambre des Comptes de Dijon, commissaire délégué par lettres du roi, du 13 mai 1736.

B. 11965. (Volume.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1737. — Inventaire des titres et papiers concernant le comté de Bourgogne et la principauté de Montbéliard, existant aux archives de la Chambre des Comptes de Dijon, et transférés à celle de Dôle, rédigé par Bouthelier d'Andelange, procureur général en cette dernière Chambre, commissaire délégué par lettres patentes du roi, du 13 mai 1736.

B. 11966. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1767. — Inventaire des aliénations du domaine du roi, y compris celle des greffes, en l'étendue de la généralité de Bourgogne. Lequel inventaire est distribué par liasses, et suivant l'ordre des bailliages.

B. 11967. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1772-1780. — Inventaire des titres et papiers de l'ancien Parlement de Dombes, transportés au Conseil supérieur de Lyon. — Procès-verbal de remise au fermier du domaine de Dombes, des terriers « lièves », comptes et papiers des rentes nobles appartenant au roi. — Inventaire des titres du Parlement de Trévoux et de ceux du domaine. — Procès-verbal de réception à la Chambre des Comptes de Dijon, des titres et papiers de la principauté de Dombes.

B. 11968. (Registre.) — In-folio, 342 feuillets, papier.

1773. — Inventaire des titres et papiers du grand bureau de l'armoire de la tour haute de la Chambre des Comptes ; — ces papiers concernent : la juridiction de la Chambre ; — les gages et épices ; — les greniers à sel ; — les octrois des villes ; — la noblesse attribuée aux officiers de la Cour ; — les Elus ; — les monnaies ; — les officiers de la Chambre ; — la création et suppression de nouveaux offices ; — les bâtiments de la Chambre ; — les attributions de la Chambre ; — la cour des Aides ; — les débats avec le Parlement et le bureau des finances ; — ceux entre les membres de la Chambre ; — les préséances ; — le droit de robes ; — l'élu du roi, etc.

B. 11969. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

Vers **1780.** — Recueil d'inventaires, qui sont : inventaire des layettes numérotées 131 à 141, comprenant les affranchissements, accords, légitimations, testaments, fondations ; — les titres de la Bresse ; — les dons faits par les Etats ; — les édits et arrêts de la Chambre des Comptes ; — la Franche-Comté ; — les fiefs du bailliage de Dijon ; — de la Bresse, du Bugey et du Mâconnais ; — les priviléges d'Auxonne : — le domaine, la clergie, la gruerie, le tabellionnage ; — les affaires mêlées, les dons et les acquêts. — Inventaire des pièces des affaires mêlées, rédigé par Nicaise, doyen des conseillers-maîtres.

B. 11970. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier.

1692-1779. — Recueil d'inventaires, comprenant : — 1762, inventaire des titres de la Chambre des Comptes de Dijon, rendus à celle de Turin à la suite du traité d'échange de 1760 ; — 1692, mémoire et états des dépenses de M. Filzjean, conseiller-maître à la Chambre des Comptes de Dijon, lors de sa mission à Chambéry pour en rapporter les titres des pays cédés par le traité de Lyon ; — 1779, inventaires des titres du pays de Dombes, remis à la Chambre des Comptes de Bourgogne.

B. 11971. (Registre.) — In-folio, 255 feuillets, papier.

1727-1780. — Recueil d'inventaires, comprenant : 1° inventaire rédigé par Nicaise, doyen des conseillers-maîtres, des pièces du greffe de la Cour et de la commission du domaine, renfermés dans les cartables numérotés : 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 86 et 87 ; — 2° 1727, inventaire des comptes rendus par M. Lamy, secrétaire du roi à la Chambre des Comptes ; — 3° inventaire des pièces mêlées, tirées du sac de la tour basse ; — de celles du greffe de la commission, rédigé par Nicaise.

B. 11972. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des 27 cartons de la caisse *A*, provenant de la Cour suprême de Chambéry, renfermant les titres domaniaux de la Bresse ; — des châtellenies et mandements qui en dépendent, parmi lesquels ceux de Bourg, Bagé, Châtillon-en-Dombes, Cerdon, Corgenon, Dombes, Echez, Gordan, Havet, Perouges, la Balme, la Bastie, Loyes, Miribel, Pont-d'Ain, Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Romenay, Rougemont, Saint-André, Saint-Christophe, Saint-Martin, Saint-Trivier, Treffort, Valbonne, Villars, etc.

B. 11973. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des 36 cartons des caisses *B* et *C*, provenant de la Chambre des Comptes de Chambéry, contenant la suite des titres domaniaux de la Bresse et des châtellenies qui en dépendent.

B. 11974. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des 10 cartons de la caisse *D*, provenant de la Chambre de Chambéry, relatifs aux limites de la Bresse.

B. 11975. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des 3 cartons de la caisse *D*, provenant des archives de la Cour de Chambéry, contenant les titres relatifs aux évêchés et aux abbayes et communautés religieuses de la Bresse et des pays voisins.

B. 11976. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire du carton de la caisse *D*, provenant des archives de la Chambre des Comptes de Chambéry, renfermant les titres relatifs aux évêchés et aux bénéfices ecclésiastiques des mêmes pays.

B. 11977. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des 22 cartons de la caisse *E*, renfermant les titres domaniaux du Bugey et des châtellenies qui en dépendent, provenant des archives de la Cour de Chambéry. — On remarque parmi ces châtellenies celles d'Ambérieux, Ballon, Chasey, Châteauneuf, Cordon, Dorches, Grôlée, Lompnes, Loyette, Matafelon, Montréal, Poncin, Rossillon, Saint-Germain, Saint-Rambert, Saint-Sorlin, Uffelle, etc.

B. 11978. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des 15 cartons de la caisse *F*, provenant des archives de la Chambre des Comptes de Chambéry, renfermant les titres du Bugey et des châtellenies qui en dépendent.

B. 11979. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des 3 cartons de la caisse *F*, provenant des archives de la Cour de Chambéry, contenant les titres de la baronnie de Gex.

B. 11980. (Registre.) — In-folio, 258 feuillets, papier.

1780. — Inventaire des 22 liasses des fiefs du Dijonnais, comprenant les siéges particuliers de Dijon, Auxonne, Beaune, Nuits, Saint-Jean-de-Losne, rédigé par Peincédé, garde des livres de la Chambre des Comptes, avec des additions de Nicaise, doyen de cette Cour. — Une table des noms de lieux précède l'inventaire.

B. 11981. (Registre.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1780 ? — Inventaire des 13 liasses des fiefs de l'Autunois, y compris le bailliage de Montcenis, rédigé et complété par les mêmes. — Table des noms de lieux en tête du volume.

B. 11982. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1780? — Inventaire des 5 liasses des fiefs du bailliage d'Auxerre, rédigé et complété par les mêmes. — Table des noms de lieux.

B. 11983. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

1780? — Inventaire des 26 liasses des fiefs de l'Auxois, comprenant les siéges particuliers de Semur, d'Arnay, d'Avallon, de Saulieu, rédigé et complété par les mêmes. — Une table des noms de lieux précède l'inventaire.

B. 11984. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1780? — Inventaire des 5 liasses des fiefs du bailliage de Bar-sur-Seine, rédigé et complété par les mêmes. — Table des noms de lieux en tête du volume.

B. 11985. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1780. — Inventaire des 10 liasses des fiefs de la Bresse, rédigé et complété par les mêmes. — Table des noms de lieux.

B. 11986. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1780? — Inventaire des 9 liasses des fiefs du bailliage du Bugey, rédigé et complété par les mêmes. — Table des noms de lieux.

B. 11987. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1780. — Inventaire des 20 liasses renfermant les fiefs du bailliage de Chalon, et complété par les mêmes. — Table des noms de lieux au commencement du volume.

B. 11988. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1780. — Inventaire des 2 liasses renfermant les fiefs du comté de Charollais, rédigé et complété par les mêmes. — Table des noms de lieux.

B. 11989. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

1780. — Inventaire des 9 liasses des fiefs du bailliage de la Montagne (Châtillonnais), rédigé et complété par les mêmes. — Table des noms de lieux en tête du volume.

B. 11990. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1780. — Inventaire des 7 liasses des fiefs du Mâconnais, rédigé et complété par les mêmes. — Table des noms de lieux à la fin du volume.

B. 11991. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1780. — Recueil rédigé et complété par les mêmes, contenant : fol. 1er, inventaire des deux liasses des dénombrements qui n'ont point été blâmés depuis l'introduction du blâme en 1717 ; — fol. 19, inventaire des anciens fiefs du bailliage de Chalon, dont les premiers sont registrés sur le registre en vélin et qui sont compris dans les liasses 4, 5 et 6 des layettes nos 100 et 101 ; — fol. 45, inventaire des anciens fiefs du bailliage d'Auxois, compris dans la liasse 3 de la layette 104.

B. 11992. (Registre.) — In-folio, 269 feuillets, papier.

1785. — Inventaire des 22 liasses renfermant les fiefs mouvant du roi à cause de la principauté de Dombes, rédigé par Peincedé, garde des livres de la Chambre des Comptes. — Table des noms de lieux au commencement du volume.

B. 11993. (Registre.) — In-folio, 311 feuillets, papier.

1773. — Inventaire rédigé par Peincedé, garde des livres de la Chambre des Comptes, des layettes 1 à 10 et 130 à 168, comprenant les 3,922 premiers articles de la série intitulée Affaires mêlées.

B. 11994. (Registre.) — In-folio, 862 pages, papier.

1773-1792. — Recueil de Peincedé, garde des livres de la Chambre des Comptes. — Tome 1er, renfermant : fol. 1er, l'inventaire des layettes 1 à 63 de la Chambre des Comptes, contenant les acquêts, les lettres communes des bailliages, c'est-à-dire l'analyse plus détaillée des pièces insérées dans l'inventaire de Jean de Vandenesse (voir *B*, 11,948) ; — fol. 45, l'inventaire des layettes 63 à 89 et 96, contenant les contrats de mariage des ducs et de leurs enfants ; — les transactions, les testaments, les émancipations de ces princes ; — les donations, traités de paix, limites ; — la mort du duc Jean, les actes des Conciles, la rançon de René, duc de Lorraine, les alliances, la monnaie de Dijon ; — les fondations religieuses, les lettres des rois de France, le voyage de Hongrie par le comte de Nevers ; — la confession des Navarrais décapités à Paris, la terre de Belleville et le traité de Guillon avec le roi d'Angleterre ; — c'est-à-dire toutes les pièces comprises dans l'inventaire Bauyn (côté *B*, 11,954) ; — fol. 731, l'inventaire des layettes 115 à 123 ; comprenant les affaires mêlées, le Mâconnais, les limites, la régale de Besançon, et en général tous les documents contenus dans la suite de l'inventaire de Bauyn (*B*, 11,956) ; — fol. 815, l'inventaire des titres concernant la Franche-Comté, remis à la Chambre des Comptes de Dôle, et inséré dans celui *B*, 11,965.

B. 11995. (Registre.) — In-folio, 862 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 2. — Inventaire des layettes 1 à 10 et 130 à 168, dites affaires mêlées, déjà inventoriées mais plus sommairement dans l'inventaire *B*, 11,993. — On y remarque : des aveux et dénombrements du Charollais, de la Bresse, du Bugey, de Semur-en-Brionnais ; — les limites et enclaves, la cour des Aides, les dons faits par les Etats ; — les châtellenies ducales ou royales ; — la gruerie, le tabellionnage,

la gabelle, les monnaies ; — les priviléges des villes de Dijon et d'Auxonne ; — des titres concernant la Flandre et l'Artois ; — l'inventaire de la layette 116, concernant les alliances de Charles le Téméraire avec René, duc de Lorraine ; — de la layette 169, consacrée au comté de Bourgogne. — Le volume se termine par l'analyse et les tables des cartulaires des fiefs du comté de Tonnerre et du bailliage d'Amont au comté de Bourgogne, et l'inventaire des titres des limites entre les deux Bourgognes.

B. 11996. (Registre.) — In-folio, 996 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 3. — Inventaire des pièces concernant : la Chambre des Comptes, sa juridiction, ses officiers, la comptabilité ; — le domaine du roi ; — les reprises de fiefs et dénombrements ; — les inféodations, érections de terres en dignités et actes de féodalité ; — les octrois des villes ; — les foires, les marchés, les priviléges accordés aux villes et villages ; — les dons et donations ; — les Etats du duché de Bourgogne, insérées dans les registres d'enregistrement de la Chambre.

B. 11997. (Registre.) — In-folio, 827 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 4. — Inventaire des pièces concernant : la Saunerie de Salins ; — la gabelle ; — les affranchissements généraux et particuliers ; — les amortissements ; — les anoblissements ; — les naturalités ; — les légitimations ; — les monnaies et les affaires mêlées, insérées dans les registres d'enregistrement de la Chambre des Comptes.

B. 11998. (Registre.) — In-folio, 999 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 5. — Inventaire des lettres de provision de toutes sortes d'offices, accordées de 1386-1678, insérées dans les registres d'enregistrement de la Chambre.

B. 11999. — (Registre.) — In-folio, 732 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 6. — Inventaire des lettres de provisions de toutes sortes d'offices, de l'année 1678 à 1768, insérées dans les registres d'enregistrement de la Chambre.

B. 12000. (Registre.) — In-folio, 835 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 7. — Inventaire des fiefs dijonnais, comprenant les bailliages de Dijon, Nuits, Beaune, Auxonne, Saint-Jean-de-Losne, contenus dans les layettes 97, 98 et 98 bis, inventoriées par Bauyn (voir *B*, 11,956) et les 22 liasses insérées dans l'inventaire *B*, 11,989.

B. 12001. (Registre.) — In-folio, 459 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 8. — Inventaire des fiefs du bailliage de la Montagne ou du Châtillonnais, comprenant la layette 102, comprise dans la suite de l'inventaire de Bauyn (*B*, 11,956) et les neuf liasses de l'inventaire inscrit précédemment (*B*, 11,989).

B. 12002. (Registre.) — In-folio, 994 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 9. — Inventaire des fiefs de l'Auxois, comprenant les bailliages de Semur, Arnay, Avallon, Noyers et Saulieu, contenant : 1° la layette 105 des anciens fiefs du bailliage, et celle 107 des fiefs de Noyers, toutes deux inscrites dans la suite de l'inventaire Bauyn (*B*, 11,656) et les 26 liasses insérées dans l'inventaire (*B*, 11,983).

B. 12003. (Registre.) — In-folio, 921 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 10. — Inventaire des fiefs du Châlonnais, comprenant les layettes 99 et 100 des anciens fiefs, inventoriées par Bauyn (*B*, 11,956), et les 20 liasses de l'inventaire (*B*, 11,987).

B. 12004. (Registre.) — In-folio, 774 pages, papier.

1772-1792. — Recueil (suite). — Tome 11. — Inventaire de l'Autunois, bailliages (d'Autun, Montcenis, Semur-en-Brionnais, Bourbon-Lancy), comprenant les layettes 108, 109 et 110 des anciens fiefs, inventoriées par Bauyn (*B*, 11,956) et les 13 liasses contenues dans l'inventaire (*B*, 11,981).

B. 12005. (Registre.) — In-folio, 683 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 12. — Inventaire des 7 liasses des fiefs du Mâconnais, reproduit de celui (*B*, 11,900). — Inventaire des fiefs du Charollais, contenant les layettes 111, 112, 113 et 114 des anciens fiefs, compris dans la suite de l'inventaire de Bauyn (*B*, 11,956) et les deux liasses inventoriées (*B*, 11,988).

B. 12006. (Registre.) — In-folio, 482 pages, papier.

Recueil (suite). — Tome 13. — 1° Inventaire des 5 liasses des fiefs de l'Auxerrois, reproduction de celui (*B*, 11,982) ; — 2° inventaire des 5 liasses des fiefs du comté de Bar-sur-Seine, reproduction de celui (*B*, 11,984).

B. 12007. (Registre.) — In-folio, 404 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 14. — Inventaire des 10 liasses des fiefs de la Bresse, reproduit d'après celui (*B*, 11,985).

B. 12008. (Registre.) — In-folio, 295 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 15. — Inventaire des 9 liasses des fiefs du Bugey, du Valromey et du pays de Gex, compris dans l'inventaire précédent (*B*, 11,986).

B. 12009. (Registre.) — Petit in-folio, 844 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 16. — Inventaire des terriers des châtellenies royales du duché de Bourgogne ; — des amortissements, groupés par bailliages ; — des affranchissements ; — des anoblissements ; — des légitimations ; — des titres du domaine du roi, reproduit des inventaires Venot et Nicaise, inscrits (*B*, 11,951, 11,969) ; — inventaire des aliénations du domaine, copie de celui (*B*, 11,966) ; — inventaire des pièces concernant la juridiction de la Chambre des Comptes, compris dans celui (*B*, 11,968). — Le volume est terminé par une table des noms de lieux et une autre table de noms de personnes.

B. 12010. (Registre.) — Petit in-folio, 864 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite), — Tome 17. — Inventaire analytique des 5 premiers paquets des protocoles du tabellionnage de la chancellerie de Bourgogne. — A partir de la page 127, le reste du volume ne renferme que des notes, des extraits ou des copies de pièces communiquées à Peincedé. — On y remarque des analyses de terriers de l'abbaye de Sainte-Marguerite, près Beaune, dés seigneuries de Flammerans, de Mercey, et d'une grande partie de ceux des châtellenies ; — la liste des sceaux conservés à la Chambre des Comptes ; — des mémoires, généalogies ou notes nobiliaires sur les familles de Chargey, Rolin, de Vichy, de Fuligny, Damas, etc. — Des tables des noms de lieux et de personnes terminent ce volume.

B. 12011. (Registre.) — Petit in-folio, 877 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 18. — Ce volume est, comme le précédent, plutôt un recueil qu'un inventaire. Il commence par le relevé analytique de tous les titres intéressant les Etats de Bourgogne, fait par l'auteur sur la demande des Elus de la province : — l'analyse du gros cartulaire de l'abbaye de Saint-Seine ; — la liste des personnes condamnées par l'intendant Bouchu pour usurpation de noblesse ; — celle des maires de Dijon ; — des notes nobiliaires ; — des extraits des registres des paroisses de Dijon ; — l'analyse des recherches des feux des différents bailliages. — Des tables des noms de lieux et de familles accompagnent le volume.

B. 12012. (Registre.) — Petit in-folio, 653 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 19. — Ce volume, semblable au précédent, contient l'analyse des protocoles de Bénigne Carré, Jean et Antoine Morel, Edme Poillechat, Claude Poillechat, Aubert Geliot et Camus, notaires à Dijon, déposés aux archives de la Chambre des notaires ; — de plusieurs notaires de Beaune ; — du registre de la Table de marbre et des notes nobiliaires extraites des registres du Parlement. — Deux tables des noms de lieux et de personnes terminent ce volume.

B. 12013. (Registre.) — Petit in-folio, 683 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 20. — Inventaire analytique des terriers des châtellenies de la Bresse, du Bugey, de Valromey et de Gex. — Table des noms de lieux et de personnes à la fin du volume.

B. 12014. (Registre.) — In-folio, 1045 pages, papier.

1773-1793. — Recueil (suite). — Tome 21. — Inventaire des 27 paquets cotés *A*, de la Bresse et des châtellenies précédemment inventoriées (*B*, 11,972) ; — des 36 paquets cotés *B*, également titres de la Bresse, inventoriées (*B*, 11,973) ; — des 10 paquets cotés *D*, limites de la Bresse, inventoriées (*B*, 11,974) ; — des 3 paquets cotés *D*, évêchés et bénéfices étrangers, déjà insérés dans l'inventaire (*B*, 11,975) ; — du paquet *D*, bénéfices et corps ecclésiastiques, déjà inventoriés (*B*, 11,976) ; — des 15 paquets des titres du Bugey et des châtellenies, cotés *F*, déjà inventoriés (*B*, 11,978) ; — des 22 paquets des mêmes titres, cotés *E*, reproduits de l'inventaire (*B*, 11,977) ; — des 3 paquets des titres de la baronnie de Gex, cotés *F*, inscrits dans l'inventaire (*B*, 11,979). — Inventaire des 10 paquets relatifs aux débats de fiefs en Bresse ; — des 5 paquets de procès entre particuliers ; — des 8 de procès entre particuliers dans le Bugey ; — des 5 paquets de procès criminels dans le même bailliage ; — des titres du pays de Dombes, reproduits dans l'inventaire (*B*, 11,970). — Tables des noms de lieux et de personnes à la fin du volume.

B. 12015. (Registre.) — Petit in-folio, 906 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 22. — Inventaire des comptes de la recette générale de Bourgogne. — Copie de celui rédigé par Bauyn et inscrit précédemment (*B*, 11,962). — A la fin, table des noms de lieux et de personnes.

B. 12016. (Registre.) — Petit in-folio, 817 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 23. — Inventaire des 18 premières liasses, intitulées : *Nobiliaire, pièces triées*, extraites pour la plupart des pièces à l'appui des comptes des receveurs généraux du duché. — Tables des noms de lieux et de personnes.

B. 12017. (Registre.) — Petit in-folio, 745 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 24. — Inventaire de la 19e à la 34e liasse du *Nobiliaire, pièces triées*. — Table des noms de lieux et de personnes à la fin.

B. 12018. (Registre.) — Petit in-folio, 772 feuillets, papier.

1773-1772. — Recueil (suite). — Tome 25. — Inventaire de la 35e à la 65e liasse du *Nobiliaire, pièces triées*. — Table des noms de lieux et de personnes.

B. 12019. (Registre.) — Petit in-folio, 1003 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 26. — Inventaire des liasses 60 à 70 du *Nobiliaire, pièces triées*, contenant pour la plupart les revues et montres d'armes. — Table des noms de lieux et de personnes.

B. 12020. (Registre.) — Petit in-folio, 562 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 27. — Inventaire analytique, au point de vue nobiliaire des 189 protocoles des notaires du tabellionnage de la chancellerie de Bourgogne. — Table des noms de lieux et de personnes.

B. 12021. (Registre.) — In-folio, 1309 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 28. — Ce volume, formé de cahiers de différents formats et de diverses écritures, se compose d'inventaires, d'analyses, de pièces communiquées à Peincedé et, pour la majeure partie, étrangères à la Chambre des Comptes; — de notes généalogiques et historiques. — Parmi les inventaires, on remarque celui de la suite des affaires mêlées et du Nobiliaire, layettes 180 à 189; — celui des amortissements, reproduit d'après celui (*B*, 11,963); — ceux du greffe de la commission pour la visite du domaine, rédigés d'après ceux numérotés (*B*, 11,963 et *B*, 11,971), — celui de la liasse dite *neutra*. — Le reste du volume renferme, entre autres pieces, des analyses des anciens registres du Parlement de Dijon; — des bailliages de Semur, de Chalon, de Châtillon, d'Auxonne; — de ceux du Consistoire protestant d'Is-sur-Tille; — de ceux des paroisses de : Arnay, Vandenesse, Saulieu, Châtillon, Auxonne; — des protocoles de plusieurs notaires de Dijon, Beaune, Châtillon et Chalon; — des titres de l'abbaye de Saint-Seine, d'Ogny; — du cartulaire de Val-des-Choux, etc.; — enfin, des notices et tableaux généalogiques sur les maisons Rolin, de Tonnerre, de Fiennes, Joly, etc.; — Tables des noms de lieux et de personnes à la fin du volume.

B. 12022. (Registre.) — Petit in-folio, 397 pages, papier.

1793. — Recueil (suite). — Tome 29, 1°. — Inventaire rédigé par Peincedé, des 26 cartons de pièces, provenant d'un triage de papiers du Bureau des finances et de la Chambre du Domaine. — Table des noms de lieux à la fin du volume.

B. 12023. (Registre.) — In-folio, 377 pages, papier.

1792-1814. — Recueil (suite). — Tome 29 2°. — Inventaire des dénombrements non blâmés, copie de celui (*B*, 11,991) analytique des liasses 71, 72, 73, 74, 75 et 76 du *Nobiliaire, pièces triées*. — Extraits des archives de la maison de Saulx; — Relevé de documents sur le château de Talant. — Table des noms de lieux et de personnes à la fin du volume.

B. 12024. (Registre.) — In-folio, 774 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Tome 30. — Inventaire des comptes des receveurs et châtelains de la Bresse, du Bugey, et du pays de Gex. — Inventaire des comptes des receveurs généraux et particuliers des Etats de Bourgogne. — Inventaire des comptes des receveurs généraux du duché de Bourgogne. — Inventaire des comptes des élections de Bourg, Belley et Gex. — Inventaire des comptes des gages du Parlement, de la Chambre des Comptes et du Bureau des finances; — de ceux des bailliages; — des comptes extraordinaires et pour dépenses de guerre. — Table des noms de lieux et de personnes à la fin du volume.

B. 12025. (Registre.) — In-folio, 380 feuillets, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Table générale des noms de lieux, de *A* à Luc, contenus dons les 30 volumes du recueil.

B. 12026. (Registre.) — In-folio, 364 feuillets, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Table générale, de Lucenay à Vy, des noms de lieux faisant suite au précédent volume.

B. 12027. (Registre.) — In-folio, 720 feuillets, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Table générale, de *A* à *B*, du Nobiliaire et des noms de personnes contenus dans les 30 volumes du recueil.

B. 12028. (Registre.) — In-folio, 634 feuillets, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Table générale, de *C* à *F*, faisant suite au volume précédent.

B. 12029. (Registre.) — In-folio, 570 feuillets, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Table générale, de *G* à *M*, faisant suite au volume précédent.

B. 12030. (Registre.) — In-folio, 584 feuillets, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Table générale, de *N* à *Z*, faisant suite au volume précédent.

B. 12031. (Registre.) — In-folio, 862 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Double du tome 1er. — (*B*, 11,994).

B. 12032. (Registre.) — In-folio, 885 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Double du tome 2. — (*B*, 11,995).

B. 12033. (Registre.) — In-folio, 996 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Double du tome 3. — (*B*, 11,996).

B. 12034. (Registre.) — In-folio, 827 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Double du tome 4. — (*B*, 11,997).

B. 12035. (Registre.) — In-folio, 992 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Double du tome 5. — (*B*, 11,998).

B. 12036. (Registre.) — In-folio, 732 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Double du tome 6. — (*B*, 11,999).

B. 12037. (Registre.) — In-folio, 825 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Double du tome 7. — (*B*, 12,000).

B. 12038. (Registre.) — In-folio, 454 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite), — Double du tome 8. — (*B*, 12,001).

B. 12039. (Registre.) — In-folio, 980 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Double du tome 9. — (*B*, 12,002).

B. 12040. (Registre.) — In-folio, 914 pages, papier.

1773-1992. — Recueil (suite). — Double du tome 10. — (*B*, 12,003).

B. 12041. (Registre.) — In-folio, 776 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Double du tome 11. — (*B*, 12,004).

B. 12042. (Registre.) — In-folio, 620 pages; papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Double du tome 12. — (*B*, 12,005).

B. 12043. (Registre.) — In-folio, 482 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Double du tome 13. — (*B*, 12,006).

B. 12044. (Registre.) — In-folio, 393 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Double du tome 14. — (*B*, 12,007).

B. 12045. (Registre.) — In-folio, 295 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Double du tome 15. — (*B*, 12,008).

B. 12046. (Registre.) — In-folio, 844 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Double du tome 16. — (*B*, 12,009).

B. 12047. [illegible]

1773-1792. — [illegible] (*B*, 12,010).

B. 12048. (Registre.) — [illegible]

1773-1792. — Recueil [illegible] (*B*, 12,011).

B. 12049. (Registre.) — In-folio, [illegible]

1773-1792. — Recueil (suite). — [illegible] (*B*, 12,012).

B. 12050. (Registre.) — In-folio, 682 [illegible]

1772-1792. — Recueil (suite). — Double du [illegible] (*B*, 12,013).

B. 12051. (Registre.) — In-folio, 1006 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Double du tome 21. — (*F*, 12,014).

B. 12052. (Registre.) — In-folio, 906 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Double du tome 22. — (*D*, 12,015).

B. 12053. (Registre.) — In-folio, 766 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Double du tome 30. — (*B*, 12,024).

B. 12054. (Registre.) — In-folio, 412 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Double de la table générale des noms de lieux, cotés (*B*, 12,025 et 12,026).

B. 12055. (Registre.) — In-folio, 480 pages, papier.

1773-1792. Recueil (suite). — Double des deux premiers volumes de la table du nobiliaire cotés (*B*, 12,027 et 12,028).

B. 12056. (Registre.) — In-folio, 512 pages, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Double des 2 derniers volumes de la table du nobiliaire, cotés (*B*, 12,029 et 12,030).

B. 12057. (Registre.) — Petit in-folio, 848 feuillets, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Relevé analytique et par ordre alphabétique de noms et de toutes les notes concernant le nobiliaire contenus dans les volumes 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 de l'inventaire de Peincedé.

C. 12058. (Registre.) — Petit in-folio, 272 feuillets, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Relevé semblable pour les volumes 10, 11, 12 et 13.

B. 12059. (Registre.) — Petit in-folio, 315 feuillets, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Relevé semblable aux précédents pour ceux contenus dans les volumes 14, 15, 16, 17 et 18.

B. 12060. (Registre.) — Petit in-folio, 377 feuillets, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Relevé semblable pour ceux contenus dans les volumes 19 et 20.

B. 12061. (Registre.) — Petit in-folio, 256 feuillets, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Relevé de même nature de ceux contenus dans les volumes 21 et 22.

B. 12062. (Registre.) — In-folio, 310 feuillets, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Minute de la table des noms de lieux renfermés dans les 15 premiers volumes de l'inventaire.

B. 12063. (Registre.) — In-folio, 336 feuillets, papier.

1773-1792. — Recueil (suite). — Minute de la table des noms de personnes renfermés dans les mêmes volumes.

B. 12064. (Registre.) — In-folio, 324 feuillets, papier.

1500. — Procès-verbal de recolement de l'inventaire des titres et chartes du comté de Bourgogne, déposés au château de Grimont, dressé par ordre de la Chambre des Comptes de Dijon.

B. 12065. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Table des matières de l'extrait du journal de la Chambre des Comptes, par M. Champrenaut. — Fol. 45. Etat des titres envoyés au Chancelier, à l'appui des demandes formées par la Chambre contre le Parlement. — Fol. 61. Table des registres des édits cotés 70 à 74 (1713 à 1726). — Fol. 73. Table des matières des registres blanc et rouge.

B. 12066. (Registre.) — In folio, 144 feuillets, papier.

XVIIIe siècle.—Tables des matières contenues au registre blanc. —Fol. 35. Répertoire des édits, déclarations, arrêts du Conseil contenus dans les registres. — Fol. 83. Table des matières contenues au registre rouge. — Fol. 107. — Table des matières du livre de l'extrait des journaux de la Chambre.

B. 12067. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des titres et papiers du coffre des finances ; — de la juridiction ; — des fiefs ; — du débat entre les conseillers-maîtres et les correcteurs ; — des gages, des greniers à sel ; — de la députation aux Etats du duché ; — de la Chambre *neutra* ; — des trésoriers ; — des receveurs et contrôleurs généraux ; — des octrois des villes ; — des impositions ; — des entreprises sur la juridiction de la Chambre ; — de la suppression du semestre ; — de la Cour des Aides ; — des réparations des bâtiments ; — des nouveaux offices et des contrôleurs des offices.

SUPPLÉMENT

B. 2 2°. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1460-1773. — Chambre des Comptes : juridiction, priviléges, droits. — Edits et déclarations du roi Charles VIII, sur les appels des arrêts de la Chambre des Comptes de Paris ; — confirmant les priviléges de celle de Dijon ; — de François Ier, portant confirmation des mêmes priviléges ; — de Louis XIII, qui érige la Chambre des Comptes en Cour des Aides ; — qui confirme ses priviléges ; — de Louis XIV, qui réglemente la Chambre des Comptes, — qui commet la Chambre pour connaître des difficultés relatives au *debitis* et aux gages ; — qui supprime différents offices ; — de Louis XV, qui fixe les délais pour les comptes du dixième. — Ordonnance et règlement de la Chambre pour les états et charges.

B. 2 3°. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1712-1714. — Chambre des Comptes. — Correspondance entre le premier président et les membres du parquet de celle de Paris, au sujet des préséances et des attributions et juridiction de la Chambre. — « Traité de la Chambre des Comptes, de ses officiers et des matières dont elle connoist. »

B. 2 4°. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1716-1760. — Chambre des Comptes. — Remontrances faites au roi Louis XV au sujet : du rachat de la capitation des officiers de la Chambre ; — de la prétention des nobles du Charollais de reprendre de fief devant leur bailli ; — de l'établissement du cinquantième ; — de la cassation de l'arrêt rendu sur la perception des droits réservés ; — du rétablissement des courtiers jaugeurs ; — des comptes des officiers de la maréchaussée ; — de la suppression du dixième des biens fonds ; — de l'établissement des deux vingtièmes, etc.

B. 2 5°. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1547-1722. — Chambre des Comptes. — Cérémonial. — Préséances. — Délibérations relatives : à la réception du duc de Mayenne, gouverneur de la province ; — aux visites de corps chez le gouverneur, le premier président du Parlement ; — au roi ; — à la reine ; — aux séances de la Chambre ; — aux processions, cérémonies et assemblées publiques ; — aux questions de préséances ; — à la Chambre neutre. — Arrêt de règlement entre le Parlement et la Chambre ; — autre pour les commissions formées des membres des deux Cours.

B. 2 6°. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1732-1751. — Chambre des Comptes. — Cérémonial. — Préséances. — Réponses de plusieurs Chambres des Comptes au sujet du cérémonial vis-à-vis des évêques. — Arrêt du Conseil d'Etat pour la séance des officiers du bailliage et de la ville de Dijon à la cathédrale. — Dossiers relatifs à la réception du duc de Saint-Aignan, gouverneur de la province, et à celle du prince de Condé, son successeur.

B. 2 7°. (Liasse.) — 234 pièces, papier.

1712-1759. — Chambre des Comptes. — Harangues. — Compliments. — Mercuriales. — Discours prononcés lors de la réception de M. Rigoley, premier président. — Mercuriales de rentrée sur les devoirs de la charge, l'amour du travail, la fermeté, le secret, l'union, l'étude, la gravité, le désir de la gloire, la probité, la modestie, la sagesse, etc. — Discours prononcé lors des réceptions de MM. de Ganay, de Frasans, Hudelot, de Létancourt, chevaliers d'honneur ; — de M. de Gravier, président, etc.

B. 2 8°. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1629-1778. — Chambre des Comptes du royaume. — Edits et arrêts du Conseil : qui donne la préséance à la Chambre des Comptes de Grenoble sur les officiers du Bureau des finances ; — qui règle cette question entre le Parlement, la Chambre des Comptes et le Bureau des finances d'Aix,

entre la Chambre des Comptes et le Bureau des finances de Montpellier ; — qui confirme l'institution de la Chambre des Comptes de Dôle ; — qui règle la préséance entre cette Chambre et le Bureau des finances, entre la Chambre des Comptes de Rouen et d'Alençon ; — qui règle les tarifs de la Chambre des Comptes de Dôle. — Remontrances adressées au roi par les Chambres des Comptes de Montpellier, Rouen et Paris. — Mémoires de cette dernière sur sa juridiction, etc.

B. 3 3°. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1578-1767. — Chambre des Comptes. — Personnel. — Edits et lettres patentes des rois Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, relatifs : aux pensions et gages de Bénigne Jacquot, premier président de la Chambre des Comptes ; — à l'évaluation de cette charge ; — à la création de nouveaux offices ; — à l'augmentation des gages ; — à la suppression des greffes. — Provisions de l'office de premier président en faveur de Jean Rigoley. — Dossier de la correspondance avec les chanceliers Boucherat et Daguesseau, au sujet de la qualité de conseiller du roi en ses conseils, prise par les présidents des Cours supérieures. — Autre, relatif à une augmentation de gages, demandée par le premier président Rigoley.

B. 3 4°. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1718-1789. — Chambre des Comptes. — Auditeurs. — Registre des délibérations de MM. les auditeurs. — Fol. 1er. Nomination de M. Boulée, comme secrétaire de la Chambre. — Délibérations pour le paiement des arrérages des capitaux empruntés ; — pour les frais d'homologation au Conseil, du règlement arrêté par le grand bureau. — Fol. 7. Mémoire touchant le débat survenu avec le grand bureau, au sujet de la prétention des auditeurs, d'avoir voix délibérative dans le jugement des affaires dont ils étaient les rapporteurs.

B. 3 5°. (Registre.) — In-folio, 627 feuillets, papier.

1209-1763. — Chambre des Comptes. — Armorial, rédigé par le Père Gauthier, jésuite. C'est une copie écrite par Peincedé, de la seconde partie d'un ouvrage possédé par la bibliothèque de Dijon, sous ce titre : *Notices de la Chambre des Comptes de Bourgogne.* — Ce volume renferme la liste chronologique des officiers du grand bureau, savoir : les chanceliers du duché, les premiers présidents, les présidents, les chevaliers d'honneur, les conseillers-maîtres, les avocats et procureurs généraux, et les Elus du roi, ensemble la description des armoiries de chacun d'eux, et une notice généalogique de leur famille. — A la fin du volume, on trouve les catalogues des conseillers, des correcteurs, des auditeurs et des clercs.

B. 3 6°. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier.

1763-1790. — Chambre des Comptes. — Armorial faisant suite au précédent, rédigé en 1860 par M. Jules Maulbon d'Arbaumont, membre de l'académie de Dijon et secrétaire de la commission des Antiquités du département.

B. 3 7°. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

1521-1791. — Chambre des Comptes. — Tableau des officiers de la Chambre des Comptes de Bourgogne depuis 1521 jusqu'aux 2 décembre 1790, et 17 septembre 1791, date de la suppression de cette Cour. — Ce tableau a été dressé, non point par ordre chronologique des titulaires, mais par date de création des offices.

B. 3 8°. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1770-1789. — Chambre des Comptes. — Comptes des syndics de la compagnie des auditeurs de la Chambre. — En 1789, la recette monte à 2,144 livres 7 sols 2 deniers, et la dépense à 1,222 livres 17 sols 2 deniers.

B. 6 2° (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1699-1741. — Chambre des Comptes. — Dixième sur les gages. — Déclarations fournies par le greffier en chef, les commis, les secrétaires, le contrôleur des amendes, les substituts, le concierge et le buvetier, de l'état au vrai de leurs gages. — Etats dressés pour la liquidation du dixième sur tous les offices. — Etats particuliers des gages, augmentations de gages et de droits des officiers de la Chambre. — Dépêche du contrôleur général des finances, Desmarets, concernant le dixième. — Déclaration du roi Louis XV, portant règlement pour la perception du dixième.

B. 6 3°. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1530-1736. — Chambre des Comptes. — Epices. — Déclarations des rois François Ier et Henri IV, touchant les comptes des épices reçues par la Chambre. — Extraits des journaux de la Chambre concernant les épices. — Transaction entre les officiers de la Chambre et les Elus de Bourgogne pour la fixation des épices perçues lors de la reddition des comptes des receveurs de la Province et pour les devoirs féodaux. — Règlement du roi Louis XIV, pour les frais de réception des comptes des receveurs des tailles dans les pays d'Election. — Etat du rapport des gages attribués aux officiers. — Mémoire sur la faculté laissée à la Chambre, de pouvoir augmenter ses épices « en conscience ». — Débats avec les Elus des Etats au sujet de cette augmentation.

B. 6 4°. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1656-1756. — Chambre des Comptes. — Epices. — Etat des droits de la Chambre, partageables entre tous les officiers. — Départements des épices abonnés, des menus droits et des comptes. — En mars 1736, les épices de poissons, les menus droits et les comptes montent à 948 livres 1 sol, pour les maîtres; 327 livres 7 sols 6 deniers pour les correcteurs, et 284 livres 19 sols pour les auditeurs. Total 21,192 livres 14 sols 6 deniers.

B. 6 5°. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1639-1712. — Chambre des Comptes. — Epices. — Mémoire concernant les offices de contrôleur et de receveur des épices, — de buvetier. — Edit de création des offices de receveurs des amendes et des épices; — de contrôleurs de ces receveurs. — Adjudication de ces offices de contrôleurs des épices.

B. 7 3°. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1628-1750. — Chambre des Comptes. — Débats intérieurs. — Arrêt de la Chambre portant règlement des attributions des avocats généraux et du procureur général. — Arrêts du Conseil d'Etat, concernant l'autorité que doit avoir la Chambre sur les avocats généraux. — Mémoire relatif aux sommes exigées par le procureur général. — Dossier concernant le refus d'un avocat général de conclure dans une affaire. — Autre du procès porté au Conseil d'Etat entre les officiers de la Chambre et les auditeurs. — Procès pacifié en 1631 par une transaction ménagée par le duc d'Epernon et deux commissaires du roi, repris en 1712 et terminé en 1750 par un nouveau règlement.

B. 7 4°. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1675-1773. — Chambre des Comptes. — Debats intérieurs. — Règlement passé entre les officiers de la Chambre des Comptes de Paris, les correcteurs et les auditeurs. — Dossier relatif au débat porté devant le Conseil du roi, sur le droit prétendu par les présidents, d'occuper le premier rang en toutes circonstances lors de l'absence du premier président. — — Mémoires relatifs à la prétention soulevée par les conseillers correcteurs, d'avoir une part dans les épices des enregistrements. — Débat avec le contrôleur des restes, qui exigeait la production de toutes les pièces comptables fournies à la Chambre.

B. 7 5°. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1683-1720. — Chambre des Comptes. — Dettes. — Etats des sommes payées au roi par la Chambre; — de celles qui lui sont dues par le roi. — Compte du grand bureau. — Récapitulation des Comptes du receveur. — Etats des finances payées par la Chambre. — Etats des augmentations de gages. — Dépêche du contrôleur général Desmarets à M. de Tournon, créancier de la Chambre des Comptes.

B. 10 2°. (Liasse.) — 208 pièces, papier.

1701-723. — Chambre des Comptes. — Conflits avec le Parlement. — Mémoires, factums, productions de pièces, consultations, correspondance, arrêts du Parlement et du Conseil d'Etat et pièces relatives aux contestations survenues entre le Parlement et la Chambre des Comptes au sujet de la juridiction du domaine; — des saisies commises et mouvances féodales; — des jugements de la Chambre portés par appel au Parlement; — de la connaissance de plusieurs affaires particulières, notamment de celle de Myette, ancien garde-livres, poursuivi pour détournement de papiers; — du blâme des aveux et dénombrements; — des oppositions à la réception de ces aveux; — de l'autorité de la Chambre sur ses officiers; — de la juridiction de la Cour des Aides; — de la réception des officiers des élections; — de l'interdiction, à la Chambre, de faire publier les édits et déclarations du roi et ses arrêts dans les bailliages; — des épices des aveux et dénombrements, et de leur consignation; — des cérémonies auxquelles assistent le Parlement et la Chambre; — de l'interdiction au procureur général de la Chambre, de donner la qualité de ses substituts aux procureurs du roi des bailliages; — des cas où les avocats et procureurs du roi à la Chambre prennent le titre d'avocats et procureurs généraux; — de la Chambre de révision des jugements de la Chambre; — de l'exécution du règlement de 1604; — des conférences tenues pour la pacification de ces débats; — de l'augmentation prétendue par les officiers de la Chambre; — des taxes de leurs voyages. — En tout 26 chefs de procès.

B. 10 3°. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1701-1727. — Chambre des Comptes. — Conflits avec le Parlement (suite). — Suite de l'article précédent, terminé par un arrêt du Conseil d'Etat, dont le dispositif en trente articles, détermine et fixe les attributions et compétences litigieuses entre le Parlement, la Chambre des Comptes et le Bureau des finances.

B. 10 4°. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1742-1746. — Chambre des Comptes. — Conflits avec le Parlement (suite). — Dépêches ministérielles, correspondances, mémoires et pièces relatives à l'opposition formée par le premier président du Parlement, aux honneurs identiques aux siens, prétendus par le premier président de la Chambre des

Comptes, lors de l'arrivée ou du départ du gouverneur et du commandant de la province, opposition demeurée sans résultat définitif, bien qu'à l'avantage du Parlement.

B. 10 5°. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1767. — Chambre des Comptes. — Conflits avec le Parlement (suite). — Dossier du débat porté au Conseil d'Etat, entre le Parlement et la Chambre des Comptes, à laquelle il prétendait interdire la publication de ses arrêts dans les bailliages.

B. 10 6°. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1617-1653. — Chambre des Comptes. — Conflits avec le Bureau des finances. — Règlement pour les attributions, arrêté entre la Chambre des Comptes et le Bureau des finances. — Confirmation par le Conseil d'Etat. — Dossier du débat porté au Conseil entre les deux juridictions pour leurs attributions respectives. — Arrêt de règlement touchant les scellés et inventaires des comptables. — Arrêt de la Chambre qui casse une ordonnance du Bureau, visant une déclaration du roi qu'il n'avait pas le droit d'enregistrer. — Mémoires sur les robes que les trésoriers de France prétendaient porter au lieu de capotes. — Mémoires et productions de pièces fournies par les deux juridictions dans leurs débats, au sujet de la réception des aveux et dénombrements ; — des enregistrements ; — des commissions ; — des comptables ; — des scellés et saisies des comptables décédés ou en faillite, etc.

B. 10 7°. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1635-1755. — Chambre des Comptes. — Conflits avec les Elus des Etats. — Arrêt du Conseil d'Etat, statuant sur des débats survenus entre la Chambre et les Elus des Etats, au sujet de l'administration des deniers de la province, de l'imposition sur les communautés et de la libre disposition des deniers réservés aux Elus ; — de la prétention du Parlement de Dijon et de la Cour des Aides d'en connaître. — Transaction avec la Chambre pour le tarif des épices exigées par celle-ci lors de la révision des comptes de la Province. — Dossier relatif aux débats survenus dans la Chambre des Elus de la province, au sujet des attributions et des prérogatives de chacun des membres qui la composaient, et parmi lesquels figuraient des députés de la Chambre des Comptes, débats terminés par un règlement de l'année 1744. — Correspondance avec le ministre Saint-Florentin, à qui la Chambre s'était plainte de ce que les noms de ceux de ses membres qui faisaient partie de la Chambre des Elus ne figuraient pas sur les inscriptions gravées sur le piédestal de la statue équestre de Louis XIV, érigée sur la place royale de Dijon.

B. 10 8°. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1412-1755. — Chambre des Comptes. — Conflits avec l'Elu du roi. — Copie des lettres de Jean, duc de Bourgogne, qui nomment Guillaume Courtot, maître des Comptes, son élu pour le fait des Aides. — Mémoires de la Chambre des Comptes pour établir sa suprématie sur l'Elu du roi, et justifier sa prétention de recevoir son serment. — Remontrances adressées au roi à cet effet.

B. 87 2°. (Registre.) — In-folio, 315 feuillets, papier.

1706-1716. — Chambre des Comptes. — Premier registre des quittances de finances, pour office ; — pour augmentation de gages des offices tenus du roi. — Fol. 1er, Nicolas Perreney de Grosbois, conseiller au Parlement, paie 2,000 livres pour jouir de 120 livres d'augmentation de gages ; — fol. 9, Benoît Charles, massier de la Sainte-Chapelle, paie 200 livres pour jouir de 12 livres 10 sols de gages ; — fol. 34, Benoit-Legoux-Maillard paie 4,043 livres 5 sols pour 224 livres 10 sols 6 deniers de gages héréditaires ; — Anne Lantin, veuve de P. Filjean, conseiller-maître des Comptes, en paie 1,000 pour 62 livres de gages, etc.

B. 87 3°. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1712-1777. — Chambre des Comptes. — Second registre des quittances de finances pour création d'offices ou pour augmentation de gages héréditaires des anciens offices établis par le roi. — Marie de Bretagne, veuve de François-Joseph de Bretagne, conseiller au Parlement, paie 1,000 livres pour jouir de 50 livres de gages : — fol. 6, Reverdy, contrôleur de la maréchaussée de Bourg-en-Bresse, en paie autant ; — fol. 14, N. Patouillet paie 375 livres pour le principal de 1,500 livres de rentes assignées sur la recette générale de Bourgogne ; — fol. 30, les communautés de Montluel, de Saint-Laurent-les-Chalon paient 250 et 500 livres pour la réunion à leur corps de ville d'offices d'échevins créés héréditaires ; — fol. 33, celle de Beaune, pour la somme totale de 30,000 livres, pour réunion à la mairie des offices d'échevins, de concierge, de greffier et de procureurs créés héréditaires ; — fol. 42, la Chambre des Comptes (président et maîtres) verse la somme de 10,220 livres pour remboursement de la finance des offices de receveurs et contrôleurs anciens alternatifs et triennaux des épices et jouir des revenus de cette somme au denier cinquante ; — fol. 52, Claude Perret, secrétaire du roi en la chancellerie du Parlement, paie 30,000 livres pour son office.

B. 94 1°. (Registre.) — Petit in-folio, 350 feuillets, papier.

1398-1437. — Chambre des Comptes. — Registres des délibérations et des arrêts. — « C'est le registre des causes et appoin-

tements demenez en la Chambre des Comptes de Dijon. » — Fol. 1er et 128. Ajournement d'une cause entre Jean de Vergy, seigneur de Fouvent et les habitants de Montarlot. — Fol. 6. Idem, de Hugues Buet, abbé d'Oigny, contre J. Le Noiset. — Fol. 19. Procès entre le procureur du duc et Jeanne, veuve de J. de Gray, qui, sous prétexte de la noblesse de son mari, avait refusé d'acquitter sa cote de l'aide de 50,000 livres octroyé au duc pour la rançon du comte de Nevers. — Fol. 27. Poursuites du procureur ducal contre J. le Guemigny, d'Ampilly-les-Bordes, accusé d'avoir tué J. Le Gandrillet, et volé du poisson dans un étang; — fol. 31, du même contre Philibert Demongeot de Pouilly, pour avoir, étant prévôt dudit lieu, détenu prisonnier sans mandement André des Bordes et l'avoir tellement géhenné qu'il en était mort. — Fol. 40. Quatre habitants de Perrigny se portent caution pour un des leurs, arrêté pour transport de sel. — Fol. 75. Goussot de Luxerois est condamné à 60 sols d'amende pour avoir usé et trafiqué de sel non gabellé dans la châtellenie de Saulx-le-Duc. — Fol. 83. Poursuites contre J. Le Bauleur, receveur de la gruerie de Châtillon, accusé d'avoir raturé son compte. — Fol. 92. Les habitants de Santigny, ayant exposé au duc que leur village, appartenant à plusieurs seigneurs entre lesquels ils avaient le droit de choisir, le partage des mainmortes donnait lieu à des contestations continuelles, c'est pourquoi ils le suppliaient de les affranchir et de leur confirmer les droits d'usage dans la forêt de Veauce, le Conseil demande aux coseigneurs leur consentement, à quoi ceux-ci répondent en réclamant un délai. — Fol. 102. J. Gevray, châtelain de Bracon, est condamné à 100 écus d'amende pour avoir porté comme faits et payés, des travaux qui n'étaient pas même commencés.

B. 94 2°. (Registre.) — Petit in-folio, 163 feuillets, papier.

1445-1452. — Chambre des Comptes. — Registre des causes portées devant la Chambre. — Fol. 49. Jean Dumay, d'Argilly, poursuivi pour avoir, contrairement aux ordonnances, acheté son sel à Beaune, au lieu de Nuits, du grenier duquel il était ressortissant. — Fol. 65. Débats entre le prieur de Saint-Symphorien-d'Autun et le châtelain d'Arnay au sujet d'un meix à Terroilles. — Fol. 77. Transaction entre le fermier du péage d'Auxonne et la mairie dudit lieu au sujet de la perception des droits. — Fol. 83. Poursuites du procureur du duc contre les habitants d'Heuilley, Maxilly, Cheuge et Jancigny, qui usaient de sel non gabellé; — fol. 114, contre Henri de Chambornay, qui, nonobstant sa suspension comme châtelain de Pontailler, avait continué son office et refusé de remettre le sceau de la justice de la châtellenie; — fol. 134, contre Philibert de Chaumont, accusé d'avoir, au préjudice des droits de confiscation du duc, acheté les biens de deux criminels fugitifs, connaissant les crimes pour lesquels ils étaient poursuivis; — fol. 148, contre Regnault Gautherot de Chalon, prisonnier à Dijon, accusé de concussion.

B. 94 3°. (Registre.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1455-1459. — Chambre des Comptes. — Registre des causes. — Fol. 3. Plaintes des habitants d'Orgelet contre le procureur du duc, à l'occasion des droits de lods; — fol. 17, des habitants de la châtellenie de Rochefort-sur-le-Doubs. — Fol. 49. Ajournement de la cause poursuivie par le châtelain d'Argilly contre des hommes de Gerland, Agencourt, possesseurs d'héritages à la Chocelle. — Fol. 67. Accord entre l'abbaye de Saint-Martin-d'Autun et les officiers de la gruerie ducale, au sujet des droits d'usage des religieux dans les bois des Bâtis et de Planoise.

B. 94 4°. (Registre.) — Petit in-folio, 192 feuillets, papier.

1483-1486. — Chambre des Comptes. — Registre des causes. — Fol. 4. Poursuites contre Charles de Stainville, seigneur de Pouilly-sur-Saône, pour avoir emprisonné les « commis à la cerche du sel »; — fol. 6, contre l'abbaye de Saint-Bénigne, dont les serviteurs envoyés pour recueillir les dîmes dans les villages, avaient été trouvés par les cercheurs de sel nantis de sel non gabellé. — Fol. 37. Elargissement sous caution de J. Fevret, commis à la recette du bailliage d'Auxois, à l'effet de se pourvoir des pièces justificatives de ses comptes. — Fol. 52. Arrêt de renvoi du geôlier de Semur, poursuivi pour avoir, nonobstant un mandement du roi, refusé de mettre un prisonnier en liberté. — Fol. 99. Appointement dans la cause entre le procureur du roi et les montiers et rentiers du sel de Salins, pour le charroi et la distribution dans les limites du comté d'Auxonne et ressort de Saint-Laurent.

B. 216 2°. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier.

1716-1719. — Chambre des Comptes. — Journal. — Célébration, dans la chapelle, d'une messe solennelle de rentrée, chantée par les Cordeliers en reconnaissance d'une cloche qui leur fut donnée jadis pour leur horloge. — Fol. 2. Compte-rendu de la députation envoyée au roi Louis XV lors de son avènement à la couronne. — Fol. 7. Réception de l'auditeur Perret. — Fol. 17. Enregistrement des lettres de franc-salé accordées aux hospices de Dijon; — fol. 25, de celles de dispense d'âge obtenues par le président Fijean de Mimande. — Fol. 47. Invitation faite par le chapitre de la Sainte-Chapelle à la Chambre, d'assister à la procession de la Sainte-Hostie. — Fol. 83. Enregistrement de l'édit de suppression du dixième. — Fol. 105. Congé accordé au président de Siry. — Fol. 134. Reprise de fief de Sainte-Segros, faite par Charles-Henri de Croisier, capitaine de cavalerie. — Fol. 153. Sortie de charge

du conseiller-maître Lebelin, comme gérant des affaires de la compagnie et son remplacement par le conseiller Noirot.

B. 221 2°. (Cahier.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

1728-1734. — Chambre des Comptes. — Carnet des commissaires. — M. Fijean de Sainte-Colombe, commissaire pour le rapport de M. de Beaufort, receveur des impositions du bailliage de Beaune. — Fol. 7. M. Gauthier de Brevans, pour celui du receveur du bailliage de Saint-Laurent. — Fol. 14. M. Nicaise, pour l'examen du compte d'octroi de Montbard, etc.

B. 238 2°. (Registre.) — Petit in-folio, 153 feuillets, papier.

1416-1457. — Chambre des Comptes. — Comptes des receveurs. — Compte de Liénard Du Cret, clerc des Comptes, commis à tenir le compte de la menue dépense de la Chambre. — La recette se compose de 1,038 livres 10 sols 1 denier 1/24° de denier, provenant de prélèvements sur la recette des divers comptables justiciables de la cour. — Fol. 10. Pain baillé au portier. — Fol. 11. Pain, échaudez et harens sorets achetés pour la Chambre. — Fol. 13. Achat, moyennant cinq gros, de « cent toises de déliée cordelle pour enfiller lettres en liasse »; — d'une aiguière et de 4 gobelets en verre ; — fol. 14, de trois paniers « de verges à mettre liasses » : — fol. 15, d'épices de Chambre pour M. le président; — fol. 17 et 54, d'un cent de gectons pour le commis de la Chambre; — d'une sappine à raffreschir le vin ; — de 8 mireurs pour servir es bureaulx ; — fol. 21, de pain, de vin, de pastés et pour les estuves ; — fol. 25, de cloux pour attacher les draps sur les siéges de la Chambre. — Perret-Loisel, artilleur, met à point le trait en la Chambre, après ce qu'il a été ferré. — Fol. 37. Achat d'une ratoire ; — fol. 52, de cinq chars de bois et d'un cent de fagots, le sciage coûte 7 blancs. — Fol. 56. 6 gros payés au clerc qui a relié l'inventaire du Trésor. — Achat, moyennant 2 gros, d'un cent de pommes de Blandureaul. — Fol. 66. Jean de Bellemanière, gantier, fournit à MM. des Comptes « des demi-gants fourrés sans doits » . — Fol. 71. Pain, vin, chair et quatre oisons, achetés pour le dîner fait en l'hôtel de Henri le physicien « pour veoir ordonner et conseiller la conduite de certaine euvre faite par ledit Henri en matière d'astrologie, pour envoyer devers Monseigneur en ses pays de Flandres ». — Fol. 76. Port des raisins de Talant et de Chenôve envoyés au duc. — Fol. 79. Achat de deux poches de fer « pour gouverner » l'encre ; — fol. 83, d'une coquasse neuve de deux pintes. — Fol. 84. 8 gros payés au recteur de l'école de Dijon, pour avoir translaté, de l'allemand en français, la lettre de défiance adressée au duc par Thibaut de Rouge-Maison. — Fol. 86. Achat de toile pour couvrir les patrons en papier des verrières que Thurry le verrier doit faire pour l'hôtel ducal et les envoyer au duc. — Fol. 93. La Chambre fait venir des Flandres, pour son usage, neuf cents de plumes de Hollande. — Fol. 181. « Relieure du vieux calendrier estant au tiers bureaul, 4 gros. » — Fol. 102. Achat de deux douzaines de canivets ; — fol. 112, d'un cent de poires de Francureaul. — Reliure du *Thesaurus pauperum*. — Fol. 132. Achat de cordes et d'archaux pour l'horloge. — Fol. 138. Aumône de 3 gros aux prisonniers du château de Talant. — Fol. 143. Achat de 36 canivets et 36 poinçons. — Fol. 148. Fonte des quatre cloches de l'horloge.

B. 238 3°. (Registre.) — In-folio, 795 feuillets, papier.

1632-1656. — Chambre des Comptes. — Comptes 2° à 17° de Gilbert, écuyer, notaire, secrétaire du roi, et Depringles, receveur des deniers destinés aux menues affaires et nécessités, et acquittement des dettes de la Chambre. — Fol. 41. Achat, moyennant 9 livres, des cierges pour la chapelle. — Paiement de 75 livres aux Cordeliers pour desserte de cette chapelle en 1632. — Les arrérages des dettes de la Chambre montent à 4,895 livres 19 sols 4 deniers. — Fol. 40. Pose et décoration des bancs de la Sainte-Chapelle, destinés à asseoir les membres de la Chambre durant les sermons. — Fol. 61. Aumônes de 10 livres faites aux religieuses Claristes d'Auxonne et de Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 116. Paiement de 26 livres pour les buvettes de l'après dîner du mois de février ; — fol. 117, de 13 livres 10 sols pour l'établissement d'une treille dans le jardin de la Chambre. — Fol. 159. Paiement de 355 livres à Th. Lordeler, pâtissier, pour les buvettes de la Chambre depuis la saint Martin 1638, jusqu'à l'entrée du carême, — autre, de 10 livres 5 sols, à Guillemette Pelletier, pour fourniture de bouquets. — Fol. 274. La recette de l'année 1641 monte à 13,506 livres 14 sols 3 deniers. — Fol. 284. Don de 200 livres fait aux Pères jésuites en considération de l'assemblée provinciale qu'ils doivent tenir à Dijon — Fol. 372. Paiement des réparations faites aux ornements de la chapelle. — Fol. 375. Don de 100 livres, aux Carmes, pour employer en réparations de leurs bâtiments. — Idem, aux Jacobins. — Fol. 377. Nichon peint et dore, moyennant 30 livres, les armoires de la chapelle. — Fol. 582. En 1650, les buvettes coûtent 709 livres 2 sols 6 deniers. — Fol. 658. Les arrérages de rentes montent à 24,552 livres 13 sols 10 deniers.

B. 238 4°. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets, papier.

1657-1662. — Chambre des Comptes. — Comptes de 1 à 6 de Jean-Baptiste Depringles, écuyer, conseiller du roi, receveur général de Bourgogne et Bresse, commis à la recette des deniers des menues affaires et nécessités de la Chambre. — La recette, en 1655, se compose d'un prélèvement de 300 livres sur la caisse du receveur général, des 2 sols pour livre des

épices de comptes et menus droits, des gages d'office de greniers à sel et autres. — Elle monte à 13,723 livres 11 sols 9 deniers. — Fol. 69. Payé 5 livres à L. Corot, nattier, pour avoir lavé et nettoyé les nattes de la Chambre. — Fol. 91. Paiement de 6 livres à P. Palliot, libraire à Dijon. — Fol. 110. Les buvettes de l'année 1660 montent à 1,537 livres 10 sols.

B. 238 5°. (Registre.) — In-folio, 597 feuillets, papier.

1663-1682. — Chambre des Comptes. — Comptes 1 à 19, de Claude Couvreux, conseiller secrétaire du roi, receveur des deniers des menues affaires et nécessités de la Chambre. — La recette se compose, en 1663, du prélèvement habituel sur la recette générale, des gages rapportés, des gabelles, des épices de réceptions. Elle monte à 12,726 livres 8 deniers. La dépense des buvettes et du chauffage monte à 1,957 livres 7 sols 10 deniers. — Fol. 12. Mendement de 60 livres à Myette, garde des livres, savoir : 20 livres pour ses salaires ordinaires et 40 livres pour avoir mis en ordre plusieurs comptes anciens. — Fol. 15. Payé 16 livres 10 sols au sculpteur qui a fait le dessin de la cheminée de la Chambre. — Fol. 16. Payé 300 livres 12 sols à Claude Desplanches, pour la fourniture du papier qui s'est distribué à la Chambre à la saint Martin. — Fol. 96. Les arrérages des rentes et créances dues par la Chambre s'élèvent 5,357 livres 10 sols. — Fol. 165. Paiement de 110 livres au conseiller Fevret, pour les frais de sa députation à Paris ; — fol. 244, de 30 livres à P. Paillot, imprimeur pour l'impression en gros caractères des étiquettes, des papiers et des comptes qui sont dans les salles voûtées ; — fol. 287, de 16 livres à J. Grangier, imprimeur, pour l'impression d'édits et règlements. — Fol. 330. Fourniture de filasse, cordages, lacets et épingles pour les salles de la Chambre. — Fol. 393. Avance de 50 livres à Melchior Jolyot, sur son salaire de l'inventaire qu'il a fait des papiers de la tour d'en haut.

B. 238 6°. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1663-1682. — Chambre des Comptes. — Doubles des comptes qui précèdent.

B. 238 7°. (Registre.) — Petit in-folio, 388 feuillets, papier.

1682-1694. — Chambre des Comptes. — Comptes 1 à 12, d'Edme Lamy, receveur des droits et épices de la Chambre, des deniers destinés pour les menues affaires et nécessités de la Chambre. — Fol. 12. Paiement de 5 livres 5 sols à Genreau, praticien, qui avait transcrit 21 feuillets de l'inventaire de la tour haute. — Fol. 13. Achat d'un crucifix de cuivre doré sur bois noir pour le service de la Chambre. — Fol. 14. Paiement de 22 livres à l'horlogeur qui, quotidiennement, a remonté la « pendulle » de la Chambre. — Fol. 42. Daniel Grangier, libraire, fournit, moyennant 6 livres, à M. le conseiller-maître Bauyn, une rame de grand papier pour l'inventaire. — Fol. 43. Achat, moyennant 4 livres 10 sols d'une bourse de jetons, pour mettre au parquet des gens du roi. — Payé 33 livres à Jean Virot, praticien, pour avoir transcrit l'inventaire des papiers de la tour d'en haut, concernant la juridiction de la Chambre. — Boiserie de la cheminée du bureau de la correction. — Fol. 86. Remboursement à M. le président Bernardon, des 1,000 livres dépensées par lui dans sa députation à Paris.

B. 238 8°. (Registre.) — Petit in-folio, 180 feuillets, papier.

1694-1703. — Chambre des Comptes. — Comptes 13 à 21, d'Edme Lamy, faisant suite aux précédents. — La recette provenant du prélèvement sur le receveur général, des réceptions d'officiers de la Chambre, des taxes faites par la Chambre aux huissiers employés aux commis à requêtes du procureur général, monte, pour 1694, à 8,260 livres 12 sols 6 deniers. — Fol. 15. Apposition du sceau aux provisions de M. de Bussière, chevalier d'honneur. -- Achat de quatre feuillettes de vin envoyées à Paris. — Fol. 16. Paiement de 19 livres pour les armoiries de MM. de la Chambre. — Fol. 92. Frais du banquet du 28 mai, jour de la réduction de la ville (sous l'obéissance de Henri IV).

B. 238 9°. (Registre.) — Petit in-folio, 121 feuillets, papier.

1703-1708. — Chambre des Comptes. — Comptes 22 à 26, d'Edme Lamy, faisant suite aux précédents. — Fol. 7. Paiement d'une somme de 75 livres aux Pères Cordeliers chargés de la desserte de la chapelle de la Chambre ; — fol. 10, de 70 livres pour la pose et l'entretien des châssis en papier ; — fol. 34, de 30 livres pour la pose et l'entretien des tapisseries de la Chambre.

B. 238 10°. (Registre.) — Petit in-folio, 104 feuillets, papier.

1708-1713. — Chambre des Comptes. — Comptes 27 à 31, d'Edme Lamy, faisant suite aux précédents. — Fol. 7. Paiement de 20 livres au sacristain de la Sainte Chapelle, pour avoir posé et levé les tapisseries des siéges de la Chambre, aux prédications de l'Avent et du Carême. — Aumône de 170 francs faite annuellement aux pauvres de l'hôpital. — Fol. 18. Enregistrement des provisions de M. de Château-Guay, gouverneur de Talant.

B. 238 11°. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1714-1717. — Chambre des Comptes. — Comptes 32 à 35, d'Edme Lamy, faisant suite aux précédents. — La recette monte, en 1714, à 25,950 livres 10 sols 4 deniers. — Fol. 8.

Aumônes annuelles aux religieuses claristes de Bourg-en-Bresse, Auxonne et Seurre. — Fol. 22. Le comptable établit qu'au 1er décembre 1714 il est arrivé une déduction de 10 sols par louis de 16 livres, de 2 sols 6 deniers par écu de 4 livres.

B. 238 12°. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1718-1720. — Chambre des Comptes. — Comptes 36 à 38, d'Edme Lamy, faisant suite aux précédents; comme toujours, il est rendu sous protestations d'y pouvoir ajouter ou retrancher lorsqu'il sera soumis à la Chambre, sans qu'il puisse encourir aucune peine, n'ayant fait ladite recette et dépense que par ordre de Messieurs, et pour obéir à leur commandement. — Fol. 31. Neuf livres payées pour les bouquets fournis à Messieurs lors de la procession de la Sainte-Hostie. — Fol. 46. Reliure de 8 feuillettes de vin en pantalon, pour envoyer à Paris. — Fol. 47. Remboursement de 147 livres pour port de lettres.

B. 238 13°. (Registre.) — In-folio, 431 feuillets, papier.

1694-1707. — Chambre des Comptes. — Double des comptes 13 à 25, d'Edme-Lamy, inscrits plus haut sous les nos *B*, 238 8e et 9e.

B. 238 14°. (Registre.) — In folio, 298 feuillets, papier.

1707-1720. — Chambre des Comptes. — Double des comptes 26 à 38, d'Edme Lamy, inscrits plus haut sous les nos *B*, 238 ((9, 10, 11 et 12).

B. 238 15°. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1721-1727. — Chambre des Comptes. — Compte 39, d'Edme Lamy, faisant suite aux précédents. — La recette monte à 41,072 livres 11 sols, et la dépense à 61,197 livres.

B. 238 16°. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1640. — Chambre des Comptes. — Compte de Gilbert Despringles, écuyer, conseiller, notaire et secrétaire du roi, des deniers empruntés par la Chambre des Comptes pour le remboursement des offices supprimés et ceux provenant des gages desdits offices. — La recette monte à 370,493 livres 2 sols, et la dépense à 364,547 livres 7 sols 9 deniers.

B. 238 17°. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, papier.

1663-1682. — Chambre des Comptes. — Comptes 1 à 19, de Claude Couvreux, receveur, des épices et des deniers communs de la Chambres. — En 1663, la recette provenant des deux sols pour livre des épices des comptes et des menus droits de la recette générale, des gages et droits des offices de présidents aux greniers à sel d'Auxonne et de Semur, et de ceux affectés sur la crue de sel. s'élève à 16,292 livres 2 sols, et la dépense à 6,000 livres, versée pour employer au commerce des Indes de la part de la Chambre.

B. 238 18°. (Registre.) — Petit in-folio, 326 feuillets, papier.

1682-1695. — Chambre des Comptes. — Comptes 1 à 12, d'Edme Lamy, receveur des droits et épices de la Chambre. — En 1684, la recette est de 25,961 livres 8 sols 1 denier, et la dépense de 6,944 livres 17 sols 7 deniers. — En 1689, la recette est de 128,199 livres, 17 sols 4 deniers, et la dépense de 117,660 livres 13 sols 2 deniers.

B. 238 19°. (Registre.) — Petit in-folio, 256 feuillets, papier.

1695-1703. — Chambre des Comptes. — Comptes 13 à 21, d'Edme Lamy, faisant suite aux précédents. — En 1698, la dépense consiste en paiements d'intérêts de contrats d'emprunts pour l'acquisition de nouveaux gages; elle s'élève au total de 23,911 livres 9 sols 4 deniers.

B. 238 20°. (Registre.) — Petit in-folio, 408 feuillets, papier.

1701-1709. — Chambre des Comptes. — Comptes 21 à 27, d'Edme Lamy, faisant suite aux précédents. — En 1706, paiement d'arrérages des sommes empruntées à MM. Milletot, Jehannin et Fleutelot, conseillers au Parlement, Canabelin, président, Lebelin, Carré et Filzjean, maîtres des Comptes, Rigoley, secrétaire des États. — La recette de l'année 1709 monte à 157,478 livres 5 sols 4 deniers.

B. 238 21°. (Registre.) — Petit in-folio, 92 feuillets, papier.

1701-1705. — Chambre des Comptes. — Double des comptes 22 et 23, d'Edme Lamy, compris dans l'article précédent.

B. 238 22°. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier.

1706-1708. — Chambre des Comptes, — Double des comptes 24 et 26, d'Edme Lamy, compris dans l'article *B*. 238 (20).

B 238 23°. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier.

1709-1711. — Chambre des Comptes. — Comptes 27 à 29, d'Edme Lamy, faisant suite aux précédents, et renfermant entre autres, les comptes de l'emprunt pour le rachat de la Paulette de MM. les présidents et maîtres.

B. 238 24°. (Registre.) — In-folio, 221 feuillets, papier.

1712. — Chambre des Comptes. — Compte 30, d'Edme Lamy, renfermant aussi les opérations de l'emprunt contracté

en 1713, celui fait pour rembourser ceux qui n'ont pas voulu réduire au denier 24. — Le compte des deniers provenant des quittances de la Paulette.

B. 238 25°. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier.

1714. — Chambre des Comptes. — Compte 32, d'Edme Lamy, des 6 sols pour livre sur les épices de la Chambre. — Recette des deniers provenant des droits de 6 sols pour livre, tant sur les épices de comptes que sur les menus droits, etc.

B. 238 26°. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

1714. — Chambre des Comptes. — Double du compte précédent.

B. 238 27°. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1715-1717. — Chambre des Comptes. — Comptes 33 à 35, d'Edme Lamy, faisant suite aux précédents. — La recette de l'année 1715 monte à 110,300 livres, et la dépense à 90,052 livres 7 sols 3 deniers.

B. 238 28°. (Registre.) — In-folio, 157 feuillets, papier.

1715-1717. — Chambre des Comptes. — Double du compte précédent.

B. 238 29°. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1682-1689. — Chambre des Comptes. — Département de la somme de 1,750 livres, provenant de taxations des Elus, chargés de procéder aux impositions, et distribuée par portions de 51 livres 10 sols aux présidents et maitres. — Autres départements du même genre.

B. 238 30°. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1689-1705. — Chambre des Comptes. — Comptes, d'Edme Lamy, receveur des deniers, empruntés pour l'acquisition des nouveaux gages accordés par les édits de juillet 1689, août 1701, décembre 1702, et déclaration du 28 mars 1705.

B. 238 31°. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1689. — Chambre des Comptes. — Double du premier des comptes de l'article précédent.

B. 238 32° (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

1701. — Chambre des Comptes. — Double d'un des comptes compris dans l'article *B*, 238, 30°.

B. 238 33°. (Cahier.) — Petit in-folio, 18 feuillets, papier.

1689-1690. — Chambre des Comptes. — Compte premier d'Edme Lamy, receveur de la Chambre pour les gages accordés par édit du mois de juillet 1689.

B. 238 34°. (Cahier.) — Petit in-folio, 8 feuillets, papier.

1691. — Chambre des Comptes. — Compte, du même, de la recette et dépense des deniers provenant de la finance des charges nouvellement créées en la Chambre, par édit du mois de mars 1691.

B. 239. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1663-1775. — Procureurs de la Chambre. — Edit de création d'offices de procureurs postulants. — Union à la Chambre des procureurs des offices de tiers référendaire. — Tarif pour les droits. — Dépêche du chancelier d'Aguesseau, touchant une demande d'augmentation des droits. — Cahier d'enregistrement des affaires.

B. 255 2°. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Formulaire de la Chambre des Comptes contenant le modèle de tous les actes qui y sont rendus.

B. 255 3°. (Registre.) — Petit in-folio, 112 feuillets, papier.

1692-1791. — Registre des délibérations des procureurs de la Chambre. — Réunion, au corps, d'un office de tiers référendaire. — Refus, du sieur Verchère, de ratifier l'établissement d'une bourse commune. — Emprunts contractés par la Compagnie pour l'achat de nouveaux offices. — Statistique. — Règlement de la Compagnie. — Réception du procureur Coindé. — Proposition d'un tarif pour le règlement des droits non prévus et arrêtés par les anciennes ordonnances.

B. 255 4°. (Registre.) — Petit in-folio, 59 feuillets, papier.

1735-1790. — Premier registre tenu par le secrétaire contrôleur de la Compagnie, pour l'inscription des lettres et l'enregistrement des édits et déclarations la concernant. Il se termine par un mémoire adressé à l'Assemblée nationale, touchant la liquidation des offices supprimés.

B. 255 5°. (Registre.) — In-folio, 233 feuillets, papier.

1738-1762. — Second registre de partage et de bourse commune des procureurs de la Chambre, au mois d'août 1762. — Les procureurs doivent à la bourse 2,195 francs 15 sous 7 deniers. — On doit à ceux qui n'ont point encore porté la

somme suffisante pour remplir leurs portions 1,219 francs 8 sous 6 deniers, dont la différence, qui est de 976 francs 7 sous 1 denier, est distraite pour faire le fond des charges annuelles.

B. 255 6°. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier.

1763-1772. — Troisième registre. — En 1772, actif : 3,194 francs 2 sous 9 deniers; passif : 2,145 francs 7 sous 10 deniers, et 1,048 francs 10 sous 9 deniers pour les charges annuelles.

B. 255 7°. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier.

1777-1790. — Chambre des Comptes. — Registre de la bourse commune des huissiers de la Chambre. — La dernière recette, arrêtée le 30 mars 1790, monte à 157 livres 10 sols 6 deniers, qui, divisée, donne aux onze membres de la communauté la somme de 14 livres 6 sols 6 deniers.

B. 255 8°. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1718-1751. — Chambre des Comptes. — Huissiers. — Mémoire de l'huissier Jabœuf, contre son confrère Gondey, au sujet des dettes de la communauté. — Autre, envoyé au chancelier par la communauté, à l'effet d'obtenir une décharge des finances qui l'accablent. — Dépêche de l'avocat général de la Chambre des Comptes de Paris, touchant le premier huissier.

B. 270 2°. (Registre.) — In-folio, 624 feuillets, papier.

1432-1436. — Limites avec la Bresse, le Bugey et la Savoie. — Informations et dépositions de témoins sur les différends entre les ducs de Bourbon et de Savoie, au sujet des limites de la Bourgogne et de la Bresse, du côté de Bagé, Pont-de-Veyle, Saint-Trivier, Saint-Laurent, Pont-de-Vaux, et Huchisy, commençant par les informations prises l'an 1432, et finissant par les dépositions des témoins.

B. 270 3°. (Registre.) — In-folio, 361 feuillets, papier.

1434-1465. — Limites avec la Bresse, le Bugey et la Savoie. — Procès du duc de Savoie et du duc de Bourbon, pour les confins de la Bresse, du pays de Dombes et du Beaujolais, du côté de Chalamont, Richemont, Monthugon, Lucrey, Abergement, Versay, Pont-de-Veyle, Châtillon-les-Dombes et autres lieux.

B. 270 4°. (Registre.) — In-folio, 321 feuillets, papier.

1436. — Limites avec la Bresse, le Bugey et la Savoie. — Dépositions des témoins du duc Amédée VIII, de Savoie, dans le procès qu'il avait avec le roi de France, pour les confins de la Bresse avec la France du côté de Lyon, et pour la souveraineté de Rochetaillée, Genay et Brens, alors possédés par le chapitre de Lyon, sur lesquels le roi de France prétendait avoir le droit de garde et de protection.

B. 281 2°. (Registre.) — In-folio, 506 feuillets, papier.

1264-1464. — Limites entre la Bresse et la Dombe. — Recueil des chartes, lettres, hommages, enquêtes et autres documents produits devant les commissaires du roi, par les ducs de Savoie et de Bourbon, pour le règlement de leur différend touchant les limites de la Bresse et de la Dombe.

B. 281 3°. (Registre.) — Petit in-folio, 378 feuillets, papier.

1226-1464. — Limites entre la Bresse et la Dombe. — Recueil de chartes et autres documents faisant suite au précédent et pour le même objet.

B. 281 4°. (Registre.) — Petit in-folio, 148 feuillets, papier.

1280-1364. — Limites entre la Bresse et la Dombe. — Recueil de chartes, hommages et écritures faisant suite aux précédents.

B. 281 5°. (Registre.) — Petit in-folio, 150 feuillets, papier.

1255-1464. — Limites entre la Bresse et la Dombe. — recueil semblable aux précédents.

B. 281 6°. (Registre.) — Petit in-folio, 47 feuillets, papier.

1150-1416. — Limites entre la Bresse et la Dombe. — Recueil, produit pour la même cause, des diplômes, chartes, et autres titres établissant les droits des ducs de Savoie sur la terre de Rochetaillée.

B. 313 2°. (Rouleau.) — Parchemin, 0,90 c. de long, 0,24 c. de large.

1324. — Hôtel ducal. — Dépenses. — Débris d'un rotulus contenant diverses dépenses faites dans les environs de : Semur, Châtillon, Chanceaux, Flavigny, Montbard, Courbeton, pour l'hôtel de la duchesse de Bourgogne qui se trouvait à Joigny.

B. 314 2°. (Rouleau.) — Parchemin, 1,55 c. de long, 0,23 c. de large.

1328. — Hôtel ducal. — Dépenses. — Débris d'un rotulus contenant les dépenses de la duchesse à Aisey-le-Duc, à Villaines-en-Duemois. — Le rôle des *bacons* ou porcs, est complet; on en compte 159 ; celui des vins est de 214 muids.

B. 319 2°. (Rouleau.) — Parchemin, 0,95 c. de long, 0,24 c. de large.

1370. — Hôtel ducal. — Dépenses. — Débris d'un rotulus contenant le rôle des vins pris à Chalon, Montagu, Autun, pour la provision de l'hôtel du duc et de la duchesse de Bourgogne, lesquels furent livrés à Guyot de Ruy, sommelier de l'échansonnerie. — Ce débris, qui n'indique pas ce que fournirent Beaune, Talant et les autres crûs du domaine, n'en contient pas moins de 150 queues, autrement 300 tonneaux.

B. 320 2°. (Liasse.) — 8 titres, parchemin.

1371. — Hôtel ducal. — Escroes (feuilles de journées) du maître de la Chambre aux deniers de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, pour journées passées à Montreuil, Bray-sur-Seine, Troyes, Rouvres et Chalon. — Les dépenses de la cuisine étaient faites sous la direction de Jacquot de Grantson ; — une des feuilles du 14 juillet contient le bordereau des gages, la liste des officiers et le nombre de chevaux que chacun d'eux avait ce jour-là au gîte de Bray-sur-Seine. — Parmi les officiers se trouvent les sires de Crux, de La Trémouille, de Marnay, de Bauveau, Guy de Tremblay ; Jacquot de Grantson termine la liste. — Pour le 14 décembre, jour où le duc et la duchesse dînèrent à Ouges et vinrent coucher à Dijon, on remarque 99 douzaines de pains, 3 pintes de moutarde, 1 porc, 30 lapins, 8 moutons et 50 pièces de bœuf.

B. 320 3°. (Titre isolé.). — 1 pièce, parchemin.

1372. — Hôtel ducal. — Escroe, du même fonctionnaire, pour la dépense de l'hôtel, à Rouvres-lez-Dijon. — Dans la section relative à l'échansonnerie, se trouve une dépense faite pour la façon du couvercle d'or d'une des coupes d'or de madame de Savoie. — Dans cette dépense se trouve comprise celle de la façon d'une aiguière d'argent et le salaire de Hennequin l'orfèvre, pour avoir mis sur la courroie « Phelippe, Mons. de Bourgogne. »

B. 320 4°. (Liasse.) — 268 feuillets, parchemin.

1373. — Hôtel ducal. — Escroes du maître de la Chambre aux deniers du duc, contenant la dépense de l'hôtel ducal à Aisey, Villaines-en-Duesmois et à Châtillon-sur-Seine. — Le 29 septembre, on but à Châtillon un tonneau 8 setiers de vin de Chenôve, un tonneau ou muid de vin de Beaune, 2 muids 12 setiers de vin pris dans la provision de Montbard et deux autres muids d'on ne sait quels crûs. — Les deux derniers tonneaux avaient été achetés 55 sous 8 deniers l'un. — Dans le chapitre de l'écurie, se trouve un char de paille (estrain), acheté 3 sous 4 deniers, et des fers à cheval, payés 12 deniers l'un, le posage compté. — Pour le 28 septembre, se trouvent enregistrées 40 douzaines de pains pour les chiens. — Le 27 septembre, on acheta chez un épicier de Châtillon, au prix de 3 sous 4 deniers, deux mains de papier à lettres. — Le même jour on fait racommoder une poêle et une chaudière ; — la veille on avait fait une lessive pour 20 deniers et acheté pour 2 sous 9 deniers un demi-cent d'œufs. — Le 25, on achète pour 20 deniers 4 livres d'orge mondé « pour Messeigneurs les enfans ». — Ces feuilles de parchemin forment le journal du voyage du duc ; — on y voit, en outre, la dépense de bouche, le nom des seigneurs qui l'accompagnaient, les lieux où ils dînaient, ceux où ils couchaient, le nombre de chevaux qu'avait chaque individu, et la dépense détaillée de toutes choses. Ainsi, le dimanche 31 octobre, le duc dîne à Menin, et couche à Lille. — Les seigneurs qui l'accompagnaient étaient Guy et Guillaume de La Trémouille, Guy de Tremblay, Jacques de Serin, Guy de Guistale, le confesseur de Monseigneur, etc. — Le vendredi, 29 octobre, le duc et la duchesse, est-il dit, étaient à Gand « devers Monseigneur de Flandres » ; — ils y occupaient l'hôtel du Lion-d'Or, l'hôtel de la Clef, l'hôtel de la Rose et l'hôtel du Lion-Rouge.

B. 320 5°. (Liasse.) — 96 feuillets, parchemin.

1378. — Hôtel ducal. — Recueil des escroes du maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne, pour la dépense de l'hôtel de Jean, duc de Nevers, et de Mademoiselle de Bourgogne, sa sœur, et des gens de leur suite, à Dijon, Rouvres, Messigny, Aisey et Châtillon. — Mademoiselle de Bourgogne est accompagnée de Jean le Physicien. — Chaque feuille porte en dépense des petits pains et des oublies et des pains communs pour les chiens. — Oignement, par le maréchal, d'une haquenée de Jean Monsieur, qui avait été morfondue. — Achat, pour Jean, d'une paire de chausses et d'une paire de souliers, moyennant 20 sols, et « rapparoillement des jattes de fust où l'on met le lait de Jean. » — Ecrévisses payées 4 sols ; — bouteillette d'encre achetée 20 deniers. — Achat de roses à sécher pour faire conserves, pour Jean Monsieur ; — de chenevis pour ses oisels ; — « de paille, pour faire le lit de Jean Monsieur, pour dormir après au Val-de-Suzon. »

B. 321 2°. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1384. — Hôtel ducal. — Escroes du maître de la Chambre aux deniers pour la dépense de la duchesse et de mademoiselle Marguerite à Rouvres. — On remarque, pour le 25, trois bœufs, payés ensemble 13 francs 10 sols, et dépecés en 180 morceaux ; — 48 moutons, payés ensemble 36 livres ; — 15 porcs, 27 livres ; — 12 oiseaux de rivière, 48 sous ; — 98 poules, 7 francs 7 sous ; — 800 œufs pour 60 sous ; — 900 harengs, les uns de caque, payés 14 sous le cent, les au-

tres *sor*, 20 sous; — 600 écuelles de bois (fust), achetées 15 sous le cent. — Le même jour, chapitre de la fourriérie, se trouvent les frais de gite pour 94 lits, s'élevant à 70 sous 6 deniers.

B. 321 3°. (Liasse.) — 100 pièces, parchemin.

1385. — Hôtel ducal. — Escroes, du même maître de la Chambre, pour la dépense de l'hôtel du duc, de la duchesse et de madame de Nevers, qui furent à Oudenarde, Gand, Bruges, l'Ecluse, Tournay, Péronne, Nesle, Arras, Bapaume, Lens, Lille, Ypres, Estades (?). — Le 14 janvier, les bourgeois de Bruges, est-il dit, dinèrent avec le duc. — Dans la liste des gages se trouve une longue série de chevaliers, parmi lesquels on remarque Philippe de Bar, Philippe d'Artois, Louis Dauphin, Geoffroy de Charny, Regnier Pot, Regnaud de Nantoillet, Guyot Vilain, le bâtard de La Trémouille. — Ce rôle donne en même temps le nombre des valets et des chevaux que chacun avait. — Dépenses pour réparer la cuisine de l'hôtel de Bruges; — pour faire une nouvelle loge « à tourner le rost, faire hestaux à escauder, à larder, à coper le char. » — On trouve dans ce mémoire 96 couples d'ays, 92 meriens... — Outre les ouvrages précédents, on fit encore 20 tables et 40 paires de treteaux. — Dans une autre liste de chevaliers se trouvent encore Guy et Guillaume de La Trémouille, Jacques de Vienne, Boucicaut. — Le 29 janvier, le duc et la duchesse étaient à Péronne; — 48 chevaux de Madame étaient logés à l'Ecu-de-Flandres; — il y en avait 44 au Faucon et 15 à l'hôtel du Quoquelet; — ceux de Madame de Sully étaient logés à l'hôtel de la Fleur-de-Lys; — il y en avait d'autres dans les hôtels de la Clef, de Lors, de Molinet, de l'Espée, de la Commune. — Ce même jour, le compte de l'échanson indique une dépense de 28 tonneaux de vin. — La veille, on avait mangé 6 bœufs, 66 moutons, 16 porcs, 150 volailles, non compris les perdrix, les faisans, les chapons, les oiseaux de rivière, etc. — Le 22 janvier, au chapitre des gages, on trouve les noms de Guillaume de Bon, Copin, Regnaud, Champion. — Les 8, 12, 14, 20 et 21 février, le duc était à Mantes, près du roi de France, mais les chevaliers et les écuyers étaient défrayés par le duc de Bourgogne. — On remarque parmi les chevaux défrayés ceux de la garde-robe, ceux de la chapelle, ceux de la cuisine. — Dans une journée, on consomme 430 bottes de foin à 8 sous les cent bottes. — Deux moules de bois de chauffrage pour la même journée, pour les chambres des chevaliers, à raison de 5 sous le moule. — La feuille du 14 février contient le rôle des valets des grand-chevaux du duc, de ses pages et de ses varlets de sommier. — Le rôle finit par les gages du maître des singes. — La feuille de la journée du 25 mars, passée à Lille, ne contient que les dépenses de deux offices: la fruiterie et l'écurie. — Dans le chapitre de la fruiterie, se trouvent 500 pommes à 4 sous le cent, et 100 poires pour 20 sous; — le reste des dépenses est presque tout consacré aux luminaires des obsèques de Monseigneur de Flandres. — On y remarque 600 livres de cire dépensées en torches pesant jusqu'à 8 livres; — en cierges, du même poids « mis à Saint Père pour ledit obsèque »; — 100 lumignons, etc., et les frais de charpente pour disposer les cierges dans l'église.

B. 322 2°. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1391. — Hôtel ducal. — Escroes du maître de la Chambre aux deniers de l'hôtel ducal, pour les journées passées à *Bes*, à *Soion*, à Tournay et à Saint-Valier. — Le 6, la panneterie enregistre 50 douzaines de pains de bouche, les uns à 4 sous la douzaine, les autres à 3. — On fait remarquer qu'il y eut 10 douzaines de ces pains non dépensés et mis en réserve. — C'était un samedi, jour maigre; aussi trouve-t-on, au chapitre de la cuisine 3,200 œufs et 108 livres de fromage.

B. 324 2°. (Cahier.) — 22 feuillets, parchemin.

1388-1391. — Hôtel ducal. — Cahier, formé des débris de deux comptes du maître de la Chambre aux deniers des enfants de Bourgogne. — Fol. 1er. Excursions de Jean, comte de Nevers, autour du château de Villaines-en-Duemois. — Fol. 2. Séjour de ses frères et sœurs à Villaines, de décembre 1388 au mois d'avril 1389, qu'ils vont s'établir à Rouvres. — Fol. 9. Ils le quittèrent le 25 juillet pour venir à Dijon, recevoir la duchesse de Touraine à son passage. — Fol. 14. Séjours du comte de Nevers, à Argilly et à Vantoux.

B. 324 3°. (Liasse.) — 337 pièces, parchemin.

1391. — Hôtel ducal. — Escroes du maître de la Chambre aux deniers du duc Philippe le Hardi, contenant entre autres dépenses celles faites à Vantoux, près Dijon, le 31 octobre, le 1er et le 2 novembre « pour messire Jean de Chalon, étant dans cette forteresse tout le jour. » — La paneterie lui fournit 5 douzaines de pains qui coûtèrent 2 sous 6 deniers la douzaine; — 100 oublies: — 12 setiers de vin, une pinte d'*ypocras*. On lui apporte de Dijon 16 pièces de four, 3 tartres au fromage, une livre de *blanc-sucre*, des chandelles de suif et des bougies de coton; — il y eut chaque jour une pinte de moutarde. — Jean de Chalon avait avec lui messire Jean de Pouques (?) qui avait 12 chevaux. — L'hôtel ducal paye encore un carme de Bruges, qui vint ce jour-là à Vantoux, dire la messe devant Jean de Chalon et s'en retourna en Flandres. — Le jour de la Toussaint, est-il dit, messire Jean de Pouques partit de Vantoux, avec quatre hommes à cheval, pour aller à Argilly « devers Monseigneur pour le fait de messire Jean

de Chalon ». Les voyageurs couchèrent en route a Gilly. — Troupeau de 42 bœufs, et de 18 vaches pour la provision de la cuisine de la duchesse et de ses enfants à Rouvres. — Les bœufs sont payés de 2 à 5 livres, les vaches de 30 sous à 5 livres 15 sous. — La veille de Noël, l'abbé de Cîteaux et plusieurs autres religieux soupèrent a Rouvres avec la duchesse de Bourgogne. — On y trouve, à l'usage de la cuisine « 12 livres de gingimbre battu, une de gingimbre entier, de la canelle entière, 3 livres de poivre-long et de poivre battu, du safran, de la galenge. » — Dans le compte de l'écurie, figure une dépense de 40 sous, donnés par la duchesse « à un pauvre escuyer de Hesnault, venu de Lombardie, pour soy en aler en son païs. » — Madame de Beauval et mademoiselle Jeanne de Prassy vérifient un compté de dépenses de pelleteries achetées par mademoiselle de Nevers et par ses sœurs. — Jean de Villers donne à Nos seigneurs les enfans, 20 sous *pour eulx s'esbattre*. — Le 28 février, la duchesse eut à dîner Jean de Vergy, le sire de Ray, plusieurs Allemands et d'autres seigneurs étrangers du Conseil du duc d'Autriche. — Jean le Couturier de Mavilly reçoit des indemnités de voyage, venu qu'il était à Rouvres « pour gouverner l'oiseleur (*sic*) que Mons. d'Autriche avait donné à Madame, et qu'il trouva mort ». — Achat, ce même jour, de deux bêtes « pour faire traînée pour les loups, par commandement de mesdemoiselles. » — Jean de Vergy paie 43 chars de bois de moule. — On achète 40 livres de miel blanc pour faire bouches (*sic*) pour Madame, et 800 écuelles de bois pour l'usage de l'hôtel, à raison de 5 sous le cent. — Le 3 février, on dépensa 30 douzaines de pains de *bouche* et 135 douzaines de pains communs. — « Les chapons de Madame mangèrent 6 pains de bouche et ses chiens 13 douzaines de pains communs, y compris 20 pains de bouche. » — On dépensa 2 pintes de moutarde, payées ensemble 5 sous.

B. 325 2°. (Titre isolé.) — 1 pièce, parchemin.

1395. — Hôtel ducal. — Escroe du maître de la Chambre aux deniers contenant la dépense faite par le comte de Nevers à Marcoussy et à Longjumeau.

B. 326 2°. (Liasse.) — 78 pièces, parchemin.

1396. — Hôtel ducal. — Escroes du même. — Dépense du souper fait à Conflans auquel assistait Mons. d'Ostrevant. — Le duc avait, ce jour-là, diné à Paris avec le roi, et revint coucher à Conflans. — Le lendemain, le duc dîne encore à Paris avec le roi. — Le 17 mai, il passe la journée à Luny ; — il y est encore le 19 et couche à Conflans, où se trouvaient la duchesse, Antoine Monsieur, mademoiselle Bonne et de Saint-Pol. — Le 20, le duc et Antoine, son fils, dînèrent à Paris « au Palais devers le roi, avec une partie de leur suite. » — Il en est de même le 21 et le 22, — il y eut, ce jour-là, à souper, le roi, Mons. d'Orléans, Mons. de Bourbon, Pierre de Navarre, frère du roi d'Angleterre, et d'autres grands personnages étrangers. — Le 25, le duc dîne à Paris chez le roi et soupe à Conflans avec le roi, le comte de Saint-Pol, des Allemands, des Anglais, et les hauts personnages de la veille « et y a très grant desroy. » — Il y a ici une lacune dans la série des feuillets, mais, le 29 mai, on voit le duc dîner à Paris, dans l'hôtel d'Artois « où furent les noces de Villequin, de Cullen, et y ont très grans desrois aux frais du duc, qui retourna coucher à Conflans. » — Enfin, le duc dîne le 30 à Paris « aveuc le roi en l'hostel de Montagu. »

B. 327 2°. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1397. — Hôtel ducal. — Escroes du maître de la Chambre aux deniers, pour les dépenses de Nos seigneurs les enfans, à Rouvres-lez-Dijon. — Dans une feuille du 4 novembre, au chapitre de l'écurie, se trouvent les dépenses de deux hommes envoyés à Mirebeau « pour ce que l'on disoit que des gens d'armes y avoit, pour scavoir quelz gens c'estoient. » — Le 14 novembre, une récompense est donnée à « ung compaignon qui a appourté ung tierseul d'osteul (un tiercelet d'autour) à Philippe Monsieur de Bourgogne, de la part de Jean de Lugny. » — Dans le compte de l'échansonnerie, du 19 novembre, se trouve une dépense de 102 sous 6 deniers pour achat de trois douzaines de hanaps à boire vin nouveau, et quatre douzaines de gobelets de terre.

B. 331 2°. (Liasse.) — 10 feuillets, parchemin.

1401. — Hôtel ducal. — Escroes du maître de la Chambre, aux deniers des ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur, pour la dépense de l'hôtel de Philippe, comte de Nevers, et de ses sœurs Marie, Jeanne et Catherine ; — de celle du duc Jean, à Paris, et à Lille, et de la duchesse d'Autriche, à Gray.

B. 340 2°. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin.

1311-1473. — Maison ducale. — Emprunts, créances, dettes. — 1311. Guy d'Autun, chevalier, reconnaît devoir à Perrenot le Carrer, tabellion de Beaune, 300 livres tournois, prix de 15 tonneaux de vin. — Guillaume de Mello, sire d'Epoisses, donne quittance de 400 livres de bons petits tournois, à Jean de Châteauvilain, que celui-ci lui devait. — 1326. Quittance de 300 livres, donnée par Androvons Malibaille, lombard, au châtelain de Cuisery. — 1334. Obligation de 1,510 livres 10 sols, passée par Eudes, duc de Bourgogne, au profit de deux lombards d'Ast, demeurant à Seurre. — 1345. Quittance de 130 livres, donnée par Agnès de Durnay, à Odot, prévôt d'Ornans. — Autre, de 48 livres 9 sols, donnée par Guy de Vil, sire de Demoingeville, châtelain de Vesoul, qui lui avaient été

assignés sur les tailles de Jussey. — 1348. Autre, de Jean Rabit, lombard d'Auxonne, d'une somme de 500 florins que le duc devait aux lombards de cette ville. — 1358. Mandats et quittances donnés par Droin de Saint-Aubin, pour sommes à lui dues par le duc de Bourgogne. — 1353. Quittances données par Denis de Ducler, chanoine de Paris, de certaines sommes que la reine de France lui devait du temps qu'elle était comtesse de Bourgogne. — 1356. Quittances de Pierre l'Orfèvre, chanoine d'Auxerre, de 580 écus à lui payés par Dimanche Vitel, et qui lui était dus pour prêts faits au roi. — 1359. Mandement du duc de Bourgogne, de payer à Ancel de Salins, sire de Montferrand, 683 florins à lui dus. — 1360. Mandement du roi Jean aux baillis de Troyes et de Meaux, qui admet le duc de Noyers en souffrance jusqu'à Noël, attendu qu'il est prisonnier des Anglais et ne peut venir prêter foi et hommage. — 1372. Henri Arnoul, citoyen de Chalon « oste de l'ostel de l'Epée, » reconnait avoir reçu de Jean Froigier, receveur du bailliage de Chalon, 72 livres 8 sous 6 deniers, à lui dus par le duc de Bourgogne. — 1379. Mandement du duc aux gens des Comptes, de faire payer à Perrenet de La Haye, et autres, la somme de 30 francs, qu'il avait perdue au jeu de paume. — Jacquot Hémon, receveur des Aides à Soissons, reconnaît avoir reçu de Pierre du Celier, receveur général des finances du duc, 300 livres tournois, avancées par lui au maître de la Chambre aux deniers. — 1391. Quittance de Charles de Poitiers, sire de Saint-Vallier, de 480 francs à lui dus par le duc. — 1402. Récépissé donné par Etienne Boileau et Nicaise Lumunier, notaires à Paris, et procureurs des héritiers de Gérard d'Athies, archevêque de Besançon, du paiement, fait par le duc de Bourgogne, d'une somme de 1,500 francs, prêtée par ledit prélat au feu duc. — 1408. Mandement du duc Jean, qui ordonne le paiement des dettes du feu duc son père et de la feue duchesse, sa mère.

B. 363 2°. (Titre isolé.) — 1 pièce, parchemin.

1379. — Maison ducale. — Chevaucheurs. — Mandement de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, aux gens de ses comptes, de payer diverses sommes à certains de ses chevaucheurs, messagers, fourriers et palfreniers, qui avaient porté des dépêches à : Châtillon-sur-Seine, Dijon, Montbard, Troyes, Chalon, Autun, Paris, en Lorraine, en Flandres et en Autriche. Les unes sont adressées à la duchesse de Bourgogne, d'autres aux ducs de Lorraine et d'Autriche, à Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, à l'écuyer d'écurie, Le Loup, de Vantoux. — Ce document est daté de Montbard, le 2 juillet.

B. 363 3° (Titre isolé.) — 1 pièce, parchemin.

1385. — Maison ducale. — Certificat, sous le sceau de Jacques de Serin, chevalier, maître de l'hôtel du duc de Bourgogne, constatant que le chevaucheur Tobie a été envoyé, en mars 1385, de Paris à Dijon, avec plusieurs autres de l'hôtel, afin de faire « certaines garnisons, de par le maître d'hôtel, pour ce que le roi devait aller en Bourgogne. »

B. 363 4°. (Titre isolé.) — 1 pièce, parchemin.

1385. — Maison ducale. — Mandement, de par le duc de Bourgogne, à son maître d'hôtel, contrôleur de sa Chambre aux deniers, pour qu'il paie les gages de Tobie, chevaucheur, qui, par son ordre, était allé en Bourgogne, faire divers préparatifs « pour la venue du roi, qui, selon que l'on disoit lors, devoit y aler. » — Ce document est daté de Gand.

B. 368 2°. (Titre isolé.) — 1 pièce, parchemin.

1396. — Maison ducale. — Ecuyers de cuisine. — Mandement fait, de par le duc de Bourgogne, au maître d'hôtel, et au contrôleur de la Chambre aux deniers, pour qu'ils aient à compter dans les *Ecroes*, de la dépense de son hôtel, les gages « de son amé queux et escuyer de sa cuisine, Guyot de Vaulbrugant. » — Ce document est daté de Livry, 14 mai.

B. 369 2°. (Titre isolé.) — 1 pièce, parchemin.

1385. — Maison ducale. — Ecuyers d'écurie. — Mandement, de par le duc de Bourgogne, pour faire payer le salaire de Thomas d'Aiguilly, écuyer de l'écurie, qui était venu le trouver à Tournay. — Ce document est daté d'Ypres, le 20 janvier.

B. 378 2°. (Titre isolé.) — 1 pièce, parchemin.

1396. — Maison ducale. — Fourriers. — Mandement fait, de par le duc de Bourgogne, au maître de son hôtel et aux contrôleurs de la Chambre aux deniers, d'inscrire, dans les escroes de l'hôtel ducal, les gages de Perrin, le drapier, fourrier de l'hôtel. — Ce document est daté de Conflans, 14 mai.

B. 379 2°. (Titre isolé.) — 1 pièce, parchemin.

1385. — Maison ducale. — Garenniers. — Mandement, de par le duc Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui enjoint à ses maîtres d'hôtel de payer les garenniers des garennes et des dîmes de Flandres « pour les connins pris à filez, furous ou autrement, » et envoyés au duc à Arras, Cambray, Bologne et ailleurs. — Ces lettres sont datées de Bruges, 17 janvier.

B. 386 2°. (Titre isolé.) — 1 pièce, parchemin.

1395. — Maison ducale. — Panetiers. — Lettre, de par le duc de Bourgogne, adressée au maître de son hôtel et au contrôleur de la Chambre aux deniers, dans laquelle il leur dit,

qu'ayant l'intention d'envoyer son fils, le comte de Nevers au voyage que entend faire cette saison le roi de Hongrie à l'encontre de Lamourat Baquin, » il veut que, pour ses bons services, pendant ledit voyage, Beisse Feumont reçoive les gages de panetier. — Ce document est daté de Paris, 26 mars.

B. 388 2°. (Rouleau.) — Parchemin, 1,65 c. de long, 1,24 c. de large.

1398-1400. — Maison ducale. — Physiciens, médecins, etc. — Analyse sommaire des ordonnances de maîtres Jean Durant, Geoffroy Malpoivre et Jean, physiciens et médecins du duc de Bourgogne pendant deux années. — Ce rôle contient 290 ordonnances, avec le nom, le prix des drogues, le jour où elles ont été fournies. — Ainsi, le 7 avril 1399, un sirop laxatif magistral fut ordonné pour Monseigneur et coûta 60 sous ; — le rôle n'est pas complet.

B. 391 2°. (Titre isolé.) — 2 pièces, parchemin; 1 sceau.

1395-1396. — Maison ducale. — Secrétaires. — Mandement, de par le duc de Bourgogne, signé Gherbode, par lequel il est enjoint aux maîtres d'hôtel et au contrôleur de la chambre aux deniers d'enregistrer en ladite chambre les lettres qui nomment secrétaire du duc maître Jean Beythulle, d'inscrire ses gages aux *escroes* des dépenses de l'hôtel, de lui donner livrée, deux valets et deux chevaux. — Ce titre est daté de Paris, 21 mars, et conserve encore un reste du sceau ducal, dans lequel on remarque une fleur de lys couronnée des deux lettres *A* et *M*. — 1396, 26 mai. Certificat signé de Jean, évêque d'Arras, chancelier de Bourgogne, attestant aux maîtres d'hôtel et aux contrôleurs de la Chambre aux deniers, que maître Jean Beythulle, nommé secrétaire du duc, était arrivé à Paris le 18 mai.

B. 320 2°. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1561. — Domaine. — Procès-verbal de la réunion des aides et gabelles aliénés en la généralité de Bourgogne, dressé par Philibert Robert, trésorier de France.

B. 429 2°. (Registre.) — In-folio, 396 feuillets, papier.

1597. — Domaine. — Aliénations. — Registre premier des aliénations du Domaine, faites par Frémyot, président au Parlement, Claude Bourgeois, président audit Parlement. A. Brocard, président à la Chambre des Comptes, et Jean Jacquot, trésorier général, commissaires du roi. — Fol. 1er. Aliénation de l'hôtel de Langres à Dijon, au sieur président Brulard ; — fol. 9, de la seigneurie d'Aiserey au conseiller Millet ; — fol. 26, de la châtellenie de Verdun au maréchal de Biron ; — de la terre de Beaumont-sur-Grosne à l'évêque de Beaumont ; — fol. 91, de la châtellenie de Fresne-Saint-Mammès ; — fol. 133, de la seigneurie de Mailly à M. de Rochefort ; — fol. 185, de la châtellenie de Duesme à M. de Vaugrenant, etc.

B. 429 3°. (Registre.) — In-folio, 334 feuillets, papier.

1597-1622. — Domaine. — Second registre des aliénations du Domaine. — Fol. 1er. Vente de la vigne des Violettes-sur-Chenôve au sieur Peschard ; — fol. 195, de la seigneurie de Vassy au sieur Le Foul ; — fol. 209, de celles de Vosne et Flagey à M. Legoux de La Berchère ; — de celle de Bagnot à M. de La Gault ; — fol. 228, de celles de Villiers et Vauvey, au président d'Esbarres ; — fol. 267 et 277, de celles des châtellenies de Glennes et de Cuisery, à M. de La Roche-Milay et à madame de Sennecey ; — fol. 312, de celles de Billey et Villers-Rotin, à Pierre Jeannel ; — fol. 325, de celles de Puligny et Mypont, à F. Jacquot.

B. 429 4°. (Registre.) — In-folio, 356 feuillets, papier.

1618-1625. — Domaine. — Troisième registre des aliénations du Domaine. — Fol. 11. Aliénation de la châtellenie d'Echex-en-Bresse à M. d'Antin ; — fol. 24, des offices de regrattiers des petites mesures en la généralité de Bourgogne ; — fol. 27, de la châtellenie de Beaune, Pommard et Volnay, à M J. Massol ; — fol. 36, de la baronnie de Semur-en-Brionnais à M. de Breneu ; — fol. 72, de la châtellenie de Sagy à madame de Soissons ; — fol. 112, de la terre de Cortevaix à Catherine de Neufville ; — fol. 146, de la Mairie perpétuelle, prévôté et greffe de Semur, aux habitants de cette ville ; — de la seigneurie de Brion au sieur de Macheco, et de celle de Labèrgement-lès-Seurre au duc de Bellegarde.

B. 429 5°. (Registre.) — In-folio, 416 feuillets, papier.

1626-1660. — Domaine. — Quatrième registre des aliénations. — Fol. 123. Aliénation de la prévôté de Beaune aux habitants de cette ville ; — fol. 190, de la terre de La Chaise à M. de Thianges ; — fol. 317, 318 et 321, des seigneuries d'Etrochey, Boussin, Anglefort, Montigny-sur-Aube ; — fol. 375, de la châtellenie de Châtel-Gérard ; — fol. 386, de la métairie de Bréviande ; — fol. 399, de la prévôté de Salornay-sur-Guye ; — fol. 414, de la châtellenie de Beaune, Pommard et Volnay, aux habitants de Beaune ; — fol. 412, de l'office de visiteur, prud'homme et marqueur de cuirs, à Auxerre.

B. 429 6°. (Registre.) — In-folio, 627 feuillets, papier.

1619-1625. — Domaine. — Sixième registre des aliénations, contenant les procès-verbaux des enchères et adjudica-

tions du domaine, par Legoux de la Berchère, président au Parlement, B. Jacquot, premier président de la Chambre des Comptes, Fyot de Barain, conseiller au Parlement, et J.-B. Legrand, trésorier de France, commissaires du roi. — Pouvoirs qui leur sont donnés. — Fol. 33. Etat sommaire du domaine du roi dans la généralité de Dijon. — Fol. 70. Rachat, au bailliage de Dijon, des droits de reve, transport et haut passage, du revenu des châtellenies de : Talant, Chenôve, Vergy, Rouvres, Argilly, Pontailler, Saint-Jean-de-Losne, Beaune, Pommard et Volnay, Fresne-St-Mammès, Prévôté d'Auxonne.

B. 429 7°. (Registre.) — In-folio, 410 feuillets, papier.

1617-1622. — Domaine. — Septième registre des aliénations. — Fol. 1er. Edit, pour l'aliénation des greffes des justices royales de la généralité ; — fol. 56, des offices de regratiers. — Fol. 103 et suivants. Vente des tabellionnages du duché. — Fol. 290. Création d'un office de commissaire héréditaire dans chacun des mandements ou élections de la Bresse. — Fol. 435. Aliénation de la seigneurie de Flammerans ; — fol. 374, de celle de Saint-Aubin. — Fol. 408. Union des quatre chapelles de Rouvres et d'une chapelle fondée par la duchesse Agnès, à la manse capitulaire de la Sainte-Chapelle de Dijon.

B. 429 8°. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1622-1625. — Domaine. — Huitième registre des aliénations. — Fol. 1er. Aliénation de la terre de Vougeot : — fol. 18, de celle de Montot ; — fol. 36, de celle de Saint-Usage et Echenon ; — fol. 45, de celle de Bagnot ; — fol. 49, de celle de Frontenay ; — fol. 47, de celle de la Colonne ; — fol. 69, du péage de Saint-Jean-de-Losne ; — fol. 84, de la seigneurie d'Ecuelles, — de l'étalage et des foires d'Avallon ; — fol. 103, de la châtellenie de Cuisery, etc.

B. 429 9°. (Registre.) — In-folio, 473 feuillets, papier.

1622-1629. — Domaine. — Dixième volume des aliénations. — Fol. 14. Aliénation des greffes de la châtellenie et du présidial de Bourg. — Fol. 32. Création d'offices de porteurs et de mesureurs de sel héréditaires en chacun des greffes de la généralité ; — fol. 58, aliénation des moulins de Fauverney ; — fol. 65, de la châtellenie de Veriset ; — fol. 93, de la seigneurie de Meloisey ; — fol. 166, de l'hôpital Le Mercier ; — fol. 207, de la seigneurie de Bouilland ; — fol. 225, de celle de Thorey : — fol. 402, de celle de Rosey, etc.

B. 429 10°. (Registre.) — In-folio, 405 feuillets, papier.

1629-1676. — Domaine. — Onzième volume des aliénations. — Fol. 1er. Aliénation de l'office de procureur du roi à la châtellenie de Saulx-le-Duc ; — fol. 15, de celui de marqueur de cuirs, à Baigneux ; — fol. 19, de la châtellenie de Fresn Saint-Mammès, à M. Sayve, président à la Chambre d Comptes : — fol. 22, de la seigneurie de Marcilly-les-Vitteau à Mlle Filjean : — fol. 63, de celle de Vernot. — Quittances d franc-salé, données à plusieurs personnes et communauté religieuses. — Fol. 126. Lettres patentes portant obligation au détenteurs du domaine de prendre des lettres de ratification. — Fol. 200. Vente d'offices de prudhommes, nouvellement créés pour la marque et vente des cuirs dans les lieux principaux de la généralité.

B. 429 11°. (Registre.) — In-folio, 371 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Domaine aliéné. — Etat dressé, par bailliage, de tout le domaine du roi aliéné, dans l'étendue de la généralité de Dijon, avec la mention, pour chacune des terres vendues, des différentes aliénations, de leur prix, de leur valeur, de leurs charges, des redevances, revenus, et du nom de leur possesseur.

B. 476 2°. (Registre.) — In-folio, 211 feuillets, papier.

1540-1541. — Châtellenies, etc. — Argilly. Minutes du terrier, reçu Besancenot, notaire à Dijon, contenant la déclaration des cens dus au roi, sur les territoires de Boncourt-la-Ronce, Boncourt-la-Fontaine, Comblanchien, Corgoloin, La Chaume, Cussigny, Montot et Villers-la-Faye, dépendant de la châtellenie d'Argilly. — Fol. 1er. Procès-verbal de reconnaissance des limites des deux Boncourt.

B. 476 3°. (Registre.) — In-folio, 286 feuillets, papier.

1540-1541. — Châtellenies. — Argilly. Suite du terrier précédent, contenant des reconnaissances sur les mêmes territoires.

B. 477 3°. (Registre.) — Petit in-folio, 156 feuillets, papier.

1761. — Argilly. — Manuel des redevances dues dans la châtellenie.

B. 485 2°. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1370-1381. — Artois. — Cartulaire des lettres et ordonnances de Marguerite de France, comtesse de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, faisant suite au précédent. — Fol. 12. Othe de Beaumont, châtelain d'Apremont, est disculpé de la prise de cette place, par Jean de Chauffort et Jean de Corgenon. — Philippe de Méry, chevalier, reçoit une rente de 100 livrées de terre en considération de ses bons et loyaux services. — Fol. 4. Le maire et les échevins de Hesdin comparaissent devant le Conseil, pour rendre compte des deniers de cette ville. — Fol. 7. Plaintes des habitants d'Arras, sur plusieurs atteintes portées aux priviléges et libertés de cette ville. — Fol. 9. Con-

testation, entre Marguerite, comtesse de Flandres, et l'évêque de Thérouane, sur la juridiction exercée à Hesdin. — Fol. 13. La terre de Brangin, au comté de Bourgogne, qui avait été confisquée sur le seigneur du lieu, à cause de ses méfaits, est restituée à Jeanne de Brangin, sa fille. — Fol. 14. Légitimation de Guiénot et Jeannette, enfants d'Aubriet de Pleige, accordée en considération des services de ce dernier. — Fol. 17. Rémission de la peine encourue par Simonin de Noseroy, écuyer, pour meurtre commis sur la personne de Guillaume Petit. — Fol. 19. Octroi, accordé à la ville d'Arras, sur les vins et autres marchandises, pour en employer le produit aux réparations des fortifications et mettre la ville en sûreté. — Fol. 20. Othenin de Chantrans, châtelain de Valampollières, reçoit en don la Tour de Chaugin, pour ses bons services. — Jean Lebelq, garde et chapier des prisons de Saint-Omer, est gracié des peines qu'il avait encourues en laissant échapper des prisonniers. — Fol. 24. Création d'une foire ou fête, à Béthune, qui devait se tenir le vingtième jour après Noël. — Fol. 25. Echange, entre la comtesse Marguerite et l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem : celui-ci cède à la comtesse le droit de lever et exiger les reliefs des fiefs en la comté d'Artois et appartenances, la terre et ressort de Saint-Venant, et reçoit en contre-échange 133 livres 8 sous 6 deniers. — Fol. 26. Don de 6 chênes annuellement à l'hôpital du Saint-Esprit, de Salins, pour chauffer les malades et faire cuire leurs aliments. — Fol. 29. Le mayeur et les échevins de Saint-Omer sont disculpés d'être entrés en armes avec violence en l'abbaye de Saint-Bertin, et d'y avoir commis plusieurs excès attendu qu'ils étaient à la recherche de criminels qui s'y étaient refugiés. — Fol. 33. Les abbé et couvent de Saint-Bertin sont mis sous la garde de Madame. — Fol. 35. Guillaume de La Cressonnière, écuyer, est nommé châtelain de Tournay. — Fol. 37. Amortissement d'un muid de froment de rente, en faveur de l'église de Troyes, à condition de célébrer chaque jour une messe du Saint-Esprit pendant la vie de Madame, et après son décès un anniversaire perpétuel. — Fol. 42 et 45. Rémission de peines encourues pour rixes, « baptures, » dans des fêtes locales. — Fol. 46. Contestation entre les cordonniers et tanneurs de Hesdin, qui prétendaient les uns et les autres au droit exclusif de confectionner des souliers. — Fol. 50. Nouvelles plaintes des habitants d'Arras, au sujet de plusieurs cas et griefs, commis par le bailli et son lieutenant, contre leurs lois et priviléges. — Fol. 51. Solutions données à ces plaintes. — Fol. 53. Assentiment, donné par la comtesse, à l'achat du châtel de Beaujeu-sur-Saône, fait par Philippe de Montjustin et Jeanne d'Oiselet, sa femme, sur Robert de Grancey et Jeanne de Beaujeu, sa femme. — Fol. 57. Don de 9 livres 10 sols, à l'hôpital de Saint-Jean-de-Béthune. — Fol. 60. Les habitants d'Arbois et de Menay sont exempts du guet et garde du châtel d'Arbois, attendu, est-il dit, la peine qu'ils éprouvent à monter audit châtel « qui est moult haut ». — Fol. 65. Une foire ou fête qui devra avoir lieu le lendemain de la fête des morts, est instituée à Aire « pour aider les habitants à relever la ville, qui naguère a été arse et détruite ». — Fol. 68. Don de 6 livres de rente à la chapelle du châtel de Rochefort, dont les ressources étaient insuffisantes. — Fol. 71. Simonot de La Loye, en raison de ses bons services, est maintenu a perpétuité dans l'usage des bois de la forêt de Chaux. — Fol. 72. Jean, fils de Jeannin Malet, de Seigny, homme de serve condition, s'étant fait clerc et tonsurer sans licence, est arrêté.

B. 491 2°. (Rouleau.) — Parchemin.

1337. — Auxerre. — Débris d'un compte de Guillaume-Billet, de Chaource, pour la garde de la prévôté d'Iles. — Dans le chapitre intitulé : Châtelx en deniers, se trouve l'énumération de 18 lieux qui payaient une certaine somme pour le droit de gîte qu'y avait le duc de Bourgogne.

B. 499 2°. (Cahier.) — Parchemin.

1491. — Avallon. — Débris d'un rôle des amodiations du domaine de la châtellenie, à Saint-Léger-de-Foucheret, à Saint-Andeux, à Saint-Germain-de-Modéon, à Quarré-les-Tombes, à Rouvray, consistant en terres, prés, dîmes, vins, foires, exploits de justice. — Rouvray compte 64 feux. — Usages des communes dans les bois.

B. 513 2°. (Titre isolé.) — 1 pièce, parchemin.

1398. — Beaumont et la Colonne. — Sentence de Guillaume Bataille, gruyer de Bourgogne, qui condamne à l'amende de 65 sols des individus trouvés pêchant dans la Saône, à la Colonne.

B. 537 2°. (Registre.) — In-folio, 740 feuillets, papier.

1692. — Brancion. — Terrier du comté, comprenant : Grevilly, Collonges, Jagny, Chavy, Messey, Ozenay, La Chapelle-sous-Brancion, Royer, Dulphey, Vers, etc., appartenant à Marguerite de La Baume-Montrevel.

B. 541 2°. (Registre.) — In-folio, 336 feuillets, papier.

1416-1443. — Brazey et Saint-Jean-de-Losne. — Copie du terrier de la châtellenie inscrit sous le numéro 541.

B. 543 3°. (Registre.) — In-folio, 336 feuillets, papier.

1416. — Brazey et Saint-Jean-de-Losne. — Copie du même terrier.

B. 548 2°. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1296-1475. — Bresse. — Cartulaire contenant : amortissement des biens des Augustins de Montluel ; — hommages de Regnaut Chambret, au sire de Villars ; — érection de la baronnie de Villars en comté ; — réunion de la châtellenie de Hannet audit comté ; — fouage de Colligny-le-Neuf ; — hommage de la terre de Mirebel, fait au sire de Beaujeu : — déclaration sur le prix et le cours des monnaies ; — provisions de M. de Lévis, gouverneur de Bresse : — vente faite par Henri de Varax à la Chartreuse de Seillon, etc.

B. 548 3°. (Registre.) — In-folio, 435 feuillets, papier.

1484-1588. — Bresse. — Premier volume des patentes tirées de la Chambre des Comptes de Savoie. — Investiture de la terre de Jussurieux à Claude de Laubespin. — Inféodation du droit sur les langues de bœufs et de vaches tués à Pérouges, faite à Charles de la Chambre. — Abergement, aux habitants de Combes, de droits de pâturage dans les montagnes. — Autorisation, aux habitants de Pont-de-Vaux, de mettre un pré en réserve, pour en affecter le revenu aux fortifications de la ville. — Anoblissement du sieur G. Ailliot, bourgeois d'Injurieux, par l'empereur Charles-Quint. — Confirmation des priviléges des habitants de Lagnieux, par le duc de Savoie ; — de ceux de Mirebel ; — de ceux du mandement de Varey ; — de ceux de Pont-d'Ain. — Lettres d'érection d'un marché au bourg de Rossillon. — Lettres de « nobilisation », de Léonard de Migieux. — Abergement, à la Chartreuse d'Arvières, de terrains et cours d'eau, près Romanier-en-Valromey. — Erection de la baronnie de Colligny-le-Neuf en comté, en faveur de l'amiral Gaspard de Châtillon. — Opposition de la Chambre des Comptes à la cession de la terre de Seyssel, faite par le roi de France à Charles de Seyssel. — Affranchissement des habitants de Saint-Trivier par le duc de Savoie. — Confirmation, par le même, des priviléges des habitants d'Ordonnaz, etc.

B. 548 4°. (Registre.) — In-folio, 470 feuillets, papier.

1250-1578. — Bresse. — Second volume des patentes. — Lettres de confirmation, par le duc de Savoie, des priviléges accordés aux communautés de Prévissins, Saint-Trivier-de-Courtoux, Bâgé. — Inféodation de la châtellenie de Montdidier au profit de Jean de Cornoy. — Lettres d'érection d'une foire franche à Bourg ; — de la terre de Montréal en comté, en faveur de Louis Oudinet, baron de Montfort ; — du comté de Villars en marquisat, en faveur d'Honorat de Savoie. — Inféodation de la terre de Versoy en faveur de Nicolas de Watteville ; — du marquisat de Saint-Sorlin, Vaux, Lagny, en faveur de Jacques de Savoie, duc de Nemours ; — de la baronnie de Villars, en faveur de François de Boivin, baron de Villars, maître d'hôtel de la reine de France. — Echange du comté de Bagé contre la terre de Rivolle, fait entre le duc de Savoie et Renée de Savoie, comtesse de Tende, sa cousine. — Erection du marquisat de Varambon, en faveur de madame de La Palud.

B. 548 4°. (Registre.) — In-folio, 474 feuillets, papier.

1327-1600. — Bresse. — Troisième registre des patentes. — Confirmation des priviléges de la grande Chartreuse par le duc de Savoie. — Cession de la châtellenie de Rossillon, faite par le même à Isabeau de Challand, marquise de Soreanne, en échange du marquisat de Virieux. — Erection de la baronnie de Pierre, en faveur de Claude de Pobel, sieur de Molard-Pierre ; — de la baronnie de Grolée en comté, en faveur de Claude de Grolée. — Inféodation du comté de Saint-Trivier à Charles de Grillier. — Erection de la seigneurie de Châteauneuf-en-Valromey en comté, en faveur de Renée de Savoie, marquise de Bagé ; — des baronnies de Langes et de Cornod, de La Bastie, du marquisat de Saint-Martin, en faveur de P. de Joly de Choin, de J. de Cornod, d'Antoine du Breuil et de madame Françoise de La Baume-Montrevel. — Confirmation des priviléges des habitants de Châtillon-les-Dombes et Miribel.

B. 621 2°. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier.

1402. — Colligny. — Terrier de la châtellenie appartenant à Jean de Cousance, sire de Beauvoir, reçu par Pierre de Lovene et Guillemin Chanat, notaires. — Il renferme les déclarations des habitans et vassaux de Cormangoux, Royssiat, Poysoux, Verjon, Sena, Saint-Jean-d'Estrux, Chazelles, Charmoix, Romanèche et Cleyria.

B. 621 3°. (Registre.) — Petit in-folio, 135 feuillets, papier.

1443. — Colligny. — Terrier de la châtellenie, reçu par Jean Boulanger et J. Gauvain, notaires, au nom de Guichard de Cousance, seigneur de Colligny et de Saint-Julien, renfermant des déclarations de Cormangoux, Royssiat, Chivignia.

B. 621 4°. (Registre.) — In-folio, 224 feuillets, papier.

1495. — Colligny. — Terrier de la châtellenie, reçu par J. Bonard et Jean Boulanger, notaires, au nom de Claude de Varax, dame de Colligny, et de Georges de Menthon, chevalier, son fils, contenant les déclarations des vassaux de Colligny, Ville-sous-Charmoux, Champel.

B. 621 5°. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1503. — Colligny. — Terrier de la baronnie, reçu par J. Boulanger, notaire, au nom de Georges de Menthon, che-

valier, seigneur du lieu, contenant les déclarations des nobles vassaux de ladite baronnie : Pierre Morel, damoiseau, Pierre, son frère, seigneur de Coysellet, Philippe d'Oncion, sieur de Montiernoz, Amédée de Blanche-Epine, les enfants de J. de Verietes, Antoine de Montrichard, Jean de Sivry, les frères Berthod, sieurs de Malestroit, etc.

B. 760 2°. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, papier.

1520. — Villars. — Inféodation du comté par Charles, duc de Savoie, à son frère bâtard.

B. 763 2°. (Registre.) — Petit in-folio, 75 feuillets, papier.

1655. — Brion. — Terrier de la seigneurie dressé au profit de M. de Barillon.

B. 767 2°. (Registre.) — Petit in-folio, 187 feuillets, papier.

1347. — Arbignieux. — Terrier, reçu Bessinge, des reconnaissances faites au profit de Louis de Savoie, à Arbigneux, Silignieux, Manches, au ressort de Belley et Cordon.

B. 767 3°. (Registre.) — Petit in-folio, 127 feuillets, papier.

1399. — Arbignieux. — Terrier, reçu par le même, de celles faites au profit du même prince dans cette seigneurie.

B. 769 2°. (Registre.) — In-folio, 483 feuillets, papier.

1460. — Ballon, etc. — Terrier de la châtellenie de Ballon, Leaz et l'Ecluse, dressé par Jacques de Rhône, secrétaire du duc de Savoie, commissaire des extentes. Il renferme les déclarations des habitants de Lavours, Leaz, Collonges, Benges, Avanchy, Lancrans, Farges et Gressin.

B. 769 3°. (Registre.) — In-folio, 393 feuillets, papier.

1483. — Ballon, etc. — Terrier de la même châtellenie, reçu par Etienne Chenavard, secrétaire du duc de Savoie et commissaire des extentes. Il contient les reconnaissances faites par les habitants de Longerey, Leaz, Gressin, Benges, Intermont, Clairefontaine, Avanchy, Lancrans et Farges.

B. 769 4°. (Registre.) — In-folio, 628 feuillets, papier.

1553. — Ballon, etc. — Second volume du terrier de la même châtellenie, reçu par Jean Rendu de Confort, notaire et tabellion pour le roi de France. Il contient les reconnaissances faites par les habitants du Molard, de Gressin, d'Avanchy, de Chastillon et de Clairefontaine.

B. 792 2°. (Registre.) — Petit in-folio, 573 feuillets, papier.

1508. — Cleysieu. — Suite du terrier (manquent les 202 premiers feuillets), contenant les reconnaissances des servis dus au duc de Savoie dans cette seigneurie.

B. 900 2°. (Registre.) — Petit in-folio, 296 feuillets, papier.

1546-1550. — Saint-Sorlin. — Manuel des servis dus à Villebois, Bois, Souclin et Denis, etc.

B. 901 2°. (Registre.) — Petit in-folio, 149 feuillets, papier.

1577-1578. — Saint-Sorlin. — Livre des abergements faits par Jacques de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, à plusieurs particuliers de Lagnieu, Vaux, Villebois et Saint-Sorlin.

B. 941 2°. (Titre isolé.) — 1 pièce, parchemin.

1465. — Chalon. — Obligation souscrite par Jacques Groat, châtelain, fermier, dans laquelle sont indiqués les charges qui y étaient attachées et le cautionnement fourni pour trois ans par André Chauderon.

B. 955 2°. (Registre.) — Petit in-folio, 127 feuillets, papier.

1470. — Charollais. — Manuel général du revenu des diverses châtellenies du comté.

B. 957 2°. (Registre.) — Petit in-folio, 264 feuillets, papier.

1444. — Dondain. — Terrier de la châtellenie, dressé par J. de Thoisy et Loys de Charolles, notaires, contenant la déclaration des droits appartenant au duc à Dondain, Triny, Villeurbanne, Suin, Ruère, Champvent, Chiddes, Salornay, Pressy, Saint-André-le-Désert, etc.

B. 957 3°. (Cahier.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier.

1444. — Dondain. — Manuel des tailles et servis de la châtellenie, dressé par les mêmes notaires.

B. 957 4°. (Cahier.) — Petit in-folio, 82 feuillets, papier.

Vers **1550.** — Dondain. — Manuel des « deniers, grains, gélines et aultres choses dehues au roi notre sire à cause de la chastellenie. »

B. 958 2°. (Registre.) — Petit in-folio, 417 feuillets, papier.

1483. — Semur-en-Brionnais. — Terrier de la châtellenie, reçu par J. Aumaître, notaire royal, contenant les déclarations des droits appartenant au roi, à Semur, Treval, Saint-Martin-du-Lac, Iguerande, Malay, Baugy, Blanzy, etc.

B. 978 3°. (Registre.) — In-folio, 304 feuillets, papier.

1553. — Semur-en-Brionnais. — Terrier de la baronnie, reçu par J. Picard et Claude Chamfray, commissaires délégués du roi et contenant les reconnaissances des droits appar-

tenant à S. M. à Semur, Iguerande, Blanzy, La Vallée, Marcigny-les-Nonnains, Saint-Julien-de-Gay, Charlieu, Maillié, Brian, etc.

B. 989 2°. (Registre.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1416. — Châtillon-sur-Seine. — Copie du terrier inscrit sous le n° *B*, 989.

B. 990 2°. (Registre.) — Petit in-folio, 194 feuillets, papier.

1416. — Châtillon-sur-Seine. — Autre copie du même terrier écrite en 1616.

B. 990 3°. (Cahier.) — Petit in folio. 116 feuillets, papier.

1464. — Châtillon-sur-Seine. — Information sur les revenus des prévôtés de Châtillon, Baigneux et Salmaise.

B. 990 4°. (Cahier.) — Petit in-folio, 135 feuillets, papier.

1464. — Châtillon-sur-Seine. — Copie du numéro précédent.

B. 1009 2°. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1460. — Cortevaix. — Registre contenant la déclaration « des revenues, censes dues » au duc de Bourgogne dans la châtellenie. — Fol. 12. Lettres de franchises accordées aux habitants de Cortevaix.

B. 1018 2°. (Titre isolé.) — 1 pièce, parchemin.

1422. — Cuisery. — Procès-verbal d'adjudication aux enchères par le capitaine châtelain, de la blairie et de la prévôté du lieu, appartenant au duc de Bourgogne.

B. 1021 2°. (Cahier.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

1370-1380. — Davayé. — Terrier, ou plutôt débris du terrier de la châtellenie, reçu par B. Karelli, notaire. Il contient les déclarations des censitaires de Vergesson et de Davayé.

B. 1033 2°. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1276-1489. — Dombes. — Cartulaire contenant les transactions, hommages et titres produits par le duc de Savoie dans des débats avec le duc de Bourbon, sire de Beaujeu. — Diplôme de l'empereur Wenceslas, qui établit Amédée, comte de Savoie, son vicaire pour les pays en deça du Rhône et de la Saône.

B. 1053 2°. (Registre.) — Petit in-folio, 84 feuillets, papier.

1510. — Franche-Comté. — Rapport des commissaires nommés par l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, pour constater la situation des terres et châteaux du domaine, à la suite des guerres en Franche-Comté et dans le Charollais.

B. 1056 2°. (Titre isolé.) — 1 pièce, parchemin.

1408. — Franche-Comté. — Lettres du duc Jean sans Peur, qui, en considération des bons services rendus par Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, maréchal de Bourgogne, notamment en la bataille remportée sur les Liégeois, éteint une rente de 450 livres qu'il lui devait sur Châtel-Belin, provenant de la confiscation faite sur le comté de Tonnerre.

B. 1057 2°. (Rouleau.) — 1 pièce, parchemin.

1392. — Dôle. — Débris d'un rouleau contenant l'état des dépenses faites pour les fours, les halles, le château et le moulin de Dôle, par Jean Courtaffere, receveur des menues parties de la châtellenie.

B. 1062 2°.)Titre isolé.) — 1 pièce, parchemin.

1476. — Montjustin. — Débris du rôle des gages des hommes d'armes, canonniers et couleuvriniers du château. — On y remarque les noms de Henri de Baumes, canonnier, de Jean de Saulx, compagnon.

B. 1221 2°. (Cahier.) — Petit in-folio, 60 feuillets, papier.

1559. — Gex. — Livre des correspondances (manuel) des reconnaissances faites au terrier général de la baronnie de cette même année.

B. 1235 2°. (Cahier.) — 22 feuillets, papier.

1578. — Gex. — Reconnaissances des cens et redevances appartenant à Emmanuel, duc de Savoie, sur la montagne de Chalex.

B. 1252 2°. (Registre.) — Petit in-folio, 59 feuillets, papier.

1481. — Igé. — Fragment du terrier de la châtellenie royale, reçu par B. Cusin, et contenant les declarations des tenanciers de Vergé, Igé et Domanges.

B. 1260 2°. (Cahier.) — Petit in-folio, 32 feuillets, papier.

1487. — Mailly-la-Ville.— Censier de la châtellenie.

B. 1266 2°. (Registre.) — In folio, 335 feuillets, papier.

1455. — Montréal-en-Auxois. — Terrier de la châtellenie, dressé sur l'ordre de la Chambre des Comptes de Dijon, par Liénard Ducret, clerc des Comptes, assisté de Robert de Pancy, châtelain, et de P. Rabigeois, notaire. Il contient la déclaration des biens, censes et revenus appartenant au duc, sur les territoires de Montréal, Tharisy, Froideville, Vassy, Corsaint, Menetreux, Santigny, Vignes, Guillon, Courterolles, Montot, Cormarien, Montelon, Perrigny, Marmeaux, Talecy, Angely, Blacy, Athie, Montjalin, Pancy, Charbonnières, La Maison-Dieu, Le Vellerot, Choux, La Boucherasse, Channiot La Rue, Trévilly, Tréviselot.

B. 1266 3°. (Registre.) — In-folio, 406 feuillets, papier.

1496. — Montréal-en-Auxois. — Terrier de la châtellenie, dressé par Pierre Sayve, clerc des comptes du roi à Dijon, assisté du châtelain, contenant, comme le précédent, la déclaration des biens, censes, rentes, coutumes, redevances, seigneuries, justices appartenant au roi, tant audit Montréal qu'à Blacy, Angely, Pancy, Cussy-les-Forges, Thisy, Talecy, Courterolles, Perrigny, Montot, Cormarien, Santigny, Montceaux.

B. 1266 4°. (Registre.) — Petit in-folio, 886 feuillets, papier.

1661-1675. — Montréal-en-Auxois. — Minute du terrier de la châtellenie, reçu par Jean Chappelot, notaire à Guillon, et contenant les déclarations des tenanciers résidant dans les mêmes localités que celles exprimées dans les terriers précédents.

B. 1266 5°. (Registre.) — Petit in-folio, 850 feuillets, papier.

1677. — Montréal-en-Auxois. — Terrier de la châtellenie, dressé devant Lemulier, lieutenant général en la chancellerie de Semur et subdélégué de l'intendant.

B. 1280 2°. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 cahier, papier.

1395-1400. — Pontailler. — Débris du rôle des menues censes de la châtellenie, payables au jour de Notre-Dame. — Débris d'une information contre Guillaume Pierre, qui s'était livré à des voies de fait contre le prévôt dans l'exercice de ses fonctions.

B. 1285 2°. (Registre.) — In-folio, 211 feuillets, papier.

1540. — Pontailler. — Copie du terrier de la châtellenie.

B. 1286 2°. (Registre) — In-folio, 580 feuillets, papier.

1530. — Pontailler. — Terrier de la châtellenie. — Réunion de copies anciennes et modernes.

B. 1288 2°. (Registre.) — Petit in-folio, 848 feuillets, papier.

1466. — Prissé-les-Mâcon. — Terrier de la châtellenie, reçu par Jean de La Rochette, clerc, commissaire du duc de Bourgogne, notaire royal, et de l'officialité de Mâcon, contenant les reconnaissances faites au profit du duc de Bourgogne, comte de Mâcon, et de l'évêque de Mâcon, par les tenanciers de la châtellenie.

B. 2294 2°. (Cahier.) — Grand in-4°, 100 feuillets, papier.

1534. — Rouvres. — Copie du terrier de la châtellenie.

B. 1297 2°. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

1432, 1450, 1463. — Rouvres. — Comptes de Jean Coutier, receveur de l'aide de 6 gros tournois par faux de pré des finages de Fauverney, Rouvres, Varanges, Genlis, Uchey, Tart-le-Châtel, et Tart-le-Bas, « pour la réparation de la rivière d'Ousche ». — Fol. 71. « Inventoire » de ces mêmes prés, dressé par Oudot Barrain, commis par le bailli de Dijon, pour recevoir l'impôt de deux gros par soiture. — Fol. 116. Compte de Jean de La Motte, commis par les gens des Comptes pour recevoir l'aide de 6 gros par soiture, à l'effet de curer, redresser et élargir le cours de la rivière d'Ouche.

B. 1317 2°. (Titre isolé.) — 1 pièce, parchemin.

1388. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Débris du compte de Jean de Plombières, châtelain. — On lit au dos les noms des 24 individus qui achetèrent les foins de la châtellenie.

B. 1321 2°. (Registre.) — In-folio, 349 pages, papier.

1578. — Salmaise. — Copie du terrier de la châtellenie.

B. 1322 2° (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1578. — Salmaise. — Copie du même terrier.

B. 1322 3°. (Registre.) — In-4°, 766 feuillets, papier.

1578. — Salmaise. — Copie moderne du même terrier.

B. 1326 2°. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

1493-1506. — Saulx-le-Duc. — Copie du terrier de la châtellenie.

B. 1327 2°. (Registre.) — In-4°, 53 feuillets, papier.

1616. — Saulx-le-Duc. — Terrier de la châtellenie.

B. 1329 2°. (Rouleau.) — Parchemin.

1388. — Saulx-le-Duc. — Débris d'un rouleau qui contenait 144 articles servant de justification à J. de Saulx, que le procureur du duc avait accusé devant le bailli de malversations dans les comptes de la châtellenie.

B. 1335 2°. (Registre.) — In-4°, 518 feuillets, papier.

1512. — Semur-en-Auxois. — Copie moderne du terrier de la châtellenie inscrit sous le n° *B*, 1,334.

B. 1373 2°. (Registre.) — In-folio, 226 feuillets, papier.

1599. — Vieux-Château. — Terrier de la châtellenie, dressé à la requête de Guy Blondeau, grand-maître des forêts de Bourgogne, seigneur engagiste.

B. 1383 2°. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin.

1451. — Comptabilité. — Etat des sommes baillées aux receveurs du duché et du comté de Bourgogne, « pour convertir à l'entretien des chasteaulx, maisons, granges, fours, moulins, ponts, bateaux appartenant au duc. » — Etats produits à la Chambre des Comptes par les receveurs des bailliages de Dijon, d'Autun, d'Auxois, de Chalon, de Charolles, de Dôle, de Mâcon, de La Montagne et de Vesoul ; — des aides des élections d'Autun, de Bar-sur-Seine. de Langres et du bailliage de Beaune ; — les châtelains d'Aignay, Argilly, Arnay, Avallon, Bar-sur-Seine, Beaune, Bracon, Brancion, Brasey, Chastel-Belin, Chenôve, La Colonne, Cuisery, Faucogney, Germolles, Glennes, Louhans, Montbard, Montcenis, Montréal, Noyers, Orgelet, Pontailler, Pouilly-en-Auxois, Roussillon, Rouvres, Sagy, Saint-Seine-sur-Vingeanne, Saulx-le-Duc, Semur-en-Auxois, Semur-en-Brionnais, Talant, La Toison, Verdun, Vergy, Villaines, Villiers et Maisey ; — le receveur de la Saunerie de Salins ; — les grenetiers des greniers à sel de Bourbon-Lancy, Charolles, Montbard, Mont-Saint-Vincent, Noyers, Nuits, Paray, Pontailler, Saint-Jean-de-Losne, Saulieu et Semur, contenant pour chaque compte le montant de chacun des chapitres de la recette et de la dépense.

B. 1383 3°. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1462-1464. — Comptabilité. — Etats semblables fournis par les divers receveurs du duché et du comté de Bourgogne. — 1464. Etat de la valeur de la revenue des pays de Bourgogne, toutes charges ordinaires déduites. — Elle monte à 65,109 livres 2 sols 11 deniers.

B. 1383 4°. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1467. — Comptabilité. — Etats semblables aux précédents, fournis par les receveurs des grands bailliages ; par ceux des aides dans les élections ; par les châtelains des châtellenies, et les grenetiers des greniers à sel des deux Bourgognes.

B. 1383 5°. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1467-1468. — Comptabilité. — Dossier relatif à la mission donnée, par le duc de Bourgogne, à J. de la Grange, P. Carbonnier et P. Caillette, de se rendre dans les deux Bourgognes, informer sur le contenu de chacune des parties du revenu du Domaine et la mettre en valeur à son profit en se conformant à l'avis de la Chambre des Comptes de Dijon. — Correspondance de ces commissaires et de la Chambre avec le duc et le Conseil des finances à ce sujet. — Mémoire de la Chambre des Comptes contre le projet proposé par les commissaires, de réduire à douze le nombre des recettes des châtellenies des deux Bourgognes,

B. 1383 6°. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1468. — Comptabilité. — Etats semblables à ceux de l'avant-dernier article, produits à la Chambre des Comptes de Dijon, par les receveurs des bailliages et des aides dans les élections, les châtelains et les grenetiers des greniers à sel.

B. 1383 7°. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1469-1474. — Comptabilité. — Etats, par estimation suivant les communes années, de ce que peut valoir la recette générale de Bourgogne. — Etats des restes à recouvrer sur les divers receveurs des deux Bourgognes. — Etats de la recette générale, des recettes des bailliages, des châtellenies et des greniers à sel, produits à la Chambre des Comptes.

B. 1383 8°. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1476. — Comptabilité. — « Le clerc des Estas » de recette du comté de Bourgogne, du Dijonnais, et des châtellenies de Pontailler, Fresne-Saint-Mammès, et de la prévôté d'Auxonne.

B. 1383 9°. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1484-1494. — Comptabilité. — Etats du produit de chacun des chapitres, de leur recette et de leur dépense, produits à la Chambre des Comptes de Dijon, par les receveurs des bailliages, les châtelains et les grenetiers du duché de Bourgogne et comtés adjacents.

B. 1383 10°. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin.

1496-1521. — Comptabilité. — Etats, semblables aux précédents, fournis par les mêmes comptables, y compris ceux du comté de Bourgogne. — Estimation « de la valeur des greffes et clergies tant en escripture que scel du duché de Bourgoingne et pays adjacents. »

B. 1645 2°. (Titre isolé.) — 1 feuillet, parchemin.

1431. — Comptabilité. — Débris d'un compte général dans lequel figure une somme de 400 livres versées par le receveur entre les mains de la duchesse de Bourgogne, à compte sur ce que le pays lui avait voté pour ses épingles.

B. 1770 2°. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, parchemin.

1472. — Comptabilité. — Compte de Jean de Lestaghe, commis à la recette des finances par ordonnance de Jean Joard, chef du Conseil du duc de Bourgogne et président des Parlements, de concert avec Claude de Dinteville, chevalier, seigneur d'Echannet et de Commarin, et de Jacques Pourcelot, maître de la Chambre des Comptes. — Deniers « des gaiges et souldées des gens de guerre, assemblez es païs de Bourgoin-

gne et mis sus pour la deffense d'icellui soubz et en la compaignie de Messire Claude de Vaudrey, chevalier, seigneur de Maraz, leur capitaine. » — Deniers donnés à Messire de Jaucourt, seigneur de Villarnoux, conseiller et chambellan du duc, pour *matières secrètes*. — Deniers donnés pour la garde des forteresses d'Arc-en-Barrois, Saulx-le-Duc, Fouvent, Mailly-le-Châtel, près d'Auxerre, Bèze, Jonvelle, Bar-sur-Seine. — Jacques Pot, seigneur de Thorey et de Nesle, tenait cette dernière place en l'absence de son frère, M. d'Echannet, qui en était capitaine. — Dépense pour l'artillerie qui devait défendre les places de Bar-sur-Seine et Châtillon, et fournir l'arsenal de Dijon. — Achat de drap *pers* à 7 gros l'aune, de drap blanc à 6 gros, et de quelques aunes de drap rouge à 7 gros « desquelz l'on a faict des paletoz à 60 piétons, pour aidier à conduire l'artillerie, et du drap rouge ont esté faictes des croix de saint Andrier sur lesdiz paletoz. » — Dépenses pour ambassades et voyages faits par Pierre de Hacquembach, maître d'hôtel du duc de Bourgogne, et son bailli de Ferrette près du duc d'Autriche. — Salaire d'un chevaucheur de l'écurie, envoyé en juin vers le bailli de Dôle, pour lui remettre de nouvelles lettres closes à l'effet d'enjoindre à tous les vassaux, féaux et autres sujets du duc de Bourgogne, de se mettre « sus, en point et en armes, le plus tot que faire se pourroit, incontinent et à toute diligence, sur peine de confiscation de leurs terres et fiefs, » attendu qu'ils avaient déjà été plusieurs fois convoqués inutilement. — Salaire d'un chevaucheur envoyé à Chalon-sur-Saône, à M. de La Bastie, lieutenant général de M. de Roussy, gouverneur de Bourgogne, « afin que luy et toutes ses gens de guerre se missent sus aux champs le plustôt qu'il pourroit pour les nouvelles survenues des ennemis. » — Autres salaires d'un chevaucheur envoyé en Franche-Comté près de Claude de Vaudrey, pour l'appeler avec toutes les forces qu'il trouverait, vers Bar-sur-Seine, pour résister aux ennemis. — Frais d'un chevaucheur, envoyé de Dijon dans les places de Saulx-le-Duc, Til-Châtel, Bèze, Fontaine-Française et Lux, pour avertir les capitaines qu'il y avait des traîtres dans toutes ces forteresses. — Dépenses : pour faire publier en Franche-Comté et en Bourgogne qu'un traité d'alliance avait été conclu entre le duc de Bourgogne et le duc de Calabre ; — pour transmettre à Guillaume de Vergy et à d'autres seigneurs, des lettres secrètes ; — pour l'arrestation de Henri Gaillard, venu à Dijon pour espionner.

B. 2130 2°. (Cahier.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1467. — Arc-en-Barrois. — Information et déclaration des revenus des censes de la châtellenie, comprenant les villages de Richebourg, Villers-sur-Suize, Courtevêque, Latrecey, Arc, Gyé et Pralay.

B. 2501 2°. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, parchemin.

1499-1500. — Autunois. — Compte de Philippe Legoux, institué receveur ordinaire et extraordinaire des bailliages d'Autun et Montcenis, par lettres du roi Louis XII, données à Blois le 18 février 1499-1500. — Fragment de 16 feuillets comprenant les 5 premiers chapitres de la recette.

B. 2541 2°. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

1555. — Autunois. — Compte neufiesme de noble Antoine Charnot, receveur ordinaire et extraordinaire du bailliage d'Autun et de Montcenis, de la Gruerie et des aides ordinaires de la châtellenie de La Toison. — Fol. 2. Le duc de Bourgogne décharge les habitants de Charbonnière et de Chailly, d'une partie de leurs redevances, ces villages étant venus à néant, à cause de la mortalité et des guerres. — Fol. 8. Recette de 17 gros et demi, de l'abbé de Saint-Martin-d'Autun, pour l'usage de son couvent dans les bois de Planoise. — Fol. 16, de 95 livres 19 sols tournois pour amendes et exploits de justice, prononcés par les officiers de la Gruerie.

B. 2579 2°. (Cahier.) — In folio, 3 feuillets, parchemin.

1473. — Auxerrois. — Compte des exploits de justice, amendes, ventes de bois et autres droits de la gruerie du comté d'Auxerre *advenus* par-devant Jean Thyart, écuyer, seigneur de Mont-Saint-Sulpice.

B. 2686 2°. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

1560. — Auxerrois. — Compte d'Antoine Humbert, receveur des aides au comté d'Auxerre, et commis par les députés des Trois-Etats en ladite élection. « Les manans et habitans de la ville d'Auxerre » sont taxés par lesdits élus pour leur part de l'octroi consenti au roi en mars 1560, à la somme de 3,200 livres entre autres objets « pour la solde des cinquante mille (*sic*) hommes qui s'estoient levez au bailliage d'Auxerre. »

B. 3362 2°. (Cahier.) — 10 feuillets, parchemin.

1430-1431. — Bracon. — Compte des amendes et défauts adjugés à la Cour de Bracon depuis le 24e jour de décembre 1430 jusqu'au 24e jour dudit mois 1431.

B. 3717 2°. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, parchemin.

1478. — Chalon-sur-Saône. — (Bailliage.) — Compte de la recette des deniers imposés par Louis XI, sur le bailliage de Chalon, pour la construction du château de Dijon. Il commence par la série des communautés, dont le nombre des feux est donné avec les sommes versées. — Ainsi, on voit que Ruilly avait 160 feux, dont chacun donnait 1 gros par mois; qu'à Fontaine il y avait 120 feux; à Courlay, 8; à Ser-

tions du domaine, par Legoux de la Berchère, président au Parlement, B. Jacquot, premier président de la Chambre des Comptes, Fyot de Barain, conseiller au Parlement, et J.-B. Legrand, trésorier de France, commissaires du roi. — Pouvoirs qui leur sont donnés. — Fol. 33. Etat sommaire du domaine du roi dans la généralité de Dijon. — Fol. 70. Rachat, au bailliage de Dijon, des droits de reve, transport et haut passage, du revenu des châtellenies de : Talant, Chenôve, Vergy, Rouvres, Argilly, Pontailler, Saint-Jean-de-Losne, Beaune, Pommard et Volnay, Fresne-St-Mammès, Prévôté d'Auxonne.

B. 429 7°. (Registre.) — In-folio, 410 feuillets, papier.

1617-1622. — Domaine. — Septième registre des aliénations. — Fol. 1er. Edit, pour l'aliénation des greffes des justices royales de la généralité ; — fol. 56, des offices de regratiers. — Fol. 103 et suivants. Vente des tabellionnages du duché. — Fol. 290. Création d'un office de commissaire héréditaire dans chacun des mandements ou élections de la Bresse. — Fol. 455. Aliénation de la seigneurie de Flammerans ; — fol. 374, de celle de Saint-Aubin. — Fol. 408. Union des quatre chapelles de Rouvres et d'une chapelle fondée par la duchesse Agnès, à la manse capitulaire de la Sainte-Chapelle de Dijon.

B. 429 8°. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1622-1625. — Domaine. — Huitième registre des aliénations. — Fol. 1er. Aliénation de la terre de Vougeot ; — fol. 18, de celle de Montot ; — fol. 36, de celle de Saint-Usage et Echenon ; — fol. 45, de celle de Bagnot ; — fol. 49, de celle de Frontenay ; — fol. 47, de celle de la Colonne ; — fol. 69, du péage de Saint-Jean-de-Losne ; — fol. 84, de la seigneurie d'Ecuelles, — de l'étalage et des foires d'Avallon ; — fol. 103, de la châtellenie de Cuisery, etc.

B. 429 9°. (Registre.) — In-folio, 473 feuillets, papier.

1622-1629. — Domaine. — Dixième volume des aliénations. — Fol. 14. Aliénation des greffes de la châtellenie et du présidial de Bourg. — Fol. 32. Création d'offices de porteurs et de mesureurs de sel héréditaires en chacun des greffes de la généralité ; — fol. 58, aliénation des moulins de Fauverney ; — fol. 65, de la châtellenie de Veriset ; — fol. 98, de la seigneurie de Meloisey ; — fol. 166, de l'hôpital Le Mercier ; — fol. 207, de la seigneurie de Bouilland ; — fol. 225, de celle de Thorey : — fol. 402, de celle de Rosey, etc.

B. 429 10°. (Registre.) — In-folio, 405 feuillets, papier.

1629-1676. — Domaine. — Onzième volume des aliénations. — Fol. 1er. Aliénation de l'office de procureur du roi à la châtellenie de Saulx-le-Duc ; — fol. 15, de celui de marqueur de cuirs, à Baigneux ; — fol. 19, de la châtellenie de Fresne-Saint-Mammès, à M. Sayve, président à la Chambre des Comptes ; — fol. 22, de la seigneurie de Marcilly-les-Vitteaux, à Mlle Filjean ; — fol. 63, de celle de Vernot. — Quittances de franc-salé, données à plusieurs personnes et communautés religieuses. — Fol. 126. Lettres patentes portant obligation aux détenteurs du domaine de prendre des lettres de ratification. — Fol. 200. Vente d'offices de prudhommes, nouvellement créés pour la marque et vente des cuirs dans les lieux principaux de la généralité.

B. 429 11°. (Registre.) — In-folio, 371 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Domaine aliéné. — Etat dressé, par bailliage, de tout le domaine du roi aliéné, dans l'étendue de la généralité de Dijon, avec la mention, pour chacune des terres vendues, des différentes aliénations, de leur prix, de leur valeur, de leurs charges, des redevances, revenus, et du nom de leur possesseur.

B. 476 2°. (Registre.) — In-folio, 211 feuillets, papier.

1510-1541. — Châtellenies, etc. — Argilly. Minutes du terrier, reçu Besancenot, notaire à Dijon, contenant la déclaration des cens dus au roi, sur les territoires de Boncourt-la-Ronce, Boncourt-la-Fontaine, Comblanchien, Corgoloin, La Chaume, Cussigny, Montot et Villers-la-Faye, dépendant de la châtellenie d'Argilly. — Fol. 1er. Procès-verbal de reconnaissance des limites des deux Boncourt.

B. 476 3°. (Registre.) — In-folio, 286 feuillets, papier.

1510-1511. — Châtellenies. — Argilly. Suite du terrier précédent, contenant des reconnaissances sur les mêmes territoires.

B. 477 3°. (Registre) — Petit in-folio, 156 feuillets, papier.

1761. — Argilly. — Manuel des redevances dues dans la châtellenie.

B. 485 2°. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1370-1381. — Artois. — Cartulaire des lettres et ordonnances de Marguerite de France, comtesse de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, faisant suite au précédent. — Fol. 12. Othe de Beaumont, châtelain d'Apremont, est disculpé de la prise de cette place, par Jean de Chauffort et Jean de Corgenon. — Philippe de Méry, chevalier, reçoit une rente de 100 livrées de terre en considération de ses bons et loyaux services. — Fol. 4. Le maire et les échevins de Hesdin comparaissent devant le Conseil, pour rendre compte des deniers de cette ville. — Fol. 7. Plaintes des habitants d'Arras, sur plusieurs atteintes portées aux priviléges et libertés de cette ville. — Fol. 9. Con-

Tonnerre se perforçoit de venir au comté de Bourgogne et par spécial devant ledit Châtel-Belin, » où furent envoyés en garnison Humbert Le Pardessus de Rochefort et plusieurs autres.

B. 4007 3°. (Cahier.) — In-folio, 133 feuillets, parchemin.

Châtel-Belin. — Châtellenie. — Compte de Henri Poitet et de Julien de Montmirey, receveurs de Châtel-Belin. — Au fol. 9 : Recette de tailles à Châtel-Belin. — Au fol. 26 : Rôle des individus à qui la terre Du Tillet avait naguères été laissée perpétuellement à cens par Rolin de Machy, trésorier de la saunerie de Salins, indiquant la somme payée par chacun d'eux. — Au fol. 60 : Rente payée aux religieuses de Migelles, de l'ordre de Sainte-Croix. — Au fol. 89 : Recette du sixième de la valeur de la prévôté de Bourg, communal de Salins.

B. 4007 4°. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

Châtel-Belin. — Châtellenie. — Compte de Guiot Donans, de Salins, receveur de Châtel-Belin, pour le duc de Bourgogne. — Lettres d'office de ce receveur; elles sont données par le duc Philippe et datées de Dijon, le 14 juillet 1442. — Il prête serment devant la Chambre des Comptes, le 20 août suivant. — Au fol. 4 : Recettes des tailles de Clucy. — Au fol. 48, verso : Gages de Huguenin du Blef, écuyer d'écurie du duc, capitaine de Châtel-Belin, *ad calcem*. — Lettre de la Chambre des Comptes aux officiers de la saunerie de Salins, pour avoir des renseignements sur Pierre Fournier, ancien receveur, sur ses héritiers et sa fortune.

B. 4007 5°. (Cahier.) — 66 feuillets, papier.

Châtel-Belin. — Châtellenie. — Compte de Julien de Montmirey, écuyer, commis à la recette de Châtel-Belin, par la Chambre des Comptes. — Au fol. 2 : Il est dit qu'il prêta serment entre les mains d'Estevenin de Faletans, conseiller du duc de Bourgogne et lieutenant du bailli d'Aval. — Au fol. 12, verso : 15 sous estevenans sont donnés à Jean Bougy de Salins, verrier « pour certaines verrières qu'il a faites et mises es fenêtres de la chapelle estant au chastel dudit Chastel-Belin. »

B. 4007 6°. (Cahier.) — 42 feuillets, parchemin.

Châtel-Belin. — Châtellenie. — Compte d'Antoine de Traves et d'Aubry Barbier. — Au fol. 6, verso : 24 sous estevenans 6 deniers sont donnés aux religieuses de Migelles, à elles dus annuellement à cause de la chapelle de Montmahoux. — Au fol. 22 : 60 sous estevenans sont donnés à Robert Lemorle, garde et portier de Châtel-Belin « pour les gaiges, labours, peine et salaire de lui, sa femme et maignies, d'avoir ouvert, fermé et gardé ledit Châtel, prins garde de fermer les fenestres et portes d'icellui. »

B. 4169 2°. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1693-1696. — Compte d'Etienne Lombard, commis à la recette des domaines aux départements de la Montagne et de Bar-sur-Seine; rendu au fermier de ces domaines et droits domaniaux.

B. 4420 2°. (Titre isolé.) — 1 feuille, parchemin.

1387. — Dijon. — Bailliage. — Compte de Jean d'Auxonne, payeur des ouvrages exécutés dans la Sainte-Chapelle de Dijon « pour murer es tours et portal d'icelle » sous la direction de Jean de Neuilly, « masson ouvrier des euvres de massonnerie du duc pour ladite chapelle. » Au bas de ce document se trouve le certificat de ce maitre maçon, muni de son sceau, encore intact, représentant le marteau des œuvres dont il était le maître.

B. 4442 2°. (Titre isolé.) — 1 feuille, parchemin.

1394. — Dijon. — Bailliage. — Débris d'un rôle des « exploix, amendes, condamnations et aventures advenues au bailliage de Dijon, es sièges de Dijon, Saint-Jean-de-Losne et de Saulx. » — Le premier article est une amende payée par Guillaume Gryvot d'Ancey, qui, avec ses complices, de nuit. avaient pénétré dans l'abbaye de Prâlon, où ils avaient « rompu les portes de la chambre de Marguerite de (Murienreg ?) entrant dedans oultre sa volonté, en laquelle estoit Pierre Feurreaul, prevost de Lanthenay, estant dans la garde de mondit seigneur, lequel prevost ils rançonnèrent, lui ostèrent son grant coustel. »

B. 4454 2°. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, parchemin.

1404-1410. — Dijon. — Bailliage. — Fragment du compte de Jean Moisson, receveur.

B. 4474 2°. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets, parchemin.

1422-1425. — Dijon. — Bailliage. — Fragments de plusieurs comptes du même receveur.

B. 4484 2°. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, parchemin.

1433-1434. — Dijon. — Bailliage. — Débris d'un compte de la gruerie du bailliage de Dijon. — Fol. 74 : Enumération des lieux qui avaient leur usage dans les bois de la châtellenie d'Argilly. — Fol. 68 : Gages de Jean de Masilles, écuyer, premier panetier du duc, et son gruyer dans les bailliages de Dijon, d'Auxois et de la Montagne. — Récompense donnée pour la prise d'une *grosse aigle* sur l'étang de Champgerley.

B. 4487 2°. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, parchemin.

1435. — Dijon. — Bailliage. — Compte de Jean de Visen, receveur du bailliage de Dijon pour la recette des deniers votés par les Etats de Bourgogne, pour le siége de Coulanges-les-Vineuses, « le reboutement des ennemis, l'entretenement des frontières et la conservation du pays de Bourgogne. »

B. 4505 2°. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1456-1463. — Dijon. — Ville. — Débris du compte d'Etienne Chambellan, receveur général des deniers de la fortification de la ville. — Fol. 2 : Ferrement du pont de la Porte Neuve. — Fol. 5 : Gages de J. Tabourot, contrôleur des ouvrages. — Fol. 6 : Paiement de 8 livres au roi des arbalétriers de la ville. — Fol. 9 : Paiement de 3 francs 5 gros pour la façon de 503 quarterons de poudre. — Fol. 10: Couverture de la tournelle du gros orloge de la ville. — Fol. 11 : Achats d'habits et autres ornements « aux compaignons qui ont aidé à faire le mistère de la procession, que l'on a accoustumé faire au long de ladite ville le jour de la fête Dieu. » — Fol. 13 : Payé à Adrien Du Mont, peintre, 2 francs 9 gros, pour avoir peint par trois fois, et en bonnes couleurs, le Jacquemart qui sonne les heures de l'horloge de la ville.

B. 4517 2°. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, parchemin.

1476. — Dijon. — Bailliage. — Compte de Pierre Gorrat, receveur du bailliage de Dijon, pour l'aide levé sur le pays de Bourgogne, pour les frais de l'ambassade que les Etats allaient envoyer à Louis XI. — Fol. 18 : Paiement fait au moyen du reste des deniers trouvés dans la caisse d'un ancien receveur, lesquels provenaient de 600,000 livres estevenans levés en Bourgogne, dans le Charollais, le Mâconnais et ailleurs. Ce reliquat, fût destiné, en partie, par l'avis de l'abbé de Citeaux, du président de Bourgogne, du gouverneur du Charollais et d'autres, à solder « les frais des lettres et mandements qui estoient nécessaires à obtenir du roy, sur plusieurs des articles contenus es mémoires et instructions des ambassadeurs, pour le bien et proufit du pays et de la chose publique. — Fol. 19 : Solde de 15 francs fait à Regnier-Fremiot, grenetier du grenier à sel de Saulieu, à lui dus sur l'impôt d'un niquet mis sur chaque salignon de sel vendu « pour fournir au paiement de l'aide de 600,000 livres octroyées au feu duc Charles par les Etats de Bourgogne, en octobre 1473 et qui fut levé usqu'au dernier jour de janvier 1476. » — Fol. 26 : Indemnités accordées à Etienne Chantebien, messager à pied de la ville de Dijon, lequel avait été arrêté par les ennemis du roi, en allant de cette ville à Saint-Seine-l'Abbaye, où il était envoyé par les élus.

B. 4554 2°. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets isolés.

1525-1555. — Dijon. — Bailliage. — Fragments de plusieurs comptes des receveurs.

B. 4551 3°. (Cahier.) — In-folio, 5 feuillets, parchemin.

1527. — Dijon. — Bailliage. — Débris d'un compte du bailliage de Dijon. Il contient les frais de voyage de plusieurs individus, envoyés par la province pour le recouvrement de diverses sommes dues au roi par des receveurs, dont le versement n'aurait pas été fait en totalité.

B. 4563 2°. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

1535-1536. — Dijon. — Bailliage. — Compte de Philibert Regnart et de Jean Chisseret, commis par les élus des trois Etats du duché de Bourgogne, pour la levée des deniers des gens de guerre, dans le bailliage de Dijon, siéges de Beaune et Nuits. — La ville de Dijon donne 500 livres « somme à laquelle elle a été cotisée par les sieurs élus pour sa part de la seulde, commutation et augmentation des ustensiles de la gendarmerie durant la présente année. » — Plombières donne 60 livres, Lantenay, 76, Flavignerot, 105 sous, etc.

B. 4747 2°. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, parchemin.

1340-1348. — Fresnes-Saint-Mammès. — Châtellenie. — Compte de Jean Grégoire, pour la recette et les dépenses faites par le duc de Bourgogne à Fresnes-Saint-Mammès. — Il commence par une recette de 30 livres de taille payées par les mêmes au terme de Saint-Remy. — Le 3ᵉ article est une recette de 40 livres « pour l'amendement de la monnoie qui est foible. » — Paiement de 573 livres fait par le duc à Francequin, *lombard*, qui habitait Baumes.

B. 5161 2°. (Cahier.) — Petit in-folio, 21 feuillets, parchemin.

1551. — Mâcon (comté de). — Compte de Claude Raulot, commis à la recette du don gratuit de 50,000 livres tournois, fait au roi au mois de juin 1551, par les gens des trois Etats de Bourgogne, pour les terres enclavées dans les élections de : Langres, Autun, Chalon et Mâcon, et les comtés de : Masconnais, Auxerrois, et les châtellenies de Bar-sur-Seine et Noyers.

B. 5168 2°. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, parchemin.

1561. — Mâcon (comté de). — Compte de la recette à l'élection de Mâcon et de Chalon, de la somme ordonnée par le roi « pour la solde, commutation et augmentation de la gendarmerie, » et cela en vertu des délibérations des élus des trois Etats de Bourgogne. — Les villages de cette élection, enclavés, sont au nombre de 23, le premier est Ruilly, qui donne 105 livres ; le deuxième, Fontaine, qui est imposé à 190 livres, etc.

B. 5741 2°. (Titre isolé.) — In-folio, 2 feuillets, parchemin.

1450. — Rochefort-en-Comté. — Châtellenie. — Débris d'un compte du château de Rochefort. — Il contient les dépenses faites pour vendanger les vignes du duc dans cette châtellenie, et pour faire des constructions du côté de la rivière.

B. 5993 2°. (Cahier.) — In-folio, 3 feuillets, parchemin.

1436. — Salins. — Saunerie. — Fragment d'un compte de la saunerie.

B. 6088 2°. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1374. — Saulx-le-Duc. — Fragment d'un compte de la châtellenie.

B. 6197 2°. (Titre isolé.) — 1 pièce, parchemin.

1438. — Sauvement (Le). — Châtellenie. — Compte des dépenses faites pour la pêche des étangs de Parroy et dessous la tour du Sauvement au Charollais, laquelle dura depuis le 11 février 1438.

B. 6520 2°. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1586-1588. — Vergy. — Châtellenie. — Compte neuvième de Jean Berthault, receveur du domaine du roi au bailliage de Dijon, pour la châtellenie de Vergy seulement. — Il est dit que le domaine de cette châtellenie a été affermé et que la recette ne coustera que dans les sommes versées par le fermier. — Fol. 2 : Recette de 200 écus versés par Edme Rappelet, fermier général pour trois années, de 1586-1588, sauf et réservé les amendes qui s'adjugent au bailliage de Dijon, chancellerie, gruerie et autres, pour creunes, délits, épaves, etc — Fol. 3 : Les héritiers de Claude Berbisey reçoivent une rente de 32 écus 50 sols assignée sur la châtellenie.

B. 7024 2°. (Rouleau.) — Parchemin de 11 mètres de long.

1436-1442. — La Barre sous-St-Genis. — Cordon. — Châtellenie. — Compte de noble homme Jacques, de Fontaine, châtelain du château et mandement de La Barre (Barrie), advenus au duc de Savaie par confiscation sur Eynard de Cordon pour certains délits perpétrés envers SS. le Pape Félix V, autrefois duc de Savoie. Les biens sont situés à Eyviat, Bregnier, Cordon, Cuchet, Julligniat, Ysiat. — Au 9e mètre : dépenses faites par le châtelain, sur l'ordre du duc, en mars 1436, pour visiter les passages le long du Rhône, afin d'empêcher l'entrée des Ecorcheurs. — Réparations faites au même lieu ; aux fortifications du chateau de La Barre. — Au mois de novembre 1438, « par fortune d'aucun terrible vent, qui fut en la marche de Saint-Genis jusqu'à Seyssel et par le Dauphiné, » la couverture du château fut emportée.

TABLE MÉTHODIQUE

DE L'INVENTAIRE SOMMAIRE

DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE DIJON

CHAPITRE PREMIER

DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DE LA CHAMBRE DES COMPTES.

CHAPITRE II

LIMITES DE LA BOURGOGNE.

CHAPITRE III

PRIVILÉGES ET ÉTATS DU DUCHÉ DE BOURGOGNE.

CHAPITRE IV

FAMILLE DES DUCS DE BOURGOGNE.

CHAPITRE V

DÉPENSES DES DUCS DE BOURGOGNE.

CHAPITRE VI

MAISON DUCALE.

CHAPITRE VII

DOMAINE.

CHAPITRE VIII

JURIDICTIONS AUTRES QUE CELLE DE LA CHAMBRE DES COMPTES

CHAPITRE IX

INSTRUCTION PUBLIQUE

CHAPITRE X

COMMUNES

CHAPITRE XI

AFFAIRES RELIGIEUSES

CHAPITRE XII

BIENFAISANCE

CHAPITRE XIII

AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE

CHAPITRE XIV

FAMILLES

CHAPITRE XV

GUERRE

CHAPITRE XVI

NÉGOCIATIONS, TRÈVES, TRAITÉS DE PAIX, DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

CHAPITRE XVII

CORRESPONDANCE

CHAPITRE XVIII

INVENTAIRES

DIJON, IMPRIMERIE DARANTIERE, HÔTEL DU PARC, RUE CHABOT-CHARNY.

83 14 522ST2 53 005 BA 6U7389

